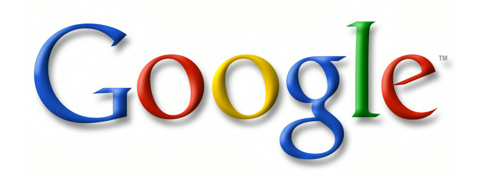
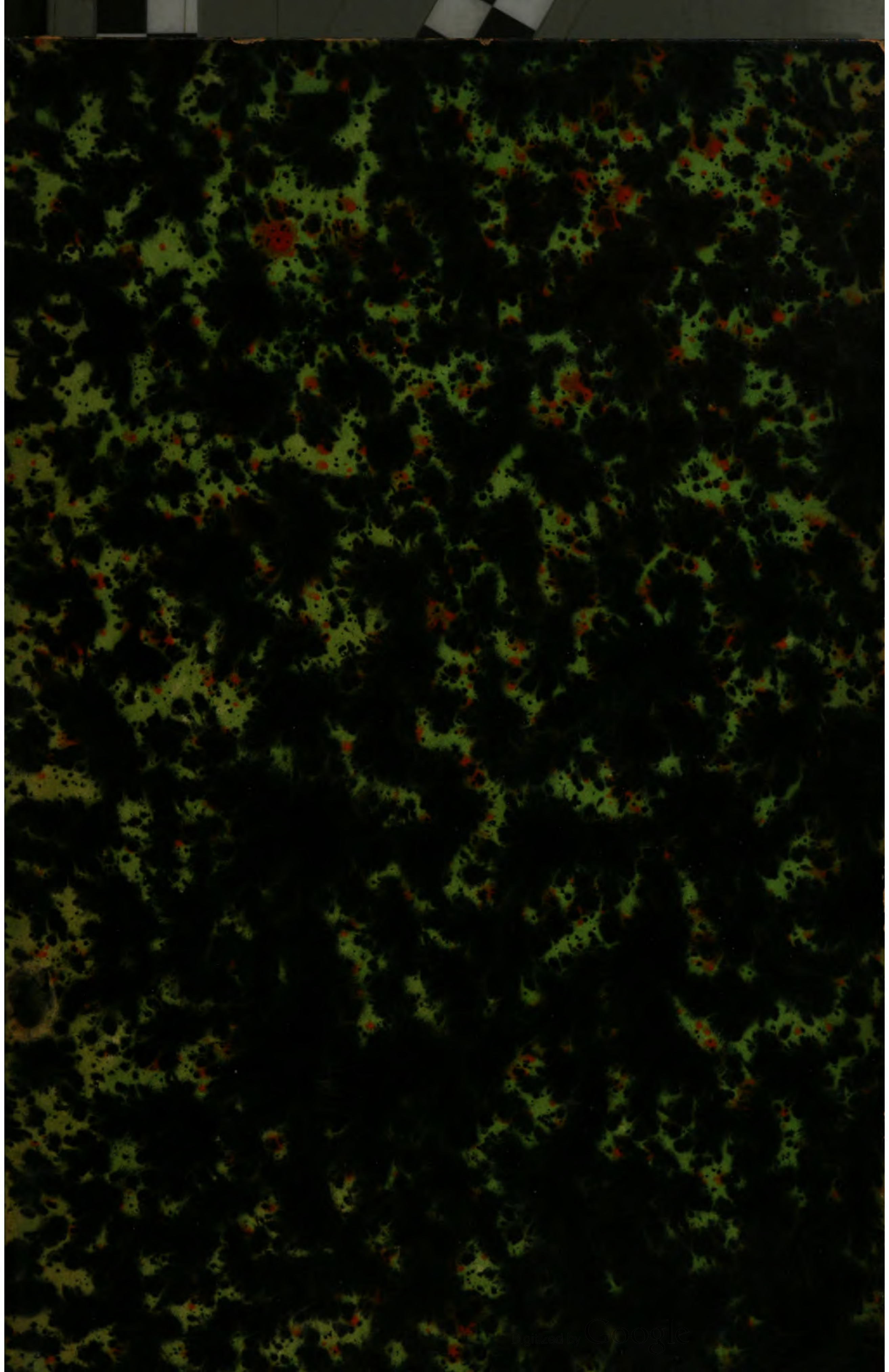
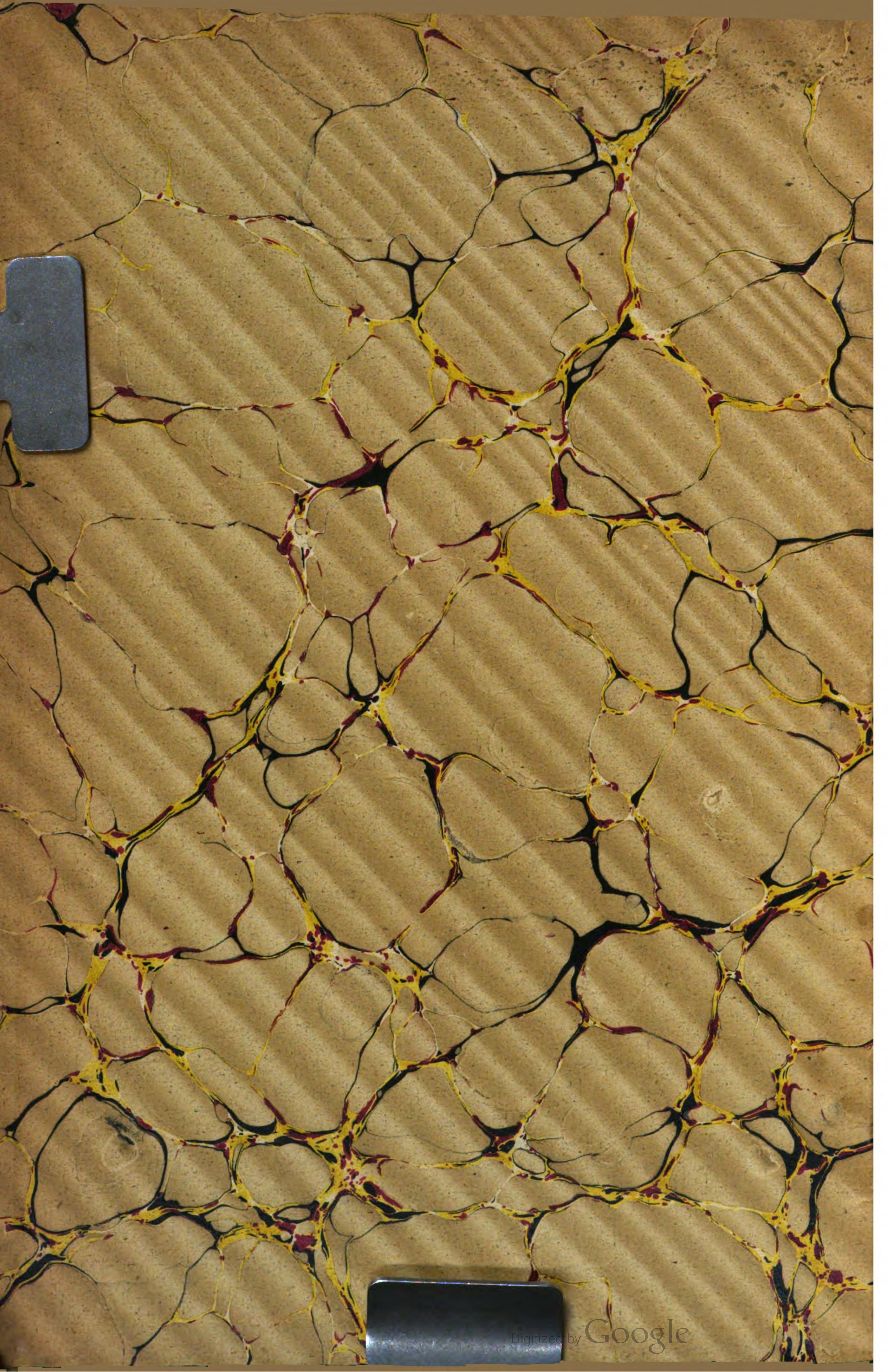
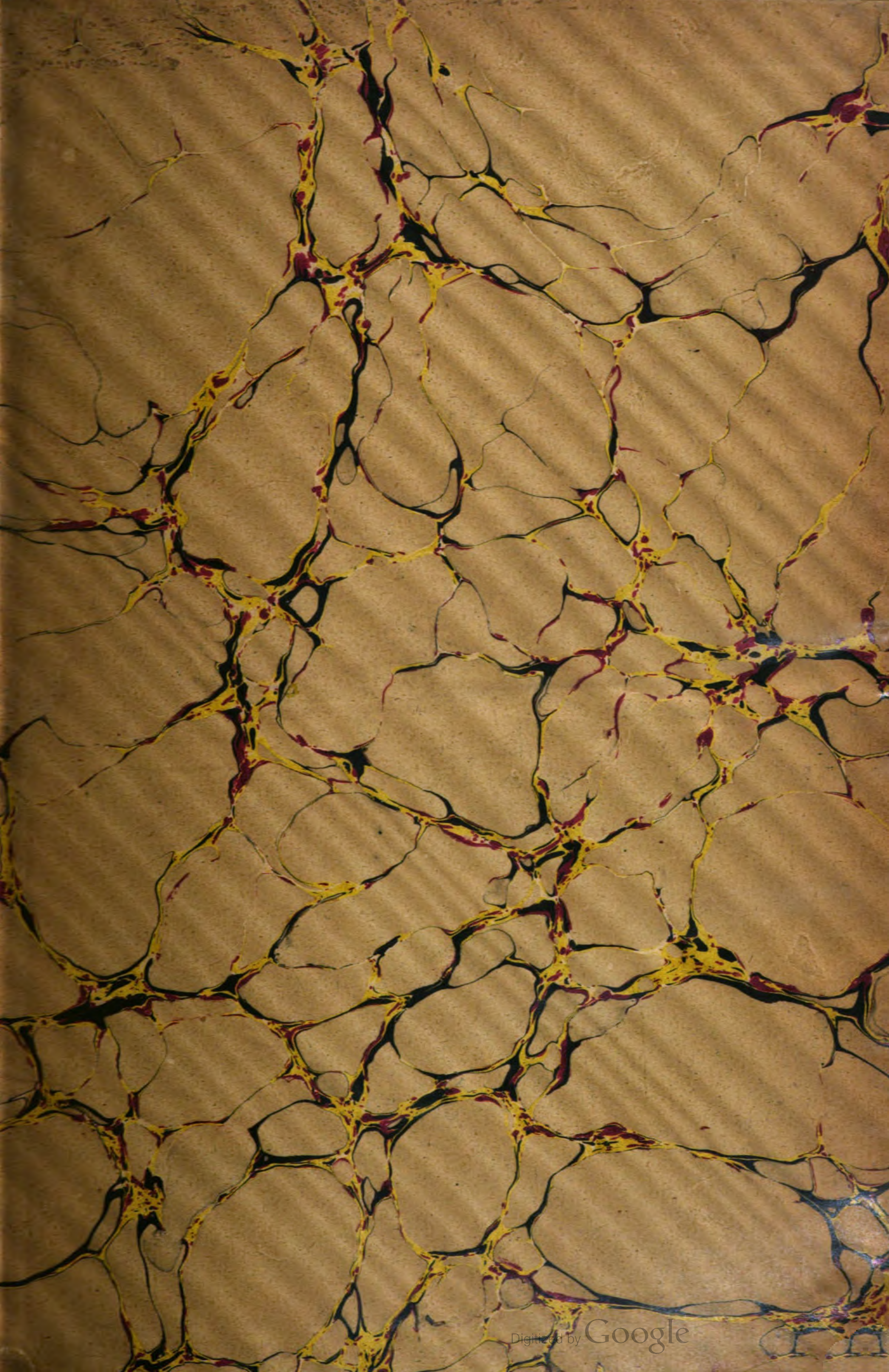
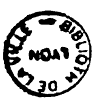










REVUE
DU LYONNAIS

REVUE

DU

LYONNAIS

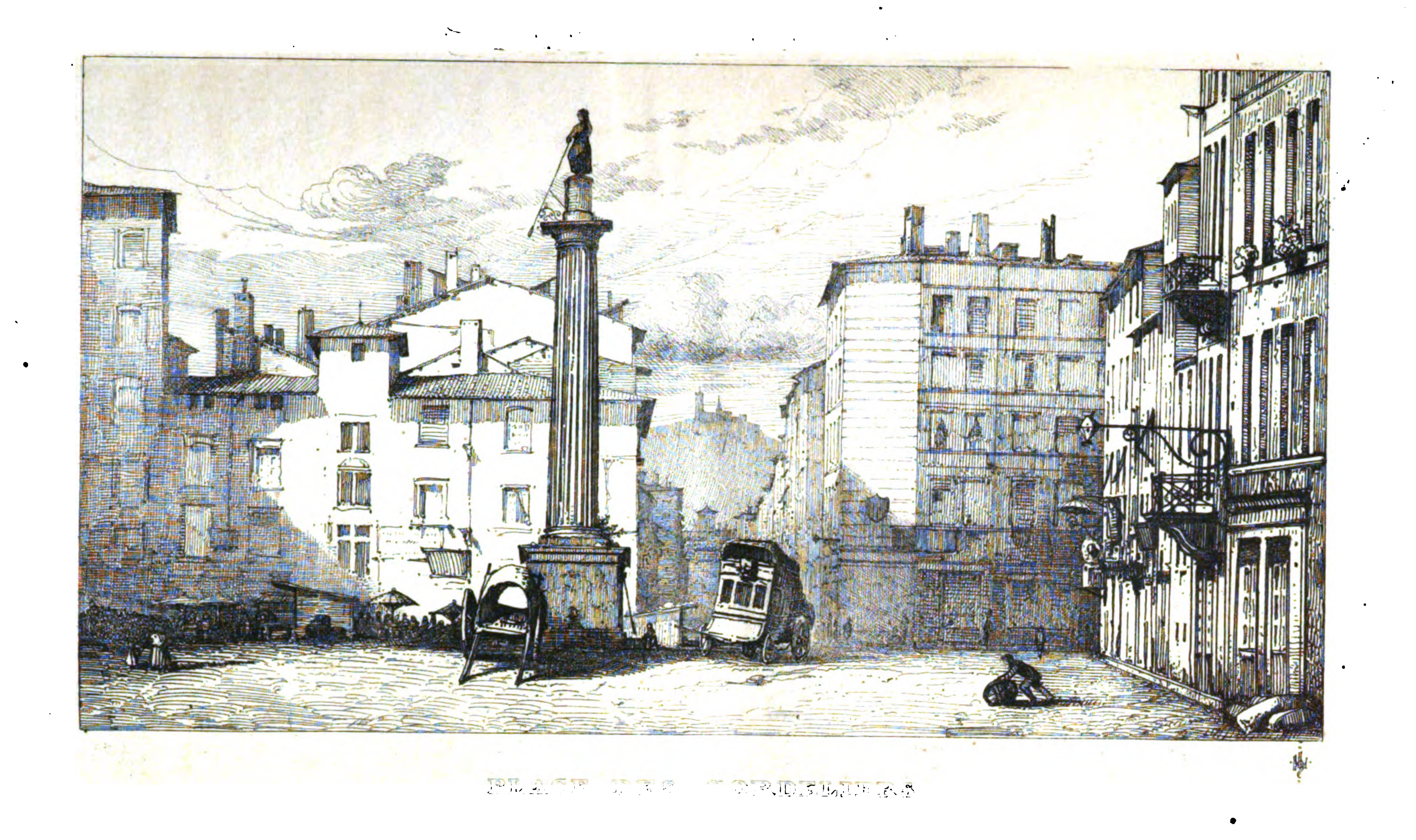
RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

NOUVELLE SÉRIE)

TOME XXVII



LYON
CHEZ AIMÉ VINGTRINIER, IMPRIMEUR
RUE DE LA BELLE-CORDIÈRE, 14.
PARIS
CHEZ F. SAVY, LIBRAIRE,
Rue Hautefeuille, 24
1863



PLACE DES CORDELIERS

REVUE
DU LYONNAIS

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

NOTICE SUR SAINT AVITE

ÉVÊQUE DE VIENNE (fin).

—

Les poésies de saint Avite furent exhumées longtemps avant ses autres écrits en prose. La première de toutes les éditions sortit, en 1507, à Strasbourg, des presses de Grunninger, par les soins de Jean Adelphus Mulingus; elles se succédèrent bientôt avec une extrême rapidité.

Au XVI[e] siècle, à l'aurore des lettres pour la France, à ce moment où l'imprimerie récemment découverte répandait sur le monde des flots de lumière et mille richesses de l'esprit humain jusqu'alors enfouies, l'attention des savants se porta plus particulièrement sur les poètes latins. Ceux que le Christianisme naissant avait inspirés furent recherchés avec d'autant plus d'empressement qu'ils étaient à peu près tous originaires des Gaules. C'est une chose en effet digne de remarque que notre contrée, du IV[e] au VIII[e] siècle, ait été presque la seule où la poésie fut cultivée avec succès. Elle a donné aux lettres sacrées les Hilaire de Poitiers, les Paulin de Nole, les Prosper d'Aquitaine, les Marius Victor de Mar-

seille, les Sidoine Apollinaire de Clermont, les Ennodius, les Mamert Claudien et les Avitus de Vienne.

Il ne faut certainement pas attendre de ces écrivains d'une époque de décadence universelle, l'élégance, la correction, en un mot la perfection des poètes du siècle d'Auguste. La langue latine, devenue la langue commune de tout l'Occident, fatiguée par un long usage, n'avait pu passer sur les lèvres de tant de peuplades barbares sans se faner, se ternir et se corrompre, par un alliage de mots et de constructions tudesques. Si nos poètes gallo-romains ne la restituèrent pas dans ses premières splendeurs, du moins, en lui apprenant à moduler les grandeurs et les merveilles de la religion chrétienne, ils lui rendirent tantôt une vigueur, tantôt une souplesse, que sa décrépitude semblait lui rendre désormais imppossibles.

Saint Avite et saint Prosper ont laissé des pages dignes des meilleurs temps de la poésie latine.

Racine le jeune s'est chargé de tirer saint Prosper de l'oubli; saint Avite, qui ne le cède en rien au poète d'Aquitaine, qui le surpasse même, au dire des critiques du XVIe siècle, et qui était à leur yeux le Virgile des Chrétiens, saint Avite était retombé dans une obscurité presque complète, lorsqu'en 1829, M. Guizot, vint reprocher à notre siècle une injustice aussi criante. Il est vrai que le génie moderne a donné à l'épopée chrétienne un caractère et une perfection tout nouveaux: le Tasse, au XVIe siècle, Milton, au XVIIe, ont su rivaliser avec l'art antique; mais il faut tenir compte à chaque auteur du milieu où il a vécu, des temps où il a écrit; je l'ai dit tantôt, aux Ve et VIe siècles, le goût de la littérature était presque éteint, et c'est du sein même de cet âge de décrépitude, du sein de ces ténèbres de jour en jour plus épaisses, que s'est élevée une œuvre admirable par la grandeur et la sagesse du plan, la hauteur

des idées, la netteté et la vigueur du style. La fleur qui croît dans le désert, au milieu des ronces et des épines, sur un sol desséché, n'offrira pas ces variétés, ces contrastes, ces raretés de couleurs, ces mélanges délicats de nuances, ces développements artificiels, ces formes régulières que l'art seul peut obtenir dans les sujets qu'il dirige; mais elle aura je ne sais quelle liberté d'allures, quel air original et simple, quelle vivacité de coloris, quelle force de constitution, que rien ne saurait remplacer; ses défauts seront vivement accusés, mais en revanche ses beautés seront d'autant plus saisissantes qu'elles seront plus naturelles.

Aussi M. Guizot n'a-t-il point hésité à établir un parallèle entre l'évêque de Vienne et le poète anglais, et plus d'une fois il a dû proclamer la supériorité du premier. « Ce n'est point par le sujet et le nom seuls, dit-il, que l'ouvrage de saint Avite rappelle celui de Milton, les ressemblances sont frappantes dans quelques parties de la conception générale et dans quelques uns des plus importants détails. Ce n'est pas à dire que Milton ait eu connaissance des poèmes de saint Avite; rien sans doute ne prouve le contraire. Ils avaient été publiés au commencement du XVIe siècle, et l'érudition à la fois classique et théologique de Milton était grande..... Quoi qu'il en soit, l'analogie des deux poèmes est un fait assez curieux ; et celui de saint Avite mérite l'honneur d'être comparé de près à celui de Milton. »

M. Guizot met ensuite en regard quelques morceaux du poète de Vienne et du poète de la Grande-Bretagne : la description du paradis terrestre ; la colère de Satan à l'*aspect de ce vil limon appelé à succéder à la gloire des anges déchus, à la vue de cet assemblage de boue qui doit remplacer Lucifer dans les cieux;* le récit de la chute d'Adam ; son désespoir et ses plaintes, lorsque l'ange vengeur ferme derrière lui les portes d'Eden.

Qui saura lire attentivement ces divers fragments n'hésitera point, à mon avis, à reconnaître, dans saint Avite, une énergie de pensée et de style, une délicatesse de sentiment et de goût, une sévère réserve dans les développements artificiels, une rigoureuse fidélité aux traditions chrétiennes, enfin une inspiration religieuse, qu'on ne rencontre pas toujours dans Milton.

Le morceau dont je vais avoir l'honneur de vous lire une imitation en vers n'est pas à coup sûr le plus remarquable des poésies de saint Avite; il est pris comme au hasard (c'est le commencement du premier poème), et je suis loin de me flatter d'avoir su reproduire toutes les beautés de l'original.

L'épître dédicatoire est adressée à Apollinaire, évêque de Valence, frère de l'auteur.

« Au très-saint en Jésus-Christ, très-bon et bienheureux Apollinaire, évêque;

Alcimus Ecdicius Avitus, son frère.

Cédant aux sollicitations de mes amis, j'ai naguère affronté les périls d'une publication, en éditant, en un volume, quelques-unes de mes homélies. Il faut donc qu'aujourd'hui, entraîné par tes instances, j'aille plus loin encore, et qu'avec une témérité sans égale, j'ose me produire en public, chaussé du cothurne. Tu m'ordonnes en effet de réunir tout ce que j'ai pu écrire en vers, sur toutes sortes de matières, et de le publier en forme d'opuscule dédié à ton nom.

Je ne saurais le nier, j'ai fait beaucoup de vers; si l'on rassemblait tous les épigrammes de ma composition, ils formeraient un juste volume. Mais, tandis que je songeais à les classer par ordre de date et suivant les matières, ils se sont presque tous égarés, au milieu des troubles récents et de nos calamités que personne n'ignore. Il m'eût été fort difficile de les rechercher un à un, et sans doute impossible de les

tous retrouver; aussi, pour m'éviter l'embarras, soit de refaire ceux qui s'étaient perdus, soit de classer ceux qui avaient pu échapper à ce naufrage, j'avais cessé de m'en occuper. Mais plus tard j'ai retrouvé chez l'un de mes amis une certaine partie de mes poésies. Le sujet qu'elles traitent correspond assez bien au titre ; toutefois, lorsque l'occasion s'en est naturellement offerte, elles effleurent d'autres matières.

Puisque tu l'exiges, ces œuvres, bien obscures par elles-mêmes, iront demander à ton nom une illustration qu'elles ne sauraient emprunter au mien.

Quelque habile et savant que l'on soit, lorsqu'on aborde un sujet religieux, l'on ne peut se croire apte à ce genre de poésie, si l'on ne sait pas s'astreindre aux règles de la foi, tout aussi bien qu'à celles de l'art des vers. Dans une matière aussi grave, l'on doit en effet renoncer à toutes les licences de la fiction, permises ailleurs, aussi bien aux poètes qu'aux peintres. Dans les poèmes profanes, au contraire, plus un auteur se montre, je ne dirai pas élégant, mais téméraire dans l'art de mêler la fable avec la vérité, plus il fait admirer son génie. Je ne parle point de ces expressions et de ces mots que nous ne devons pas même relever dans les œuvres d'autrui, bien loin de songer à les introduire dans les nôtres, et qui cependant, laissant entrevoir une chose sous une autre, donnent de si grands avantages aux poètes, et tant de charmes à leur composition. Aux yeux des gens du monde, qui ne manqueront pas d'imputer, soit à une certaine nonchalance, soit à notre impéritie, ce dédain calculé des licences poétiques, nous allons sans nul doute passer pour avoir entrepris une œuvre plus ardue qu'utile. Mais nous redoutons bien plus la censure de Dieu que nous ne sommes jaloux des applaudissements des hommes. Si une critique nous est réservée, soit à raison de notre manière d'exposer

les faits, soit à l'occasion des commentaires dont nous les entourons, chaque fois que cela nous semble opportun, ne vaudrait-il pas mieux, surtout pour un clerc, manquer aux règles de l'élégance qu'aux devoirs de notre profession ; et n'y aurait-il pas pour nous un péril bien moindre à paraître boiteux dans des vers, imparfaits au point de vue de l'art, qu'à l'être réellement, en ne marchant pas droit dans les sentiers de la vérité?

De coupables exemples ne sauraient autoriser une licence effrénée dans le discours ; en effet, si les hommes auront un jour à rendre compte de toute parole oiseuse, combien ce serait une faute plus grande de se laisser entraîner, sous le vain prétexte de suivre les préceptes de l'art, surtout dans une œuvre méditée et réfléchie, à violer les règles qui doivent présider à tous les actes de notre vie. »

LIVRE PREMIER.

—

DE LA CRÉATION.

D'où viennent tous nos maux? quel terrible mystère
Venge sur les enfants la faute de leur père?
Une dure sentence a limité nos jours,
Et mille passions en abrègent le cours :
Condamnés au travail, et livrés aux alarmes,
Nous naissons dans les pleurs, nous mourons dans les larmes
Qui de nous peut sonder l'abîme de son cœur,
En savoir la faiblesse, en savoir la grandeur?
Comme un roi, dépouillé du sceptre de ses pères,

Promène dans l'exil ses superbes misères,
Et, proscrit des Etats qui lui furent soumis,
Dans ses anciens sujets n'a que des ennemis ;
Ainsi l'Homme, déchu de sa noble origine,
Nourrissant en son sein une guerre intestine,
A son corps révolté livre de longs combats,
Poursuit partout la paix et ne la trouve pas.
Il voit le bien, il l'aime, il l'approuve, il l'admire,
Et vers le mal qu'il hait un doux penchant l'attire ;
Triste effet de ses sens, un séduisant poison
Obscurcit le flambeau de sa faible raison.

Tous ces maux infinis dont le poids nous accable,
Il faut t'en accuser, toi, le premier coupable,
Adam, de qui nous vient notre funeste sort,
Auteur de notre vie, auteur de notre mort !
Tandis que ton orgueil, dans un sombre délire,
A s'égaler à Dieu si follement aspire,
Tu ravis, Père injuste, à ta postérité
La paix de l'innocence et l'immortalité!

Il est vrai que le Christ, rédempteur et victime,
A payé dans son sang la dette de ton crime,
De l'alliance sainte a rattaché les nœuds
Et réconcilié la Terre avec les Cieux ;
Mais, bien qu'il ait calmé la céleste Justice,
Notre chair du péché garde la cicatrice,
Et notre sang gâté par le venin du mal
De l'implacable Mort a le germe fatal.

Dès l'aurore des temps, la Sagesse féconde
Du néant, par son Verbe, a fait jaillir le monde :
Dieu dit, et la lumière éclate en purs faisceaux;
Le Firmament s'étend et divise les eaux ;

Le docile Océan entr'ouvre ses abîmes,
Les monts portent aux cieux leurs orgueilleuses cimes,
Les fleuves vers les mers, d'un cours impétueux,
Roulent avec fracas leurs flots tumultueux ;
Les contours arrondis de l'Elément aride
S'élèvent mollement sur la masse liquide ;
La Terre ignore encor les ardeurs du Soleil,
Et germe cependant dès ce premier réveil.

Les siècles accomplis, deux géants de lumière,
Dans l'espace lancés, commencent leur carrière :
Opposés l'un à l'autre ils alternent leurs cours,
L'un préside à la nuit, l'autre éclaire les jours.
Si la Lune parfois, inégale courrière,
Retardant loin de nous sa marche irrégulière,
Néglige à l'horizon de paraître à son tour,
De l'horreur du cahos fait craindre le retour,
Aussitôt dans les cieux d'innombrables étoiles
D'une nuit trop obscure éclaircissent les voiles.

A peine du Soleil les feux étincelants
De la Terre nouvelle ont caressé les flancs,
De son sein réchauffé, fertile sans culture,
Elle épanche avec joie une riche verdure :
Dès ce premier printemps, les plantes et les fleurs
Etalent à l'envi leurs riantes couleurs ;
Chaque espèce en naissant apporte sa semence,
Et dans un frêle grain en retient l'espérance ;
Les obscures forêts allongent dans les airs
Leurs rameaux vigoureux et leurs feuillages verts.

Bientôt des animaux l'innombrable famille
Naît, s'agite, se meut, de toutes parts fourmille
Explore les contours, les sables, les déserts,

Les vallons, les hauteurs de ce vaste Univers :
L'un se dérobe à l'œil, se perd dans la poussière,
L'autre pompeusement traîne une masse altière.

D'un côté les oiseaux, hôtes charmants de l'air,
Au vol audacieux, aussi prompt que l'éclair:
La brise les soutient sur une aile légère
Et porte leurs accords dans le pur atmosphère ;
De l'autre, les poissons engendrés par les eaux :
Enfants de l'Océan, leurs agiles troupeaux
Affrontent les fureurs de la vague perfide,
Fatale si souvent au nocher intrépide ;
Ils connaissent des mers les plus secrets trésors,
Au milieu des récifs ils savent mille ports ;
Voyageurs sans repos, ils vont de plage en plage ;
L'abîme, leur patrie, est pour eux sans orage ;
L'énorme Cétacé s'y plonge avec bonheur,
Y trouve des palais taillés à sa grandeur.
Ces monstres, que nos yeux imparfaits et débiles
Ne voient qu'avec horreur, estiment inutiles,
Aux yeux de la nature ont leur utilité
Et renferment chacun leur secrète beauté.

Le Monde était créé : ses merveilles divines
Se déployaient alors sans défauts, sans ruines.
Le Tout-Puissant, du haut de son trône éternel
Abaissant sur la terre un regard paternel,
Ce regard pénétrant, ineffable lumière,
Sans laquelle ici tout s'en irait en poussière,
Approuva son ouvrage, en loua les desseins
Et vit que toute chose y tendait à ses fins.

Alors l'on entendit la Sagesse suprême
S'adresser ce discours, au sein de Dieu lui-même :

« Les trésors infinis de ce Monde nouveau,
« Tous ces êtres sans nombre, et cet Eden si beau,
« Attendront-ils toujours un maître raisonnable,
« Qui sache honorer Dieu d'un culte véritable?
« La Terre assez longtemps a désiré son Roi.
« Qu'elle l'obtienne enfin et reçoive sa loi.
« Que ce Roi soit créé; qu'un souffle saint l'anime,
« Que l'image de Dieu dans son âme s'imprime.
« Tandis qu'autour de lui les animaux courbés,
« Par de grossiers instincts bassement absorbés,
« Ne songeant qu'à servir leurs appétits avides,
« Au sol qui les nourrit fixent leurs yeux stupides,
« Que l'Homme, enfant du Ciel, parfait adorateur,
« Elève jusqu'à Nous son regard et son cœur.
« Qu'il commande à la Terre, à tout ce qui respire;
« Qu'il ignore lui-même où finit son empire;
« Qu'il observe des Cieux les divers changements,
« Les constellations et tous leurs mouvements;
« Qu'il calcule leur cours d'une science sûre
« Pour y prendre du temps une exacte mesure.
« Qu'il domine la Mer et ses vents furieux;
« Qu'animé par le feu d'un zèle ambitieux
« Il s'applique à dompter, en légitime maître,
« Tout ce qu'à l'horizon son œil verra paraître.
« Que la brute, à sa loi soumise en frémissant,
« Apprenne à redouter son regard imposant;
« Que pour lui du coursier la fierté s'adoucisse;
« Qu'à son frein, à sa voix, docile, il obéisse;
« Que le taureau fougueux, au rude joug lié,
« Abaisse sous sa main un front humilié.
« Et ce Roi sera l'Homme; il tiendra notre place:
« Un rayon immortel répandu sur sa face
« Marquera sa grandeur sur son chef radieux,
« Dans son regard divin dirigé vers les Cieux;
« Il verra l'univers à ses pieds tributaire
« Et ne devra qu'à Nous un encens volontaire. »

Elle dit : aussitôt Dieu-même de sa main,
D'un limon détrempé forme le corps humain.
Tel l'on voit, de nos jours, un statuaire habile
Façonner sans efforts une cire docile,
Et, créateur nouveau, par un art ravissant,
Imposer sa pensée au plâtre obéissant :
Ainsi de l'Eternel la Sagesse infinie,
Dans ce sable grossier qu'il destine à la vie,
Se plait à combiner tant de secrets ressorts
Qui bientôt vont unir une âme avec un corps.
Au sommet de ce corps d'une forme nouvelle,
Il adapte la tête, altière citadelle,
Y concentre les sens, afin que rassemblés
Ils soient toujours entre eux sagement contrôlés.
Pour l'ouïe et le goût, l'odorat et la vue,
Sur la face il ménage une élégante issue ;
Et, pour que tous leurs nerfs convergent en faisceau ,
Il ouvre sur sept points le rempart du cerveau.
Dans la bouche surtout prodiguant les merveilles,
Il trace les contours de ces lèvres vermeilles
Dont le jeu, s'accordant avec celui des yeux,
Peindra nos sentiments ou tristes ou joyeux.
D'un émail éclatant la bouche se décore;
Dieu trace les arceaux de ce palais sonore,
Où la langue, tissu de cent muscles nerveux,
Comme un serpent qui roule et déroule ses nœuds,
Ou pareille à l'archet dont une main savante
Se sert pour animer la corde frémissante,
En imprimant à l'air des mouvements réglés,
Formera de la voix les sons articulés.

Sillonnant tout le corps de sa trame invisible,
Le plus fort de nos sens et le seul infaillible,
Le toucher, qui, des yeux redressant les erreurs,
Doit nous faire braver tant de vaines terreurs,

Aux membres protégés sous sa vivante écorce,
Avec le sentiment, distribuera la force.
Puis l'Eternel construit ce tronc large et bombé,
Gracieux en sa forme et mollement galbé;
Il arrondit les flancs, il dispose le buste
Et de chaque côté suspend un bras robuste.
Tantôt souples, tantôt raides comme l'airain,
Les deux bras sont armés d'une puissante main,
Qui se brise en anneaux, se ferme, se redresse,
Se durcit, se détend, saisit avec adresse.
La moelle du cerveau s'allonge dans les os,
Par un canal creusé dans l'épine du dos;
De vertèbres formé cet arbre de la vie,
Comme un ressort d'acier, se relève ou se plie,
Il soutient sur deux rangs l'élastique cloison,
Qui renferme le cœur, l'estomac, le poumon:
Le cœur, qui poussera, par des routes certaines,
Dans le corps réchauffé ses bouillantes fontaines;
L'estomac dont l'ardeur fondra les aliments,
Pour y puiser du sang les féconds éléments;
Le poumon délicat, étonnante machine,
Qui, toujours hâletant dans la vaste poitrine,
Tour à tour dilaté, tour à tour resserré,
Aspirera les flots du liquide éthéré,
Et puis exhalera de ses mille alvéoles
Son souffle harmonieux en vibrantes paroles.
Ensuite, combinant, en deux membres égaux,
La souplesse des nerfs, la fermeté des os,
Sur un double pilier, plein de force et de grâce,
Du tronc équilibré Dieu soulève la masse:
Il veut que ce limon, par ses mains mesuré,
Puisse fouler le sol d'un pas noble, assuré,
Et qu'un sublime port, une démarche fière
Marquent en lui le Roi de la nature entière.

Par la main du Très-Haut, dans un limon glacé,

Ce prodige nouveau venait d'être tracé,
Quand soudain cette argile insensible et fangeuse
Se transforme et se change en une chair moelleuse.
Le sang impétueux, de ses riches torrents,
Empourpre et fait enfler les vaisseaux transparents;
Une douce rougeur embellit et colore
Ce front inanimé, ces membres froids encore,
Qui, pour sortir enfin d'une lourde torpeur,
N'attendent que l'élan du principe moteur.

Cependant l'Eternel sur son œuvre s'incline,
Puis il laisse exhaler de sa bouche divine
Ce souffle créateur qui commande au néant;
L'Homme aspire ce souffle et s'anime à l'instant.
Adam ouvre les yeux ; sur son noble visage
Brille du Dieu vivant la ravissante image.
Il admire du jour l'astre majestueux ;
Il se lève : à ses pieds quel tableau somptueux !
La nature empressée étale ses merveilles,
Le murmure des airs vient frapper ses oreilles:
Il regarde, il écoute; il sent battre son cœur;
Tout palpitant d'espoir, enivré de bonheur,
Sentant pour bénir Dieu ses lèvres impuissantes,
Il lève vers le ciel ses mains reconnaissantes.

V. de Lagrevol.

LA COLONNE DU MÉRIDIEN

I. Les cadrans solaires. — II. Érection de la colonne. — III. Gabriel Bugniet, architecte, — IV. Clément Jayet, sculpteur. — V. Histoire de la colonne. — VI. Enlèvement de la colonne.

I.

Je viens rappeler à la mémoire des habitants de Lyon un monument dont le souvenir matériel a été complètement effacé : je parle de la colonne qui ornait la place des Cordeliers, et servait de méridien à une époque où les horloges se réglaient au temps vrai, et non pas au temps moyen. Cette colonne avait donc un double but d'embellissement et d'utilité, car c'est en 1816 seulement qu'on a commencé à régler au temps moyen. On se souvient encore qu'à Paris, au Palais-Royal, un petit canon soumis à l'action concentrée des rayons solaires, partait juste au moment du passage du soleil au méridien, afin d'avertir les promeneurs de régler leurs montres. L'usage de cette détonation a eu lieu très-longtemps après l'introduction du temps moyen dans la règlementation des horloges, et il m'a été affirmé qu'on l'entendait encore en 1833.

Telle était l'utilité des cadrans solaires, que chaque maison de campagne avait le sien, et que l'étude de la gnomonique, aujourd'hui cultivée seulement pour la curiosité, entrait dans la pratique de l'enseignement. Je vais donc rappeler aux hommes de mon âge, qui ont pu l'oublier, et apprendre à

la jeunesse, qui n'en a pas connaissance, l'ancienne coutume de régler les horloges au temps vrai, tandis que maintenant on a adopté pour cela le temps moyen, et je donnerai en quelques mots une explication sur ces deux espèces de temps.

Les retours quotidiens du soleil au méridien constituent ce que l'on appelle temps vrai; ces retours ne se faisant pas dans une quantité de temps parfaitement égale, il s'ensuit qu'une horloge bien réglée, dont le mouvement est uniforme et qui emploie le même temps pour revenir d'un midi à un autre, ne peut pas être d'accord avec le vrai passage du soleil par le méridien ; mais en réglant une horloge, dans un jour quelconque, au midi vrai, il y aura coïncidence avec le vrai midi du soleil, lorsque l'année sera révolue entièrement. Si ce retour annuel d'un midi à un autre est partagé en autant d'espaces égaux qu'il y a de jours dans l'année, on aura une division au temps moyen. Le mouvement apparent, journalier et progressif, du soleil sur l'équateur ne se produit pas uniformément, et c'est à cette cause qu'est due l'inégalité du passage du soleil au méridien.

Si le soleil, dans sa marche apparente, ne s'avançait pas chaque jour le long de l'écliptique, il est clair que la terre, après avoir fait un tour entier sur son axe, se retrouverait dans la même position par rapport au soleil. On conçoit que la quantité, dont la terre est obligée de tourner en plus, équivaut au nombre de degrés parcourus par le soleil en ascension droite. L'ascension droite est la quantité apparente dont le soleil s'est avancé le long de l'équateur; mais cette quantité n'est pas toujours la même, par suite de l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur et de la vitesse du mouvement réel de la terre dans son orbite, tantôt accéléré et tantôt retardé, en parcourant une ellipse dont le soleil occupe un des foyers. Il s'ensuit donc que la terre doit plus ou moins tourner pour revoir le soleil au méridien. Par conséquent, lorsque le so-

leil était le régulateur, il fallait nécessairement lui demander l'heure.

C'est pour cette raison que les almanachs complets donnaient, pour chaque jour de l'année, ou seulement pour le premier jour de la semaine, la concordance entre le temps vrai, auquel on devait régler sa montre, et le temps moyen, auquel elle obéissait naturellement lorsqu'on oubliait de la régler. Les almanachs de Lyon avaient un petit chapitre intitulé : *Explication et usage des tables du calendrier.* Voici ce qu'on lit encore dans celui de 1820, le dernier qui renferme la table de concordance, quoique la présente explication soit insérée jusqu'à l'année 1823 : « Le temps vrai ou appa-« rent est celui qui est réglé par le mouvement vrai du so-« leil ; ainsi le midi vrai est l'instant où le centre du soleil « est dans le méridien. Un jour vrai est l'intervalle de deux « retours du soleil au même méridien. Pendant cet inter-« valle, il passe au méridien 360 degrés de l'équateur cé-« leste, plus un arc de ce cercle égal au mouvement diurne « en ascension droite. Ainsi, ce mouvement étant inégal, « le temps vrai ne peut être uniforme. Une horloge bien « réglée ne s'accordera avec le temps vrai que quatre fois « dans l'année, et à tous les autres jours elle avancera ou « retardera. »

On voit donc que lès cadrans solaires avaient parfaitement leur raison d'exister, et qu'ils étaient même une nécessité. On en construisit qui établissaient la concordance entre les deux temps, tous les mois ou tous les quinze jours, et l'on voit encore, dans la grande cour du ci-devant Hôtel-de-Ville, un cadran de ce genre, qui a la forme approximative d'un 8 traversé verticalement par une ligne droite, destinée à déterminer le midi vrai. Je me rappelle que le cadran de la colonne du méridien avait la forme sus-mentionnée. Au reste, le titre de la colonne zodiacale que j'ai remarqué dans les

pièces mises à ma disposition, est la confirmation de mon souvenir. De plus, j'ai trouvé un compte fourni par un sieur Deproit, pour avoir doré *les douze signes du zodiaque, les lignes qui les indiquent et la ligne méridienne.*

Au reste, M. Joseph Reboul, professeur de mathématiques, auquel j'ai soumis le présent travail, a eu la complaisance de me fournir plusieurs indications, parmi lesquelles je donne textuellement la suivante : « Le style fixé dans les « mains de la statue d'Uranie se terminait par une plaque « percée qui, à chaque midi vrai, venait coïncider avec la « méridienne de la colonne ; mais à chaque midi moyen, la « position qu'occupait sur le cadran le petit espace éclairé « correspondant au trou de la plaque percée, coïncidait avec « un des points d'une ligne courbe, tracée de part et d'autre « de la méridienne. Cette courbe qu'on nommait la méridienne « du temps moyen avait la forme d'un 8 allongé. Elle était « partagée par la verticale, servant de méridienne au temps « vrai, en deux parties symétriques, la boucle supérieure du « 8 ayant moins de hauteur que la boucle inférieure ; il est « clair que, malgré les progrès de l'horlogerie, un pareil « méridien serait encore aujourd'hui d'une grande utilité. »

Ce fut un architecte du nom de Terrier qui traça le cadran solaire sur la colonne, en 1769, et reçut pour ce travail la somme de 240 livres (1).

L'année dernière (1862), l'horloge de l'Hôtel-de-Ville ayant subi d'importantes réparations, ne donnait plus l'heure avec exactitude, et les horlogers ont eu parfois recours au cadran solaire de notre ci-devant palais municipal. Il existe un de ces cadrans tracés au temps moyen, sur le sommet de

(1) J'ouvre l'Almanach de Lyon de 1771, et je trouve effectivement, dans la liste des architectes, le nom de Terrier, enseignant la géométrie pratique et l'art de l'architecture, *à l'ancien gouvernement.*

la maison de l'Aigle (1), place Louis XVI, aux Brotteaux; mais il est à une hauteur qui demande une excellente vue pour en discerner tous les détails; cependant je sais qu'on y a pris l'heure, durant la période de travail nécessité par la pose d'un nouveau cadran au donjon de l'Hôtel-de-Ville, en face de la rue de l'Impératrice.

II.

La place des Cordeliers fut ouverte au public en 1557, dans le cimetière des religieux, qui cédèrent tout le terrain, sous la condition d'une rente annuelle de cent livres, que la ville s'engagea à leur payer. Ils aliénèrent aussi, en 1724, moyennant cinquante livres de rente, la partie de terrain nécessaire pour la construction de la salle du concert, devant servir de lieu de réunion à l'*Académie libre de musique*. Chacun se rappelle encore ce joli petit bâtiment, exécuté sur les dessins du milanais Pietra-Santa. Cette société musicale céda tous ses droits de propriété à la ville en 1741. Il paraît qu'elle était embarrassée dans ses affaires financières, et ce fut afin de liquider ses dettes qu'elle passa cet accord avec l'autorité consulaire (2). Une autre société, qui se qualifiait d'Académie des beaux-arts, obtint de tenir ses assemblées dans le bâtiment du concert. Cette académie se composait de trente membres et se partageait en trois classes : mathéma-

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, l'aigle qui surmontait le cadran en question a été emporté par un vent du midi, dont notre ville se rappellera longtemps la violence.

(2) Cochard, dans sa *Description de Lyon*, 1817, dit que l'Académie de musique, qui obtint des lettres-patentes en 1724, acheta de la ville l'emplacement de la salle du concert. Il n'avait pas eu connaissance de l'acte de vente par les Cordeliers, que M. l'abbé Pavy, dans son Histoire des grands Cordeliers, signale comme existant aux archives de la Préfecture.

tiques, physique et arts. L'association musicale subsista jusqu'à la Révolution, époque à laquelle son lieu de réunion fut vendu.

Il existait, sur la place des Cordeliers, une croix érigée en 1748, aux frais du consulat, et substituée à une très-ancienne qui tombait de vétusté. La colonne du méridien remplaça, en 1765, la susdite croix, qui fut vendue 40 livres. Il serait curieux de savoir le prix donné par le marchand de démolitions, pour la malheureuse colonne, qui lui a été abandonnée comme chose vile et embarrassante.

Le consulat de 1765 se composait de Charles-Jacques Leclerc, seigneur de la Verpillière, prévôt des marchands, et de Claude Servan, Maurice Giraud, Benoît Valous, écuyer avocat, et Joachim Reynaud, écuyer, échevins. Il paraît que ce fut Claude Servan, premier échevin, à qui fut confiée la surveillance des travaux nécessités par l'érection de la colonne, car la plupart des comptes sont à son adresse.

III.

L'architecte Pierre-Gabriel Bugniet (1) fut chargé, *par le consulat, de faire ériger sur la place des Cordeliers une colonne élevée sur un piédestal, aux deux principales faces de laquelle seront des bassins pour recevoir les eaux qui flueront par les tuyaux de la pompe à deux corps, enclavée*

(1) Cochard, dans sa *Description de Lyon*, 1817, écrit Bugnet, et dans son *Guide du voyageur*, 1826, Bugniet. Le *Lyon ancien et moderne*, 1843, a choisi la première dénomination. J'ai eu sous les yeux un grand nombre de pièces, toutes signées Bugniet ; mais comme le susdit a une très-mauvaise écriture, on aura pu facilement se tromper en lisant sa signature ; d'autant plus que de son vivant, on faisait parfois la même erreur d'orthographe nominale, et j'ai pu m'en assurer dans des pièces relatives à l'érection de la colonne.

dans icelui. Ce texte est emprunté à un rapport que ledit Bugniet adresse à l'échevin Claude Servan, sur le choix qu'il a fait de Pierre Guillot, charpentier, pour les ouvrages de charpente nécessaires à la clôture des travaux entrepris.

Il y a dans cette pièce un petit détail que je ne veux pas omettre, et qui dépeint le bon sens et l'honnêteté de l'architecte : il dit qu'il a choisi Pierre Guillot, *comme moins disant et faisant le plus grand profit de la ville*, ce qui veut dire, je pense, que ledit Guillot était moins charlatan que les autres entrepreneurs, et par conséquent plus honnête homme. Si Gabriel Bugniet revenait à la vie et voyait la quantité de prospectus bavards et menteurs dont nous sommes fatigués, surtout de la part de certains marchands de vêtements confectionnés, il partagerait probablement mon mépris au sujet de tous ces dupeurs d'autrui. Ce qui prouve que Bugniet ne se laissait pas tromper par les belles paroles, remplies ordinairement de fausseté, c'est son règlement du compte de Carteret, appareilleur, qui, en 1767, a fait les cannelures de la colonne. Celui-ci, dans un style excessivement allongé, embrouillé et peu grammatical, se plaint de toutes les difficultés qu'il a rencontrées dans son travail, ce qui le conduit naturellement à demander un prix fort élevé, qu'il porte à 300 livres, mais qui, en 1769, est réduit par l'architecte à seulement 60 livres.

Les archives de la ville contiennent tous les comptes des artistes et ouvriers qui ont coopéré à l'érection de la colonne, et ils sont tous réglés par Bugniet avec le plus grand soin. Quelques comptes en petit nombre sont payés intégralement; les uns subissent une légère diminution, d'autres en supportent une considérable. Dans une pièce en date du 28 avril 1770, M. Servan, échevin, qui avait été chargé de la surveillance des travaux, donne, en sortant d'exercice, un résumé de tous les comptes, dont la somme se monte à 12,599 livres.

Gabriel Bugniet, né à Lyon, était un homme de talent,

qui comprenait l'architecture monumentale par la beauté du profil. La colonne du méridien en est la preuve : elle était d'ordre dorique et mesurait plus de 20 mètres de hauteur (1); on n'avait eu recours à aucune surcharge d'ornements, et justement à cause de cela son aspect portait l'empreinte de la solidité et de la grâce. Ces qualités semblaient faire un reproche à l'architecture générale des constructions de la rue Impériale, couvertes d'ornements au préjudice de la forme. Pour éviter toute comparaison, on a fait disparaître la malheureuse colonne. C'est Gabriel Bugniet qui construisit le château de Sathonay, et en 1784, la prison de Roanne, démolie en 1837. On se rappelle encore combien l'architecte avait su donner à cette œuvre le caractère de sa destination, et rien ne présentait un aspect plus terrible que l'entrée de cette prison.

Avant le bâtiment exécuté par Bugniet, il existait déjà des prisons sur le même terrain ; mais il paraît que leur étendue ne répondait pas aux besoins du service. Des lettres-patentes du roi, du 5 mars 1767, ordonnèrent que l'hôtel de Flèchères, situé près du palais, serait acheté par le prévôt des marchands et les échevins, pour reconstruire, sur son emplacement, les prisons, dites de Roanne. Il y est stipulé que la sénéchaussée

(1) D'après le compte et le toisé des ouvrages en maçonnerie produits par Antoine Morand, la colonne avait en hauteur : le piédestal 10 pieds, et la colonne, y compris la base de la statue, 42 ; en tout 52 pieds. Ces 52 pieds étaient des pieds de ville ; car on ne comptait pas autrement à Lyon. Je me souviens qu'en 1819 mon père ayant fait construire une maison, il me chargeait de revoir les calculs des ouvriers : les comptes avaient tous pour base le pied de ville. La peine que me donnaient ces multiplications en toises, pieds et pouces est encore présente à ma mémoire ; aussi, depuis cette époque, j'ai voué un culte de reconnaissance au système décimal. Le pied de ville étant de 0, m. 342, ces 52 pieds égalent 17 mètres 84 centim. Si l'on ajoute à cela les 9 pieds de la statue d'Uranie, ou 3 m. 78, on aura une hauteur totale de 20 m. 862.

et les greffes, logés dans l'hôtel de Fléchères, seront établis au rez-de-chaussée du Palais-de-Justice. Six ans plus tard, d'autres lettres-patentes, du 14 juillet 1773, décrètent le transport, dans la prison de Saint-Joseph, des détenus de Roanne, qui devront y rester pendant la reconstruction. Il paraît que l'on ne se pressa pas et que l'on prit le temps nécessaire pour bien combiner toutes les dispositions des nouvelles prisons ; car ce ne fut qu'en 1784 que les plans de Bugniet furent approuvés par l'administration consulaire.

Au commencement de la Révolution, l'ouvrage n'était pas entièrement terminé, et, en 1791, les entrepreneurs ayant cessé d'être payés, ne purent continuer leur travail. L'année précédente, un rapport sur les prisons fut présenté par une commission au conseil du district de Lyon. Il y était fait la plus désolante description de l'insalubrité de la prison de Roanne, et on terminait par cette réflexion : « L'unique avan-« tage de la prison de Roanne est la sûreté des prisonniers ; « mais qu'il en coûte pour l'avoir obtenue ! » La commission donne les plus grands éloges à la Confrérie des Pénitents de la Miséricorde, et le fait est d'autant plus remarquable que le rapport est écrit en 1790, sous l'influence des idées nouvelles. Or, par suite de cette même influence, toutes les confréries de pénitents furent dissoutes peu de temps après, comme contre-révolutionnaires et ennemies du progrès.

Voici les expressions du rapport : « Nous ne pouvons passer « sous silence les bienfaits innombrables des pénitents de la « miséricorde envers les prisonniers. Ils en nourrissent un « grand nombre, leur donnent de l'argent, du linge, des « vêtements, du charbon et du bouillon aux malades, et plu-« sieurs fois la semaine du pain et du vin ; enfin ils vont eux-« mêmes les consoler. La Charité fournit à chacun une che-« mise blanche par semaine. Une société de jeunes gens, « recommandables par leur piété et leurs vertus, vont tous

« les dimanches les raser et leur faire des aumônes: tant de « vertus et de bienfaits sont au-dessus de nos éloges. . . . . « qu'il est glorieux pour cette société de s'être attachée à la « classe la plus malheureuse des hommes! »

On peut croire que ce rapport fit tort à Gabriel Bugniet, car les travaux de la prison ayant été repris en 1792, le citoyen Durand, architecte, en fut chargé. Bugniet fut naturellement blessé de cette préférence donnée à un confrère, et il adressa une pétition aux *citoyens commissaires de la Convention nationale au département de Rhône-et-Loire* (1). Il expose que, dans un procès-verbal du 16 juin 1792, les officiers de santé lui ont rendu justice: ce qui semblerait indiquer que ce procès-verbal serait la contre-partie du rapport sus-mentionné. Bugniet, s'appuyant sur le dire des officiers de santé, vante son ouvrage, et blâme son confrère, qui a fait des changements nuisibles à la salubrité de la prison de Roanne. Il prie les *citoyens administrateurs* de le laisser conduire à bonne fin les travaux qu'il a commencés, et termine par cette considération: « Ses conclusions ne pourraient pas « être rejetées, à moins qu'on n'acquittât ses honoraires, qui « se montent à 36,000 livres, ses avances et déboursés com- « pris, et forment la majeure partie de sa fortune. Il serait « inouï, il serait sans exemple qu'on lui ravît la gloire de « cette entreprise sans le payer; tandis que l'architecte qui « n'a été employé qu'à de très-légers accessoires est déjà « désintéressé, et l'auteur se verrait encore enlever la gloire « d'achever son ouvrage, et on le priverait de la récompense « la plus flatteuse pour un artiste. » Le malheureux Bugniet était véritablement un artiste, se faisant honneur de ses

(1) Cette pétition est un autographe de Bugniet, sans date, mais on peut la rapporter au commencement de 1793. Cette date est inscrite au crayon sur la première page.

œuvres, et pensant qu'elles devaient être un titre de recommandation ; mais je n'ai pas découvert si son désir fut exaucé. Il est à présumer cependant que sa pétition resta sans réponse.

En effet les événements se pressaient, et les commissaires de la Convention, occupés à organiser la Terreur, n'eurent probablement pas le temps de s'occuper d'affaires de si petite importance. D'ailleurs, la victoire du 29 mai leur ôta le pouvoir, et quand ils rentrèrent, après le siége de notre malheureuse ville, Bugniet se réfugia à Charly. Il fut dénoncé et traduit au commencement de Thermidor, an II, devant le tribunal du district de Saint-Genis. Dans une position si menaçante il crut devoir alléguer, comme preuve de patriotisme, qu'il était l'auteur des plans de la prison de Roanne. « Comment, s'écria le président Dumanoir, tu oses te vanter d'avoir fait construire ce bâtiment à la honte de l'humanité ! monstre, tu en tâteras. » Peu de jours après, le 9 thermidor mit à néant les menaces de Dumanoir, et fit sortir des prisons les victimes de Robespierre, le despote le plus absolu et le plus cruel qui ait jamais régné sur la France (1).

Bugniet survécut donc heureusement aux graves dangers de la Terreur et mourut à Charly, dans un âge fort avancé, le 5 novembre 1806.

IV.

Gabriel Bugniet, chargé de tous les détails d'ornementation de la colonne, passa un accord avec Clément Jayet, sculpteur, pour la confection d'une statue *en pierre blanche de neuf pieds de proportion, représentant le génie de la gnomonique*,

(1) Cette anecdote, extraite de la *Revue des contemporains*, est due à M. Péricaud aîné, dont le grand-père avait été très-lié avec Bugniet.

laquelle devait servir de couronnement à l'œuvre de l'architecte. Le prix de cette figure est fixé à 800 livres, y compris le bloc de pierre, et la date de ce traité est du 24 mai 1768. Par une autre convention du 6 septembre de la même année, Jayet est encore chargé de sculpter le chapiteau de la colonne, moyennant la somme de 300 livres, en tout 1100 livres, payées sans retranchement, le 7 septembre et le 22 décembre 1768. Les échafaudages nécessaires à l'érection de la statue, à la taille du chapiteau et à la pose du méridien, ont été fournis par Rebeyrolle, maître charpentier, en avril 1768. Le compte de ces travaux, qui se monte à 735 livres, est réduit par Bugniet à 425, en considération du mauvais état des bois, et payé le 21 août 1769.

La pierre blanche qui devait servir à la statue était probablement celle de Seyssel, qui appartient à l'étage supérieur du terrain de la craie, et qui a servi à la construction de notre Hôtel-de-Ville. Elle jouit, dit-on, de la propriété d'acquérir de la dureté à l'air; mais je pense que l'expérience a mis à néant cette prétention de durcir par l'exposition à l'air. En effet, la statue d'Uranie n'avait pas résisté aux intempéries atmosphériques, et la tête était tombée plusieurs années avant la disparition de la colonne. La pierre blanche, qui a servi à construire notre ci-devant Hôtel-de-Ville, avait acquis si peu de dureté, qu'après deux siècles seulement on fut obligé de donner *des soins au rétablissement des corniches, et en général de toutes les parties en saillie des moulures et des sculptures, ce qui n'est pas étonnant, car la pierre de taille est d'une nature très-friable et très-tendre.* — *Notice sur l'Hôtel-de-Ville* par T. Desjardins. — L'immense travail nécessité par la mauvaise qualité de la pierre de Seyssel prouve que, loin de se durcir, elle se délite même assez promptement.

Clément Jayet, qui venait d'être chargé par Bugniet de la statue d'Uranie, était né à Langres, le 26 février 1731. Son

père, Abel Jayet, pratiquait la sculpture dans cette ville, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Haute-Marne. Clément s'établit à Lyon et épousa, par contrat du 27 septembre 1760, Madeleine Dérojat, fille de Camille Dérojat, perruquier, demeurant à l'Arsenal, paroisse d'Ainay. Dans une pièce relative à son mariage, il est qualifié de maître sculpteur de l'Académie de Paris. Je ne sais trop si ce titre a une grande importance, et s'il indiquerait que Clément Jayet eût acquis un peu de célébrité; mais notre artiste n'est mentionné ni dans la Biographie universelle, ni dans la Biographie moderne de 1816, ni dans celle des contemporains de 1821, ni dans le Dictionnaire des artistes français au XIXe siècle, par Gabet, 1831, ce qui me fait présumer qu'il n'était pas arrivé à une grande notoriété. Il mourut à Lyon, le 24 février 1804, et voici en quels termes le *Bulletin de Lyon* du 9 ventôse an XII — 29 février 1804 — rend compte de sa mort: « La ville de Lyon vient de perdre — 27 février — dans « la personne de M. Clément Jayet, un sculpteur aussi recom- « mandable par sa moralité que par ses talents. On lui doit « d'avoir donné les premières leçons de dessin au célèbre sculp- « teur Michalon, à MM. Grobon, Richard, Dubois, dont la ville « de Lyon peut se glorifier d'être la patrie. Il fut avec distinc- « tion, pendant quatorze ans, professeur de l'école de dessin « de cette ville. Les regrets, qu'il laisse à sa famille, seront « partagés par tous les honnêtes gens, qui ont eu l'avan- « tage de le connaître. Il est l'auteur de la figure emblémat- « tique de l'astronomie, placée au-dessus de la colonne éri- « gée sur la place des Cordeliers, indiquant le méridien.

« Le vandalisme a détruit plusieurs morceaux de sculpture « de sa main, qui contribuaient à l'ornement de la ville. « C'est en partie à ses soins que nous devons la conservation « des groupes en bronze du Rhône et de la Saône, qui ornent « aujourd'hui si majestueusement le vestibule de notre Hôtel-

« de-Ville, et qui attestent par leur présence que Lyon fut « dans tous les temps la patrie des grands hommes, soit par « leur talent, soit par leur courage. »

Je ne saurais dire quels sont les morceaux de sculpture dont Clément Jayet, d'après l'article nécrologique ci-dessus, avait illustré notre ville : mais ils devaient certainement représenter des sujets religieux, puisqu'ils ont été détruits par le *vandalisme*, probablement révolutionnaire. Il existe encore, à l'angle d'un grand nombre d'anciennes maisons, des niches privées de leurs saints habitants, qui ont dû disparaître pendant le règne de la Terreur. C'est avec plaisir que l'on voit plusieurs maisons neuves revenir à ce mode d'ornementation, et donner un abri à des saints, qui se chargent de protéger et d'embellir le quartier, jusqu'à ce qu'un nouvel orage les brise, comme leurs devanciers, sur notre beau pavé cubique.

V.

Il ne paraît pas qu'il y ait eu quelque cérémonie pour l'inauguration de la colonne ou de la statue d'Uranie ; du moins les archives ne m'ont fourni aucun document là-dessus. Il n'en a pas été de même pour la Bourse, dont la jeune magnificence n'a pas voulu supporter la présence de sa vieille et robuste voisine : le clergé en a béni la première pierre, et l'empereur en personne a inauguré le splendide palais. Nous sommes aujourd'hui prodigues de ces sortes de fêtes, et nous ne savons pas nous passer du clergé, qui n'oppose jamais le moindre *non possumus* aux demandes de bénédictions parfois étranges ; il faut avouer que celle donnée au temple de l'agiotage produisit un étonnement facilement justifiable. La colonne du méridien, qui ne fut l'objet d'aucune cérémonie, était cependant un monument des plus utilitaires, car il

fournissait gratuitement l'eau et l'heure, et de plus donnait à la place des Cordeliers un caractère éminemment pittoresque.

La vie de la colonne n'a pas offert une suite d'événements bien intéressants; pourtant chacun connaît le rôle que joua la place des Cordeliers pendant l'insurrection d'avril 1834. Les républicains, commandés par Lagrange, s'en emparèrent le mercredi 9, et en restèrent maîtres jusque dans la soirée du samedi 12. Les principaux insurgés furent traduits devant la Cour des Pairs, qui les condamna à la déportation. Après trois ou quatre ans de détention, une amnistie les remit en liberté, afin de leur permettre de faire la révolution de février. Il était naturel que les vainqueurs de cette époque célébrassent l'anniversaire des journées d'avril, et la chute du tyran, qui leur avait fourni les moyens de le renverser. Je vais laisser parler l'Annuaire de Lyon de 1849, racontant les événements de l'année précédente. « Aujourd'hui dimanche, 9 « avril, une cérémonie funèbre a eu lieu en l'honneur des « insurgés morts en combattant au mois d'avril 1834. Un « immense catafalque, entouré de guirlandes de lierre et de « cyprès, et sur lequel brûlent des feux bleuâtres, est dressé « sur la place. Une large estrade, tendue de noir, pavoisée de « drapeaux tricolores, est adossée à la colonne du méridien, « recouverte elle-même de draperies noires. Les autorités sont « montées sur l'estrade ; les discours patriotiques sont pro- « noncés par le citoyen Hugon, condamné d'avril, par le « citoyen Brosse et par le commissaire du gouvernement. « De longs applaudissements suivent l'allocution du citoyen « Emmanuel Arago; on enlève les crêpes et l'on plante, près « de la colonne un jeune peuplier. Alors l'acteur Barielle « monte sur l'estrade et chante la *Marseillaise*, dont les spec- « tateurs répètent le refrain. Les élèves de l'école de chant « dirigée par M. Maniquet, chantent un chœur à la liberté;

« puis le Chant du départ est entonné, et le cortége se retire « dans le plus grand ordre. »

Quoique le drapeau officiel de la république fût tricolore, cependant le rouge était la couleur des *frères voraces* et des hommes d'action. Un drapeau de cette nuance avait été attaché à la statue d'Uranie, et l'on peut présumer que cette contrainte accéléra la chute de sa tête qui, déjà délitée par les intempéries atmosphériques, fut ébranlée et se détacha, en se brisant sur le pavé de la place.

VI.

La chute de la tête d'Uranie était d'un triste augure pour la colonne, condamnée d'avance *in petto* par les régénérateurs contemporains. Son âge n'atteignit pas un siècle, et cependant ceux qui l'avaient érigée crurent certainement à sa longue durée. Les deux artistes qui contribuèrent à son élévation se flattèrent de fonder leur célébrité sur son éternité, et l'événement est venu leur donner un cruel désappointement. Une nouvelle époque amène toujours avec elle de nouveaux goûts, et ceux qui comptent sur l'avenir de leur œuvre risquent fort d'être dans l'erreur. Pour beaucoup de gens, le progrès consiste dans le mépris du passé, et l'histoire de tous les temps pourrait fournir une multitude d'actes de vandalisme, qui ont eu pour cause cette malheureuse disposition. Si notre époque a été témoin d'une assez grande quantité de faits de ce genre, dus à l'indifférence du public, à la prépondérance des ingénieurs et à l'absence de toute discussion, il faut cependant reconnaître que les questions générales d'art et d'archéologie ont été traitées par les hommes intelligents, au point de vue de la conservation et de la continuité de l'idée créatrice des monuments. Dans les siècles an-

térieurs, au contraire, nous voyons Philibert Delorme, en 1538, imposer à l'église gothique de Saint-Nizier, un portail renaissance, et Decrénice, en 1760, affubler l'église romane de Saint-Paul d'une facade de style grec ou romain (1).

Je ne verrais de remède à cette absence de toute intelligence artistique et archéologique, que dans la création de commissions *consultatives* locales composées d'hommes spéciaux. On remarquera que je donne simplement à ces commissions le titre de *consultatives :* en effet, il paraît y avoir parfois exagération dans les désirs de conservation, et certains changements d'une pressante utilité risqueraient d'être sacrifiés à l'amour trop vif des souvenirs historiques. Le véritable progrès consisterait donc dans l'équilibre des deux forces, utilitaire et intellectuelle, et l'autorité, éclairée par les opinions contradictoires, tout en n'abandonnant rien de son droit d'initiative, prendrait volontairement sa décision après avoir approfondi la question.

Nous voici arrivés à l'heure fatale : la colonne était condamnée d'avance, et par conséquent elle devait disparaître devant le

Hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas (Juv. VI, 222)

des démolisseurs. Vainement je plaidai en sa faveur dans les journaux de Lyon. Je le fis sans espérer la victoire ; bien plus, je savais que je serais ridicule aux yeux des grands seigneurs du jour, *les manieurs d'argent*, et je ne me suis pas trompé. Mais j'ai eu au moins la satisfaction intime de combattre,

(1) Le chapitre de Saint-Paul, en confiant à Decrénice les réparations qu'il voulait faire exécuter, acheva l'œuvre de destruction. L'architecte ensevelit sous le plâtre les épigraphes scellées dans les murs, les sculptures de l'intérieur, brisa les chapiteaux et profana la façade en y plaçant le portail à fronton qu'on y voit aujourd'hui. — *Lyon ancien et moderne*, t. II, p. 410.

en faveur de certains sentiments élevés, qui font alliance avec les esprits distingués, dont l'approbation est la seule récompense à laquelle j'aspire.

Je termine l'histoire de la colonne par une citation de la *Gazette de Lyon* — 18 décembre 1858 — laquelle a aussi disparu complètement, sans espoir de résurrection : « Hier « soir, un passant, qui longeait l'avenue de la Tête-d'Or, « s'est cru tout à coup au milieu des ruines de Pestum. Des « tronçons de colonne cannelée étaient empilés le long de « la route, et donnaient au paysage un caractère oriental. « Croyant à une illusion d'optique, il s'est approché, et qu'a- « t-il reconnu dans ces ruines tristes, mais imposantes? la « colonne du méridien de l'ancienne place des Cordeliers, qui « a disparu de dessus sa base, et dont les larges rondelles sont « disposées le long des murs d'un vaste chantier de cons- « truction, entouré d'autres chantiers sans nombre, où les « amateurs de nos vieilles coutumes vont étudier comment « étaient faits jadis et nos cheminées, et nos portes, et nos « boiseries, et nos fermetures, et nos fontaines, et nos « éviers, en un mot tous nos agencements intérieurs, qui « sont mis en vente par les entrepreneurs de la démolition « du Lyon ancien. »

Les matériaux de la colonne se trouvaient dans un parfait état de conservation : ils avaient été fournis par une des couches du lias de notre Mont-d'Or, connue des carriers sous le nom de banc des marches. Cette pierre, extrêmement solide, offre une grande résistance à la décomposition, et c'est elle qui constitue la majeure partie des escaliers de nos anciennes maisons. Ainsi, le prétexte de la mauvaise qualité des matériaux, délités par le temps, invoqué comme une raison impliquant la nécessité de la destruction, tombait devant l'examen que j'ai fait attentivement.

Rien n'était donc plus logique et plus facile que d'utiliser

la colonne du méridien : la place Impériale eut été trop heureuse de lui offrir une vingtaine de mètres carrés pour asseoir sa base. Accompagnée de quelques grands arbres convenablement disposés, elle eut servi de perspective et caché la vilaine maison que l'on aperçoit en venant de la place de la Comédie.

Il ne reste plus de la malheureuse colonne que de belles photographies, parfaitement exécutées par feu Froissart. On peut, d'après leur inspection, juger combien la place irrégulière des Cordeliers, avec son méridien, sa salle de concert et ses embarras de charrettes, avait un cachet pittoresque. Il est vrai de dire que l'on y marchait moins commodément qu'aujourd'hui, et que le palais de la Bourse n'y étalait pas les splendeurs de ses perfides amorces.

Paul Saint-Olive.

NOTICE

SUR

CH.-F. DE CHATEAUNEUF-DE-ROCHEBONNE

ARCHEVÊQUE DE LYON

—

1731 à 1740

—

Enfin nous avons un pasteur de notre choix ! s'écrièrent les comtes de Saint-Jean, lorsqu'ils apprirent qu'un de leurs collègues, M. de Rochebonne, avait été promu à l'archevêché de Lyon (1). Né le 6 janvier 1671, cet éminent prélat était fils de Charles de Châteauneuf, marquis de Rochebonne, commandant pour le roi dans le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais ; sa mère, Thérèse Adhémar, était fille du comte de Grignan. Ses études furent terminées par le bonnet de docteur qu'il reçut dans la Maison de Navarre ; alors l'évêque de Poitiers, M. de La Poype-de-Vertrieux, ancien chanoine-comte de Lyon, le prit pour un de ses grands vicaires ; bientôt il dut son élévation dans les dignités ecclésiastiques au Père de la Chaise, qui lui donna l'abbaye d'Elan et celle de Saint-Riquier ; mais déjà il avait été reçu chanoine-comte de Lyon, le 22 décembre 1691. En 1707, il était grand

(1) M. de Moncley, évêque d'Autun, administrateur de l'Eglise de Lyon pendant la vacance, avait ordonné, par un mandement du 22 février 1731, que l'on fit des prières publiques pour obtenir du Ciel un bon pasteur.

vicaire de Poitiers, lorsqu'il fut nommé évêque de Noyon, le 19 janvier 1713; alors il avait place, en qualité de pair de France, au parlement de Paris, et en janvier 1715, il était devenu un des aumôniers du roi. Après la mort de François-Paul de Neufville-de-Villeroy, arrivée le 6 février 1731, il fut appelé à lui succéder sur le siége de Lyon. Il prit possession par procureur, le 15 janvier 1732, et en personne le 22 mars suivant; toutefois, il ne fit son entrée solennelle que le 17 août par la porte de Vaize. Il prit pour suffragant aux fonctions épiscopales, Nicolas de Navarre, chanoine de Saint-Nizier, évêque de Sidon *in partibus*; il eut dix vicaires généraux, en tête desquels figure le comte de la Beaume-Suze, doyen du Chapitre de la Primatiale (1).

En 1733, il approuva la fondation des hôpitaux de Roanne et de Belleville, et, en 1737, celle de l'hospice de Saint-Symphorien-le-Château. En cette dernière année, il établit en faveur des prêtres caducs et infirmes, le Séminaire de Saint-Pothin (2).

Un des événements le plus mémorable de son épiscopat fut le Jubilé célébré, en 1734, à l'occasion de la rencontre de la Fête-Dieu avec celle de Saint-Jean-Baptiste. Ce Jubilé, qui dura trois jours, fut annoncé par un mandement, et les fidèles y furent préparés par des missions qui se firent dans les principales églises de la ville (3).

(1) Voyez les *Archevêques de Lyon*, par M. Morel de Voleine, p. 188

(2) *L'Almanach de Lyon* pour 1755 attribue l'établissement de ce séminaire à M. de Tencin, mais le Rituel de M. de Montazet le donne à M. de Rochebonne auquel il faut en laisser l'honneur.

(3) L'institution du Jubilé ne remonte pas à une haute antiquité, puisque ce fut seulement au XIII siècle, en 1264, que la *Fête-Dieu* fut canoniquement instituée par Urbain IV. La rencontre de cette fête avec celle de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste s'est déjà faite en 1451, en 1546, en 1666 et en 1734, elle reviendra en 1886 puis en 1943. Voyez sur l'institution du Jubilé de 1734, un livre imprimé par ordre de Mgr l'archevêque, Lyon, Pierre-

Cette même année fut posée la première pierre de l'église des Chartreux, dont la construction ne fut achevée qu'en 1748 ; toutefois la façade reste encore à faire.

En 1735, M. de Rochebonne fit la translation d'une partie du chef de saint Irénée dans le séminaire qu'avait fondé Camille de Neufville, et qui, par une ordonnance royale du 12 août 1738, fut agrégé à l'Université de Valence en Dauphiné.

Un de nos célèbres missionnaires, le P. Bridaine, vint prêcher, cette même année, le carême à Lyon. Voici en quels termes en a parlé l'auteur d'un Journal, manuscrit que possède M. Morel de Voleine : « ..... Il reste quelquefois « trois heures de suite en chaire, il tempête, il tonne, il « s'agite, il déchire son surplis et damne tout le monde. Le « peuple le court ; aussi n'est-il bon que pour le peuple. Il « faut avouer néanmoins que les personnes de ce caractère « sont utiles à la Religion, et que l'Etat a intérêt d'en avoir « toujours un qui soit pensionné du roi...... »

L'année suivante, en creusant pour faire les fondations d'une chapelle que l'on devait bâtir sur les ruines de l'ancienne église des Macchabées, on découvrit, parmi d'autres tombeaux antiques, celui d'un tribun militaire, Flavius Florentius, dans lequel on trouva quelques ossements. Le peuple qui crut que c'étaient ceux d'un martyr, se prit d'une grande vénération pour ces reliques, et s'imagina qu'elles opéraient des miracles. M. de Rochebonne, pour mettre un terme à cette superstition, lança, le 11 décembre 1736, un mandement, qui a été reproduit dans le tome 18 des *Archives du Rhône*, et fit murer la porte de la chapelle avec défense d'en continuer la construction.

Valfray, 1734. in-12, sans nom d'auteur. Voyez aussi le Catal. de la B. Coste, n° 1901 et suivants, et mes *Documents sur Lyon* au 24 juin 1666.

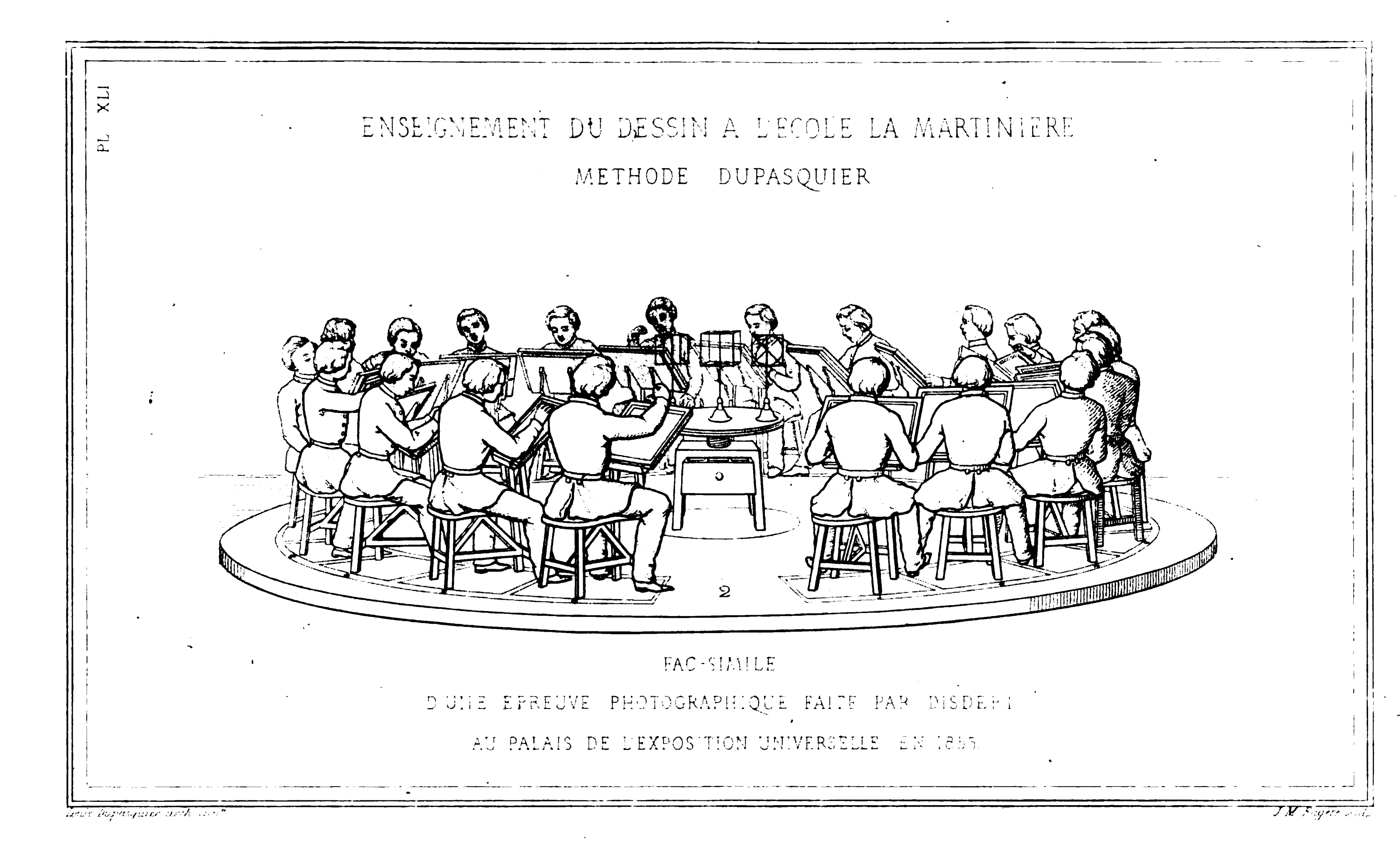
En 1739, notre archevêque posa les premières pierres de la nouvelle chapelle de Notre-Dame de Fourvières, de l'église des Feuillants et de celle des Carmes. Sur sa demande, la manse abbatiale de l'Ile-Barbe fut unie au Chapitre de la Primatiale, par un brevet royal du 9 janvier 1740. Le 28 février suivant, le vénérable pasteur, qui comptait à peine dix années depuis qu'il occupait si dignement le siége des Irénée et des Pothin, fut enlevé à son troupeau. Ses funérailles se firent avec une grande pompe, et l'année suivante, son éloge fut prononcé, dans une séance publique de l'Académie de Lyon, par Jérôme Pestalozzi, l'un de ses membres.

PÉRICAUD aîné.

PL. XLI

ENSEIGNEMENT DU DESSIN A L'ECOLE LA MARTINIERE

METHODE DUPASQUIER



FAC-SIMILE

D'UNE EPREUVE PHOTOGRAPHIQUE FAITE PAR DISDERI

AU PALAIS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE EN 1855

QUELQUES OPINIONS

DE

M. ANTONIN MONMARTIN

SUR L'ÉCOLE LA MARTINIÈRE

RÉFUTÉES

PAR

M. LOUIS DUPASQUIER

Bien persuadé que la raison publique fait tôt ou tard justice des prétentions mal fondées, je n'avais pas cru devoir réclamer contre l'opinion émise, en 1839, par M. Antonin Monmartin, sur l'enseignement du dessin à l'Ecole la Martinière; soit que ma position de professeur m'en fît alors un devoir de convenance, soit aussi parce qu'à cette époque, M. Monmartin, tout en insinuant que le cours de dessin était le résultat de ses propres vues, n'avait cependant pas oublié de citer le professeur chargé de ce cours (1).

Le même administrateur ayant émis de nou-

(1) Page 51 de la brochure publiée, en 1839, par M. Monmartin, sur l'École la Martinière, il est dit : « Quant au cours de dessin, « résultat de nos propres vues, des instruments de travail que « nous y avons introduits, et de l'habileté du professeur qui le « dirige. »

veau dans une brochure, publiée en 1862, les mêmes prétentions, plus nettement exprimées, sur la création d'un enseignement que j'ai mis vingt années à organiser et à développer, pour les exigences d'une classe composée de 3 à 400 élèves, ne travaillant que sept à huit heures par semaine, durant deux années scolaires, je ne saurais me taire plus longtemps, sans laisser porter atteinte à mon droit d'auteur; peut-être aussi à ma considération personnelle, en laissant planer un doute sur le véritable créateur des méthodes publiées par moi en 1849, avec l'approbation de la Commission administrative de l'Ecole la Martinière.

Je ne serais pas plus excusable si je ne réclamais contre l'oubli des services rendus à la même école par le docteur *Alphonse Dupasquier*, mon frère, qui, pendant de longues années, a consacré son savoir et son dévouement à l'instruction spéciale des élèves de la Martinière.

Toutefois, je me fais un devoir et m'empresse de déclarer qu'en revendiquant l'honneur de créations utiles, ainsi qu'en rappelant les services rendus par mon frère, je n'entends en aucune façon enlever ou même amoindrir le mérite personnel ainsi que la haute direction imprimée à cet établissement par son administration ; *mais à chacun ses œuvres*.

Ceci exposé, voici les passages de la brochure

de M. Monmartin, publiée depuis peu, contre lesquels je suis obligé, bien malgré moi, de protester avec le calme que donne une conscience honnête et tranquille.

Pages 32 et 33 de cette brochure, il est dit :

« En ce qui touche l'enseignement du dessin, où procède « évidemment un autre ordre d'idées, où l'instruction orale « et questionnée n'est que l'accessoire, où il s'agit avant « tout, d'apprendre à l'œil et à la main à obéir à la volonté, « voici la pensée de *l'auteur de la méthode qui y est* « *appliquée, etc., etc.* »

Et page 35, après avoir développé ses idées sur l'enseignement du dessin, il ajoute :

« C'est là ce qui constitue le deuxième principe fonda- « mental de la méthode expérimentée à la Martinière, dont « *l'auteur, M. Monmartin, etc., etc.* »

Page 36, au paragraphe commençant par ces mots :

« Toutefois on aura une idée exacte de l'application de « cette méthode et *du peu d'espace nécessaire à son instal-* « *lation.* »

Et finissant par ceux-ci (page 37) :

« Terminant leurs études d'école par le tracé et dessin « perspectif au lavis d'une machine quelconque et par « la perspective graphique d'un sujet de composition « donné (1). »

Enfin, page 45 :

« On a établi dans les bâtiments de l'Ecole un grand

(1) M. Monmartin résume à peu près, dans ce paragraphe, les idées développées dans mon cours publié, en 1849, et oublie encore de dire que *le peu d'espace nécessaire à son installation* est dû à la création, faite par moi, d'un matériel complètement nouveau.

« atelier de mécaniciens...... et un atelier de *sculpture*
« *pratique* qui comprend le modelage en terre, la mise au
« point, la taille et l'ornementation de la pierre tendre et
« du bois ainsi que le moulage au plâtre. »

Si, en publiant cette nouvelle brochure (et tout en insistant sur sa coopération administrative), M. Monmartin eût été juste pour les professeurs qui ont organisé l'enseignement de cette nouvelle institution, je me fusse encore abstenu, sans doute, de réclamer autrement qu'en renvoyant aux faits développés nettement dans ma publication de 1849, puis en 1852; car j'aime à donner l'exemple du respect que l'on doit aux hommes qui consacrent noblement leur vie au bien public et dont le désintéressement et la modestie rehaussent encore le mérite personnel.

Mais, ainsi que je l'ai dit, la position toute exceptionnelle qui m'est faite par cette dernière publication, me force à sortir de ma réserve habituelle, ne voulant pas, par mon silence, laisser se développer une opinion que tendrait à faire naître une rédaction fort habile et une subtilité de langage que je ne saurais imiter.

Je vais donc résumer brièvement l'historique des circonstances qui m'ont conduit successivement à créer :

1° *Une nouvelle méthode pour l'enseignement raisonné du dessin;*

2° *Une organisation complètement neuve de la*

disposition du matériel et de l'outillage de cette classe, à la Martinière ;

3° *Enfin un atelier de sculpture pratique.*

Nommé, en 1829, par M. de Lacroix-Laval, alors maire de Lyon, sur la présentation de M. Tabareau, qui, depuis 1825, s'occupait officiellement de l'organisation de l'Ecole, j'ai professé durant plusieurs années au palais Saint-Pierre, où fonctionnait provisoirement cette nouvelle institution, en m'inspirant des leçons de mes honorables professeurs, MM. Legendre-Hérald et Chenavard ; mais ce ne fut qu'en 1833 que, l'Ecole étant définitivement établie dans les bâtiments des Petits-Augustins, il me fut demandé d'abandonner l'enseignement de la figure et de l'ornement, pour me renfermer spécialement dans celui du dessin des machines.

Je répondis à M. Leymerie, alors directeur de l'Ecole, chargé de me transmettre l'ordre de l'Administration, que sa demande était grave et méritait de mûres réflexions, pour apprécier ce qu'il y avait de mieux à faire dans l'intérêt des nombreux élèves qui m'étaient confiés. En effet, je m'aperçus bien vite, ainsi que je l'avais prévu, combien il serait difficile de me faire comprendre de cette jeunesse, (si attentive cependant lorsque l'enseignement parle à sa raison), en lui faisant dessiner immédiatement des modèles

reliefs : je me décidai donc à faire précéder les leçons de dessin d'un cours élémentaire de perspective linéaire, pour établir entre les élèves et le professeur un langage compris de tous.

Le résultat en fut heureux et me confirma dans cette pensée, que, si je parvenais à exercer simultanément les sens et la raison, j'aurais fait faire un grand pas à cet enseignement. Cependant, ce ne fut qu'en 1835, que je créai et fis construire sous mes yeux et sur mes dessins les modèles en fil de laiton, servant à résoudre pratiquement les éléments de perspective (pag. 29 à 52 du cours, pl. 1 et 2.

J'ajoutai peu après le modèle d'un *tore* également en fil de laiton, donnant les principes du développement des moulures ; enfin je complétai cette partie de l'enseignement par l'application de ces principes au dessin d'une colonne avec base et chapiteau (pag. 53 et 66 du cours, pl. 3), pour terminer par un modèle à quatre colonnes (pag. 67 à 86, pl. 5, 33 et 34), comprenant la plupart des difficultés à résoudre en perspective.

Cette méthode si simple et si rationnelle me donna, dès cette époque (1835), le moyen d'exercer simultanément l'œil, la main et surtout l'intelligence des élèves, en les préparant en outre à décomposer plus tard toutes les formes des modèles reliefs qu'ils auraient à dessiner.

Pendant plusieurs années j'avais fait tracer la

base d'un cube par les moyens employés dans les écoles de dessin ; c'est-à-dire en faisant comparer les pentes entre elles (1). Mais ces moyens tout primitifs ne pouvaient suffire à l'enseignement de 3 à 400 élèves ; il devenait donc nécessaire de trouver un principe sûr pour résoudre d'une manière exacte et prompte le problème suivant : « *La pente de l'un des côtés d'un parallélogramme étant donnée, trouver, par une simple formule, la pente du deuxième côté.* »

Ce problème, résolu par la figure géométrique n° 1, pl. 2, pag. 37 à 44 du cours, donne pratiquement le résultat tant désiré, à savoir : *que la pente des lignes d'un carré doit se tracer dans le rapport inverse du développement perspectif de ses surfaces.*

La solution pratique de ce problème de la pente des lignes, comparée au développement des surfaces, dont nul auteur n'a parlé, est d'une grande importance pour l'enseignement ; car elle donne aux élèves le moyen de ne jamais hésiter à l'application, rendue si simple par cette méthode, qu'il faut beaucoup moins de temps pour dessiner un carré ou un cube en perspective, que pour en faire la démonstration.

Enfin ce même problème appliqué au dévelop-

(1) Voir la brochure sur l'enseignement du dessin publiée par M. Rey, en 1835, dans lequel cet habile professeur de l'École des beaux-arts parle de l'emploi du cadre vérificateur.

pement des cercles, rend facile aux élèves le tracé des moulures les plus compliquées, car, en employant cette méthode, ils les dessinent avec une telle sûreté qu'il serait difficile aux dessinateurs possédant des connaissances spéciales en géométrie descriptive et une grande habileté de crayon, de les faire avec plus de perfection (pages du cours 45 à 86, planches 2, 3, 4, 8, 33, 34 et 35).

C'est, en effet, ce qu'écrivait M. Michel Chevalier après une visite à la Martinière (*Courrier de Lyon*, 4 octobre 1844):

« N'est-il pas déplorable, disait-il, qu'un jeune ingénieur, « qui sort de l'Ecole polytechnique, ne sache pas faire un « croquis de machine à beaucoup près aussi bien que « l'apprenti âgé de quinze ans qui sort de la Martinière. ».

On peut donc dire avec raison que cette méthode conduit à dessiner perspectivement, avec autant d'exactitude qu'en employant les moyens indiqués par la géométrie descriptive, dans son application à la perspective, en consacrant infiniment moins de temps au tracé de la figure, et sans exiger de l'élève, des connaissances spéciales en mathématiques.

Je dois ajouter que, sans employer les formules scientifiques, cette méthode s'appuie constamment sur les principes de la science et ne s'en écarte jamais, sauf quelques licences pratiques exigées par le goût et l'observation ; licences que

recommandent même les meilleurs auteurs qui ont traité de la perspective : Voici, en effet, ce que dit Thibaut, page 131 de son cours :

« Personne n'est choqué des licences perspectives lors-
« qu'elles ne blessent ni l'œil ni la raison, et qu'elles
« tournent au profit de la beauté du tableau. »

Cette première partie de mon cours fut nommée *perspective pratique* (1) et fut complétée par l'étude du dessin géométral et par celle du croquis.

Le *dessin géométral* a pour but principal d'habituer l'élève à dessiner géométralement et par appréciation le croquis d'un modèle, (plan, coupe et élévation), pour y placer les cotes nécessaires à le reproduire sur une échelle donnée avec la règle et le compas.

Le *dessin croquis* ne pouvant être que l'application des principes déjà développés, n'est enseigné qu'à la fin de chaque année scolaire, soit pour y exercer les élèves, soit aussi pour montrer au jury d'examen le résultat général des études (voir les pages 91 à 96 du cours, planches 7 et 8).

Je ne dis rien du dessin de projection, ainsi

(1) Les modèles en fil de laiton, ainsi que ceux en bois, ont tous été faits sur mes dessins, par M. Gabet, mécanicien de l'École et surveillant de ma classe, ainsi que par M. Rothner, l'un des meilleurs élèves de la Martinière.

que des éléments de géométrie développés dans les pages 97 à 128, planches 7, 8, et 9, car je n'ai fait que reproduire les anciennes formules nécessaires à mon enseignement.

Mais il n'en est pas de même de la *perspective linéaire*, que je me suis efforcé de simplifier pour la rendre accessible à mes élèves (voir les pages 129 à 190, planches 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 36 et 37-38.

Perspective linéaire.

Si, dans l'organisation de cette partie de mon cours, je me fusse borné à reproduire les éléments déjà développés dans tous les traités de perspective antérieurs à 1848, je n'en parlerais même pas; mais les exigences de mon enseignement ne permettaient pas l'emploi des moyens connus; il fallait non-seulement les simplifier, mais surtout obtenir la *suppression des projections*, c'est-à-dire, dispenser l'élève de l'obligation d'établir le plan et l'élévation des corps, ainsi que cela se pratiquait dans toutes les écoles, et que cela était démontré dans tous les traités.

Ce résultat fut obtenu par l'emploi généralisé des *lignes proportionnelles*.

Cette nouvelle application des *lignes proportionnelles* simplifie tellement les opérations, qu'un élève, sans aucune connaissance de la géométrie descriptive, trace sans hésitation une vue d'après

nature ou d'après un programme dicté par le professeur avec autant d'exactitude que par les anciennes méthodes, et surtout avec beaucoup plus de rapidité, ce qui était exigé par le peu de temps accordé aux élèves, à la fin du cours, pour le rendu d'un dessin résumant la plus grande partie des difficultés de la perspective (voir les planches 33 et 37-38) ; je dis la plus grande partie avec intention, car je n'ai pas eu la pensée de rédiger un cours complet de perspective linéaire, soit que cela eût été inutile aux besoins de la Martinière, soit aussi comme peu nécessaire au plus grand nombre des dessinateurs.

2e Année scolaire.

Les éléments enseignés pendant la première année ne pouvaient suffire à des jeunes gens destinés, en grande partie, à être placés à la tête des ateliers industriels ; il fallait donc compléter ces éléments en donnant le moyen de reproduire facilement toutes les formes qu'un simple trait ne peut toujours faire comprendre. *Rappeler et faire l'application des principes enseignés précédemment, en y ajoutant l'étude raisonnée des ombres et du lavis, tel était le programme à réaliser.*

Mais comment initier les deux cents élèves de la 2e année à la pratique de ces deux sciences, en employant les méthodes ordinaires pour en faire l'application à des dessins perspectifs? Cela

était difficile, si ce n'est impossible, pour obtenir un résultat général et sérieux. Il devenait donc nécessaire encore de coordonner une méthode permettant de tracer les ombres des corps, sans utiliser les projections, en faisant disparaître toutes les démonstrations scientifiques, et réduisant cette méthode à de simples formules, ainsi que je l'avais fait pour la perspective pratique.

Enfin trouver un nouveau mode d'enseignement pour le lavis, plus simple, plus rationnel, procédant par analyse et applicable aux dessins perspectifs faits d'après relief.

La nature même de mon enseignement, ainsi que ses besoins spéciaux, m'ont fait successivement découvrir ces moyens et ces formules, comme le démontrent le texte et les planches du cours ci-après désignées.

Tracé des ombres.

Après avoir enseigné rapidement aux élèves les éléments du tracé des ombres en les démontrant sur le tableau (voir le cours, pag. 193 à 225, planches 17, 18, 19, 20, 21 et 22), on passe au tracé des ombres sur un dessin géométral, sans utiliser les projections (pages 227 à 231, planche 23) pour terminer par l'application de cette nouvelle méthode aux dessins perspectifs (pages 233 à 245, planches 24 et 34).

Lavis.

Ce nouvel enseignement du lavis consiste :

1° *A ne jamais faire copier un lavis*, mais à procéder par le raisonnement.

2° *A laver sur des dessins faits au crayon, d'après nature*, en supprimant l'emploi de la plume et du tire-ligne, comme exigeant beaucoup plus de temps et donnant en définitive un résultat moins satisfaisant.

3° *A limiter et surtout à régler le nombre et l'emploi des teintes.*

4° *A remplacer les modèles par une démonstration pratique* qui consiste à faire réunir autour du professeur les élèves d'une section pour laver, devant eux, quelques moulures de la planche 25, et plus tard une fraction d'un dessin fait d'après nature, en leur rappelant verbalement les principes développés dans les chapitres consacrés à cet enseignement. Cette démonstration pratique et théorique aide puissamment le professeur à obtenir de tous les élèves un résultat généralement bon et harmonieux (voir les pages 247 à 271, planches 25, 26, 27, 28, 34 et 39 du cours).

La solution de ces deux problèmes : *Du tracé des ombres sans projections*, et *du lavis raisonné sans modèle*, le tout coordonné en méthode simple et facile, m'a permis de terminer durant la 2ᵉ an-

née scolaire ne comprenant que 160 heures d'étude :

1° Le résumé de l'enseignement de la 1re année;

2° Le complément des études de géométrie et de perspective linéaire;

3° L'étude des ombres et du lavis appliqués aux dessins perspectifs;

4° L'exercice du croquis et des projections;

5° Enfin la préparation et l'achèvement des concours de fin d'année dont les résultats étonnent toujours les hommes spéciaux.

Organisation et outillage de la classe de dessin.

(Voir les planches nos 29, 30, 31, 32, ainsi que la planche 41).

(NOTA). La planche 41 donne le *fac simile* d'une épreuve photographique faite par Disderi, au palais de l'Exposition universelle en 1855.

Jusqu'en 1843, le cours de dessin a été professé dans les galeries orientale et méridionale des bâtiments de la Martinière; à cette époque, l'École prenant, chaque année, plus de développement, je fus chargé, comme architecte de l'établissement, de faire des réparations au grand bâtiment nord et d'organiser à nouveau la classe de dessin au deuxième étage de ce bâtiment, le premier étage étant destiné aux classes de mathématiques, et le rez-de-chaussée à l'enseignement et aux laboratoires du cours de chimie.

C'est de cette époque seulement que datent les transformations que j'ai fait subir à l'outillage ainsi qu'à la disposition de la classe de dessin, nouveaux éléments qui ont puissamment aidé aux progrès des élèves ainsi qu'à leur bien-être et à la surveillance générale (un seul employé suffisant actuellement à maintenir l'ordre dans une classe composée de 350 à 400 élèves).

En effet, *l'adoption du cercle en remplacement des tables posées parallèlement* présente l'avantage de placer tous les étudiants à une distance égale du modèle ; or ce modèle, occupant le centre du cercle, s'offre à chaque élève sous un aspect différent, d'où il résulte pour eux l'obligation d'étudier sérieusement, car ils ne peuvent se copier. En outre, cette nouvelle disposition permet au professeur de donner la leçon à l'ensemble des élèves, sans craindre que les figures qu'il trace sur le tableau de démonstration puissent être imitées par eux.

La forme du *bidet* ou *siége à tablette mobile*, laisse aux élèves toute liberté de mouvements, chose importante à leur âge ; cette forme donne encore le moyen de les isoler, dès lors de les rendre responsables de leurs actes ainsi que des outils qui leur sont confiés ; enfin cet isolement facilite le changement de disposition de la classe à l'époque des concours de fin d'année sans qu'il puisse en résulter aucune confusion.

La forme admise pour le *porte-modèle*, dont la table s'élève ou s'abaisse à volonté, permet de placer les objets à dessiner à la hauteur convenable pour le développement de leurs surfaces, car cette hauteur varie nécessairement suivant les dimensions des modèles.

Enfin les numéros d'ordre fixés dans le pavage, et rappelés sur les chaises et les outils, empêchent tout désordre et facilitent l'inspection qui se fait tous les mois ; mesure nécessaire et des plus utiles dans une école gratuite où tout est fourni aux élèves par l'administration.

En résumé, *cette nouvelle organisation* aide l'enseignement, ainsi que l'inspection du professeur ; dès lors permet d'imprimer aux études une unité nécessaire à leurs progrès, en même temps qu'elle développe et maintient, chez les élèves, cet esprit d'ordre et de travail dont on ne saurait trop donner l'habitude à la jeunesse (1).

Moyens employés concurremment avec la méthode analysée ci-dessus.

Parler à l'ensemble des élèves, en appuyant les démonstrations de figures tracées sur un tableau ; utiliser l'éponge humide pour effacer sur

(1) Les porte-modèles et les bidets ont été faits, en 1843, sur mes dessins, par MM. Charnod et Delaye ; le pavage avec divisions et numéros émaillés, par MM. Michel et Cochard, tous entrepreneurs à Lyon.

l'ardoise ou sur la planchette noircie les dessins négligés ou mal compris afin de multiplier les démonstrations (1);

Donner un seul modèle à 20 ou 30 élèves pour établir entre eux un concours constant et stimuler leur émulation;

Décomposer ce modèle, en divisant les démonstrations pour les rendre plus claires en les rendant plus simples; dès lors en appelant l'attention des élèves fractionnellement et successivement sur les difficultés à résoudre;

Tels sont les moyens pratiques utilisés concurremment avec la méthode pour obtenir des résultats généraux bien préférables, ce nous semble, à la fâcheuse habitude de se borner à former quelques sujets d'élite.

Toutes les parties du cours empruntent à l'idée créatrice la rationalité et la simplicité des procédés; toute étude inutile est mise de côté;

(1) L'usage de l'ardoise, utilisée pour le cours de perspective pratique, a pour but principal, non de faciliter le travail des élèves, ce qui serait nuisible à leurs progrès, mais de permettre au professeur d'effacer rapidement les erreurs faites, dès lors de pouvoir multiplier ses démonstrations : le 2e but atteint est l'économie.

Il en est de même de l'emploi de la *planchette noircie* que j'ai introduite (à l'imitation de M. Tabareau), dans l'enseignement de la perspective linéaire. (Voir ce que je dis à ce sujet, pag. 26 et 131 de mon cours, publié en 1849, ainsi que dans ma notice envoyée à l'exposition universelle de 1855).

constamment rappelés à des principes clairement démontrés, les élèves marchent vite ou lentement, suivant leur aptitude ou leur travail, mais ils marchent sûrement. Si, à la fin du cours, ce ne sont pas des artistes que l'on a formés, ce sont, au moins des enfants parfaitement préparés à parcourir avec fruit les carrières industrielles ou à se livrer à l'étude spéciale des beaux arts, car, tout en ne consacrant, comme je l'ai dit, que sept à huit heures par semaine à l'étude du dessin, ils sont suffisamment éclairés sur leur aptitude pour choisir une profession en rapport avec leurs facultés intellectuelles.

Voici un extrait du rapport de M. le général Morin et de M. Tresca à la Commission universelle de Londres, en 1862, relatif à l'Ecole la Martinière, qui vient corroborer mes opinions sur mon enseignement du dessin, avec cette autorité que donne l'expérience et les faits accomplis :

« Les autorités municipales devraient être toutes invitées « à suivre, dans leurs détails, les leçons de la Martinière ; « *les leçons de dessin surtout,* dans lesquelles la main n'a « jamais à obéir qu'à une réflexion intelligente, née de « l'analyse du modèle. On y réussit assez bien en deux « années à dégrossir l'élève pour qu'il puisse ensuite se « perfectionner de lui-même et acquérir ainsi une sûreté de « main qui doit compter pour beaucoup dans la pratique de « l'industrie, etc. »

Après avoir exposé rapidement les méthodes créées par moi pour un enseignement dont l'utilité

est doublement consacrée par les résultats obtenus, et par l'opinion des hommes spéciaux, enfin après avoir fait connaître l'organisation nouvelle de la classe, je vais compléter l'historique de ces créations.

En 1848, mon cours était à peu près complet dans ma pensée, mais le temps m'avait manqué pour le rédiger en un corps d'ouvrage, quoique chaque jour l'utilité m'en fût démontrée, soit pour donner encore plus d'unité à mon enseignement, soit aussi pour répondre aux demandes qui m'étaient faites de la France et de l'étranger, dans le but d'appliquer ma méthode à des écoles spéciales.

La Révolution de février 1848, en suspendant les grands travaux, me donna le temps de réaliser le projet que je méditais depuis plusieurs années; je me mis donc à l'œuvre et rédigeai le manuscrit ainsi que les planches de la première édition.

Mais, avant de livrer au graveur et à l'imprimeur ces documents, je crus de mon devoir de les présenter et de les développer devant l'administration de l'École la Martinière.

Ce ne fut donc qu'en 1849 que je priai l'administration de cette école de me recevoir en séance officielle pour entendre la lecture de mon manuscrit

La Commission se composait de M. Christophe Martin, vice-président, et de MM. les adminis-

trateurs MICHEL, REVERCHON, MATHEVON, MONMARTIN, enfin du directeur, M. DELAMARE.

Il fut décidé, dans cette séance, que je publierais mon cours en mon nom, et qu'ainsi que cela se pratiquait pour les cours de mathématiques et de chimie, il serait remis aux élèves pour faciliter leurs études et aider à leurs progrès.

J'en appelle à la loyauté des membres de la Commission, alors présents à la séance, pour affirmer qu'aucune réclamation ne fut faite par M. Monmartin, au sujet de :

« Mon droit comme auteur et créateur des méthodes que « je venais de développer devant l'Administration de l'Ecole, « ainsi que sur la nouvelle organisation du matériel de la « classe de dessin. »

Le silence de M. Monmartin fut la conséquence naturelle des faits, car, en 1839, *alors qu'il publiait sa brochure, mon enseignement était* encore à *l'état d'enfance ;* à cette époque *je n'avais créé que les premiers éléments de la perspective pratique complétée plus tard par le problème du développement proportionnel des surfaces, puis par celui des courbes employées pour toutes les moulures dessinées perspectivement.*

Mais, en 1849, j'avais ajouté à la perspective pratique, formant la première partie de mon cours : 1° *la théorie des ombres appliquée aux dessins perspectifs sans employer les projections ;* 2° *le lavis raisonné et sans modelé ;* 3° enfin *la perspec-*

tive linéaire tracée sans plan ni coupe, en utilisant principalement les lignes proportionnelles.

Je dois cependant dire que je dus, en 1849, refuser à M. Monmartin de lui communiquer les épreuves typographiques de mon cours avant leur impression définive, car après avoir rempli un devoir de convenance envers l'Administration de l'École, j'entendais être libre dans la rédaction de mon ouvrage, et rester seul complètement responsable des opinions émises par moi dans cette publication.

Si M. Monmartin venait dire aujourd'hui que je n'ai fait que développer ses idées, je lui répondrais comme je l'eusse fait en 1849, si cela eût été nécessaire alors, que s'il considère comme tel le seul fait d'intervention de sa part, celui d'avoir demandé, en 1833, au directeur, M. Leymerie, de placer sur les tables des élèves, avec ordre de les faire dessiner, *des rabots et autres instruments de menuiserie*, je lui abandonne entièrement cette pensée née de l'engouement de la méthode Jacotot à cette époque (1) : mais j'affir-

(1) La pensée de débuter dans l'enseignement du dessin par le relief, a été préconisée par Jacotot; mais, en utilisant cette pensée, je dois dire qu'à l'inverse de ce novateur, qui voulait faire dessiner un modèle incompréhensible pour des commençants, j'ai voulu, contrairement à cette idée, faire comprendre avant de dessiner (A); il a fallu, pour obtenir ce résultat, me servir des

(A) — Voir mon discours sur l'enseignement de l'art, publié, en 1846, où j'exprime la même pensée, page 14, pour le haut enseignement artistique.

me, sans crainte d'être démenti par des faits, que M. Monmartin ne m'a pas plus indiqué l'idée de mon enseignement qu'il ne m'a aidé à développer ma méthode; pas plus encore qu'il n'a guidé M. Tabareau, dans la création de son cours appliqué à l'enseignement des sciences industrielles; pas plus enfin qu'il n'a eu l'idée de l'organisation de l'Ecole, car à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon revient l'honneur d'avoir, dans sa séance du 10 septembre 1822, déclaré, conformément aux pouvoirs qui lui avaient été conférés par le testament du major-général Martin: « que la Martinière serait une école gratuite d'arts « et métiers, spécialement appliquée au progrès « et au perfectionnement de l'industrie lyon- « naise (1). »

En 1849, je présente, ainsi que je l'ai dit, mon manuscrit à l'Administration de l'Ecole qui l'approuve sans observation, puis je le fais imprimer avec son assentiment.

En 1852, je publie une seconde édition en la complétant et la fais distribuer aux élèves (2).

sciences spéciales à l'art du dessin, et les simplifier pour les rendre accessibles à tous, ainsi que l'avait fait pour les sciences industrielles mon maître et mon ami, M. Tabareau. (Voir sa brochure publiée, en 1828, sur ce sujet).

(1) Voir la brochure publiée, en 1825, par M. Tabareau, sur le projet d'organisation d'une école d'arts et métiers à Lyon.

(2) Cette deuxième édition étant presque épuisée, je m'occupe d'en publier une troisième, que j'appelerai populaire, parce que

A la même époque, M. MOUILLARD, PROVISEUR DU LYCÉE DE LYON, comprenant de quelle importance serait, pour les élèves de la section du commerce et de l'industrie, l'adoption de cette méthode, me fit la demande de me charger de ce cours; je dus répondre que mes travaux professionnels ne me permettaient pas ce double enseignement. La même demande m'avait déjà été faite, en 1844, par M. Nivière, directeur de la Saulsaie, et, en 1851, par M. Martin, principal du Collége de Vienne.

M. DEZÉ, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'AIN, ancien professeur aux écoles du gouvernement, voulant, en 1852, étudier cette méthode pour en conférer avec le Ministre et organiser un enseignement analogue à Paris, vint passer deux jours avec moi à l'Ecole et dans mon cabinet, pour s'initier aux méthodes que j'avais créées.

En 1853, M. FRANKLIN, OFFICIER DU GÉNIE SARDE, chargé, par son gouvernement, de faire un rapport sur les méthodes de l'Ecole la Martinière, me fut adressé par M. TABAREAU, pour faire une étude consciencieuse et approfondie de celle que j'avais créée à l'Ecole.

son faible prix la mettra à la portée de tous les élèves de la Martinière et même des institutions primaires.

N'ayant plus à faire la dépense de la gravure et des cuivres des quarante planches, enfin en donnant moins de luxe au texte, sans nuire cependant à sa bonne exécution, il a été possible de réduire le prix de l'ouvrage de plus de moitié.

M. CHRISTOPHE MARTIN m'écrivait, en février 1853, pour me remercier de l'envoi d'un exemplaire de mon cours et me disait :

« Notre École était appelée à devoir beaucoup à votre « famille ; votre frère y a laissé d'honorables souvenirs, et « vous, Monsieur, par vos lumières et votre dévouement, « vous lui imprimez, dans la branche la plus utile de l'en- « seignement, un progrès qui la signale à l'admiration de « tous.

« Comme administrateur, exécuteur testamentaire du « major-général, recevez mes remercîments et mes félici- « tations. »

Les opinions émises dans cette lettre furent confirmées, quelques mois plus tard, dans un discours prononcé à la distribution publique des prix de l'Ecole la Martinière, par le même administrateur, en présence de M. LE SÉNATEUR VAÏSSE, de M. PELVEY, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, et même de M. ANTONIN MONMARTIN.

Voici les passages de ce discours, relatifs à l'enseignement du dessin (voir le *Courrier de Lyon*, du 20 août 1853).

« La Martinière poursuit chaque année sa « marche progressive; la capacité et l'expérience « de maîtres éminents *ont donné à l'enseignement* « *des méthodes* dont la facile application, en re- « culant ses limites, en simplifie aussi les diffi- « cultés: et quelle preuve plus frappante pour- « rais-je vous en offrir que ces dessins exposés à « nos regards?

« Ne dirait-on pas, pour chacun d'eux, que la « main tout à la fois la plus ferme et la plus habile « soit substituée à celle de nos élèves pour tracer « ces lignes variées et correctes? Ne dirait-on pas « que le goût le plus pur est substitué au leur « pour répandre sur ces pages les ombres les plus « intelligentes? Ne dirait-on pas enfin l'œuvre « du maître?

« Eh bien, Messieurs, ces résultats qui sont le « principe et l'âme de l'industrie manuelle, nous « les devons, et je suis heureux de le dire ici, « *aux savantes leçons du professeur, qui, s'affran-* « *chissant des vieilles routines, a touché au but* « *qu'aucun avant lui n'avait seulement aperçu.* »

En 1855, j'envoyai à l'*Exposition universelle française* non-seulement un exemplaire de mon cours, mais encore la réduction au cinquième d'un cercle représentant 20 élèves au travail autour des modèles élémentaires, plus une chaise à tablette mobile, grandeur d'exécution, dans le double but de faire apprécier l'enseignement ainsi que l'organisation de la classe (voir la planche ci-jointe).

Cette exhibition me valut, concurremment avec une monographie de l'église de Brou, la médaille de 1re classe qui me fut remise en séance publique à Lyon.

En 1856, *le journal publié par la Société de l'instruction élémentaire siégeant à Paris*, donnait le

rapport lu en séance publique de cette Société, le 27 juillet de la même année, par M. LOURMAND, sur les objets relatifs à l'enseignement admis à l'exposition universelle; en voici un extrait :

« Votre rapporteur se félicite de l'espoir de « visiter prochainement tous les détails du cours « de dessin établi depuis vingt ans dans cette « Ecole la Martinière, devenue célèbre bien au-« delà des murs élargis de Lyon, et vous com-« muniquer au retour le résultat de ces investi-« gations consciencieuses, etc. etc. »

Dans son numéro de juillet 1857, le même journal dit (pag. 27) : il s'agit du dessin industriel, « dans la célèbre Ecole la Martinière, à Lyon, où « le dessin a pris une importance et donne des « produits dignes de fixer l'attention bienveil-« lante des sérieux amis de la jeunesse laborieuse « et de notre belle patrie.

« Ils sont dus à M. LOUIS DUPASQUIER, archi-« tecte du Gouvernement, chargé de cette partie « essentielle du programme de l'Ecole; sans s'ar-« rêter aux errements ordinaires, M. Louis Du-« pasquier a tout créé pour la classe : la méthode « avec ses développements et ses accessoires, et « jusqu'au matériel dans ses moindres détails. « Une foule de personnes ont remarqué dans le « temps, au palais de l'Industrie, un modèle d'or-« ganisation de cette classe, garni de ses chaises « spéciales, de tout l'outillage et même de pou-

« pées assises, représentant les élèves au travail,
« réduits aux proportions d'une espèce de joujou.
« Ce modèle amusait les curieux ; mais les obser-
« vateurs, rendant à cette exhibition, par la pen-
« sée, les grandeurs naturelles, entrevoyaient
« l'avantage de chaque innovation. Plus heureux,
« votre rapporteur a visité l'année dernière les
« choses mêmes ; conduit dans ses investigations
« par un ancien élève de M. Dupasquier, et main-
« tenant l'un des chargés du cours, il a pu se
« rendre compte de tout sur place. L'auteur de
« cet admirable ensemble n'a voulu garder d'ail-
« leurs aucun secret ; il a publié tout son cours
« en un volume de texte fort lucide, et un atlas de
« planches très-correctes ; il s'est attaché à ren-
« dre ses leçons, soit orales, soit imprimées, in-
« telligibles pour les élèves étrangers aux mathé-
« matiques ; son texte contient l'explication de
« chaque principe, la raison de chaque procédé,
« jusqu'au devis de chaque ustensile.

« Aujourd'hui, vu la vérification du talent
« communicatif du professeur et de l'excellence
« persévérante de sa méthode, nous éprou-
« vons un vrai plaisir à proclamer que la Société
« pour l'instruction élémentaire de Paris, a jugé
« M. Louis Dupasquier, COMPLÈTEMENT DIGNE DE
« LA MÉDAILLE D'ARGENT, RÉCOMPENSE LA PLUS
« ÉLEVÉE QUE DÉCERNE LA SOCIÉTÉ. »

En 1863, au moment où j'écris cette réfutation,

M. RATCHINSKI, GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE RUSSIE, envoyé par son gouvernement pour étudier la Martinière, m'a fait prier de le recevoir et a passé plusieurs longues séances chez moi pour comprendre complètement cette méthode que cependant il avait vu fonctionner à la Martinière, sous la direction de l'un de mes anciens élèves, actuellement chargé du cours.

Conclusion.

Quatorze années après la publication de mon cours, publication faisant justice des prétentions exprimées en 1839, avant même que mon enseignement fût complet, et que l'outillage ainsi que la nouvelle disposition de ma classe fût conçue; *huit années après ma sortie volontaire de l'École*, datant de la mort de l'honorable directeur M. Delamarre (1854), M. Antonin Monmartin publie une brochure dans laquelle il s'attribue l'honneur d'une création dont il n'a pas même indiqué un élément, à plus forte raison la pensée, ce qui d'ailleurs eût été difficile, car, ainsi que je l'ai dit, cette pensée comme ses développements, sont nés successivement des exigences de l'enseignement qui m'était confié.

Cette prétention, que je ne veux pas qualifier, n'est cependant pas un fait isolé, car M. Monmartin oublie aussi de faire connaître, dans cette

brochure, l'organisateur du cours de *sculpture pratique*, où professent encore les deux chefs d'atelier que j'y ai placés, avec l'agrément de la Commission administrative.

Cependant ce cours, dont seul j'ai eu la pensée, et que j'ai mis bien des années à organiser (voir ma brochure publiée en 1850) d'abord avec les modèles de mon atelier particulier, puis en 1846 avec ceux choisis par moi dans les ateliers du Louvre et donnés à l'Ecole la Martinière par M. le Ministre de l'intérieur (sur la demande de M. Christophe Martin, ancien maire et député de Lyon), ce cours, dis-je, a réalisé le but que je m'étais proposé, celui de former des praticiens habiles pouvant reproduire avec intelligence et talent les compositions des maîtres, quel qu'en fût le style; car je m'étais appliqué à garnir successivement l'atelier de modèles variés, soit avec mes propres ressources, soit aussi avec le concours financier de l'Administration (1).

J'ai lieu de penser que cette création n'a pas été étrangère à la régénération de nos vieux quartiers, en permettant aux spéculateurs d'ornementer économiquement les maisons reconstruites, et donner ainsi à notre chère cité cette nou-

(1) Soixante-dix-huit à quatre-vingts modèles, fournis par moi et ma propriété, sont encore dans les ateliers de la Martinière, où je les ai laissés en quittant l'enseignement, pour faciliter l'instruction des élèves.

velle apparence de grandeur due à l'initiative d'un gouvernement fort et éclairé.

La maison Richard, rue d'Algérie (ancien hôtel des Beaux-Arts), construite par moi, en 1846, a été le premier exemple qui ait montré le parti que l'on pouvait tirer de ce nouvel élément artistique à Lyon, et je dois dire, à l'honneur de mes confrères, qu'ils en ont habilement profité.

Mais comment s'étonner du silence gardé par M. Monmartin en ce qui me concerne, quand cet administrateur agit de la même manière à l'égard du Dr Alphonse Dupasquier et de M. Tabareau ?

Du DOCTEUR ALPHONSE DUPASQUIER, dont le mérite personnel a puissamment contribué cependant à la réputation de l'Ecole; car personne n'ignore que ce savant a su imprimer à l'enseignement de la chimie, soit à l'Ecole de médecine, soit à la Martinière, un développement en rapport avec les besoins de ces deux établissements si différents dans leur but et leurs résultats (1);

(1) Le docteur Alphonse Dupasquier a publié deux cours de chimie ; l'un, spécial à l'enseignement de la Martinière, a été autographié pour être distribué aux élèves ; l'autre, relatif à la chimie générale, appliquée à l'industrie, n'a pu être terminé par l'auteur; mais le premier volume de huit cents pages qui a paru de son vivant, a fait naître de vifs regrets, car il annonçait une œuvre complète, digne d'un homme sérieux et éclairé, dont tous les corps savants auxquels il a eu l'honneur d'appartenir se sont empressés de faire l'éloge. Je crois inutile de rappeler ici les autres travaux publiés par mon frère, car ils sont connus de tous les savants, et sont constamment cités par eux.

De M. Tabareau, que l'on cite, il est vrai, page 54 de la brochure, comme créateur de méthodes ingénieuses (1), mais que l'on oublie de mentionner comme auteur du rapport présenté par ce savant à M. le Maire, en 1825, sur le projet d'organisation d'une Ecole d'arts et métiers à Lyon, rapport qui lui valut d'être chargé de la direction provisoire de la Martinière pendant cinq années, de 1828 à 1833.

N'eût-il pas été juste aussi de rappeler que c'est à M. de Lacroix-Laval, maire de Lyon, que l'on doit d'avoir décidé administrativement, en 1828, qu'en attendant l'approbation du gouvernement, la Martinière serait installée et fonctionnerait provisoirement dans les bâtiments du palais Saint-Pierre, sous la direction de M. Tabareau (2)?

Maintenant que l'on connaît les faits relatifs aux nouvelles méthodes créées par moi à l'Ecole

(1) Page 54 de la brochure de M. Monmartin, on trouve le paragraphe suivant : « Ce qui n'est ici présenté que sous forme de « programme est devenu, dans l'application, grâce aux savants « travaux et aux ingénieuses méthodes de M. Tabareau, dont la « reconnaissance publique ne peut oublier le nom, un fait considérable quant à ses résultats, etc., etc., etc. »

(2) L'ordonnance royale approuvant l'institution, n'a été rendue que le 9 novembre 1831, et son installation définitive aux Petits-Augustins n'a eu lieu, ainsi que je l'ai dit, qu'en 1833 (Voir le procès-verbal d'inauguration du 2 décembre 1833, dans lequel M. Prunelle, maire de Lyon, rend pleine justice à son prédécesseur, M. de Lacroix-Laval, pour cette initiative importante.)

la Martinière, ainsi que les résultats obtenus, je ne saurais terminer sans dire, de nouveau, combien je regrette qu'un homme de la valeur de M. Monmartin, n'ait pas compris qu'il n'avait nul besoin de taire ou de s'approprier les travaux de ses auxiliaires, pour faire ressortir son mérite personnel, car, en rappelant et en mettant en relief tous les services rendus à cette Ecole, il se fût encore grandi et ne m'eût point mis dans l'obligation de réfuter ses prétentions. Mais s'il est toujours pénible d'entretenir le public de sa personnalité, l'on comprendra, je l'espère, que je devais, à la mémoire de mon digne frère, à l'honneur de notre nom, de faire taire toutes mes répugnances pour raviver les traces de notre passage à l'Ecole la Martinière, rappeler les quelques services que nous y avons rendus et revendiquer une bien légitime propriété, fruit de vingt années d'expérience et de travaux incessants, sans qu'il s'y soit jamais mêlé aucune pensée de lucre et de vanité ; mon seul désir ayant toujours été d'être utile à cette remarquable institution, qui a toutes mes sympathies et au succès de laquelle je m'intéresse toujours, parce que j'ai la confiance d'avoir, en compagnie de collaborateurs distingués, aidé à sa formation et à son développement, quelque minime que soit la part que l'on voudra bien m'accorder.

UNE NOCE

DANS

UN VILLAGE DU MACONNAIS.

I.

Un train omnibus, parti de Lyon à midi, venait de s'arrêter à trois heures un quart à une station située entre Mâcon et Tournus. Cette station dessert le village de Léontaud qui, groupé au bord de la Saône, regarde les immenses plaines de la Bresse.

Deux voyageurs descendirent. L'un d'eux, sortant d'un compartiment de première classe et portant l'attirail d'un chasseur, alla faire délivrer deux beaux chiens anglais des cages dans lesquels l'administration les avait parqués. — Le second voyageur, homme à l'extérieur rude, au costume simple, descendit d'un wagon de troisième classe, et chargea, l'un après l'autre sur son épaule, deux énormes paquets de fil de chanvre qu'un obligeant caporal lui fit passer; puis il reçut, des mains d'une Bressane, coiffée du chapeau de dentelle à grandes barbes, un très-minime carton vert dont il prit soigneusement les cordons dans sa main gauche, tandis que sa main droite soutenait un bâton noueux à l'aide duquel les écheveaux de fil roux étaient maintenus.

Bientôt la cloche d'appel se fit entendre; la locomotive laissa échapper un nuage de noire fumée et lança un cri stri-

dent que semble produire le puissant effort par lequel elle ébranle les lourds wagons après un temps d'arrêt, puis, cette masse pesante mise en mouvemement, le cri affaibli devient une sorte de respiration grondante, pressée, régulièrement scandée par un course que chaque instant faisait plus rapide. Lorsque le train disparut derrière la courbe que présente la voie ferrée à un demi-kilomètre de Léontaud, les deux voyageurs se rencontrèrent à la porte de sortie, car il est à remarquer que, séparés pendant tout le parcours en diverses classes qui, dans notre siècle d'argent, indiquent à merveille leurs différentes positions sociales, les voyageurs se trouvent réunis à cette porte où le prolétaire, meurtri aux parois de chêne du wagon des pauvres,a le droit de coudoyer et le douillet touriste pour lequel les compagnies des chemins de fer ne mettent jamais assez de coussins et de tapis, et le voyageur de 2e classe, dont la vanité chatouilleuse se choquerait peut-être plus encore de ce contact irrespectueux. Par cette disposition généralement adoptée, les architectes des gares se sont montrés philosophes sans le savoir, car ils ont donné là une vive image de la société humaine : des distinctions, des rangs, une hiérarchie aboutissant à une fin commune.

— Vous revenez donc de Mâcon, père Fontaine, dit l'employé de la gare, en recevant le billet que lui présentait l'homme aux écheveaux de fil.

— Mais oui, et chaudement, car ce joli soleil est bien vif pour un soleil de septembre.

— Et puis, vous avez aussi le soleil dans le cœur, n'est-il pas vrai, le vieux? Votre billet, monsieur, s'il vous plaît, interrompit l'employé en s'adressant au second voyageur qui passait en négligeant de remplir cette formalité, distrait qu'il était par le soin de son fusil, de sa valise, et par les bonds désordonnés que faisaient autour de lui ses deux chiens, ivres de leur liberté recouvrée.

— Attendez, dit-il en se fouillant, attendez. Je l'avais certainement à ma main tout à l'heure : mais ne l'avez-vous pas pris en me délivrant mes chiens ?

— Non, monsieur, non, on ne prend les billets qu'à la sortie. Si vous ne trouvez pas le vôtre, vous connaissez sans doute le règlement, vous devez la totalité du prix de parcours.

— C'est bon, c'est bon, dit le père Fontaine en coupant court par son intervention aux réclamations du voyageur et à celles de l'employé, ne te fâche pas, mon garçon, et puisque M. Husson est embarrassé des deux mains, et que ses diables de chiens cabriolent sans cesse autour de lui, ramasse donc son billet qui est tombé là par terre.

— Vous me connaissez ? demanda M. Husson à l'obligeant vieillard.

— Mais comme tout le monde, mon cher M. Frédéric, répondit celui-ci en passant sans façon le premier par la porte à claire-voie et en s'engageant dans la longue avenue de peupliers qui conduit au village.

— Voilà bien les paysans de ce pays, se dit Frédéric Husson, orgueilleux et bons, ne voulant rien céder à ceux qu'ils nomment les *bourgeois*, et cependant prêts à leur rendre service à l'occasion. Mais d'où me connait celui-ci ? Je ne suis pas venu à Léontaud depuis mon enfance et cette figure m'est inconnue.

L'avenue aussi large et beaucoup plus longue que celle qu'on admire trois lieues plus loin à Pont-de-Vaux était traversée obliquement par le soleil qui y dessinait un large ruban lumineux, moiré par les ombres mobiles du feuillage ; la route, faite en remblai, s'élevait au-dessus des terres environnantes par une pente gazonnée, dont la partie supérieure faisait un ourlet vert au sentier des piétons. Au bas du fossé, des haies d'épines où couraient quelques brindilles de chèvre-feuille

sauvage entouraient de belles vignes dont les branches, relevées en faisceau montraient, sous leurs feuilles rougies, une profusion de grappes blondes et brunes entraînées par leur poids vers le sol, et prêtes pour le couteau du vendangeur. Dans le lointain, s'estompaient de teintes rougeâtres les toits du village qui se miraient dans la Saône, cette rivière aux caprices charmants, aux rives fleuries, aux îles à demi-submergées.

Quoique chasseur, M. Husson ne voyait que vaguement ce paysage où tout respirait cet air de champêtre opulence, de sécurité paisible que possèdent les campagnes du Mâconnais. Les buissons cachaient cependant des cailles qui faisaient entendre des bruits monotones et saccadés ; un vol de perdreaux venait de traverser la Saône et passait, à portée du fusil, à droite de l'avenue ; et cependant le voyageur, absorbé dans ses pensées, inattentif à l'attitude de ses chiens que le gibier rappelait à leurs instincts cynégétiques, n'entendait pas les cailles, ne voyait pas les perdreaux. C'est que le goût de la chasse cédait à une préoccupation plus grande, quitte sans doute à reprendre ses droits quand celle-ci, à son tour, aurait décliné.

De quelque nature que fussent les pensées de M. Husson, il était aisé de voir qu'elles lui faisaient éprouver la joie mystérieuse qui précède un triomphe attendu ; quoique grave de physionomie, il se souriait à lui-même imperceptiblement ; à ce sourire satisfait et cependant ferme et empreint de circonspection, un observateur eût pu deviner l'aisance d'un homme qui compte sur lui-même et sur les autres, jointe au calcul froid et serré qui ne se paie pas d'espérances hypothétiques. M. Husson marchait rapidement et avec un tel oubli des choses extérieures, qu'il ne vit pas bientôt à ses côtés le vieillard qui l'avait reconnu à la gare ; mais si la préoccupation est distraite et silencieuse, le bonheur est bavard ; le

vieillard donc, que la disposition de son esprit engageait à l'expansion, se mit à marcher au pas de son compagnon de route et sans être intimidé par son silence, il lui dit avec la cordialité un peu familière des paysans du Mâconnais:

— Vous venez donc vous promener dans notre pays, monsieur Frédéric?

Le jeune homme leva la tête tout en réprimant le brusque mouvement de sursaut des gens qui s'éveillent d'une réflexion absorbée ou d'un profond sommeil, puis il répondit:

— Ah! c'est mon compagnon de voyage! oui, je viens dans votre pays, mon brave homme, mais puisque vous me connaissez, vous devez savoir que c'est aussi le mien.

— Pas tout à fait, monsieur, ce n'est que celui de votre mère, cette bonne Mme Husson; tout le monde la regrette encore et cependant elle a laissé dans sa famille de braves cœurs qui imitent son exemple; mais nous n'oublions pas ceux qui nous font du bien, nous autres, et à deux lieues à la ronde on vous reconnaîtrait rien qu'à votre ressemblance avec elle; là, sans vous flatter vous avez bien changé depuis qu'on ne vous a vu à Léontaud. Vous êtes grand, vous êtes fort. Mais dites-moi, quel âge pouvez-vous bien avoir? — Et sans attendre une réponse, le vieillard se mit à compter tout bas, raccrochant les fils embrouillés et perdus de sa mémoire en les rattachant aux rares évènements de sa vieille vie peu accidentée.

Frédéric joignait à une certaine dose de vanité une grande hauteur; il lui déplaisait d'entrer en conversation réglée avec ce paysan; aussi se décida-t-il à répondre brièvement, de façon à faire comprendre au vieillard que son amabilité était importune et ses avances déplacées.

— J'ai vingt-sept ans, lui dit-il, ne savez-vous pas cela aussi bien que tout le reste?

— Si, je le sais maintenant, répondit le père Fontaine en cessant ses calculs d'un air satisfait. Vous avez vingt-sept ans,

car mon fils aîné Claude en a vingt-huit et deux mois. Je ne suis pas fort sur les dates, mais il faudrait que je fusse plus sot que mes navettes pour ne pas me souvenir de l'âge de mon fils, moi qui ai tenu ses papiers encore ce matin. Oui, c'est bien cela, vingt-sept ans, sept ans de plus tout juste que votre cousine, M[lle] Louise. Vous souvenez-vous du temps où vous couriez avec elle dans le pré des Ormoyes et dans le jardin des Grandières? il me semble encore vous voir tous les deux près du pavillon qui regarde la Saône, et où vos mères travaillaient pendant que vous étiez occupé à jouer avec elle. Oh! les deux jolis enfants! allez, vous ferez tout de même un beau couple.

— Je ne comprends pas un mot de ce que vous me dites là, dit Frédéric avec humeur. Que fait à mon âge l'âge de ma cousine et celui de votre fils?

— L'âge de mon fils! mais je m'appelle le père Fontaine!

— Je le sais, j'ai entendu prononcer votre nom à la gare. Eh bien après?

— Après, dit le vieillard d'un ton où la surprise se nuançait de tristesse. Après! répéta-t-il d'une voix un peu tremblante. Après, rien! dit-il enfin avec un soupir.

Frédéric n'insista pas; l'allusion que le vieillard venait de faire à son mariage projeté avec sa cousine l'avait tellement choqué qu'il ne chercha pas à s'expliquer la cause du douloureux silence observé par le père Fontaine. Ils continuèrent cependant à marcher côte-à-côte, le paysan, malgré la froideur avec laquelle il était souffert, réglant toujours sa démarche sur celle du jeune homme, et celui-ci à son tour, n'osant, malgré sa morgue intérieure, hâter le pas de manière à laisser en arrière ce hardi et familier personnage. Ce silence dura jusqu'au moment où ils atteignirent les premières maisons du village; mais comme les fâcheuses impressions s'affaiblissent bientôt dans les âmes bienveillantes pour lesquelles

blâmer est une contrariété et garder rancune une souffrance, le père Fontaine reprit la parole et dit :

— Voyez, monsieur Husson, comme nous sommes méchants, nous autres vieux. Depuis un quart d'heure, je rumine dans ma tête que c'est bien mal de votre part de ne pas vous souvenir du père Fontaine qui vous a fait sauter sur ses genoux en vous chantant des chansons militaires et dont la femme vous a nourri de son lait. Enfin, puisque vous êtes revenu, c'est que le pays vous tient tout de même un peu au cœur et sans doute toute votre science ne vous empêchera pas de fêter tous vos anciens amis. D'abord, nous, nous avons toujours pensé à vous. On est simple, on est pauvre et on garde chez soi tous les souvenirs du passé. Mon fils Claude parle souvent de vous et il vous fera une meilleure réception que le jour où on vous apporta chez nous et où l'on vous mit sur les genoux de sa mère. Etait-il fâché, ce garçon ! Cela n'avait que quatorze mois et cela grinçait déjà de ses quatre petites dents en vous voyant caressé à sa place. Pauvre chère femme ! vous ne la verrez pas, elle est morte depuis des années, mais c'est tout de même fête à la maison ; Claude est revenu du service, il épouse la Marie Bellouard et vous nous ferez plaisir si vous voulez bien venir à sa noce et lui servir de garçon d'honneur.

— Je vous remercie, père Fontaine, répondit Frédéric plus contrarié que jamais de sa rencontre avec le tisserand ; croyez que si ma mémoire m'a mal servi tout d'abord, j'avais cependant conservé de vous un bon souvenir ; j'irai demain chez vous causer un instant avec Claude que je serai enchanté de voir, mais je ne vous promets pas de pouvoir me rendre à votre invitation, car je ne suis que pour deux jours aux Grandières.

— Justement, dit le père Fontaine, Claude se marie demain et vous arriverez tout juste à point. Pourrons-nous compter sur vous?

Cette insistance était indiscrète ou du moins Frédéric la jugea

telle. Se promener, au milieu de tout le village aux fenêtres, avec une petite Mâconnaise rougeaude à son bras, derrière deux couples endimanchés composés du père Fontaine en habit bleu à la mode du premier empire, et de la future attifée de prétentieux oripeaux, puis de quelque vieille paysanne et de Claude Fontaine enlaidi par un habit noir et une cravate blanche, empesé dans sa chemise brodée, gonflé de gaucherie dans son gilet de soie bleu de ciel, c'était une perspective peu agréable pour un jeune homme rempli de morgue bourgeoise et deshabitué de toutes les simplicités champêtres. Frédéric ne songea pas à s'imposer ce supplice, mais il cherchait les moyens de s'esquiver sans pouvoir être taxé de dureté; quant à l'ingratitude, il ne la mettait pas en compte et ne pensait pas qu'il pût y en avoir à refuser cette légère satisfaction à un homme qui l'avait porté dans ses bras et autant aimé que son propre fils. Malgré lui cependant, le sentiment de son tort teignit d'embarras et de trouble sa réponse entre-coupée.

— Je suis flatté de la proposition que vous me faites, mon bon père Fontaine, dit-il; mais puisque la noce doit avoir lieu demain, il y aura sans doute un mécontent; l'ami paré à l'avance du titre de garçon d'honneur sera offensé de se voir supplanté et je ne veux désobliger personne.

— Non, insista le père Fontaine, vous ne changez rien à nos intentions; ce n'est pas que mon fils manque d'amis, mais nous comptions sur vous, et M. Girard votre oncle est prévenu; votre présence à la noce ne fera donc pas tort à votre visite.

— Comment est-ce possible? dit Frédéric avec quelque impatience.

— Ah! c'est bien simple, je savais votre voyage; mais comme j'ignorais l'heure de votre arrivée, je ne pensais pas vous faire mon invitation au milieu du chemin. Enfin, la voilà faite tout de même; l'acceptez-vous?

— Eh! bien, non, je ne le puis pas, dit nettement Frédéric; j'ai trop peu de temps à passer ici pour pouvoir.....

— Je vous demande pardon, M. Frédéric, interrompit le père Fontaine, je ne pensais pas vous contrarier en vous priant de venir chez nous, pauvres paysans.

— Quoi ! vous croyez? dit le jeune homme qui rougit en dépit de son assurance.

— Oui, oui, c'est bien cela. Adieu, cher M. Frédéric, me voici arrivé chez moi et vos chiens courent déjà dans le chemin des Grandières. Ces braves chiens! ils y sont venus souvent avec votre père et ils n'oublient rien de ce qui est du pays, eux! Et maintenant quittons-nous bons amis; excusez-moi si je vous ai manqué en vous proposant de venir à une noce de village et d'avoir à votre bras la plus jolie *demoiselle* du canton. Allez M. Frédéric, on ne sait pas toujours ce qu'on refuse.

Mme Blandy.

La suite au prochain numéro.

L'HOMME FOSSILE

ET

LES INVRAISEMBLANCES HISTORIQUES

SIMPLE NOTE.

On connaît l'histoire récente de l'homme anté-diluvien d'Abbeville. — L'Académie des sciences, avec la foi de saint Thomas, a passé à l'ordre du jour, M. Elie de Beaumont a ri et a été désarmé, le docteur H. Astier s'est écrié : « Pour résoudre cette question de l'homme fossile, il faudra bien du temps, bien des savants et bien des mâchoires. »

Or, c'était une seule mâchoire qu'on avait trouvé, peut-être celle avec laquelle Samson extermina dix mille Philistins.

Quoi qu'il en soit, l'histoire n'est pas neuve.

Le 11 janvier 1613, on trouva, dans une sablonnière, près du château de Langon, entre Montrigand, Serres (Drôme) et Saint-Antoine (Isère), des ossements dont plusieurs furent brisés par les ouvriers. — Un chirurgien de Beaurepaire, nommé Mazurier, averti de cette découverte, s'empara des os et songea à en faire son profit. Il posa d'abord l'histoire de l'homme fossile, mais sans succès. Alors il publia les avoir trouvés dans un sépulcre long de trente pieds, sur lequel étaient écrits : *Teutobochus rex*. Il ajoutait avoir trouvé, en même temps, une cinquantaine de médailles à l'effigie de Marius, contre lequel combattit ce Teutobochus, roi des Cimbres. — Mazurier inséra tous ces contes dans une brochure, au moyen de laquelle la curiosité du public étant excitée, il parvint à montrer, pour de l'argent, tant à Paris que dans d'autres villes, les os du prétendu géant. Gassendi cite un jésuite de Tournon comme l'auteur de la brochure, et montre que les prétendues médailles antiques étaient controuvées. Quant aux os, c'étaient des os d'*éléphant*.

Et pourtant de nombreuses dissertations parurent en 1613 sur

cette découverte; de sérieuses disputes s'élevèrent entre quelques écrivains ; plusieurs mêmes assurèrent que Teutobochus, qui avait vingt-cinq pieds de longueur, sur dix de largeur aux épaules (la circonférence de la tête était de huit pieds), avait été tué dans la plaine d'Upie et de Montmeyran (Drôme).

Mais l'on sait que les Teutons, venus à peu-près 600 ans avant notre ère, dans ces pays que les Romains appelèrent la Germanie et la Batavie, aujourd'hui l'Allemagne et la Hollande, reparurent l'an 98 avant J.-C., à la suite d'un tremblement de terre, par suite duquel la mer, sortie de son lit, couvrit une partie du rivage qu'ils habitaient.

Teutobokhe est leur roi. — Sa force, sa stature tiennent du prodige ; il franchit d'un saut six chevaux rangés de front. *Quaternos senosque equos transilire solitus, dit florus.*

La masse qu'il conduit arrive sur l'Elbe, et, de là, au Danube.

Après trois ans de marche et de combats, les Teutons pénètrent dans l'Helvétie. Ils envahissent les Gaules et y battent les Romains pendant plusieurs années.— Enfin, ils marchent à la conquête de Rome elle-même ; mais l'an 101 avant J.-C., ils rencontrent Marius, non loin d'Aix, en Provence. Dans une bataille mémorable, ils sont détruits. Teutobokhe est du petit nombre de ceux échappés au massacre. Saisi par un peuple allié des Romains, *livré à Marius,* il orne le triomphe du vainqueur, et *meurt captif.*

Après tout, cette histoire est peut-être aussi véridique que le rapport que le maréchal de Villars dictait à un secrétaire sur un combat qui venait de se donner entre un gros détachement de son armée et un corps qui faisait partie de celle des ennemis, et dans lequel les Français avaient eu tout l'avantage.

Après avoir dit au commencement de cette relation que le détachement des ennemis était de trois mille hommes, il disait à la fin qu'on en avait tué quatre mille. Le secrétaire lui ayant fait remarquer cette erreur de calcul : — Tu as raison, dit le maréchal, mets qu'on en a tué deux mille cinq cents.

Ceci cependant est encore de l'histoire.

Léon GONTIER.

DE LA PRÉTENDUE RÉFUTATION DU VOYAGE DE S. PAUL EN ESPAGNE, ET DE SON PASSAGE A LYON.

(2e article).

Ridiculum est, et satis abominabile, dedecus ut Traditiones, quas antiquitiùs à patribus suscepimus, infringi, patiamur.
(Lettre du pape S. Nicolas-le-Grand à Hincmar).

Le paléographe a voulu essayer de se relever de l'échec que lui a fait éprouver notre réponse ; il n'aura réussi qu'à se faire appliquer cette qualification fort juste : *perroquet de Tillemont.*

La nouvelle attaque de notre contradicteur accuse en effet l'adoption du coupable autant qu'absurde système du janséniste susnommé, système que la vraie science historique a depuis longtemps percé à jour. Nous ne saurions prendre une à une les sottises renfermées dans sa diatribe, elles exigeraient un volume. Mais le petit nombre de chefs auxquels nous répondrons aujourd'hui, suffira pour démontrer au plus prévenu que le paléographe n'a qu'une chose à faire, c'est de retourner à l'école.

Et d'abord, le voyage de saint Paul en Espagne, d'où découle son passage à Lyon.

Quelles sont les autorités qui se prononcent pour ce voyage? De nombreux Pères de l'Eglise, parmi lesquels saint Clément, coadjuteur de saint Paul lui-même, un témoin oculaire par conséquent ; est-ce que cette affirmation écrite n'est pas d'une certitude absolue ? Saint Jean Chrysostôme atteste le voyage de saint Paul en six endroits divers ; puis c'est Théodoret. Saint Jérôme n'a pas moins de cinq textes formels sur le même point : ne sont-ce point là des esprits sérieux, et annihiler ces assertions comme vingt autres de plusieurs Pères, n'est-ce pas de la démence, sinon de l'effronterie ? Le contradicteur se rabat sur un texte du pape Gélase, que nous avons cité, en établissant qu'il est contre lui; mais de son côté, il s'est prudemment gardé de faire la même citation ; il a préféré torturer deux lignes pour en forcer la signification. Du reste, Baronius (an 61), prouve hautement que le passage de saint Gélase n'a aucune force contre le voyage de saint Paul. La *Glose*, qui fait autorité en cette matière, l'explique dans le sens que nous lui avons donné. Saint Thomas d'Aquin, dans son commentaire sur le quinzième chapitre de l'Epître aux Romains, envisage ce texte dans le même esprit, malgré le paléographe, qui là veut trouver un argument en sa faveur. Mais s'il ose ainsi se cacher, par une fraude, derrière l'Ange de l'Ecole, nous ne ferons que tourner quelques feuillets, et, au chapitre II du Commentaire sur l'épître aux Galates, le même docteur a écrit : « Saint Paul appelle sa prédication une course, à cause de la vélocité de sa doctrine, parce qu'en peu de temps il prêcha l'Evangile de Jérusalem jusqu'en Illyrie, *et même jusqu'en Espagne* (1). » Est-ce clair, et l'étrange critique niera-t-il l'authenticité du document, que d'ailleurs nous avons déjà publié?

Prétendre maintenant, avec ce fou de Tillemont, que saint Paul n'aurait pu prêcher en Espagne au plus que quelques mois de l'année 63, c'est nier de parti pris ou bien ne savoir ce que l'on avance. Le paléographe accorde cependant 18 mois à la route de feu de l'Apôtre, de 63 à l'automne de 64. De cela il n'a de preuves aucune, selon son habitude ; mais tenons-lui

(1) *Vocat prædicationem suam cursum, propter velocitatem suæ doctrinæ, quia in modico tempore, à Hierusalem ad Illyricum usque, et usque in Hispaniam prævocavit Evangelium.*

compte de trouver que son maître s'est trompé sur ce délai, bien que, comme lui, il veuille que saint Paul n'ait pas eu le temps de fournir cette longue carrière. Mais ce raisonnement est encore faux, puisque nul ne peut rigoureusement fixer le moment où l'Apôtre fut mis en liberté, ni celui où il retourna à Rome, ni le temps précis qu'il y demeura, ni même en quelle année il fut martyrisé, car plusieurs critiques placent ce martyre en 66, alors que le contradicteur ne parle que de l'an 65. Citons plutôt la conclusion du savant aperçu de dom Liron sur ce sujet.

« En un mot, dit-il, nous connaissons si peu ce qu'a fait l'Apôtre depuis sa délivrance, l'an 63, qu'il y a de la témérité (que l'on me permette ce mot), d'assurer que le temps lui a manqué pour prêcher en Espagne (1). » Il n'y a donc pas lieu de douter que dans l'espace de *trois ou quatre ans*, terme que l'on doit donner au grand voyage de saint Paul, il n'ait pu accomplir ce voyage. On sait qu'il n'avait plus rien à faire en Orient dès l'an 58, lorsqu'il écrivait aux Romains qu'il n'y avait plus de lieux dans ces vastes provinces, où l'Évangile n'eût été annoncé.

Que le paléographe nie encore le voyage de saint Paul en Espagne, s'il l'ose, et prenons-le sur un autre point où, nous l'avouerons, si les faits l'écrasent littéralement, la victoire devient pour nous trop facile.

Tillemont, ainsi que Quesnel et Massuet, a prétendu, contre toute vérité historique, contre tout bon sens, qu'au temps de saint Irénée, l'évêque de Lyon était le seul pontife de la Gaule. Nous ne ferons que placer ici un texte que nous prenons à l'un des premiers livres que nous avons sous la main, l'*Histoire de saint Irénée*, par le P. Prat, livre que le paléographe semble ne pas connaître, comme bien d'autres. Ce passage que le P. Prat donne comme renfermant son opinion n'est pas de lui, mais du P. Berthier (*Histoire de l'Eglise gallicane*) ; le voici :

« Il s'agit seulement de savoir si cette lettre (la lettre de saint Irénée à l'occasion de la dispute sur la Pâque), publiée en confirmation de la pratique de Rome et de la plupart des Eglises par rapport à la Pâque, fut écrite dans un concile auquel présidait saint Irénée, et si ce concile était composé d'évêques. La réponse à ces deux articles doit être tirée du texte d'Eusèbe que nous traduisons ici littéralement :

« Il y eut, dit cet auteur (sur la dispute de la Pâque), des synodes et des assemblées d'évêques, et tous, par des lettres qui furent envoyées de côtés et d'autres, confirmèrent la règle ecclésiastique, qui défend de célébrer la Pâque un autre jour que le dimanche... On a encore la lettre de ceux qui s'assemblèrent pour lors dans la Palestine ; Théophile, évêque de l'Eglise de Césarée, et Narcisse, évêque de l'Eglise de Jérusalem, en étaient les chefs. On a aussi la lettre de ceux qui s'assemblèrent à Rome pour le même sujet, et elle montre que Victor était en ce temps-là évêque de cette ville. On a de même la lettre des évêques du Pont, ayant à leur tête Palmas, comme étant le plus ancien, celle *des Eglises de la Gaule qu'Irénée gouvernait*; celle des Eglises de l'Osroëne et des villes de ce canton-là, etc. »

Voir la belle dissertation du P. Berthier, pour les diverses observations qu'il fait sur ce texte, observations dont il tire deux conséquences : « La « première, c'est qu'à la fin du II[e] siècle (vers 197 ou 198), il y eut un « concile des églises de la Gaule, où présida saint Irénée... »

« La seconde conséquence qu'on doit tirer du passage rapporté plus haut, « est que ce concile de la Gaule était composé d'évêques ; car on peut « raisonner ainsi : Eusèbe, parlant des Eglises de la Gaule qui écrivirent « sur la Pâque, se sert du même terme *parœcia* (παροικια), par lesquels il

(1) Dom Liron, *Singularités*, tome IV, p. 190.

« exprime les Eglises de Césarée et de Jérusalem. Or ces deux Eglises avaient « chacune leur évêque ; savoir Théophile et Narcisse ; il faut donc recon- « naître qu'il y avait des évêques dans les Eglises de la Gaule ; et comme « ces Eglises formèrent le concile auquel présida saint Irénée, il est donc « nécessaire que ce concile fût composé d'évêques. On peut faire encore « un autre raisonnement qui se rapporte au même but. Les maîtres de la « langue grecque, dans leur vocabulaire (1), et M. de Marca, dans son « excellent livre de la Concorde (2), avertissent que, selon le langage ec- « clésiastique des quatre premiers siècles, le mot *parœcia* signifie *l'Eglise* « *d'une ville où il y a un évêque*. Or Eusèbe se sert de ce mot à l'égard « des Eglises de la Gaule : ces Eglises étaient donc dans des villes où rési- « daient des évêques, et ces Eglises ayant composé le concile dont saint « Irénée était le chef, il n'y a donc pas lieu de douter que ce concile ne « fût une assemblée d'évêques. »

....

« Ajoutons à tout ceci qu'on ne peut bien concevoir que saint Pothin « et saint Irénée, son successeur, eussent négligé d'établir des évêques « dans les villes de la Gaule, où le Christianisme avait pénétré. Ces deux « saints apôtres de Lyon savaient l'ordre qu'avait donné saint Paul à Tite, « son disciple, de mettre des évêques dans toutes les villes. Ils n'igno- « raient pas combien la présence des premiers pasteurs était nécessaire « dans ces temps de persécution, pour instruire, encourager, consoler les « fidèles. Comment n'auraient-ils donc pris aucun soin d'étendre le gou- « vernement épiscopal ? D'ailleurs on trouve que l'Église de Vienne était « dès lors très-célèbre ; qu'elle donna un grand nombre de martyrs au « ciel ; qu'elle envoya aux Eglises d'Asie la relation de leur combat ; que « la lettre qui fut écrite à ce sujet était commune à l'Église de Lyon ; « qu'on y parlait de la chrétienté de ces deux villes, comme formant deux « Églises séparées, et que dans le titre » même de cette lettre l'Église « de Vienne tenait le premier rang. On peut le demander à tout homme « qui voudra y faire attention : serait-il raisonnable, après cela, de sup- « poser qu'il n'y eût point encore d'évêque à Vienne ; et de se per- « suader que celui de Lyon fût le chef et le pasteur de ces deux « Eglises ? »

Mais nous terminerons par une autorité à laquelle nous défions le paléographe d'opposer une raison quelconque ; c'est la première épître du pape saint Clément, écrite à saint Jacques, frère du Seigneur, que Gratien rapporte, et qui a été tirée du Pontifical du pape Damase :

« Saint Pierre nous a ordonné d'envoyer des évêques très-éclairés et prudents comme des serpents, dans toutes les villes où il n'en avait pas envoyé. C'est ce que nous avons commencé à faire, et c'est ce que nous ferons encore, avec l'aide du Seigneur. Nous en enverrons plusieurs dans les Gaules et les Espagnes, et quelques-uns jusque dans la Germanie et l'Italie ; mais nous désirons en envoyer aux autres nations (3). »

Nous n'ajouterons pas un mot ; le troisième successeur de saint Pierre ne vient-il pas de parler ?

Adrien Peladan.

(1) Viole Suicer. in Appar. Eccl.
(2) Marca, de Concord., l. 6, c. 16.
(3) *Episcopos autem per singulas civitates, quibus ille non miserat, perdoctos et prudentes sicut serpentes, nobis mittere præcepit. Quod etiam facere inchoavimus, et Domino opem ferente, facturi sumus. Aliquos vero ad Gallias, Hispaniasque mittemus, et quosdam ad Germaniam, et Italiam, atque ad reliquas Gentes derigere cupimus.*

CHRONIQUE LOCALE.

La politique n'était qu'à la surface ; au fond, la population avait bien d'autres sujets de se préoccuper. Ecoutez, au nord : « Gréges, trames, organsins ; » au midi : « Houille, coke, fer, cuivre, zinc ; » au centre : « On ne vend pas, où donc est l'argent ? » Chœur général : « Partons pour les champs, le soleil est dans tout son éclat, la verdure dans toute sa fraicheur, la campagne dans toutes ses magnificences ; les oiseaux ont quitté leurs nids et les bois sont pleins de nouveaux chanteurs. » Et l'on s'enfuit par toutes les voies que le génie de l'homme a su mettre à la disposition des aventuriers ; les *Parisiens* prennent six cents voyageurs et les entreposent à Neuville ou à Fontaines ; la *Ville-d'Annonay* se couvre de hardis navigateurs et les jette à Pierre-Bénite ; les omnibus sont au grand complet, les chemins de fer n'ont pas assez de billets, on attend une nouvelle fourniture de wagons, et il est question d'ouvrir des voies nouvelles entre Lyon et tous les points de l'horizon. Il ne reste plus en ville que les gens de la campagne qui viennent voir si la rue de l'Impératrice a terminé son pavé plat et Saint-Bonaventure sa façade, examiner si les magasins donnent à 50 % au-dessous du cours, et si les baraques de la foire sont mieux sur le quai de Retz qu'à Bellecour, entendre la musique des régiments dans les quatre ou cinq quartiers où on en offre, et le soir applaudir Mlle Scriwaneck comme si nous n'avions pas Mme Lamy.

Au milieu de ce concert de voix bénissant la locomotion et les locomotives, une fausse note se fait entendre. C'est la *Province* qui, montée sur son petit dada, trotte à travers les précipices, demandant d'une voix incessante ce que diable pourrait bien être l'*économie sociale* dont elle a entendu parler, mais qu'elle ne sait pas définir. La *Province* ne s'occupe ni de Metz ni de Bordeaux, ni de Marseille ni de Cherbourg ; de Lyon encore moins : « Lyon ? plaisantez-vous ? sa littérature, ses mœurs ou son histoire, sa splendeur, son commerce, ses souffrances, son avenir, ah bien oui ! ce n'est pas notre affaire. Demandez à côté... Eurêka ! — Quoi ? — Je l'ai trouvée ? — Qui ? — Ma définition. Au lieu d'une j'en ai cinq. *L'économie sociale est la science de la charité chrétienne s'élevant des rapports individuels au gouvernement des sociétés.* — Diable ! Monsieur ! — Ce n'est pas votre avis ? Préférez-vous ceci ? *C'est la science de l'Economie des sociétés humaines.* — Vous croyez, Monsieur ? — Certainement, à moins que ce ne soit : *la Philosophie de l'ensemble des sciences sociales*, ou, suivant M. Headstone, *la science de tous les éléments qui concourent à la formation et à l'existence matérielle et morale des sociétés*, ou mieux, suivant un maître d'école très-profond, mais peu connu : *la Science qui étudie, soit isolément, soit dans leur ensemble, les éléments constitutifs des sociétés humaines considérés dans leurs rapports immédiats avec l'essence, l'organisation et le régime de ces mêmes sociétés.* Ces formules sont si claires, si nettes et si précises qu'on ne comprend pas qu'elles nous aient échappé jusqu'ici. Cinq définitions pour une seule et même chose, cinq explications lorsque nous n'en voulions qu'une, ce n'est qu'à nous qu'arrivent ces bonheurs ! « L'économie sociale est la science de la charité chrétienne s'élevant des rapports individuels au gouvernement des sociétés ! » Colomb n'a trouvé que l'Amérique, nous avons défini l'économie sociale, et maintenant que les limites de cette science sont si nettement tracées, tout le monde pourra se promener en dedans ou en dehors, à volonté, sans crainte de méprise, sans être exposé à entendre la voix sévère de la loi vous crier : « Monsieur, vous mettez les pieds dans les plates-bandes interdites aux journaux littéraires. » C'est un grand service que nous venons de rendre à l'humanité.

Oh ! oui ! c'est une belle chose que la science, l'économie sociale surtout, et je ne me lasse pas de le répéter quand j'entends les cailles vertes rappeler dans les blés, ou que je vois les chaudes vapeurs de la terre confondre leurs teintes bleues avec les flammes que le soleil du soir jette à travers les grandes masses vertes de la forêt.

Et cependant sans être savant, si savant surtout, on peut vivre, on peut même jouir de la création des hommes de talent, priser à leur valeur les

peintures empreintes d'un véritable sentiment religieux que M. Tailleur vient de terminer pour le P. Hermann, et admirer les splendides travaux d'orfévrerie qui ont donné à la maison Armand-Caillat une réputation européenne. A ce sujet, nous nous réjouirons avec tous les hommes de goût de voir le magnifique ostensoir aux jets de flammes, et le ciboire aux colombes, ces deux rivaux de l'ostensoir que possède l'Immaculée-Conception, rester tous deux à Lyon où ils sont allés enrichir le trésor de Saint-Polycarpe. Il est juste que l'opulente cité lyonnaise, en prodiguant ses richesses pour la dignité du culte, encourage ceux de ses enfants qui lui valent sa grande et artistique réputation.

— Voici l'été et les concours ; ces derniers se suivent et se ressemblent. Le concours régional de Valence a été l'occasion de fêtes brillantes ; celui de Chambéry, moins favorisé par le soleil, n'en a pas moins été un événement du plus haut intérêt. C'était un nouveau moyen de rapprocher et d'unir des populations amies, c'était faire connaître aux agriculteurs des montagnes les progrès obtenus dans les villes par de féconds et heureux inventeurs. L'*Abeille du Bugey* s'est plaint, par la voix de son rédacteur Ordinaire, de ce que toujours les mêmes taureaux, les mêmes poules, les mêmes pompes à purin étaient primés et couronnés ; c'est toujours M. Gérard, fermier du parc de la Tête d'Or, qui moissonne les récompenses et emporte les médailles. Eh ! qu'importe ! si ses animaux d'une beauté hors ligne donnent aux agriculteurs de tous les pays l'idée d'améliorer la race des porcs, des béliers et des taureaux qui font leur richesse ? qu'importe qu'on voie à Bourg, à Valence et à Chambéry le même pressoir, la même charrue si ces instruments précieux indiquent la plus modeste amélioration. Que l'*Abeille* voie dans ces concours pacifiques la leçon donnée et non la récompense obtenue, et nous croyons qu'elle sera dans le vrai.

— Vienne organise patiemment une bibliothèque qui sera bientôt riche, grâce au zèle de son bibliothécaire ; voilà que Villefranche, outre sa bibliothèque, fonde un musée que les citoyens dévoués enrichiront bientôt de leurs dons. Parmi les toiles que ce jeune musée possède on cite deux Rembrand et un Desportes, qu'on dit d'une sérieuse valeur. Quand Villefranche, outre sa belle église, aura une galerie curieuse à montrer aux artistes, elle aura de plus nombreux visiteurs. Nous faisons des vœux pour que le Conservateur n'ait bientôt qu'à s'applaudir de la générosité de ses concitoyens.

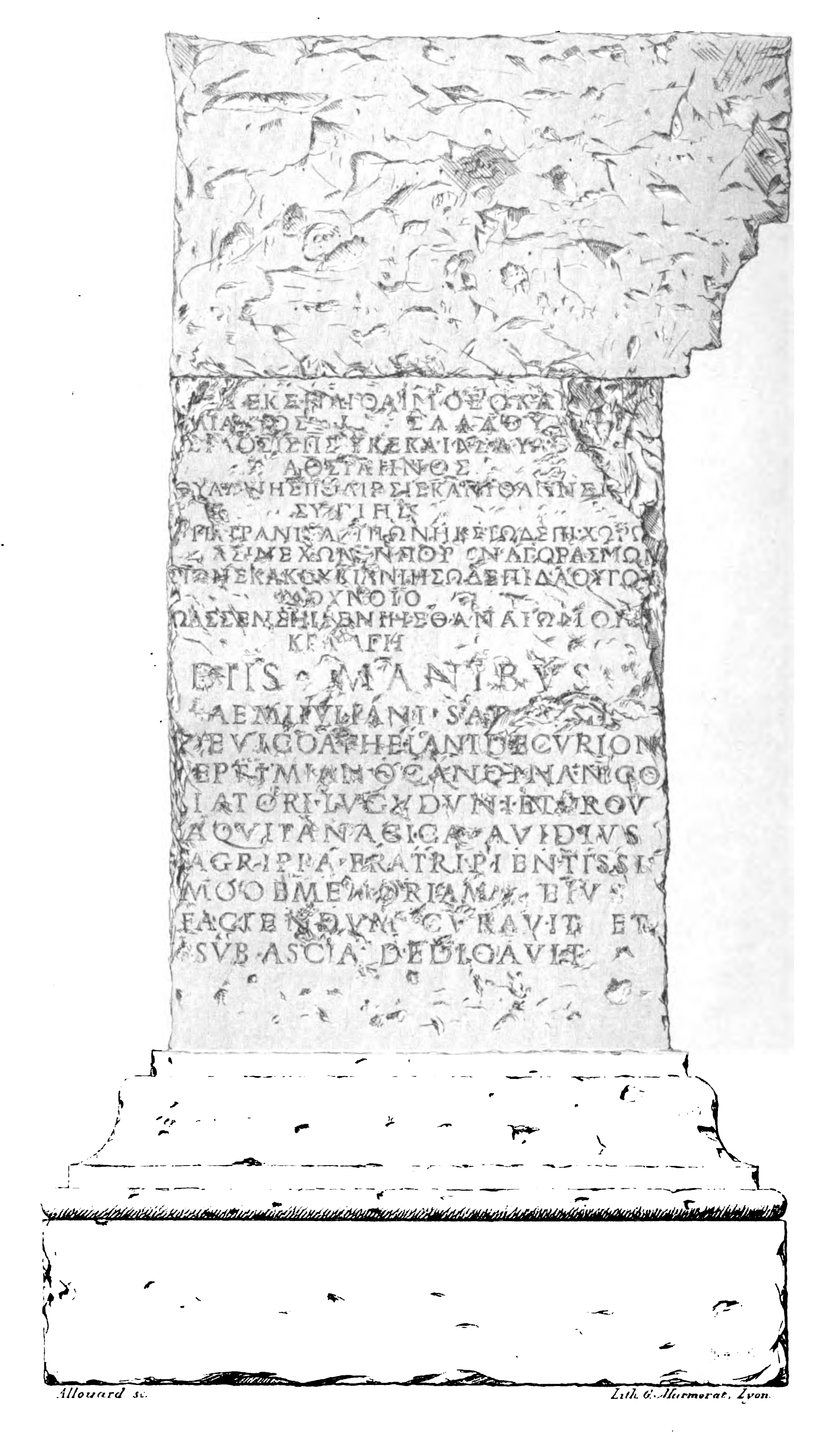
— Les fouilles ne sont point encore commencées à Izernore. Le monde savant les attend avec empressement ; elles seront riches et fructueuses, à coup sûr.

— La trentième session du Congrès scientifique de France aura lieu à Chambéry, du 10 au 20 août prochain. L'espace nous manque pour indiquer les questions proposées pour les diverses sections, mais nous ne saurions trop inviter nos compatriotes à se rendre à l'invitation que leur fait la noble et hospitalière capitale de la Savoie. On peut adresser son adhésion à M. le marquis Costa de Beauregard, président du Comité d'organisation, à Chambéry.

— Dans notre numéro de mai dernier, nous avions annoncé que M. Jourdan avait obtenu une médaille d'argent à la suite de la réunion des Sociétés savantes ; c'est M. Alexis Jordan, membre la Société linéenne de Lyon, qui a obtenu cette juste récompense de ses travaux botaniques. Cette erreur avait été commise par les journaux quotidiens de la localité, et nous n'avons fait que la propager. Nous sommes heureux d'annoncer également que M. le comte Georges de Soultrait a obtenu une médaille d'or pour ses travaux historiques.

— L'inauguration du chemin de fer de Sathonay aura lieu jeudi 9 courant, à onze heures. Mgr. l'évêque de Belley bénira les locomotives à la Croix-Rousse, et le train partira pour ses nouvelles destinées. Nul doute qu'il ne reçoive mille ovations sur son passage et que l'armée entière ne se mette aux fenêtres pour le voir arriver à destination. A. V.

Le Directeur-Gerant, Aimé VINGTRINIER.



Allouard sc. — Lith. G. Marmorat, Lyon.

LETTRE A M. VALENTIN-SMITH

SUR UNE

INSCRIPTION BILINGUE

TROUVÉE A GENAY (AIN).

MONSIEUR,

Je me suis empressé, au mois de décembre dernier, de vous signaler la découverte que je venais de faire, à Genay, d'une inscription antique bilingue et que je croyais importante au double point de vue de l'histoire et de la philologie. Quelques renseignements recueillis à la hâte et la lecture du texte latin accompagnaient seuls ma transcription. Aujourd'hui je suis en mesure non seulement de compléter mes premiers renseignements, mais encore, grâce à la bienveillante amitié de M. Jules Quicherat, mon savant professeur à l'école des Chartes, et aussi à la science de notre célèbre épigraphiste, M. Léon Renier, de l'Institut, de vous faire connaître ce qu'il y a de certain dans la lecture du texte grec.

Permettez-moi de vous décrire d'abord et en quelques mots ce monument. C'est un cippe en pierre calcaire jurassique, connue à Lyon sous le nom de Choin de Fay. Ce cippe, trouvé dans les fondations d'une vieille maison de campagne, appartenant à un riche et honorable négociant de Genay, M. Vicard, qui a bien voulu me le céder, est actuellement à Trévoux, où je

l'ai fait transporter (1). Sa hauteur est de un mètre douze centimètres ; sa largeur de cinquante centimètres et son épaisseur de trente-deux. Cette pierre devait être appliquée contre un mur ainsi que le témoignent les moulures qui en forment le couronnement et la base, et qui ne règnent que sur trois côtés. Des crampons en fer, dont on voit encore les traces sur les faces latérales, la fixaient primitivement au sol, probablement sur un tombeau. Le couronnement affleuré sur la face principale et le côté gauche fait présumer que ce cippe a été utilisé pendant longtemps comme pierre d'angle.

Comme j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer, Monsieur, l'inscription est bilingue ; elle paraît remonter à une bonne époque. Douze lignes sont tracées en caractères grecs et dix en caractères romains. La hauteur des premiers caractères est en moyenne de quatorze millimètres ; celle des seconds de seize. De larges éclats enlevés par des chocs, de nombreuses écailles détachées par l'action des intempéries, des fautes d'orthographe et la ressemblance souvent complète des *epsilon* et des *sigma* rendent extrêmement difficile le déchiffrement de cette inscription. Néanmoins, et sur un simple dessin insuffisant pour tout autre, M. Léon Renier, avec une habileté qui tient du prodige, est parvenu à lire presque tout le texte grec :

(1) Il est maintenant (depuis le 20 février) au musée des antiques de Lyon, auquel je me suis fait un plaisir de le céder sur la demande de M. Martin-Daussigny, son zélé et savant conservateur.

...ΑΔΕΚΕΙΤΑΙΟΑΙΜΟΣΟΚΑΙ...
...ΛΙΑΝΟΣ .ΣΑΑΔΟΥ
....ΛΟΣΤΕΠΕΥΚΕΚΑΙΝ..ΔΥ.ΟΣ..
ΑΘΕΙΛΗΝΟΣ
ΒΟΥΛΕΥΤΗΣΠΟΛΙΗΣΤΕΚΑΝΩΦΑΙΥΝΕΙ..
ΣΥΡΙΗΣ
.ΣΠΑΤΡΑΝΤΕΛΕΙΠΩΝΗΚΕΤΩΔΕΠΙΧΩΡΩ
..ΑΣΙΝΕΧΩΝΕΝΠΟΡ ΝΑΓΟΡΑΣΜΩΝ
.ΣΤΟΝΕΚΑΚΟΥΙΤΑΝΙΗΣΩΔΕΠΙΔΛΟΥΓΟΥ
ΔΟΥΝΟΙΟ
ΩΛΕΣΕΝΕΠΙ..ΕΝΙΗΣΘΑΝΑΤΩΜΟΙ..
ΚΡΑΤΑΓΗ

DIIS MANIBVS
.. HAEMI·IVLIANI·SA.........SYRI
DE VICOATHELANIDECVRION
.EPTIMIANOCANOPHA·NEGO
TATORI·LVGVDVNI.ETPROV
AQVITANACICA·AVIDIVS
AGRIPPA·FRATRIPIENTISSI
MO·OBMEMORIAM EIVS
FACIENDVM CVRAVIT ET
SVB ASCIA DEDICAVIT

Lecture :

['Ενθά]δε κεῖται Ὄαιμος, ὁ και [Ιου]
λιανὸς Σάαδου
... πέφυκε και...
'Αθειληνος
[β]ουλευτὴς πολ.... Κανωφα....
Συρίης
[ὃ]ς πάτραν σὲλείπων ἧκε τῶδ'ἐπὶ χώρῳ
παρὰ] πασὶν ἔχων [ἐ]νπορ[ιο]ν ἀγορασμῶν
[με]στὸν ἐξ' Ἀκουιτανίης ὧδ'ἐπι Λουγου
δούνοιο
ὤλεσεν ἐπὶ ξενίης θανάτῳ μοῖ[ρα]
κραταιη

Comme vous le voyez, Monsieur, le texte latin n'est qu'une traduction abrégée du texte grec, qu'il complète néanmoins, en ce sens, qu'il nous apprend que le monument sous lequel reposait Hæmus ou Thæmus, lui a été élevé par son père Avidius Agrippa.

Je crois qu'il faut lire et traduire ainsi qu'il suit cette partie de l'inscription :

« *Diis Manibus Thœmi, Juliani, Sadis* (?) *filii, Syri de vico Athelani; decurioni Septimiano Canopha, negotiatori Luguduni et provinciœ Aquitanicœ. Avidius Agrippa fratri pientissimo, ob memoriam ejus faciendum curavit et sub asciâ dedicavit.*

« Aux Dieux Mânes de Thæmus (ou Thaïm), surnommé Julien,
« fils de Saad, Syrien du vicus d'Athelani, décurion de Septimia
« Canôpha, marchand de Lyon et de la province d'Aquitaine.
« Avidius Agrippa, en mémoire de son frère bien-aimé, a fait
« faire ce tombeau et l'a dédié sous l'ascia. »

M. Allmer se propose de publier une dissertation pleine d'intérêt sur notre curieuse inscription ; je n'empiéterai donc pas sur les droits que lui donne son incontestable savoir, en tentant une explication critique dont il s'acquittera infiniment mieux que moi.

Et maintenant, pour répondre à la question que vous m'avez fait l'honneur de me poser sur la provenance originaire du cippe de Thæmus, je vous avouerai que je suis fort porté à croire que ce cippe a été élevé à Genay même, qui est une localité fort ancienne (1), et à proximité du lieu où il a été recueilli. Mon opinion se fonde sur cette raison qui me semble présenter un argument de quelque poids, à savoir que sur tous les points du territoire de cette commune, on a trouvé non seulement des tuiles et des briques romaines, mais encore des médailles du Haut et du Bas-Empire, dont la plupart font partie de votre précieuse collection. Je crois même que l'absence de ces témoins

(1) Genay est mentionné dès 853, époque où il fut donné à l'Eglise de Lyon par l'empereur Lothaire (Menestrier, *Hist. consul.* et dom Bouquet, VIII, p. 390).

contemporains n'infirmerait pas d'une manière complète mon sentiment; car combien de choses nous sont encore inconnues et resteront longtemps ignorées ! Si l'arrondissement de Trévoux passe pour être pauvre en antiquités, c'est que jusqu'à nos jours il n'avait pas encore été étudié au point de vue archéologique. Lui aussi, cependant, possède ses richesses.

En effet, et d'abord, sur tout le littoral gauche de la Saône, on rencontre des traces ou des souvenirs du passé. Sans vous rappeler les fours creusés dans les coteaux qui s'étendent de Sathonay à Jassans, ce sont :

A Montanay, des médailles gauloises ;

A Parcieux, Massieux et Toussieux, des urnes cinéraires ;

A Reyrieux, au lieu dit au Bret, une villa romaine ; des médailles, à l'effigie de Marc-Antoine et de Faustine, assignent la date de cette villa ; des fresques où le minium domine, des applications et des sculptures en marbre blanc, en attestent la richesse (1) ;

A Trévoux, un cimetière gallo-romain, un glaive et une faucille en bronze, des débris de poterie, des médailles gauloises et consulaires, d'autres au nom d'Auguste, de Néron, Vespasien, Domitien, Hadrien, Antonin-le-Pieux, Lucile, Crispine, Septime-Sévère, Alexandre Sévère, Gordien III, Philippe père, Trajan Dèce, Volusien, Valérien, Gallien, Claude-le-Gothique, Probus, Numérien, Dioclétien, Maximien-Hercule, Constance-Chlore, Valérie, Licinius, Constantin, Crispus, Constance, Théodose et Justinien ;

(1) Je suis convaincu que les sources d'eau minérale découvertes depuis trois ans à Reyrieux étaient non seulement connues, mais encore exploitées à l'époque gallo-romaine. Des puits de recherche, pratiqués au point même où ces sources jaillissent, ont mis au jour des débris de poteries en terre rouge et noire et de coupes en verre, débris bien caractérisés. A 200 mètres environ de ce point, au pied du *Vieux Châtel* et de la Gravière, on peut encore constater l'existence du conduit qui menait ces eaux dans un vaste réservoir fortement cimenté. A proximité de ce réservoir j'ai recueilli un vase antique intact, et dans le réservoir même, une pièce de la colonie de Nîmes, des petits bronzes frustes du Haut-Empire, ainsi que deux médailles de Domitien et de Constantin.

A Saint-Barnard (*Spinosa*), des tombes celtiques et gallo-romaines recélant des armes en silex, des vases et des ornements en bronze, transmis à Paris au mois de novembre 1862, des débris de poterie, une statuette en bronze de Minerve, des médailles consulaires et du Haut-Empire ;

A Saint-Didier-de-Formans (*Vendonissa*), au lieu dit Roussille et la Paillassière, un cimetière et une villa (1), des médailles de la famille Pomponia, de Nerva, de Vespasien, Tacite, Carin et Constantin ;

A Riottiers, un Philippe et un Alexandre de Macédoine, des petits bronzes d'Auguste et de Tibère, des urnes cinéraires, des fragments de tuiles et de poteries ;

A Jassans, Frans et Beauregard, aux lieux dits Thiollet (2), et champ d'Appéon, des tuiles, des médailles et des tombeaux ;

A Fareins, une statuette en bronze, une bague portant gravé sur le chaton le mot IOVI, une meule de moulin à bras, un poignard en fer avecdes médailles d'Agrippine la mère et de Trajan;

A Messimy, un grand bronze de Tibère ;

A Montmerle, au lieu dit aussi Thiollet, un cimetière, des statuettes et des armes en bronze, quelques médailles gauloises et beaucoup du Haut-Empire, des vases, des ustensiles de toute nature ;

(1) Cette villa a été détruite par le feu, ainsi que le témoigne une couche épaisse de cendres qui couvre ses ruines. Des cubes de marbre et de verre de toutes nuances, brillant à la surface même du sol, attestent l'existence d'une riche mosaïque. Dans une seule tranchée de fouilles j'ai recueilli, sur des fragments de vases en terre rouge et des anses d'amphores, les marques suivantes de potiers : MODI, PHOEBI, PAV, MARTIALI, DAMONUS, SENICO FE, OF BAS, OF BASSI, FIHN... et $\frac{\text{VASI'N}}{\text{AV.OIIS}}$. Au-dessous des fragments de vases et dans une couche de cendres se trouvaient une très grande quantité de coquilles d'huîtres comestibles de la Méditerranée, des ossements de poulets, des défenses de sangliers, des morceaux de bois de cerfs, etc.

(2) Ce nom, qui n'a un sens que dans le patois de Montmerle, où il signifie amas de décombres, de débris, dérive à n'en pas douter du mot latin *tegula*. Nos paysans appellent encore une tuile *tieula*.

A Montceaux, des médailles de César, Tibère, Néron et Gordien III ;

A Thoissey et Saint-Didier-sur-Chalaronne (*Prisciniacum*), des gauloises et des impériales, etc., etc.

Non seulement sur le bord de la Saône, mais plus avant dans les terres et jusqu'au milieu du pays d'étang, l'archéologue peut glaner des antiques. C'est ce qu'attestent les haches gauloises en jade, découvertes à Sainte-Euphémie (*Juviniacum*) ; les médailles de Carthage, trouvées à Mizérieux ; celles de Pompée fils à Mionnay ; de Vérus à Savigneux ; de Gordien à Saint-Jean (*Thurigniacum*) ; d'Alexandre-Sévère, Maximin, Gordien, Philippe, Dèce et Gallien, à Saint-Paul-de-Varax ; d'Aurélien, Tacite, Sévérine, Claude-le-Gothique, Probus, Florien, à la Boisse ; Domitien, à Thil. A Villars, c'est par centaines que, dans le champ de Perriéron, situé à peu de distance de la voie romaine, dont on suit le tracé depuis le Montellier jusqu'au delà du Chatelard, qu'on a recueilli des médailles de Trajan, Septime-Sévère, Alexandre-Sévère, Géta, Caracalla, Héliogabale, Julia Domna, Julia Mœsa, Julia Paula, Plautille, Maximin, etc. Plusieurs kilos de petits bronzes du Bas-Empire viennent d'être mis au jour dans l'étang de la Sange, à Saint-Marcel.

Les inscriptions romaines elles-mêmes ne sont pas extrêmement rares dans notre arrondissement privé de carrières. Depuis Guichenon qui n'a signalé que celle de Meximieux, on en a découvert une seconde à Chânes, commune de Belligneux, une troisième à Beynost. M. Jauffred, de Châtillon-sur-Chalaronne, a fait connaître la quatrième à Saint-Trivier-sur-Moignans (*Utinga*). Celle de Genay qui fait la cinquième, n'est pas encore la dernière que nous ayons à enregistrer, car tout récemment j'en ai encore retrouvé une sixième à Versailleux, enterrée devant la porte de l'église. Cette inscription, qui sert de piédestal à une modeste croix de bois, est malheureusement trop mutilée : je n'ai pu y lire que les lettres

. . . . CAP. . IOI
ASCII. . . .

Daignez, etc. M.-C. GUIGUE.

Trévoux, le 12 février 1863.

ALEXIA

ET

LES AULERCI-BRANNOVICES

AU TRIBUNAL DE VINGT SIÈCLES ET DE J. CÉSAR,

Par un Aulerc.

AVANT-PROPOS.

Le titre qu'on vient de lire résume toute la pensée de ce mémoire : C'est de ramener la question d'Alise à sa plus simple expression, d'où elle ne s'est que trop écartée. C'est César qu'il faut entendre; c'est le témoignage des siècles accueillant et reproduisant le sentiment du général romain qu'il faut principalement écouter. Tous les autres moyens n'ont qu'une importance secondaire et hypothétique : considérable, s'ils viennent se grouper autour du récit de César et l'affirmer; nulle, s'ils le contredisent.

Que l'on croie donc à un vieil Aulerc, qui vient, avec la simplicité du vieux temps, témoigner en faveur d'Alise-Sainte-Reine, en compagnie de César et de toute la tradition; répondre à quelques affirmations et appréciations des docteurs contemporains; et enfin défendre son humble *pagus*, malencontreusement mis en cause.

Que Dieu ait le pauvre Aulerc en sa sainte garde!

ALISE-SAINTE-REINE.

I

Au commencement de l'année 1856, M. Delacroix, architecte de Besançon, lut dans une séance de la *Société d'Emulation*, un ingénieux mémoire ayant pour objet de déposséder la Bourgogne de la cité d'Alise, témoin jadis et victime du suprême et malheureux effort de nos pères contre l'invasion romaine. On devine que c'était pour doter de ce grand souvenir la contrée qu'il habite. L'amour du sol natal explique de pareilles fantaisies sans les justifier.

M. E. Desjardins, enfant de la Bourgogne, et alors professeur d'histoire au lycée de Mâcon, se fit le trop docile écho de M. Delacroix. Sous ce titre : *Découverte d'Alise*, il publia dans le *Journal de Saône-et-Loire* (1), le fait et les circonstances de ce nouveau siége d'Alise, non moins audacieux assurément que celui du général romain ; mais dont l'issue n'a pas été et ne pouvait pas être la même.

Le gant fut donc relevé. Il y eut, pendant plusieurs années, échanges d'articles et de brochures, études étymologiques, observations topographiques, calculs stratégiques, fouilles dans les entrailles de la terre ; après quoi il fut donné à Alise-Sainte-Reine de pouvoir respirer un peu, et même d'être glorieuse du résultat de tant de travaux. MM. Delacroix, E. Desjardins et Quicherat, à l'ombre de la *Société d'Emulation*, formaient la tête et le corps principal du camp ennemi. Alise-Sainte-Reine comptait parmi la multitude innombrable de ses défenseurs, non-seulement la *Société des Antiquaires de la Côte-d'Or*, mais encore *MM. de la Carte des Gaules et*

(1) N° du samedi 28 juin 1856.

MM. de l'Institut de France qui, *dans la séance du 7 août* 1857, *lui ont décerné une couronne.*

Je demande pardon des noms propres, mais cette statistique n'est pas de moi. Elle appartient à M. le docteur de Bouriane qui, dans la *France littéraire* du 6 décembre 1862 (1), est venu réveiller une querelle endormie et nous présenter les résultats du nouveau siége comme aussi définitit et aussi désastreux pour nous que l'ancien : *risum teneatis, amici !*

J'ai encore les notes que je jetais sur le papier, il y a sept ans, pour répondre à l'article du *Journal de Saône-et-Loire*. Mais le premier moment de surprise et d'émotion passé, j'avais pris la résolution de m'abstenir. C'était, me semblait-il, donner trop d'importance à un rêve. Le silence, le temps et le texte de César en feraient prompte justice.

Mais puisque je me suis trompé ; qu'il surgit de nouvelles

(1) P. 164, col. 2. « Oui l'autorité de Plutarque et de Dion Cassius est « mise de côté. MM. de l'Institut lui préfèrent de beaucoup celle d'un « moine du nom de Herric... » — Et p. 165, col. 1re. « C'est ce faussaire « que l'Institut couronne, dans sa séance du 7 août 1857. » Plus bas : « Et « MM. de l'Institut s'attendaient-ils, lorsqu'ils s'extasiaient sur toutes ces « vieilleries de Rome, à voir les détracteurs de Sainte-Reine les retourner « contre elle? » — Page 165, col. 2e, ligne 27e : « Le conte du moine « Herric aura, dans vingt autre mille ans, doublé ses chanches, ou fouillera « les fouilles de MM. de la Carte des Gaules. Ce sera de plus en plus les « tranchées césariennes. » — Page 167, col. 2e : « Ce n'est pas que nous « ayons charge de refaire la carte des Gaules. » — Page 165, col. 1re, ligne 26 : « MM. de l'Institut avaient en tout cas compté sans MM. Dela- « croix, Desjardins et Quicherat. » Enfin, voici pour d'autres qui s'en tireront comme ils pourront : « Il y a ici, comme toujours, un troisième « parti, celui qui se rit des deux autres, celui du Comité des travaux histo- « riques qui alterne ses agaceries, et se prononce avec la même aisance, un « jour pour Alaise, et un autre jour pour Sainte-Reine. » (Page 164, col. 1re.)

provocations, je veux combattre à mon tour *pro aris et focis;* je viens traiter à mon tour la question d'Alise, en la dégageant de toute fantasmagorie scientifique, pour m'attacher *au fait de notre possession*, et au *texte même* de César qui la confirme.

II

Qu'appelé-je le fait de notre possession? — Le voici :

Aujourd'hui nous croyons que l'Alise de César est bien vraiment notre Alise-Sainte-Reine. La statistique de M. de Bouriane établit, sans le vouloir, que c'est l'opinion à peu près unanime. Car la science universelle se résume et se personnifie dans l'Institut de France; et l'Institut de France est honoré du persifflage de notre contradicteur pour avoir constaté nos droits et notre possession.

Il y a sept ans, personne n'avait songé à nous la contester. C'est M. E. Desjardins qui l'avouait dans l'article déjà mentionné : « Jusqu'à cette année (1856) on avait placé Alise sur « le Mont-Auxois, dont le plateau domine le petit bourg de « Sainte-Reine. »

Tel est, sans exception, le langage de tous les siècles précédents, de tous les historiens, de tous les géographes.

Jetez plutôt les yeux sur les cartes si autorisées des Cassini, des Vaugondy, des d'Anville.

Lisez les témoignages de notre nation, par exemple, le Martyrologe de Flavigny, que vous disent-ils? Notre possession incontestée. « Septimo idus septembris, in « Galliis, territorio Eduorum, nuncupato loco Alisia, quæ « olim fortissima civitas, sed à Julio Cesare fuerat des- « tructa, natalis sive passio sacratissimæ Domnæ Reginæ, « Virginis et Martyris Christi. » Ce texte exprime la pensée et reproduit les expressions de tous les historiens de la Bourgogne et de la France.

Et si vous voulez joindre les étrangers aux Français, les Universités aux Cloîtres, ouvrez les plus habiles interprètes des *Commentaires*.

J. Rhellicanus à ces mots du septième livre : *Alexiam quod est oppidum Mandubiorum*, ajoute : Volaterranus, « libr. 3, Geog. Alexiam in Hæduorum finibus sitam esse « docet, eamque ad exiguum vicum redactam qui nunc « Alsetum vocetur. Eadem urbs, juxta sententiam Jucondi, « à Gallis nunc *Lausois* dicitur, et in Burgundionibus po- « sita est. » Ces deux savants semblent confondre Alise avec l'Auxois. Mais une erreur nominale ne change rien à leur témoignage quant à la position d'Alise.

Raymond Marlianus, que Godefroid Jungermann appelle le plus illustre et le plus savant homme de son temps (1), écrit les lignes suivantes dans un traité de géographie des Gaules, spécialement rédigé pour l'intelligence de César et de Tacite : « Mandubii populi erant inter Celtas, incolæ op- « pidi cui nomen Alexia, inter fines Lingonum et Æduorum, « proximi vico quem Flavignium dicimus. » *Très-rapproché du bourg de Flavigny!* Vous le voyez, on ne peut être plus précis.

Tel est le langage des savants de tous les siècles. Car on le voit, et c'est pour cela même que nous tenions à produire ces textes, l'opinion universelle sur la position vraie d'Alise, n'est point une de ces opinions vulgaires, sans racines comme sans motifs, que la lumière de la critique n'a pas de peine à dissiper. C'est jusqu'à l'an de grâce 1856, l'opinion du monde savant, de gens qui savaient leur latin et lisaient César.

(1) Veterum Galliæ locorum, populorum, urbium, montium ac fluviorum alphabetica descriptio, eorum maxime, quæ apud Cæsarem in Commentariis sunt, et apud Cornelium Tacitum, auctore Raymundo Marliano viro clarissimo, et sui temporis eruditissimo (*Francofurti*, 1606, in-8°).

III

Qu'a-t-on opposé à notre savante et magnifique possession de vingt siècles ?

Un scrupule stratégique ! — Le récit de César se comprendrait mieux, se développerait plus à l'aise chez les Bisontins que chez les Autunois. Mais ce n'est ni à un architecte, ni à un professeur, ni même à un docteur qu'il appartient de juger une question de stratégie. C'est aux hommes du métier; et ils ont dès longtemps rendu leur sentence en notre faveur. *Messieurs de la Carte des Gaules*, comme dit M. le Docteur, sont des hommes compétents; et c'est parce qu'ils sont à nous qu'ils partagent le sort de l'Institut de France.

Sur ce point, du reste, il y a division au camp d'Alaise. Tandis que quelques uns attachent une importance fondamentale à la prétendue supériorité d'Alaise, l'auteur d'*Alesia*, lui, écrit, p. 167, col. 1re, vers le milieu : « Que les en« tours d'Alaise se prètent moins que ceux de Sainte-Reine, « aux campements militaires, aux évolutions d'une armée, « c'est possible. On pourrait toutefois humblement repré« senter que ce n'était pas un tournoi que la bataille d'Alé« sia, un camp de fantaisie, et qu'il fallait bien que Gaulois « et Romains s'accommodassent du lieu où la fortune les « avait mis en présence. » C'est toujours le privilége de la vérité de voir les erreurs les plus opposées entre elles, coalisées dans la haine de son incomparable splendeur.

Que nous oppose-t-on encore? — Des étymologies, des consonnances, des significations de mots ! — Mais tout cela a peu de force probante, à moins de venir se grouper autour d'un fait acquis qui y serve de point d'appui. Toutes les inductions s'étiolent et expirent contre un fait historique ou

un témoignage traditionnel. Je me rappelle d'avoir lu, il y a bientôt, hélas! trente ans, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, où chacun peut le retrouver, un charmant mémoire ayant pour objet d'établir que l'empereur Napoléon Ier n'a jamais existé ; que ce nom n'est qu'un mythe solaire. L'auteur voulait montrer la vanité du système de Dupuis. Il est impossible de joindre à plus d'esprit autant et de si frappants rapports étymologiques ou nominaux. Madame *Letitia* est *Latone* ; *Napoléon*, c'est *Apollon*, son fils, le Dieu du Soleil ; les *douze Maréchaux* sont les *signes du Zodiaque*. Sa gloire prend naissance en Orient, dans la campagne d'Egypte ; elle dissipe les sombres ténèbres de la Révolution, resplendit dans le monde entier, puis va s'éteindre dans les mers de l'Occident, etc., etc. Le plaidoyer d'*Alaise*, malgré l'*Ile des Batailles*, le *Champ de la Victoire*, le *Champ de guerre*, le *Champ des Enseignes*, la *Combe des Trépassés*, etc., etc., pâlit à côté de la spirituelle fantaisie de Napoléon-Soleil.

Je ne parle pas des fouilles qui sont venues en dernier lieu. Leurs conclusions, par elles-mêmes, ne sont pas plus précises ; et ces Messieurs conviennent qu'elles ont donné de part et d'autres des résultats identiques (1).

(1) Dans *Alesia* de la *France littéraire*, p. 165, col. 1re, vers le milieu, on lit : « Et les fouilles de commencer ; on a en France une foi grande « dans l'intelligence de la pioche ; le sol d'Alaise a été remué de fond en « comble, celui de Sainte-Reine a été mis sens dessus dessous. L'un et « l'autre terrains ont fourni un contingent identique d'antiquités gauloises « et romaines. » — Et col. 2e, aux deux tiers : « Professons pour la pioche « une légitime estime, mais ne lui livrons pas à résoudre tous nos problèmes ethnogéniques. »

Tout cela soit dit sans préjudice pour les fouilles qui se font depuis deux ans à Alise, grâce à l'initiative et à la munificence impériale. Autant les belles découvertes de ces temps derniers sont significatives à côté de nos traditions, autant celles d'Alaise demeurent indéterminées devant le silence complet de l'histoire et l'absence de toute tradition.

IV.

Mais voici le grand argument, celui qui doit anéantir la valeur de notre prescription. C'est le moine Herric (Mabillon dit Héric ou Heiric), « ce faussaire que l'Institut couronne « dans sa séance du 7 août 1857, qui, dans ses vers du « neuvième siècle, plus obscurs que leur siècle, assied com- « modément *Alesia* à côté de son cloître, sur le plateau de « Sainte-Reine en Bourgogne (1). »

Certes, il faut que ce moine ne soit pas trop sot, puisqu'il invente si bien. Il faut qu'il ait été doué d'assez de connaissances, pour tomber, en inventant, tellement juste, que les hommes du métier s'accordent à dire que son Alise-Sainte-Reine satisfait parfaitement à toutes les exigences du récit de César.

Mais avant Héric, c'est donc dans votre Alaise que l'on plaçait le théâtre de ces mémorables évènements? — Et la preuve, s'il vous plait? Le moine aurait-il eu, par hasard, la vertu vraiment magique d'exterminer tous vos livres, d'étouffer toutes vos traditions, de façon à ce qu'il n'en fût plus parlé, et de s'imposer bravement au monde et aux siècles, avec son Alise à la place de votre Alaise découronnée? Le tour vaudrait à lui seul tous les travaux divins d'Hercule, le fondateur d'Alise. Hercule ne fit que passer; Héric, lui, a su affermir sa conquête et régner seul souverainement pendant mille ans. Quels hommes pourtant que ces moines!

L'auteur de la vérité se plait à jeter la confusion dans le langage de ses détracteurs. C'est toujours la vieille histoire de la tour de Babel. Voyez plutôt! — Au moment où sans aucun titre en main, en l'absence de toute tradition, sans

(1) *Alesia*, page 164, col. 2, ligne 45 et suiv.

autre intérêt que celui de la nouveauté, on reproche à un moine du IX[e] siècle d'avoir inventé Alise, on se jette à pleines voiles dans les inventions et les interpolations les plus flagrantes. On crée, par exemple, une *Alisia* des *Brunnovii* (1), dont il n'a jamais été question ni dans les écrits, ni dans le langage, ni dans la pensée des hommes. Au moment où l'on produit contre nous Plutarque, Dion Cassius, Florus, avec un à propos que nous jugerons tout à l'heure, on s'obstine à altérer, en toute rencontre, le texte de ces anciens, pour le rapprocher d'Alaise. « Alesiam subnixam flammis adæ-« quavit. » C'est Florus que l'on prétend citer ici. Et Florus ne dit point *Alesiam*, mais « Alexiam ducentorum quinqua-« ginta millium juventute subnixam flammis adæquavit (2). » Et pas un historien latin, à l'exception de Paterculus, n'écrit autrement que César le nom d'Alise : *Alexiam Mandubiorum*. Mais il fallait préparer un argument en faveur d'Alaise qui en a défaut. La *France littéraire* (3) s'est chargée de le formuler ainsi : « L'identité de l'antique *Alesia* avec *Alaise* « en Franche-Comté, est un des faits les mieux établis de la « géographie de la Gaule. On peut en toucher du doigt les « monuments irréfragables. » C'est de l'oreille et non du doigt que vous voulez dire ; car c'est de son, de consonnance et pas de monuments qu'il s'agit ici. Mais reprenons.

(1) *Alesia*, page 166, col. 2, ligne 42, texte : « Voire même, peut-elle « aspirer à avoir été l'Alisia des Brannovii, car elle est en plein pays de « Brenne. » On retrouve l'*Alisia* des *Brannovii*, page 169, ligne 15, col. 2. On aura plus loin, dans la 3[e] partie, l'explication de cette ingénieuse création d'une ville qui n'a jamais existé.

(2) L. Juli Flori Historiæ Romanæ libri quatuor. Amsterdam, 1625, p. 90.

(3) 14 février 1863, p. 334.

V

Avant Héric, on ne cherchait point l'Alise de César sur le rocher de Sainte-Reine! — Qu'en savez-vous? Quels sont les auteurs où vous avez lu cela? Ne les cherchez pas au-delà de 1856. — Je me trompe. Il y a au-delà *le Révérend Père Prost*, bon Franc-Comtois du XVII[e] siècle, « lequel « nous donne en termes formels l'assurance qu'il y a si peu « rapport entre les lieux tels que les décrit César, qu'à peine « en paraît-il quelque trace (1). »

Si c'était le père au lieu du fils, Jean-Claude Prost, surnommé le capitaine Lacuson, le défenseur pour l'Espagne des plateaux du Jura, le *détrousseur*, pour son propre compte, de nos convois, son jugement serait presque compétent dans la matière. Mais le *vénérable Jésuite du XVII[e] siècle* (2) n'est pas sorti de l'école ; son scrupule stratégique est demeuré sans écho. Le XVII[e] siècle était trop sérieux et trop savant pour faire attention à un rêve!

Notre Héric, à huit cents ans de là, sentait son XVII[e] siècle. C'était un homme sérieux, un esprit studieux, un cœur épris de la vérité. Il nous demande quelque part d'accueillir avec indulgence et confiance ses récits. Il a été très-réservé, sévère même dans le choix qu'il a fait des choses et de leurs preuves :

Excipe dignanter quod porrigit ecce prudenter Heiricus. . . . . .

(1) *Alesia*, p. 165, col. 1, vers le milieu.

(2) Nous avons souligné ci-dessus *le Révérend Père Prost*. Nous soulignons ici le *vénérable Jésuite du XVII[e] siècle*, pour indiquer que ce sont les expressions d'*Alesia*. Nous y souscrivons de toute notre âme. Moine et Jésuite sont pour nous des synonymes glorieux. Pour nos contradicteurs, ils sont vénérables ou faussaires selon qu'ils en servent ou non la cause. Aujourd'hui c'est le moine qui est le faussaire, demain ce sera le Jésuite.

Il est vrai, j'y songe, qu'il a écrit en vers. Mais ce n'est point la poésie mielleuse et menteuse de nos jours. Plus rapproché des Bardes et des vieux Druides, il n'emploie, comme eux, la poésie, que pour élever l'âme et l'instruire; il sait subordonner la quantité à la vérité. Il va au fait et ne vise point au mot. Et nul ne peut jouir, sur la question d'Alise, d'une autorité supérieure à la sienne.

Né à Auxerre et offert à Dieu dès l'âge de sept ans, il étudia les lettres avec tant d'application et de succès, qu'il fut ensuite chargé de les enseigner lui-même dans l'école claustrale de St-Germain-d'Auxerre. Il eut l'honneur de voir assidu à ses leçons le jeune Lothaire, fils de Charles-le-Chauve. Dans ce temps-là on ne choisissait pas plus qu'aujourd'hui des *ignares* ou des *faussaires* pour élever les jeunes princes (1).

VI

C'est donc tout à la fois un homme de mérite et un enfant du pays que cet Héric. Il en connut l'histoire, il en recueillit les traditions. Il écrit l'histoire des anciens temps, comme on l'écrira toujours, ayant sous les yeux des Mémoires ou des récits antérieurs. S'il leur a survécu à tous (et nous en sommes redevables aux moines), c'est qu'il les résumait fidèlement en les surpassant tous.

Voilà l'homme qui fut pour nous, comme Noé, l'entremet-

(1) Mabilonii *Annal. Bened.*, t. II, p. 628 : « Hericus ipse litteras docuit « in Autissiodorensi sancti Germani Cœnobio : ubi Lotharium, filium Caroli « Calvi, discipulum habuit. » C'est lui-même qui, dans sa vie de saint-Germain nous apprend qu'Auxerre est sa patrie :

Urbis amor *nostræ*........

et qu'il fut donné à Dieu dès sa plus tendre enfance :

.........Septennem pene puellum
Sancti servitiis me transcripsere parentes.

teur des traditions antédiluviennes (1). Mais Héric n'a pas plus inventé Alise, il n'en est pas plus le *Révérendissime auteur*, que Noé n'a inventé la création, que Noé n'est l'auteur du monde.

Et c'est là ce que j'ai appelé notre possession. Pour y porter atteinte, vous êtes obligé d'admettre et de proclamer que tout le monde jusqu'à vous, et en face de vous, l'Institut de France, est trompé ou trompeur. C'est trop fort!

On conçoit le sommeil du bon Homère :

...... Quandoque bonus dormitat Homerus.

Mais que l'humanité tout entière soit demeurée vingt siècles dans le sommeil de l'illusion et de l'erreur sur un fait public et palpable; qu'elle ait dû attendre un rêve de l'an 1856, une illumination féerique pour ouvrir les yeux à la lumière de la vérité; encore un coup, c'est trop fort (2)!

C'est dire à tous les savants des âges précédents; aux lettrés de la renaissance comme aux moines; aux morts comme aux vivants : « Bonnes gens, vous avez lu votre Cé-

(1) Texte d'*Alesia*, p. 166, col. 2 ; « Votre révérendissime auteur, le « moine Herric parlant de vous (d'*Alise*), comme de choses antédiluvien- « nes, jetait ce cri :

« Nunc restant veteris tantum vestigia castri.

(2) C'est par les textes, comme par les faits que je veux répondre toujours à ceux qui seraient tentés de croire que j'exagère. Voici les paroles de M. Desjardins, dans son article du *Journal de Saône et Loire*, déjà mentionné, et j'en passe :

« D'Anville s'est trompé ; Barbier du Bocage et Walcknaère qui l'ont « suivi, se sont trompés ; tous les voyageurs, tous les géographes, anti- « quaires, archéologues, stratégistes, se sont trompés ; Napoléon s'est « trompé ! L'Alise de César n'était pas à Sainte-Reine, mais à Alaise en « Franche-Comté, près de Salins..... Nous avons partagé l'erreur com- « mune, nous nous montrons empressé à le reconnaître aujourd'hui, après « l'avoir enseigné pendant onze années, dans notre cours d'histoire ro- « maine. »

« sar; vous en avez donné des éditions enrichies du fruit « de vos veilles; avant l'imprimerie, vous l'avez transcrit « avec délices. Merci! sans vous nous ne l'aurions pas. — « Mais vous avez cru le comprendre! — Prétention ambi- « tieuse, *outrecuidante* pour votre âge, ridicule chez des « moines. Venez, venez à notre école, et vous serez bien « vite convaincus de ne savoir ni la grammaire, ni la logi- « que, ni la géographie, ni l'histoire. »

Mais voyons : puisque nous sommes si gracieusement conviés à l'école, entrons-y un moment. Appliquons, au texte latin de César, les règles de la grammaire latine, les données les plus positives de la géographie des Gaules, les conclusions du simple bon sens, et nous verrons après.

VII

Il faut avant tout prendre nos positions; il faut analyser le VIIe livre des Commentaires qui se termine par le siége et le sac d'Alise.

César est à Rome pendant que ses troupes prennent leurs quartiers d'hiver en divers pays de la Gaule, savoir : deux légions chez les Trévires, deux chez les Lingons et six chez les Sénons, sous le commandement de Labiénus.

Les Gaulois profitent de son éloignement et de la mauvaise saison pour organiser une insurrection générale. Mais les Eduens hésitent à s'y engager.

A cette nouvelle, César accourt dans la Gaule transalpine. Mais comment, au cœur de l'hiver, avec les obstacles des fleuves, à travers un pays en insurrection, pousser plus avant et arriver seul jusqu'à son armée?

César vole donc à Narbonne; s'assure de la fidélité des peuples du midi jusqu'au Rouergue; lève quelques troupes auxiliaires, prend sous ses ordres les recrues récemment

arrivées d'Italie, et parvient aux confins des Arvernes : *ad fines Arvernorum pervenit.* De son côté, le chef de la Ligue gauloise accourt de chez les Bituriges au secours des Arvernes, et pour arrêter la marche de César.

Celui-ci voyant l'impossibilité de pénétrer par là chez les Sénons et les Lingons où étaient ses troupes, ordonne au jeune Brutus de battre pendant deux jours le pays, avec son armée improvisée, pour occuper Vercingétorix. Lui cependant vole, dans le plus profond secret, à Vienne, se met à la tête d'un corps de cavalerie qui y avait sés quartiers, marche jour et nuit par les frontières des Eduens jusques chez les Lingons et opère sa jonction avec ses vieilles légions. — Il est évident que c'est par le bassin du Rhône et de la Saône que César arrive ainsi de Vienne chez les Lingons, *per fines Æduorum.*

A la nouvelle de cette habile manœuvre, Vercingétorix retourne chez les Bituriges; puis bientôt se repliant sur la droite, il vient chez les Boiens assiéger Gergovie (*Gergoviam Boiorum*), occupée par les débris de l'armée helvète, qui avaient fait leur soumission à César. Ceux-ci, pour arrêter Vercingétorix, détruisent le pont qu'ils avaient sur l'Allier. César vient à leur secours avec ses légions. Sa marche est aisée à suivre. Il traverse de l'Orient à l'Occident le Sénonois; prend et brûle *Genabum* (Orléans), passe la Loire, entre chez les Bituriges et force Vercingétorix à lever le siége (ch. XI et XII).

Malgré leur immense intérêt, nous passons les chapitres suivants qui ne sont point nécessaires pour l'intelligence de notre thèse, jusqu'au chapitre XXXIV[e], où nous voyons César partager en deux corps son armée. Il renvoie quatre légions aux ordres de Labiénus, chez les Sénons et les Parisiens; prend avec lui les six autres légions et les troupes auxiliaires, et marche contre Gergovie des Arvernes (*Gergoviam Arver-*

norum), en remontant la rive droite de l'Allier, tandis que Vercingétorix suivait la rive gauche en observant l'ennemi. César réussit néanmoins à passer l'Allier, accélère sa marche et campe devant Gergovie.

Cette place était défendue par un illustre chef, l'Arverne Litavicus. César en poussait le siége activement et non sans succès, quand il apprend l'insurrection définitive des Eduens jusques là chancelants, et leur pleine adhésion au mouvement national.

Il lève le siége et se dispose à marcher contre les Eduens : *in Æduos castra movit* (1). Contre des adversaires si redoutables, ce n'est pas trop de toutes ses forces. Il songe donc a opérer sa jonction avec Labiénus qui est retourné, nous l'avons vu, aux extrêmes limites des Sénons et chez les Parisiens avec quatre légions. Suivons César, la carte sous les yeux.

Après trois jours, il passe l'Allier, n° 2 : *Tertio die ad flumen Elaver pontem reficit atque exercitum transducit* (2).

Il arrive à marches forcées sur les bords de la Loire, n° 3 : *Admodum magnis diurnis atque nocturnis itineribus confectis, contra omnium opinionem ad Ligerim pervenit* (3). Remarquez avec quel soin il nomme les fleuves qu'il passe et les distances qu'il franchit.

Il continue sa marche vers le nord dans la direction des Sénons proprement dits, c'est-à-dire du côté de Sens, leur capitale : *Iter in Senones facere instituit* (4). Là il opère sa jonction avec Labiénus, n° 4.

Cette marche circonstanciée, ces détails sont d'une im-

(1) Cap. 53.
(2) Cap. 53.
(3) Cap. 56.
(4) Cap. 56.

portance souveraine et décisive dans la question. Tout à l'heure il faudra se rappeler le point où César nous a conduit.

Cependant les Eduens menacés avaient appelé à leur tête Vercingétorix. Accouru à Bibracte, ce chef habile lance plusieurs expéditions vers le midi pour intercepter les communications de César avec l'Italie. La plus formidable, aux ordres du jeune et noble Eduen Virdumare, était dirigée contre les Allobroges. Dès que César en est informé, il renonce à attaquer les Eduens et veut aller au secours des Allobroges, en passant par les extrêmes frontières des Lingons chez les Séquanes demeurés amis et alliés des Romains.

VIII.

Il est évident qu'au moment où César prend cette nouvelle résolution, il est encore sur le territoire des Sénons, faisant ses dispositions pour envahir le territoire éduen. Cela nous fixe sur le lieu précis où il se trouve non loin de la lettre A de notre carte.

Vercingétorix, de son côté, observait tous les mouvements de César, et n'avait pas manqué de prendre toutes ses mesures pour le bien recevoir. Mais à la nouvelle de l'expédition de Virdumare, les rôles changent. César renonce à l'agression. Il va tâcher, au contraire, d'éviter la rencontre des Eduens et de s'éloigner d'eux, en traversant les extrêmes frontières des Lingons pour diriger sa marche vers les Séquanes. C'est alors que Vercingétorix, qui a compris toute la sagesse de cette résolution, et tout le péril qu'elle renferme, veut lui couper le passage. En trois jours il arrive en personne de Bibracte, pénètre sur le territoire des Lingons, vient camper au-delà de la Seine vers la lettre X. Il reste là avec son infanterie, et lance en avant sa cavalerie pour inquiéter les Romains, peut-être pour les attirer jusqu'à lui.

Mais sa cavalerie est battue sur tous les points et se retire en désordre devant l'ennemi. La démoralisation se met dans son armée ; il est obligé de repasser le fleuve, (lettre X), et de se réfugier à Alise.

Nous sommes à quarante lieues d'Alaise ; et c'est le texte même de César qui nous tient à cette distance. Nous allons le reproduire et en peser chaque expression, comme il l'a pesée lui-même en l'écrivant.

« Intereà (1) dùm hæc geruntur, hostium copiæ ex Arver-
« nis, equitesque qui toti Galliæ erant imperati, conveniunt.
« Magno horum coacto numero, quùm Cæsar in Sequanos
« per extremos Lingonum fines iter faceret, quò faciliùs
« subsidium Provinciæ ferri posset, circiter millia passuum
« decem ab Romanis, trinis castris, Vercingetorix consedit. »

TRADUCTION LITTÉRALE :

« Pendant que ces choses se passent, les troupes enne-
« mies venues de chez les Arvernes, et la cavalerie imposée
« à toute la Gaule s'assemblent. Déjà un très-grand nombre
« se trouvant réuni, comme César faisait route vers les Sé-
« quanes par les extrêmes frontières des Lingons, afin de
« pouvoir plus aisément porter secours à la province romaine,
« Vercingétorix s'établit, après trois campements, à environ
« dix mille pas des Romains.

César le dit : son but est d'aller chez les Séquanes ; il n'y est pas encore : *In Sequanos*. Il est en marche pour y aller : *Quum Cæsar iter faceret*. C'est l'imparfait ; la route n'est pas achevée ; elle se fait. Loin de toucher au terme, elle ne fait que commencer ; on en est encore aux extrêmes frontières des Lingons : *Per extremos Lingonum fines*, quand Vercingétorix, informé du projet de César et imitant sa célérité,

(1) Cap. 66.

apparaît soudain pour lui disputer le passage. C'est admirable de concision, de clarté et de style. Voyez comme l'idée principale est toujours mise en avant : *In Sequanos..... per extremos Lingonum.....* César veut que vous soyez attentifs à l'endroit où va s'engager ce drame mémorable. Quand nous l'avons vu aller avec sa cavalerie, de Vienne chez les Lingons en longeant les frontières orientales des Eduens, il a simplement écrit : *Per fines Æduorum.* Ici, il tient à vous faire savoir que c'est aux *extrêmes* frontières des Lingons qu'il se trouve, au moment où arrive ce qu'il raconte. Or, César écrit à Rome et pour les Romains ; et, par rapport à Rome, les frontières extrêmes des Lingons sont les plus éloignées de la Séquanie ; celles qui confinent à la fois aux Sénons, d'où vient César, et aux Eduens que sa première pensée avait été d'attaquer : celles par où la Seine quitte les Lingons pour entrer chez les Parisiens.

IX.

Ce point est pour la question d'une importance souveraine et décisive. C'est pourquoi nous voulons le confirmer de la manière la plus irréfutable.

Oui, c'est aux *extrêmes frontières des Lingons* que se trouvait César quand Vercingétorix, qui avait compris la nécessité de lui barrer le passage en Séquanie, arrive en trois jours de Bibracte à environ trois lieues des Romains. *Trinis castris*, signifie, après avoir campé trois fois pour le repos de la nuit ; par conséquent en trois jours. Aussitôt que Vercingétorix, qui était à Bibracte, est informé de la nouvelle résolution de César, il se met en mesure de s'y opposer. *En trois jours*, il arrive aux frontières des Lingons, s'appuyant sur notre Alise qui, dans toute hypothèse, était une place importante. Vercingétorix arrive là, *Consedit,* alors que César est encore en marche aux extrêmes frontières des Lingons :

quùm Cæsar per extremos Lingonum fines iter faceret. C'est clair, cela; et c'est une autorité qui parle. On voit un peu plus loin que Vercingétorix avec le gros de son armée, s'est retranché au-delà d'une rivière qu'il repassera précipitamment au moment de la déroute. Cette circonstance achève de nous fixer sur sa position. Cette rivière, c'est la Seine, vers la lettre X. De là, en attendant, il lance en avant sa cavalerie qu'il a partagée en trois corps. Celle-ci rencontre les Romains soit entre la première chaîne de montagnes et la Seine, soit dans l'espace marqué de la lettre Y. Tout s'explique naturellement; les distances sont en rapport avec le récit. Il y a environ quatorze lieues de pays entre Bibracte et Alise. En faisant six ou sept lieues par jour, on arrive le troisième, *Trinis castris*, à cinq ou six lieues au-delà d'Alise, au camp de Vercingétorix sur la Seine. C'est l'espace qui le sépare d'Alise et que César, à sa poursuite, franchira en un jour: *Altero die*, pour se trouver sous les remparts de cette place.

X.

Ce mot *altero die*, nous fournit un nouvel argument que nous sommes loin de dédaigner.

La cavalerie gauloise est en déroute. Vercingétorix voyant ses troupes démoralisées, les ramène dans les murs d'Alise. César, profitant des dernières lueurs du jour, lui tue encore trois mille hommes. Or, de ce champ de bataille, après une journée si pénible, César ne met qu'un jour pour arriver sous les remparts de la cité gauloise: « Cæsar sequutus quantùm « diei tempus est passum, circiter III. millibus hostium ex « novissimo agmine interfectis, altera die ad Alexiam castra « fecit, prospecto urbis situ (1). »

(1) Cap. 68.

En supposant la première rencontre soit dans l'espace désigné par Y, soit entre la Seine et les montagnes, mais à une médiocre distance de la lettre X, on aura une journée de marche pour arriver en vue d'Alise. Partout ailleurs, la distance sera trop grande. Et quand on placerait le théâtre de cette première affaire, non plus où la place César : *Per extremos Lingonum fines*, mais dans l'endroit du pays des Lingons le plus favorable à nos adversaires (car il faut absolument subir ici le territoire des Lingons), savoir sur la frontière des Lingons la plus rapprochée des Séquanes, aux environs d'Auxonne par exemple ; oui, quand nous ferions cette concession que nous sommes loin de faire, nos contradicteurs n'y gagneraient rien, que la faible satisfaction de nous ôter à nous-même la possibilité d'avoir raison. Tout le monde aurait tort ; au lieu d'une impossibilité, il y en aurait deux. Il serait pareillement impossible, soit d'arriver en un jour à Alaise, qui est encore à vingt lieues, avec le passage de la Saône et du Doubs, soit de se réfugier en un jour dans notre Alise qui serait à vingt-cinq lieues.

XI.

Voilà où peut nous conduire une simple analyse grammaticale et logique du texte de César. Et je suis sûr que tant que les règles de la grammaire subsisteront, et toutes les fois qu'on voudra les appliquer au texte de César, le sentiment que nous soutenons n'aura rien à craindre d'un appel au suffrage universel des maîtres et de toute la jeunesse studieuse de ce bel Empire.

Ce texte, nous venons de le voir, est formel. L'intérêt gaulois n'est pas moins évident.

Il ne fallait pas attendre, pour l'attaquer, que César eût doublé ses forces, en se réunissant aux Séquanes, ses alliés.

Il fallait lui disputer le passage des montagnes qui l'en séparaient. — Vercingétorix l'a compris et n'y a pas manqué. Il ne perd pas le temps à attendre tous les contingents de la Gaule. Il se contente de la cavalerie et des troupes réunies déjà en grand nombre au quartier général, pour courir camper à dix milles, environ trois lieues, des Romains.

Ce chef habile, dans sa harangue à ses troupes, leur développe le plan que nous lui attribuons ici. Il leur donne à entendre que César est en fuite; mais que si on le laisse passer, il reviendra avec des forces plus grandes que jamais : *Majoribus coactis copiis reversuros*. Il faut profiter de l'embarras où ils sont à cause de leurs bagages et de leur butin : *Proinde agmine impeditos adoriantur* (1). Ce n'est donc pas César, on le voit bien ici, qui cherche à attaquer dans ce moment; ce sont les Gaulois que Vercingétorix exhorte à tomber sur César au moment où, voulant se rendre chez les Séquanes, il marche encore aux extrêmes frontières des Lingons.

L'abbé CUCHERAT.

(1) Cap. 66.

(*La suite au prochain numéro*).

ESSAI BIOGRAPHIQUE

SUR

JEHAN PERRÉAL

PEINTRE ET ARCHITECTE LYONNAIS.

—

Jehan Perréal, dit Jehan de Paris, peintre et architecte français, appartient aux artistes en renom qui ont illustré le XVI[e] siècle.

Né à Lyon vers 1463, il a devancé, dans la carrière des beaux-arts, Philibert Delorme, François et Jacques Stella et tant d'autres célébrités lyonnaises qui, plus heureuses que lui, ont attaché leurs noms impérissables aux grands travaux de leur époque, aux œuvres monumentales qui survivent encore aujourd'hui dans nos palais, nos musées, malgré les tempêtes politiques et les orages révolutionnaires de plusieurs siècles.

Contemporain des peintres Jehan Prévost, François Rochefort, Jacques Delaforest, Bernard Salomon, Nicolas Leclerc, notre artiste fut le doyen, ou mieux, le premier d'entre eux (primus inter pares), sur cette liste nombreuse de *maistres réunis en confrérie*, dont le roi Charles VIII approuva les statuts par lettres-patentes datées de Lyon, du 21 décembre 1496.

Jehan Perréal doit être né vers 1463, parce que son nom se trouvant cité, pour la première fois, en 1483, dans les documents historiques déposés aux archives municipales de Lyon,

et que nous avons consultés en 1860, il paraît difficile, sinon impossible, d'admettre qu'il ait joué un certain rôle, comme artiste, avant l'âge de vingt ans.

Son père, Claude Perréal était lui-même *varlet de chambre* du roi Louis XI. Il a été aussi peintre et poète. Le père Colonia en fait mention dans son *Histoire littéraire de Lyon.*

L'office de Claude Perréal à la cour de France explique comment son fils Jehan y fut appelé, jeune encore, dans un temps où les arts prenaient un essor favorable et avantageux pour ceux qui les cultivaient avec succès.

A partir du règne de Louis XI, les rois de France tenaient à honneur d'encourager la littérature, la poésie et les beaux arts. Ils se faisaient suivre par des artistes les plus distingués, auxquels ils accordaient des titres honorifiques, mais subalternes, en les attachant, de fait ou nominativement, au nombreux personnel de leur maison royale. C'est ainsi que Claude et Jehan Perréal ont été admis auprès de Louis XI et de Charles VIII comme *varlets de chambre.*

M. Péricaud aîné (1) a déjà rappelé que Clément Marot fut l'ami *des Perréal.* En effet, Marot déplora la mort de Claude dans le 34e rondeau du livre Ier de ses œuvres.

Le poète, s'adressant aux amis et aux sœurs du défunt, invite ceux qui savent faire les vers, *à l'immortaliser par leurs écrits.* Il engage les sœurs Perréal qui possédaient des talents en peinture, à se peindre *pleurantes près de la tombe de leur frère.* Cette citation prouverait que la famille Perréal était une famille d'artistes.

Jehan Perréal fut surnommé *de Paris*, peut-être à cause de ses études faites dans cette ville ; cependant, cette opinion n'est pas émise sans réserve, attendu que Jehan Perréal avait

(1) Auteur d'une notice sur Jehan Perréal, dit Jehan de Paris, lue à la Société littéraire de Lyon, le 10 février 1858.

des parents à Lyon qui portaient, comme lui, le nom de *Jehan* et le même surnom *de Paris.*

Il serait donc plus exact de conclure que la famille Perréal était originaire de Paris ; qu'elle se fixa à Lyon dans le XV[e] siècle, et que les enfants de Claude furent surnommés *de Paris*, pour les distinguer des Perréal d'une autre branche de la même maison.

On lit dans les pièces de dépenses d'Alardin Varinier, trésorier, recéveur de Lyon, ce qui suit (1) :

« Item à Jehan de Paris, pour avoir *adressé* le chariot et y « deviser ce qui estoit nécessaire, XX sols tournois, dépense « faite en la semayne commençant le 21[e] jour du mois « d'avril de l'an 1483.

Ce mot *adressé* pour *adressié* (*adressiare*, d'après Roquefort), signifiant *redressé*, *réparé*, il n'est pas douteux qu'il s'agit ici d'un chariot réparé, et non d'un carrosse neuf dont le dessin aurait été donné par Jehan de Paris.

D'ailleurs, le prix payé de 20 *sols tournois*, (environ 6 fr. de notre monnaie actuelle) ne semble justifier qu'une dépense peu importante. Quoi qu'il en soit du rôle joué par Jehan Perréal, dans cette circonstance, il n'en demeure pas moins établi que, soit comme artiste, soit comme familier de la Cour, déjà on s'adressait à lui en 1483.

Effectivement, l'histoire de Louis XI rapporte que sur la fin de sa vie, ce prince qui se tenait, depuis longtemps, renfermé dans sa résidence du Plessis-les-Tours, livré, dans l'appréhension de la mort, à des pratiques de dévotion exagérée, fit venir de Calabre, le célèbre François de Paule, afin d'entendre ses pieuses exhortations. Ce religieux avait la répu-

(1) *Archives de l'art français* (1861), note de M. Rolle, archiviste-adjoint à Lyon, à l'occasion d'un chariot mis à la disposition de François de Paule, pour se rendre de Lyon au Plessis-les-Tours.

tation de faire des guérisons miraculeuses ; cependant il ne put sauver le roi, qui mourut de consomption le 30 août 1483.

Il résulte de ce qui précède que Jehan Perréal, se trouvant à Lyon pendant le passage de François de Paule en cette ville, fit réparer, par les ordres du Consulat, un carrosse de la cour, sans doute envoyé au-devant de ce personnage, pour le mettre à même de continuer commodément sa route.

Rubys dit qu'au passage de l'ermite par Lyon, on ne l'appelait pas autrement que le *saint homme*, « et s'estimaient « bienheureux, hommes, femmes et petits enfants qui pou- « vaient toucher ses habits en quelque chose du sien. » (*Hist. de Lyon*, p. 344).

C'est à la présence de Jehan de Paris à la cour, au moment de l'avènement au trône de Charles VIII, que cet artiste dut la faveur toute spéciale dont il jouit, dans la suite, de devenir le peintre et l'architecte de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche.

On sait que cette princesse, fille de Maximilien Ier, empereur d'Allemagne, âgée seulement de trois ans, fut fiancée au fils unique de Louis XI, bien que le dauphin n'eût encore que 13 ans. Conduite à Paris, en juin 1483, elle passa dix ans de sa première jeunesse en France, dans l'étude des lettres et des beaux-arts qu'elle aimait passionnément, et qui en ont fait l'une des femmes les plus savantes de son siècle.

On ne peut douter que Jehan de Paris n'ait été le premier maître de dessin et de peinture de la jeune Marguerite, surnommée *la petite Reine*. En effet, à qui pouvait-on mieux s'adresser qu'au peintre du roi pour lui donner les meilleures notions de l'art dans lequel elle excella plus tard ?

Les talents en peinture de la princesse sont attestés par son historiographe, qui s'exprime ainsi :

« Oultre la notice de tous les ouvrages féminins en es-

« guille et en brodure, elle estoit exercée louablement en « musique vocale et instrumentaire, en *peinture* et en rhé- « torique, tant en langue françoise comme castillane et « latine (1). »

Lorsque veuve, à vingt-quatre ans, de Philibert-le-Beau, duc de Savoie, cette infortunée princesse voulut, dans sa douleur, mettre à exécution le projet de la fondation de Brou, en 1505, elle s'adressa à Jehan Perréal qui avait alors atteint l'apogée de son art. Il avait 42 ans. Admettant qu'elle ait fourni elle-même, comme on le dit, les premiers croquis ou dessins de l'édifice qu'elle résolut de faire construire en Bresse, il lui fallut un conseiller expert en architecture, un constructeur habile pour coordonner ses propres inspirations et pour surveiller les travaux. Elle choisit le savant maître qu'elle connaissait depuis longtemps et qu'elle savait digne de sa confiance.

Nous ferons connaître, plus loin, en quoi consiste la participation principale de cet artiste dans l'œuvre monumentale de Brou.

Jehan Perréal avait des connaissances en littérature ; il écrivait bien en latin et en français ; mais son style original se ressentait d'une certaine âpreté de langage qui lui était propre, défaut qui l'a fait accuser d'orgueil avec ses égaux, d'inconvenance avec ses supérieurs, lorsqu'il croyait avoir à s'en plaindre. On l'a accusé aussi d'avoir été trop soigneux

(1) *Couronne Margarétique*, par Jehan Lemaire,

D'après l'oraison funèbre de Marguerite, par Antoine du Saix, cette princesse maniait aussi habilement le pinceau que la plume.

Enfin Paradin prétend qu'elle se récréait entr'autres vertueuses occupations, le plus souvent, *à la peinture*.

Ces affirmations ont fait supposer qu'elle avait pu dessiner des plans ou croquis de sa main, pour les architectes des églises de Bruges et de Brou, qu'elle fonda.

9

de ses intérêts pécuniaires, pour un artiste. Il aimait, dit-on, l'argent. Cet amour du lucre ne nous paraît pas démontré. Nous accordons qu'il était très-épris de son propre mérite ; mais pardonnons-lui cette faiblesse, puisqu'elle l'a conduit à s'élever au-dessus des autres artistes de son temps, et que l'excuse se trouve dans le talent même.

Il savait aussi faire les vers, ce qui explique son intimité avec les écrivains contemporains, tels que Jehan Lemaire (1), Corneille Agrippa, les poètes Crétin (2) et Marot, ainsi que nous aurons bientôt l'occasion de le remarquer, lorsque nous raconterons les entrées de nos rois à Lyon.

Enfin, le savant médecin Corneille Agrippa (3) écrivait de

(1) Ce nom est écrit en un seul mot : *Lemaire*, au lieu de *Le Maire* en deux mots, parce que celui qui le portait signait ainsi lui-même.

M. Sirand (Voir la 11e Course archéologique dans le département de l'Ain), a donc été induit en erreur par une lettre de Jehan de Paris, en date du 15 novembre (1509 ?) dans laquelle l'orthographe du nom de Le Maire n'est pas exacte.

Jehan Lemaire, *indiciaire* (historiographe) du comté de Bourgogne, est né à Bavai (Belgique), en 1473 ; il était *poète*, *historien*, *théologien*, il cachait quelquefois son nom, dans ses écrits, sous l'anagramme de *Eriamel*.

Il devint *solliciteur* (intendant des bâtiments) de Marguerite d'Autriche, et son nom se rencontre fréquemment à l'occasion de l'édifice de Brou.

On trouve un article sur Jehan Lemaire dans Paquot, édit. in-12, et un autre dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, XIII, p. 593.

(2) Le poète Crétin a été cité avec dédain par Rabelais, et loué par Jehan Lemaire et par Geoffroy-Thory, à l'occasion de sa chronique de France.

On prétend que son vrai nom était *Dubois*.

(3) Corneille Agrippa fut conseiller et devint historiographe de Marguerite d'Autriche.

Ce fut lui qui prononça, à Malines, l'oraison funèbre de cette princesse. (Guichenon, Savoie, II, p. 189, édit. de Turin. — Voir aussi l'église de Brou, par M. Philibert Le Duc, p. 32.)

En 1534, ce savant prenait les qualités de docteur ès-deux droits, chevalier, conseiller, indiciaire et historiographe de l'empereur Charles-Quint.

A cette époque, il recevait 250 livres par an, comme conseiller et historiographe.

Dôle en 1509, à l'un de ses amis qu'il ne nomme pas, cette phrase élogieuse pour notre artiste : « Autant qu'il m'est « permis d'en juger, soit par la correspondance de cet émi- « nent personnage, soit par le témoignage que vous lui ren- « dez, entre nous, *c'est un homme de qui nous avons plus « à apprendre que nous aurions à lui enseigner* (1). »

Jehan de Paris aimait à rendre service. Obligeant envers ses concitoyens, ils ne s'adressèrent jamais à lui sans éprouver les effets de cette excellente qualité. Nous en trouvons différentes preuves dans les registres municipaux de Lyon.

Ainsi, en 1501, on le voit solliciter auprès du Consulat un office de *corrataige* (courtier) dans les foires, en faveur de Humbert Colombin; cet emploi était très-recherché et très-lucratif à cause de la fréquentation des riches marchands étrangers qui venaient alors commercer à Lyon. — L'emploi fut accordé.

Le mardi, 10 janvier 1505, le Consulat fait écrire à Jehan de Paris, alors en cour, pour qu'il obtienne « des lestres royales « approuvant l'élection du capitaine de la ville, dans le but « de la garde et de la défense de la cité, tenir icelle ville « toujours en seureté et confirmacion par Monseigneur le « conservateur qui, naguères, a été retenu capitaine. » La délibération consulaire n'a pas indiqué le nom de ce capitaine. Il s'agit ici, probablement, de Gilbert du Gué, seigneur de Terves, conseiller et chambellan du roi, bailli, sénéchal et *capitaine de Lyon*, de 1495 à 1508 (2).

La sanction royale ne se fit pas attendre.

En 1516, Jehan de Paris prévint les conseillers de Lyon

(1) *Notice sur Jehan Perréal*, par M. Péricaud l'aîné. Lyon, 1858, p. 3.

(2) *Notice sur André d'Espinay*, cardinal archevêque de Lyon, par M. Péricaud l'aîné. Lyon. 1854, p. 13.

qu'une maison et un jardin situés près du pont du Rhône, ayant été confisqués par le roi, au profit de l'un de ses serviteurs, le nouveau propriétaire les céderait volontiers à l'hôpital de la ville contre un petit office ; notre peintre offrait sa médiation auprès de Louis XII. Le Consulat vota, le 31 juillet, *qu'on devait prier ledict Jehan de Paris de poursuivre que la chose vienne à effet.*

Le 22 janvier 1511, il écrivit secrètement de Blois aux mêmes magistrats, pour les prévenir du mécontentement du roi au sujet de la mauvaise police de Lyon.

La délibération consulaire dans laquelle l'affaire fut examinée, est datée du 5 février 1511 ; en voici le texte officiel : « Vues les lestres missives envoyées par Jehan de Paris, « datées du jour saint Vincent, ont été lues et publiées à « plain au Consulat, et chascun des assistants ont fait ser- « ment de non révéler le contenu ès dictes lestres. Et pour « ce que les dictes lettres font mencion que le roi est ancien- « nement couroucé contre la ville, à cause de la maulvaise « polisse et maulvaise justice qui y est ; à ceste cause a « été mise la matière en termes pour adviser ce qu'il est « besoing y faire. Et, après les opinions d'ung chascun, a « été ordonné escrire à M. le trésorier Robertet (1), et lui « envoyer ung personnaige pour s'enquérir dudict Robertet, « s'il est vrai que le roi ait dit les dictes paroles, et s'il est « anciennement irrité contre la ville, et pourquoi, afin d'y « remédier le mieux qu'il sera possible. Et pour ce que le « dict seigneur se plaint de la maulvaise justice, a esté or- « donné aller summer MM. du grand Conseil de Monseigneur « de Lyon (l'archevêque de Lyon, haut justicier de la ville), « qu'ils veullent pourvoir à la politique de ladite ville, tant

(1) Florimond Robertet, trésorier de France, seigneur de Bury en Blésois, devint ministre sous François Ier.

« touchant les vivres que aultrement, et semblablement « summer Messeigneurs les officiers du roi, afin qu'ils veul- « lent faire leur debvoir en leur endroit, et d'icelles somma- « tions en prendre actes pour s'en aider en temps et lieu. » (registre consulaire B, p. 576).

Que penser de cette correspondance compromettante pour Jehan de Paris? sinon qu'elle est l'œuvre d'un généreux ci- toyen prêt à sacrifier sa position personnelle pour se rendre utile à son pays. C'est tout simplement un acte d'indépen- dance de caractère, aussi noble que rare!

Jehan de Paris était marié à Lyon, dès l'année 1491. Il eut un fils qui, protégé par Marguerite d'Autriche, fut d'abord admis à l'Université de Dôle, pour l'étude des lois, et ensuite, inscrit sur le rôle des bénéfices du comté de Bourgogne. Il de- vait avoir atteint sa vingt-unième année pour profiter de ce dernier bienfait.

« Madame, écrivait Jehan Lemaire, secrétaire de cette « princesse, j'ai amené le fils dudict de Paris en cette univer- « sité de Dôle, aux estudes des loix et des décrets, afin que « son père soit toujours plus enclin à vostre service; ce qu'il « est déjà assez, espérant que son dict fils vous sera pour re- « commandé. » (Lettre du 9 octobre 1511, publiée en 1853, dans notre brochure intitulée : *Observations sur la correspon- dance de Perréal dit de Paris, page 7*. Bourg, in-8).

Il existe une seconde preuve du mariage de notre artiste, dans une lettre du même secrétaire, sous la date du 15 juin (1509)? A maistre Loys Barangier, conseiller de Madame (1).

« Monseigneur, j'ay reçu voz lestres escriptes à la Haye, « le 1er jour de juillet. Et vous remercie, de tout mon mieux,

(1) Loys Barangier était *maistre des requestes*, et premier secrétaire de madame *l'archiducesse et comtesse de Bourgoigne*, en Flandre.

Voir la lettre entière de Barangier dans le volume des Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille; 1850. — p. 326.

« du double des lestres de l'Empereur que vous m'avez en-
« voyé. Incontinent j'en ay faict tout plein de doubles, les-
« quels j'ay envoyés à Genève, en Savoie et en Piémont, etc...
« Et d'autre part, en ai envoyé deux doubles à Lyon, l'ung
« à M. le conservateur Thomassin, et l'autre *à la femme de*
« *Jehan de Paris*, afin que la royne les voye, etc.... »

On adressait donc cette copie à la femme de Jehan de Paris, parce que son mari se trouvait en ce moment en Italie, avec le Roi Louis XII, lequel devait faire très-prochainement son entrée à Lyon où l'attendait la Reine; il paraissait urgent de faire la communication de ce document à cette princesse, avant le retour du monarque.

Enfin, Jehan de Paris, décédé en 1529, à l'âge d'environ 66 ans, a laissé sa veuve propriétaire d'une maison située rue neuve Thomassin, à Lyon. Ceci résulte d'une inscription trouvée sur un carnet des contributions de cette même année, portant ce qui suit :

« *Dû par la vefve du contrerôleur Jehan de Paris, pour la*
« *rançon du roi François Ier, VIII livres VI sols VIII de-*
« *niers.* » (Archives du Rhône).

Cette qualité de *contrerôleur* s'applique effectivement à notre artiste, ainsi que nous le verrons bientôt.

Jehan de Paris doit être considéré sous plusieurs aspects : premièrement, comme *peintre et poète* ; secondement, comme *architecte et ingénieur*.

Nous examinerons, dans les deux articles spéciaux qui vont suivre, les services qu'il a rendus, sous ces différents titres, en indiquant, dans un ordre chronologique, les faits qui doivent servir à apprécier son mérite et l'honorabilité de sa vie publique et privée.

JEHAN PERREAL, PEINTRE ET POÈTE.

I.

Nous allons voir dans les *ystoires et aultres joyeusetés*, comme on disait au XVI[e] siécle, la part importante que Jehan de Paris acquit dans la conception et l'organisation de ces divertissements si fréquents à Lyon, et si goûtés par le peuple sous leurs formes diverses.

On représentait habituellement, devant la foule, le mystère de la Passion de Jésus-Christ; on y jouait le drame de la vie de sainte Catherine et bien d'autres scènes tirées de la Vie des Saints.

Le Consulat permit même de bâtir un théâtre aux Terreaux, et un autre dans les fossés de la Lanterne, pour y faire jouer le mystère de saint Nicolas de Tolentin, par les Augustins (1).

Il prêtait aux acteurs les décors qui avaient servi aux entrées solennelles des rois dans la ville. On lit dans l'intéressante notice de M. Péricaud (Antoine), sur Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, que le 19 juin 1486, lors de la visite à Lyon, de Jeanne de Bourbon, épouse de Jean de Châlons, prince d'Orange, le prélat sollicita du consulat de la ville, une somme à l'effet de fournir aux frais d'une représentation du mystère de la Passion qu'il désirait offrir à sa sœur. Les échevins répondirent que : Quoique la ville n'eust point, pour « le moment, de deniers communs, et qu'elle fust surchargée

(1) Saint Nicolas de Tolentin était en grande vénération à Lyon et à Bourg, à cause du pouvoir qu'on lui attribuait de guérir la fièvre.

On distribue, encore aujourd'hui, *des petits pains* qui portent le nom *de saint Nicolas*, dans le but de préserver de la fièvre ceux qui les mangent.

Cette distribution a lieu, le 10 septembre de chaque année, à la messe ou aux vêpres dites à l'église de Brou.

« d'impôts, ils feroient tout pour entretenir la bienveillance
« de Monseigneur; que *les objets qui servoient aux entrées*
« *solennelles seroient prêtés*; que chaque notable habilleroit
« un personnage, s'il le falloit; *que le consulat se chargeroit*
« *de tous les saints;* enfin, que les gouverneurs des jeux et
« mystères auroient lieu d'être contents. »

Pendant 46 ans, Perréal a consacré son talent de décorateur à l'éclat des cérémonies publiques, et à la splendeur des divertissements populaires.

A partir de l'année 1483, jusqu'à sa mort, il n'est pas de fête nationale à laquelle il n'ait prêté le secours de son art, afin de prévenir les désirs des magistrats, et de satisfaire la politique de la Commune, qui avait à cœur de surpasser en grandeur et en magnificence les autres villes de France. Il entrait, alors, dans les vues des administrations municipales de s'attirer la faveur des souverains, par des présents et des réceptions splendides, pour en obtenir des priviléges et des exemptions d'impôts.

Nous verrons bientôt que cette tactique, bien qu'onéreuse au gouvernement de la cité, lui rendit quelquefois d'importants services.

S'il ne s'était agi, pour Perréal, que de cette seule renommée de bon décorateur, on pourrait croire, avec raison, qu'il ne possédait qu'une connaissance suffisante du dessin linéaire, et des lois de la perspective; qu'il se bornait à reproduire sur la toile ou sur des panneaux de bois, quelques fonds de théâtre badigeonnés à la détrempe, ou ébauchés grossièrement, avec des figures crayonnées sans expression et sans coloris. Mais il n'en était pas ainsi : ses œuvres, comme peintre de portraits à l'huile, attestent qu'il était aussi exact dessinateur que bon coloriste. Pour lui, une manière n'excluait pas l'autre; il excellait dans les deux genres.

Nous avons déjà invoqué le témoignage de Jehan Lemaire,

l'historiographe du comté de Bourgogne; voici comment il s'exprime encore, au sujet de Jehan de Paris, *comme peintre*, dans sa dédicace à madame Anne de France, de son *Temple d'honneur et de vertus* (1). Il fait entendre qu'il n'aurait pas eu le courage de l'exécuter s'il n'y eût été excité « par Jehan « de Paris, painctre du roy, qui, par le bénéfice de sa main « heureuse, a mérité envers les roys et les princes *estre estimé* « *un second Appelles en paincture* (2). »

Sans doute, il faut se défier de l'exagération dans cet éloge; mais Lemaire a vu Jehan de Paris à l'œuvre comme peintre et comme architecte, et bien qu'il se soit glissé, vers l'année 1511, des germes de mésintelligence dans leurs rapports d'amitié, ainsi que le prouve leur correspondance, Lemaire n'a jamais cessé de proclamer Jehan de Paris comme un grand maistre; donc, l'éloge, sous sa plume, n'a rien de suspect ou de douteux; au contraire, il grandit le mérite de l'artiste.

Geoffroy-Thory dit dans son *Champ fleury*, que Jehan Perréal était, de son temps, un *excellent peintre des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier* (3).

Peut-on en douter, lorsqu'on a vu les verrières de Brou, lorsqu'on a examiné les portraits de Marguerite d'Autriche et de Philibert-le-Beau, son époux, dont les dessins primitifs sont de la main de Jehan de Paris, *comme peintre de Madame?*

(1) *Le Temple d'honneur et de vertus auquel sont contenus les chants des bons et vertueux bergers supposts de Pan, Dieu Sylvestre, pareillement des bergeres subgetes à Aurora* (in-16, Paris, sans date). Ce n'est point une pastorale, comme on pourrait le supposer d'après ce titre; c'est une sorte d'apothéose de Pierre II, duc de Bourbon, mort en octobre 1503.

(2) Notice sur Jehan de Paris, par M. Péricaud (Antoine), 1858.

(3) Voyez l'abbé Goujet. X. p. 71 à 82. — L'abbé Sallier, Mém. de l'Acad., édition in-12, tome xx, p. 390. — Notice de M. Péricaud aîné, 1858, p. 5.

N'avons-nous pas encore le témoignage du célèbre Michel Colombe (1), *tailleur d'ymaiges*, et habitant de Tours, auquel la princesse avait demandé la sépulture, *en petit volume*, c'est-à-dire *les patrons* ou modèles en relief, mais réduits, du tombeau de feu monseigneur le duc Philibert de Savoie? Cet habile sculpteur reconnaît, sous la date du 3 décembre 1511, avoir reçu de l'*indiciaire* (historiographe) Jehan Lemaire, « six vingt huit livres 13 sols tournois, monnaie du « roi, pour avoir fait cette sépulture, selon le pourtraict et « très-belle ordonnance faicte de la main de Me Jehan de « Paris, peinctre et varlet de chambre du roy. » (Archives de Lille).

Il s'agit ici du tombeau avec le personnage représenté vivant et mort, suivant le dessin et la peinture sur papier ou sur toile, exécutés par notre peintre.

Le 14 mai 1512, Lemaire écrit à sa souveraine ce qui suit :

« Madame, vostre dict premier secrétaire m'escript que avez

(1) Il faut écrire *Colombe*, comme signait le sculpteur, et non *Coulombe*, comme l'a écrit M. Sirand, dans la troisième partie de ses Courses archéologiques dans le département de l'Ain, page 7.

Cette observation rectifie celle que cet archéologue nous a adressée, sur le même sujet. Il est toujours utile, au moins pour l'orthographe des noms, de se défier des textes anciens.

En outre, il est indispensable d'étudier les autographes, afin de ne s'en rapporter qu'aux signatures authentiques. — Celle du marché du 3 décembre 1511, est écrite : *M. Colombe.* (Voir l'Hist. et description de l'église de Brou, par le père Rousselet, — Bourg, in-12, 1840, page 174).

Ce célèbre sculpteur est l'auteur de la statue et du magnifique tombeau de François II, duc de Bretagne, décédé le 9 septembre 1488. Ce monument a été élevé, en 1507, dans l'église des Carmes, à Nantes, par ordre de Anne, fille de ce duc. On a de cet artiste une très-belle statue de saint Maur, à la chapelle de Saint-Martin-de-Tours, et un tableau en marbre, représentant la mort de la Vierge, à Saint-Saturnin... (Chalmel. Hist. de Touraine).

« ordonné d'envoyer de l'argent à Me Jehan de Paris, vostre « peintre, auquel j'ay baillé tout ce que j'ai peu recouvrer des « patrons faicts de la main du bonhomme Me Michiel Cou- « lomb, et ledict Jehan de Paris a estoffé lesdicts patrons de « couleurs, qui est ung grand chief-d'œuvre, à cause que « Françoys Coulomb, nepveu du bon maistre, est allé à « Dieu (1). » (Archives de Lille).

D'après cela, la coopération distincte des artistes, dans les dessins et patrons attribués au peintre et au sculpteur, est positivement établie : les dessins, ou tracés, ont été exécutés de la main du peintre. Les patrons, ou modèles en terre cuite, (maquettes, d'après l'expression aujourd'hui consacrée), ont été modelés ou sculptés par les *tailleurs d'ymaiges*, de telle sorte que Perréal s'est montré aussi habile créateur des *plans*, *dessins* et *pourtraits* des personnages et accessoires des tombeaux de Brou, que bon enlumineur des patrons ou maquettes laissés par François Colombe, lors de son décès.

Rappelons que les neveux de Michel Colombe s'étaient engagés à envoyer à Madame, la sépulture des deux princesses dont nous avons, disoient-ils, *les pourtraits et tableaux faicts par Jehan de Paris*.

Cette déclaration étant mentionnée dans le sixième article du marché conclu le 3 décembre 1511 (2), entre Michel Co-

(1) M. Sirand a cru pouvoir dire que Perréal a fait les maquettes ou patrons des mausolées de Brou; c'est une erreur. Perréal a fait les dessins sur *le papier*, mais les Colombe ont fait les patrons *en terre cuite*, d'après ces mêmes dessins, et Jehan de Paris s'est borné à enluminer seulement ceux qui n'avaient pu être terminés par François Colombe, décédé.

La lettre de Lemaire est publiée à la suite de l'Histoire de Brou, par le P. Rousselet, 1840, p. 176. — Bourg, in-18.

Voir aussi les Analectes historiques de M. Leglay, 1838. — Lille.

(2) Extrait des Analectes historiques, par M. le docteur Leglay, archiviste du département du Nord (1838). Voir ce marché publié à la suite de l'Hist. de l'Eglise de Brou, par le père Rousselet, in-18, p. 166. Bourg, 1840.

lombe et Jehan Lemaire, il s'ensuit que la *pourtraicture* de Marguerite de Bourbon et celle de Marguerite d'Autriche, ont été envoyées de Tours à Malines, où était Madame, au moment de la mort du chef de l'Ecole, et que ces mêmes portraits et tableaux ont été *remis, plus tard, à Conrad Meyt, le sculpteur de Brou, en* 1526, pour être suivis, quant aux ressemblances, sous la direction de Me Loys Van-Boghem, *commis par ma dicte dame à la conduicte de l'édiffice de Brouz*, ainsi que l'indique le titre du nouveau marché signé par cette princesse, et que nous avons publié, pour la première fois, en 1844 (1).

En effet, *le maistre masson* Loys Van-Boghem n'était ni sculpteur ni peintre, il n'a donc pu donner la ressemblance des figures aux personnages des mausolées, malgré ce passage du marché précité : « Selon le *pourtraict*, pour ce fait par « ledit Me Loys Van-Boghem. »

Les mots : *pourtraicts*, *plans*, *patrons* sont presque synonymes en archéologie. Cette expression de *pourtraict* veut dire ici, *suivant le plan que possédait Van-Boghem*, et rien de plus.....

. Me Loys a dû indiquer la place que les tombeaux devaient occuper, et les sculpteurs ont suivi *les pourtraictures et tableaux faicts de la main de Jehan de Paris*, sauf l'attitude des personnages, qui a été modifiée *pour le vif seulement*. Nous reviendrons sur ce sujet.

Il devait rester à Brou des peintures faites par Jehan de Paris, et commandées par la princesse, de 1500 à 1511 ; cependant, aucune de celles qui restent ne porte son monogramme composé *de trois anneaux enlacés*. On ne voit au-

(1) *Notice sur Brou, à l'occasion de sept nouveaux documents trouvés dans les archives de Flandre, pour servir à l'histoire de cette église et à celle du couvent de Saint-Nicolas-de-Tolentin*, par Dufay. — Bourg, 1844.

jourd'hui que quelques tableaux sur bois attribués à Albert Dürer.

Ces panneaux, transportés de Brou à l'église Notre-Dame-de-Bourg, par le dernier prieur du couvent, le père Rousselet (1), représentent *une Véronique*, le *Tryptique de saint Jerôme* et une *Mise au tombeau*. Ce dernier porte le millésime de 1523. La peinture, de l'Ecole allemande, fait présumer qu'ils furent envoyés de Flandre à Brou, par ordre de Marguerite ; cet envoi serait prouvé même par le témoignage d'un journal manuscrit tenu par Dürer lui-même ; mais ces tableaux ne sont pas signés par ce maître (2).

DUFAY.

(1) Auteur d'une Monographie de l'Eglise de Brou, réimprimée plusieurs fois; et dernièrement, en 1857, à Bourg, 1 volume in-12. — Francisque Martin-Bottier, éditeur.

(2) M. Milliet, rédacteur du *Journal de l'Ain*, a publié récemment une note extraite du journal d'Albert Dürer, recueillie dans la *Revue britannique*, de laquelle il résulte que le célèbre peintre a envoyé à M[e] Konrad, *architecte* de Brou, pour Marguerite d'Autriche, *un Saint Jérôme*, beau tryptique qui est dans le salon de la cure de Bourg, *et une Véronique*, tableau très-remarquable qui se voit à la sacristie de l'église Notre-Dame-de-Bourg.

Ces envois auraient eu lieu dans les années 1520 à 1521, par Albert Dürer.

Quant au tableau de la *Mise au Tombeau*, qui est daté de 1523, il a dû être envoyé plus tard ; on ne sait par qui.

Il est à remarquer, ici, que Conrad Meyt était *tailleur d'ymaiges* et non architecte; il y a donc une erreur dans l'indication de la *Revue britannique*.

La suite au prochain numéro.

UNE NOCE

DANS

UN VILLAGE DU MACONNAIS

(SUITE).

II.

M. Girard, le plus riche propriétaire de Léontaud, habitait Lyon pendant l'hiver et passait toute la belle saison aux Grandières. Il avait à Lyon une réputation d'originalité, car il ne causait guère ni politique, ni affaires de Bourse, ni sériciculture, ni sermons. Le principal trait de son caractère était une certaine indulgence narquoise qui n'approuvant et ne désapprouvant violemment aucune chose, faisait réfléchir les habiles et permettait aux gens superficiels de mettre en doute la profondeur de son esprit. Ces gens là ne comprenaient pas que cette bonhomie était pour ainsi dire le fourreau dont s'enveloppait la finesse la plus déliée. Resté veuf de bonne heure, M. Girard avait, au dire de ses amis les plus sages, montré une grande présomption en osant se charger de l'éducation de sa fille. Quant à son fils, de quinze ans plus âgé que sa jeune sœur, il étudiait la médecine à Paris à l'époque où son père prit la résolution courageuse de mener à bien une telle entreprise.

Disons tout d'abord que M. Girard réussit. Louise était à vingt ans une charmante jeune fille, simple sans affectation,

de naïveté, réservée sans pruderie, spirituelle sans désir de briller, aimante sans ces exagérations de caresses qui dénotent peu de naturel. Que savait-elle ? Que ne savait-elle pas ? Voilà ce qu'il eût été difficile de décider. Ayant vécu dans l'intimité la plus grande avec un père instruit et d'un caractère fermement trempé, il était possible que Louise se fût livrée à de très-sérieuses études, mais elle ne parlait jamais d'elle-même et la seule trace de son éducation mâle et vigoureuse se trouvait dans son caractère.

Louise ne connaissait pas cette timidité hésitante, dont quelques hommes font, avec un grand tort, un mérite aux femmes, car ces fluctuations de volonté témoignent de la mollesse dans laquelle on a laissé s'énerver leur âme. Sachant toujours ce qu'elle voulait, elle l'accomplissait nettement; résolue et non hardie, elle tenait avec ordre la maison de son père, gouvernait ses domestiques, recevait en son absence ses hommes d'affaires et donnait ainsi à ses occupations un but essentiellement utile, et à ses idées un tour sérieux et réfléchi.

Louise avait revu, au commencement de l'hiver précédent, Frédéric Husson, le fils d'une cousine de sa mère, dont l'intimité avec Mme Husson avait fait autrefois le compagnon de ses jeux d'enfance. Le jeune homme avait quitté la province depuis longtemps et n'y était venu que fort rarement et pour peu de jours. Se destinant à la carrière du barreau, après avoir pris son diplôme de docteur en droit, il avait passé cinq ans à Paris, deux ans seulement dans une excellente étude d'avoué où il remplit les fonctions de second clerc, et trois autres années chez une des notabilités du barreau parisien dont il obtint d'être le secrétaire. Par cette habile ligne de conduite, il avait évité les ennuis de ce stage involontaire que subissent tous les jeunes avocats. Puis enfin il avait pris, de la société parisiennne, tout ce qu'elle peut donner de bon à un jeune homme : d'excellentes manières, une conversation aisée,

enfin ce vernis qui fait un *gentleman* de quelque homme que ce soit. Patroné chaudement, M. Husson avait eu le bonheur, pour son début à Lyon, de gagner un procès fort embrouillé où il ne s'agissait rien moins que de l'honneur de son client; aussi s'était-il posé très-vite, dans le monde lyonnais, comme un homme fort aimable, et dans l'esprit du public plaidant comme un habile avocat. Cette double réputation servait à merveille chez lui une double ambition. Recherché par toutes les mères de famille, occupé de nombreux procès, le jeune homme avait été, durant cet hiver, un des danseurs les plus intrépides et un des avocats les plus recherchés. Il songeait au mariage d'ailleurs; mais de toutes les jeunes filles avec lesquelles il joua aux propos interrompus en croisant les figures des quadrilles, aucune ne lui plut autant que sa cousine.

Comme nous interprétons souvent d'après nos désirs le caractère des personnes que nous croyons étudier, le silence modeste que Louise observait souvent lui parut causé par son dédain des petits intérêts de vanité qui occupaient les jeunes filles de son âge; la légère raillerie qu'elle se permettait quelquefois vint pour lui d'un orgueil qui ne voyait rien à son niveau, et sa froideur apparente de l'attente d'une position supérieure. Il crut trouver en elle son égale en ambition, et c'est parce qu'il la jugea ainsi qu'il se mit à l'aimer, charmé qu'il fut de découvrir chez une si jeune femme des pensées sérieuses, si au-dessus de la frivolité de son âge. Quant à la fermeté dont témoignaient la conduite mesurée de Louise et la nette précision de ses paroles, comme cette fermeté n'ôtait rien à la tendresse prévenante dont elle entourait son père, il ne s'en alarma pas un instant et se félicita au contraire de voir chez sa cousine le développement de cette précieuse qualité qui donne à une maîtresse de maison la plus grande puissance et sur elle-même et sur le cercle entier des personnes qu'elle reçoit. Il espéra donc profiter aussi du privilége dont

jouissait M. Girard, et absorber, à son tour, toutes les facultés aimantes de Louise et par conséquent, ne trouver que faiblesse et tendre soumission pour lui dans cette âme fière qui lui semblait devoir et vouloir tout dominer.

Louise, de son côté, reprit bientôt dans ses souvenirs assez d'amitié pour ne pas voir son cousin aussi indifféremment que ses autres danseurs. Frédéric vint quelquefois chez M. Girard, assez pour se montrer sous un jour favorable ; assez peu pour ne pas s'exposer à détruire de lui-même la bonne impression qu'il produisait. Aussi lorsque M. Husson, notaire à Vienne, demanda au printemps la main de sa nièce pour Frédéric, cette proposition de mariage fut assez favorablement accueillie. M. Girard, il est vrai, ne voulut rien décider par lui-même et donna pleins pouvoirs à sa fille ; mais celle-ci autorisa les visites de Frédéric aux Grandières, à condition cependant qu'il ne les commencerait qu'aux vacances, c'est à dire au moment de l'ouverture de la chasse. Ce demi-consentement ne satisfit pas tout à fait M. Husson le père qui souhaitait vivement ce mariage, mais il rendit Frédéric fort heureux, car il puisa les plus belles espérances dans l'émotion que ne put dissimuler au moment de son départ pour la campagne, cette charmante jeune fille à laquelle les gens les plus difficiles ne reprochaient que son calme trop absolu.

Fidèle à ses engagements, Frédéric avait laissé s'écouler les quatre mois qui le séparaient de l'époque fixée, sans venir aux Grandières ; après avoir écrit pour s'annoncer, il arrivait dès le 15 septembre, avec un attirail de chasseur propre à cacher à tout le pays le vrai motif de ses visites ; car la condition que Louise y avait mise lui avait parue inspirée par cette prudence qui se protége contre la curiosité des voisins de campagne, par les précautions les plus calculées. C'était là une pure supposition, mais notre avocat, possédé du génie de son métier, faisait des hypothèses à propos de tout. Il en faisait

donc aussi au sujet de l'étrange leçon que lui avait donnée le père Fontaine, et il se félicitait encore d'avoir échappé à la corvée que le vieillard lui avait proposée, lorsqu'il arriva à la porte des Grandières. Il poussa vivement la porte verte placée à côté de la grande porte de fer curieusement travaillée qu'on ouvrait bien rarement, puis il traversa la cour pavée à droite de laquelle paraissaient à demi-déguisés par une terrasse garnie de hauts orangers, les bâtiments d'exploitation dont l'aspect propre et soigné ne déparait pas la façade des Grandières et donnait à ses hautes fenêtres et à son style un peu tourmenté comme celui de toutes les constructions datant du règne de Louis XVI, une nuance de simplicité qui lui seyait, car elle s'alliait à merveille avec le caractère du propriétaire. On devinait d'ailleurs qu'une influence féminine présidait aux Grandières, car les ornements des fenêtres du rez-de-chaussée disparaissaient sous le luxe de végétation qu'y déployaient d'un côté une vigne vierge et de l'autre un lierre énorme qui disposait coquettement ses feuilles de manière à en faire valoir les nuances vertes différentes et le ton lustré. Sous toute cette verdure, les glaces polies des fenêtres brillaient au soleil et laissaient apercevoir entre leurs blancs rideaux des jardinières chargées de fleurs tropicales. Frédéric reconnut là le goût de Louise, comme aussi dans la disposition de massifs d'héliotropes et d'hortensias de chaque côté du perron; elle seule devait avoir présidé à ces détails charmants, car sa belle sœur, Mme Olympe Girard qui habitait chez son beau-père depuis la mort du frère de Louise, était peu capable de s'occuper de ces embellissements.

Comme Frédéric montait les marches du perron, un domestique vint, moins valet que paysan, qui lui prit des mains sa valise et lui ouvrit la porte du salon. Puis il le prévint que: Monsieur était allé voir les vignes et reviendrait bientôt.

— Et Mademoiselle Louise?

— Nous avons un mouton blessé; Mademoiselle est à l'étable; elle le soigne.

Frédéric sourit avec étonnement; sans être coquette, Louise était fort soignée et toujours mise avec goût, et il ne se figurait pas sans quelque peine sa cousine qu'il n'avait vue que dans son salon du quai Castellane, occupée à panser un mouton à laine grasse et brune dans une étable à bœufs.

— Est-elle loin d'ici demanda-t-il enfin?

— Non, Monsieur, à droite dans la cour des fermiers; mais si Monsieur veut attendre, je puis prévenir Mademoiselle et Madame Girard de son arrivée.

— Non, merci, dit Frédéric qui se disposait à sortir lorsque l'arrivée de la belle-sœur de Louise le retint au salon.

— Eh! bonjour, dit Mme Girard, bonjour, mon cher monsieur Frédéric; vous nous surprenez tout à fait, car nous ne vous attendions pas si tôt; mon beau-père allait envoyer son *break* à la gare seulement au train de cinq heures. — Où est Mlle Louise, Batiste?

— A l'étable, Madame.

— Prévenez-la de l'arrivée de M. Husson.

Batiste sorti, Mme Olympe Girard, que son séjour à la campagne rendait avide de nouvelles, car elle était curieuse autant que son beau-père et Louise l'étaient peu, se mit à questionner Frédéric qui avait peine à répondre à ses mille demandes. S'amusait-on à Lyon? on devait s'y amuser, à coup sûr, plus que dans ce triste village. Qu'y disait-on surtout? Quel était le bruit du jour? Quant à elle, elle périssait d'ennui aux Grandières où rien ne se savait, où personne, hors elle, ne s'intéressait aux choses du dehors. Réduit au silence par l'abondance et le développement des questions qui lui étaient adressées, le jeune homme écoutait patiemment Mme Girard, lorsque l'entrée de Louise interrompit le flux de paroles que sa belle-sœur ne semblait pas disposée à arrêter.

Vêtue d'une robe de toile lilas, de la couleur et de la fraîcheur d'une pervenche nouvellement dépliée, Louise ne portait pas de traces de sa visite à l'étable, et s'il se fût écoulé plus de quelques minutes depuis le moment où Batiste était allé la prévenir de l'arrivée de son cousin, celui-ci eût pu croire qu'elle venait de refaire une toilette en son honneur. Souriante, mais calme, car sa première émotion était passée, la jeune fille s'avança vers Frédéric et le reçut avec une grâce parfaite.

Frédéric fut si ému de revoir Louise embellie par cet été passé en plein air au milieu des fleurs, qu'il sut gré à Olympe de fournir sa note aigre-douce à la conversation; les questions moqueuses sur la santé du mouton lui permirent de se remettre de son trouble, et, au bout d'un instant, il put plaisanter légèrement sa cousine sur les talents qu'elle tenait cachés avec le même soin que d'autres mettraient à s'en parer.

Louise allait répliquer gaiement, car elle n'était jamais embarrassée pour ces sortes de luttes enjouées, et savait à merveille se tenir aussi loin d'une susceptibilité ombrageuse que de cette mollesse qui fait qu'on s'abandonne, soi, ses habitudes et ses opinions, à qui sait bien railler; mais la porte s'ouvrit de nouveau, et Batiste vint poser sur un guéridon le petit carton vert que Frédéric avait vu entre les mains du père Fontaine.

— Qu'est-ce que cela, Batiste? demanda Louise.

— Le père Fontaine vous apporte ce carton de Mâcon, Mademoiselle, et il est là qui voudrait bien vous parler.

— Qu'il entre donc, il arrive fort à point, répondit-elle.

— Tu es vraiment trop bonne avec tous ces paysans, ma chère Louise, dit Olympe, ne devrais-tu pas leur assigner une heure au lieu de te laisser déranger par eux à chaque instant? Allons, recois celui-ci, puisqu'il est là et que tu as

la patience d'écouter ces gens grossiers et insupportables. Moi qui n'ai pas ta vertu, je me sauve au jardin.

Un tel exemple parut au jeune homme fort bon à suivre; il préféra paraître à sa cousine trop discret ou peu empressé de rester auprès d'elle que faire devant le père Fontaine la figure d'un homme qui a reçu une leçon; mais au lieu de suivre Madame Girard, dont la tournure d'esprit ne lui plaisait pas, il eut l'idée d'aller jusqu'à l'étable, où il vit sur une fraîche litière le mouton nouvellement pansé; l'étable exhalait cette odeur laiteuse qui peut déplaire à des petites maîtresses, mais une porte de grange envoyait des senteurs de foin; la paille, soigneusement renouvelée, jonchait la terre battue, tout respirait la propreté, depuis les râteliers luisants où ne restait rien du repas matinal des bestiaux partis pour les champs, jusqu'à la rigole où glissait un filet d'eau limpide destinée à tout purifier dans son courant; aussi Frédéric dut-il convenir qu'une femme avait pu venir, sans se souiller, jusqu'au mouton qui bêlait tristement, tandis que son corps tressaillait sous le frisson de la douleur. —Ce fut là que M. Girard trouva son neveu.

Après quelques compliments affectueux, ils revinrent par le jardin et M. Girard dit à Frédéric :

— On t'a dit la grande surprise?

— La surprise! non, je ne sais rien, répondit Frédéric étonné.

— Pas encore ! tu n'as donc pas vu ma belle-fille, dit M. Girard en riant?

— Si, au contraire; mais elle ne m'a rien dit. Qu'est-ce donc?

— Je suis donc maintenant plus bavard qu'Olympe! Eh! bien, puisque j'ai commencé, je ne te ferai pas attendre plus longtemps. Aussi bien, voilà le père Fontaine qui complote au salon avec ma fille; je ne les devance que de quelques mi-

nutes. Tu es de fête demain, tu vas à la noce, et tu es garçon d'honneur avec Louise.

— Avec Louise! c'était avec elle! s'écria Frédéric; mais tout cela m'a été mal expliqué, je n'ai pas compris, le père Fontaine a été trop prompt à.....

—Que dis-tu donc là! tu ne sais rien, puis tu sais tout? Je crois te surprendre, et c'est toi qui m'intrigues! Qu'y a-t-il donc?

En ce moment, ils entraient au salon où ils trouvèrent Louise qui accompagnait le père Fontaine jusqu'à la porte du vestibule. Louise les vit, mais elle poursuivit sa phrase commencée et dit au tisserand:

— C'est donc bien entendu; puisque mon cousin ne peut être mon *chevalier*, je choisis à sa place votre second fils Jean-Marie. Adieu donc, père Fontaine, et à ce soir pour les *livrées*.

Louise, après avoir dit ces mots d'un ton ferme quoique attristé, quitta le salon avec le père Fontaine, laissant son père souriant et surpris, et Frédéric mécontent de sa maladresse.

— Ce n'est pas sérieux, dit-il enfin dès que sa vive contrariété lui permit d'articuler distinctement quelques paroles; Louise ne se montrera pas dans le village au bras d'un paysan; elle ne dansera pas toute la soirée avec lui pour me punir d'un refus causé par un malentendu.— Vous ne permettriez pas d'ailleurs une chose semblable.

—Mon cher Frédéric, ma fille a vingt ans; j'ai l'orgueil ou la faiblesse de la trouver fort raisonnable; elle n'annonce jamais que ce qu'elle est décidée à faire, et si elle veut passer la journée avec ces braves gens, je n'y trouverai rien à redire. Je lui donne souvent des conseils, mais jamais des ordres.

— Mais enfin, de son propre aveu, elle m'avait choisi.

— Ah! ceci est une affaire entre elle et toi, mon neveu; plaide toi-même ta cause; c'est ton métier d'avocat et d'amoureux.

III.

Le lendemain, Frédéric se réveilla de bonne heure, grâce à ses inquiétudes; il n'avait vu Louise la veille qu'à l'heure du dîner et n'avait pu lui parler, car elle avait disparu au dessert pour aller assister à la cérémonie des *livrées* que M. Girard avait expliquée à son neveu, lorsque celui-ci s'était informé de la cause qui retenait loin d'eux sa cousine. Olympe était survenue et avait haussé les épaules au récit fait par son beau-père de cette vieille coutume.

— Vous paraissez étonné, avait-elle dit à Frédéric. Ne connaissiez-vous pas ces antiques sottises?

— Non, avait-il répondu, et cet usage me semble aussi naïf que curieux.

— Bon! vous ne lisez donc rien! Cela est décrit tout au long dans la *Mare au diable* de Mme Sand; elle a mis les paysans à la mode. Louise, malgré tout son esprit, prend un plaisir, que je ne m'explique pas, à honorer de sa présence ces vieilles et rustiques niaiseries; il est vrai que c'était presque un devoir pour elle d'y assister cette fois, puisque c'est elle qui a fait ce mariage. Une noce de cultivateurs au temps des vendanges, cela ne s'était jamais vu; mais Louise avait ses intentions que je n'avais pas devinées, moi à qui vous accordez, cher père, quelque perspicacité

— Et encore plus de curiosité, ma bonne Olympe, avait dit M. Girard en souriant.

Cette conversation qui avait occupé Frédéric lui revint à l'esprit à son réveil. Depuis son arrivée aux Grandières, obligé de modifier à chaque instant l'opinion qu'il s'était faite du caractère de Louise, il se trouvait, à son grand étonnement, auprès d'elle comme auprès d'une personne inconnue, tant elle se présentait à lui sous un point de vue nouveau. La jeune



fille, dont le sérieux charmant lui avait semblé devoir faire l'orgueil de son futur salon, cette spirituelle Louise qui, malgré sa calme dignité, savait au besoin railler un ridicule par une piquante épigramme ou le représenter au vif avec la pointe de son crayon, se transformait en une sorte de villageoise éprise de toutes les vulgarités champêtres. La fermeté, dont sa cousine avait fait preuve la veille, l'inquiétait aussi un peu; enfin sa vanité ne pouvait lui pardonner de descendre à une familiarité aussi grande avec des paysans.

Pendant que Frédéric s'habillait en se livrant à ces réflexions, les cours intérieures des Grandières, sur lesquelles donnaient les fenêtres de sa chambre, retentissaient de ce bruit matinal qui se fait autour des bâtiments d'exploitation de toutes les maisons de campagne un peu considérables: les bestiaux sortaient de l'étable et humaient en mugissant l'air matinal embaumé des senteurs pénétrantes de l'automne, les chevaux hennissaient impatients et battaient du pied le sol des écuries, les chiens aboyaient aux jambes des moutons que réunissait un petit berger, enfin la basse-cour entière jasait au soleil.

Mais le chant des coqs et le gloussement joyeux des poules picorant sur l'aire battue, cessèrent tout à coup pour faire place à un tumulte étrange, à un mouvement général. Le pigeonnier entier prit son vol et s'abattit à terre avec un doux bruit d'ailes après avoir plané un instant au-dessus de la cour comme un nuage blanc nuancé de gris; les paons se mirent à courir en traînant sur le sable leurs grandes queues à demi-déployées. Puis ce fut un piétinement, un bruit d'escalade et de lutte, et parfois, dominant le tout, un rire frais, étincelant de jeunesse et de grâce.

Frédéric alla à sa fenêtre, ne sachant comment s'expliquer ce qu'il entendait; à peine eut-il regardé qu'il resta charmé par le spectacle qui s'offrit à ses yeux.

Séparée des autres bâtiments par un haut treillage et coupée diagonalement par un blanc rayon du soleil, la basse-cour eût mérité d'être peinte par un de ces maîtres charmants qui excellent à rendre les scènes naïves des intérieurs champêtres. Certes, M. Husson, le peintre de la *Tutelle* et de la *Volière*, eût été ravi de trouver si bien groupé, sous cette diaphane lumière du matin qui idéalise tous les contours qu'elle caresse, le plus joli de tous les tableaux.

A l'un des angles de la cour et adossée au treillagé, Louise venait de jeter des graines à tous les volatiles familiers. Autour d'elle criaient, remuaient, se disputaient des poules, des pintades, des canards et des paons. Ces derniers, perchés à droite sur un monceau de fagots, piquaient et choisissaient leurs graines préférées dans le tablier pesant, à grand'peine retenu en corbeille par la main droite de la jeune fille; des coqs jaloux s'essayaient à l'escalade et grimpaient près des paons en signalant, par un petit cri menaçant et présomptueux, leurs intentions batailleuses; mais les paons, que leur appétit n'empêchait pas de jeter un regard de minute en minute sur ces hardis partageurs, les balayaient d'un coup de queue et les faisaient retomber lourdement sur le sol; fort sages étaient ceux d'entre eux qui, lassés d'une lutte aussi inégale, venaient se joindre à la tranquille tribu des poules et des canards qui se gorgeaient paisiblement à gauche de la jeune fille, autour d'un petit tas de grains que le tablier mal retenu, faisait amonceler de leur côté.

Distraite par les colombes, Louise prenait peu de part à tous ces troubles et aux larcins des paons; quelques pigeons et deux colombes blanches, posés sur ses épaules, becquetaient son cou et sa chevelure voltigeant en boucles légères au souffle du matin; elle avait beau leur tendre sa main pleine de blé et de sarrasin, les charmants oiseaux ne voulaient que des caresses, et elle riait de les voir se presser autour d'elle avec

de petits cris de joie et des mouvements ondulés et coquets.

C'était là un spectacle charmant, et Louise était si simple, si gentille dans cette occupation champêtre, que Frédéric en fut ravi ; il descendit en courant jusqu'au jardin où il la trouva qui revenait, escortée des paons qui marchaient derrière elle en se rengorgeant, et de quelques pigeons, à plumage moiré de vert et de rose, que la vue de Frédéric alarma et fit envoler.

— Vous avez effrayé ma cour, lui dit-elle avec enjouement.

— Oh ! vous êtes une reine bienfaisante, ma cousine, j'ai été témoin de vos libéralités envers votre peuple.

— Vous vous êtes donc levé de bonne heure, comme un *paysan*, répondit-elle, en insistant sur ce dernier mot.

— Ou comme un chasseur. Mais, comme vous souriez, je vois que vous êtes sur le point de me prêter, comme hier, des sentiments que je n'ai pas ; vous m'avez jugé sans m'entendre, aussi tiens-je à me justifier.

— Je regrette de ne pouvoir m'arrêter plus longtemps, mon cousin : j'ai encore beaucoup à faire, car moi je suis une véritable paysanne ; mais j'ai, de mon côté, quelque chose à vous dire, et dès que je serai prête, je viendrai vous parler.

Après avoir dit ces mots du ton le plus gracieux, Louise monta le perron et rentra, laissant Frédéric quelque peu rassuré.

Dix heures sonnaient lorsque Louise entra au salon où se trouvaient son père, occupé de la lecture de son journal, et Frédéric qui feuilletait un album. Vêtue d'une robe de soie gris-clair, coiffée d'un chapeau de tulle, ses belles mains gantées de blanc, Louise avait la parure simple et élégante qu'elle eût pu mettre pour assister à la messe de mariage d'une de ses amies ; délicatesse qu'apprécient vivement les personnes d'une position inférieure qui se sentent heureux de n'être ni

éclaboussées par une toilette exagérée, ni tenues à trop peu d'honneur par l'affectation d'un négligé protecteur.

— Quelle charmante toilette, Louise ! ne put s'empêcher de dire Frédéric.

— Avec cette toilette là, mon cousin, je serai certainement la plus mal mise de toutes.

— Comment ! comment ! dit M. Girard, en posant son journal. Ceci, fillette, me paraît être une épigramme à mon adresse. Ne choisis-tu pas toi-même tout ce qu'il te plaît ?

— Le journal n'est donc pas intéressant ce matin, cher père, que vous ne le suivez qu'à demi ? Je veux dire que je serai effacée par l'éclat des riches costumes mâconnais. Mais tâchez, je vous prie, de prendre goût à votre lecture ; j'ai à causer avec Frédéric, et je ne voudrais pas que vous entendissiez notre conversation.

— Très-bien, répondit gravement M. Girard, je vous obéis, ma fille. Je vois justement à la seconde page une proclamation du président Lincoln qui remplit cinq grandes colonnes ; vous avez donc le temps de dire bien des secrets avant que je n'aie jugé la question américaine. Causez donc, causez, adieu, je m'embarque.

— Frédéric, dit Louise en venant s'asseoir dans un fauteuil auprès du jeune homme, je vous en voulais hier assez pour n'avoir pu me décider à rentrer au salon en venant de chez cette bonne famille de paysans où l'on vous a aimé comme on m'aime encore, et où l'on se fait un deuil de vous voir changé, après s'être fait un bonheur de vous attendre.

— Et maintenant, répondit Frédéric, m'avez-vous pardonné ?

— Quoi ! vous ne cherchez pas même à vous excuser !.... c'est là du moins de la franchise.

— M'excuser serait trop facile. Je n'ai eu qu'un tort véritable, c'est de vous avoir déplu, et la conscience de ce tort a

suffi pour me tenir éveillé toute la nuit; aussi j'avais hâte d'obtenir un pardon complet. Voyons! daignez-vous m'accepter pour *chevalier*, puisque c'est le terme dont on se sert ici? Refusez-vous d'être ma *dame* pour un jour, quand vous m'avez déjà gracieusement permis de vous consacrer toutes mes pensées?

— Il ne s'agit de moi que fort secondairement, Frédéric, dit Louise en détournant les yeux. Il n'est plus temps de revenir sur les choses décidées. Voici seulement ce que je tenais à vous dire: J'ignorais que le hasard vous ferait rencontrer le père Fontaine, car nous ne vous attendions qu'au train de cinq heures; j'ignorais par conséquent que notre projet dût vous déplaire, aussi avais-je compté sur vous, et vous avais-je mis d'un petit complot.

— Avec vous, Louise, quel bonheur! Et ne puis-je plus en être?

— A une seule condition, mais à une condition expresse.

— Toutes celles que vous voudrez.

— Engagez-vous donc à m'obéir en tout, et à prendre la responsabilité d'une surprise que je désire causer à quelqu'un sans qu'on puisse me l'attribuer.

— Je ne vous comprends pas. Que résultera-t-il de mon consentement?

— Il en résultera que le père Fontaine, convaincu qu'il s'est trompé, viendra vous prier, avec instance, de venir à la noce; par conséquent vous ne me quitterez pas de la journée; enfin si tout ceci ne suffisait pas pour vous engager, sachez que vous m'obligerez.

— Et voilà ce qu'il fallait dire tout d'abord, cher Louise. J'accepte, j'accepte, dit le jeune homme.

— Je prends acte de votre parole et je m'explique, répondit-elle en se levant.

Louise alla prendre sur un meuble le petit carton vert ap-

porté par le tisserand, et l'ayant découvert, en tira deux branches de fleurs d'oranger destinées à la mariée, car la coiffure mâconnaise ne comportant pas la couronne, la parure virginale, divisée en deux touffes fleuries, pare seulement le corsage et le fond de la coiffe. Puis Louise fouilla sous le papier de soie qui garnissait la boîte, et elle en retira un écrin plat dont le ressort, vivement poussé, fit briller aux yeux de Frédéric une bonne et solide montre de femme et une chaîne de cou massive et peu façonnée, enfin un de ces bijoux comme on les estime à la campagne, où l'on priserait peu le fini artistique de certaines œuvres de joaillerie délicates et fragiles.

— Le père Fontaine, dit Louise en souriant, ne se doutait guère de ce qu'il m'apportait dans ce carton pris chez ma marchande de modes. Puis elle reprit avec plus de sérieux : On vous a dit, sans doute, que c'est moi qui fais ce mariage; vous trouverez avec moi qu'il y a quelque mérite à l'avoir fait réussir, si je vous dis que j'ai eu à lutter contre tout le monde, même contre les deux fiancés : je ne parle que pour mémoire de l'opposition faite par Bellouart, mon fermier, le père de Marie, quoiqu'un vouloir de paysan soit difficile à déraciner; mais j'ai eu ici à vaincre le clan entier des Bellouart, dont l'orgueil se révoltait en masse contre une union avec le fils d'un artisan pauvre; quant à Marie, la pauvre fille, à force de concentrer toutes ses pensées sur son amour d'enfance, religieusement gardé dans son âme, pendant les sept ans d'absence de son fiancé, elle avait résolu de ne pas lutter contre tant d'obstacles, et, pleine de déférence pour ses parents, elle était sur le point de tomber dans une maladie de langueur; puis enfin, lorsque j'ai eu combattu la vanité des uns et le découragement de l'autre, j'ai eu à lutter contre la juste susceptibilité des Fontaine. Enfin j'ai réussi, grâce à Dieu qui m'a protégée; mais Claude est pauvre, et, malgré les

sacrifices de son père, malgré la ferme de mon moulin de Sainte-Marthe que je lui ai donnée à de bonnes conditions pour lui, il s'est trouvé humilié de ne pouvoir faire à sa fiancée tous les présents que prescrit l'usage. Un jour même, il a voulu tout rompre à cause d'un sarcasme de deux parentes de Marie. Cette petite blessure oubliée, grâce à la force de son affection, Claude s'est moqué des superbes mépris des Bellouart tante et cousine, et il a acheté, au lieu de satin, de la soie, et au lieu de la soie, de la laine ; mais il n'a pu avoir une montre, et voilà la montre donnée par vous à votre frère de lait qui l'offrira à sa fiancée. Prenez votre chapeau, allez chez le père Fontaine, et sachez faire accepter par Claude votre petit présent. Courez donc, Frédéric, vous n'avez pas de temps à perdre, car les cloches annoncent l'heure de la messe, et je m'en vais vite chez Marie de mon côté.

S. Blandy.

(*La suite au prochain n°*).

PROGRÈS ET DÉCADENCE

DE

LA MUSIQUE RELIGIEUSE.

Les questions soulevées dans ces derniers temps sur la musique religieuse sont loin d'être résolues ; on a beaucoup écrit ; on écrit encore, et au moment où l'on croyait la cause entendue et gagnée par les apologistes de la musique grave, on s'est aperçu que l'arrêt, faute de sanction, était comme non avenu pour les partisans de la musique légère. Néanmoins aucune voix accréditée n'a osé prendre la défense de l'opéra transporté dans le lieu saint ; le plain-chant même est remis en honneur, à la condition toutefois d'être altéré par le contre-point et les orgues. Ceci est pour la théorie ; dans la pratique, l'anarchie domine, et la musique règne ; elle commande et on lui obéit ; elle introduit à sa guise des prières et des motets que n'avaient pas prévus les rubriques, elle en supprime d'autres pour laisser aux organistes l'occasion de se faire admirer parfois, tout en conservant le texte elle en intervertit l'ordre, fait chanter le *Pater* à l'offertoire et le *Stabat* à la *Pentecôte*. Les chanterelles raisonnent jusque sur les marches de l'autel, et le saint sacrifice de la messe est relégué au second plan.

Cet abus remonte haut, et il ne faut pas songer à le détruire tant que l'on n'aura pas posé nettement la question. A l'église, quel que soit l'office, cet office est l'objet principal, essentiel, qu'il n'est pas permis d'altérer, d'allonger, de re-

tarder, d'amuser par la musique qui est l'accessoire... Accessoire admis sous la condition d'un motif pieux et avec toutes les précautions nécessaires, pour qu'il ne dégénère pas en réunion profane, accessoire, interdit sagement dans les circonstances bien spécifiées, interdit dans quelques églises qui devaient rester immobiles afin que les évolutions de la mode et du goût n'arrivassent pas à effacer les souvenirs de l'antiquité. La musique à l'église ne doit être ni un passe-temps, ni une démonstration vaniteuse, mais un moyen toléré dans l'espoir d'arriver à de bons résultats. L'expérience n'a que trop démontré l'efficacité de ce moyen. C'est une arme dangereuse, elle se retourne ordinairement contre ceux qui l'emploient sans en connaître la portée.

En restant dans le diocèse de Lyon, il n'y aurait pas de controverse possible à cet égard ; la règle était précise et d'une grande sagesse, elle n'admettait ni orgues, ni musique. Depuis quelques années on n'en tient plus aucun compte. C'est une voie nouvelle et pleine de périls, et au bout de cette voie peut-être de lamentables résultats apprendront à ne pas mépriser les leçons de nos pères.

Comme Lyonnais, nous devons être hostiles à cette invasion récente de la musique; comme musiciens, nous le serons également, parce qu'en considérant l'art musical dans ce qu'il a de plus élevé et bien au delà des petits divertissements inoffensifs, nous reconnaîtrons la nécessité de lui conserver quelque part un refuge contre les variations du goût, contre l'incertitude des théories, une arche sainte où l'on puisse retrouver le chant ecclésiastique. Par là, on saurait au juste la valeur des additions et des changements survenus, soit dans la tonalité, soit dans l'accent, soit dans le rhythme. Il n'en est pas ainsi, et pour montrer combien sont vaines et précaires les choses dont nous tirons vanité, Dieu a permis qu'après seize siècles de durée, la curieuse

existence des rites et du chant Lyonnais, disparut sous le flot des innovations. Les autres diocèses n'étant pas destinés à être des diocèse types, sont arrivés par des phases sans cesse renouvelées, à des perturbations plus radicales, auprès desquelles les changements de Lyon pourraient passer pour de l'immobilité. On ne peut nier cette tendance générale à rejeter le passé et à adopter les modes contemporaines. Il n'y a donc plus qu'à en examiner la portée et les conséquences.

Tandis que dans quelques églises, on entre à pleines voiles dans l'art profane, il s'élève en des points isolés certaines lueurs de consolation. Des esprits d'élite cherchent à réagir contre le paganisme envahissant; des compositeurs sérieux, rompus à la science harmonique et chrétienne avant tout, ont laissé sans bruit les réminiscences du théâtre. En se maintenant dans la tonacité moderne et en conservant l'orgue comme accompagnateur et soutien des voix, ils ont usé très-sobrement des attractions qui résultent des dissonnances et donnent à la musique le caractère des passions humaines. Ils ont recherché les successions calmes et religieuses des accords consonnants. Pour le rhythme, ils l'ont abandonné, parce que la carrure symétrique et le développement obligé de la période musicale étaient tout aussi incompatibles avec les paroles d'une messe ou d'une simple prière que les artifices les plus ingénieux du contre-point figuré et de l'orchestration. Ils sont revenus à cette loi du bon sens, que dans un office religieux, le chant n'étant ni le but, ni le moyen principal d'édification, ne devait consister, sauf de rares exceptions, qu'en une sorte de déclamation accentuée, méthodique, expressive, mais dégagée de la servitude d'un rhythme régulier. Ils ont fait du plain-chant dans la tonacité moderne. Ce fait n'est pas sans importance; il indique un changement complet de direction et pourra re-

mettre en évidence le *criterium* du véritable chant ecclésiastique.

Deux compositeurs ont réalisé ce problème, M. *Edmond Duval*, en Belgique, et M. *Aloys Kune*, à Auch. Du second, nous ne pouvons citer qu'une *messe brève*, dans laquelle il a su éviter toutes les anomalies et prendre un rite noble et facile d'exécution. Nous insistons sur ces qualités, notre intention n'est pas d'apprécier ici la valeur musicale de cette messe, mais seulement la valeur du système dans lequel elle est conçue. Or, en examinant les ouvrages antérieurs des maîtres les plus accrédités, on est choqué du peu de rapport entre la musique et les paroles envisagées au point de vue liturgique. Lors même que l'expression est convenable à la couleur *religieuse*, on regrette le développement exagéré des morceaux, cause d'interruption et de désordre dans la marche des offices et surtout cette déplorable habitude de répéter et de déplacer les mots et de rendre ainsi incompréhensible ou ridicule le sens des phrases. Prenons pour exemple, entre mille, un morceau célèbre, le *Salutaris* de *Gossec*. Pendant sa durée, on aurait le temps de répéter quatre ou cinq fois l'élévation. En outre, les paroles sont ainsi disposées (je prends la partie de *contre-alto*),

O salutaris — ô salutaris Hostia,
Quæ cœli pandis ostium,
Bella premunt — premunt hostilia ,
Bella premunt — bella premunt hostilia,
Da robur, fer auxilium.
Bella — bella — premunt — premunt — premunt —
premunt — hostilia, etc.

ce qui traduit en français donne une période assez grotesque.

O salutaire — ô salutaire victime
Qui ouvrez la porte du ciel,

Les guerres nous pressent—nous pressent du dehors (1).
Les guerres nous pressent — les guerres nous pressent du dehors.
Donnez-nous force et secours.
Les guerres.— Les guerres — nous pressent — nous pressent—nous pressent --nous pressent du dehors, etc.

Cette licence est admise dans les opéras et personne ne s'en offusque ; dans un opéra, deux choses sont importantes, la musique d'abord et l'action dramatique, deux choses indépendantes du détail des paroles : si le drame est intéressant, si la musique est bonne, on s'inquiète peu du poète, et le poète de son côté ne se gêne pas pour laisser des vers qui ne supporteraient pas l'examen et ne sont pour le compositeur qu'un prétexte et une indication.

Le *Gloria* et le *Credo* de M. *Kune*, sont des réponses à l'intonnation du prêtre. Faut-il être obligé de faire l'éloge d'un procédé si conforme au bon sens? Oui, car le bon sens fait presque toujours défaut, et vraiment il faut être doué d'une furieuse dose de musicomanie pour ne pas s'apercevoir de la position ridicule de ce pauvre prêtre, entonnant une phrase dont le chœur ne tient aucun compte, et à laquelle il riposte par un chant étranger et contraire, comme s'il avait hâte d'étouffer sous ses clameurs l'importun officiant.

Les ouvrages de M. Duval nous fourniront de plus amples remarques ; en tête de son Recueil d'hymnes (1re partie, Bruxelles, Katto). Nous trouvons une préface et une lettre de son Eminence le cardinal-archevêque de Malines, lesquelles, en nous initiant aux théories du compositeur, justifient leur importance dans la marche actuelle de la musique religieuse.

(1) Traduction de *Collombet*. — Heures de Ly n, de 1846.

« Le rhythme des hymnes de l'Eglise, dit M. Duval, est de deux genres : 1° le rhythme artificiel pratique ; 2° le rhythme naturel. Dans le rhythme pratique, rhythme du véritable vers antique, rhythme qui a pour élément la quantité des syllabes, on tient surtout compte de l'accent métrique, de l'*arsis* et de la *thesis* (élévation et abaissement de la voix), sans cependant négliger dans la déclamation l'accent du langage, autrement appelé accent tonique..... Il n'est pas toujours facile au compositeur de plier sa mélodie aux exigences de ce *nec plus ultra*, d'un débit exquis faisant sentir les deux accents à la fois. Voilà pourquoi on permet généralement à l'artiste musicien de négliger l'accent tonique, et de faire observer seulement l'accent métrique par la bonne disposition des temps forts et des temps faibles de la mesure musicale. Dans l'*O gloriosa* et le *Veni Creator*, que j'offre ici au public, j'ai voulu m'astreindre à faire sentir à la fois les deux accents....

« Il y a ensuite le rhythme naturel, usité surtout dans les proses du moyen âge et dans quelque hymnes, telles que *Ave, maris stella*. Ce rhythme n'est autre chose que l'ordre dans lequel se suivent les syllabes toniquement *accentuées* et non *accentuées*. Il n'y est tenu compte que de l'accent du langage ; la quantité n'y entre pour rien..... Dans ce rhythme, les poètes du moyen âge ont composé des strophes iambiques, drochaïques, dactyliques, à l'imitation des anciens ; seulement ils n'avaient aucun égard à la quantité des syllabes, et l'accent tonique seul servait de base à la versification. Ceci paraît au premier coup-d'œil, rendre la tâche du musicien beaucoup plus facile, puisqu'il n'a qu'à faire tomber l'accent tonique des paroles sur les temps forts de la mesure,..... malheureusement, il arrive quelquefois que le poète n'a pas bien exactement observé la loi constitutive des morceaux de ce genre....... Le temps fort se présente

parfois sur une syllabe dépourvue d'accent tonique.......... J'ai essayé de masquer cette faute tant bien que mal ; et à cet effet, je me suis servi du même moyen de notes liées nouant les temps faibles d'une mesure au temps fort de la mesure suivante.........

« On remarquera aussi l'absence complète des désignations employées ordinairement, surtout dans la musique profane, pour indiquer l'expression que le compositeur veut donner au chant..... Chacun doit ici perdre son naturel, tout à fait comme dans le débit oratoire ou poétique, que celui qui conduit le morceau, ou le chante lui-même, s'il est seul, comprenne bien le texte, qu'il en soit fortement pénétré ; puis, qu'il se laisse aller aux mouvements de son cœur avec une sage sobriété, *psallite sapienter*, et l'expression donnée au chant sera toujours convenable. »

Voici maintenant l'appréciation de l'ancien archevêque. « Nous avons lu..... dans le rapport qui nous a été fait sur le recueil d'hymnes pour lequel M. Edmond Duval demande l'approbation ecclésiastique, que cet éminent auteur s'est servi d'un procédé que jusqu'ici aucun musicien n'a employé dans des morceaux de ce genre. Ce procédé consiste à reproduire exactement par le rhythme de la mesure musicale le rhythme du mètre dans lequel le poète a écrit ces pièces, tout à fait comme cela s'observe dans les hymnes des livres liturgiques. »

Notre tâche est comme terminée par une approbation venant de si haut, car dans une revue littéraire il n'est pas à propos d'analyser et de commenter des pièces de musique inconnues aux lecteurs et que l'on ne peut leur faire connaître sans la notation. Bornons-nous à l'énumération très-sommaire de quelques morceaux qui nous ont frappé à une première lecture :

1° L'hymne n° 2, *O gloriosa virginum*, dont le début en

vrai style d'Eglise, rappelle sans la copier l'hymne de la fête du Saint-Sacrement ;

Verbum supernum prodiens......

2° Le n° 3, *Veni, Creator*, mélodie remarquable et différant complètement du chant Grégorien. Elle est sur un rhythme à trois temps, analogue à celui des proses modernes, si on se laissait, contrairement aux intentions de l'auteur, entraîner à un mouvement trop rapide ;

3° Un *Pie Jesu*, tout à fait musical et en dehors de nos premières observations, ce qui est admissible pour un morceau de ce genre. — Adagio d'un chant large et pathétique et devant produire un grand effet ;

4° 12 Motets que nous recommandons à tous les chanteurs isolés ou engagés à des chœurs, on y trouve les quatre Antiennes à la sainte Vierge qui se chantent après vêpres. Un *Sub tuum*, un *Tantum ergo*, un *Adoro te*, un *Ave verum* et un *O sacrum convivium*, motets d'un usage assez fréquent et admis dans les offices de toutes les Eglises. Souvent au lieu de leurs chants primitifs qui sont inimitables et sublimes, on les affubles d'airs modernes, incorrects, sautillants et d'une allure triviale. Les chants de M. *Duval* n'ont pas ces défauts et devraient être étudiés pour toutes les réunions pieuses qui veulent dire ces prières, sur d'autres mélodies que celles du plain-chant. Elles ne cesseraient pas alors d'être convenables, édifiantes et irréprochables vis à vis de l'art musical.

Le dernier motet *Cœnantibus illis* dont je cherche en vain l'emploi dans les offices de Lyon, est un magnifique solo de basse, espèce de récit conforme au texte, se résolvant sur une phrase magistrale, et si j'ai un regret, c'est de ne pouvoir intercaller ici trois parties de musique pour la faire connaître avec son accompagnement. Les paroles sont : *Hoc*

est corpus meum. Le chant est syllabique et très-simple. Son expression vient d'un moyen fort connu fort employé et dont le mérite est d'être employé à propos, ce qui n'appartient qu'au génie. Sur la syllabe *hoc* est un *mi bémol* avec l'accord parfait de cette note, note pleine de force, affirmation de la plus grande autorité possible et d'un mystère qu'il n'appartenait qu'à Dieu de révéler. Les deux mots *Corpus meum* s'éteignent sur le ton relatif d'*ut mineur*, comme une annonce pleine de tristesse, de la passion succédant à la scène du Seigneur. Ce motet, je le répète, est de toute beauté et justifie ce second éloge donné par le cardinal Sterck :

« M. Duval a retenu, dans les pièces ci-jointes, la pureté de style, le sentiment religieux, la sobriété d'ornement, l'originalité de l'invention musicale et l'harmonie distinguée des productions antérieures du même compositeur. »

Cet intéressant recueil édité par M. Dessain, à Malines, et que l'on trouve également chez Magnin-Blanchard, à Paris, est splendidement gravé. En tête, est un fort beau portrait de Pie IX, et en l'achetant on contribue à la grande œuvre, si chère à tous les catholiques, du denier de Saint-Pierre.

L. MOREL DE VOLEINE.

DE LA DATE VÉRITABLE

DE

LA FONDATION DE L'HOSPICE DE LA CHARITÉ.

L'hospice de la Charité de Lyon est l'établissement de ce genre le plus ancien qui existe actuellement en France, et l'un des plus intéressants à étudier. Les renseignements qu'il peut fournir aux recherches d'économie et de science administrative sont des plus importants et rendraient fort utile la publication de son histoire. Mais une tâche semblable demanderait beaucoup de temps, de recherches et de longues études ; cependant il ne sera pas sans intérêt de rectifier, dès à présent, une erreur relative à la date de fondation de cet hospice.

Tous les auteurs sans exception (1) et, qui plus est, les tables de marbre placées sous les galeries de l'hospice indiquent l'année 1533 comme celle où cette belle institution fut définitivement établie. Cette date est erronée, et il faut la retarder d'un an, c'est-à-dire la fixer à **1534**.

(1) Cette erreur se trouve chez les historiens les plus récents, tels que MM. Clerjon, Monfalcon, Fabvier, etc. Les ouvrages spécialement consacrés à l'histoire de nos hospices ont également reproduit cette fausse date. On peut citer entre autres : *Notice historique sur l'hôpital de la Charité*, par M. Mono, archiviste de cet hospice (*Archives historiques du département du Rhône*, 1829, t. X, p. 8) ; *Histoire chronologique du grand Hôtel-Dieu de Lyon*, par Et. Dagier, conservateur des archives de cet hôpital, Lyon, 1830, t. Ier, p. 88 ; l'*Aumône générale*, par le docteur Potton (*Lyon ancien et moderne*, Lyon, 1838, t. Ier, p. 246) ; *Considérations sur la salubrité de l'Hôtel-Dieu et de l'hospice de la Charité de Lyon*, par le docteur baron de Polinière, Lyon, 1853, un vol. in-8, p. 118.

En effet, ce fut dans la réunion tenue le 18 janvier 1533, pour le règlement des comptes de l'*Aumône*, temporairement organisée en 1531, que fut proposée l'institution permanente de cette œuvre. Mais à cette époque on suivait encore généralement en France l'usage de ne compter le renouvellement de l'année qu'à partir de Pâques et non du 1er janvier, comme on le fait aujourd'hui. Cette méthode vicieuse, en ce qu'elle exposait à de nombreuses méprises (1) et qu'elle rendait la durée de l'année tout-à-fait irrégulière, puisque la fête de Pâques est mobile, ne cessa officiellement que sous Charles IX, qui, par la célèbre ordonnance rendue en 1564, rendit obligatoire le comput actuellement en usage. Il résulte de là que le 18 janvier 1533, suivant l'ancien style, correspond au 18 janvier 1534, selon le comput moderne, en d'autres termes qu'il faut retrancher une année entière à l'âge, à la durée de l'hospice de la Charité.

Il ne s'agit pas seulement ici de la rectification d'une minime inexactitude chronologique, mais d'une erreur essentielle, dont les conséquences seraient des plus graves pour les travaux sérieux qui peuvent se baser sur l'histoire de cet établissement. L'hospice de la Charité a déjà fourni des documents précieux à des ouvrages remarquables d'économie administrative et de statistique (2) ; que l'on juge du trouble que pourrait jeter dans les calculs de la science cette erreur d'une année ; dans certaines circonstances, une telle inexac-

(1) La confusion résultant de cette méthode était si évidente que les anciens scribes avaient l'usage de déterminer souvent si la date était d'avant ou d'après Pâques, et que d'autres faisaient observer dans la suscription des actes qu'ils comptaient l'année *more gallicano*, c'est-à-dire à partir de Pâques. Sans ces précautions, et même malgré cela, il arrive qu'il est quelquefois impossible de savoir, à une année près, la date réelle d'un événement, et que si l'on ne tient pas compte de l'ancien comput, on est exposé à intervertir l'ordre des faits. Supposons par exemple un enfant né le 10 avril 1535 et mort le 30 mars 1536 ; comme la fête de Pâques, en 1535, se trouve le 28 mars, la date de la naissance sera conforme au comput actuel, mais Pâques, en 1536, ne se trouvant que le 16 avril, la date de la mort dans le texte sera portée au 30 mars 1535, c'est-à-dire qu'elle se trouverait de 10 jours antérieure à celle de la naissance, et le lecteur qui ignorerait les différences de commencement d'année ne pourrait jamais résoudre cette difficulté. Aussi les historiens n'omettent jamais de rétablir les dates suivant le comput moderne, si ce n'est pourtant dans quelques ouvrages d'érudition où l'on est parfois obligé de conserver le texte primitif ; on y ajoute alors les indications (A. S.), ancien style, ou (N. S.), nouveau style, suivant l'occurence.

(2) *Histoire statistique et morale des enfants trouvés*, par MM. Terme et Monfalcon, — Lyon, 1837, un vol. in-8° ; — *Histoire administrative de l'œuvre des Enfants trouvés de Lyon*, par M. Ennemond Fayard, ancien membre du Conseil d'administration des hospices civils de Lyon, — Lyon, 1859, un vol. in-8° ; — *Essai sur l'assistance publique et l'extinction de la mendicité à Lyon*, par le même, — Lyon, 1862, un vol. in-8°, etc., etc.

titude suffirait pour ruiner de fond en comble l'œuvre la plus savante et la plus consciencieuse.

Le fait, du reste, s'est présenté, et il n'a tenu qu'à la nature du travail où il s'est produit que cette erreur n'ait jeté dans l'ouvrage entier une perturbation complète. M. E. Fayard, dans l'un de ses excellents ouvrages, intitulé *Histoire administrative de l'œuvre des Enfants trouvés de Lyon*, a eu l'occasion de publier incidemment un tableau sommaire des recettes et des dépenses de l'*Aumône générale*, pendant une période de 8 ans, de 1533 à 1540 inclusivement. Heureusement que cet exposé ne touche pas d'une manière immédiate au corps de l'ouvrage, car cette fausse date que nous avons signalée, le rend complètement inexact. Ainsi, sans tenir compte des anomalies spéciales à la comptabilité de l'hospice (1), on voit que la prétendue année 1533 n'aurait, en réalité, compris que 2 mois et 18 jours, du 18 janvier au 5 avril, jour de Pâques, où commence le renouvellement de l'année 1534 ; celle-ci, quoique complète, ne compta que 357 jours, du 5 avril au 28 mars, jour où la fête de Pâques arriva en 1535 ; par contre, l'année 1535 eut 19 jours de plus que notre année commune, soit 384 jours, s'étant étendue du 28 mars au 16 avril 1536, et ainsi des autres. On comprend dès lors quelle perturbation devrait jeter, dans des recherches de statistique, de semblables irrégularités ; mais, comme je l'ai déjà dit, ce défaut n'est qu'une tache isolée dans le savant travail de M. Fayard, dont il n'y a qu'à retrancher les 10 lignes consacrées à ce court résumé. Je ne l'ai même cité que pour montrer, par un exemple, à quelles conséquences pouvait entraîner une simple erreur de date. Il vient aussi parfaitement à l'appui de la thèse que j'ai soutenue autre part, sur l'importance des détails historiques. C'est une nouvelle preuve que ces études minutieuses sur la chronologie et les moindres faits, fièrement dédaignées par les grands faiseurs, sont en réalité le fondement, la base de toute critique sérieuse et de l'histoire considérée même dans ses applications les plus larges et les plus élevées.

A. Steyert.

(1) Dans le principe, les comptes de l'hospice n'étaient pas réglés par années ; ainsi, le registre qui porte la date de l'an 1533, comprend les comptes du 4 mars au 21 juin 1534 ; le suivant renferme une année entière, du 21 juin 1534 au 21 juin 1535 ; mais le troisième ne comprend qu'une période de 6 mois et 18 jours, du 24 juin au 12 janvier de l'année suivante ; tout au contraire, le quatrième registre est consacré aux comptes de plus de deux ans, s'étendant du 16 avril 1536 au 21 du même mois 1538. La plupart de ces anciens livres de comptabilité offrent les mêmes irrégularités ; de plus, il arrive souvent que des comptes empiètent partiellement les uns sur les autres ou laissent quelquefois des lacunes.

Bibliographie.

Les origines des familles consulaires de la ville de Lyon depuis l'établissement de la commune jusqu'en 1790; notes rédigées sur les documents originaux par Vital de Valous, Lyon, à la librairie ancienne d'Auguste Brun, rue du Plat, 13, 1863, in-8.

Cette brochure de 87 pages a fait plus de bruit dans notre ville que tel gros volume, fruit de vingt années de travail. Est-ce donc la création d'une imagination brillante, un poème à succès comme Mirèio, une découverte savante ou un de ces pamphlets scandaleux qui s'adressent à notre démoralisation et qu'on lit d'autant plus qu'on devrait moins les lire? non; c'est une simple compilation, c'est le résumé d'un travail froid et patient, c'est le dépouillement minutieux de nos chartes et de nos archives et sa lecture n'offre guère plus de charmes que celle d'un dictionnaire ou d'un catalogue, mais l'auteur arrache les voiles qui couvraient les origines de la plupart des grandes familles de notre ville et les personnes intéressées ont voulu posséder cette plaquette tandis que les curieux franchement roturiers n'ont pas été fâchés de connaitre d'où proviennent ces vieilles maisons qui portent tant d'ombrage à notre fanatisme d'égalité. Sans être écrit dans le même esprit que la *Pétition Clavet*, et l'auteur proteste de ses intentions à cet égard, l'ouvrage de M. de Valous atteint à peu près le même but, celui de démontrer qu'il n'y a pas d'ancienne noblesse à Lyon; que les familles féodales sont depuis longtemps éteintes; que l'aristocratie actuelle ne sort que de quelques charges privilégiées et que les comtes et marquis d'aujourd'hui ont été autrefois *drapiers*, *pelletiers*, *merciers* ou *épiciers*; on comprend combien ces révélations doivent affriander les lecteurs qui n'ont pas de couronne dans leur écusson. Quant à nous qui n'avons rien à faire dans la question, il nous semble que l'auteur est allé un peu loin en déclarant que les Chaponay, les Grolier, les Varey qui ont fait partie de certaines corporations bourgeoises, n'ont, par cela même, aucune liaison, aucun rapport avec leurs homonymes du Dauphiné ou du Bugey. Je vois cependant, au-

jourd'hui même, le nom de notre cher et savant collaborateur en tête de la liste des *ouvriers typographes* de la ville de Lyon, organisés en Société de bienfaisance ; dira-t-on que sa famille appartenait à la classe laborieuse, et que lui-même, en 1863, était un simple ouvrier? Les Chaponay et les Varey n'ont-ils pas pu aussi, comme lui, patroner diverses sociétés sans perdre leur droit à la noblesse? et même des cadets de famille, des soldats de fortune, des étourdis, n'ont-ils pu, pour un temps, accrocher leur épée dans un coin de leur réduit et se mettre courageusement dans le commerce ou l'industrie sans en être moins grands pour cela, et sans que leurs aînés aient vu biffer leurs parchemins? Nous connaissons personnellement un magistrat qui n'a jamais mis devant son nom une particule à laquelle il a légitimement droit ; la plupart de ses amis ignorent son titre, ses enfants commettront-ils une usurpation s'ils veulent reprendre le nom que nous avons connu à leur grand père? ces questions sont délicates et nous croyons qu'il faut avoir la main extrêmement légère pour les toucher. Donc, sans blâmer l'auteur d'avoir approfondi cette question intéressante de notre histoire, nous nous permettrons de lui dire qu'il n'a pas été sans partialité dans son travail, et que s'il a bien fait de louer hautement ces drapiers et ces pelletiers qui maniaient d'une main ferme la hache et l'épieu, il n'a peut-être pas été rigoureusement juste en sacrifiant au goût du jour et en qualifiant généralement les nobles d'être ignorants et peu sympathiques. Béranger voulait qu'on pût aller même à la messe, espérons qu'un jour les idées seront tellement larges et démocratiques, qu'un fils de vieille famille pourra se dire noble sans être mis à l'index et montrer ses vieux parchemins sans être séparé du reste de la nation.

A force de perdre nos préjugés, nous finirons peut-être par atteindre cette époque ; en attendant, louons l'érudition patiente et consciencieuse qui a creusé si profondément ce filon de notre histoire ; remercions l'auteur d'être venu grossir la phalange de ces hommes d'élite qui consacrent leur temps et leur plume à l'éclaircissement de nos annales lyonnaises, et encourageons-le surtout à suivre sans défaillance le rude mais glorieux sentier dans lequel il est entré. A. V.

LETTRE AU SUJET DU PRÉTENDU PASSAGE DE SAINT PAUL A LYON

Monsieur le Directeur,

La *Revue du Lyonnais* ne peut pas être envahie, au détriment de sujets plus intéressants, par un débat dont tous les éléments ont été complètement exposés et qu'il serait tout-à-fait oiseux de reproduire de nouveau; je viens donc vous déclarer que je repousse toute discussion ultérieure avec M. Peladan, au sujet du prétendu passage de saint Paul à Lyon.

Que mon honorable adversaire ne sache pas apprécier les moyens de critique dont je me suis servi, ce n'est point l'affaire de vos lecteurs non plus que la mienne ; que, d'autre part, méprisant la menace évangélique, — grâce peut-être à sa qualité de directeur d'un journal catholique, — il m'ait traité de fou, d'ignorant et de blasphémateur; qu'en d'autres circonstances, après m'avoir, à diverses reprises, attaqué et, pour ainsi dire, interpellé directement dans la *Semaine*, il ait refusé d'insérer ma réponse à ces attaques ; que, dans un journal religieux, il m'ait dénié un droit basé sur les sentiments les plus élémentaires de justice et d'impartialité, et dont je pouvais obtenir par voie légale l'accomplissement; que, par conséquent, il ne se trouve, dans une discussion avec M. Peladan, aucune garantie morale ; de ces divers motifs, je n'en invoque qu'un seul, l'inutilité d'une plus longue argumentation. La question est résolue ; mais comme je ne me permettrais pas de me faire, à l'exemple de mon contradicteur, juge et partie dans ma propre cause, je lui propose pour mettre fin au débat, de soumettre la question au jugement de deux théologiens et de deux membres de l'Institut, choisis par chacun de nous. J'accepte d'avance l'appréciation de ces juges inconnus et je demande à M. Peladan d'en faire autant, sinon il devra se reconnaître, *ipso facto*, comme condamné. Voilà mon dernier mot.

Je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous, Monsieur, pour vous prier, — du moment que je renonce à la discussion, — de n'accepter, dès-lors, de M. Peladan, qu'une adhésion ou un refus pur, simple et sans aucun commentaire. Je m'en rapporte en cela sur votre impartialité.

Veuillez agréer, etc. A. Steyert.

CHRONIQUE LOCALE.

Une épidémie que plusieurs personnes vont jusqu'à regarder comme une contagion sévit en ce moment dans notre ville, et paraît même arrivée aujourd'hui à son paroxysme d'intensité; elle atteint jeunes et vieux, plutôt les jeunes; elle frappe indistinctement toutes les classes; quelques vieillards s'en inquiètent, ils avouent n'avoir jamais rien vu de pareil; la population en général en prend son parti; les médecins n'en disent rien et l'autorité ferme les yeux.

Les prodromes en sont singuliers; ils reviennent régulièrement à la fin de chaque semaine. Dès le jeudi, on est inquiet, rêveur; le vendredi, l'agitation se dessine et va en augmentant, les nerfs s'irritent; dans les administrations, dans les bureaux l'ouvrage souffre, les distractions font commettre des bévues dont les patrons s'apercevraient s'ils n'étaient eux-mêmes profondément troublés; le samedi matin, on ne peut plus tenir en place, on va, on vient; affaires et travaux sont suspendus; on ouvre les tiroirs sans motifs, on les ferme sans besoin, on fait des petits paquets qu'on n'emportera pas, et des gros qui sont inutiles La danse de Saint Guy et le tarentisme donnent une faible idée de ce qu'on ressent. Si dans ce moment un ami vient vous voir, il est perdu; la contagion s'empare de lui, son œil s'anime, sa respiration est entrecoupée, sa tête s'exalte, la fièvre le prend; il sort sans dire adieu, monte chez lui quatre à quatre, renverse tout, s'enfuit sans crier gare, et bientôt on court les rues ensemble ou séparément sans qu'aucun sergent de ville ose vous arrêter; il ferait beau voir un homme à tricorne se porter devant vous pour vous barrer le chemin! on est devenu féroce, et on aurait bientôt fait un malheur.

Sur ces entrefaites, trois heures tintent au beffroi de l'Hôtel-de-Ville; alors une vague rumeur retentit dans la cité, l'émotion gagne les habitants, la foule plus ample se précipite comme quand le Vésuve couvre de ses cendres les campagnes de Naples, les cloches sonnent à toute volée sur nos deux rivières, les locomotives sifflent dans tous les faubourgs, de lourds omnibus ébranlent le pavé et roulent dans toutes les directions; la nuit se passe ainsi. Le dimanche il n'y a plus personne, la ville est déserte; si un tremblement de terre renversait les maisons, du moins on n'aurait la mort d'aucun citadin à déplorer; ils ont fui on ne sait où.

Le lundi on voit rentrer hâtifs, exténués et rendus ceux que l'épidémie avait atteints; l'accès est passé, on peut les aborder sans danger, et tous, à peu près, reviennent, clopin clopant, à leurs occupations journalières; cette indisposition (on n'en meurt pas ou du moins rarement) s'appelle la *Couratomanie*, de *mania*, aliénation d'esprit qui va jusqu'à la fureur, transport, délire (voir tous les dictionnaires), et de *courater*, locution lyonnaise qui n'est pas encore admise par l'Académie, mais qu'on trouve dans l'ouvrage savant et profond de M. Martin-Rey, dans les *Canettes de Jirôme Roquet*, les *Contes de Cigognibus*, et dans toutes les bouches entre le Rhône et les Alpes, ce qui lui donne droit à obtenir ses lettres, non pas de naturalisation, il est enfant du sol, mais d'admission dans la grande et belle société, avec ou sans le consentement de l'Académie.

Pour répondre aux besoins que la *Couratomanie* impose, une flotte de bateaux à vapeur vient d'être établie sur nos deux fleuves; ***Mouches***, ***Guêpes***, ***Frêlons***, ***Araignées***, ***Aiglons***, ***Parisiens*** sont en exercice ou en

construction ; on demande à cor et à cri un chemin de fer direct sur Bordeaux, et le 30 juillet on vient enfin de livrer au public le chemin de fer de Sathonay.

Autrefois quand un enfant naissait, on avait le soin d'inviter toutes les fées qui dotaient plus ou moins généreusement le nouveau-né et se déclaraient ses protectrices, mais malheur à lui si on oubliait quelque fée *Terrible* ou quelque fée *Grognon*, tous les malheurs ne tardaient pas à fondre sur l'infortuné berceau. Quand le chemin de fer de Sathonay a été inauguré, on a prodigué les invitations au *Courrier de Lyon*, au *Salut Public*, au *Progrès;* le *Moniteur judiciaire* a eu sa carte, l'*Entr'acte* a eu la sienne, le *Moniteur des Annonces* en a eu deux, l'*Argus* en a eu trois; vaines précautions ! soins inutiles ! La *Revue du Lyonnais*, la vieille arriérée, a été oubliée, et depuis quinze jours les guignons se sont accumulés sur le pauvre Chemin ; des affaissements se sont produits d'un côté, des déraillements ont eu lieu de l'autre ; la voie menaçait de ne jamais s'ouvrir ; mais enfin la *Revue du Lyonnais* a levé le sort, et depuis le 30 du mois dernier les wagons roulent sans trop d'encombres ; sa vengeance s'est arrêtée là, et désormais elle promet aux actionnaires de ne nuire en rien à l'exploitation.

L'accès le plus violent de *couratomanie* que notre ville ait ressenti depuis bien des années, a eu lieu dimanche dernier. Le 2 août, de 5 à 6 heures du matin, trois convois emportaient plusieurs milliers de voyageurs qui, les uns sous prétexte de Polonais, les autres sous prétexte de prix réduit, se rendaient sur les bords du Léman, à la suite et sous les auspices de notre illustre *Fanfare lyonnaise.* Depuis quatre jours que de têtes à l'envers, que de courses au billet, que d'échanges, de négociations ! La Compagnie ne savait plus quel wagon ajouter, les petits cartons faisaient prime, et l'on a vu des gens sérieux faire des folies pour en obtenir. Ce fut un spectacle unique de contempler ces immenses convois, charriant non quelques voyageurs spléeniques, rhumatisant ou goutteux, mais une colonie joyeuse, une émigration jeune et bruyante ; c'était un coup d'œil féerique de voir ces trains glisser à travers ce lac desséché qui est aujourd'hui la plaine de Montluel et d'Ambérieux, s'enfoncer dans ces gigantesques coupures des montagnes jurassiques, ces gorges tourmentées, ces rochers que les soulèvements antédiluviens ont cassés et séparés avec une inconcevable violence, ces vallées tordues et craquelées, où le soleil vous apparaît devant, derrière, à droite, à gauche, suivant que le chemin de fer tourne les rochers, puis tout à coup s'élancer à travers ces collines verdoyantes, à l'extrémité desquelles apparaissait la savante et poétique Genève ; chacun comprenait que cette idée de porter une population entière à 150 kilomètres pour cinq francs, aller et retour, serait une idée féconde, et les *couratomanes* la saluaient avec frénésie. L'enthousiasme redoubla quand on vit l'élégante capitale parée pour recevoir les voyageurs, six mille personnes bravant une pluie torrentielle pour accueillir les Lyonnais, les fenêtres garnies de spectateurs, et des milliers de mouchoirs et de chapeaux s'agitant pour souhaiter la bien-venue aux arrivants, qui n'espéraient pas, qui n'osaient attendre un aussi sympathique accueil.

L'espace nous manque pour décrire comme il conviendrait cette journée, si pleine de gracieux souvenirs. Le soleil s'étant mis de la partie, chacun a couru où sa pente l'entraînait : musées et cafés, monuments, collections, bibliothèques et restaurants, promenades sous les beaux arbres de Plain-Palais, excursions sur les eaux bleues du plus beau des lacs, flâneries au

jardin anglais, à l'île de Jean-Jacques Rousseau, ou sur les quais, courses lointaines jusqu'à Lausanne, tous les plaisirs offerts par une ville artistique et opulente ont trouvé des adeptes et des amateurs, et partout les Lyonnais ont rencontré la politesse la plus exquise, les soins les plus empressés, la sympathie la plus vive et la plus vraie.

A trois heures, une foule nombreuse était réunie dans la salle élégamment parée où se donnait le concert pour les Polonais ; cette pacifique démonstration en faveur d'une nation brave et malheureuse était le but du voyage. Disons vite et avec orgueil que si les Polonais ont eu le bénéfice d'une modeste obole, la *Fanfare lyonnaise* a été acclamée par les Génevois et saluée de bravos même et surtout par les six Sociétés musicales de Genève ; ajoutons que les autres artistes que Lyon avait envoyés à cette fête ont eu leur part d'applaudissements, et enfin que cette belle journée a vu s'éteindre plus d'un préjugé de peuple à peuple, naître plus d'une sympathie de famille à famille, plus d'une amitié de particulier à particulier.

Voilà donc la *couratomanie* plus que jamais à la mode. Cette excursion en grand a tellement réussi qu'on parle de trains de plaisir à vingt francs, aller et retour, pour Paris, à je ne sais quel prix pour Marseille ; on veut des trains de plaisir pour tous les pays ; on ne peut plus décemment rester chez soi.

Deux prétextes vont bientôt s'offrir, mais aux solennités qui se préparent tout le monde ne sera pas admis. Le congrès scientifique de France tiendra sa trentième session, du 10 au 19 août, à Chambéry ; des savants accourront de loin, sans doute : plus d'un noble cœur sera vivement attiré vers nos nouveaux compatriotes, de tout temps nos amis ; mais, malheureusement, elles sont trop rares les intelligences qui aiment suivre pendant une semaine les travaux austères d'un congrès. Nous n'espérons donc pas voir à Chambéry l'entraînement qui avait jeté la population lyonnaise à Genève, malgré la séduction des courses à Hautecombe, à Aix, à Saint-Jean-de-Maurienne, à la Grande-Chartreuse ; malgré les questions si intéressantes qui seront agitées dans cette grande réunion.

L'autre excursion qui s'organise doit conduire les voyageurs à Nantua, la petite ville qui travaille, comme Genève, à l'extrémité de son petit lac et à l'ombre de ses noirs sapins. Une affiche fort bien faite nous a donné le programme des fêtes qui auront lieu les 15, 16 et 17 août, à l'occasion du comice agricole. Nous n'osons engager les artistes, les inventeurs et les producteurs de Lyon à s'y rendre, nous passerions pour un homme dangereux aux yeux du docteur Ordinaire, qui verrait là un péril pour les artistes et les inventeurs de Nantua ; mais nous dirons à notre cher confrère Arène, en réponse à son article aigre-doux du 18 juillet, qu'on n'est point un ennemi du progrès pour avoir approuvé une fois la libre exposition des produits de l'industrie ; que nous ne pensions pas offenser son susceptible collaborateur en émettant un avis contraire au sien ; que nous sommes désolé que le docteur Ordinaire ne soit pas notre ami comme il l'était de Boitel, mais que la *Revue du Lyonnais* n'a point périclité, quoique depuis dix ans on ne lui ait pas dédié la plus petite pièce de vers ; enfin, que Pierre ou François Vingtrinier, *l'imprimeur* de la *Revue*, sait très-bien qu'il n'a point mérité la croix d'honneur, et qu'il trouve très-extraordinaire que ce soit le docteur qui la lui offre.

A. V.

SONNET.

Cœli enarrant gloriam Dei.
PSALM.

J'ai pu t'apercevoir en m'éveillant, ô lune!
Tu n'as fait qu'apparaître à mes vitraux, et puis,
Comme si tu n'osais briller pour l'infortune,
Sous les plis ténébreux d'un nuage tu fuis.

Ah! loin que ton éclat, bel astre, m'importune,
J'aime à voir, du chevet où croissent mes ennuis,
Ton disque, s'allumant comme un feu sur la dune,
S'élever glorieux à l'empire des nuits.

Alors, tes rayons purs, ô chaste souveraine
Du jour mélancolique et de l'heure sereine,
Me semblent refléter la divine splendeur.

Ils m'apportent l'oubli de mes peines passées,
Et, rattachant au ciel mes flottantes pensées,
D'un auteur éternel m'annoncent la grandeur.

A. PÉAN.



DE L'INTERVENTION DE LA PHYSIOLOGIE

DANS

L'INTERPRÉTATION D'UN PASSAGE FORT CONTROVERSÉ

DES

ÉGLOGUES DE VIRGILE

PAR J.-E. PÉTREQUIN

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE LYON

Lu à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon,
dans la séance des 7 et 14 juillet 1863.

La médecine et la poésie, de nos jours, ne vont guère de compagnie ; nous sommes bien loin de l'époque où le paganisme les associait sous le patronage d'un même dieu ; les temps sont bien changés ! aujourd'hui, on ne les voit guère hanter les mêmes temples, sacrifier sur les mêmes autels. Aux yeux des modernes, jamais divorce ne fut plus irrémissiblement consommé ; l'opinion publique en est même venue à s'étonner de les trouver accidentellement ensemble.

Et cependant combien leur alliance n'est-elle pas féconde ! Je ne rappellerai pas ici les œuvres poétiques que l'art médical a inspirées et dont plusieurs ne sont point à dédaigner ; je ne parlerai pas des noms plus ou moins célèbres que la médecine peut revendiquer parmi les poëtes et qui contribuent à sa gloire ; je veux dire seulement que notre science, qui est la science de l'homme, ne saurait légitimement être déclarée étrangère aux questions poétiques,

et qu'elle doit être bienvenue dans l'étude spéciale de certains passages des poëtes qui touchent à des problèmes non seulement d'anatomie et de chirurgie, mais encore de mœurs, de tempérament et de psychologie; j'ose croire qu'elle peut, mieux que tout autre, fournir de précieuses lumières, et devenir un utile auxiliaire pour l'interprétation. Je pourrais en administrer de nombreuses preuves; je me bornerai à un seul exemple, emprunté à la 4ᵉ Eglogue de Virgile qui a donné lieu à tant de discussions et de commentaires et pour laquelle le monde lettré se partage en opinions dissidentes. On sait que Virgile y célèbre la naissance future d'un enfant prédestiné qui devait régénérer le monde, et, après avoir déployé en son honneur les magnificences d'une poésie qui ne s'est jamais élevée plus haut, il termine cette admirable bucolique par les quatre vers que voici :

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem :
Matri longa decem tulerunt fastidia menses;
Incipe, parve puer! cui non risère parentes
Nec deus hunc mensa, dea nec dignata cubili est.

On a donné de ces beaux vers une traduction classique qui, à notre avis, a gâté le délicieux tableau tracé par le poète. On me saura gré de choisir comme type celle du savant éditeur de la *Bibliothèque classique latine*, de N. E. Lemaire : « Commence, jeune enfant, à connaître une mère à son doux sourire; la mère a supporté de longues souffrances durant dix mois de langueur; commence donc à la connaître : l'enfant à qui n'ont pas daigné sourire les auteurs de ses jours, n'a point mérité l'honneur de s'asseoir à la table d'un dieu ni d'entrer au lit d'une déesse. » (*Appendix* à la bibliothèque citée, 1833.) Je ne veux pas dissimuler que cette interprétation, en quelque sorte traditionnelle, a eu l'honneur de rallier les suffrages d'un grand nombre de traducteurs et de com-

mentateurs des plus recommandables, pendant les XIXe et XVIII siècles, en remontant jusqu'au P. Larue en 1675.

Voilà certes un concert qui peut faire hésiter à proposer une explication différente ; et ce n'est pas tout encore ; je dois ajouter une dernière autorité des plus imposantes dont le nom, en ce qui concerne Virgile, fait loi pour le texte comme pour l'interprétation, je veux parler de Heyne ; il s'exprime ainsi : « Vix dici potest quantum h. l. trepident interpretes qui ab antiquissimis inde temporibus (verum tamen Julius Sabinus vidit) ad *risum pueri* matri arridentis hæc retulerunt. At hoc non admittunt seqq.: *cui non risere parentes*; scilicet poeta volebat : incipe in dias auras prodire et oculos in matrem conjicere, eamque quasi ex hoc quod tibi ea arridet, agnoscere. Poeticum sensum ad talia afferre necesse est. » (*p*, *Virgil. Maro. variet. lect. et perp. adnotat. illustr.* a C. Gottl. Heyne,— edidit N.E. Lemaire, Paris 1819).

Voilà donc la question tranchée ! il n'y aurait pas d'autre sens vraiment poétique ! faut-il donc en passer par là ? et la chose est-elle réellement jugée en dernier ressort ?—Me sera-t-il permis de dire que je trouve là plus d'ambages et de subtilités que de naturel, et que, comme physiologiste, je ne suis pas satisfait d'une interprétation qui suppose bien des choses que Virgile ne songeait pas à dire et qui oublie ou laisse de côté celles qu'il a si bien dites ! et je ne suis pas le seul de cet avis ; écoutons la critique que, de son côté, n'a pas craint de formuler un des derniers traducteurs de Virgile : « Ici, s'écrie-t-il, les commentateurs se sont mis l'esprit à la torture et ont fini par prêter à Virgile une pensée contraire à la justesse de son esprit : ils ont mieux aimé lui faire dire une chose absurde que de supposer même une altération dans les anciens manuscrits ; c'est donc ainsi qu'ils interprètent leur auteur : « Enfant, commence à connaître ta mère par son souris ; commence, car l'enfant à qui ses parents n'ont pas

souri ne peut être admis dans les cieux parmi les immortels. » Puis, pour donner quelque fondement à leur opinion et faire parade de leur érudition, ils citent la fable de Vulcain précipité du ciel par Jupiter, bien que cet exemple ne trouve ici nulle application. » (Bertholon de Pollet, *Bucoliq. de Virgil.*; 2e éd. Paris 1832.)

On ne saurait plus vertement tancer ni condamner plus formellement nos adversaires ; mais il y a peut-être mieux encore à dire : l'abbé Desfontaines et le P. Fabre ont fait, avant Heyne, une note analogue et raisonnée comme la sienne (1). Or il y a là un grave défaut de logique ; on peut leur reprocher à tous de tomber dans une pétition de principes : notez bien qu'ils tirent leur principal et même leur unique argument d'un texte qu'il eût fallu d'abord mettre en dehors de tout litige ; et il est loin d'en être ainsi ! car nous verrons qu'il est fautif et doit être changé : leur argumentation ne prouve donc rien, elle tombe, et leur démonstration est tout entière à refaire.

Mais entrons dans quelques détails ; qu'il nous soit permis d'appliquer ici la méthode scientifique ; il y a dans ce passage si controversé trois difficultés distinctes : consacrons à chacune d'elles une étude spéciale.

(1) — « Bien des interprètes prétendent que ce vers, ***risu cognoscere matrem***, doit s'entendre du ***ris de l'enfant*** et non de celui de la mère. Mais, selon cette interprétation, comment peut-on entendre raisonnablement ce qui suit : ***cui non risere parentes ?*** il s'agit donc du ***ris des parents*** et surtout de la mère, et non de celui de l'enfant. — Pour faire quadrer ce dernier vers avec ce qui précède, ils s'avisent de lire ***qui non risère parentes***, et ils disent que ***parentes*** est pour ***ad parentes***, ou que ***parentes*** est au vocatif. ***Une pareille explication n'est pas supportable*** (Desfontaines). »

§ 1.

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem.

Le Père Larue explique ainsi ce vers : *incipe agnoscere matrem tuam ex ipsius risu ;* et ce sens a été adopté, pour ne citer ici que quelques auteurs de ce siècle, par

Amar et Heguin de Guerle (*Bucoliq. et Georgiq.* de Virgile, trad. nouv. Paris, 1827).

Vidal (trad. *Bucoliq.*, 2e édit. Lyon, 1827, in-12).

Lauwereyns (*Bucoliq.* de Virg., trad. en vers français, Paris, 1831)

Charpentier (*OEuvres de Virgile*, édit Panckouke, 1833).

Quicherat (*Virg. Opera*, 1835).

A. Desportes (*Bucoliq.* de Virg., trad. en français, Paris, 1846.)

Sommer (*Virg. Opera*, édit. avec arguments et notes en français, Paris, 1853).

Dubner (*Virg. Opera*, 1858, in-32).

Tissot (*Bucoliq.* de Virgile, trad. en vers français, 3e et 4e édit.), etc., etc.

On serait peut-être tenté de demander si tous ces humanistes qui ont savamment étudié le texte, ont aussi bien étudié la nature ! Mais une raillerie n'est point une preuve ; et pour moi qui professe une forte estime pour leur éminent savoir, je ne voudrais point me rendre passible du moindre reproche à leur endroit.

Je ne puis m'empêcher toutefois de faire remarquer que leurs convictions, pour quelques uns du moins, ne sont pas tellement inébranlables que certains d'entre eux n'aient, pour ainsi dire, chanté la palinodie : M. Dubner, par exemple, dit (Virg., 1858, in-24) : Incipe arridere matri et sic *paren-*

tes invitare ut *tibi* quoque læti *arrideant*. Hoc voluisse poetam sequentia monstrant. » — En 1851, dans une édition classique (*Pub. Virg. Maron.*, *Opera*, texte revu avec comment., Paris, Lecoffre, 1851, in-18) il avait écrit : *risu cognoscere matrem*, façon abrégée pour dire *risu tuo* significare matri eam a te *cognosci* ; ou plus simplement *cognoscere*, mis au lieu de *agnoscere*, ce qui se fait même en prose. » Il n'y a certes pas un parfait accord entre ces deux commentaires ; mais si, à la rigueur, on voulait faire valoir quelque circonstance atténuante pour M. Dubner, on ne le pourrait guère pour P.-F. Tissot ; chez lui, c'est bien autre chose : dans sa 1re édit, en 1800, il traduit : *Commence, petit enfant, à connaître ta mère à son sourire ;* dans la 2e, en 1808, il fait passer le rire de la mère à l'enfant : *commence, petit enfant, à annoncer par ton sourire que tu connais ta mère*, et il met en note : « Je me suis décidé pour ce sens pour plusieurs raisons ; en effet, si l'on explique le vers de Virgile ainsi : *commence, ô tendre enfant, à connaître ta mère à son sourire*, il faut se demander par quel signe l'enfant témoignera qu'il connaît sa mère. » Il paraît néanmoins que ces raisons, qui de fait sont excellentes, n'ont pu l'empêcher de changer de nouveau, sous d'autres influences, et de repasser en transfuge dans le camp opposé ; car, dans la 3e édit., publiée en 1812, il reprend le rire à l'enfant pour le redonner à la mère : *connais, ô tendre enfant, ta mère à son souris, etc.*

Laissons ces messieurs se mettre, s'ils peuvent, d'accord avec eux-mêmes, et continuons nos études.

Aux savants qui précèdent nous pouvons en opposer d'autres, non moins recommandables : Thomas Farnaby discute ainsi la question : non id vult (inquit P. Bembus quem secuti et alii) ut puer arrideat matri, sed ut cognoscat matrem ex ejus risu ; expeditior tamen videtur Jos. Scaligeri explicatio quam confirmat illud Catulli : *dulce rideat ad patrem* ;

manifesto, inquit, hortatur Virg. *puerum ut ad matrem arrideat*, non contra ut illi parentes (*Virgil. Mar.*, *opera, cum notis Thom. Farnabii*, Amstelod. 1677). — Adrien Turnèbe, dans ses *Adversaria* (l. 4, c. 15), l'avait entendu comme Scaliger : *arride, puer, matri* ut ejus elicias risum; ridentibus enim puerulis libenter adrident matres; ...... ride ut arrideant (parentes). — Le P. Abram, Guyot dit le Bachelier, Marolles, les quatre professeurs, le P. Catrou, Nic. Lallemand, etc., adoptent le même sens (2). Aucun n'est plus explicite que Vaillant, traducteur estimé des Bucoliques et dont M. Tissot faisait très-grand cas, au point de lui emprunter souvent des notes entières, bien qu'il oublie parfois d'en signaler l'origine : « Voici, dit Vaillant, le sens de ce passage : incipe puer, *risu tuo* et blanditiis *cognoscere matrem*, cui decem menses attulerunt longa fastidia; incipe *risu tuo* et blanditiis *matrem cognoscere*, etc.; qui suo risu et blanditiis non fecit ut sibi parentes adrideant, hunc præmatura morte raptum nec deus dignatus est mensa, nec, etc. (*Églog. de Virg.*, Paris, 1724). »

Je serais coupable d'oublier ici celui qu'il faut sans con-

(2) *Arride parentibus*, etc. (Virg., *Opera*, notis per Nicol. Abramum, illustrata, 1639). — Commencez à témoigner par votre ris que vous connaissez votre mère; .... commencez à rire, etc. (*Bucoliq. de Virg.*, trad. nouvelle par Guyot, dit le Bachelier, Paris, 1666, in-18). — Commencez à caresser votre mère avec un tendre souris; .... encore une fois, commencez à sourire à votre mère (*Poésies de Virg.*, avec des notes critiq. historiq. par le P. Catrou, Paris, 1729, 6 vol. in-12). — « Matrem cognoscere ipsi arridendo » (P. Virg., *Opera*, cum notis breviorib. ad us. schol, par Nic. Lallemand, Paris. 1748, in-12). — Sus donc, petit enfant, reconnaissez votre mère par les ris; .. commencez à la reconnaître (*Œuvr. de Virg.*, trad. en fr. par Marolles, Paris, 1662, in-8°). » — « Commencez à connaître votre mère par un doux sourire; .... commencez à lui sourire. » Il est dit en note · « le poète invite l'enfant à sourire à sa mère (*Œuvr. de Virg.*, lat. fr., par les quatre professeurs, Paris, 1787, in-12), etc., etc..

tredit placer au premier rang parmi les commentateurs modernes de Virgile: Lacerda commente ainsi ces vers : incipe ô puer, *risu tuo matrem cognoscere;* debes illi hunc risum, ... nam decem menses, quibus tu gestatus es in alvo, attulerunt matri tuæ longa fastidia. Age jam, et *incipe ridere* (*P. Virgilii Mar., Bucoliq. Georg. et Æneis*, argumet., explicat., notis illustrata J. Lud. de Lacerda, 3 vol. in-folio, Madrid, 1608, Lyon, 1619).

La poésie peut être opposée à la poésie; comme la science à la science : « la véritable signification de ce vers, dit Millevoye (*Bucoliq. de Virg.*, trad. en vers français, Paris, 1809), a été souvent débattue : les uns attribuent le sourire à la mère et les autres à l'enfant ; ce dernier sens est peut-être moins littéral, mais plus délicat, et je l'ai adopté » et il traduit :

Connais ta mère, enfant, et qu'un premier souris
De dix mois de douleur lui paie enfin le prix!

A cette époque, P.-F. Tissot, (*Bucoliq. de Virg.*, 2e édit., 1808), traduisait dans le même esprit :

Aimable et tendre enfant, par un premier souris
Fais voir à tous les yeux que tu connais ta mère :
De ses longues douleurs c'est un faible salaire!
Appelle, aimable enfant, le souris maternel.

Un autre poète bien connu, Gresset, avait déjà dit (*Églog. de Virg. en vers français*, 1734) :

Par de justes retours comblez ses tendres vœux;
Que vos premiers souris s'adressent à ses yeux!

Avant eux, Clément Marot, dans son idylle sur la naissance du fils du Dauphin, avait ainsi imité l'Églogue latine :

Enfant! donne à ta mère un doux ris amoureux;
D'un petit ris commence à la cognoistre!

Enfin un des princes de la poésie moderne, le Tasse, a su, en véritable artiste, reproduire la pensée de Virgile dans un tercet plein d'un sentiment exquis et dont les vers sont à la fois une imitation et un commentaire, dignes de ces deux grands poètes :

Tu lieta godi, e ti vagheggi in essa,
Ed essa te conosse omai col riso,
Nel suo riso altri la madre!

Bien d'autres écrivains, inspirés par d'aussi bons modèles, ont depuis suivi leurs traces (3).

(3) Voici une série de traductions qui (avec celle de Marolles de 1653. Voy. *Appendice*, § 1) s'échelonnent pendant une période de deux siècles :

Sus donc, o bel enfant! par de tendres souris
Reconnaissez les soins que votre mère a pris ;
Elle a pendant dix mois assez eu de souffrance,
Répondez, bel enfant, à sa douce espérance.
Souriez à ses yeux......

Bucoliq. de Virg. en vers français, par P. (Porry), Paris, 1689 :

Par un tendre souris, commence de connoitre
L'aimable déité de qui tu reçois l'être ;....
Fais lui par les transports qu'inspire la tendresse
Oublier les ennuis d'une longue grossesse!

Églog. de Virg., traduct. en vers français par Richer, Rouen, 1717 :

Il reconnoit son père avec un doux sourire.

Desforges-Maillard (*Epitre au prince de Conti*, § 45) :

Fais donc, ô bel enfant, par un premier souris
A ta mère oublier dix mois de longs ennuis ;
Par ce souris dis-nous que tu connais ta mère!

Essai sur les *Bucoliq. de Virg.* (par Bertholon), Lyon, 1809, 1re édit.

O d'une aimable mère heureux et noble fils,
Par un tendre souris commence à la connaître.

Azema, traduct. des *Bucoliq. de Virg.*, Paris, 1832.

Par ton sourire, enfant, connais déjà ta mère ;
Elle a souffert dix mois, qu'elle doit t'être chère!
Reconnais-la.......

Désaugiers aîné (*Bucoliq. de Virg.*, trad. en vers français, Paris, 1835). Voyez plus loin § 3, et *Appendice*, § 1 et § 3.

Aussi certains interprètes, flottant entre les autorités de Heyne et de Lacerda, hésitent-ils à se prononcer; tel est Binet qui veut réunir les deux opinions : « Commence, aimable enfant, à rendre à ta mère sourire pour sourire; ta mère a souffert de longs dégoûts pendant dix mois; cher enfant, son sourire attend ton sourire (OEuvr. de Virg., trad. par Binet, 5e édit., revue par Noël, 1832, t. 1). »

Lilio Gyraldi (*Historiæ poetar.*, Bas. 1545, dialog. IV) nous apprend que Virgile, fort goûté des Grecs, avait souvent été traduit dans leur langue : ces traductions se sont-elles perdues? je n'en connais aujourd'hui que deux en vers; une seule est ancienne et remonte au siècle de Constantin; on la tire d'Eusèbe, *Orat. Constantini M.* Dans le texte, reproduit et *corrigé* par Heyne, c'est la mère qui rit; mais dans les variantes, ce serait l'enfant. La seconde, moderne et peu connue, est de l'Anglais Daniel Halswort; elle se trouve dans un livre, aujourd'hui oublié, du Père Possevin, intitulé : *Tractatio de poesi et pictura*, Lugd. 1594, in-18. Le grec y est calqué sur le latin, ce qui laisse la question indécise.

S'il y a des divergences parmi les traducteurs de Virgile, il n'y en a pas parmi les poètes latins modernes qui se sont inspirés de ses œuvres; tous présentent l'accord le plus remarquable; tous ont compris que ce qu'il y avait de plus naturel et ce qui offrait le plus d'attrait et d'agrément, c'était de faire sourire l'enfant à sa mère, et que c'était l'enfant qui était l'acteur principal de cette scène gracieuse, ils ont réussi; on ne peut raisonnablement supposer que Virgile soit plus maladroit que ses imitateurs. Voyez comme Daniel Heinsius (*Dan. Heinsii poemata*, Lugd. Bat., 1640) a bien saisi ces nuances, en parlant de la Vierge et de l'enfant Jésus dans sa tragédie *Herodes infanticida :*

Interque matrem virginemque hærent adhuc
Suspensa matris gaudia et castus pudor;....

.......Ille complexum petens
Et e pudico dulce subridens sinu
Matrem fatetur.

C'est à juste titre que Balzac admirait ces beaux vers et que Louis Racine y voyait un tableau digne de Raphaël. On retrouve les mêmes images et les mêmes sentiments chez le P. Rapin (*R. Rapini poemata*, Paris, 1681, in-16), dans ses *Eclogæ sacræ* :

Dumque suam matrem vultu ridente fatetur
Natus, amor matris jam non sua gaudia celat (*Ecl. XI*).

Chez le P. Benci (*Fr. Bencii orationes et carmina*, Lyon, 1614, in-18), dans ses *Natalia Christi :*

Hic viden' ut matri blandis arridet ocellis!

et chez le P. Sanadon (*Nat. Stepht. Sanadonis carminum*, l. IV, Paris, 1754, in-12), dans son Ode XV : Ludovico Asturum principi recens nato :

Jam subit in auras pupulus,
Jam renidenti petit ore matrem.

N. Cisner, dont le Virgile *variorum* a recueilli quelques notes, est des plus explicites :

Ille.... tenero subridens ore parentes
Noscitat.

Fléchier, dont on ne veut connaitre aujourd'hui que les *Oraisons funèbres*, mais qui s'est signalé aussi par de remarquables essais de poésie latine (*OEuvr. mêlées de Fléchier*, Lyon, 1712, in-12) n'est pas moins catégorique que Cisner, dans son *Genethliacon augustissimi Delphini :*

...Disce hilarem risu cognoscere matrem
Et mulcere manu.

Il dit ailleurs dans son *Carrousel* (*circus regius*) :

Oro.... per dulcia nati
Oscula, qui placido jam risu noscere matrem
Incipit.

Mais le plus explicite de tous est encore Simon Bignicourt (*Poésies latines et françaises*, Londres, Paris, 1756, in-12) :

Regius volo puellus
Indicet risu parentes.

Je m'arrête : je n'en finirais pas si je voulais tout dire (4) ;

(4) Pour toutes les citations littéraires qui figurent dans mon travail, je me plais à reconnaitre que je dois beaucoup à M. P. Rostain, de Lyon, dont j'ai souvent admiré la profonde connaissance des poètes anciens et modernes : il a gracieusement mis à ma disposition sa précieuse bibliothèque et sa mémoire plus riche encore. — Ajoutons à l'appui de ma thèse quelques nouveaux exemples : Passerat (*J. Passeratii calendæ et carmina*, Paris, 1602), reproduit, dans le même sens que nous, le vers de Virgile :

Ergo age, chare puer, risu cognosce parentes.

Le Père Oudin, de Dijon (*Fr. Odini carmina varia in poemata didascalia*, t. 3, Paris, 1749) en fait autant dans une ode *Lotharingiæ principi recens nato* :

Incipe, parve puer, risu cognoscere patrem.

et il explique, on ne peut plus clairement, les deux vers qui précèdent dans son *Principis Condæi genethliacon* :

.....Ingenti puerum vagire sub aula
Condæum, et læto lætum ridere parenti.

Le doute n'est pas possible à la lecture des vers que Maurice Newport (*Neoportus, carmen vagum, Jacobo et Mariæ*, 1677) adresse à un nouveau-né de sang royal :

....Risu cognoscere tu quoque vatem
Incipe, magne puer.

En voici d'autres qu'on ne trouvera pas moins concluants :

Ille tibi arridet, teque obtutu fixus in una....
Jam matrem agnoscit, tendens sua brachia.

l'érudition et la poésie sont sans doute d'excellentes conseillères; mais il convient aussi d'interroger directement la nature. J'ai promis que la physiologie pouvait utilement intervenir, et j'ai à cœur de tenir parole. Disons d'abord combien il est regrettable que, au lieu de s'égarer à la suite de Servius dans la deuxième partie de son Commentaire qui n'est qu'hypothétique et fautive, on ne l'ait pas plutôt suivi dans la première, la seule où il est dans le vrai, parce qu'il est conforme à la nature : Rem, dit-il, naturalem ait Virg. sicut enim majores natu *sermone*, ita infantes *risu* se indicant *agnoscere* ; ergo hoc dicit : *incipe parentibus arridere* (*P. Virg. Opera, M. Servii in eadem commentarii;* castigationes Virgilianæ per J. Pierium ; ed. Rob. Stephani, Paris, 1532). Servius a raison ; la parole indique une intelligence plus avancée ; le nouveau-né n'en est pas là ; il n'a à son service que deux modes d'expression, le rire et les pleurs, c'est là tout son langage ; ce n'est que plus tard qu'il ajoute un peu de mimique :

Quodque nequit verbis, gestu confirmat et ore.
N. Cisner (*Genethliacon phil. weirich*).

et plus tard encore qu'il commence à bégayer quelques sons inarticulés :

Ergo age, chare puer.......
Incipies tremulæ blandiri murmure linguæ.
Th. Craigius (*Genethliacon stewarti*).

Le P. Raymond Cunich (*Monobiblos in festa b. Virgin. m.*) :

His ego molliculis matri assentabor ocellis.

Le P. Labbé (*Carmina*, Paris, 1673, in-12) :

Nutrici arridet lumine blando....
Nosce deam credas, vel credidit esse parentum.

Sylve (*Religio nutrix*) pour la naissance du duc de Bretagne, en 1704, par un professeur de l'Université de Paris (V. le Recueil de Gaullyer, Paris, 1727).

Le plaisir et la peine sont les deux principaux mobiles qui se disputent le partage de cette jeune âme; les choses indifférentes n'ont pas le pouvoir de la faire sortir de son état neutre ou passif: attraction et répulsion sont généralement ses deux modes de sentir à l'égard des personnes et des choses. Faisons remarquer, avec le médecin P. Petit, que le ciel a doué l'enfant d'une merveilleuse aptitude à reconnaître (5) ses parents :

Quam promptus visos nosse et retinere parentes !

Poemata selecta Petri Petiti, doctoris medici, Paris, 1684.

C'est que personne au monde ne serait mieux à même de comprendre ses besoins ; ils les devinent ; il s'établit bien vite entre eux un échange de rapports qui préparent et façonnent cette intelligence naissante ; c'est comme un dialogue dont le sentiment fait tous les frais à défaut de la parole; l'enfant répond à sa manière ; bientôt il sourit, *risu cognoscere* (6); le sourire est l'épanouissement de cette âme enfantine ; c'est l'indice d'une connaissance qui se développe ; c'est la façon dont il manifeste pour le monde extérieur ses impressions et ses sentiments (7) ; le rire est, selon une

(5) On lit dans Jauffret (*Les charmes de l'enfance*, 3e édit., Paris, 1793, in-18). « Un enfant, sans autre guide que la pente de son cœur, sourit à son père et à sa mère, leur fait des caresses, leur rend des baisers, les cherche par ses regards et les appelle par ses cris. » (*Fragments des livres sacrés des Chinois*).

(6) C'est ce qu'exprime fort bien un poète ami de Corneille et de Balzac, Const. Huyghens (*Monumenta desultoria*, La Haye, 1653, in-8), s'adressant à un enfant royal de la famille de Nassau :

Responsurus interim siles,
At quasi loquare, nempe *risus* verba sunt,
Nativaque a parente utroque suavitas.

(7) « C'est dans le sourire qu'on va étudier les affections de l'âme.......

belle expression de Brumoy, dans son *Poème des passions* (*De motibus animi*, c. 6), comme un commerce secret que la nature a ménagé entre le cœur et le visage, pour rendre l'un visible par l'autre :

Ea fœdera sanxit
Numen ut occultum pectus tamen ore pateret.

Les premiers sourires sont un événement dans la famille, surtout quant il s'agit d'un premier né ; le père et la mère les épient; ils cherchent à les faire naître. Toute la famille est dans l'attente.

Le premier sourire de cet être si cher, doit être pour celle qui est pleinement mère, qui, après l'avoir porté dans son sein, se charge encore du soin de le nourrir de son lait, qui n'a point abdiqué et qui ne partage pas avec une nourrice mercenaire ses devoirs mais aussi ses droits maternels ; c'est à elle qu'il s'adresse ; c'est elle que l'instinct de l'enfant devine ; son cœur de mère en est profondément ému ; elle y voit mille présages ; son amour-propre en est flatté comme son cœur (8) ; c'est à ses yeux une préférence incomparable ; c'est elle que le nouveau-né reconnaît et qu'il aime entre toutes ; c'est sa mère que l'enfant proclame en lui souriant ; la tendresse et l'imagination de celle-ci lui prêtent un langage :

Tendens sua brachia, et ora
Cum movet « *ô quantum te, mea mater, amo !* »
Dicere hiante videtur jamjam velle labello,
Atque tua illius pendet ab ore anima.

Raymond Cunich (*Monobiblos in festa B. Virg. M.*).

aussi peut-on le regarder comme un véritable langage, un excellent moyen de s'entendre, une manière expressive de communiquer ses idées à défaut de la parole. » — Reydelet (*Diction. des sciences méd.*, 1820, t. 49, article *rire*).

(8) « N'est-ce pas une illusion maternelle que d'interpréter aussi favorablement le sourire d'un enfant ? Il me sourit, il me connait déjà ; voilà un propos de mère. » (Tissot, *Bucoliq. de Virg.*, 2e édit., 1808).

Elle en est jalouse et fière ; elle en est heureuse ; jour et nuit, il est l'objet de ses préoccupations et de ses pensées (9). C'est ce qu'a bien compris M. Genisset, dans son *Examen oratoire des Églog. de Virg.* (Paris, 1804, in-8) ; il traduit : « Commencez, aimable enfant, à distinguer votre mère par un doux sourire » et il commente ainsi Virgile : « La mère n'attend, pour oublier tous ses ennuis, qu'un sourire de son fils, un sourire qu'elle provoque à chaque instant par ses caresses. Hâtez-vous donc, aimable enfant, de couronner son espoir : *incipe, parve puer* (10). » N'est-il pas vrai de

(9) Ces sentiments sont très-bien rendus dans les *Verselets à mon premier né*, qu'on lit dans les poésies publiées en 1804 sous le pseudonyme de Clotilde de Surville :

Me souriras, ami, dès ton réveil peut-être ;
 Tu souriras à mes regards joyeux ;
Ja prou m'a dit le tien que savois me connoître ;
 Ja bien appris te mirer dans mes yeux.

(10) Jauffret (*Les charmes de l'enfance*, 1793) exprime aussi la même pensée : « O mon fils, lorsque je te portais dans mon sein, l'espoir de te donner le jour changeait mes peines en plaisirs. Je savais que ton premier sourire me ferait oublier et mes douleurs et mes alarmes. (*Idyll.* 13).

Le témoignage des mères est ici d'un grand poids ; en voici deux (*Chefs-d'œuvre poétiques des dames françaises*, Paris, 1841), qui se prononcent formellement :

Enfant ! ma voix t'appelle et tu ne peux encore
Ouïr mes sons, ni répondre à mon cœur ;.....
Le tien se tait, le tien ne connait pas
Du sentiment la force et le langage ;
Mais tu souris, je te presse en mes bras ;...
... Tout s'embellit du feu de ma tendresse, etc.

Mme Verdier, (*Épître à ma fille*).

Combien de fois..... le retour du soleil
Me vit pâle et tremblante attendre ton réveil,
Et mon âme, attachée à ta paisible couche,
S'ouvrir au doux souris qui naissait de ta bouche !
.... Quand tes yeux se fixaient sur ta mère attendrie,
Quand ton front me peignait ce naïf enjouement,
Oh ! qu'alors mes ennuis s'oubliaient aisément !

Mme Vict. Babois, nièce de Ducis (*Elégies maternelles*).

dire, avec le médecin Petit-Radel, *De amoribus Pancharitis et Zoroæ*, Paris, 1797, que c'est avec son sourire que le nouveau-né répond aux cajoleries maternelles et qu'il les paie de retour?

Ridet, et arridens mellea verba probat;...
Incipit inde puer risu cognoscere matrem.
(Eleg. *auctarium*).

C'est ce sourire qui fait la joie de la mère et qui appelle incessamment ses caresses :

Quam dulce in gremio tenere pupum
Et ridentibus applicare ocellis
Mille millia basiationum !
L. Cellot (*Parnass. Societ. Jes.*, Francf. 1654).

Le père ne vient qu'en seconde ligne; ses droits sont primés par d'autres ; ce n'est que plus tard qu'il entre en partage; et ce n'est point à lui qu'on fait allusion, quand on célèbre le premier sourire du premier né (11). Les poètes ne pensent pas pouvoir faire de meilleurs souhaits à leurs amis que de demander au ciel des enfants qui leur sourient pour dissiper leurs ennuis :

Parvulus et prima præludat [filius] aula
Solvere qui curas, qui risu nosse parentes
Incipiat
(*Is. Pontani poemata*, Amsterd. 1634).

(11) Je l'ai vu t'adresser de son premier sourire
Le doux tribut;. . . . .
Il est à toi ce sourire enchanteur;
Oui, je le sens, et je dois y souscrire,
Oui, de ce partage flatteur,
Jouis en paix;. . . . .
Mais je suis père et mon amour m'inspire,
Ainsi que toi, cet aimable sourire,
Je l'ai recueilli dans mon cœur.

(*Les amours à Éléonore*, par Labouïsse, 3e édit., Paris, 1818; *Le premier sourire*).

C'est qu'en effet ce sourire est presque talismanique pour les parents ; il vient à la fois consoler la mère des langueurs de sa grossesse et le père de ses longues appréhensions :

... Gaudete oculis et fronte beatâ
Prolis, et antiquos risu pensate dolores.
Ant. Chanut (*Parnass. Societ. Jes*).

Les premiers sourires de l'enfant font époque ; on se les dispute longtemps ; c'est longtemps une source toujours nouvelle, de joie et d'espérance ; qui n'a vu l'attendrissement du grand-père et de la grand'mère quand leur petit-fils leur sourit les premières fois ! ces douces émotions les reportent à un âge plus heureux de leur vie et semblent les rajeunir. Quand le nouveau-né sourit, tout dans la famille est heureux autour de lui :

En ridet, risuque beatius aera serenat !
Vinc. Guinisius (*Poesis heroica eleg.* etc. Antverp. 1657).

On comprend pourquoi Virgile invite l'auguste enfant à sourire à ses parents ; c'est une scène délicieuse de famille où tout est vie et sentiment ; c'est l'enfant qui en est l'âme ; c'est sur lui qu'ils fondent leurs espérances ; c'est lui qui les attache à la vie ! Substituez le rire de la mère ; ce n'est plus qu'un tableau pâle et vulgaire ; tout l'intérêt est perdu ; les parents sourient toujours à leurs enfants ! quelle est donc la marâtre qui refuserait de sourire au fruit de ses entrailles ? En intervertissant les rôles, vous avez fait disparaître le charme du petit drame que l'âme du poète avait su enfanter. L'hémistiche *incipe, parve puer* n'est poétique et vraiment sentimental que dans l'ordre d'idées que j'ai cherché à mettre en relief ; on peut dire, avec M. Langeac (*Bucoliq. de Virg.*, 1806), qu'il est plein d'une douce mollesse, et a quelque chose des caresses de l'enfance. J'ose présumer que les mères, et elles sont ici d'excellents juges, n'hésite-

raient pas à se prononcer en faveur de notre interprétation. (Voy. note 10). Il y a, dans la répétition de cet hémistiche, une intention délicate, une vivacité de sentiment et une douceur de pensée, qui font honneur à Virgile : Hâte-toi, cher enfant, de prendre l'initiative d'un sourire, *incipe*; ta mère attend de toi ce doux témoignage ; c'est à toi d'appeler par ton sourire celui de ta mère ; prouve par ce langage que tu reconnais, que tu sais distinguer celle qui t'a donné le jour, qui te nourrit de son lait, qui t'entoure de soins et de caresses ; tu ne saurais payer trop tôt, d'un juste retour, dix longs mois de langueur ; hâte-toi donc, cher enfant, de sourire à ta mère, *incipe, parve puer !*

C'est ici le lieu de rappeler que les Romains tiraient des horoscopes des plus petites choses : le moindre acte du nouveau-né était observé, étudié et interprété ; on croyait y voir l'indice de ses aptitudes et de sa destinée future.

..... Pueros ridere ; quippe uberis inde
Arguitur dos ingenii suavisque caracter.
Serius ante diem qui fit puer, hunc ego tardi
Crediderim crasso Saturni sidere natum
Le P. Brumoy (*De motibus animi,* ch. VI).

Il y a plus : « naître avec une humeur triste et sombre, c'étoit un mauvais augure ; un enfant qui n'étoit pas caressant et enjoué attristoit ses parents et leur faisoit craindre pour lui quelque chose de funeste (12). »

(12) « Josse Bade, Joseph Scaliger et Min-Ellius disent que, lorsqu'un enfant étoit triste et qu'il ne caressoit pas ses parents, c'étoit une marque qu'il ne feroit pas un long séjour sur la terre. *Vitalis non fuit quisquis alienus natus est a risu.* » (Vaillant, *Eglog. de Virgile*, Paris, 1724).

Virgilius puerum invitat ut rideat *et ita det omen reliquæ vitæ* (Lacerda).

Il reconnoit son père avec un doux souris ;
Illustre enfant, ce souris est l'augure
D'un sort dont le bonheur filera les moments.
Desforges Maillard (*Épître au prince de Conti*).

Lacerda a dit : *Ridere pueros ad parentes suos habitum veteribus pro bono omine.* L'histoire prouve qu'il avait raison, et la physiologie vient le démontrer à son tour, en puisant ses arguments dans un autre ordre d'idées. L'art des augures, si vain d'ailleurs, rencontrait juste ici, parce que l'objet sur lequel il s'appuyait, était un fait naturel ; la théorie de l'horoscope pouvait mentir ; mais l'hygiène ne ment pas ; le rire chez le nouveau-né est un signe de santé. C'est avec toute raison qu'un vieux poète a écrit : *Qui vero non rideat, ei qui potest esse vita vitalis? ut ait Ennius* (Ang. Politianus, *Miscellanea*, c. 89).

La science des commentateurs, toujours fertile en arguties, élève ici une nouvelle objection qui a arrêté presque tous mes prédécesseurs : un enfant, dit-elle, ne sourit pas avant le quarantième jour. C'est la pensée qu'exprime le poète :

Ante quaterdenos si soles riserit infans
(Namque recens natis hic vulgò terminus hæret)
Magnus erit ; prius hoc aliis natura negavit
Quam lacrymis dudum puerilia finxerit ora,
Usque adeò lacrymis res est contermina risus !

Brumoy (*De motib. anim.* l. 6).

Cette opinion, qui n'est qu'un préjugé populaire, prenait alors ses appuis jusque dans la science antique ; le passage de Pline qui la concerne est trop célèbre pour que je ne croie pas devoir le rappeler ici : « Il est juste, dit-il, dans son *Histoire naturelle*, l. VII, c. 1, de commencer par l'homme pour qui la nature paraît avoir engendré tout le reste ; mais à de si grands présents elle oppose de bien cruelles compensations !... l'homme est le seul que le jour de sa naissance elle jette nu sur la terre nue, le livrant aussitôt aux vagissements et aux pleurs ; nul autre parmi tant d'animaux n'est condamné aux larmes, et aux larmes dès le premier jour de

sa vie. Mais le rire, grands dieux ! le rire même précoce et le plus hâtif n'est accordé à aucun enfant avant le quarantième jour. » (Ed. Littré, *Paris*, gr. in-8, 1851) (13).

Il y a à tout cela deux réponses à faire, très-simples, mais aussi très-catégoriques : la première, qui à elle seule serait péremptoire dans l'espèce, c'est que, la chose fût-elle admise, elle ne concernerait pas le point en litige, et ne pourrait s'adresser qu'au vulgaire, selon l'expression fort juste de Brumoy *vulgo terminus hæret*. Or, c'est précisément pour cela que l'enfant prédestiné que chante Virgile, doit sourire dès sa naissance et manifester ainsi sa céleste origine; c'est le privilége des fils du ciel de se révéler par des actes extraordinaires que la foule admire mais que le monde ne peut suivre ; son intelligence doit être vive et précoce comme celle des dieux, et le partage d'un enfant issu d'une race immortelle est de sourire avant le temps fixé aux simples mortels. C'est ce qu'a fort bien saisi le poëte russe Lomonosow qui s'est inspiré de Virgile, pour célébrer la naissance du grand-duc Petrowitz : « Commence, aimable enfant, commence par ton doux sourire à reconnaître ceux qui t'ont donné le jour. Celui qui est d'extraction divine ne doit pas attendre pour se manifester le terme prescrit aux mortels. » (Voy. Bertholon de Pollet et Maisony de Lauréal).

La seconde réponse, qui est accablante, c'est que le fait est faux ; et ce n'est pas, hélas, la seule erreur que Pline ait recueillie dans sa vaste encyclopédie et qui se soit propagée sous le patronage de ce grand nom. Je veux bien qu'il

(13) Principium jure tribuitur homini, cujus causâ videtur cuncta alia genuisse natura, magna sæva mercede contra tanta sua munera ;.. hominem tantum nudum et in nuda humo, natali die abjicit ad vagitus statim et ploratum, nullumque tot animalium aliud ad lacrymas et has protinus vitæ principio. At Hercules ! risus, præcox ille et celerrimus , ante quadragesimum diem nulli datur. »

n'appartienne qu'aux dieux de sourire en voyant le jour, comme le fit Bacchus au dire de Nonus L. Il y a même, hélas! des enfants qui ne sourient jamais ; ce sont ceux qu'a déshérités Hygie; on voit ces chétives créatures dépérir chaque jour; leur existence n'est qu'une longue souffrance, hélas ! et une longue plainte ; jamais le sourire n'effleure leurs lèvres ; ils ne connaissent que les cris et les larmes ; jamais la gaîté n'anime leurs traits ; la douleur et la tristesse sont gravées sur leur physionomie, comme un symptôme de la mort prématurée qui leur est réservée.

Mais pour l'enfant bien doué du ciel, plein de sève et de vie, en un mot, qui est *physiquement* bien né, celui-là n'attend pas le terme chimérique du quarantième jour. Combien de fois n'ai-je pas surpris, chez le nouveau-né, un sourire naissant dès le deuxième ou le troisième septenaire ! Combien de fois, épiant, sur des êtres qui me sont chers, ce premier indice de leur connaissance, n'ai-je pas réussi à le faire naître et à le recueillir dès cette époque? aucun de ces commentateurs n'était donc père? Aucun d'eux n'a donc observé de nouveau-né? Aucun d'eux n'a donc jamais songé à surveiller son propre enfant pour assister à l'épanouissement de son intelligence dans les premiers sourires qui animent les lèvres enfantines de ces intéressantes créatures?

Et qu'on ne croie pas que je fasse ici du sentiment, en dehors et peut-être au détriment de la physiologie. Écoutons Hippocrate, ou du moins l'auteur du traité hippocratique *De septimestri partu ;* on ne saurait être plus affirmatif ; « Aussitôt après la naissance, on voit les enfants rire et crier dans le sommeil ; éveillés, ils rient et crient spontanément bien avant les quarante jours. » (Éd. Littré, VII, 450) (14).

(14) Parmi les modernes , Fournier Pescay et Bégin font aussi sourire le nouveau-né dès les premiers jours : « La nature attentive à la conserva-

Concluons donc par ces paroles d'un traducteur estimé des Bucoliques : « L'explication que j'adopte est conforme au texte, à l'ordre des idées ; elle a plus de justesse et d'agrément. » (Tissot, 2[e] éd., 1808).

tion de tous les êtres, sait *leur donner de bonne heure un langage* propre à exprimer leurs besoins : Vous voyez.... l'enfant suivre des yeux sa nourrice, *sourire à son approche*, porter avec avidité ses mains débiles sur les organes qui contiennent le lait réparateur. » (*Dict. des sc. méd.*, t. 36, 1819 ; art. *nourrice*). Rullier exprime le même fait en d'autres termes. « aux pleurs et aux cris, premiers indices des besoins de l'enfant, succèdent les *premiers traits de sa physionomie* et son geste qui, tout imparfaits qu'ils sont, rendent par des images l'état de ses sentiments et de ses idées. » (*Diction. de méd.* en 30 vol. 1832 ; art. *âge*). Ajoutons que Jos. Lanzoni, beaucoup plus explicite, a écrit un mémoire intitulé : *De risu in puero, primo nativitatis die* (Voy. Miscellan. acad. nat. curios. dec. III, ann. 1, 1694, etc.). — Voy. aussi *Appendice*, § I.

(*La fin au prochain numéro*).

ALEXIA

ET

LES AULERCI-BRANNOVICES

AU TRIBUNAL DE VINGT SIÈCLES ET DE J. CÉSAR.

Suite (1).

XII.

Ce n'est pas tout. Alaise est en pays ennemi pour l'armée gauloise. L'auteur d'*Alesia* en convient quand il cite (2), sans contradiction ni observations, la traduction si positive de Plutarque : « (César) partant de là, passa à travers le pays des « Lingons pour entrer en celui des Séquaniens qui ÉTAIENT « AMIS DES ROMAINS..... » Et César lui-même l'affirme lorsqu'il dit qu'une fois chez les Séquanes, il aura plus de facilité et trouvera plus de ressources pour venir en aide aux Allobroges : « *In Sequanos... iter faceret quò facilius subsidium Provinciæ ferri posset.* » Nous venons de voir que Vercingétorix, dans sa harangue, en prenait précisément sujet de presser l'attaque de César.

Ce point établi, il faut bien admettre que la forteresse principale des Séquanes qui aurait été votre Alaise, est occupée par les soldats de la Séquanie, tout comme notre Alise, à nous, par les soldats de la Confédération Eduenne.

(1) Voir le dernier numéro de la *Revue du Lyonnais*.
(2) Page 164, col. 2, premières lignes.

Et c'est entre les bras de leurs ennemis, de leurs vieux rivaux, au moment où la victoire de leur allié César est venue exalter leur haine et leur courage, c'est alors que les vaincus seraient venus leur dire : « Otez-vous de là que nous « nous y mettions ! » Et aussitôt dit, aussitôt fait ; voilà les Eduens et les Arvernes installés pacifiquement dans Alaise à la place de leurs ennemis !

C'est naturel qu'une armée vaincue batte en retraite ; et une retraite bien conduite n'est pas sans mérite ni sans gloire. Il semble que Vercingétorix avait assez d'intelligence et de présence d'esprit pour reprendre le chemin du territoire Eduen, qui était si proche, respirer un peu, rassurer la ligue nationale et la décider à s'imposer de nouveaux sacrifices. Et c'est ce qu'il a fait ; puisque nous voyons au chapitre 75e, les hommes d'armes de toute la Gaule accourus à la défense d'Alise.

Mais c'est en vérité une façon toute nouvelle et bien aventureuse de viser à un pareil résultat, que de s'enferrer, comme l'on dit, de s'enfoncer de plus en plus dans le pays ennemi ; et dès le soir de la déroute se trouver, par la vertu de la baguette des fées, dans la plus forte place du vainqueur !

Autant vaudrait nous dire qu'après le désastre de Solférino, les débris de l'armée autrichienne vinrent se réfugier dans la citadelle d'Alexandrie ou de Grenoble ; — qu'ils s'y trouvèrent commodément installés dès le soir et sans coup férir, tandis qu'il aurait fallu au vainqueur un mois d'efforts et de génie pour les en déloger.

XIII.

César si attentif aux moindres circonstances de ces grandes évolutions, à compter les jours, à mesurer les distances,

à signaler le passage des rivières, de l'Allier, de la Loire, de la Seine, ne nous parle d'aucun lieu, d'aucune rivière depuis qu'il est entré sur le territoire extrême des Lingons jusqu'au siége d'Alise.

Pour aller à Alaise, il y aurait eu pourtant la Saône et le Doubs à passer.

Dira-t-on qu'il n'en parle pas parce que, étant en pays ami, il n'avait rencontré à les passer aucun obstacle qui valût la peine d'être mentionné? — Mais les ennemis qu'il poursuivait de près, quand, où et comment les ont-ils passés pour se réfugier dans votre Alaise? — Comment admettre qu'en douze heures de temps, *altero die*, deux armées, à la poursuite l'une de l'autre, aient pu passer tranquillement ces deux rivières qui sont larges et parcourir avec cela les quinze lieues qui séparent les Lingons d'Alaise?

Certes il y aurait là un double tour de force qui eut valu la peine d'être transmis à la postérité, bien mieux que les marches de Vercingétorix et de César sur les rives opposées de l'Allier, ou que le passage tranquille de la Loire!

Et pourtant, pas un mot, pas une lacune dans le récit où il soit possible d'intercaler, seulement par la pensée, le prétendu passage de la Saône et du Doubs.

XIV

Enfin, les dernières lignes du VII[e] livre des *Commentaires*, me fournissent une dernière preuve, qui, sans être, je le veux, aussi décisive que les précédentes, a bien aussi sa valeur.

Tout est consommé. César vient jouir de sa victoire à Bibracte, et s'y reposer de ses travaux, en attendant les honneurs du triomphe à Rome.

Il passera l'hiver dans la cité des Eduens, et il envoie ses

légions, sous différents chefs, hiverner en diverses contrées gauloises.

Or ce sont les Séquanes qu'il sert les premiers : *T. Labienum cum duabus Legionibus et equitatu in Sequanos proficisci jubet* (1).

Donc il n'en venait pas en venant d'Alise. Après tant de travaux et de fatigues, il n'eut point amené inutilement ces deux braves légions à Autun pour les renvoyer immédiatement à leur point de départ. Rien dans le texte n'indique que ce fut un retour : il y a *proficisci* et non *redire jubet*.

XV

Dans ce grave débat, la Bourgogne et la Franche-Comté nous apparaissent comme les deux femmes entre lesquelles Salomon eut à rendre son célèbre jugement.

L'une disait : c'est mon fils qui est vivant, le vôtre qui est mort. — Et l'autre : non, c'est le vôtre qui est mort et le mien qui est vivant.

On sait à quel signe le sage roi sut discerner la vraie mère.

La Bourgogne a la tradition vivante et jamais interrompue de son Alise. César lui-même ne la lui a point ôtée.

La Franche-Comté a retrouvé le colossal cadavre de son Alaise, dont personne n'avait jamais entendu parler. Mais il a eu vie. Les fouilles sont là pour l'attester. Il se peut même que des combats de géants s'y soient livrés. Mais ce ne sont point ceux que César place autour de notre Alise. L'Alise de César est notre possession vingt fois séculaire.

Et vous venez pour des similitudes de noms, sur de vaines étymologies, en dénaturant César, en violant les règles les plus élémentaires de la grammaire et de la logique, avec une

(1) Lib. VII, cap. 90.

géographie de fantaisie et une stratégie impossible, nous disputer notre possession plus éclatante que le soleil !

Vous aimez mieux voir périr tous les principes de la science, toutes les règles du bon sens, toute tradition, toute histoire, faillir l'humanité toute entière, plutôt que d'abandonner votre rêve !

Assez !.... vous n'êtes pas plus la vraie mère d'Alise, que la mère dénaturée n'était celle de l'enfant vivant !

QUELQUES OBSERVATIONS A L'AUTEUR D'*ALESIA*.

I

Il faut que nous consacrions maintenant quelques pages à diverses appréciations ou affirmations de l'auteur d'Alesia (1).

S'il y a controverse sur la vraie cité d'Alise, « la faute en « est à César. Pourquoi se borner à nous apprendre que « l'*Alesia* où il assiégea Vercingétorix, était au pays des « *Mandubii* : que ne nous dit-il de même où florissaient ces « Mandubii ? »

Partant de ce prétendu silence, il court aux étymologies. Il trouve dans *Mandubii*, le *mann* des Allemands, ou le *man* des Anglais ; et *Dubis*, le Doubs des Latins. Et de ces deux races croisées, il obtient son affaire, l'homme du Doubs. — Donc les Mandubiens habitaient les rives du Doubs (2). C'est

(1) Dans la *France littéraire*, 6 déc. 1862, p. 164, etc.

(2) Texte, p. 169, col. 1, ligne 54 : « D'où il paraît naturel de cher« cher les *Mandubii* sur le *Dubis*, le Doubs. *Man* est l'expression la plus an« ciennement connue pour désigner l'homme.... » Et page 170, col. 1,

ainsi qu'on arrive à Alaise : *sic fertur ad... Alesiam.* Et notre auteur n'estime pas que ce soit trop, pour étayer son échaffaudage, de cinq grandes colonnes de rapprochements étymologiques (1), plus ou moins ingénieux, sans être jamais concluants, puisque loin de se grouper autour d'un fait acquis, ou d'une tradition sérieuse, ils vont droit se heurter contre notre possession vingt fois séculaire, contre le dire même de César.

Avec cette manière de procéder, il faudrait refaire le monde et son histoire ; placer les Séquanes (*Sequani*), aux bords de la Seine (*Sequana*) ; les antiques Ligures, sur les rives du *Liger* (la Loire) ; arracher les *Vero-man-dui* (2), les *vrais hommes* du *Doubs*, aux rivages de la Somme ; et transporter le berceau des *Parisii*, dans les jardins du beau Paris.

Je n'ajouterai qu'un mot sur ce chef. Vous convenez que « du texte de César on peut inférer qu'ils (les *Mandubii*) « avoisinaient la frontière des Lingons (3). » Vous auriez pu dire avec César, les *extrêmes* frontières des Lingons. Cela ne faisait pas si bien votre affaire que le croisement du latin et de l'anglais. L'étude que nous avons faite du texte des *Commentaires*, et l'exposition de nos traditions non interrompues, achèvent de fixer parmi nous Alise, et par conséquent le pays des *Mandubii* avec une merveilleuse précision à laquelle César, quoique l'on en dise, n'est pas aussi étranger que Plutarque.

liv. 20 : « Il vous faudra bien, bon gré, mal gré, l'admettre (le sens de « *homme*), dans *Mandubii* et la signification de ce mot, évidemment com- « posé de *Man* et de *Dubis*, ressortira littérale de ses termes formatifs et « l'on ne pourra qu'y lire : hommes ou habitants du Doubs. »

(1) Les pages à deux colonnes, 168, 169, 170.

(2) P. 269, col. 2, l. 3.

(3) P. 164, 1re col.

« Plutarque et Dion Cassius sont par bonheur de beau-
« coup plus explicites (1). »

Par bonheur!... on est heureux à bon marché dans le camp d'Alaise.

Loin d'en dire davantage, Plutarque et Dion n'en disent pas autant que César. Il suffit, pour s'en convaincre, de rapprocher le texte des *Commentaires* de celui de Plutarque et d'apprécier celui de Dion. Nous le ferons tout à l'heure.

Mais c'est quelque chose de singulier et de divertissant que l'embarras des adversaires de notre Alise, en présence de César. Ce texte que nous avons reproduit, traduit et analysé, les gêne horriblement. Les uns le passent sous un superbe silence, comme fait l'auteur d'Alésia qui n'y a rien vu. Les autres l'entendent et le traduisent contrairement à toutes les règles de la grammaire, pour lui faire dire ce qu'il ne peut, ni ne veut dire. C'est pourtant ce texte, nous l'avons vu, qui en fixant la position vraie d'Alise, nous fixe sur le pays des Mandubiens.

II

Nous voulons donner un exemple de ce que nous disons ici. Nous l'empruntons à M. E. Desjardins. Son principal argument roule tout entier sur la prémisse que voici : *César dit que la rencontre avec le Vercingétorix eut lieu en Séquanie*. Si cette affirmation n'est rien moins que vraie, toute l'argumentation s'écroule et la conséquence finale, savoir qu'Alise est en Séquanie, est fausse (2).

(1) P. 164, 1re col.

(2) « César dit que la rencontre eut lieu en Séquanie ; mais il ajoute que « le jour qui suivit cette bataille, *altero die*, il campait lui-même sous « les murs d'Alise. Or, du pays des Séquanes qui était très-vraisemblable- « ment limité par la Saône, à Ste-Reine-en-Auxois, il n'y a pas moins de

Comment donc s'y prendre pour extraire du texte de César cette proposition? — On signale ce passage comme très-curieux; on l'a lu attentivement, on déplore qu'il n'y ait pas été fait jusqu'à présent une assez grande attention. Et après ce beau préambule, on le tronque, on le dénature, on y rattache, en les attribuant à César, des intentions qu'il n'a pas (1).

1° On le tronque : « César parvenu aux frontières extrêmes « des Lingons, et poursuivant sa route chez les Séquanes, *in* « *Sequanos*, afin de porter secours à la province, etc.... » Le traducteur s'arrête là brusquement, comme sur un terrain brûlant. Il introduit la conjonction *et* qui n'est point dans l'auteur des *Commentaires*; et qui met deux actions bien distinctes à la place d'une seule et unique action dont la tendance est renfermée dans le mot *in Sequanos*.

2° On le dénature. Pourquoi traduire, *César parvenu aux frontières extrêmes des Lingons*, là où il y a tout bonnement, *Comme César, pour se rendre en Séquanie, faisait route par les frontières extrêmes des Lingons?* Faire route vers un

« 24 lieues : il est impossible à une armée de faire 24 lieues en un jour; « il est donc évident qu'Alise est en Franche-Comté, et d'après toutes les « preuves qui précèdent, on ne saurait placer cette ville ailleurs qu'à « Alaise, près de Salins. » (*Journal de Saône-et-Loire*, du 26 juin 1856). — Tout cet échaffaudage, si artistement lié, s'écroule, parce qu'il manque de fondement. On nous donne une contre-vérité par un premier principe, une prémisse. César, nous l'avons vu, déclare que c'est non en Séquanie, mais aux frontières extrêmes des Lingons qu'eut lieu l'attaque de Vercingétorix.

(1) « En lisant attentivement le VIIe livre des *Commentaires*, on remar- « que au chapitre LXVIe, ce passage très-curieux, et auquel on n'a pas fait, « jusqu'à présent, une assez grande attention : Le Proconsul n'a pas en- « core rencontré Vercingétorix : *César parvenu aux frontières extrêmes des* « *Lingones, et poursuivant sa route chez les Séquanes*, *in Sequanos*, *afin de* « *porter plus facilement secours à la Province, etc....* »

endroit, et y être déjà parvenu, seraient-ce deux expressions synonymes? Ne sont-ce pas, au contraire, des expressions qui s'excluent, des propositions qui ne peuvent être vraies à la fois?

3° On en est aux frontières extrêmes des Lingons, mais le besoin de la thèse veut qu'on ne voie là que les plus rapprochées de l'Italie. Il faut absolument que la rencontre n'ait lieu qu'en Séquanie, et nous y voici :

4° *Poursuivant sa route chez les Séquanes* : *Quum iter faceret*, ne veut pas dire *poursuivant sa route ;* mais *faisant route, in Sequanos*, vers les Séquanes. *Poursuivre sa route*, suppose qu'on en a déjà fait une bonne part; et selon vous en effet, elle est achevée ; le voilà chez les Séquanes. *Faire route* pour un pays, peut admettre qu'on ne fait que commencer à se mettre en chemin. César n'en dit pas davantage.

Comme c'est charmant d'esprit et d'habileté, *poursuivant sa route chez les Séquanes !...* Cela vaut le fameux oracle de Delphe : *aio te Pyrrhum Romanos* etc. Le sens est double si on s'en tient à ce mot. *Poursuivant sa route chez les Séquanes* peut signifier également ou que l'on s'y dirige, ou que l'on y est déjà. Il faut bien louvoyer un peu dans les mots en présence de ce gênant *in Sequanos*. Mais les premiers éléments de la syntaxe latine suffisent à dissiper cette amphibologie, comme le soleil du midi dissipe les brouillards du matin. *In Sequanos!...* C'est bien la question *quò*, le lieu où l'on va ; par conséquent où l'on n'est pas encore. Si l'on y était, César, qui connaissait son latin, aurait dit *in Sequanis*, selon la règle *ambulat in horto*. Quand on ne sort pas du lieu ou de la province où l'on se meut, il faut mettre le nom du lieu à l'ablatif.

Voilà ce que j'appelle un plaisant, un volontaire, un héroïque embarras.

Enfin, nous demanderons à M. Desjardins où il a pu

lire que c'est le Proconsul qui va à la rencontre de Vercingétorix, puisque César nous a dit que loin de le chercher il veut l'éviter pour arriver plus vite au secours des Allobroges. — N'importe ! — Et quoique César, à la nouvelle de la défection des Eduens, n'ait pas voulu lever le siége de Gergovie des Arvernes, sans avoir remporté un notable avantage sur les assiégés, afin de bien faire voir que ce n'est point par défaillance, mais par calcul stratégique qu'il s'éloigne (1), M. Desjardins le fait battre par nos pères. Si au moins c'était vrai! « César vaincu à Gergovie, en Auvergne, ne pouvait « songer à repasser les Alpes. Comment se présenter à « l'Italie après une défaite ? Comment disputer le monde à « Pompée et déclarer la guerre au Sénat? Il lui fallait une « victoire éclatante, décisive... »

O esprit de système ! ô raison peu raisonnable des partis pris !

III

Il faut rendre justice à l'auteur d'*Alesia*. Ce n'est point uniquement sur le produit des racines anglaises et latines

(1) « Ipse majorem Galliæ motum expectans, ne ab omnibus civitatibus « circumsisteretur, consilia inibat, quemadmodum a Gergovia discederetur, « ac rursus omnem exercitum contraheret (*par sa jonction avec Labiénus*), « ne profectio nata a timore defectionis, similis fugæ videretur. » Cap. 43, finis. — Caput 44, sic incipit : « Hæc cogitanti accidere visa est facultas « bene rei gerendæ. » Vient alors le récit de plusieurs affaires dans lesquelles les troupes de César n'ont montré que trop de courage. Puis il provoque les Gaulois à venir se mesurer dans la plaine ; mais ils n'osent s'y engager et César continue au chapitre 53 : « Quum hoc idem postero die « fecisset, satis ad Gallicam ostentationem minuendam, militumque ani- « mos confirmandos factum existimans, in æduos castra movit. » Et on appelle cela une défaite capable d'empêcher César de disputer le monde à Pompée, et de déclarer la guerre au Sénat ! Ni le Sénat, ni le monde n'ont rien à voir, rien à craindre ici.

qu'il s'appuie pour transporter les *Mandubii*, et avec eux, Alise, aux rives aimées du Doubs. La page 164, col. 1, renferme un syllogisme bien en forme.

« Les *Commentaires* de César ne laissent aucun doute que « ce ne fût sur le territoire mandubien que les Gaulois atta- « quèrent les Romains ;

« Or, Plutarque et Dion Cassius disent en termes formels « que la rencontre des deux armées eut lieu en Séquanie. »

La conclusion est claire : Donc les Mandubiens et Alise avec eux étaient en Séquanie.

Voyons un peu tout cela. Et d'abord la majeure : « Les « Commentaires de César ne laissent aucun doute que ce ne « fût sur le territoire mandubien que les Gaulois attaquè- « rent les Romains. » Rien de moins sûr, rien de moins vrai. César nous apprend qu'Alise était la principale cité des Mandubiens, et que c'est sous les murs fumants d'Alise qu'eut lieu le dénouement du grand drame de la conquête des Gaules. Mais il ne dit point que l'attaque des Romains par les Gaulois ait eu lieu sur le territoire mandubien. Il dit, au contraire, de la façon la plus formelle, qu'il *était* encore en marche *aux extrêmes frontières des Lingons* quand Vercingétorix vint au-devant de lui : *Interea,... quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret,.... Vercingetorix concedit....* Il ne pouvait pas être à la fois chez les Lingons et chez les Mandubiens.

Il y a plusieurs jours de distance du lieu de la première attaque des Gaulois à Alise. La cavalerie, lancée en avant, est allée au loin harceler César. César, en la poursuivant, parvient au camp de Vercingétorix, auquel il tue encore trois mille hommes et n'arrive que le lendemain en vue d'Alise. Voilà au moins deux jours bien employés. On voit comme notre Alise satisfait bien à toutes les exigences du texte.

IV

Passons à la Mineure : « Or Plutarque et Dion Cassius « disent en termes formels que la rencontre des deux ar- « mées eut lieu en Séquanie. »

Tant pis pour eux, si cela était. Ils se trouveraient en opposition flagrante avec César. Et sans porter aucune atteinte à l'honneur et à l'autorité de ces deux historiens grecs, dès lors qu'il y a controverse, qu'ils se trouvent contredire un historien latin tel que César, sur un fait qui s'est passé en Gaule au temps et sous les yeux de celui qui le raconte et a le droit de dire : *Quorum pars magna fui ;* je m'en rapporte naturellement à celui-ci plutôt qu'aux deux illustres étrangers. Et c'est ce qu'on fait toutes les générations qui nous ont précédés.

Mais on néglige de citer le texte de César. Plutarque et Dion sont plus accommodants, et on leur fait dire, « en termes « formels, que la rencontre des deux armées eut lieu en « Séquanie. »

En est-on bien sûr pour ce qui est de Plutarque ? Je regrette de n'avoir plus sous la main le texte grec. Mais je m'en tiens au texte de son traducteur, produit par notre contradicteur, mais un peu habillé à la française. Voici Amyot avec sa vieille physionomie (1) : « Et pour ceste cause (l'in- « surrection des Héduiens), César se partant de là (de chez « les Averniens), passa à travers le pays des *Lingones*, pour « entrer en celui des Séquaniens, qui estoient amis des Ro- « mains et les plus près de l'Italie de ce côté-là, au regard « du reste de la Gaule. Là le vindrent des ennemis assail- « lir.... »

(1) Genève, 1610, p. 468, folio 2.

Il y a ici le parfait, au lieu de l'imparfait de César : *il passa*, au lieu de *comme* ou *pendant qu'il passait, quum iter faceret*, Mais ces mots : *pour entrer en celui des Séquaniens*, marquent une intention, et nullement un fait accompli ; — pas plus que *in Sequanos* ne voulait dire que César fût déjà en Séquanie. Toute notre analyse du texte de César retrouve donc ici sa place. Car Plutarque n'a fait que traduire César. Il n'a négligé qu'un mot, insignifiant pour un Grec, très-important pour un fils des Gaulois ; c'est le mot *extremos*. Il aurait dû faire *passer César à travers le pays* extrême *des Lingones pour entrer en celui des Séquaniens, quand le vindrent des ennemis assaillir*.

Et vous appelez cela *dire en termes formels que la rencontre des deux armées eut lieu en Séquanie ! !...*

Pour qui voudra lire tout le récit de Plutarque, il sera évident qu'il sait son César par cœur, ou qu'il l'a sous les yeux en écrivant. Les choses et les moindres circonstances sont les mêmes. On ne peut donc pas admettre qu'il veuille aller plus loin que son auteur, dire plus que ne disent les Commentaires de César. En effet, le texte de Plutarque est le calque de celui de César. Nous voyons celui-ci passer à travers le pays des Lingones pour entrer en celui des Séquanes. Voilà son but ; et nous le voyons en marche pour l'atteindre. Mais pas un mot qui dise clairement qu'il y fût déjà arrivé. Il faut donc commenter Plutarque par César, puisque César est plus explicite que Plutarque. Et c'est très-certainement au pays des *Lingones* que Plutarque rapporte ce mot : *là le vindrent des ennemis assaillir*.

Quant à Dion Cassius, puisqu'il va plus loin que Plutarque, qu'il se trouve même à l'encontre de César, je plaiderai en sa faveur les circonstances atténuantes ; et je répondrai, comme il le ferait lui-même : qu'il ne se doutait guère qu'on dût un jour tant épiloguer sur ses mots ; qu'il est des cir-

constances si minimes, si peu importantes dans une histoire générale, que les historiens, les abréviateurs, surtout, les négligent, afin de pouvoir suffire aux choses les plus graves et les plus solennelles ; qu'on peut bien signaler, à sa charge, une légère erreur de lieu, telle qu'il s'en rencontre chez les historiens les mieux accrédités, sans mériter pour cèla le reproche d'*insulter les anciens, d'injurier, de dénigrer le fils de Dion à la bouche d'or* (1). Et j'estime fort, pour ma part, *Messieurs de l'Institut préférant de beaucoup à son autorité*, dans la matière présente, *celle d'un moine du nom de Herric* (2).

L'abbé Cucherat.

(1) Texte, p. 164, col. 2, l. 19. — « Ne ricanez pas ; je parle sérieuse-« ment. Un savant moderne a prouvé par lettres à M. le Ministre de l'Ins-« truction publique, — elles sont imprimées, on peut les lire, — que Plu-« tarque et Dion Cassius étaient deux ignares, qui n'entendaient rien à « l'histoire et à la géographie de leur temps. O Nicolas Boileau, sieur Des-« préaux, dormiras-tu toujours ? On insulte aux anciens, mon vieux, on « renie, on dénigre, on injurie Plutarque, et ton ami Dion, fils de Dion « bouche d'or. — Rappelle ta verve, mon satyrique, et retouche un peu « ta fameuse épigramme... »

(2) Texte, p. 164, col. 2 et p. 165, col. 2. — « Un certain moine, du nom « de Herric, dans ses vers du IX[e] siècle, plus obscurs que son siècle, as-« sied commodément *Alésia* à côté de son cloître, sur le plateau de Sainte-« Reine.... C'est ce faussaire que l'Institut couronne dans sa séance du « 7 août 1857, dans le livre d'un honnête homme trompé ; c'est sur la foi « de ce faussaire... »

(La suite au prochain numéro).

ESSAI BIOGRAPHIQUE

SUR JEHAN PERRÉAL

PEINTRE ET ARCHITECTE LYONNAIS

(suite)

II.

Revenons aux réjouissances publiques de Lyon, dans lesquelles Jehan de Paris a donné des preuves de sa haute intelligence comme inventeur et organisateur.

D'abord, nous devons faire remarquer que son intervention fut toujours regardée comme indispensable.

On lui écrivait même, lorsqu'il était en Cour, et souvent ce fut un moyen, de la part des Conseillers de la ville, de connaître l'avis du roi, avant d'arrêter le programme des fêtes.— Les dépenses étaient onéreuses ; la caisse municipale était presque toujours obérée, et il arrivait parfois que, dans les grandes occasions, il fallait puiser dans la bourse des Conseillers pour parer aux difficultés pécuniaires du moment.

La première entrée où figure le nom de Jehan de Paris, date du 6 décembre 1485, lors de la prise de possession du siége archiépiscopal de Lyon, par le cardinal Charles II de Bourbon, successeur d'Amédée de Talaru, décédé au château de Pierre-Scise, le 11 février 1443 (1),

(1) *Notice sur Charles de Bourbon*, par M. Antoine Péricaud. — Lyon, 1855.

Charles, trop jeune pour prendre la survivance du diocèse, après la mort de l'archevêque décédé, (il n'avait que 13 ans) fut autorisé, par le Pape, à jouir du temporel de son siége, à titre *de commande*, et fut remplacé, provisoirement, par Jehan du Gué, évêque d'Orléans, jusqu'à ce que le jeune prélat eût atteint sa 25e année. Charles de Bourbon fit son entrée à Lyon, suivi d'un nombreux cortége.

Le Consulat, au nom de la ville, lui fit présent de 1,000 livres tournois. — On le complimenta, dit la relation, après quoi Monseigneur *monta à cheval*, avec tous les gens de sa maison, et se rendit dans son palais, au milieu d'une foule immense.

Il n'y eut pas d'autre *ystoire* qu'une *espée flambloyante*, et l'exhibition de la *devise et des armes de monseigneur*.

On dit que cette devise portait : « *n'espoir ne peur* ; » cependant, le texte est contesté par les historiens Aubery et Colonia qui prétendent que la devise était : » *author ego audendi.* »

L'épée flamboyante et *versatile* que portait le cardinal de Bourbon, sous le titre de Saint-Martin, représentait, dit Paradin, (dans ses Devises historiques) « le vrai glaive des « prélats de l'Eglise, et le glaive de l'esprit, selon saint Paul, « qui est la parole de Dieu. »

L'hôtel communal fut décoré du lion traditionnel indiquant la ville, et d'un cheval ou cerf ailé peint sur l'écu de Bourbon, avec une main ayant un manipule.

La dépense s'éleva à *trois livres tournois, d'après le rôle de la semayne commençant le 20 janvier* 1485, *pour un restant de compte avec Jehan de Paris* (comptabilité de Guillaume Deblet) (1).

L'archevêque de Lyon était frère de Marguerite de Bour-

(1) Archives de l'art français. — Note de M. Rolle. — Paris 1861.

bon, femme de Philippe de Savoie ; il accompagnait le comte et la comtesse de Bresse, à leur entrée solennelle à Bourg, le 19 août 1474.

Cette ville et son clergé lui firent présent d'un manteau en damas cramoisi, du prix de 45 florins, pour lequel il fallut 6 aunes d'étoffe. La ville de Bourg paya le quart du prix, et les trois autres quarts furent acquittés par le procureur de l'église de Notre-Dame et le prieur de Brou (1).

Perréal fut soumis à une plus rude épreuve, lors de la première entrée à Lyon, de Charles VIII, le 7 mars 1489, (1490) (2).

Les magistrats avaient des motifs excellents pour le bien recevoir : ce prince venait de rétablir deux foires supprimées par son prédécesseur (3) ; or, les foires avaient toujours contribué à la richesse du pays en y amenant un grand nombre d'étrangers et de commerçants; il importait donc beaucoup de les voir maintenues.

Dès le 22 février, et pendant trois jours, les conseillers Pierre de Villars, Jehan Buatier, Guillaume Baronnat, firent assembler, les charpentiers, les tailleurs, les menuisiers, les peintres et *aultres gens de mestiers.*

Ils commirent Jehan de Paris, *peinctre*, « pour faire « en commencer les choses qui requereront mouleurs, et « pour ce, prendre tels ouvriers qu'il verra pour y besoigner « au meilleur prix et compte qu'il pourra. »

(1) La Teyssonnière. Tome V, p. 22.

(2) Dans le XVe siècle, la nouvelle année commençait à Pâque. On n'a compté l'année du 1er janvier que depuis 1566, bien que Charles IX l'eût ordonné deux ans plus tôt, c'est-à-dire dès le 4 août 1564.

(3) Ces foires supprimées étaient celles de Pâque et de la mi-août; elles avaient été transférées à Bourges. Le Consulat et le Chapitre de l'archevêché s'étant adressés à monseigneur Charles de Bourbon qui était alors à Paris, le roi Charles VIII rétablit à Lyon, les deux foires franches et en confirma les lettres patentes le 23 juin 1488.

A cet effet, il reçut d'avance, du trésorier de la ville, 10 livres tournois.

La quittance qu'il en délivra portait sa signature, avec son seing manuel composé de trois anneaux enlacés dans un ordre symétrique et invariable (1).

La relation de cette entrée du roi Charles VIII, ne figure pas dans le recueil des *entrées des rois, princes, etc. imprimé à Lyon, chez Aimé Delaroche*, en 1752, par ordre du Consulat.

En voici un extrait d'après la délibération trouvée au dépôt de archives de la ville.

Jehan de Paris s'était adjoint Jehan Prévost, Jehan Caille, Jehan Salles, Claude Dalmez et Clément Trye, *commis à trouver mystères, moralités, ystoires et aultres joyeusetés;* il fut arrêté ce qui suit :

« Tous les Conseillers et notables de la ville devoient aller « en costume au devant du Roi avec les marchands estrangers « montés et habillés le mieulx et le plus honestement pos- « sible.

« Les petits enfants devoient être revestus de hucques (robes) « ou journades de toile perse (bleu) semée de fleurs de lys, « tenant chascun ung pennon (guidon ou bannière): ils de- « voient se tenir ès créneaux de la muraille du petit pic qui « est sous le château de Pierre-Scise, pour crier, quand le roi « passera : *Mont-Joye, Saint-Denis, vive le Roy !*

« Une fille pucelle, des plus belles, habillée en vierge, « signifiant *humilité*, montée sur une haquenée blanche, « devoit conduire ung charriot ayant un grand rondeau, en « manière de ciel, où devoient être peints les douze signes « du Zodiaque, et au milieu du rondeau, le soleil figuré par « un enfant de 12 ans, reluisant par tous ses membres et de « sa personne.

(1) Archives de l'art français, p. 26. — (Note de M. Rolle).

« Chevauchera aussi, dit la délibération, le rondeau tout « au tour du soleil, ainsi comme le ciel, jusques oultre la « porte de Bourgneuf. Le roi approchera; il s'arrêtera à la « dicte pucelle, et s'arrêtant, le soleil se trouvera sur le signe « du Lion, et alors la dite pucelle donnera au roi la signi- « fication du mistère, en rimes bien notablement et pertine- « ment faictes.

« Item — sur ung autre charriot porté par gens qu'on ne « verra, sera figuré un firmament avec les sept planètes repré- « sentées en hommes et femmes, selon les noms et propriétés.

« Item—ung autre charriot portant les quatre éléments.

« Item — sera faict un jardin de 5 à 6 toises de carreure, « devers la roche et montagne, rempli d'arbres verts aux « branches desquels aura foison de grenades, oranges, pommes, « poires et autres fruits : il sera appelé *jardin de France*, « gardé par quatre vertus représentées par quatre filles pucelles « habillées de taffetas de diverses couleurs, avec mêmes fleurs « de lys en or. Il y aura ung lion de grande taille en un coin du « jardin, avec une autre vertu nommée *Loyaulté*, et une aultre « nommée *Propriété* qui tiendra le lion, et au-dessus du « portal de Bourgneuf, aura une aultre pucelle représentant « *la ville*, tenant en sa main, une palme, et à ses pieds ung « escript en grosses lestres : *Civitas immaculata;* et sera « la dicte pucelle enlevée en l'air sans savoir qui la soubtien- « dra, et dira, avant, au roi, la signification du jardin en « belles rimes; après ce, viendra *la vertu* qui tiendra le « lion et l'approchera du roi, le plus près que faire se pourra, « et le lion se levera, et avec sa patte, présentera au roi, « *les clefs de la ville*.

« Item — ce fait, sera mis le *paillo* (dais) joignant la porte; « il sera de velours bleu avec belles franges de soie, garni « de lys. Il sera porté par les quatre conseillers Piochet, « Pierre Palmier, Claude Thomassin et Etienne Garnier,

« jusqu'à l'église Saint-Jean, et delà jusqu'au logis où le « dict seigneur logera.

« Item — et seront toutes les rues tappissées des plus « riches tapis que faire se pourra, des deux costés de la rue. « Et au dessus seront icelles couvertes de toile, couleur « d'azur, semée de fleurs de lys jaunes.

« Item — au port Saint-Pol sera joué le *Mistère de la « décollation de saint Pol*, par ceux de l'église Saint-Pol, « Entr'autres, les trois fontaines sourdiront (jailliront) à « sa décollation.

« Item — plus au droit de l'église Saint-Eloi, sera *saint « Michel* armé d'un harnai blanc, et *le diable* qui s'entre- « battront, et seront tous deux en l'air, et finalement, ainsi « que le roi passera, ledict diable sera vaincu par ledict saint « Michel et le brûlera le feu visiblement.

« Item — et en la place qui est devant la maison de Jehan « du Pérat, sera faiçte une bergerie des filles les plus belles, « habillées de taffetas et de toiles de Plaisance, et auront « brebis, moutons et chiens. En outre, y aura une fontaine « qui jetera vin clairet duquel boiront tous ceux qui voul- « dront boire.

« Item — au carré des Changes aura *ung grand escu de « France* environné de l'ordre (1), ayant dedans trois fleurs « de lys représentées par trois filles pucelles habillées de « taffetas jaune, et à l'heure que le roi passera, les trois « fleurs de lys s'ouvriront et apparoitront les trois filles, et « l'une après l'autre diront au roi un rondeau sur ce blason « de l'escu de France.

« Item — en la place du petit Palais sera faicte *la cité de*

(1) L'ordre de Saint-Michel a été institué par Louis XI en 1469. C'était un collier d'or fait à doubles coquilles, auquel était appendu un médaillon représentant l'archange saint Michel terrassant le dragon.

« *Jérusalem*, et en icelle joué le *mystère du roi Salomon et* « *de la reine de Saba.*

« Item — au carré tendant de la rue du Palais, vers la « monnaie, sera faicte une fontaine brûlant artificiellement.

« Item — en la place tirant à l'ostel Balavin, sera faict « *le cheval Pégasus* avec un homme nommé *Bonne renom*- « *mée*, ayant une espée nue dans la main; l'ung et l'aultre se « tiendront en l'air.

« Item — et tout au-devant de l'ostel de feu Simon Turin « jusqu'à porte-froc, plusieurs joyeusetés que les habitants « feront d'eulx-mêmes.

« Item — au-dessus du portal dudict porte-froc, sera joué « le mistère de l'*Immolation d'Isaac*, par ceux de l'église « dudict lieu.

« Les gens d'Eglise iront en procession au-devant du roi, « excepté ceux de la cathédrale de saint Jean, qui iront jus- « qu'au dict porte-froc, et là, sera reçu le roi par eux, ainsi « qu'il est accoustumé de faire.

« Et pour ce que le roi pourra loger en l'ostel de sire Hum- « bert de Varey, l'ung de ses maistres d'ostel, et s'en retour- « nera jusqu'aux Changes, à la part devers le royaume, et « passera par-dessus le pont, seront, par bonne ordonnance, « les bandières (bannières) de toutes les confréries de la « ville. »

Le roi de France fut très-satisfait. Jehan de Paris avait pris la plus grande part dans l'œuvre, comme peintre et comme poète.

Cette dernière qualification pourrait ne pas être son titre le plus brillant; cependant, il composait le rondeau, le compliment et la devise rimée à la manière de Antoine Chevalet (1)

(1) Chevalet ou Chivalet (Antoine), gentilhomme viennois, habitait Lyon. Il a composé le *Mystère de Saint-Christofle*, imprimé à Grenoble en 1530, rare. Voir *Brunet*, art. *Chevalet*.

et de Jehan Yvonnet, écrivains et rimeurs dont il était l'émule, et peut-être le maître ; mais elle prouve, du moins, qu'il était digne de la compagnie des poëtes florissant à la cour de France et à la ville (1).

Nous en jugerons mieux à l'occasion de la *poëterie* qu'il composa pour la troisième entrée de Louis XII à Lyon, en 1507, la seule que nous ayons trouvée sur les registres consulaires, et que nous n'hésitons pas à lui attribuer.

Cinq semaines après l'entrée du roi Charles VIII, les dépenses, s'élevant à la somme de 63 francs, 6 gros, 1 blanc et 1 denier, n'étaient pas encore acquittées, et les réclamations des fournisseurs parvenant, chaque jour, à Perréal, comme délégué des magistrats, il adressa la lettre suivante au procureur de la ville, nommé Antoine Dupont.

« Monseigneur le procureur,

« Je vous prye qu'il vous playse de faire payer chascun à « qui on doit, et vous ferez bien, car chascun n'est pas fourny « d'argent : on me vient, tous les jours, crier et menacer de « me faire adjourner, et disent que j'ay reçu l'argent ;

(1) Dans la *Plainte du désiré*, espèce de drame dont la scène se passe à Lyon, Jehan Lemaire introduit la peinture et la rhétorique qui chantent alternativement les louanges de Louis de Luxembourg, comte de Ligny, mort le 31 décembre 1503 ; la peinture invite ses élèves à la seconder de leur art ; Et toy, dit-elle :

« Et toy, Jehan Hay, ta noble main chomme elle ;
« Viens veoir Nature avec Jehan de Paris,
« Pour luy donner ombraige et esperitz.

Le poëte Crétin, invitant cinq favoris des Muses à répandre, avec lui, des fleurs sur la tombe du vicomte de Falaise, tué, l'an 1511, à la prise de Bologne en Italie, s'exprime ainsi :

« Secourez-moi, et Bigne et Villebresme,
« Jehan de Paris, Marot, de la Vigne,
« Je ne puis plus à peine escripre ligne.

« ainsi, je suis injurié pour toute rémunération. Pensez que « povres gens sont souffreteux. Je vous prie, remédiez-y au-« jourd'huy ; je n'y ose aller ; j'en ai honte. J'ay mis le « lion en estat à mes dépends ; je ne sais si on m'en saura « gré, et je crois que non ; car je le puy connoitre parceque « on me faict. J'ay déboursé sy peu d'argent que j'avois, en « fesant la besoigne, procurant l'honneur de la ville, et de-« puys j'ai baillé deux francs à celui qui joua le diable, et « aussi j'en suis net. Plust à Dieu que eussiez en vous le « teusme (thême) que le prêcheur des Cordeliers a prins au-« jourd'huy et yer, qui est : *Sentite in vobis.* — J. Paris. »

Ce langage de l'artiste était ferme, peut-être exagéré, même prétentieux si l'on veut ; mais on y voit percer le sentiment du bon droit et celui de la justice.

Cette réclamation fut prise en considération ; elle donna lieu à une délibération des Conseillers, en date du 16 avril, ainsi conçue :

« Veue une certaine requeste baillée par escript, par « Jehan de Paris, peinctre, habitant de Lyon, tendant à fin « de le récompenser des journées, vacations, peynes et tra-« vaux par lui faictes, prinses et eues à la requeste desdicts « conseillers, pour la conduicte et *manufacture des mis-« tères faicts et joués à l'entrée première du roy, nostre sire, « en la dicte ville*, et à mectre gens en euvre et tenir « compte des journées et estouffes, d'une partie des ouvriers « et maneuvres qui ont besoignés en ce que dict est ; ont dé-« libéré et ordonné que, au dict Jehan de Paris, pour toute « récompense, paiement et satisfaction des dictes journées, « vacations, peynes et travaux, oultre une robe à luy don-« née par la dicte ville, à la dicte entrée, lui sera paié par le « procureur, la somme de 20 livres tournois (1).

(1) Registres consulaires B. B. – Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lyon.

En effet, le 1er mars précédent, les Conseillers de Lyon avaient prescrit de donner à Jehan de Paris et à Clément Trye, « qui avoient eu la plus grande charge dans la con- « duicte des mistères, à chascun d'eux, deux aulnes et demie de « drap gris de Perpignan, pour une robe, aux despens de la « ville. »

On doit tenir compte, sans doute, de la valeur monétaire de l'époque ; mais une rémunération vingt fois plus forte ne suffirait pas, certainement, à récompenser, aujourd'hui, nos artistes dans l'exécution de pareils travaux.

Il fallait être plus jaloux de sa réputation qu'intéressé pour se trouver content d'une rétribution aussi modique.

Disons donc, à la gloire des artistes d'alors, et surtout à celle de Jehan de Paris, qu'ils se sont montrés aussi dévoués que savants dans la direction des travaux afférents aux fêtes publiques, dont les détails ne manquaient pas d'une ingénieuse complication et d'une active et difficile surveillance dans l'exécution.

III

Cinq ans après, Lyon devint le rendez-vous de l'armée française allant faire la conquête de Naples. Charles VIII revint dans cette ville avec sa femme, Anne de Bretagne, qu'il avait épousée depuis trois ans, et qu'il y laissa.

Dès le 3 janvier 1494 (1495), Jehan de Paris, mandé près du Consulat, fut prié d'inventer quelques belles histoires pour la venue de la jeune reine. Il répondit « *qu'il y penseroit et* « *mectroit peine de le faire.* »

Le 24 février suivant, le Consulat lui donnait 8 livres tournois pour faire une robe, *attendu qu'il avoit servi et sert encore en la facture de la poëterie et versification qu'il a fallu faire pour les mistères de l'entrée du roi.*

Ceci prouve que l'entrée du roi précéda celle de sa femme.

Cette nouvelle réception royale fut splendide ; elle occasionna de grands frais. L'abbé Sudan a récapitulé qu'ils dépassèrent 400 livres tournois, dont Jehan de Paris devint comptable.

Cette citation est bien autrement importante pour nous, puisqu'elle confirme, d'une manière irréfutable, que Jehan de Paris possédait la double qualité de *peintre et de poète*.

Anne de Bretagne, qui suivait le roi à quelques jours d'intervalle, fit son entrée à Lyon, le 15 du mois de mars.

Jehan de Paris avait soumis son projet au Consulat. Il prévalut.

On avait proposé, dans le sein du conseil communal, d'offrir à la princesse un arbre d'argent doré avec de belles pièces d'or, *en guise de feuilles* ; ces pièces devaient porter l'effigie du roi et de la reine, avec leurs devises ; mais il fut décidé que ce présent, trop coûteux, sans être beau, serait avantageusement remplacé, eu égard au nom de la ville, « par « un beau lion d'or bien faict et bien tiré, assis sur ses « fesses (*sic*), et, de ses deux pattes de devant, tenant une « belle coppe d'or à la façon ancienne, telle qu'on le peinct « ès trois rois (les mages visitant le Christ à Bethléem), et « cent belles pièces d'or, faictes en façon de médailles, de- « dans ladicte coppe, et une belle targuète (écu) çainte, sur « son costé, d'une belle ceinture d'or ès armes de la royne. »

Ce projet reçut son exécution par les soins de *maistre Loys Lepère et son fils Jehan*, orfèvres, qui s'adjoignirent *Nicolas, gendre du dict Loys*. Ils suivirent le modèle ou dessin donné par Jehan Perréal, et façonnèrent une admirable pièce d'orfévrerie, dont nous regrettons de ne pouvoir donner la description artistique. Ils reçurent 55 livres tournois pour leur salaire.

Jehan Lepère grava *les coins des pièces d'or*, *la coppe et la targuète*, pour lesquels il lui fut alloué spécialement

12 sols 11 deniers tournois. Chaque pièce d'or, du poids de sept écus d'or, représentait la tête du roi, d'un côté, et celle de la reine de l'autre, *d'après les portraitures de la main de Jehan Perréal.* Ces pièces furent remboursées à Pierre Lemaître, qui en avait fait l'avance, à raison de 36 sols le marc d'or. On employa 14 marcs, 1 once et 23 deniers d'or d'écu au soleil, et la valeur totale du cadeau s'éleva à la somme de 1,940 livres, 7 sols, 8 deniers tournois (1).

De son côté, Jehan Perréal eut mission d'employer 210 livres tournois qu'il avait reçues de la ville *à fournir ès dicts faicts des ystoires et mistères.* Il en justifia dans un mémoire très-volumineux et très-détaillé (16 feuilles in-4°), portant cette inscription : « Le compte de Jehan de Paris « touchant les fainctes de l'entrée de la royne. » Il se termine par cette observation :

« Si d'adventure vous vous esbahissez comment tant d'ar-
« gent a esté employé, je vous asseure que se bien regardez,
« vous trouverez plus de 100 francs en bois ; et en journées
« près de 200 ; duquel bois avez prou recouvert ; en fer, plus
« de 30 francs ; en clous, plus de 15 francs ; en coleurs et
« autres choses, peu d'argent (2). »

Cette annotation donne à penser que les dépenses étaient rigoureusement contrôlées.

Perréal se vit forcé de réclamer encore contre le réglement du salaire qui lui fut octroyé dans cette occasion. Voici sa lettre datée du mois de mai 1494 :

« A Messeigneurs les Conseillers de la ville de Lyon,

« Supplie humblement Jehan de Paris, peinctre, que
« comme ainsi soit que le dict Jehan de Paris, à la requeste
« de Monseigneur Maistre Jehan Caille, lors parlant pour

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lyon. — Actes consulaires B. B.
(2) M. Rolle. — Archives de l'art français (1861).

« tous les Conseillers en la chambre du Conseil, eulx pré-
« sens, dict et commanda au dict supplient que il se délibérast
« de penser, cogiter et travailler pour, et à la réception de
« la nostre Roine; et par commandement et requeste ex-
« presse, une fois, deux fois et plus, fust dict dès lors au dict
« supplient, tantôt besoigner. Lequel, non présomptueux,
« mais comme ardent et affectueux, accepta et print le com-
« mandement agréable, qui n'estoit pas petite affaire, et dès
« lors commença à chercher, inventer et enquérir pour four-
» nir à icelle entrée, qui fust le commencement de la dicte
« charge, quatre jours après les Roys ; quant à sa per-
« sonne, il continua, par grand travail d'entendement, jusques
« à ce qu'il présenta, en papier, les ystoires painctes, et leur
« déclaira l'intencion que luy et les desputez à ce, avoient in-
« ventez. Ce faict, luy fust ordonné prendre la charge de tout
« mectre, distribuer argent et deniers, et ordonner gens en
« euvre de touttes pars. Oultre, luy fust dit au dict Conseil :
« *Jehan de Paris, nous nous fions en vous, et tout nostre*
« *honneur gist sur vous ; nous le vous remectons et vous*
« *promectons que nous vous contenterons bien.* »

« Ces paroles oyez (ouies), le dict supplient print cuer au
« ventre. Jasoit ce que, alors, estoit fort patibulé pour la toutte
« charge, et luy tout seul, tant de conduire, ordonner, mectre
« gens en euvre; d'aler sur le Rosne, en Bourgneuf, plus aux
« Cordeliers, puis à l'ostel de la ville, et tous les jours près
« de XXV personnes à respondre de heure en heure ; « faictes
« cecy, faictes celà, » puis payer, puis escripre, puis penser
« et regarder se tout yroit bien, et de tout, luy tout seul, tenir
« compte. — Or, a tant le dict supplient continué et travaillé
« que la chose a esté exécutée et mise à fin deue, au moins
« mal qu'il a pu. Alors, désirant tout l'honneur de la ville
« plus que le sien proufit,—*car là où est volonté lucrative,*
« *désir, l'honneur n'a lieu*; mesmement le jour de l'entrée,

» autant de poine eut quasy comme une âme dampnée. et « plusieurs le virent; puis viij jours après la dicte entrée, n'a « faict aultre chose, de faire comptes, et tellement qu'il a faict « plus de LXV journées pour la dicte entrée. — Et mainte- « nant, après qu'il a prou attendu, à grans poines, on luy « a ordonné, pour sa poine, travail à totalle charge, « aultant, au moins, que à ceux qui besoignoient à journées. « Et tout le monde crioit et disoit : « *A, à! Jehan de Paris* « *sera riche à ceste fois!* » Et lui-mesme pensoit que sa « science lui donneroit sa vie. Et, par sa foy, la despense « qu'il a faict durant la dicte entrée, monte XVij ou XViij « francs pour son ménage: or, regardez comment et combien « il gaignera avec vous! Et quant il s'en plainct, les gens « sont tous esbahis et sont honteux, car ils ont veu la poine « grande et soucy dudict supplient. Et, pour abréger, le dict « supplient vous prie et requiert, en l'amour de Dieu, que la « science lui vaille, et, a tout le moins, si vous povez faire « soixante francs, faictes que il les aie. Il ne vous demandit « jamaiz rien que à ceste heure, et, par adventure, ne vous « demandera plus.

« D'aultre part, il n'a esté jamais refusant au service de la « ville, mais tous jours prest de obéir au mandement, comme « il fut V ou Vj jours, avec le Cappitaine, pour tirés la ville du « costé de Saint Sébastien, quant on parloit de faire les murs « en hault; secondement, que jamais ne fust paié de l'entrée « du duc de Savoie; tiercement, quant l'avez faict appeler pour « aller voir le lieu pour faire *l'ospital aux Deux-Amans*, et « assez en d'aultres choses, dont il n'eust jamais gage ni argent. « Mais il n'oublie pas le *gratis* que vous aultres, Messeigneurs, « lui avez par cy-devant faict, touchant le *guet et la porte* « (La garde des portes). Néanmoins ce, la povreté en quoi il « est, par faulte d'estre paié de ce en quoi il se travaille, a « esté cause et est contrainct vous faire une telle supplication

« et prière que aiez regard et pitié de luy, en disant tous « d'un accord : « *Nous avons ung homme en nostre ville, qui* « *est tout à nous, et ce qu'il a faict pour nous il l'a faict de tout* « *son cueur, et luy tout seul nous a tous contentez, mais nous* « *tous le contenterons.* » Et, ce faisant, le dict supplient continuera, en sa bonne et ferme amour, envers Messeigneurs les Conseillers et tout le corps de la ville, priant Dieu pour la prospérité d'icelle :

Ut possimus vivere in Galo,
Jucunditer sine mallo.

J. Paris.

Le Consulat régla l'indemnité demandée à la somme de 40 livres tournois, et ce, *oultre certaine petite somme de deniers de laquelle Perréal estait demouré desbiteur envers la dicte ville, par ung sien compte derrenièrement rendu pour les dictes entrée et réception.*

Le mandement fut accompagné de la quittance suivante : « Honeste homme Jehan de Paris, paintre, habitant de la « ville de Lion, derrenier nommé, confesse avoir heu et reçeu « de honorable homme, Jacques de Baillieux, trésourier et re- « cepveur général de la ville de Lion, la somme de quarante « livres tournois, monnoie de Roy, à lui tauxée et ordonnée « pour les causes derrenier contenues. De laquelle somme de « XL livres tournois, le dict de Paris se tient pour content et « en quicte le dict Bailleux et tous autres. Donné à Lion le « XXViij[e] jour de may, mil iiij[e] nonante et quatre. Présens « honestes personnes Claude Bulavant (coturier), tailleur, et « Perronet-Forrier (chauccetier), bonnetier, habitans de Lion, « tesmoings. » Et moy, notaire royal, P. Rogery.

Cette lettre de notre artiste est curieuse à plus d'un titre. Elle indique, à n'en plus douter, la haute estime que les Con-

seillers de la ville attachaient aux inventions du peintre, comme étant le plus capable de créer des nouveautés qui leur fissent honneur. Elle constate qu'il était marié ; que ses efforts et ses travaux ne trouvèrent pas toujours une récompense suffisante et proportionnée à leur importance.

Son style, qui se ressent des imperfections de notre langue au XVIe siècle, est animé, éloquent, trivial parfois ; coloré, imagé, incisif, empreint d'une vigueur qui dénote une grande énergie, une ferme volonté. Avec un caractère vif, même violent, il devait se porter, souvent, à une intempérance de langage qu'il faut regretter, surtout lorsqu'il s'adresse à la princesse Marguerite d'Autriche ; mais l'expression est toujours juste, franche, loyale, ennemie des circonlocutions et pleine d'à-propos.

S'il est vrai qu'on puisse juger l'homme par son style, nous dirons : Jehan Perréal fut *un bourru bienfaisant*, un peu trop épris de son mérite, comme artiste ; mais il avait pour faire oublier ses défauts, le cœur droit et l'amour de son pays.

DUFAY.

La suite au prochain numéro.

UNE NOCE

DANS

UN VILLAGE DU MACONNAIS

(SUITE).

— Louise, dit Frédéric, je ne puis donner cette montre en mon nom et accepter pour moi des remerciements qui vous reviennent; je n'irai pas.

— Et votre parole?

— Tout, excepté cela; mais j'irai si vous me permettez de me la laisser donner réellement.

— Quel orgueil ! ne pouvez-vous accepter ceci comme une petite punition de vos refus d'hier? je vous refuse aussi cette satisfaction. Allons, tenez votre promesse.

— Non, Louise, cela est impossible, vous ne pouvez exiger une chose semblable.

— Je pars! dit nettement la jeune fille. Vous avez à peine quelques minutes pour vous décider, car l'heure s'avance pendant que nous discutons ainsi sans rien conclure. Voyez, Frédéric, si vous voulez enlever une joie à ce fiancé et me faire croire que vous ne pouvez passer sur la petite humiliation de chercher à vous faire excuser par un vieillard auquel vous avez fait de la peine, si vous n'étiez pas dans quelques minutes chez le père Fontaine, je serais fort triste, je vous assure.

Louise sortie, Frédéric agita l'écrin et le tourmenta quelques



minutes sans pouvoir prendre une résolution; de plus en plus étonné du caractère tranché de Louise, et par une singulière contradiction, de plus en plus amoureux d'elle tant elle déployait de grâces involontaires dans ce qu'il appelait son bizarre caprice, il ne pouvait se résoudre à céder, et craignait cependant de blesser de nouveau cette fière jeune fille. Son agitation intérieure, qui se trahissait par des gestes répétés, n'eut pas le pouvoir d'arracher M. Girard à sa lecture; mais au bout de dix minutes, au grand soulagement du jeune homme, son oncle laissa tomber son journal et dit :

— Encore un suicide causé par la hausse et la baisse! La guerre des écus tue vraiment autant d'hommes que les canons rayés, et sans même compter les morts, que de blessés! c'est décidément une fièvre de gain qui affole toute la France. Entends-tu, Frédéric, ton père est malade aussi de cette maladie-là.

— Mon père! dit Frédéric préoccupé, mon père! oui, il m'a écrit avant hier et vous fait ses compliments.

— Ce garçon là ne m'entend pas! dit M. Girard gaiement. Où es-tu donc, Frédéric? Et ces secrets, sont-ils dits?

— Oui, ils sont dits, répondit le jeune homme avec un soupir.

— Me tromperais-je, mon neveu, tu ne parais pas satisfait: Eh! dis-moi, qu'est-ce donc?

— Louise, mon cher oncle, me met dans la position la plus délicate qui soit au monde. Elle veut que je me pare de ses générosités ; en un mot, elle veut que je donne cette montre, achetée par elle, à la fiancée de Claude, et refuse de me laisser faire réellement ce cadeau.

— Excellente fille, qui a même la pudeur de ses bienfaits, s'écria M. Girard attendri. Ne sois donc pas au-dessous d'elle, et n'afflige pas son cœur en le privant du bonheur de faire des heureux.

— Mais, mon cher oncle, ne vous semble-t-il pas.....

— Monsieur, dit Batiste, dont l'entrée coupa la parole à Frédéric, il nous arrive deux Messieurs de Mâcon.

— Et que viennent-ils faire? que demandent-ils? dit M. Girard.

— C'est Mademoiselle qui leur a écrit pour la noce. Et ce sont de vrais bons musiciens, Monsieur, car les voilà qui demandent à boire en arrivant. Mais que vont dire Joseph Raille et Petrus Poinsot, les musiciens d'ici! que vont-ils dire, Monsieur?

— C'est bon, Batiste, si Mademoiselle ne t'a pas donné d'autres ordres, commence par faire déjeûner ces braves garçons.

— J'y vais, Monsieur, et je puis dire qu'ils seront contents; mais je vous assure que ce sont des musiciens finis, ils n'ont pas faim du tout, ils n'ont que soif.

— Eh bien, mon cher oncle, dit Frédéric lorsque Batiste fut sorti, croyez-vous que Louise m'en voudra si je ne remplis pas ses intentions?

— Mon cher ami, va vite faire ta commission, car il n'y a rien d'aussi fâcheux qu'une surprise manquée. L'effet de la montre serait perdu si tu ne la donnais pas tout de suite, car les commères diraient de porte en porte: « La belle mariée! on voit bien qu'elle épouse un *malheureux!* pas une *pauvre* chaîne! » Claude entendrait ou devinerait ces commentaires, et tu ne sais peut-être pas encore cela, mon garçon, mais il y a des piqûres d'épingle qui font de larges blessures. Louise sent si vivement les délicatesses du cœur, que sans t'en vouloir dans le sens boudeur du mot, elle serait attristée de priver ces braves gens de ce plaisir. Va donc, va donc...... Eh! tu n'y peux plus aller, il est trop tard, vois de cette fenêtre le marié et sa famille qui vont à la ferme.

— Ah! comment faire maintenant?

— Tu n'as plus que patience à prendre, car tu as une grande heure à passer ici, mais nous mettrons ton retard sur mon compte et sur celui de Batiste, car nous t'avons retenu tous les deux.

— Et au bout de cette heure que ferons-nous?

— Nous irons attendre les mariés à la sortie de l'église; nous verrons Louise sous le porche, et à nous trois, nous déciderons ce qu'il y a de mieux à faire.

— Que n'allons-nous tout de suite à l'église, demanda Frédéric, ce serait montrer de l'empressement.

— Qu'irions-nous y faire? tu ne pourrais parler à Louise, et pendant toute la cérémonie religieuse qui sera longue, tu n'auras pas même la distraction d'admirer les beaux costumes mâconnais dont elle t'a parlé.

— Comment donc?

— Je vois que tu as oublié les coutumes du pays, ou plutôt que tu ne les as jamais sues; les invitées finissent à peine leur toilette en ce moment; et elles vont partir en troupe, portant chacune dans une blanche serviette le pain qu'elles mangeront à la noce; elles iront dans la maison de la mariée et y déjeûneront, pendant qu'à une table voisine, les jeunes gens invités prenant aussi un léger repas, gourmanderont leur lenteur par des taquineries; mais ni les uns ni les autres n'iront à l'église avant la fin de la messe. Alors les jeunes filles iront assister à la fin de la cérémonie, le temps seulement de faire un signe de croix et de faire crier leurs robes contre les chaises dépaillées, puis elles sortiront se ranger sous le porche jusqu'au moment où la mariée montera dans sa voiture......

— Quoi! une voiture à la fille d'un fermier?

— Je te gâte ce spectacle par mon récit. Je me tais, tu verras tout cela par toi-même.

Lorsque M. Girard et Frédéric arrivèrent sur la place, ils la trouvèrent encombrée de curieux et surtout de curieuses

dont les rangs pressés s'ouvrirent devant eux. Les portes de l'église, ouvertes à deux battants, livraient passage à un essaim de jeunes filles qui vint se grouper à quelques pas de la foule, tandis que des jeunes gens, stationnant de l'autre côté du porche, échangeaient avec les jolies Mâconnaises de joyeux sourires et d'assez doux regards. Un char à bancs, dont le cheval était enharnaché de folles banderolles de rubans de toutes les couleurs, attendait les mariés; sur le siége se pavanaient deux musiciens, le Joseph Raille et le Petrus Poinsot de Batiste qui tenaient l'un une flûte, l'autre un cornet à piston. Mais Frédéric, aux oreilles duquel bruissaient les appréciations des commères sur la toilette de la Benotte, de la Nanette, etc., etc., tourna son attention vers les charmants costumes que portaient les jeunes filles; comme il les regardait sans en examiner un seul, tant ces étoffes papillotaient devant ses yeux, un murmure qui s'élève dans la foule et qui se changea en un silence d'admiration, fixa son attention sur deux femmes qui sortaient de l'église.

L'une septuagénaire; l'autre dans la fraîche vigueur de ses vingt ans; la première, appuyée d'une main sur son bâton et de l'autre sur le bras de la jeune fille qui portait haut sa jolie tête enivrée des espérances de la fête et de cette secrète joie, dont la jeunesse a le germe en elle-même; mais toutes deux vêtues du costume mâconnais.

Frédéric prit un plaisir très-vif à contempler le petit tableau contrasté que formait le groupe de ces deux femmes, tableau contrasté de ton et de couleur, de formes et d'expression; en effet, si la vieille grand'mère courbait un peu sa tête ridée, coiffée du petit chapeau de feutre posé sur une coiffe unie, la jeune fille faisait balancer ce haut chapeau, semblable à un éventail circulaire de dentelles tuyautées, dont la roue est répétée horizontalement au bord inférieur qui repose sur le front. Dans cet éventail, s'épanouissait une gerbe de fleurs de jais,

dont la surface noire empruntait à chaque rayon du soleil une paillette vive en harmonie avec le regard noir et joyeux de la jeune fille. Son chapeau, accompagné de cette coiffe mignonne qui décrit un demi-cercle sur d'épais bandeaux de cheveux, donnait à son air de tête cette fière sveltesse qui distingue les Mâconnaises des Bressanes, leurs voisines de l'autre rive de la Saône.

Mais ce qui frappa Frédéric, ce qui lui fit pousser une exclamation de surprise, ce fut la robe de cette jeune fille. Celle de sa grand'mère était de drap bleu de ciel à corsage court, carré, brodé de dentelles noires; à collerette plissée, surmontée d'une chaîne à huit rangs, formée par une plaque émaillée, c'était une robe de paysanne, mais du velours à une campagnarde. N'y avait-il pas de quoi faire dire, comme Frédéric le dit tout haut:

— Que mettra-t-on à la cour !

— Rien de plus, n'est-ce pas, mon neveu, dit M. Girard qui sourit. Et peut-être rien de meilleur goût; cette broderie d'or fait bien sur ce velours grenat.

Et tous les deux regardèrent cette robe à jupe courte, dont l'ourlet était garni d'une guirlande de fleurs et de fruits de houx, mise en relief par cette sorte de broderie qui pare les habits des sénateurs, et qui sert aussi, on le voit, à orner les robes des villageoises. Le corsage, demi-montant, s'entourait des dentelles arachnéides d'une collerette de maline, dont la fine trame laissait passer quelques scintillements de la massive broderie.

— Tu vois là, dit M. Girard, deux toilettes qui te représentent la transformation du costume mâconnais; à la vieille mère, la sévérité austère des anciens temps, le tablier à bavette de simple mousseline. la robe à plis nombreux marqués par un long séjour dans l'armoire; à la petite fille toutes les élégances modernes; pas d'hérésie cependant dans

sa parure ; rien qui s'écarte de la tradition, mais que d'embellissements, depuis les fleurs du chapeau jusqu'aux malines du tablier de tulle, jusqu'aux rubans moirés qui papillonnent derrière la coiffe, jusqu'aux souliers de satin découverts.

— Mais ces paysannes sont donc riches ? ou leur vanité est-elle assez forte pour leur inspirer le goût déplacé de vêtements aussi coûteux ?

— Elles sont riches ; Marguerite est une héritière, et d'ailleurs les gens de la campagne sont trop sensés pour se ruiner ainsi pour le *paroistre*, comme eût dit Montaigne. Et vois, ce n'est pas la vanité qui anime les traits de cette jeune fille, mais la plus aimable vivacité, car elle froisse sur sa hanche la lourde étoffe de velours chaque fois que le pas lent de sa grand' mère ralentit sa démarche pressée, et elle chiffonne son tablier de tulle sans même y prendre garde ; quant à la mère Clairay, vois ses yeux vifs sous ses rides et la bonne gaîté de sa vieillesse. Va, mon neveu, la vanité n'est guère un vice des champs, et les gens qui en sont atteints ne sont jamais accueillis comme le sont ces deux excellentes femmes. Remarque la manière dont on les reçoit.

En effet, Marguerite était déjà entourée de ses compagnes, moins somptueusement vêtues qu'elle, tandis que la mère Clairay, appuyée sur plusieurs bras robustes qui s'offrirent respectueusement, monta dans le char à bancs.

Dans ce moment, les cloches firent entendre un joyeux carillon, et les deux musiciens y répondirent par un *allégro* qui fit bondir d'aise les jeunes filles.

Le marié sortit et donna le bras à sa femme. Claude était un grand et robuste garçon, à figure brunie par le soleil d'Afrique, à moustaches noires militairement cirées, et dont la boutonnière était parée du ruban des campagnes d'Italie et de Crimée. En proie à l'extase recueillie d'un bonheur longtemps désiré, il n'eût pas aperçu M. Girard, si sa jeune

femme n'eût pressé son bras pour l'engager à saluer ; il s'inclina en effet, et son salut que Frédéric eût, par amour-propre, voulu trouver entaché de rusticité ou d'emphase militaire, fut sobre et digne tout à la fois. Mais Louise qui le suivait en donnant le bras à Jean-Pierre, ouvrier imprimeur, frotté d'esprit parisien sur sa gaîté bourguignone, Louise monta dans le char à bancs sans jeter un regard sur son cousin. Piqué de ce reproche muet, et un peu interdit d'ailleurs par l'apparition du père Fontaine auquel M. Girard alla serrer la main, Frédéric tourna les yeux du côté où les jeunes gens venaient tour à tour, le chapeau à la main, offrir le bras aux *chevalières* qu'ils s'étaient choisies, et il ne fut rappelé à lui-même que par son oncle.

— Je viens de faire entendre raison au père Fontaine, lui dit M. Girard ; un jour de noce d'ailleurs on ne boude personne, et s'il m'a prié de te renouveler pour lui son invitation à la noce de son fils, c'est qu'il a pensé que tu accepterais plus facilement, et que je saurais mieux t'engager à lui faire ce plaisir. Nous allons donc aller à la ferme, et là, après avoir fait tes compliments à Claude, sans lui parler de la chaîne à lui, car il est trop tard pour qu'il puisse l'offrir en son nom, tu iras embrasser la mariée et lui donner son présent, et ce faisant, tu useras des droits de tous les invités.

— Allons, dit Frédéric qui n'était pas fâché de voir la noce et qui consentit à se prêter pour un jour aux bergerades de sa cousine. Mais de quel côté me menez-vous, demanda-t-il, pendant que M. Girard lui faisait prendre une petite ruelle aboutissant à des jardins, puis à la campagne.

— Nous allons aux Ormages, mon neveu, à la propriété de Louise, au bien de sa mère, que je lui ai laissé administrer aussitôt que j'ai pu juger la maturité de son esprit. Nous prenons par le plus long chemin afin de laisser à la noce le

temps d'arriver avant nous. Bellement est le fermier des Ormages, et il avait l'intention d'établir sa petite noce dans la grange; mais les granges sont pleines et Louise a pensé...

— La petite noce ! interrompit Frédéric; mais j'ai vu au moins quatre-vingts personnes.

— Tu te trompes, mon ami, ils sont cent vingt-deux : pour des cultivateurs, c'est une noce de parents et d'amis, une de ces noces médiocres qui exigent seulement qu'on tue un bœuf, un veau et deux ou trois moutons. Je te disais donc qu'ils étaient embarrassés, les granges étant pleines, lorsque Louise a eu l'idée de leur donner tout le rez-de-chaussée des Ormages, qui depuis vingt ans ne sert plus qu'à serrer les récoltes, puisque nous sommes définitivement fixés aux Grandières; le bal se fera dans l'ancienne orangerie, car ma fille, qui a tout décidé, n'a pas voulu qu'on dansât au café, comme cela se fait d'habitude ici. Aussi, en arrivant, trouverons-nous nos gens ayant déjà dégourdi leurs jambes par un ou deux quadrilles.

— Au sortir de la messe? dit Frédéric en souriant.

— Eh ! oui, mon cher ami, nous autres paysans du Màconnais, nous préférons perdre notre raison dans le gai tourbillon d'une fête que de la laisser s'abrutir dans le plat alourdissement qu'amènent les longs repas en usage dans le Berry et dans presque toutes les provinces centrales. On dansera jusqu'à deux heures; on mangera jusqu'à cinq heures à peine; puis on laissera les vieux à table et on retournera danser jusqu'à minuit. Sans danse, pas de belle noce; pas de saint qui ne soit fêté par un beau bal, à Léontaud et dans les communes voisines, à Pont-de-Vaux, à Targe, à Sainte-Catherine, aux Villars, à Uchizy, surtout, la ville sarrasine. Et j'y songe, si l'histoire et les traditions ne mentent pas, cette passion pour la danse nous vient peut-être de la race orientale qui s'est entée dans nos contrées sur le vieux tronc

gaulois. Si l'histoire altère parfois les faits, j'ai foi aux traditions, et le plus ignorant villageois d'Uchizy te dira avec orgueil : je suis Sarrasin, et si tu étudies ses mœurs, tu y découvriras bientôt un côté tout particulier qui le sépare de tous les autres riverains de la Saône. Là encore se fait sentir le cachet indélébile de son origine, comme aussi dans la répugnance qu'il éprouve à s'allier à d'autres qu'à des *Sarrasins*, répugnance qui s'est fait sentir pendant des siècles, et que l'établissement des chemins de fer a eu seul le pouvoir d'affaiblir. C'est donc peut-être à leur origine sarrasine que nos jeunes filles doivent la force nerveuse qui leur fait supporter sans fatigue toute une nuit de danse. Mais nous arrivons, et je vois le père Fontaine qui s'avance à notre rencontre. La noce est-elle arrivée, mon bon vieux?

— Ah ! je suis désolé, Monsieur, je suis désolé. Sans rancune, Monsieur Frédéric, vous me guérissez d'un grand chagrin en venant chez nous aujourd'hui. Vous nous faites plaisir, à moi et à mon grand Claude. Mais que vais-je faire, mon bon Monsieur Girard ?

— Je ne sais encore ce qui vous inquiète, répondit celui-ci. Quel conseil puis-je donc vous donner ?

— Eh bien ! Monsieur, vous savez combien Joseph Raille était fâché qu'on n'allât pas danser chez lui comme à l'habitude ; il disait que les jeunes gens faisaient de la dépense dans son café, et qu'en venant jouer ici il perdrait tous ses bénéfices ; mais le fait est que nous préférions tous rester aux Ormages ; cela réjouit les vieux de voir danser la jeunesse, et notre vin nous eût semblé bien meilleur, bu à côté de la salle de danse. Joseph Raille nous avait menacés de ne pas venir, et Mlle Louise qui se méfiait de cela, a écrit à deux musiciens de Mâcon ; mais ne voilà-t-il pas que lorsque nous sommes revenus de l'église, ces deux musiciens que, sans reproche, votre Batiste avait fait un peu trop boire,

se sont pris de querelle avec Joseph Raille et ce gros orgueilleux de Pétrus Poinsot, si bien que Pétrus a reçu un coup de poing et que Joseph Raille s'est retiré.

— Tant pis pour eux s'ils ont fait les méchants, dit M. Girard. Les musiciens de Mâcon tiendront bien leur place.

— C'est là qu'est le mal, Monsieur ; ils ne peuvent pas jouer ; votre vin le leur défend. Ils ont essayé, et nos filles les ont renvoyés du bal ; elles sont désespérées, et les jeunes gens parlent d'aller à Tournus ou à Mâcon chercher d'autres musiciens. Mais ce sera une triste noce si l'on ne peut danser qu'à leur retour. Que ferai-je de ce jeune monde, Monsieur Girard, qu'en ferai-je ?

— Mais, dit Frédéric, ce Joseph Raille ne reviendrait-il pas si on l'y engageait fortement par l'intérêt ?

— Ah ! vous ne connaissez pas les musiciens ; on lui donnerait cent francs qu'il ne viendrait pas, parce qu'on l'a piqué.

— Et ma fille ? demanda M. Girard, qu'a-t-elle dit de tout cela ?

— Mlle Louise n'est pas encore là ; elle a passé aux Grandières en revenant de l'église.

— Dans ce cas je vais la rejoindre, père Fontaine, et voir avec elle s'il n'y a aucun moyen d'arranger les choses. Quant à toi, Frédéric, dit M. Girard à voix basse, va faire ton petit présent.

Après avoir traversé une cour remplie de groupes inquiets, Frédéric, conduit par le père Fontaine, pénétra dans l'orangerie, dont les dalles avaient été lavées avec soin, les murs garnis de bancs et ornés de loin en loin de bras de cuivre supportant des lampes pour le bal du soir. Traversant la foule désolée, dont la partie féminine surtout exprimait ses regrets d'une façon bruyante, le jeune avocat alla prendre la main

de son frère de lait, qui répondit à ses avances avec la plus parfaite cordialité, puis il se dirigea vers la mariée, dont la figure sérieuse contrastait avec la mine dépitée de ses compagnes, tandis que sa toilette simple : une robe de soie noire, un tablier de mousseline, contrastait avec les parures voyantes des autres jeunes filles.

Après lui avoir fait quelques compliments qu'elle reçut avec un air candide, Frédéric lui offrit son présent qu'elle garda un instant dans ses mains avant d'oser ou l'accepter ou le refuser ; elle semblait, du regard, interroger son mari ; Claude hésita un moment ; mais une assez brusque apostrophe de la vieille mère Clairay, que Frédéric avait remarquée au sortir de l'église le décida.

— Qu'est-ce donc? dit la vieille femme en faisant résonner son bâton sur les dalles. Puisque ce Monsieur est ton invité, il a bien le droit d'offrir quelque chose au nouveau ménage. Philibert Laurent, ton oncle, ne vous a-t-il pas donné une douzaine de beaux draps, comme un fin tisserand qu'il est? Benotte Mével, la marraine de Marie, ne vous a-t-elle pas apporté de Tournus un joli assortiment de vaisselle? Vous êtes dans votre droit, mon beau Monsieur, en donnant ce que vous offrez ; mais votre devoir est aussi de vous payer de votre cadeau sur les joues de Marie. — Allons! Marie, laisse-toi embrasser, et que le bon Dieu bénisse à la fois celui qui donne de bon cœur, celle qui reçoit avec simplicité et tous ceux qui le craignent.

— Prends donc cette montre, Marie, et mets-la vite à ton cou, dit Claude avec une secrète joie, puis se tournant vers Frédéric, qui venait de suivre à la lettre l'injonction de la vieille septuagénaire, il lui dit :

— Je ne voulais pas accepter un aussi beau cadeau, car je suis confus de tout ce que votre famille a déjà fait pour moi ; mais comme je suis sûr de mes sentiments et que

je vous aurai toujours de la reconnaissance, je prends ce que vous voulez bien me donner; je vous remercie beaucoup, non pas tant à cause de la conséquence du cadeau, que pour le plaisir que vous nous faites en voulant bien penser à nous.

— Ne parlons pas de cela, répondit Frédéric un peu honteux de ces remercîments qu'il savait ne pas mériter, et sachons comment faire pour ne pas priver ces jeunes filles du plaisir de la danse.

—Eh ! mon bon Monsieur, pourquoi sont-elles si difficiles ? s'écria la bonne vieille. De mon temps, nous dansions aux chansons, et nous étions toutes plus légères que la plus légère de maintenant. Mais il leur faut des musiciens et tant de choses que le bon Dieu ne saurait y suffire. Aussi, qu'arrive-t-il ? elles n'ont jamais tout ce qu'elles veulent et font à chaque instant des péchés d'impatience. Nous autres, nous étions beaucoup plus raisonnables ; nous passions bravement toute la nuit au bal pour les noces et les fêtes, mais nous nous arrêtions de temps en temps, et, tout en nous reposant, nous chantions pour faire danser ceux qui nous avaient fait danser. Et voilà comme c'était au bon temps, mes enfants.

— Tout va donc bien mal maintenant, mère Clairay, dit Louise qui entrait, et qui vint poser sa main sur la main ridée de la vieille femme ?

— Ah ! si toutes vous ressemblaient, tout irait mieux, répondit cette dernière en hochant la tête.

Une rumeur confuse couvrit la voix de la vieille mère. A la vue de Louise, toutes les jeunes filles s'étaient rapprochées, et chacune voulait lui apprendre à sa manière les mésaventures survenues. Enfin Louise dit :

— Je sais tout. Jean-Marie, et vous Antoine Richay et Courtiaux, ôtez, s'il vous plaît, le petit orchestre de bois. Quoique nous n'ayons pas de musiciens, je vous promets que nous danserons, et pas aux chansons. S. Blandy.

(*La suite au prochain n°*).

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

Séance du 26 mars, 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

M. Jourdan soumet à l'examen de l'Académie un squelette de *Gorille*, acquis récemment par la ville et qui doit être placé dans la galerie de zoologie. Le professeur explique que cet animal est regardé par les naturalistes comme intermédiaire entre le Gibbon et le Chimpanzé. Sa hauteur, à l'âge adulte, approche de deux mètres ; le volume des os est en rapport avec la taille, et il est facile de reconnaître que la force musculaire de ce singe devait être considérable. Les bras sont développés d'une manière analogue à ceux du Chimpanzé, mais moins longs proportionnellement que ceux du Gibbon et de l'Orang-outang. Par suite de cette conformation, il serait impossible à l'homme de lutter avantageusement contre le Gorille.

Cette espèce de singe a été découverte au Gabon, cette partie de l'Afrique, voisine de la Guinée, que d'intrépides voyageurs explorent avec tant de dévouement et de zèle pour la science.

C. F.

Séance du 14 avril 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

Le scrutin est ouvert pour l'élection d'un membre de la Commission scientifique de publication, en remplacement de M. le docteur Rougier, décédé.

M. Lecoq est élu.

Un second scrutin a lieu pour le renouvellement de la Commission chargée de recueillir et de vérifier les procédés utiles au perfectionnement des manufactures lyonnaises et de désigner ceux des inventeurs qui peuvent avoir droit aux médailles fondées par le prince Le Brun.

Les mêmes membres sont réélus ; ce sont MM. S. Duport, Frenet, Guimet, Fournet et L. Dupasquier.

M. Gilardin lit un travail critique sur la doctrine du P. Gratry, à propos de la lecture récente de M. Blanc Saint-Bonnet, traitant de *l'infini* et de *l'infinitésimal*.

M. le Président complimente l'orateur sur cette exposition vigoureuse et claire d'une doctrine qui demande aux mathématiques ce qu'elles ne sauraient donner, et le loue de s'être attaché à démontrer que l'idée de l'Infini ne peut venir que par le sens divin.

M. le docteur Pétrequin communique quelques pages ayant pour titre : *Examen critique des divers modes de préparation qu'on fait subir aux eaux, dans le but de concentrer leurs éléments minéralisateurs*. C. F.

Séance du 21 *avril* 1863.

Présidence de M. Barrier.

M. Fournet propose de décerner le titre de membre correspondant de la classe des lettres à M. Xavier Kohler, président de la Société jurassienne d'émulation.

L'examen de cette proposition est renvoyé à la Commission de présentation.

M. Guichard, peintre, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, écrit qu'il se met sur les rangs pour une place de membre titulaire dans la section des Beaux-Arts.

Cette demande est renvoyée à l'examen de la Commission de présentation.

M. le Président adresse des félicitations à M. Valentin-Smith,

récemment promu au grade d'officier de la Légion-d'Honneur, pour ses travaux sur la législation anglaise, et à MM. Mulsant et Alexis Jordan, qui ont obtenu le premier une médaille d'or, le second une médaille d'argent, à la suite du dernier concours entre les Sociétés savantes.

M. Fournet fait la communication suivante :

Le Limousin est une province que recommandent ses minéraux, découverts en grande partie par M. Alluaud. Le gouvernement avait entrepris d'y faire exploiter des mines d'étain ; mais de ces deux mines l'une se trouva trop pauvre et l'autre ne contenait pas d'étain. Toutefois, ces tentatives avortées avaient mis en évidence quelques faits géologiques, et il faut ajouter que la mine non stannifère se trouvait renfermer du wolfram.

Dans ces derniers temps, on a proposé un emploi avantageux du wolfram, en ce sens que son tungstène doit entrer dans la composition d'un acier capable de fournir des outils avec lesquels le plus dur des aciers actuels serait percé à peu près aussi facilement que le fer. Il n'en fallait pas davantage pour ranimer l'exploitation.

Tant de minéraux et de filons curieux étaient certainement dignes d'attention et devaient engager M. Fournet à visiter le Limousin qui offre, en outre, des gîtes de kaolin ou terre à porcelaine et de petunzé ou vernis de la porcelaine. Il s'agissait encore pour le professeur de mettre en parallèle ces formations avec celles de la Saxe, du Cornouailles, du Var, du Lyonnais, de l'Ile-d'Elbe et de l'Algérie dont il s'était occupé, dans des excursions antérieures.

M. Fournet n'insiste pas sur le détail des faits, mais, résumant les aperçus essentiels, il établit d'abord que les filons d'étain et de wolfram du Limousin sont caractérisés par leur gangue qui consiste en un quartz demi-hyalin, lequel n'existe pas dans certains gîtes plombifères, tels que ceux de Pontgibaud en Auvergne, mais qu'il a retrouvé dans la Saxe avec l'étain. Cette gangue, étant très-bien définie par ses propriétés physiques, autorise à penser que l'étain pourrait très-bien exister dans le Beaujolais ainsi que dans le Var.

En Angleterre et en Saxe, l'étain est accompagné d'or ; la même relation s'est montrée dans le Limousin, en ce sens que l'on y a trouvé, à Cieux, une alluvion aurifère assez riche.

L'étain accompagne à l'Ile-d'Elbe, en Saxe, en Angleterre, un granit assez récent pour avoir pu traverser les amas de serpentine, roche qui, elle-même, pénètre dans les terrains tertiaires. Il faut donc conclure que l'étain n'a pas apparu à la surface dans des temps fort reculés, mais que son apparition est très-récente. Ainsi se trouve détruite une ancienne erreur géologique.

Ce granit diffère des autres roches du même nom en ce qu'il est formé par un feldspath particulier très-altérable et produisant par sa décomposition, le kaolin ou terre à porcelaine. M. Fournet l'a trouvé tel dans le Var, dans l'Edough, dans l'Ile-d'Elbe, dans la Saxe, dans l'Angleterre, dans le Beaujolais, etc. Il pense qu'il doit se trouver dans d'autres pays ; mais il passe d'ordinaire inaperçu, parce que le kaolin n'a de valeur qu'autant qu'il existe en grandes masses capables d'alimenter les fabriques de porcelaine, comme il arrive en Angleterre, en Saxe et dans le Limousin.

Les exploitations kaoliniques du Limousin sont très-productives, quoique le kaolin ne s'obtienne qu'avec des manipulations dont se dispensent les Anglais. Ceux-ci peuvent donc nous livrer du kaolin à très-bon marché et nous nous en servons spécialement pour appesantir le papier. Par compensation, le kaolin anglais ne fournit qu'une porcelaine à peu près opaque que les Limousins comparent aux produits de la terre de pipe, et si les Anglais nous envoient ce genre de kaolin pour des industries particulières, les Limousins leur expédient celui qui fait les porcelaines translucides.

Pour donner à la porcelaine toute sa perfection, il faut lui appliquer un vernis qui la fait passer de l'état de biscuit à celui de porcelaine proprement dite. Ce vernis s'obtient par la porphyrisation d'un granit contemporain de celui qui fournit le kaolin, mais pourtant différent, en ce sens qu'il contient plus spécialement de l'orthose. Quelquefois les mêmes gîtes contiennent

l'une et l'autre roche. Ailleurs, les filons à vernis sont dispersés au travers des gneuss de la contrée, sous la forme de masses moins considérables. Cependant leur exploitation est très-lucrative toutes les fois que l'orthose est associée en proportion convenable avec le quartz. Aussi, voit-on des cultivateurs acquérir en peu d'années une fortune, en s'attachant à extirper la pierre à vernis, vulgairement appelée *caillou*, qui se trouve dans leurs champs. La facilité actuelle des communications permet donc de croire que l'on pourrait également se livrer à des exploitations dans d'autres parties de la France, convenablement situées pour fournir ce produit aux fabriques de Limoges, à un prix raisonnable.

En tous cas, les heureuses conditions dans lesquelles se trouvent ces fabriques ont amené une grande activité industrielle et commerciale à Limoges,qui est devenue, depuis quelques années, une ville plus importante que Clermont, dont la prétention était de jouer le rôle de capitale de la contrée.

Indépendamment de ces études, M. Fournet a pu obtenir le plan de pente qui descend uniformément de l'Auvergne vers le Bas-Limousin, et ce qui l'a surtout frappé, c'est la rencontre de dépôts diluviens non pas seulement dans les vallées basses du pays, mais encore sur la superficie de plateaux élevés à plus de 200 mètres au-dessus des profondes cavités de la Vienne ou autres rivières. Ce fait confirmait d'une manière trop éclatante les anciens aperçus du professeur sur le diluvium de la France centrale pour qu'il négligeât de prendre des coupes soignées de la formation qu'il espère pouvoir consigner un jour dans les Mémoires de la Compagnie.

M. le docteur Pétrequin, sur l'invitation qui lui en est faite, donne des renseignements sur l'épidémie de fièvre typhoïde qui règne en ce moment à Lyon. C. F.

Séance du 28 *avril* 1863.

Présidence de M. Barrier.

La Commission, chargée de choisir des sujets de prix au nom

de la classe des sciences, propose de décerner une médaille de la valeur de 1,000 fr. au meilleur mémoire sur la télégraphie électrique.

Après discussion, l'Académie arrête que toute décision relative aux prix sera ajournée jusqu'au moment où la classe des lettres aura présenté, à son tour, un sujet de prix.

M. Valentin-Smith communique un nouveau chapitre de son histoire des Burgundes ; ce chapitre traite *de la famille chez les Burgundes*. C. F.

Séance du 5 *mai* 1863.

Présidence de M. BARRIER.

M. Camille Dareste, membre correspondant, présent à la séance, fait hommage à l'Académie d'un travail ayant pour titre : *Recherches sur les conditions de la vie et de la mort chez les monstres ectroméliens, célosomiens et exencéphaliens produits artificiellement dans l'espèce de la poule.* LILLE, 1863, *in*-8°.

M. Fournet dépose sur le bureau un exemplaire du *Résumé des observations recueillies en* 1862 *dans le bassin de la Saône et quelques autres régions par les soins de la Commission hydrométrique de Lyon.*

MM. Valentin-Smith et Dareste signalent une communication du plus haut intérêt récemment faite au comité archéologique, et demandent que l'auteur de cette communication, M. de Lagrevol, soit admis à lire son travail devant la Compagnie.

Cette proposition obtient l'assentiment unanime.

M. G. de Soultrait lit la 1re partie de l'introduction à ses *Etudes sur la statistique monumentale de la Nièvre.*

M. Dieu, professeur à la Faculté des sciences, admis à faire une lecture, communique un travail ayant pour titre : *Essai sur le mouvement des projectiles, eu égard à la résistance de l'air et à la rotation de la terre.* C. F.

Séance du 12 mai 1863

Présidence de M. PAUL SAUZET.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de concours, présenté au nom de la classe des lettres par la commission des prix.

La rédaction du programme est ainsi arrêtée :

« L'Académie propose pour sujet de prix l'histoire de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure à Lyon, « depuis la renaissance des arts jusqu'à nos jours.

« On rappellera dans ce travail les noms des artistes célèbres « dont Lyon a été le berceau ou qui, par leur séjour dans cette « ville et les œuvres qu'ils y ont laissées, y ont pris droit de cité.

« On donnera un précis de la vie de ces artistes ; on énumérera « et décrira sommairement leurs œuvres à Lyon.

« Dans la seconde partie du travail, on indiquera à grands traits « les principaux caractères qui ont distingué à Lyon la peinture, « la sculpture et l'architecture sous Henri II, sous Louis XIV, sous « Louis XV et sous le premier Empire.

« Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1,500 fr.

« Le concours sera clos le 31 octobre 1864. »

L'Académie décide que ce programme sera publié avec celui des prix proposés au nom de la classe des sciences.

M. de Lagrevol, admis à faire une lecture, communique une notice sur saint Avite, évêque de Vienne, et une traduction libre en vers du premier livre du *Paradis perdu*, poème latin du même prélat.

La Compagnie décide que ce travail sera publié dans ses Mémoires.

M. Fournet fait la communication suivante :

L'an dernier, le 27 mars, il tomba une pluie de terre sur le territoire de Francheville. M. Fournet fut informé de ce fait par M. Ducarre, fabricant de toiles cirées, dont les pluies altérèrent les

produits. Cette annonce fut d'autant mieux accueillie qu'elle apportait un nouvel exemple du phénomène observé dans l'automne de 1846. M. Lortet s'empressa d'envoyer des échantillons à M. Ehrenberg, qui avait déjà étudié le produit de 1846, et l'Académie a entendu la lecture des observations microscopiques du savant de Berlin. Quelque temps après, M. Faivre ajouta de nouveaux détails à ceux donnés par M. Lortet.

M. Ducarre vient de subir les fâcheuses conséquences d'une nouvelle pluie du même genre; celle-ci survint le 1er mai 1863, et ses effets sur les toiles envoyées par M. Ducarre à M. Fournet sont absolument semblables aux effets constatés l'année dernière. Mais ce qui est plus important à noter, c'est l'espèce de périodicité que M. Ducarre croit reconnaître dans le phénomène, du moins d'après ses souvenirs : les chutes auraient lieu surtout au printemps et à l'automne.

Indépendamment des faits relatifs à Francheville, il faut, pour cette année, constater un développement comparable à celui de 1846, sinon pour l'intensité, du moins pour l'amplitude de la surface occupée. En effet, d'après les détails recueillis dans les journaux jusqu'à ce jour, des chutes de poussière seraient survenues avec la rosée pendant plusieurs jours, vers le 1er mai, dans les environs de St-Jean-en-Royans. Ces rosées terreuses, étant mentionnées pour la première fois, pourraient paraître douteuses, et cela d'autant mieux que certains témoins locaux ont prétendu qu'il ne s'agissait que d'un pollen végétal. Mais, outre que ces pollens rentrent dans les douteuses et antiques histoires de la pluviométrie, de même que les excréments rouges des papillons sortant de leur chrysalide, une autre chute terreuse est venue achever de démontrer l'arrivée de nuages poussiéreux au-dessus de nos contrées pendant la saison actuelle. En effet, dans la nuit du 30 avril au 1er mai, époque de la rosée du Royannais et de la pluie lyonnaise, un orage éclata sur Perpignan, et, dans la matinée suivante, on reconnut, sur plusieurs points de la ville et plus spécialement dans la campagne, une poussière rouge qui n'était que de l'argile colorée. Le même phénomène se produisit sur les Py-

rénées, où la neige qui tombait par flocons était teinte par la même argile.

En définitive, ces renseignements, recueillis à Francheville, à St-Jean-en-Royans et à Perpignan, s'accordent trop exactement pour qu'il soit permis de conserver quelque doute au sujet de l'exactitude des observations.

Dans le royaume de Naples, une pluie de terre tomba le 14 mars 1813,

Dans la Bresse, le Lyonnais, la Drôme, l'Ardèche et la Savoie, le..... 1846.

Sur le territoire de Francheville, le 27 mars 1862.

Sur l'étendue comprise entre le Lyonnais et les Pyrénées, le 1er mai 1863. C. F.

Séance du 19 *mai* 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

Le programme du prix proposé au nom de la classe des sciences est de nouveau soumis à l'examen de la Compagnie.

A la suite d'une longue discussion portant moins sur le sujet lui-même que sur les développements qui lui sont donnés par le programme, M. le président, faisant remarquer qu'il serait difficile à l'Académie d'improviser une nouvelle rédaction par des amendements, propose le renvoi à la Commission qui appréciera le mérite des considérations présentées.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée. C. F.

Séance du 26 *mai* 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

Lecture est donnée d'une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique et des cultes, en date du 15 mai, adressée aux présidents des Sociétés savantes.

Par cette circulaire, M. le ministre annonce que la distribution des récompenses à la suite du concours de 1863 aura lieu dans les premiers jours d'avril 1864. Son Excellence ajoute que les manuscrits des notices et mémoires destinés à être lus devront lui être adressés au plus tard le 1er février 1864.

L'ordre du jour appelle les rapports sur les candidatures.

Sur le rapport de la section des sciences mathématiques et physiques où se trouve une vacance, l'Académie décide que l'élection à faire sera ajournée au mois de décembre.

M. le docteur Pétrequin, au nom de la section des sciences médicales, fait un rapport oral sur les titres des deux candidats inscrits dans cette section. Les conclusions de ce rapport sont adoptées par la Compagnie. M. le docteur Bouchacourt sera présenté en première ligne.

Après avoir entendu M. Fournet, parlant au nom de la Commission scientifique de présentation, l'Académie adopte comme candidat à une place de membre correspondant M. Quiquerez, ingénieur des mines à Délémont, canton de Berne (Suisse).

M. Louis Guillard émet le vœu que l'Académie intervienne auprès de l'Administration pour obtenir que le nom de Munatius Plancus, fondateur de *Lugdunum*, soit donné à une place, encore sans nom, dans le quartier de St-Just, au centre de l'ancienne ville.

Comme complément de ce vœu, M. Martin-Daussigny pense qu'il serait convenable de rappeler de la même manière les services rendus à la ville de Lyon par l'empereur Auguste, qui en fit la métropole des Gaules.

L'examen de cette double proposition est renvoyé à une Commission que désigne M. le président.

M. Camille Dareste communique un travail qu'il intitule : *Recherches concernant l'influence de la température sur quelques manifestations de la contractilité musculaire.* C. F.

Séance du 2 juin 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

L'ordre du jour appelle les élections.

Le scrutin est ouvert pour la place vacante dans la section des sciences médicales.

28 membres prennent part au vote.

M. le docteur Bouchacourt, ayant obtenu 27 voix au premier tour, est proclamé par M. le président membre titulaire de la classe des sciences, section des sciences médicales.

Un nouveau scrutin a lieu, à la suite duquel M. Quiquerez, ingénieur des mines à Délémont, canton de Berne (Suisse), est proclamé membre correspondant de la classe des sciences.

C. F.

Bibliographie.

Notice historique sur Ripaille, par M. Lecoy de la Marche, archiviste de la Haute-Savoie.

Au bord de cette mer où s'égarent mes yeux,
Ripaille, je te vois. O bizarre Amédée!
Est-il vrai que dans ces beaux lieux,
Des soins et des grandeurs écartant toute idée,
Tu vécus en vrai sage, en vrai voluptueux,
Et que, lassé bientôt de ton doux ermitage,
Tu voulus être pape et cessas d'être sage?
Lieux sacrés du repos, je n'en ferais pas tant;
Et malgré les deux clefs dont la vertu me frappe,
Si j'étais ici pénitent,
Je ne voudrais point être pape.

(Voltaire.)

Qui ne connaît ce mot : *faire ripaille?* Qui n'a envié le sort d'un prince qui abdiqua le pouvoir pour finir sa vie, dans une habitation agréable, au sein des plaisirs et sous le masque de la piété?

Voilà pourtant encore une de ces erreurs historiques qu'un savant écrivain, M. Lecoy de la Marche, archiviste de la Haute-Savoie, vient détruire dans un livre plein d'intérêt : *La Notice historique sur Ripaille en Chablais* (1).

Si *faire ripaille* a été pris dans un sens désavantageux, c'est bien Voltaire qui en est l'auteur; il n'était pas homme à négliger une occasion de servir les besoins de sa cause. On avait cependant, bien avant lui, pensé qu'il ne fallait attacher à ce mot d'autre signification que celle de jouir des plaisirs de la campagne, et c'était la véritable.

Le duc de Savoie, Amédée VIII, s'était retiré vers un prieuré de chanoines augustins, fondé par lui quelques années auparavant sur les bords du Léman, et à côté duquel il avait fait construire un château composé de sept appartements et de sept tours.

(1) Paris, Durand, libraire, rue des Grès-Sorbonne, 7. — Annecy, Didier-Monnet, libraire, place Notre-Dame.

Dans cette retraite, où il avait amené six dignitaires, gentilshommes âgés et choisis parmi ceux qui avaient été ses conseillers dans les affaires les plus importantes de son règne. Amédée continua une vie active, et s'il fondait l'Ordre naissant de St-Lazare, il prit part aux questions les plus importantes du gouvernement de l'état que dirigeait son fils Louis, créé prince du Piémont et investi des pouvoirs de lieutenant-général; il avait entendu expressément garder jusqu'à sa mort toute l'administration.

Les nouveaux religieux n'avaient pas fait vœu de se nourrir de racines et d'eau claire, dit M. Lecoy; il n'est pas surprenant que les meilleurs mets leur fussent réservés. C'est à Ripaille que se célébra le mariage d'Aimée de Montferrat avec Lusignan, roi de Chypre. Il y avait là un concours ordinaire de grands personnages, et les jours s'écoulaient dans un loisir occupé.

La politique exclut donc toute idée des plaisirs voluptueux dont parle Voltaire et détruit le sens désavantageux attaché au mot de *ripaille*.

M. Lecoy donne les détails les plus circonstanciés et inédits sur cette localité qui a joui de tant de célébrité et qui est si déchue de sa splendeur.

Il trace à grands traits la vie d'Amédée VIII, qui devint pape, abdiqua pour rétablir la concorde dans l'Eglise et revint mourir vers ces rives admirables; c'est le temps où les souvenirs sont les plus intéressants.

Puis vient l'invasion des Bernois; le château est démantelé, le port comblé; les remparts sont détruits, les deux galères brûlées! Le prieuré de Ripailles fut offert à saint François de Sales, qui refusa; il y transféra la chartreuse de Vallon.

Voilà des faits et des noms d'un intérêt puissant, surtout depuis que l'histoire de ce pays est devenue celle d'une portion de la France.

Ceux qui aiment les anciens souvenirs et surtout ceux qui les rattachent à des édifices et à de splendides paysages liront avec plaisir M. Lecoy et iront faire le tour de ce lac Léman, qu'il ne faut plus nommer *de Genève* depuis que nous en possédons une belle moitié. L. CHARVET.

FOUILLES A IZERNORE.

L'*Abeille du Bugey* qui n'a pas seulement un aiguillon pour piquer mais qui recueille aussi du miel, ne laisse rien échapper de ce qui intéresse l'histoire du pays ; en ce moment elle s'occupe beaucoup d'un grave événement auquel nos feuilles lyonnaises n'accordent peut-être pas assez d'attention. Les fouilles qui s'opèrent à Izernore, les études qui se font autour de cette illustre ruine, les découvertes qui ne peuvent manquer de jeter du jour sur la vie et les malheurs de cette ville célèbre offrent un intérêt qui n'est point seulement local. Une page de l'histoire de la Gaule peut s'y lire peut-être. On nous saura gré de relever dans nos colonnes un article de l'*Abeille* du 29 août. Si les premiers coups de pioche ont produit les résultats signalés par la feuille bugésienne, que ne doit on pas attendre de l'avenir?

A. V.

« Nous n'avons pu, dans notre dernier numéro, rendre compte de la visite que M. le Préfet de l'Ain et la Commission scientifique qu'il a instituée, ont faite, le 18 courant, aux ruines d'Izernore. Nous nous empressons aujourd'hui de réparer cette lacune :

« M. le Préfet était accompagné de M. Béharelle, secrétaire-général, de MM. les Sous-Préfets de Nantua et de Gex, de M. le Procureur impérial de Nantua.

« Mme de Saint-Pulgent et plusieurs autres dames ajoutaient par leur présence au charme de cette intéressante excursion.

« Parmi les membres de la Commission, on remarquait MM. Valentin-Smith, Jacques Meissiat et Cabanet, curé de Salavre.

« Au nombre des amateurs présents et qui ont donné de précieux renseignements, se trouvaient MM. Ordinaire, docteur-médecin à Mâcon, et Corbet, de Saint-Amour.

« M. Carrier, agent-voyer, chargé de faire pratiquer les fouilles, M. le curé d'Izernore, de la conservation des objets

recueillis dans les tranchées, ont été pour la Commission d'excellents indicateurs.

« Sous les yeux de la Commission étaient étalés les objets découverts jusqu'au 16 août courant. Les savants y ont reconnu :

« 1° Quarante-cinq médailles, dont onze *gauloises* et les autres *romaines*, une en argent et les autres en bronze ;

« 2° De nombreux débris de poterie, au milieu desquels se trouvent des spécimens de quatre espèces de poterie romaine cuite au four et un vase gaulois séché au soleil ;

« 3° Une pierre gravée, trouvée au pied du piédestal de la colonne sud-ouest du temple. Nous avons déjà parlé de la découverte de cette pierre : elle a 30 centimètres de hauteur sur 20 de largeur, et porte cette inscription en belles lettres onciales du deuxième ou du troisième siècle :

BAHVS
V. L. S. M.
(*Votum volvit libenter merito*)

« M. Valentin-Smith a relevé cette inscription pour l'étudier.

« 4° Une pierre tirée de la digue du moulin d'Intriaz, mentionnée pareillement dans un numéro précédent et soumise aussi à l'étude de la Commission ;

« 5° Une statuette de bronze, considérée par les antiquaires de la Commission comme étant une statuette phrygienne.

« 6° Deux clefs de forme bizarre et grossière, des clous, des épingles de toilette, de menus objets d'un usage inconnu ;

« 7° Des verroteries regardées comme très-précieuses ; un lambeau de verre contient surtout des couleurs vitrifiées, bien fondues, qui tendraient à faire remonter bien au-delà du moyen-âge la découverte des vitraux qui ornent nos vieilles basiliques ;

« 8° Des édifices romains renfermant des bains publics et des habitations particulières, dont la longue description a été faite ultérieurement ;

« 9° Une quantité réellement considérable de débris de tuiles et de briques romaines, placées dans le sol par cou-

ches ou par dépôts et accompagnées de charbons et de moellons rougis par le feu ;

« 10° De nombreuses fresques trouvées sur les revêtements des murs intérieurs du temple ; sur ces fresques, on voit des dessins grossiers et les lettres I et O.

« Le *Journal de Trévoux* tient ses lecteurs au courant des découvertes qui se font à Izernore. Son rédacteur demande si ces deux lettres I et O ne seraient pas une abréviation de : *Iovi Optimo*, ou encore de : *Imperio* et *Orbi*...!

« Depuis la visite scientifique, des fouilles ont été faites à 170 mètres de distance du temple. Elles ont mis à découvert de beaux murs d'habitations particulières. Autour de ces restes de bâtiments on a trouvé des débris de poterie gauloise, des tuiles et des briques romaines. — On a recueilli 35 médailles. L'une d'elles, bien conservée et en argent, porte le nom de *Germanicus*. — On a extrait aussi plusieurs fragments de meules romaines, un fer de javelot, des clous bien différents de ceux dont on se sert aujourd'hui, des poteries portant des inscriptions qui paraissent être les noms des potiers et enfin un vase gaulois entier.

« Ce vase a des dimensions supérieures aux vases ordinaires trouvés jusqu'à ce jour. Il repose sur une base et s'évase au-dessus ; sa forme le rapproche des *saladiers* en usage à la campagne.

« Dans le clos Truchet, dit l'*Ara*, on a découvert une muraille et un mur avec un très-faible lambeau de fresque, des briques, des tuiles, des restes de poteries gauloises et romaines, des charbons. Ces débris étaient si considérables qu'on en eût chargé une voiture. On a recueilli sur un point cinq kil. d'un oxide métallique (probablement un oxyde de bronze).

« Enfin, au centre du clos, on a rencontré, à un mètre à peine de profondeur, la chaussée d'un chemin se dirigeant à l'est.

« Comme on le voit, les explorations dans le sol de la plaine d'Izernore donnent de plus en plus de précieux résultats.

« A. Arène. »

LETTRE AU SUJET DU FIEF DE RILLY EN ROANNAIS.

Monsieur le directeur,

J'ai pensé être agréable à quelques-uns de vos lecteurs en vous priant de vouloir bien insérer cette simple note dans votre intéressante Revue.

Tout ce qui touche de près ou de loin au célèbre historien du Forez offre un tel intérêt aux personnes qui s'occupent d'études historiques locales qu'il ne m'a pas paru indifférent de rechercher quel fut le sort du fief de Rilly lors de l'extinction de la branche de la famille de La Mure qui en portait le nom.

Le savant auteur de l'*Armorial général du Lyonnais, Forez et Beaujolais* (Lyon, 1860), estime que la terre de Rilly dut passer directement des La Mure-Rilly aux Courtin de Riorges ; il semble même y être autorisé par la présence dans l'église des Cordeliers de Charlieu d'écussons peints contatant l'alliance des deux familles.

J'avais accepté d'abord cette opinion, parce qu'en effet elle paraissait infiniment probable, mais depuis j'ai été à même de la modifier d'après la connaissance de documents authentiques sur la famille Courtin de Neufbourg. Voici ce qui ressort de mes recherches :

Antoine de La Mure, écuyer, seigneur de Rilly, Changy, Chevenay, etc., de son mariage avec Germaine Chappuis, laissa trois filles et un fils, autre Antoine de La Mure, seigneur de Rilly. Ce dernier, n'ayant pas de postérité, légua ses biens en mourant à Claude Chappuis, écuyer, capitaine au régiment d'Auvergne et chevalier de St-Louis, son neveu à la mode de Bretagne.

Le 27e janvier 1721 fut impartie la bénédiction nuptiale entre Claude Chapuis, seigneur de Rillie, escuyer....., et demoiselle Jeanne-Marie Courtin de Neubourg. (Registres paroissiaux de Roanne).

Claude Chappuis de Rilly étant mort en 1732 sans laisser d'enfants (d'Hozier, gén. de Chappuis), sa veuve recueillit son héritage et devint ainsi dame de Rilly, Changy, Chevenay, etc. (Paroisse de Cordelle.)

Sa mort arriva le 2 juillet 1750 (Reg. paroissiaux de Roanne), et ses biens passèrent à son neveu, messire Jean-François Courtin, chevalier, seigneur de Riorges et autres places, qui fit hommage au Roi pour ses fiefs de Rilly, Changy, Chevenay, etc. (Fiefs du Forez de Sonyer du Lac, par M. d'Assier de Valenches).

Quelques années plus tard, ces petits fiefs furent donnés en dot à Jeanne-Marie Courtin de Rilly, mariée le 26 février 1767 à haut et puissant seigneur messire Louis-Marie, comte de Faulrières, filleul du roi Louis XV et de la reine son épouse (Reg. paroissiaux de Roanne). Il les possédait encore en 1789.

Recevez, etc. Octave de Viry.

Roanne, ce 5 août 1863.

UN ERRATA.

On n'a jamais mis en doute l'infaillibilité des imprimeurs ; depuis trois cents ans, leur réputation est faite. Si quelque personne, peu au courant des mystères de l'imprimerie, voulait s'assurer par elle-même comment le génie des auteurs est compris, comment il est rendu dans ces ateliers d'où jaillit la pensée, il n'aurait qu'à jeter les yeux sur la lettre suivante qui rectifie quatre pages insérées dans notre dernier numéro :

« Mon cher imprimeur,

Mon article sur les *Progrès de la Musique religieuse* est agréablement émaillé de fautes typographiques, que je crois pourtant avoir corrigées dans les épreuves. Comme elles sont assez importantes, mettez-moi donc, dans le prochain numéro, le petit *errata* suivant.

page 152	ligne	1	d'amuser	lisez	d'annihiler
	—	11	l'efficacité	—	l'inefficacité
— 153	—	14	chrétienne.	—	chrétiens.
	—	16	tonacité	—	tonalité
	—	30	méthodique	—	mélodique.
	—	32	tonacité.	—	tonalité.
— 154	—	4	Kune	—	Kunc.
	—	6	rite.	—	stile.
	—	14	à la couleur	—	et la couleur.
— 155	—	12	laisser.	—	tailler
	—	17	Kune	—	Kunc
— 156	—	25	drochaïques	—	trochaïques
— 157	—	9	perdre	—	suivre
	—	16	l'ancien	—	l'éminent
— 158	—	14	engagés	—	agrégés
	—	31	parties.	—	portées

Agréez mes salutations cordiales.

Votre tout dévoué,

MOREL DE VOLEINE. »

Cette note est si bienveillante, que, malgré un léger soubresaut de notre amour-propre, nous l'avons insérée avec empressement, nous allions presque dire avec plaisir.

A. V.

LETTRE AU SUJET DE L'ORIGINE DES FAMILLES CONSULAIRES DE LYON.

Mon cher confrère,

Vous m'avez accordé une faveur exceptionnelle en consacrant deux pages de l'excellente Revue (du mois d'août) à l'insertion d'un compte-rendu très-bienveillant de mon travail sur les origines des familles consulaires de Lyon.

Tout en vous remerciant sincèrement de ce bon témoignage d'une double confraternité, je fais mes réserves et je répondrai plus tard à certains points de votre appréciation plus amicale que solide. Mais je ne puis remettre aux calendes grecques ma protestation contre cette phrase de votre compte-rendu : « Il n'a « peut-être pas été rigoureusement juste en sacrifiant au goût du « jour et en qualifiant généralement les nobles d'êtres ignorants « et peu sympathiques. » En premier lieu, je n'ai jamais sacrifié au goût du jour, en quoi que ce soit et pour qui que ce soit. En second lieu, le passage de ma brochure, où se trouvent ces mots : *ignorants et peu sympathiques*, se rapporte exclusivement aux nobles des XIIIe et XIVe siècles, à l'époque de la formation de la commune lyonnaise. Il serait ridicule et injuste d'adresser ces qualifications aux nobles de notre temps, car la noblesse actuelle ne forme pas un corps distinct : elle est partout, dans l'armée, dans la magistrature, dans le barreau, dans les lettres, dans le commerce et l'industrie.

Insérez, s'il vous plaît, cette légitime réclamation, et recevez les compliments de votre très-obligé confrère.

V. de Valous.

Typ. bon.



CHRONIQUE LOCALE.

Comment décrire, en deux pages qui nous sont laissées, les événements si variés du mois dernier? condenser en quelques lignes ce qui demanderait un numéro entier ; présenter de nouveau à nos lecteurs ce qui a défrayé depuis plusieurs semaines toutes les feuilles de la ville : distribution de prix de toutes parts, fêtes splendides du 15 août, illuminations féeriques, feu d'artifice sans rival et sans pareil (voir les journaux), prise et occupation de nos rues par cent mille étrangers? rappeler avec à-propos que deux amis, M. Reignier, professeur à l'École des beaux-arts, et M. Hignard, professeur au Lycée impérial et président de la Société littéraire, ont été nommés chevaliers de la Légion-d'honneur ? Comment apprécier en deux lignes les huit Muses élégantes qui couronnent si gracieusement le chef-d'œuvre de M. Chenavard et qui sont dues à des maîtres non seulement célèbres, mais lyonnais? Peut-on jeter encore aujourd'hui un rapide coup-d'œil sur le savant et utile Congrès de Chambéry, les fêtes brillantes de Nantua et de la Tour-du-Pin, sur le festival au succès inouï donné par l'Orphéon de Neuville-sur-Saône dans la charmante capitale du Franc-Lyonnais, sous la présidence et l'inspiration de son généreux et habile directeur, M. Emile Guimet? Nous serions bien tenté de décrire ces trente-six Sociétés musicales accourues des villes environnantes, se promenant, bannières en tête, sous les vieux arbres séculaires plantés par nos archevêques, et entraînant après elles quinze mille auditeurs. Mais alors, il faudrait rappeler les deux médailles d'or décernées, l'une par l'Orphéon organisateur du festival à la Fanfare lyonnaise, la plus illustre de nos Sociétés ; l'autre par la ville de Neuville à M. Guimet, le héros de la fête ; il faudrait..., ce serait à employer des pages, et nous n'avons que quelques mots à donner. Nous glisserons sur ce voyage délicieux de sept à huit cents Lyonnais portés, dimanche dernier, en train de plaisir et par un temps superbe, à Chambéry, Aix, Hautecombe et autour du lac, pour la modique somme de six francs, aller et retour, dîner non compris ; nous glisserons plus légèrement encore sur les affreux accidents qui ont eu lieu sur tous les chemins de fer environnants, et nous emploierons le peu de place qui nous reste pour la réouverture du Grand-Théâtre et les débuts.

Une cabale a sacrifié notre première basse de grand-opéra. Les uns ont sifflé à cause des liens qui l'attachent au directeur ; d'autres qui, sans doute, préfèrent Rubens à Raphaël, ont trouvé que M. Danguin n'ébranle pas assez les cintres quand il est en scène ; malgré sa méthode excellente et son goût parfait, il a dû résilier avant d'avoir joué ; puis, passant du

légal à l'odieux, on a poursuivi une femme dans la rue : ici nous devons nous arrêter ; on ne doit pas savoir au dehors les choses honteuses qui se passent parmi nous.

. M. Luigini a recueilli le dangereux héritage que lui laissait M. George Hainl, et, dès la première soirée, salué par des bravos, il a montré qu'il était digne de posséder le bâton illustré par son prédécesseur, digne de conduire le vaillant Orchestre que celui-ci avait créé. La voix publique avait désigné, d'ailleurs, l'organisateur de la Fanfare lyonnaise, l'auteur de la *Lore-Ley* au choix de M. Delestang ; tout le monde était donc d'accord. Nommer M[me] Cabel, citer M. Dulaurens, rappeler MM. Fabre, Miral, Melchissédec et Coulon, dire que MM[es] Lagye et Laurentis sont admises, c'est faire pressentir à quelle hauteur se tiendra notre première scène pendant la saison d'hiver.

— Tout n'est pas fête cependant ; la vie n'est pas entièrement chant et danse. Lyon a perdu un de ses meilleurs citoyens, M. Goiran, maire du 1[er] arrondissement, modeste, travailleur, généreux et dévoué. Le deuil qu'a laissé sa perte a été grand et bien senti. C'est un devoir pour la cité de conserver le souvenir de tels hommes.

— L'Académie de Lyon a mis au concours pour 1864, avec un prix de 1,500 francs, l'histoire de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure à Lyon, depuis la renaissance des arts jusqu'à nos jours (voir la présente livraison, page 242). La Société littéraire, plus modeste, offre une simple médaille d'or de 300 fr. à l'auteur de la meilleure Histoire littéraire de Lyon pendant la première moitié du XVI[e] siècle ; les mémoires devront être adressés au secrétaire, dans les formes voulues, avant le 1[er] novembre 1864.

Arrivé à la fin de la page, on nous demande un saut périlleux. Un écrivain qui a la plume de Lesage et l'esprit du Diable boiteux nous *somme* d'avoir à rendre compte, dans la *Revue du Lyonnais* ! ! du service de vaccination gratuite fondé par la Société de médecine de Lyon et confié à M. le docteur Chassagny. Pourquoi pas ? la *Revue du Lyonnais* est une publication artistique autant que littéraire, et si la vaccine doit rendre tous les hommes des Antinoüs, nous ne voyons pas ce qui nous empêcherait d'annoncer, ô Homère ! ô Dante ! ô Michel-Ange ! qu'à partir du 16 courant le docteur Chassagny délivrera gratuitement, au palais Saint-Pierre, que dis-je ? au palais des Arts ! du vaccin, *Urbi et Orbi*. Que cette distribution nous rende la beauté, et les artistes de l'avenir vous élèveront une statue, ô bon docteur ! A. V.

Le Directeur-Gerant, Aimé VINGTRINIER.

Poésie.

FÉE OU SYLPHIDE!

A Madame M. D....

Vous m'avez ravi, Madame;
Votre poésie est flamme,
Votre poésie est fleurs ;
Comme une urne que l'on penche,
Votre poésie épanche
Des sourires et des pleurs!

Vous avez la voix si douce
Lorsque vous dites la mousse
Molle sous le pied léger,
Et la linotte coquette,
Et le ruisseau qui caquette
Et les fruits d'or du verger!

O l'agréable interprète!
O la charmeuse, qui prête
A ce qui fleurit et bruit,
Ses amours et ses tristesses,
Mystérieuses hôtesses
Qui lui parlent jour et nuit!

Chantez ! j'écoute en silence
Votre strophe qui s'élance
Comme le flot du courant !
Chantez ! j'écoute en silence
Votre vers qui se balance
Comme le bois murmurant !

Qu'êtes-vous donc? une fée
D'un nimbe d'azur coiffée
Et prodigue de trésors?
Etes-vous une sylphide
Un peu simple, un peu perfide
Qui séduit par des accords?

Non, vous êtes une femme :
Votre clavier, c'est votre âme
Et votre motif est Dieu !
Non, vous êtes une mère :
Vous savez la vie amère
Et vous tremblez d'un adieu !

Joseph Roux (de Tulle).

DE L'INTERVENTION DE LA PHYSIOLOGIE

DANS

L'INTERPRÉTATION D'UN PASSAGE FORT CONTROVERSÉ

DES

ÉGLOGUES DE VIRGILE.

(SUITE) (1).

---

§ 2.

Matri longa decem tulerunt fastidia menses.

J'arrive au deuxième chapitre de ces études ; ici le découragement est au comble dans le camp des interprètes ; l'un d'eux s'est avisé de corriger Virgile, sous le prétexte, sans doute, qu'il était tombé dans une faute grossière :

Commence, jeune enfant, à connaître ta mère
Au sourire échappé d'une bouche si chère ;
Ta mère à qui *neuf mois* de pénibles dégoûts
Ont fait bien chèrement payer un nom si doux !
Michel Montaigne (*Bucoliq. de Virgile*. Paris, 1825).

Étrange imagination ! Comme si la métrique n'eût pas facilement permis au poète de substituer *novem* à *decem*, s'il l'avait voulu ! Il faut donc en chercher ailleurs les motifs. Les autres traducteurs avouent humblement leur impuissance : « Une autre difficulté se trouve dans ce passage, et *elle est sans solution raisonnable ;* c'est le vers *longa decem* qui porte au dixième mois la gestation de la mère. » (A. Desportes, *Bucoliq. de Virg.* trad. en français, Paris, 1846).

« On s'est étonné que Virgile ait fait porter un enfant dans le sein de sa mère jusqu'au dixième mois ; tous les com-

(1) Voir le dernier numéro de la *Revue du Lyonnais*.

mentateurs ont cherché à l'expliquer ; la tâche était difficile, et leurs explications n'ont pas détruit la difficulté. » (Langeac, *Bucoliq. de Virg.* trad. en vers français, Paris, 1806.)

« Virgile compte-t-il pour un mois d'ennui celui qui suit la naissance de l'enfant? Vainement les commentateurs ont-ils cherché à expliquer ce vers énigmatique. » (Lauwereyns, *Bucoliq. de Virg.* trad. en vers français, Paris, 1831) etc.

La physiologie, sans prétendre à la gloire d'un OEdipe, accepte ce défi ; elle ose aspirer à une *solution raisonnable* ; elle n'imagine point qu'on doive ici traiter Virgile de sphinx, ni ses vers de logogriphes.

Essayons donc! « Nos scoliastes, s'écrie avec un accent de raillerie Bertholon de Pollet, nos scoliastes, toujours ingénieux dans leur interprétation, accusent Virgile d'avoir fait porter un enfant dans le sein de sa mère jusqu'au dixième mois ; Virgile, cependant, n'en dit pas un mot ; il dit simplement : « Ta mère a été pour toi bien languissante pendant dix mois ; » ce qui comprend le temps de la grossesse et des couches. » Cette opinion, qui a été partagée par plus d'un auteur, me paraît tout-à-fait fausse ; car, notons-le bien, le mois des couches n'est pas accompli au moment où le poète parle.

Le savant Ad. Turnèbe, dans ses *Adversaria* (t. 1, ch. 15), propose une autre théorie : « Mirum plerisque videtur esse cur olim *decimo* mense mulieres parerent, cum hodie *nono* soleant; sed ita se res habet; breviores erant veterum menses quam nostri, cum ad lunæ cursum eos metirentur, nos solis...; ergo virgilianum illud de lunæ mensibus explicandum procul dubio est. » L. Vives et Larue pensent comme Turnèbe.

Lacerda nous paraît résumer les opinions et discuter la question avec autant de sagacité que d'à-propos physiologique : « Solutio multiplex : Turnebus accipit de mensibus lunæ qui breviores. Delrius, in Thebaïdem, ait locutum poetam ex veterum opinione qui, ut nos nono mense, ita illi de-

cimo mulierem parere credebant. Servius ita expedit : *Mares* in *decimo* nascuntur mense , feminæ vero in *nono*. Mihi placet accipiendum poetam de *decimo* mense *inchoante*, quæ res in omni ævo accidit : etenim sive puer sive puella in utero latet per menses *novem*, et *decimo* lucem videt. » Faut-il que j'ajoute qu'une pensée analogue a présidé à notre législation moderne (15) ?

On n'est donc pas le moins du monde autorisé à accuser Virgile ; peut-être même pourrait-on trouver dans ce vers une allusion pleine de finesse ; peut-être pourrait-on soutenir que le poète a su renfermer dans cet hémistiche une flatterie délicate à l'adresse d'Auguste ; je trouve dans Suétone un passage qui me porterait à le croire : l'historien raconte que ce prince naquit au bout de dix mois et qu'on le réputa fils d'Apollon : Augustum natum mense *decimo* et ob hoc Apollinis filium existimatum. (In *Oct.*, c. 94.) Je ne sais si je me trompe, mais ce rapprochement inattendu me semble d'un effet saisissant ; Virgile, tout en célébrant le fils prédestiné des Césars, aurait eu l'art de lancer une adroite flatterie à la personne de l'Empereur.

Quoi qu'il en soit de mon hypothèse, je constate que cette longue durée de dix mois pour la grossesse était un fait reçu parmi les poètes. Moschus, dans son idylle de *Mégare*, avait, un siècle auparavant, parlé déjà comme Virgile : *Decem menses laboravi*, priusquam eum adspicerem, meo sub jecore habens. Ovide, contemporain de notre poète, écrivait dans ses *Fastes :*

Quand le roi Romulus régla l'ordre des temps,

(15) Quoique (les cas de gestation) de plus de neuf mois soient extrêmement rares, il y en a pourtant des exemples, et c'est pour cette raison que les lois ont la précaution, dans l'intérêt des enfants, d'étendre jusqu'à dix mois, et même un peu au-delà, la durée de la grossesse.

Désaugiers aîné, *Bucoliq. de Virg.*, 1835.

En dix mois primitifs il partagea les ans.....
Il suivit la coutume, ainsi que la nature :
Au terme de *dix mois* un enfant vient au jour. (*St-Ange*)

In anno
Constituit menses quinque bis esse duo ;
Quod satis est utero matris dum prodeat infans,
Hoc anno statuit temporis esse satis. (*Fast.*, l. 1.)

Le père de la poésie, Homère lui-même, nous apprend que Maïa accoucha de Mercure quand le *dixième mois* était déjà bien établi dans les cieux, *cum jam decimus mensis in cœlo constiterat*. (*Hymn. Mercur.*)

Des régions de la poésie cette opinion était descendue parmi le peuple. Plaute et Térence s'en étaient faits les échos sur le théâtre de Rome, comme Ménandre sur celui d'Athènes.

Mulier decimo parit mense.
Ménandre.

Alter decimo post mense nascetur puer.
Plaute, *Amphitr.*, acte I, sc. 2.

Decimo post mense exacto hic peperit filium.
Plaute, *Cistell.*, prol.

Nam tua gnata peperit, decimo mense post, numerum cape.
Plaute, *Aulul.*, act. IV, sc. ult.

Compressu gravida facta est : mensis decimus est.
Térence, *Adelph.*, act. III, sc. 5.

Nam memini, abhinc menses decem fere....
Philumenam compressam esse ab eo, et filium
[inde hunc natum.
Térence, *Hecyr.*, act. V, sc. 3.

Au reste, cette opinion avait ses racines dans la science. Or, Virgile avait étudié la médecine : Neapolim transiit ubi... omni curâ omnique studio indulsit medicinæ et mathematicæ

(T. Cl. Donati *vita Virgilii Mar.*, § 2). Je ne veux pas, avec Philip. Briet (*De poetis syntagma*), en faire un *medicus non ignobilis* (voyez *Acutè dicta poetarum*, Paris, 1664, in-12); je veux seulement remarquer que les anciens et les modernes s'accordent à vanter l'étendue de ses connaissances (16). Macrobe est peut-être celui de tous qui relève le plus haut son vaste savoir : *disciplinarum omnium peritissimus* (Somn., I, 1), et il le répète ailleurs (Saturn., l. 1). Tissot (*Biograph. univ.*, éd. Michaud, t. 49, 1827) expose ainsi le fait : « C'est à Naples que, se préparant à la poésie, comme Cicéron s'était préparé à l'éloquence, le successeur naissant de Théocrite, de Lucrèce et d'Homère, appliqua les forces de son esprit à l'étude assidue de la physique (17), de l'histoire naturelle, des mathématiques et de toutes les connaissances que l'on possédait à cette époque. » Or, n'oublions pas que la médecine était comprise dans la physique et que les médecins ont longtemps été appelés *physici*. (Ils le sont encore en Angleterre et dans l'Amérique du Nord.) J'ajouterai que la description que notre poète donne des blessures et les détails que ses œuvres renferment sur l'anatomie et les maladies prouvent assez, ce me semble, que Lacerda avait raison d'affirmer, après Donat, qu'il avait étudié la médecine (18), et M. Charpentier de le

(16) Satis compertum multiplici et variâ Virgilium præstitisse doctrinâ (P. Crinitus). — Divini poetæ eruditio et sapiens doctrina (L. Greg. Gyraldi, *Historiæ poetar.*, dialog. IV, bas., 1645). — La grande science de Virgile (Baillet, *Jugement des savants*, t. 4), etc.

(17) La physique et les mathématiques furent, en même temps que la philosophie et les belles-lettres, les sciences favorites de Virgile. (Langeac, *Buc. de Virg.*, 1806.)

(18) Le même fait est affirmé aussi par l'abbé Desfontaines (OEuvres de Virgile, 1796), par Charles Lebeau (*Orationes et oratiunculæ Caroli Lebeau*, Paris, 1807, in-8. — Voy. *Miscellanea*, p. 267, *in vitâ P. Virgilii*), par Henri de Villodon (*Bucoliq. de Virg.* trad. en vers fr., 2e éd., 1821), par Hippolyte Fortoul (*Du génie de Virgile*, Lyon, 1840, p. 37 et 40), par Alex. Nicolas (*Thèse sur Cornelius Gallus*, Paris, 1851, in-8, p. 52), etc.

répéter en ces termes : « Virgile étudia à Naples les lettres grecques et latines, la médecine et les mathématiques. » (*Étude sur Virgile*, t. 1, du Virgile de la bibliothèque lat. fr. de Panckouke, 1833).

Ainsi Virgile a dû connaître les *OEuvres d'Hippocrate*, d'autant mieux que son compatriote et son contemporain Cornélius Celsus a reproduit les doctrines du médecin de Cos dans son traité latin *De re medicâ*, publié sous Auguste. La collection hippocratique, éditée et commentée par l'école d'Alexandrie, était alors la plus grande autorité connue dans le monde scientifique; impossible d'étudier la science sans elle; elle en était le code. Il est digne de remarque que le mot *fastidia* de notre poète est la traduction technique de l'expression qu'Hippocrate emploie dans ses *Aphorismes* pour désigner un symptôme de la grossesse : Si mulier non sit menstruata, nec rigor ullus nec febris illi superveniat, ipsi verò *fastidia* accidant, certe hanc scito gravidam esse. (*Aphor.*, sect. v., n° 61.) Virgile a pu voir, dans la collection hippocratique, trois traités spéciaux qui assignent à la grossesse la durée qu'il lui donne lui-même: dans celui *De naturâ pueri*, l'auteur établit que le terme régulier de la gestation est de *dix mois*, simul cum *decimo mense* partus matri propinquat (Mercur., p. 28; Littré VII-535); il le répète à plusieurs reprises et considère comme prématuré l'accouchement qui a lieu avant dix mois (Littré VII-533). Dans le livre *De septimestri partu*, il dit encore que la période de dix mois est le terme légitime de la grossesse, et il insiste sur ce que « les meilleures chances de vie sont pour les enfants mis au monde en sept quarantaines, dits *enfants de dix mois*, qui s'élèvent le mieux de tous : Qui in septem quadragenariis nascuntur, *decimestres* appellati, ob id maxime educantur quod fortissimi sunt (Mercur., p. 34 ; Littré VII-446). Enfin, dans le livre *De octimestri partu*, on retrouve les mêmes doctrines.

Virgile avait un goût prononcé pour les sciences physiques et naturelles, comme on le voit par l'églogue de *Silène* et comme il nous l'apprend lui-même par ces beaux vers des *Géorgiques :*

Me vero primum dulces ante omnia musæ, etc.
Georg., l. 2, v. 475 et Seqq.

Si, malgré l'évidence des faits, on ne voulait pas admettre qu'il ait connu Hippocrate, il faudrait forcément accorder qu'il connaissait du moins Aristote. Ce savant naturaliste, dans son *Histoire des animaux*, fixe la durée ordinaire de la gestation à *dix mois*, comme Hippocrate : Homini uni multiplex pariendi tempus datum est; nam et septimo mense, et octavo mense et nono parere potest, *sed plurimum decimo;* nonnullæ etiam *undecimum* tangunt (Hist. anim., l. VII, c. 4, n° 5.) (19). On peut donc, sans pousser cette démonstration plus loin, conclure que Virgile était pleinement en droit de faire parler la poésie, comme la science la plus autorisée de cette époque. Ajoutons, enfin, que la science moderne n'est point en contradiction avec l'ancienne; je me bornerai à cette citation : « C'est sur l'opinion d'Hippocrate que sont fondées les dispositions du droit romain, reproduites dans notre législation actuelle ;.. notre code admet la légitimité des enfants nés le

(19) Pline a plus tard reproduit dans son *Histoire naturelle*, l. VIII, c. 4, ce passage d'Aristote sur la durée de la gestation.

Après tout ce qui précède, on voit combien la note suivante manque de convenance et de vérité : « Virgile a dit *decem menses;* tous les commentateurs ont cherché à expliquer ces dix mois; un plaisant même a voulu établir que les femmes, du temps de Virgile, étaient enceintes dix mois, et plusieurs savants étaient déjà disposés à adopter cette opinion. » (*Églog. de Virg.* trad. en vers franç. par F.-G. de Larochefoucauld, Paris, 1812, in-12.) Cela prouve une fois de plus que, en voulant jeter du ridicule sur les hommes et les choses dans des questions qu'on a le tort de ne pas connaître, on risque fort de faire retomber ce ridicule sur sa tête.

180e jour après le mariage, et le 300e après la dissolution de cet acte ou après la possibilité de cohabitation entre les époux. » (Raige-Delorme, *Dictionn. de médecine*, en 30 vol., XIV-431.)

Enfin, Mérimann (*Transactions méd. chir.*, t. 13) a trouvé que, sur 114 naissances à terme, il y en avait 22 avant le 270e jour (c'est-à-dire 9 1/2 mois lunaires); 41 entre le 270e et le 281e jour (c'est-à-dire 9 1/2 à 10 mois lunaires); 46 entre le 281e et le 300e jour (c'est-à-dire 10 à 10 3/4 mois lunaires), enfin 5 entre le 300e et le 305e jour (près de 11 mois lunaires).

Aussi les poètes latins modernes ont-ils à l'envi suivi les traces de Virgile. Je commence par Petit-Radel, dont le dire, en sa qualité de médecin, doit avoir quelque poids dans la question :

Mensibus hinc denis, minime subolente parente,
Deliquit; fœtu nunc gemit esse gravem.
Petit-Radel (*De amorib. Pancharitis et Zoroæ*, Paris, 1801. — *Eleg. Sybilla.*)

Jean Daurat (*J. Aurati Lemovicis poematia*, Paris, 1586, in-8), et A. Cowley (*Abr. Cowleü plantarum, lib. V;* Bas. 1793), font de ces dix mois une loi générale pour le développement de l'être :

A primo ad decimum si crescunt omnia summum,
Maximus et decimo fœtus fructusque sit orbe, etc.
Jean Daurat, *Eglog. V, in nuptias Caroli IX.*

Componit teneri sanguis primordia fœtus
Et dat per menses blanda alimenta decem.
Abraham Cowley (*Poema de Plantis.* — *Éloge de la Rose.*)

Ad. Siber (*Orationes, epist. et carmina*, Vittemb. 1614) et Couture, recteur de l'Université en 1697, affirment chacun de leur côté les dix mois de la grossesse :

Sic, ô Janule, perge demereri

Bis fastidia quinque mensiumque
Et nixus operis laboriosi.
Ad. Siber (*Ad. Joann. filiolum Pauli Helvickii.*)

Interea prægnans Bignoni nobilis uxor
Jam decimum attigerat maturo pondere mensem,
Nondum etiam primos partûs experta dolores.
Couture (*Félicitations à Jér. Bignon de Blanzy*).

Ainsi donc tout parle en faveur de Virgile (20).

§ 3.

Qui non risère parentes.

Nous voici arrivés à la troisième partie qui renferme peut-être les difficultés les plus ardues : car elles ont jusqu'ici arrêté les plus habiles ; on me saura gré d'essayer de les résoudre.

Il faut chercher l'origine du texte vulgaire : *cui* (*puero*)

(20) Dans les *Poetæ ecclesiastici* (Cambray, 1822, 4 vol. in-12), on trouve les citations suivantes ; Draconce, faisant allusion à Zacharie, qu'une punition divine avait rendu muet, dit à propos de la naissance de saint Jean-Baptiste :

Mox vindicta datur per longa silentia linguæ
Donec ventris onus bis quinis mensibus actis
Fundatur de ventre puer sub sorte beatâ.
Dracont. (*Nativ. s. Joann. Bapt.*)

Et cum longa decem tulerunt fastidia menses
Perfectoque gravis fœtu distenditur alvus,
Semina quæ patris fuerant, hæc pondere matri
Infligunt duros utero turgente dolores.
Saint Avit, évêq. de Vienne (*De laude castitatis*).

Nam tempore eodem
Matri longa decem tulerunt fastidia menses,
Et nova progenies mox clara in luce refulsit.
Martenius (*De Incarnat. Domini*).

non risère parentes, dans le commentaire de Servius, grammairien du IV[e] siècle, qui a assaisonné ce passage d'une hypothèse mythologique relative à Vulcain : « Sicut Vulcano contigit qui, cum deformis esset et Juno *minime ei arrisisset*, ab Jove est prœcipitatus in insulam Lemnum; illic nutritus ab Sintiis; cum Jovi fulmina fabricasset, non est admissus ad epulas deorum; postea, cum rogaret ut vel Minervæ conjugium sortiretur, spretus ab ea est; unde divinos honores non meruit. (*P. Virgilii Mar. opera, Mauri Servii Honorati gramm. in eadem commentarii*, Paris, 1532, in-fol., Rob. Steph.) De là découle la leçon *cui* (*puero*) *non risère parentes*, leçon adoptée et défendue par plusieurs érudits de la Renaissance, nommément par Bembus, Nicolaus Erythræus (*Virgilii Mar., etc., index certissimus ;* Venetiis, 1538, in-12); J. Pierius Valerianus (*Castigationes et varietates Virgilianæ lectionis*, per J. Pierium Valerianum, Paris, 1529, in-fol.,), etc.

Personne, dans le temps, ne s'éleva contre elle avec plus de force que le savant Politien, qui écrivit tout un chapitre sous ce titre : *Quod Servius Bucolicos Maronis versus tam mendosè legit quam falsò enarrat.* Il attaque Servius avec beaucoup de verve ; si Vulcain, dit-il, a été précipité du ciel, ce n'est ni parce qu'il était difforme, ni parce que sa mère ne lui avait pas souri, c'est parce qu'il avait pris le parti de Junon et conspiré contre Jupiter; chacun peut le voir dans Homère. Si même il faut en croire Hésiode et Théocrite, il n'avait pas dans Jupiter un père, il était né de Junon seule, comme Minerve de Jupiter, ce qui l'avait fait nommer ἀπάτωρ (*patre carens*) ; en sorte que, dans l'hypothèse de Servius, le mot *parentes* n'aurait plus sa raison d'être. Rien, enfin, n'était plus faux que de supposer que Vulcain avait été déshérité des honneurs divins, puisque Varron lui assigne la septième place parmi les grands Dieux, *inter selectos deos numerat*

septimum. Le retentissement de cette controverse fut immense; Politien obtint un grand succès. Nic. Erythræus (v. *index certissimus*), un des coryphées du camp opposé, le déplore ainsi : Exploditur ab eruditis Servii in hunc locum fabulosa explicatio. Nam Quinctiliano omnes subscribunt... Quinctiliano adstipulatur Politianus et alii plerique omnes non ineruditi, Politiani eruditionem secuti, etc.

Politien s'occupe aussi de la restitution du texte : Servius, dit-il, a corrompu la vraie leçon; c'est *qui* (pueri), et non *cui* (puero), qu'il faut lire; le sens l'exige; Quintilien lui-même l'a parfaitement démontré, et quand il cite les propres autographes de Virgile, qui donc pourrait douter qu'il ne faille s'en rapporter à lui plutôt qu'à Servius? Veram lectionem (quod ejus pace dixerimus) Servius contaminat;....... neque enim *cui*, sed *qui* legendum, hoc est non casu dativo singularique numero, sed plurali nominativo, quamquam utrobique apud veteres eadem vox iisdemque notata litteris (21), sicut in primo Quintiliani *De institutione oratoria*, non oscitans lector inveniet;....., quod autem dicimus *qui* legendum, non *cui*, docet idem Quint. in IX figuram esse declarans hic in *numero*, sic ut plurali singularis subjungatur; *ex illis*, enim, inquit, *qui non risère*, *hunc non dignata*, etc.; quis autem dubitet quin de Virgilianæ lectionis incolumitate Quintiliano credendum sit potius quam Servio, præsertim qui manum quoque Virgilii citet aliquando et Ciceronis? quocirca manifestum est quod diximus *mendose locum à Servio adduci.*

La question de *qui* (pueri) serait donc tranchée; il n'y

(21) Non me fugit quo pacto Quinctilianus lectionem *qui* acceperit, quam in *numero* figuram esse dixerit ;..... nos antiquissima hic omnia ex. contulimus, in quibus omnibus scriptum observavimus *cui* dativo casu ; in aliquot etiam *quoi* Catulliano more. Cette objection de Pierius Valerianus (*Castigat. et variet. Virgil. lectionis*) perd beaucoup de sa valeur devant la remarque de Politien.



aurait plus de difficultés que dans *parentes*; mais celle-là subsiste tout entière: Politien propose d'y voir un vocatif (22). L'érudit Adrien Turnèbe, dans ses *Adversaria*, prête l'appui de son nom à une autre interprétation; il fait, comme Politien, précéder *parentes* d'une virgule, mais, au lieu d'y voir un vocatif, il le rapporte à *deus* et *dea* qui suivent: Veram puto Quintiliani sententiam, *qui non risére parentes nec deus hunc mensa dea nec*, legentis et, ut dixi, interpungentis interpretantisque: *Ex his qui non risére, parentes deus et dea dignati non sunt hunc mensa et cubili* (*Advers.* l.15 c.13, Paris, 1580, 3 vol. in-4°). Ailleurs, après avoir parlé des hypothèses de Servius et de Probus, il conclut en faisant allusion au passage qui précède: Nos tamen fortasse, ut spero, commodius ex opinione Quintiliani locum hunc enucleamus (*Adv.*, l. 18, c. 34).

Le célèbre Heyne condamne à la fois cette leçon et cette ponctuation: *qui* emendarunt viri docti, uti jam Quintilianus IX, 8 legerat; v. Pier. cod. Burmann, receptum quoque in aldd. et in tertia interpunctum: *qui non risère, parentes nec*; sensu aut nullo aut parum commodo; at *cui* indubitate vera lectio. — Et il met en note: Quem infantem tali *cum risu non excepère* ulnis suis *parentes*, adeoque de nato puero non lætati sunt, est is ingratus et invenustus homo, adeoque ad deorum vitam et consortium admitti non potest. »

Nous ne pouvons être de l'avis de l'illustre éditeur: que *cui* (puero) soit la vraie leçon, c'est une simple assertion,

(22) Et quidem sic ego legerim..... *parentes*, pueri de quo nunc, ut sit parentes vocandi casus, *hunc qui non risère* nec deus mensa dignatus, neque dea cubili; hoc est nec Genius, nec Juno vitalibus auris dignum putavère *hunc ex illis qui non risère*, ut sit figurate dictum, Quintiliano teste, pro eo quod est tunc, *qui non risit* vel *qui e numero est eorum qui non risère*. Credebatur enim habere quisque suum deum (hoc est suum genium) suamque deam, etc. (*Miscellan.* c. 89, Basil. 1553, in-4°, p. 299).

qui attend ici sa preuve, et quant à la théorie, c'est toujours l'échafaudage mythologique de Servius, dont Politien nous semble avoir fait justice. Et puis s'il faut tout dire, nous craignons que l'interprétation ne pêche un peu contre la nature et contre la logique. Comment! vous voulez qu'on ne sourie pas au nouveau-né, et que, de plus, on lui en fasse un crime! Mais si cette pauvre créature ne reçoit pas le sourire de ses parents, en peut-elle donc davantage? Pouvez-vous donc raisonnablement supposer que les auteurs de ses jours, non contents de ne pas lui sourire, aillent encore tirer sur sa tête de sinistres horoscopes? Qui donc parmi eux oserait pour cela le menacer des plus fâcheuses destinées? Non, cela n'est pas dans la nature. A-t-on jamais vu une mère qui ait tenu un pareil langage? Voilà, si je ne me trompe, qui est *nullo sensu aut parum commodo*.

Mais elle dira : « Souris-moi, mon enfant! souris à ta mère qui a concentré sur toi toute son affection; un sourire lui est bien dû pour toutes les langueurs qu'elle a eu à souffrir pour toi; souris-moi donc, cher enfant! Ceux qui n'ont point un sourire pour leurs parents n'obtiennent point la faveur des dieux : le ciel ne peut aimer l'enfant qui ne veut pas sourire aux auteurs de ses jours, et qui montre qu'il n'a ni sensibilité ni reconnaissance. » Voilà, ce semble, la nature et voilà pourquoi la leçon de Quintilien mérite d'être admise de préférence.

Après ce qui précède, *qui* (pueri) me semble hors de conteste; c'est ainsi qu'après Politien et Turnèbe, en ont jugé Scaliger, Lacerda, Farnaby, Dryden, Andrea Lori, Firmin Didot, Tissot (2e édit.), Bertholon, Geory (2e édit., 1824), Desaugiers aîné, (23), etc.

(23) Gedoyn (trad. de *l'Instit. de l'Orat.*), insiste dans une note sur ce que Quintilien lisait *qui* et non pas *cui* comme la plupart des interprètes. -- Michel de Pure commente ainsi plutôt qu'il ne traduit cette phrase: « Le mépris

« Il reste, dit M. Firmin Didot, à déterminer le sens de *parentes :* doit-il s'entendre pour *ad parentes ?* ce qui n'est guère probable : il faudrait nécessairement *ad parentes*, comme dans ce vers délicieux de Catulle : *dulce rideat ad patrem*. Doit-il être regardé comme vocatif? ou doit-il se rapporter au vers suivant *nec deus nec dea?* ce qui est bien préférable, suivant l'opinion du savant Turnèbe et d'Angelo Politiano, etc... C'est aux grammairiens habiles à le décider.» (1re édit., 1806). Didot, on le voit, n'ose se prononcer que d'une manière dubitative ; il confond les opinions de Turnèbe et de Politien qui n'ont guère ici de commun que la ponctuation ; Politien inclinait pour le vocatif. « Je lis volontiers, dit un émule de M. Didot, je lis volontiers avec Quintilien, *qui* (*pueri*) *non risère parentes*, au lieu de *cui* (*puero*) *non risère parentes*, proposé par Servius, Heyne et d'autres érudits : mais je n'adopte pas du tout, avec le dernier traducteur des Églogues, cette leçon *qui non risère, parentes deus et dea non hunc*, etc. Ma première raison est que Quintilien propose tout le contraire ; il met la virgule après et non avant *parentes* : D'ailleurs Virgile a déjà fait une ellipse très-forte : *incipe, parve puer*, sous entendu *risu cognoscere matrem*. Il y en a une seconde dans ce même vers, puisque pour expliquer l'auteur, on doit ajouter, suivant Quintilien, *ex illis* enim *qui non risère hunc*, etc ; en outre, si l'on ponctuait comme le veut M. Didot, on serait encore obligé de dire que Virgile a omis après *risère* les mots *ad matrem*, mots indispensables pour le sens. Je ne saurais me décider à donner un pareil tort à Virgile. » (Tissot, 2e édit., 1808).

Si je ne m'abuse, la lumière se fait peu à peu ; ne semble-t-il pas qu'on serait naturellement porté à entendre *risère*

des dieux et des déesses tombe sur ceux qui n'ont pas ry. » (Quintilien, de l'*Institution de l'orateur*, avec notes historiques et littérales, Paris, 1663). Voy. *Appendice*, § 3.

parentes dans le sens de *ad parentes*, si l'on ne croyait y voir une difficulté grammaticale insurmontable? N'est-il pas évident que c'est uniquement pour tourner l'obstacle qu'ils n'ont pas su vaincre, qu'on voit deux savants entraînés vers la même interprétation que nous, conjecturer pour la justifier, J. Schrader *qui non risère parenti*, leçon admise par Bertholon, et Withof *cui non ridere parenti est?* (voy. *Virgile*, de Heyne). Mais il n'y a rien à changer au texte, comme le prouve Quintilien, et il « est certain qu'on ne peut mieux faire que de s'en rapporter aveuglément à lui » (Didot) ; or, que dit-il? « Est figura et in *numero*, vel cum singulari pluralis subjungitur... vel ex adverso : « qui non risère parentes, nec deus hunc mensa, dea nec dignata cubili est. » « *Ex illis* enim *qui non risère*, *hunc* non dignatus deus, etc. » (*Quintil. Inst. orat*, l. 9, c. 3). Du moment que *risu cognoscere* doit s'entendre du sourire de l'enfant, comme nous l'enseigne la physiologie du nouveau-né, on est forcément conduit à conclure que *qui risère* doit aussi se rapporter à lui ; la logique des sentiments ne laisse pas d'alternative : c'est ce qu'a bien compris le P. Fabre quand il écrit : « J'ai fait rapporter *risu* à *matrem* en l'entendant du *souris de la mère*, contre le sentiment de quelques interprètes ; mais ce qui suit, *cui non risère parentes*, montre que j'ai pris le véritable sens. » (*OEuvr. de Virg. trad. en françois avec des notes*, Lyon, 1721, 4 vol. in-12). La proposition inverse n'est pas moins vraie, et c'est précisément ce qui condamne ceux qui après avoir rapporté à l'enfant le sourire dans le premier vers, écrivent ensuite *cui* dans le troisième; c'est la faute qu'on peut reprocher à nombre de traducteurs, parmi lesquels on doit citer :

Nicol. Abram (*Virgil. opera notis illustrata*, 1639).
Marolles (*OEuvr. de Virgil.*, Paris, 1662).
Th. Guyot, dit le Bachelier (*Bucoliq. de Virg.* Paris, 1666).

Porry (*Bucoliq. de Virg.*, Paris, 1689).
Richer (*Eglog. de Virg.*, Rouen, 1717).
Vaillant (*Eglog. de Virg.*, Paris, 1724).
Le P. Catrou (*Poésies de Virg.*, Paris, 1729).
Lallemand (*Virg. opera cum notis brevioribus*, Paris, 1748).
Azema (*Bucoliq. de Virgil.*. Paris, 1832), etc. etc.

Le savant Lacerda explique ainsi ce passage : Age, jam et incipe ridere; nam *qui non risêre ad parentes*, modo pueri sint modo puellæ, infortunati sunt, quia nec hunc mensa accipit deus genius nec hanc cubili dea Juno. » Il ajoute en note : *risêre parentes* pro *ad parentes* : subaudiri præpositionem et pendere accusativos ab illa tacita, veteris fuit elegantiæ ; neque solum hoc loco Scaliger sed docti omnes variis in locis adnotarunt.— Cette thèse, à coup sûr, pourrait parfaitement se soutenir, d'autant mieux que la fin de cette églogue est pleine d'ellipses et de licences poétiques ; il importe d'en signaler quelques-unes en passant : ainsi Virgile fait ur anapeste de tŭlĕrūnt, tandis que c'est un bacchius tŭlērūnt, comme on le voit dans l'églogue suivante te fata tŭlērūnt, Égl. V, 34, dans les Géorgiques, aurasque tŭlērūnt ch. II-422 : dona tŭlērūnt, II-454 ; ainsi que dans l'Enéide, tam læta tŭlērūnt, I-609 (Virgile scande de même tŭlērē, Georg. II-501 ; Æn. II-131 ; V-582; XI-186. 810, etc.) C'est même ce qui a incité des éditeurs à modifier ici le texte mais à tort (24), car il y a des exemples qui justifient le poète ;

(24) Heyne met en note : *tulerunt* agnoscunt grammatici, Probus et Donatus cum libris impr. Rom. et Gud. Male METUENTES METRO alii: *tulerint*, *tulerant*, *abstulerint* legi, addit Servius. — (Voyez aussi : Pierius Valerianus : *Castigationes et varietates Virgil.* etc.). Toutes ces corrections étaient superflues, comme le prouvent les vers qui suivent :

Sed neque Centauri fuerunt neque tempore in ullo. *Lucr.*
Cum semel institerunt vestigia certa viaï. *Lucr.*
Miscuerunt herbas et non innoxia verba. *Virg.*

il s'est permis une autre licence quelques vers plus haut :

Terrasque tractusque maris cœlumque profundum ; v. 51.

Il était si facile d'écrire, et alors tout allait de soi :

Et terras tractusque maris cœlumque profundum.

A côté de ces licences poétiques, ou si l'on veut de ces archaïsmes, notons une ellipse digne de remarque : le second *incipe, parve puer* renferme implicitement l'idée *risu tuo cognoscere matrem ;* et si l'on veut bien suivre la pensée de l'auteur, on restera convaincu, comme nous, que *non risēre parentes* qui suit, est une expression elliptique pour *risu non cognovēre* ; rien n'est plus naturel que ce langage ; tout s'enchaîne et s'explique ; j'espère que ces remarques de détail, qui en définitive s'appuient sur l'autorité de Quintilien, entraîneront enfin la conviction dans l'esprit du lecteur attentif.

Citons ici un des traducteurs qui a le plus approfondi cette question en sage critique : « Il est inconcevable, dit-il, que dans un passage sur lequel Quintilien, craignant apparemment les corrections téméraires (25) de quelque grammairien futur, a fait cette note, il est, dis-je, bien inconcevable que quelques grammairiens l'aient emporté sur l'autorité de Quintilien, et surtout de Quintilien copiant le manuscrit au-

Virgilio annuerunt gaudentes rure camœnæ. *Horat.*
Ut genus audierunt, animos pater agnitus auget. *Ovid.*
Nec cithara, intonsæ profuerunt que comæ. *Tibul.*
Nec tua defuerunt verba, Thalasse, tibi. *Mart.*

(25) Je doute fort que le lecteur soit bien satisfait de la singulière note que voici : « Le mot *parentes* se rapporte à *deus* et à *dea*, selon moi... — Dans la leçon que j'adopte, la figure de Quintilien est conservée ; mais je l'applique au mot *parentes* que je traduis par *mère.* » (Lauwereyns, *Bucoliq. de Virg.*, 1831.) La première remarque appartient à Politien et à Turnèbe ; mais je ne sache pas que personne veuille revendiquer la seconde.

tographe de Virgile. » (Didot, 1[re] édit.) Ce grammairien à corrections téméraires est sans doute Servius avec ses adhérents, et le grammairien habile, que Didot appelait naguère pour décider en dernier ressort, n'a pu, hélas! être trouvé jusqu'ici; loin de moi la prétention de m'ériger ici en rhéteur! mais ce juge désiré, j'espère l'avoir rencontré dans un auteur que nul, sur cette question, n'a invoqué avant moi, et qui permettra peut-être de la trancher définitivement, avec l'ensemble de citations que je suis en mesure de lui donner pour escorte et pour renfort: je veux parler de Valerius Cato, que Suétone range parmi les grammairiens célèbres, tout près d'Orbilius, maître d'Horace; il était contemporain de Catulle (P. Briet, *De poetis latin.*), et de Cicéron (Baillet, *Jugem. des savants*, t. 4. in-12); il appartient donc à un bon siècle de latinité. Suétone dit de lui : Docuit multos et nobiles; visusque est peridoneus præceptor, maxime ad poeticam tendentibus. Bibaculus Furius le qualifie *summum grammaticum, optimum poetam* (Suéton., *De illust. grammat.*). Valerius Cato dit dans son poème intitulé : *Diræ*:

Vos nunc alloquitur, *vos* nunc *arridet* ocellis (v. 108).

Cet exemple me semble démonstratif; le suivant ne l'est pas moins; je le tire de Plaute qui avait écrit de même avant lui. Rappelons ici que « on loue particulièrement Plaute d'avoir bien connu le génie de sa langue, mérite très-grand pour les Latins, surtout dans un auteur qui écrivait avant que cette langue fût arrivée à sa perfection. » (Laharpe, *Cours de littérat.*, l. I, ch. 6). Aulu-Gelle a dit de lui : Plautus, homo linguæ atque elegantiæ in verbis latinæ princeps. (*Noct, att.*, VII.17.) Plaute, dans les *Captivi*, introduit un personnage qui se plaint qu'on garde le silence devant lui comme si on était muet, et qu'*on ne daigne pas même lui sourire :*

Quasi muti silent, neque me rident (Captiv., act. III, sc. 1).

Après Valérius Cato, Martial aurait suivi son exemple dans son 12ᵉ livre, si l'on veut bien lire, comme Scaliger, l'épigramme 21 : te cito ridebit peregrinus, Clodia, partus ; correction admise par Lacerda.

Parmi les poètes latins modernes, il s'en trouve deux à ma connaissance qui ont adopté la phraséologie de Valérius Cato : l'un est Janus Pannonius, prélat et écrivain estimé (26) du XVᵉ siècle (*episcopus Quinque-ecclesiensis*), successeur de Politien, et dont les œuvres poétiques font partie des *Deliciæ poetarum Hungaricor.* (Francf., 1621, in-12) ; dans une ode sur l'adoration des Mages, Pannonius représente l'enfant Jésus qui reçoit leurs présents en souriant à son heureuse mère :

> Suscipit *ridens* puer hic *parentem*
> Gaudio plenam.

Maurice Niewport, poète du XVIIᵉ siècle (27), connu par son poème : *Carolo secundo regi votum candidum*, vivat rex, (Londres, 1663), en faisant l'éloge de la santé du corps et de

(26) Janus Pannonius (Joannes Cesenge), né en Hongrie en 1434 et mort en 1472, jeta les fondements de la littérature hongroise. Michaeler (*Collectio poetar. eleg stylo et sapore Catulliano*, Vienne 1785) le qualifie : *Pannonius sui ævi poetarum princeps* ; il apprécie ainsi son talent d'écrivain : dignus quidem (latiore notitia) Janus Pannonius cujus latinitas tam exquisita, et cultioris antiquitatis medullam sapiens ; vena omni eruditione poetica tam dives ; ars reconditis ex observationibus tam elegans, atque in verborum ad res validius signandas delectu ita felix, etc.

(27) Un savant Belge, J. de Bergaigne, s'exprime ainsi sur Niewport et son poème peu connu en France : Omnia in authore animadverti reconditæ eruditionis plena ; tam versicolore rerum ornatu opus suum contexuit, ut quod in aliis sparsim et ægre offenderes, hic primo intuitu deprehendas, sanguinem nimirum vatum et medullam ; styli varietate sic ubere discurrit ut per universa poetarum tormenta (cum Petronio loqui liceat) præcipitari videatur.

celle de l'esprit, qu'il fait provenir également d'un part heureux, ajoute pour la seconde :

Sed candidiore parentes
Te vultu *risêre*... (*sanitas animi*)

et ce qui donne à cette tournure une valeur particulière, c'est l'intention même de l'auteur qui met en note : Sic Plautus in *Captivi* quasi muti silent neque *me rident*, id est neque risu accipiunt facete dicta a me, vel *mihi non arrident*.

Après de pareils exemples, à côté du vers de Virgile, que faut-il donc de plus pour justifier la sentence et consacrer l'autorité de grammairiens tels que Valérius Cato et surtout Quintilien ? Concluons donc que Virgile n'est point condamné par la syntaxe, et que la physiologie et la poésie sont ici d'accord pour le délicieux tableau que trace le poète. Je ne saurais mieux terminer que par ces paroles de Lacerda, qui me paraît commenter admirablement tout ce passage avec autant de sens que d'à-propos, et plus de verve et de bonheur que ne le font d'habitude les commentateurs de profession : Si quis quærat cur hanc explicationem aliis prætulerim, hæc est ratio : in primo versu vox illa *risu* capitur de *risu pueri*, ita *matrem* suam *agnoscentis*. Ergo necessario in tertio versu illud *risére* capiendum quoque de infantibus *qui rident ad suos parentes*; etenim si *risère* pertineat ad parentes, non solum frigida est sed inepta sententia : nam quale est hoc? *Incipe puer ridere, incipe matrem agnoscere*, age *incipe ridere, nam nisi patres rideant ad pueros*, etc. Quanto hoc præstantius erit? *incipe ridere, matrem agnoscere*, age *incipe, nam nisi pueri rideant ad patres*, etc. Dices forte : quæ necessitas cogit ut *risu* in primo versu capiatur *de risu infantis?* Dico primo, hoc pendere ex imitatione, nam Virgilius locutus est procul dubio ut alii quos jam indicavi. Deinde quid, obsecro, hortatur conatu bis repetito *nisi ut*

rideat? Ego enim nequeo, neque tu fortasse, intelligere quomodo infans matrem suam agnoscat nisi hoc prodat signo aliquo! Hoc signum vult poeta *ut sit risus* ad indicandam felicitatem. »

On ne peut nier que ce ne soit là un tableau plus riant, plus gracieux et plus attachant, et tel qu'on doit l'attendre « du peintre éloquent des passions, de Virgile qui n'est pas moins le poète de la raison que celui du cœur. » (Tissot, 2e éd.)

Toi, cher enfant, des tiens commence le bonheur,
Ah! pour la consoler de dix mois de langueur,
Fais voir en souriant que tu connais ta mère;
Si par un doux sourire il ne charme son père,
Un enfant n'obtient point de la faveur des cieux
Le lit d'une déesse et la table des Dieux.

Firmin Didot (*Églog. de Virg.*, 2e éd., 1822.)

Mais d'abord, cher enfant, à ta mère souris,
Sache ainsi la connaître! Hélas! dix mois d'ennuis,
Dix longs mois tout entiers ont fait languir ta mère.
Fais-lui donc, cher enfant, le souris qu'elle espère;
Nul ne peut qu'à ce prix mériter dans les cieux
L'hymen d'une déesse ou le banquet des Dieux.

Bertholon de Pollet (*Bucoliq. de Virg.*, 2e éd., Paris, 1832.)

Qu'il me soit permis d'ajouter que c'est ainsi que l'ont entendu en Angleterre Jean Dryden, dont les traductions de Juvénal, de Perse et surtout de Virgile sont justement estimées (28), et en Italie Andrea Lori, qui a eu le talent, en

(28) Begin, auspicious boy! t cast about
Thy infant eyes, and, with a smile, thy mother single out.
Thy mother well deserves that short delight,

traduisant Virgile, de conquérir une place honorable à côté d'Arici et d'Annibal Caro.

The nauseous qualms of ten long months and travail to requite.
Then smile! the frowning infant's doom is read :
No god shall crown the board, nor goddess bless the bed.

Dryden.

Comincia, o fanciullin! con lieto riso
A conoscer tua madre, che gia dieci
Mesi portò per te si lunga noja.
Comincia, ò fanciullino! a quel ch' a suoi
Padri mai non mostrò segno di riso,
Ne dio della sua mensa, e del suo letto
Non gli volse piacer la santa dea.

Andrea Lori.

J.-E. Pétrequin.

HISTOIRE

DU

BEAUJOLAIS AU XII[e] SIÈCLE

CHARTES BEAUJOLAISES.

(SUITE) (1).

Obligations du Seigneur.

Nous avons lieu de croire que les sires de Beaujeu, autant par intérêt que par honneur, tinrent religieusement le serment qu'ils prêtaient à leur avénement (2) et qu'ils remplirent les obligations que les chartes leur imposaient :

Protection et défense de toute personne voulant habiter Villefranche et prête à répondre en justice à quiconque aurait à se plaindre d'elle (3);

Restitution au bourgeois de tout objet dérobé, aux frais du sire (cum suis expensis propriis) (4);

Restitution au créancier du gage d'abord remis par le débiteur, puis repris par ce dernier (5);

Protection au créancier pour prendre gage de son débiteur (6);

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* de septembre 1862 à juillet 1863. Un accident, indépendant de notre volonté, avait interrompu cet important travail que nous reprenons avec empressement aujourd'hui. A. V.

(2) Ch. de 1260, art. 59.

(3) Ch. de 1260, art. 32. Beaujeu, 38 et 59.

(4) Ch. de 1260, art. 8. » 8 et 19.

(5) Ch. de 1260, art. 34. » 40.

(6) Ch. de 1260, art. 62. » 67.

Empêchement de tout trouble gênant le bourgeois dans la jouissance d'une possession tenue à redevance (1);

Rachat et mise en liberté du bourgeois arrêté pour faits et dettes du seigneur, de plus, juste indemnité (2);

Exécution des ordonnances rendues par les bourgeois en fait d'impôts communaux (3);

Etc., etc.

Tout contrat — nos chartes n'étaient pas autre chose — comporte réciprocité d'obligations. Le seigneur, en souscrivant à l'abandon de certaines prérogatives qu'il regardait comme inhérentes à son titre, n'entendait point que cet abandon fût gratuit; il voulait en retirer certains avantages. En thèse générale, il écoutait moins l'humanité que l'intérêt.

Après avoir parcouru ce qui, dans nos chartes, a trait aux franchises des bourgeois, aux obligations du sire, il convient d'examiner de quel prix la commune payait ses privilèges; en d'autres termes quels étaient les droits du sire, quelles étaient les obligations des bourgeois.

Droits du Sire, obligations des bourgeois.

Les bourgeois devaient au sire de Beaujeu, en premier lieu, *l'impôt foncier*.

Il consistait en une redevance de douze deniers pour une pie ou pedée (peda), c'est-à-dire pour une longueur de quatre toises de face sur la rue. La toise était, comme elle est encore, pour ceux qui font usage de cette mesure prohibée, de sept pieds et demi. Si la pie n'était pas entière, on payait

(1) Ch. de 1331, art. 10. » 78.
(2) Ch. de 1369, art. 8.
(3) Ch. de 1260, art. 19. » 23.

en proportion de l'espace possédé (1). Le même impôt était dû pour une loge ou tente (Logia) établie devant la maison, mais seulement dans le cas où le propriétaire en tirait un bénéfice (2).

Quant aux bourgeois dont les maisons n'avaient point de façade sur la rue, les chartes sont muettes à leur égard.

L'Eglise, on le sait, était exempte de l'impôt foncier. D'où un notable préjudice pour le seigneur à une époque où pullulaient les donations et fondations religieuses. Ses revenus en subissaient une notable atteinte. Quelle que fût sa dévotion, la noblesse tenait aux biens de ce monde, sans lesquels nul éclat, nulle représentation. Aussi voyait-elle avec jalousie et effroi la progression des biens dits de main morte. Nombre de chartes témoignent de cette préoccupation. Mais que faire? quelle digue opposer à ce flot ruineux? les sires de Beaujeu adoptèrent le moyen suivant : Il fut dit dans les chartes de Villefranche et des autres bourgs de la Baronnie, qu'il serait loisible à toute personne de léguer pour sépulture à l'église ou à un prêtre, une maison ou une pie située dans la ville, mais à la condition que l'immeuble fût vendu dans l'an et jour à un laïque qui pût, comme les autres bourgeois, acquitter l'impôt établi (3).

Dans le même but, il fut interdit de vendre une propriété à un acquéreur non susceptible de payer les redevances (4).

Laods et ventes. Puis venait ce que nous appellerions aujourd'hui enregistrement et qui se nommait alors Laods et ventes. Cet impôt indirect consistait dans la perception du treizième denier sur le prix de l'acquisition d'une maison ou

(1) Ch. de 1260, art. 2.
(2) Ch. de 1260, art. 47.
(3) Ch. de 1260, art. 3. Beaujeu, 3, Thizy, 3
(4) Ch. de 1260, art. 43. » 47.

d'une pie (1). Dans le cas de vente d'un gage non retiré par le débiteur, il n'était dû que la moitié des laods (2). Dans le cas d'échange, le droit de laods et ventes n'était dû que sur les soultes (3). Il était dû également sur le prix de vente d'un objet donné par testament pour offrandes pieuses (4).

On ne trouve pas de droits de mutation.

Quelque chose en approche, c'est la redevance payée pour l'ouverture des testaments. Il était dû au seigneur quarante sols viennois pour la publication du testament du plus riche bourgeois et de là en diminuant en proportion de la fortune du défunt, suivant l'appréciation du juge (5). Il était dû vingt sols viennois pour le scel de l'inventaire fait des biens d'un bourgeois de la première classe, et de là en diminuant en proportion de la fortune, toujours à la discrétion du juge (6).

Droits pour amendes. C'était là une des sources les plus abondantes du revenu seigneurial. C'était aussi une mine intarissable de contestations entre le sire et ses vassaux, à la suite d'aliénations des justices locales. Au mois de Novembre 1309, Guichard le grand, après de vifs démêlés avec Pierre de Verneys, chevalier, transigea de la sorte. Toutes les amendes au-dessous de vingt sol viennois furent adjugées à de Verneys. Quant à celles au-dessus, le sire de Beaujeu eut les deux tiers, Pierre de Verneys, un tiers. La poursuite, l'information, et même jusqu'à un certain point l'exécution restèrent au sieur de Verneys, mais la sentence définitive, la

(1) Ch. de 1260, art. 2, 13. » 2, 16, 17
(2) Ch. de 1260, art. 13. » » »
(3) Ch. de 1260, art. 53. » 57.
(4) Ch. de 1260, art. 67.
(5) Ch. de 1331, art. 1.
(6) Ch. de 1331, art. 2.

peine capitale et la mutilation de membres furent réservées au bailli et juge du sire (1).

Les droits pour amende consistaient en :

60 sols (50,40) quand un chevalier frappe un bourgeois (2).

« d'amende quand il y a eu sang versé et que le blessé a porté plainte (3).

3 sols d'amende pour querelles sans coups de poing ni sang versé (4).

3 sols forts pour coups de poing (5).

7 « « pour un soufflet (6).

60 « « pour avoir tiré l'épée ou le glaive sans frapper (7).

7 sols forts pour avoir jeté une pierre ou levé un bâton sans frapper (8).

7 sols forts pour mesures fausses (9).

3 « « Contre le débiteur qui aura repris le gage par lui-même remis à son créancier (10).

30 sols forts pour acte fait en fraude des créanciers (11).

3 « « pour toutes autres plaintes (12).

Le seigneur fixait en outre arbitrairement l'amende due

(1) Louvet. *Hist, manus.* 1er vol. art. Chambost.
(2) Ch. de 1260, art. 17. Beaujeu, 21, le sol valait à peu près 84.
(3) Ch. de 1260, art 22. Beaujeu, 27.
(4) Ch. de 1260, art. 23. » 28, 7 au lieu de 3.
(5) Ch. de 1260, art. 23 » 19.
(6) Ch. de 1260, art. 23. » 19.
(7) Ch. de 1260, art. 44. » 48.
(8) Ch. de 1260, art. 64. » 69.
(9) Ch. de 1260, art. 24. » 30. 31.
(10) Ch. de 1260, art. 34. » 40.
(11) Ch. de 1331, addition à l'art. 57 de 1«60.
(12) Ch. de 1260, art. 25. Beaujeu, 86.

pour adultère (1), pour viol (2), pour homicide ou vol dont les coupables étaient mis à sa disposition (3).

Redevances particulières. Nos chartes n'en mentionnent que quelques unes. Elles devaient être bien plus nombreuses. Probablement on a jugé inutile d'insérer dans la charte les redevances consacrées par un vieil usage et pratiquées dans toute la contrée.

On payait :

5 sols viennois, le droit d'avoir un four en ville (4),

Une somme, dont le quantum n'est pas spécifié, payable lorsque les officiers du seigneur donnaient les étalons des diverses mesures. Ce droit fut supprimé en 1369 (5).

Il était dû un denier viennois par livre pour le scel des conventions passées entre bourgeois et deux deniers sur le chiffre des plaintes formées (*Conquere menta*). C'était le droit de sceau de la cour du sire. Il n'en est pas question dans la charte de 1260, mais il est probable qu'il existait. Quant au sceau de la commune, gratuit en 1260, il est fixé en 1331 à deux deniers.

Un droit de reconnaissance (*recognitio*) était payé à l'avènement d'un nouveau seigneur. A ce sujet des contestations s'élevèrent entre Louis, sire de Beaujeu, et les bourgeois de Villefranche. A la mort d'Isabeau, sa mère, Louis voulut lever le droit de reconnaissance sur les terres possédées par les bourgeois dans les bailliages de Limas et de Pouilly-le-Châtel. — Refus de ces derniers — Saisie de leurs biens par les officiers du sire, puis, examen juridique de la question, enquête, information auprès de sages et honnêtes conseillers, examen

(1) Ch. de 1260, art. 35. » 41.
(2) Ch. de 1260, art. 37. » 42.
(3) Ch. de 1260, art. 36.
(4) Ch. de 1260, art. 54.
(5) Charte de 1369, art. 7. —

des usages et du droit écrit. Finalement Louis reconnut que les bourgeois étaient dans leur droit et se désista de ses prétentions (1).

Ces discussions étaient continuelles, elles sont une preuve et de l'existence de la redevance seigneuriale, en général, et de l'incertitude de la législation. Les prétentions heurtaient les résistances. Les officiers du sire, par zèle, exagéraient les droits de leur maître, multipliaient les exigences. Les bourgeois se réfugiaient dans leurs priviléges, en invoquaient la lettre et l'esprit. Lutte permanente.

Le même Louis eut encore maille à partir avec les bourgeois au sujet d'un droit de six deniers réclamé par lui pour saisie et dessaisie (*pro qualibet saisina vel dessaisina*). Il est difficile de préciser le sens et la portée de ces mots. Toujours est-il qu'il en fut du droit de saisine comme du droit de reconnaissance. Louis y renonça à jamais pour lui, les siens (*gentes suas*) et ses successeurs. C'était encore dans le bailliage de Limas que la contestation avait été soulevée (2).

Le sire de Beaujeu avait, en outre, le droit de prise et crédit pendant quatorze jours, sur toutes denrées et marchandises. La charte de 1260 ne dit que *credentia*, crédit; mais celle de 1369, beaucoup plus explicite, dit *presia et credentia*. Ce droit était excessif. Il donnait lieu à des abus dont on peut facilement se faire idée. Antoine y renonça solennellement.

Une autre redevance, moins tolérable encore, se décorait du nom de *provision*. Elle était plus vexatoire, pouvant être levée par les officiers du sire, tandis que le crédit n'était accordé qu'au sire lui-même (*non alius nisi ipse*) (3). La provi-

(1) Mémoire sur Villefranche p. 136, 137.

(2) Id. Id.

(3) Ch. de 1260, art. 41. Beaujeu, 15, — 15 jours au lieu de 14.

sion embrassait tous les objets de première nécessité. « *Aliqua* « *animalia, bovina, equina, mulina, asinina; porcina, ovi-* « *na, vel alia quecumque sint : quadrigas, currus, man-* « *sultos, blada, vina, panes, pastam, garnimenta ; usten-* « *silia, lectos, superlectilia, gausapia, mapas, dolia, tinas,* « *bennas, baralia, saccas, feva, palleas, ligna, aut alia* « *bona garnimenta, ustensilia seu capitalia, seu vasa, cy-* « *phos, vel alias vaissellas auri et argenti, seu metalla et* « *alterius cusjuscumque et in quibuscumque consistant :* » Qu'on se figure la valetaille du sire, armée de ce privilége monstrueux et envahissant la demeure d'un bourgeois signalé. Très-légalement ils mettaient sa maison au pillage; sous prétexte de provision du seigneur, ils dévalisaient le sujet. On est étonné que cette prérogative barbare, issue probablement de la conquête, ait survécu aux premières chartes de franchises. Tout fait supposer que l'abolition de fait précéda de beaucoup l'abolition de droit prononcée par Antoine, en 1369 (1).

Comme aujourd'hui l'Etat, le sire de Beaujeu héritait de tous les biens d'un bourgeois, mort sans testament et sans héritiers (2).

Nous venons de voir quelles étaient les franchises des bourgeois de Villefranche, et, comme corollaire, quels étaient les droits du sire de Beaujeu.

Nos chartes contiennent, en outre, un certain nombre d'articles que j'ai classés à part sous les rubriques suivantes :

Dispositions civiles ;
— de procédure ;
— pénales ;
— spéciales.

(1) Ch. de 1369, art. 7.
(2) Ch. de 1260, art. 4. Beaujeu, 4.

Dispositions civiles.

Les dispositions civiles roulent presque toutes sur les testaments et partages. Deux ou trois articles sur le droit de propriété, un sur la tutelle, un sur la responsabilité. Voilà tout. Le droit écrit suppléait au reste.

Successions et testaments. Si un bourgeois meurt sans testament et qu'il ait des héritiers, le plus proche succède (1). Les filles, dans ce cas, sont dotées suivant l'avis de six bourgeois du plus sage conseil et des parents. En cas de minorité, on attend l'âge nubile (2).

S'il meurt sans testament et sans héritiers, les plus sages d'entre les bourgeois doivent s'emparer, sans l'intervention des officiers du seigneur, et garder pendant un an et un jour, à dater du décès, les biens du défunt. En premier lieu, ils désintéresseront ses créanciers, indemniseront toute personne à qui, soit usure, soit délit, dommage aura été causé, feront à l'Eglise un don pour le repos de son âme, et le reste tombera dans le domaine du seigneur (3).

S'il existe un testament prouvé par deux ou trois témoins légitimes, hommes ou femmes, ce testament, quel qu'il soit, sera observé sans restriction (4). S'il contient nomination d'exécuteurs testamentaires, et que le défunt ait fils et filles, les filles seront dotées suivant l'avis des exécuteurs testamentaires (5).

Dans le cas de mort sans testament, les filles, ainsi qu'il

(1) Ch. de 1260, art. 5. » 5.
(2) Ch. de 1260, art. 60. » 66.
(3) Ch. de 1260, art. 4. » 4.
(4) Ch. de 1260, art. 6. » 6.
(5) Ch. de 1260, art. 60.

vient d'être dit, étaient dotées suivant l'avis de six bourgeois de sage conseil.

Si le défunt avait doté ses filles de son vivant, elles n'avaient plus rien à prétendre dans l'héritage. Elles ne pouvaient élever des prétentions qu'au cas où le père, mort sans testament, n'aurait pas laissé d'héritiers directs.

Quant aux successions collatérales, les filles n'étaient appelées à les recueillir qu'à défaut du père, de la mère, des frères et des parents (1).

Telle était l'égalité des partages ; telle était la position des filles, même chez les bourgeois ; une dot, et rien de plus. Au fils, et surtout au fils aîné, quoiqu'il n'en soit pas question ici, tout l'héritage. Cette aristocratique coutume s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Elle est tombée en désuétude parmi la bourgeoisie, chez qui l'égal partage fait à peu près la loi commune. Mais dans les campagnes du Beaujolais, le paysan, riche ou pauvre, tient à faire un héritier. Les filles sont dotées tant bien que mal ; le fils aîné est avantagé le plus possible. La loi civile limitant, d'après le nombre des enfants, la quotité disponible, elle lui est attribuée d'abord, puis, par tous les procédés imaginables, on enlève aux autres tout ce qu'il est possible de leur part réservée ; rien de plus facile. Le fils aîné reste presque toujours seul à la maison paternelle ; il aide le père auquel il doit succéder ; il le remplace, il domine. Les frères plus jeunes sont partis en apprentissage, les filles sont mariées ; l'aîné dirige les affaires, fait les marchés, paie et reçoit, si bien qu'à la mort du père il est rare que les frères absents, ou les beaux-frères retrouvent, malgré les efforts du code, leur portion légale.

Quant à la publication du testament, lorsque testament il y avait, les héritiers ou les exécuteurs testamentaires pouvaient

(1) Ch. de 1260, art. 61. Beaujeu, 66.

à leur volonté, y faire procéder; mais le seigneur ou son lieutenant ne pouvaient les obliger à ces ouverture et publication que sur la requête d'un intéressé (1).

Propriété. Le droit de propriété contient le droit d'aliéner. Rien de plus naturel donc que toute personne puisse librement, irrévocablement et sans opposition du seigneur, vendre à qui elle voudra sa maison, sa terre, son pré ou toute autre possession (2). Néanmoins, il y avait à cet égard plus d'une difficulté. La première provenait du défaut de solvabilité de l'acquéreur. Le seigneur, avant d'accorder son approbation ou investiture, exigeait qu'il lui fût démontré que l'acquéreur pourrait, comme le vendeur, s'acquitter des redevances dues. On lisait ailleurs: « Si un chevalier, un clerc, un bourgeois ou tout autre, après avoir vendu une terre, une maison, un pré, une vigne ou toute autre possession, se présente devant le seigneur avec l'acquéreur et s'en dessaisit au profit de ce dernier, le seigneur à qui on a offert ses droits de laods et ventes, *n'a pas le droit de retenir la chose vendue* (3). » Quelle est la portée de ces derniers mots? Comment concilier le droit de propriété avec la faculté de retenir la chose vendue, faculté que notre article semble reconnaître au seigneur? Pour l'intelligence de ce texte, il faut nous dégager de nos idées modernes. La propriété n'a pas toujours eu le caractère inviolable et héréditaire que nos institutions lui attribuent. La propriété féodale s'est longtemps ressentie de son origine bénéficiaire. Concédée dans le principe à titre de récompense ou de salaire, elle semblait n'avoir qu'un titre temporaire ou viager. Elle devint héréditaire par la force des choses, en vertu des lois de la nature humaine et malgré les

(1) Ch. de 1331, art. 1.
(2) Ch. de 1260, art. 43. Beaujeu, 47.
(3) Ch. de 1260, art. 57.

efforts contraires. Néanmoins, il planait sur elle comme une éventualité menaçante. A chaque mutation de propriétaire, on renouvelait le titre, et, bien que le seigneur ne pût pas s'y refuser, la sécurité était incomplète. Notre article témoigne de cette inquiétude.

D'autres articles témoignent d'une inquiétude analogue, mais fondée sur d'autres motifs. La violence était tellement dans les mœurs, le droit incertain était tellement le jouet de la cupidité et de la force, que nul ne se fiait à l'inviolabilité d'un contrat. C'est ce qui explique des dispositions dans le genre de celle-ci :

« Si un chevalier, l'Eglise ou tout autre a cédé à un bourgeois de Villefranche, à charge de redevance, une terre quelconque, de quelque nature que soit sa redevance, il ne pourra, par la suite, poursuivre le bourgeois ou son héritier pour *reprendre* la terre (1). »

Et encore : « Si quelqu'un a vendu sa propriété, qu'il ne soit pas entendu dans la réclamation qu'il ferait ensuite pour la *reprendre* (2). »

Tout cela pour dire chose vendue est vendue. Triste état social où les transactions les plus simples de la vie civile inspirent de telles appréhensions. Et l'on n'était pas libre de fuir pour chercher sous un autre ciel la sécurité sans laquelle nul bien-être n'est possible. Comme le colon et le serf des campagnes étaient rivés à la terre, le bourgeois était rivé à la ville, il fallait travailler et mourir sur le sol natal. Les uns et les autres étaient la propriété du seigneur et ne devaient pas se voler eux-mêmes à leur maître. Aussi, faut-il considérer comme une grande faveur la disposition suivante que nous regarderions aujourd'hui comme superflue :

(1) Ch. de 1260, art, 51. Beaujeu, 55.
(2) Ch. de 1260, art. 52 » 56.

« Si un bourgeois de Villefranche veut aller habiter un autre lieu, il conservera tous ses biens situés dans le domaine du sire de Beaujeu et pourra en disposer à sa volonté (2). »

Tutelle. La tutelle ne pouvait être obligatoire. « Le juge de la cour du seigneur de Beaujeu ne peut ni ne doit forcer un bourgeois de Villefranche à s'assurer la tutelle ou le soin de quelque pupille ou mineur (2). »

Responsabilité. En ce qui concerne la responsabilité, on ne rencontre également qu'un seul article, portant que celui qui n'est pas dans l'âge de discrétion n'est susceptible ni d'être cité en justice ni d'être condamné à l'amende (3). A quelle époque commençait l'âge de discrétion ? on ne le dit pas.

Preuves. En matière de preuves, nous avons vu qu'en plusieurs circonstances le serment des bourgeois faisait foi (art. 21, 56, 65, de la charte de 1260), et que ses écrits, c'est-à-dire ses livres faisaient foi également jusqu'à concurrence de cent sols forts de Lyon. Nous avons vu également que le testament pouvait être prouvé par témoins. (Charte de 1260, art. 6).

Ph. MICHAUD.

(1) Ch. de 1260, art, 45. » 49.
(2) Ch. de 1331, art. 2. » 63.
(3) Ch. de 1331, art. 13. » 79.

(La fin au prochain numéro).

ALEXIA

ET

LES AULERCI-BRANNOVICES

AU TRIBUNAL DE VINGT SIÈCLES ET DE J. CÉSAR.

Suite (1).

V

L'auteur d'Alesia a découvert que « ce moine, refaisant « l'histoire à sa façon, transforme les vainqueurs en vaincus « et narre outrecuidamment à la barbe des *Commentaires* « (*elle doit être bien grise et fort longue!*), comment César « et son armée, défaits à *Alesia*, y trouvèrent de nouvelles « fourches caudines (2). »

Vilain moine, va! Mauvais citoyen..... romain! Mais il faut bien que j'avoue que je ne connais point cet Herric à deux *rr*. Le mien confirme, hélas! la victoire définitive de César sur nos pères et la ruine d'*Alexia* des Mandubiens :

Nunc restant veteris tantum vestigia castri.

J'y lis, il est vrai, le vers pas tant barbare et assez patriotique dont on s'indigne si fort :

Tu quoque Cæsareis fatalis Alexia castris....

Mon cœur de Français, je voulais dire de Gaulois, en remercie le moine, loin de lui jeter un misérable pardon (3). Et j'ai la consolation bien sentie de le trouver en compagnie

(1) Voir le dernier numéro de la *Revue du Lyonnais*.

(2) P. 164, col, 2, vers la fin.

(3) « Il faut lui pardonner? » *Alesia*, p. 164, col. 2, ligne 58.

de Plutarque, comme tout à l'heure j'ai trouvé Plutarque d'accord avec César. Continuons, en effet, le texte commencé plus haut : « Là le vindrent des ennemis assaillir et envi-
« ronner de tous costez, avec un nombre infini de milliers
« de combattants : et lui aussi ne faillit pas les atendre, et
« combattre si bien, qu'avec le temps et l'efroi qu'il leur
« donna, il les rágea finalement à sa volonté. *Mais du com-*
« *mencement, pourtant, il semble qu'il y receut quelque se-*
« *cousse.* Car les Arverniens monstroyent en un de leurs
« temples une espée pendue, qu'ils disoyent avoir été gagnée
« sur César; et lui-mesme depuis en passant un jour par là,
« la vid et s'en prit à rire. Comme ses amis la voulussent
« faire oster de là, il ne voulut pas qu'ils le fissent, disant
« qu'il n'y fallait pas toucher, puisque c'estait chose sacrée. »

Voilà du bon esprit chez César. Mais il ne saurait nous faire méconnaître les sentiments patriotiques et l'enthousiasme de trop courte durée d'Héric :

Tu quoque Cæsareis fatalis Alexia castris.

Et vous l'appelez *un faussaire que l'Institut couronne dans sa séance du 7 août* 1857 *!*.... Nous avons fait tout à l'heure connaissance avec lui ; et ni vos compliments, ni son froc ne nous empêcheront pas de l'estimer, de l'aimer et de le croire.

Encore, si le moine généreux et intelligent qui pleure les malheurs anciens de notre nation pouvait concentrer sur lui seul tous les traits d'esprit, tout le poids de l'indignation qu'il soulève si à propos !.... Mais voici pour ses confrères :
« On fut de son temps coutumier du fait. Un de ses con-
« frères et voisins invente et crée des titres à son ab-
« baye..... (1) »

Ah ! ça ; . . . . mais vous oubliez que tous les trésors de l'antiquité sont passés par les mains de ces moines *coutu-*

(1) P. 164, col. 2, fin.

miers du fait d'infidélité et de fausseté. Sans eux nous n'aurions pas une ligne de César, pas un mot de Plutarque..... Tenez, c'est quelque moine de Besançon, quelque faussaire du camp opposé qui a arrangé le texte si formel de Dion Cassius (1). Dion n'était pas dans le cas de se mettre ainsi en opposition avec César. Et dussé je, à mon tour, me voir *houspillé comme le père Herric l'a été par MM. Delacroix, Desjardins et Quicherat* (2), je maintiens que cette idée est aussi autorisée que votre affirmation ; que mon opinion à cet égard vaut celle des *hommes du Doubs* ; et que ma déduction est aussi rigoureuse que la leur.

Les moines passés, présents et futurs pourront se consoler aisément. Pour moi, je veux me donner le plaisir de reproduire ici les lignes suivantes, écrites récemment par un écrivain jeune et distingué, engagé dans la ligue de la vraie décentralisation intellectuelle, et qui vient de révéler au monde, avec une science et une distinction merveilleuses, *les Trésors d'art de la Provence* (3).

« On se soucie peu des actions d'un moine du Xe siècle. « On oublie trop facilement qu'à une époque où la force brutale était souveraine maîtresse et où l'ignorance engendrait les plus fortes erreurs, c'étaient des moines qui gardaient en dépôt les chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité, qui couvraient le monde de ces splendides basiliques, objet de notre étonnement et de notre admiration, qui nourrissaient les pauvres, qui défendaient les faibles,

(1) « Vercingétorix surprit dans le pays des Séquanais le général romain qui allait leur porter secours (aux Allobroges). »

Cité dans *Alesia*, p. 164, col. 1. Dion et celui qui le cite ne sont pas de l'avis de celui qui met César à la recherche de Vercingétorix.

(2) P. 165, col. 1.

(3) Trésors d'art de la Provence, exposés à Marseille en 1861. Tableau de toutes les écoles, par Marius Chaumelin, in-8, Paris, chez Didron.

« qui faisaient entendre aux riches et aux oppresseurs des « paroles sévères, qui, pour tout dire, étaient, dans leurs « prisons claustrales, les seuls hommes vraiment libres de « leur temps. »

VI

La France est la nation la plus sensible à l'honneur, la plus délicate dans l'appréciation des procédés, la plus prompte et la plus sévère à venger les faibles et les désarmés. Les moines sont cela aujourd'hui, après avoir été, dans le passé, les sauveurs de la civilisation antique, les précurseurs de la civilisation moderne. Et vous les appelez en bloc des *faussaires !*

Et les maîtres illustres des vieilles Universités de France, d'Italie, d'Allemagne, et toutes les générations jusqu'à sept ans en arrière, complices ou dupes de ces *faussaires !*

Et le tout, parce qu'on a rêvé de transplanter, malgré César, l'Alise des *Commentaires*, sur un plateau de la Franche-Comté, qui ne se doutait guère que cette gloire pût jamais lui être attribuée.

Et vous appelez la substitution de votre Alaise à notre Alise, une restitution *in extremis!* Vous avez trouvé le mot qui vous échappait aux frontières des Lingons. Ce mot était terrible là-bas; il est charmant ici. C'est délicieux, en effet, une première protestation contre la prescription après deux mille ans de paisible possession. Mais le bien mal acquis ne profite pas. Et voilà que cette Alise que vous nous avez si vaillamment enlevée va vous échapper des mains. Les jeunes conquérants d'Alaise ont excité ailleurs des cupidités et sont déjà sur la défensive. Voici Alaise en train de passer de la Franche-Comté en Bugey. Dieu bénisse la voyageuse ! Que cette nouvelle étape lui soit légère !

VII

Que signifient les dernières lignes de l'écrit auquel nous répondons? Est-ce, dans la pensée de l'auteur, l'argument final, celui qui doit emporter la place d'assaut? On est porté à le croire. Et il n'y aurait effectivement guère à répondre à un argument ainsi formulé.

Sainte-Reine n'a pas, n'a jamais eu la prétention d'être l'Alise de César. Quand on a voulu la parer de ce nom, elle l'a repoussé. Donc il faut chercher ailleurs l'Alise des Mandubiens.

Le mal est que l'antécédent va encore ici se heurter contre la vérité. Parmi les autorités citées en la première partie, il suffit de rappeler le texte emprunté au martyrologe de Flavigny, lu chaque jour, jusqu'en 1731, à deux pas de Sainte-Reine. On y trouve l'opinion et la réponse vraie de cette héritière d'un grand nom sanctifié par la foi. Ce nouvel argument vaut donc les autres.

C'est pourtant fier et pathétique comme une péroraison : « Cette prétention de Sainte-Reine à être l'antique Alésia, « était par trop outrecuidante chez elle.... Il y a soixante « ans à peine, Sainte-Reine ignorait jusqu'au nom d'Ale- « sia (1) ; ou ce qui est pis, elle le dédaignait assez pour n'en « vouloir pas. Non, elle ne s'appelle pas Alise-Sainte-Reine; « son nom, nous l'avons vu s'en parer à une autre époque, « en 1793, et nous le lui rejetons outrageusement à la face ; « elle s'appelle Bussy-Sainte-Reine (2). »

(1) Je le crois bien ! on n'avait jamais entendu parler que d'*Alexia*, qui a donné son nom à l'*Auxois*.

(2) P. 170, col. 1, fin.

Hélas! ce déplorable outrage retombe sur bien des lieux, quand on se reporte à cette date néfaste! Toutefois la passion entraîne trop loin l'orateur. Il oublie qu'on ne conservait pas alors les noms des saints. On les remplaçait par d'autres qu'on peut voir au calendrier républicain et que je n'ai pas le courage de rappeler ici.

Au milieu de l'oubli général de soi, notre chère cité d'Alise sut conserver le sentiment de sa dignité et montrer de nouveau son antique courage, en adoptant un nom illustre et aristocratique.

En y regardant de près, on aurait donc reconnu sans peine que c'est à Sainte-Reine et non à Alise que le nom de Bussy-Rabutin (1) fut momentanément substitué. Alors, au lieu de dire Alise-Sainte-Reine, on disait Alise-Bussy, et pour abréger, mais sans exclusion, Bussy tout court, comme depuis on s'est remis à dire Sainte-Reine, au lieu de Alise-Sainte-Reine.

AULERCI-BRANNOVICES, BRANNOVII.

I

Notre cher Brionnais risque bien d'avoir à souffrir de tout ce remue-ménage. Déjà menacé à la neuvième colonne, à travers les lignes étymologiques (2), là où l'auteur écrit :

(1) « Jusqu'à cette année (1856), on avait placé Alise sur le Mont-« Auxois, dont le plateau domine le petit bourg de Sainte-Reine (Côte-« d'Or), entre le monastère dominicain de Flavigny *et le château de Bussy-« Rabutin*.... » (M. E. Desjardins, art. du 28 juin, dans le *Journal de Saône-et-Loire*).

(2) P. 168, col. 2, ligne 1.

« *Aulerci-Brannovices*, — gens de bride, du grec Αυλερα « (les cavaliers de la Brenne); » nous le voyons à peu près exécuté dans les conclusions finales (1). On transplante les *Aulerci-Brannovices*, ou les *Brannovii*, au nord d'Autun, à la place des *Mandubii*. Il faut bien retrouver un nom aux populations que l'on dépouille du leur. Grâce à une ingénieuse combinaison, un des deux noms nous reste : on nous dédouble seulement. De cette façon, sans sortir de chez nous, nous nous en allons en Auxois. Ainsi, sans doute, s'explique l'existence d'un Semur ici et d'un Semur là-bas. Il y aurait là une preuve que l'on a eu tort de négliger.

« Cette terre (où est Alise) est sur le cours de la Brenne, « et le cours de la Brenne revient de droit aux *Brannovii*, « sinon aux *Brannovices*. »

Pourquoi, *de droit?* — A cause d'une vaine consonnance. Voilà l'oreille constituée juge du droit. L'argument a la même forme et la même valeur que celui que nous avons vu tirer de *Man* et *Dubis*, faute d'un fait certain ou d'une tradition sérieuse.

Quant à *Aulerci*, on le fait venir d'Αυλερα, qui voudrait dire *bride* et qu'on traduit fièrement par ces mots : *les cavaliers de la Brenne*.

L'inconvénient est que vous ne trouverez Αυλερα, ni dans

(1) P. 170, col. 1. « Ajoutons que cette restitution *in extremis*, n'est, « comme il a déjà été indiqué, qu'un acte de justice internationale. Il « n'avait fallu en effet rien de moins qu'une spoliation (*doctor dixit*) rien « de moins que de chasser un autre peuple de la terre de Sainte-Reine pour « y loger des Mandubii malgré eux (*c'est la question*); car cette terre est sur « le cours de la Brenne, et le cours de la Brenne revient de droit aux Bran- « novii, sinon aux Brannovices (*par la règle : Man, Dubis*). Quelques géogra- « phes ont, dans leur embarras, fait semblant de ne voir là qu'un seul et « même peuple sous deux noms différents ; mais le texte de César est for- « mel : il y a deux peuples, les Brannovii et les Aulerci-Brannovices ; il faut « deux territoires et l'on n'en donnait qu'un..... »

le dictionnaire de J. Planche, ni dans le grand *Thesaurus Linguæ græcæ*, de Henri Etienne, ni ailleurs.

Ce mot est le pendant d'*Alesia*.

Bride se dit en grec, non Αυλερα, mais Ἑυληρα. La distance est plus grande. Au jugement de l'oreille le grec ne va pas assez vite du côté des *Aulercs*. C'est si simple de l'aider un peu à s'en rapprocher!

Mais sortons de ces menus détails, et cherchons à établir notre filiation en faisant voir :

1° Que les *Aulerci-Brannovices* ou les *Brannovii*, sont les indigènes du Brionnais;

2° Que les *Aulerci-Brannovices* et les *Brannovii*, sont les mêmes;

3° Que rien n'est plus simple, en l'espèce, que la dérivation du mot Brionnais.

II

Dans le Brionnais, comme ailleurs, se sont superposées, ou plutôt assimilées, à travers les siècles, des races diverses. Les plus connues sont les Francs et les Bourguignons. Mais il y a une race antérieure à toutes les autres, la race indigène. C'est celle qui vint la première s'établir à l'ombre de nos forêts vierges : c'est la race celtique.

C'est à sa langue et non au grec, qu'il faudrait demander la signification des noms primitifs qu'elle donna à ses établissements.

Les Commentaires de César adoptent les noms antiques des peuples gaulois, se contentant de leur faire subir seulement un adoucissement euphonique et les terminaisons latines. — Même avec ces légères modifications, *Aulerci-*

Brannovices, sent la rudesse celtique la moins douteuse et la plus reculée dans le passé.

J'ignore parfaitement le mot racine et la signification d'*Aulerci*. Mais la base de *ce vocable* a quelque chose qui tranche visiblement avec l'harmonie des noms latins et grecs.

Quant à *Brannovices*, sa racine est incontestable : c'est *Brenn*, chef, le *Dux* des Latins, dont on a fait Duché. Et comme *Brannovices* détermine un des quatre peuples de la Gaule auxquels le nom d'*Aulercs* était commun, ce mot joue ici le même rôle que Duché, par exemple, dans Saxe-Duché, Saxe-Royaume; ou, dans Bourgogne-Duché, Bourgogne-Comté. C'est donc par le second mot que l'on pouvait distinguer les uns des autres, les *Aulerci-Cenomani*, du Mans, les *Aulerci-Eburones*, d'Evreux; les *Aulerci-Diablintres*, du Perche; et les *Aulerci-Brannovices*.

Nos pères nous ont appris à nous reconnaître dans ces derniers. L'enfant du Brionnais se glorifie de les avoir pour ancêtres. Et il serait difficile de trouver l'origine de cette tradition sans remonter à la vénérable antiquité.

Courtépée forme un chaînon déjà plus ancien de cette tradition. « Le Brionnais, dit-il, fut autrefois occupé par « les Brannovii, clients des Eduens, dont Brian et Briennon « paraissent avoir conservé le nom. »

L'opinion que les *Aulerci-Brannovices* habitaient le Brionnais, a prévalu, non sans raison, depuis deux siècles parmi les savants L'étude sérieuse et comparée des Commentateurs de César, nationaux et étrangers, ne fait que confirmer notre filiation. L'auteur d'*Alesia* se rend lui-même à la force de la vérité, seulement il nous partage en deux, il nous divise, en nous laissant libres d'être ou les *Aulerci-Brannovices* ou les *Brannovii*. Nous examinerons cela tout-à-l'heure.

« Le Brionnais est un pays particulier de l'Autunois, »

dit Garreau, dans sa Description du gouvernement de Bourgogne, p. 250.

C'est le *Pagus Briennensis* qu'on trouve dans une charte du Cartulaire de Cluny, de l'an 1050.

Parce que ce document est le plus ancien qui ait été connu de M. A. Bernard, ce savant en conclut que *le nom de Brionnais ne paraît pas remonter au-delà du XIe siècle* (1).

C'est l'erreur de ceux qui ne veulent pas voir Alise-Sainte-Reine au-delà du IXe siècle, parce que c'est à ce siècle qu'appartient le témoignage d'Héric, le plus ancien monument écrit à l'appui de notre possession.

Mais un fragment de l'an 892, cité par Severt, p. 190, et où nous lisons : *in Pago Brionensi*, suffit à détruire le doute, sinon l'affirmation de M. Auguste Bernard.

C'est donc un fait que le pays du Brionnais se perd dans la nuit des temps, et doit remonter au-delà de César, ainsi que l'attestent les traditions et les anciens auteurs résumés par A. Hugo, dans la *France pittoresque* (2) : « Le Charollais était habité, du temps de César, par les Ambarri et « les Brannovii. » Et personne n'a jamais exprimé la pensée de placer au nord d'Autun, dans l'Auxois, soit les *Brannovii*, soit les *Aulerci-Brannovices*.

Il faut bien qu'on se résigne à les trouver où les placent l'histoire, la tradition, et à leur suite, les rapports étymologiques.

L'abbé CUCHERAT.

(1) Cartul. de Savigny, tome 2, p. 1099.
(2) Tome 3, p. 81.

(*La fin au prochain numéro*).

BIOGRAPHIE

DU

DOCTEUR COMTE DES GUIDI.

I

Né le 5 août 1769, au château de Guardia Sanframondi, près de Caserte, à Naples, mort à Lyon le 27 mai 1863, le comte Sébastien des Guidi descendait d'une ancienne famille florentine qui, pendant neuf siècles, illustra l'Italie.

Sa généalogie, mentionnée souvent par les historiens de la Péninsule au moyen-âge, et spécialement par Scipion Ammirato, historien florentin, dans son édition in-folio de 1515, et par Sansovino dans son recueil intitulé : *Famiglie illustri d'Italia*, remonte à l'an 898 et compte dans sa nombreuse filiation, deux cardinaux, un nonce du pape, des archevêques, des ducs, des gouverneurs, des gonfaloniers, des chevaliers de Malte et des alliances avec plusieurs maisons princières.

Ses vingt-six générations, inscrites au livre d'or de la noblesse en France, font connaître qu'un de ses rameaux vint se planter en Provence et fournit un chevalier à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Dans son poëme sur l'Enfer, le Dante qualifie de *très-*

noble chevalier, vaillant dans son temps par les armes et par le conseil, un de ses ancêtres Guido Guerra, comte palatin, général des Guelfes en 1266, lequel, après avoir vaincu son neveu Guido Novello, chef des Gibelins, seconda Charles d'Anjou dans la conquête de Naples (1).

En 1402, Antoine Guidi, comte de Modigliana et de Pallazzo, attaqué par mille fantassins et six cents cavaliers, dans son château où il s'était renfermé avec les siens, à la suite de troubles politiques, se vit contraint d'abandonner tous ses biens, confisqués par la république florentine, et alla se réfugier à Benevento, près de Naples, où il transporta définitivement ses pénates.

Sa descendance, qui produisit des professeurs de théologie et des docteurs en droit distingués, s'y perpétua pendant sept générations consécutives jusqu'à ce jour.

Telle fut l'origine du comte Sébastien des Guidi.

L'origine d'un beau nom ne transmet pas seulement un titre glorieux, elle constitue l'obligation morale d'acquitter tous les legs de vertus et de nobles exemples qu'elle doit perpétuer d'âge en âge.

II

Son père André et sa mère Aurélie Tessitore, comprirent de bonne heure la nécessité d'asseoir sur des bases solides, l'éducation de leurs enfants.

Quatre fils et deux filles, issus de ce mariage, furent tous initiés aux sentiments religieux, héréditaires dans la

(1) Guido guerra ebbe nome, ed in sua vita
Fece col senno assai, e con la spada, etc. — DANTE, ch. 6.

famille, et d'habiles professeurs dirigèrent vers l'étude leur intelligence naturelle.

François Guidi, leur oncle, eut la modestie de refuser les honneurs de l'évêché de Cassano, qui lui avait été offert.

Les deux filles se marièrent. Sébastien et ses frères, après s'être distingués dans l'exercice de la langue latine, se livrèrent à la culture des sciences exactes, la physique, la chimie les mathématiques.

Doué d'un tempérament robute, d'une taille imposante, d'une imagination de feu, d'un caractère ferme et persévérant, Sébastien des Guidi, au lieu d'énerver sa jeunesse dans les molles jouissances qui étiolent l'avenir, trempa son âme dans la mâle ardeur du devoir et dans le rigide amour de la patrie et de l'humanité.

On ne comprend généralement pas assez l'influence qu'exerce sur la destinée la sévérité de l'éducation.

L'austérité fait les hommes comme la tempérance fait les races.

De cette double source découle la grandeur ou la servitude des nations.

Voyez l'Egypte sous Sésostris-le-Grand, étendant ses conquêtes du Gange à la Thrace, et l'Egypte asservie par Cambise, puis conquise tour à tour par les Grecs, les Romains, les Arabes et les Turcs.

Au siècle des Cynéas et des Fabricius, Rome fit trembler le monde : au temps de sa décadence, sa corruption lui fit subir le joug qu'elle avait imposé.

Aussi le jeune des Guidi ne chercha-t-il pas ses modèles historiques dans Athènes efféminée, mais dans les stoïques vertus de Lacédémone.

A cette époque une sourde fermentation circulait dans les veines de la jeunesse française et italienne.

Comme les nuages présagent la tempête, le mécontentement général présageait de grandes catastrophes.

Déjà, en 1773, une émeute avait éclaté à Palerme, sous le règne de l'ambitieuse Caroline, cette ennemie déclarée de la France, que le débonnaire et mineur Ferdinand IV, son époux, fut incapable de contenir.

Deux partis, l'un franco-espagnol, l'autre anglo-autrichien se disputaient la cour de Naples.

En France, le désordre et les abus, vieux restes de l'anarchie féodale et tyrannique que remplaça le despotisme du trône, avaient amoncelé l'électricité à l'horizon politique.

On sait que malgré les efforts et les concessions de l'infortuné Louis XVI, la foudre ne tarda pas à éclater.

Sébastien des Guidi comptait à peine sa vingtième année, quand la grande révolution de 1789 vint bouleverser et changer la face de la France.

Ce choc, dont la secousse ébranla l'Europe, alluma surtout dans le cerveau de la population éclairée de Naples cet amour d'indépendance qui ne s'est plus éteint et dont l'exaltation fut d'autant plus grande que la compression avait été plus longue.

La vive imagination du jeune Sébastien en ressentit naturellement les atteintes.

Il rêva, comme ses frères, de la même liberté pour sa patrie.

Les élans de la jeunesse sont ardents et généreux ; à vingt ans on voudrait pouvoir donner le bonheur à l'univers.



Les circonstances secondèrent merveilleusement son patriotisme.

Pour apprécier la part que Sébastien des Guidi prit à la révolution de Naples, il est indispensable d'en rappeler ici quelques uns des traits principaux.

Lorsque, en 1798, Championnet, vainqueur de Mack, sur les bords du Tibre, eut chassé de Rome le roi de Naples et 40,000 Napolitains, les Lazzaroni crièrent à la trahison.

La cour, qui eut la faiblesse de les armer, fut tellement effrayée des excès commis par cette populace ignorante, qu'elle dut se sauver en Sicile le 11 nivôse (31 décembre), sur le vaisseau de l'amiral anglais Nelson.

Onze jours plus tard, lorsque le peuple napolitain apprit que le général français, qui s'avançait toujours, avait signé, le 22 nivôse (11 janvier), une armistice avec Mack qui lui cédait Capoue, une grande partie du royaume de Naples et une contribution pécuniaire de huit millions, il entra dans une telle fureur, que le prince Pignatelli lui-même, qui avait remplacé le roi, dut se sauver, abandonnant cette belle capitale aux Lazzaroni.

Après huit jours de tumulte et d'anarchie dont la rage redoubla à l'approche des Français, ce bas peuple, qui montra plus de courage que les soldats, commit des excès si inouis contre la noblesse, que tous les amis de l'ordre s'entendirent avec le prince Moliterni pour seconder l'entrée des Français à Naples.

Sébastien des Guidi commandait un détachement de la garde civile.

Le 4 pluviôse an VII (23 janvier 1799) le général Championnet donna l'assaut.

La milice bourgeoise s'élança en même temps : Sébastien des Guidi fut le treizième parmi les assaillants qui se précipitèrent sur le fort Saint-Elme, point culminant, courageusement défendu par les Lazzaroni, sous la direction d'un nommé Branti.

Après un sanglant combat, le fort et les postes furent pris ; un des principaux chefs fait prisonnier consentit à faire déposer les armes par tous les siens, à la condition que saint Janvier serait respecté.

Dès lors le royaume de Naples prit le nom de République Parthénopéenne, jusqu'au 17 juillet suivant, où le cardinal Ruffo, à la tête de 25,000 hommes, ramena Ferdinand IV et la reine.

Le combat fut sanglant — les réactions sont filles des abus — celle-ci devint une véritable boucherie. La reine Caroline et l'amiral Nelson n'en approuvèrent que trop les cruautés.

Sébastien des Guidi, blessé et fait prisonnier, fut emmené avec 700 patriotes à bord d'un vaisseau anglais, pour y être pendu.

Les exécutions commencèrent par Carracciolo.

Appelé avant son tour, le jeune des Guidi allait subir la même peine, lorsque cette erreur de nom, dont on s'aperçut bien à temps pour lui, le fit renvoyer et causa son salut.

L'émotion qu'il en ressentit fut si profonde, qu'elle lui provoqua dans les jambes un tremblement nerveux qui imprimait à sa marche vacillante ce balancement qu'on remarque particulièrement chez les Arabes de distinction et qui, dans la suite, lui causa plus d'une chute.

Cette faiblesse des parties inférieures forma, toute sa

vie, un singulier contraste avec la vigueur de son intelligence.

Miraculeusement sauvé, mais dénué de ressources, puisque ses biens avaient été confisqués, et compromis aux yeux de la royauté, il vint, en 1799, demander à la France un refuge hospitalier.

III

Sa trentième année venait de sonner : âge viril où l'action succède aux rêves. Marseille fut sa première étape ; Lyon fut sa seconde.

C'était là que Sébastien des Guidi devait recueillir le fruit de ses jeunes labeurs, cette semence précoce dont l'adolescence comprend si peu l'utilité, et qui plante cependant au sentier de la vie les plus sûrs jalons destinés à nous guider dans l'avenir.

Le clocher de Fourvières, cet édifice tout lyonnais qui, en 1792, avait été vendu comme propriété nationale, et transformé, par une dame Besson, en chambres garnies, lui servit d'abord d'asile. Il y fut envoyé militairement en sa qualité de réfugié, conjointement avec un Calabrais.

Sa figure angélique, son esprit rare et son air malheureux, intéressèrent sa propriétaire dont le frère le présenta à M. Vingtrinier, négociant de la ville de Lyon, qui le reçut à son foyer.

Par cette famille, la première qu'un heureux hasard lui fit connaître, il se trouva bientôt en rapport avec celle des docteurs Buytouzac et Parat ; son amabilité fit le reste. On lui procura des élèves et il débuta par quelques répétitions ; puis ses talents et sa solide instruction ayant

été appréciés, un décret du 11 thermidor an XI, lui conféra le titre de citoyen français.

Son frère Philippe, dont les biens avaient été confisqués comme tous ceux de sa famille, vint, en 1800, rejoindre Sébastien à Lyon.

Ce dernier exerçait les fonctions de professeur de physique et de chimie, à l'école centrale de l'Ardèche, quand le roi Murat rappela les deux frères, en leur restituant les biens que la révolution leur avait enlevés.

Philippe seul se rendit à Naples, Sébastien resta à Lyon qui devint sa patrie adoptive.

Il avait obtenu dans un concours, en 1801, une place de professeur de mathématiques pour le collége de Privas. Il y séjourna deux ans.

De retour à Lyon, en 1803, il fut admis au Lycée de cette ville, pour l'enseignement des mathématiques et de la physique.

Sa position était faite, mais il lui manquait ce qui complète la vie. — Il avait 34 ans; les exigences du cœur succédaient à celles de la nécessité.

Il fit la connaissance d'une des principales familles du Dauphiné, et en 1804, il eut le bonheur d'épouser Mlle Lucrèce Chion, de Crest.

Cette union, en cimentant les liens qui l'attachaient à la France, devint pour lui une source féconde de relations aimables et distinguées.

Son amour conjugal ne détrôna point celui qu'il avait depuis longtemps voué aux études sérieuses.

Aussi, en 1810, fut-il appelé à la Faculté de Marseille pour y professer les mathématiques spéciales.

Trois ans plus tard (1813), il fut nommé inspecteur de l'Université de Grenoble.

Promu à l'inspection de celle de Metz, après les désastres de 1815, il allait prendre possession de son poste, laissant Mme des Guidi à Grenoble, lorsque des propos politiques imprudemment proférés, dans un hôtel de Chaumont, le firent jeter en prison. Sa femme, accourue à cette nouvelle, ne parvint qu'avec beaucoup de peine, à faire délivrer son mari, après huit jours de captivité.

Infatigable au travail, dévoré d'une noble ambition, malgré ses occupations absorbantes, il trouva le temps d'utiliser sa prodigieuse activité au profit de l'art médical, sans préjudice de l'enseignement. — Il étudia l'anatomie comparée sous le célèbre professeur Brédin.

Après s'être fait recevoir docteur ès sciences, le 12 février 1819, la Faculté de Strasbourg le proclama docteur médecin le 21 septembre 1820.

Ce ne fut pas sans difficulté qu'il obtint cette distinction. Son âge avancé ne plaidait point en sa faveur, le célèbre docteur Fodéré ne le dissimula point à Mme des Guidi dont il accrut l'anxiété.

Il fut interrogé sur le globe de l'œil et ses muscles, et son triomphe fut d'autant plus grand, que l'examen s'était montré plus sévère.

L'exactitude des mathématiques s'harmonisait avec celle de l'anatomie.

Il avait cependant dépassé le zénith de la vie, puisque la sienne marquait cinquante et un ans.

On ne peut se défendre d'un sentiment de juste admiration, en voyant cet homme entreprendre une carrière

si fatigante, à un âge qui pour la plupart indique celui du repos.

Quel exemple pour la jeunesse que ce *labor improbus!* Sa doctrine fut d'abord et tout naturellement allopathique; mais la Providence lui réservait une autre mission.

IV.

En 1821, des affaires de famille avaient réclamé sa présence à Naples. — Des difficultés imprévues l'y retinrent pendant sept années consécutives.

Durant ce laps de temps, il dut cesser ses fonctions d'inspecteur de l'université de Lyon.

Depuis longtemps, madame la comtesse des Guidi, qui l'avait naturellement accompagné, souffrait d'une maladie opiniâtre et nerveuse qui avait défié bien des remèdes, et qu'on disait incurable.

Son mari eut la pensée de la conduire aux eaux de Pozzuolo, petite ville charmante près de Naples, bâtie sur une colline et qui fit jadis les délices des Romains.

Il comptait à la fois et sur l'efficacité du traitement thermal, et sur l'influence de la sérénité de ce ciel qui sourit même aux colères du Vésuve.

Son espoir ayant encore été trompé (quel espoir ne l'est tôt ou tard), par acquit de conscience, et à bout de ressources, il recourut à l'homœopathie.

Un habile praticien des nouveaux principes découverts à Leipzig en 1789 par le célèbre réformateur Samuel Hahnemann, M. le docteur de Romani jouissait à Naples d'une grande renommée.

Sébastien des Guidi lui présenta sa femme, et après un

traitement consciencieusement suivi, il eût le bonheur de la voir complètement guérie.

Cette cure, aussi merveilleuse qu'inattendue, était bien faite pour enflammer l'imagination du docteur allopathe, lequel, ennemi des systèmes, recherchait la vérité comme tout homme de science et de conscience, et ne pouvait révoquer en doute la réalité d'un fait accompli.

Sa reconnaissance monta au niveau de son enthousiasme et il résolut d'étudier sérieusement et de bonne foi cette thérapeutique nouvelle, dans le but honorable de faire participer les autres aux bienfaits d'une médecine dont, par hasard, il venait de découvrir l'efficacité.

Il suivit donc, pendant deux années, la doctrine et les traitements des docteurs de Horatiis et des Romani, puis, la clinique homœopatique établie en 1829 à l'hôpital de la Trinité, à Naples.

Après d'heureux résultats qui achevèrent de déterminer sa conviction, il se mit en relations actives avec Hahnemann lui-même qu'on avait baptisé le prophète saxon de l'homœopathie, et devint bientôt l'un de ses amis les plus dévoués.

Imbu de ses idées, il quitta Naples et revint à Lyon, en décembre 1829, avec la ferme intention de les propager en France : et ce fut en 1830, et par son impulsion, que la médecine homœopatique y fit sa première apparition.

Il embrassa sa cause avec tout le zèle d'un néophyte napolitain, consacrant ses soins au soulagement gratuit des malheureux, mettant son cabinet à la disposition de tout médecin désireux d'étudier ces nouveaux remèdes et s'efforçant d'en prouver l'utilité par la multiplicité des

cures. Il est juste d'ajouter que la vigueur de sa constitution seconda puissamment son ardeur.

Les docteurs Jouve, Rapou, Dessaix, Gueyrard, Gastier, Dutesch, Chazal et Perrussel, se rendirent les premiers à son appel. Dèslors sa maison devint le centre d'une réunion d'hommes compétents, qui purent se convaincre par eux-mêmes de la vérité.

Cette année de 1830 fut, comme on sait, féconde en innovations :

En politique, la Révolution de Juillet;

En économie sociale, le fouriérisme;

En dogme religieux, le saint-simonisme;

En médecine, l'homœopathie.

Nous n'avons pas à formuler une opinion médicale sur les doses massives ou infinitésimales qui, dans l'intervalle d'une quinzaine d'années, scindèrent les idées du réformateur allemand; pas plus que sur la doctrine classique d'Hippocrate, ou sur la nosographie philosophique de Pinel, les vérifications des anatomistes, la pathologie anti-phlogistique de Broussais, la statistique numérique de Louis, et la médication expectante que l'Allemagne nous a envoyée comme l'homœopathie.

L'examen de ces cinq systèmes qui, pendant soixante ans, se sont partagé la santé de la France, dépasserait la limite de nos forces et de notre but.

Les dissidences des écoles de Paris et de Montpellier n'ont rien retranché du respect et de la considération que mérite au fond l'art médical.

Les systèmes passent, la science reste.

Le ridicule même, cette arme dangereuse si habilement maniée par le prince de la comédie, ne l'a pas plus mor-

tellement blessé, que la critique austère du philosophe de Genêve.

C'est qu'en effet, en dépit des axiomes de Victor Hugo, de Boerhaave, de Sprengel, de Frappart, de Bichat, d'Alibert et de tant d'autres, lorsqu'une maladie affecte sérieusement le mécanisme de nos organes, notre premier besoin est de recourir à cet art, qui peut bien faillir, comme tout ce qui est de l'essence terrestre ; mais qui, en définitive, rend à l'humanité des services incontestables.

Nous ne venons donc préconiser de *natura rerum* aucune doctrine au détriment de l'autre, car, selon nous, tout système exclusif est dangereux. Nous honorons les allopathes autant que les homœopathes. Ce que nous croyons juste, c'est d'accueillir le bien partout où l'expérience le démontre, parce que, ici bas, la vie est un mystère et qu'il n'est rien d'absolument mal, ni rien d'absolument bien. Nous pensons fermement et sans comparaison, fidèles au prétexte d'Horace, *noli contendere*, que les deux doctrines médicales sont appelées à marier prochainement l'ancienne et nouvelle thérapeutique, selon les cas, dans des consultations ou des hôpitaux mixtes, pour le bien de la science en général, et pour celui des malades en particulier.

VI.

Apôtre de l'humanité, pendant trois ans, Sébastien des Guidi se livra sans relâche à l'étude et à l'application de la thérapeutique nouvelle, n'envisageant que le but : la guérison toujours, — la réputation jamais.

Ses succès furent si rapides que le 7 septembre 1833, une assemblée homœopathique, tenue à Lyon, et composée des plus habiles médecins de l'Allemagne, de la Suisse et de la France, lui décerna le fauteuil de la présidence, et fit frapper à son effigie une médaille d'or, qui lui fut offerte en 1835, avec cette inscription :

Mirè sanati gratitudinis memores

et au revers :

L'an 1830, *l'homœopathie a été introduite à Lyon, et propagée en France par le docteur Sébastien des Guidi.*

Ce témoignage de gratitude fut une de ses plus chères récompenses.

Peu de préceptes, et beaucoup de pratique, — tout est là, disait-il souvent —*res, non verba.*—L'expérience seule prouve le vice ou la vertu d'une doctrine.

Aussi, perdit-il peu de temps en formules écrites. Parmi ses rares opuscules, le plus remarquable fut sa *Lettre aux médecins français,* brochure de 70 pages, la première qui fut écrite en France sur l'homœopathie, puis traduite en allemand, en anglais et deux fois en espagnol.

En 1834, il fut nommé inspecteur honoraire de l'université de Lyon ; sa renommée et les témoignages d'estime publique attirèrent sur lui l'attention du gouvernement français qui voulut à son tour rendre justice à ses talents, et lui décerna, en 1835, la décoration de la légion d'honneur.

Par contre, une opposition très-vive accueillit naturelle-

ment les globules d'Hahnemann ; c'est le but réservé à toute innovation.

Sébastien des Guidi puisa son courage dans une foi d'autant plus robuste, qu'il fut entravé par l'académie de médecine elle-même, laquelle pria M. Guizot, ministre alors de l'instruction publique, de s'opposer à l'établissement d'un hôpital et d'un dispensaire homœopatiques, et qu'il dut résister, à la fois, et aux adeptes trop enthousiastes et aux détracteurs trop passionnés.

Malgré l'âge avancé dont chaque hiver avait blanchi sa tête, son cerveau avait conservé toute sa puissance et son organisme toute sa vigueur.

Les vingt-deux années qui séparaient 1830 de 1852, ne formèrent qu'une série non interrompue de travaux et de dévouement aux souffrances publiques.

On peut dire que son existence en résuma trois : celle de professeur à trente ans ; celle de docteur allopathe à cinquante et un an ; celle de médecin homœopathe à soixante deux ; dernière doctrine qu'il exerça pendant trente années.

Il en avait quatre-vingt-quatre, lorsque la renommée frachissant les Alpes, porta son nom jusqu'à Florence, cette capitale policée des Médicis.

Le grand duc de Toscane désirant lui accorder également un titre glorieux, auquel pouvaient seuls aspirer les gentilshommes de vieille souche, très-pieux et très-estimés, le créa, en 1853, chevalier de l'ordre noble de Saint-Etienne. — Ce fut sa dernière distinction.

VII.

Après avoir suivi le docteur Sébastien des Guidi dans les sentiers épineux de sa vie publique, qu'on nous permette d'écarter un instant le rideau qui abritait sa vie privée.

Si l'érudition atteste le savant, la simplicité du foyer révèle l'homme.

C'est là que ses amis pouvaient apprécier et la vivacité de son esprit et les qualités de son cœur.

Sa longue expérience, les péripéties de sa vie passée prêtaient à sa conversation un charme particulier.

Dans le monde, ses relations étaient plus choisies que nombreuses.

Il était versé dans l'exercice des lettres, et sa bibliothèque, composée en grande partie d'ouvrages de littérature et de science écrits en italien ou en latin, renfermait des éditions remarquables des XVIe et XVIIe siècles.

Son salon, qui trahissait son goût pour les beaux-arts, possédait plusieurs belles toiles, principalement de l'école italienne. Ses tableaux et sa bibliothèque ont été légués à la ville de Lyon.

Malgré sa grande vieillesse, si quelque malade venait consulter son expérience, le bonheur d'être encore utile lui rendait sa verdeur première.

Lorsque ses souvenirs interrogeaient le passé, il était heureux de ses lauriers homœopathiques :

« Grâce à Dieu, s'écriait-il, et malgré l'acharnement
« des oppositions, la France compte aujourd'hui cinq
« cents confrères, quand nous n'étions que cinq en

« 1832 ; plus, quatre dispensaires et dix-sept pharma-
« cies. L'étranger possède 4,000 homœopathes et
« trente-neuf hôpitaux, dont huit mixtes. »

On aimait à le ramener sur ce terrain pour partager son bonheur.

D'autres fois, il disait, avec une grande modestie :

« Je n'ai point eu de mérite réel ; c'est la main de la
« Providence qui m'a dirigé : à elle seule revient toute
« la gloire. »

Lorsqu'en janvier 1860, l'empereur Napoléon III et l'impératrice vinrent à Lyon, le comte Sébastien des Guidi eut l'honneur d'être présenté à Leurs Majestés par M. le sénateur Vaïsse, administrateur du département du Rhône, au magnifique bal qui leur fut offert.

Le doyen des homœopathes profita de la circonstance pour exprimer à l'Empereur combien il serait heureux de voir instituer une chaire pour cette doctrine.

On serait tenté de croire que cette espérance va bientôt devenir une réalité quand on voit M. le docteur Nunès, médecin homœopathe de la reine d'Espagne, venir s'entendre avec ses confrères de Paris, et non seulement M. Perrussel, mais tous les ouvriers de la capitale, qui reçoivent annuellement quarante mille consultations gratuites dans les dispensaires de cette médecine, adresser une pétition au sénat, dans le but d'obtenir un hôpital qui fasse à l'homœopathie, en France, une position officielle.

Pendant les dix dernières années de la vie de Sébastien des Guidi, la sensibilité de son système nerveux avait atteint un degré de délicatesse tel que le moindre témoignage affectueux lui arrachait des larmes.

Sa constitution cependant n'avait point subi toute l'altération de la marche progressive du temps. Ses facultés intellectuelles et presque ses forces physiques avaient résisté jusqu'à quatre-vingt-treize ans, époque à laquelle il se fractura le col du fémur, dans une chute qu'il fit au milieu même de son appartement.

Ses amis, effrayés, pensèrent justement qu'à son âge un accident aussi grave devait le tuer..... Trois mois après il était hors du lit.

Disons, pour être vrai, que deux anges gardiens, d'une patience admirable, ne le quittèrent pas plus que son ombre : madame la comtesse des Guidi, sa femme, dont la tendre sollicitude ne lui fit jamais défaut, et mademoiselle Marie, sa fille adoptive, mélange heureux de douceur et de bonté, qui, pendant longtemps, lui servit d'Antigone.

VIII

Mais quelque reculée que soit la limite d'une existence, Dieu cependant en fixe le terme. Le plus long n'est pas le plus enviable.

Quand nos organes ont perdu leur vigueur, que nos forces trahissent nos désirs, que la mémoire nous abandonne, la vie ne devient-elle pas une mort anticipée ?

Puisqu'il faut rendre notre dépouille à la terre et notre esprit au ciel, n'est-il pas préférable de le faire avant cette décomposition morale ?

Les huit mois qui précédèrent son dernier jour furent pour sa compagne infortunée et pour tous ceux qui l'entouraient une angoisse d'autant plus douloureuse qu'elle était sans remède.

Cette alternative de crainte et d'espoir, ce fil toujours prêt à se rompre, cet adieu suprême qu'on repousse et qui s'avance, sont autant de déchirements que nulle expression ne peut rendre.

Enfin, le 27 mai 1863, le maître absolu de toute chose prit en pitié ses souffrances, et rappela de son exil cet homme de labeur et de bien, qui, pendant plus de quatre-vingts ans, accomplit si noblement sa tâche.

Il vécut sans remords, il s'éteignit sans agonie.

Il s'endormit du sommeil du juste sur le sein maternel de la religion, emportant au ciel une conscience heureuse, mais laissant sur la terre une veuve désolée.

Ses funérailles furent dignes de sa carrière.

Une escorte militaire entoura le cercueil du chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. de La Saussaye, membre de l'Institut et recteur de l'Académie de Lyon, M. Vivien, inspecteur de la même Académie, M. le docteur Noback père et M. le docteur Servan tinrent les quatre cordons du poële de l'ancien inspecteur de l'Université et du doyen de l'homœopathie en France.

Un nombreux cortége conduit par M. Thierry Broolmann, neveu du défunt et président du conseil municipal de Lyon, et par M. Faret, son gendre, auditeur au conseil d'Etat, accompagna silencieusement l'ami si longuement apprécié que Dieu leur enlevait.

Puis tout se referma sur cette vie que les hommes appelèrent longue, et qui ne fut qu'un souffle dans la marche inconcevable et l'espace infini des âges !

Jules Forest.

UNE NOCE

DANS

UN VILLAGE DU MACONNAIS

(SUITE) (1).

V

Un quart d'heure après, comme toute l'assemblée étonnée commentait la promesse de Louise, des cris de joie se firent entendre dans la cour et une jardinière attelée d'un fort cheval vint stationner devant l'orangerie. Louise sortit sur le seuil de la porte et rentra bientôt suivie de quatre hommes qui portaient un piano.

Le père Fontaine s'approcha de la jeune fille et lui adressa des remerciements qu'elle ne voulut pas accepter.

— Je vous ai privé de deux musiciens, lui dit-elle, il est trop juste que je vous en rende deux à leur place.

Oui, deux, répéta Frédéric qui comprit le regard de sa cousine et qui vint se placer auprès d'elle.

— Eh ! bien, que dites-vous de cêla, les enfants? dit le père Fontaine en se tournant vers la troupe des danseurs.

— Voici ce que je dis, répondit Jean-Marie son jeune fils : Vivent les braves riches et les braves cœurs, ils portent la joie et la gaité partout.

Alors ce fut autour du piano comme le bourdonnement

(1) Voir les dernières livraisons de la *Revue du Lyonnais*.

d'un essaim d'abeilles. Enfin satisfaites, les jeunes filles remerciaient Louise à l'envi. Pendant quelques minutes, tout le monde parla dans la salle du bal et personne ne s'entendit; ce petit désordre, causé par la reconnaissance, ne cessa que lorsque le cri : à table ! à table ! se fit entendre.

Les invités passèrent dans la vaste pièce où était servi un abondant repas. Tous s'assirent à l'exception des vieux parents du marié qui circulèrent autour de l'immense table pour verser à boire, et des amies intimes de la mariée qui, sous le titre de *gassouillardes*, s'occupèrent à servir les mets. Ce titre là est fort envié et se donne d'habitude à de jeunes filles alertes et spirituelles; elles jettent un bon mot en offrant une assiette, et une petite épigramme en même temps qu'un de ces grands plats de crême frite, qui avec des fruits composent le dessert de ces sortes de festins champêtres.

La plus grande gaieté, et disons-le, la plus parfaite convenance s'allièrent dans ce repas, et Frédéric, loin d'être choqué, comme il le craignait, par les propos demi-plaisants, demi-grossiers d'un dîner de noces, fut tout étonné de sourire le premier des lazzis de Jean-Marie et des gassouillardes; il n'avait guère vu des paysans qu'à l'étude de son père et n'avait pu par conséquent les étudier que par leurs mauvais côtés; depuis son séjour à Paris, ces hommes laborieux et simples, qui sont le fonds même de la nation, ne lui paraissaient plus que des êtres bornés, bons seulement à cultiver machinalement la terre d'après la routine à eux léguée par leurs parents. Ses pensées ambitieuses l'empêchaient d'ailleurs de regarder dans ces régions infimes, et le poussaient à considérer sans cesse les hauteurs auxquelles il aspirait; aussi, porté par le hasard dans un milieu différent du sien, se laissait-il charmer un instant par la singularité de ce qu'il voyait, sans cependant abdiquer un seul de ses préjugés; il s'amusait *quoique* étant avec ces bons Mâconnais et non *parce que*; il faisait en déro-

geant de sa dignité, un sacrifice à sa cousine et il espérait bien être payé de cette condescendance à ses goûts; puis enfin il prenait volontiers une petite part à la joie générale, car il lui semblait que Louise n'avait pu conclure cette union sans y associer la pensée d'un amour dont la fierté seule semblait retenir l'aveu sur ses lèvres.

Louise, placée à table entre Jean-Marie et Frédéric, répondait gracieusement aux saillies du garçon d'honneur et les expliquait à son cousin; ces plaisanteries avaient toutes trait à quelque coutume du village ou aux particularités du caractère de ceux qu'il raillait. Vers cinq heures cependant, Louise qui n'oubliait pas ses obligations pour la soirée, songea à un moyen qui devait en rendre l'accomplissement plus facile; elle se leva et disparut sans bruit. Frédéric n'osa pas la suivre d'abord, mais voyant que peu à peu les jeunes gens et les gentilles Mâconnaises désertaient la salle sans que la masse des invités parût y faire la moindre attention, il sortit à son tour et chercha sa cousine; elle n'était pas dans la salle du bal, où chuchotaient déjà quelques jeunes filles; il jugea donc qu'elle ne pouvait être que dans le verger dans les allées duquel il s'engagea.

Mais il eut beau parcourir en tous sens ces allées vertes semées d'un gazon plus doux au pied que le sable criant et rêche de nos jardins; il eut beau regarder sous l'ombrage projeté par des pommiers lourds de fruits, près desquels des haricots tordaient leur branches flexibles autour de sarments un peu courbés. La cousine n'était ni assise sur les bancs de mousse naïvement disposés auprès des ruches dont les abeilles puisaient un miel parfumé dans les nectaires de beaux rosiers vieux d'un demi-siècle, ni sous la treille dont les raisins dorés s'étalaient sur des feuilles rougies. Frédéric descendit jusqu'au bas du verger qui descendait jusque vers la Saône et formait sur ses bords une petite prairie. Arrivé à la limite

du pré que marquait une douzaine d'ormes magnifiques, le jeune homme dut renoncer à trouver Louise, car, de la place où il était, il pouvait embrasser du regard presque tout le domaine des Ormoyes : à droite et à gauche, de belles vignes; derrière la maison, de vastes champs semés de sarrasin après la récolte de blé, et enfin de l'autre côté de la Saône, d'immenses prairies. Frédéric jeta sur cette opulente nature le regard d'un futur propriétaire et se plut à contempler le toit égayé par les rayons du soleil qui descendait vers la colline de Chardonnay. Il restaura par la pensée cette vaste maison délaissée depuis vingt ans, mais dont l'architecture ne manquait pas de caractère ; il éloigna les bâtiments d'exploitation qui tendaient à envahir la cour; il condamna impitoyablement au feu les pommiers du verger, et jeta, à la place, des plates-bandes, une pelouse et des massifs de fleurs ; il se vit lui-même assis sous ces arbres à côté de Louise embellie par les saintes joies de la maternité ; à leurs pieds, des *babys* roses et frais et il sourit à ce délicieux tableau ; puis..... puis il songea que c'était là de la poésie sans songer que cette poésie-là, il pouvait la réaliser ; il revint à ses idées ambitieuses et se mit à commenter la lettre que son père lui avait écrite en apprenant son voyage à Léontaud ; il reprit une à une toutes les parties du domaine des Ormoyes et en supputa le prix approximatif; comme un de ses calculs différait de ceux de M. Husson, il prit sa lettre dans son portefeuille et la relut :

« Mon cher Frédéric, lui disait son père dans cette lettre, tu m'écris que tu vas passer deux jours aux Grandières. Je ne puis te répéter à ce sujet que ce que je te dis toutes les fois que nous parlons de ton mariage. C'est une excellente affaire, et puisque, par-dessus le marché, Louise te convient sous tous les rapports, ne néglige rien pour tout conclure au plus

vite. Souviens-toi que c'est de ta cousine que tout dépend; elle est la tête forte de la famille, car Girard, est encroûté dans ses vieilles idées provinciales au point de ne rien entendre au maniement des capitaux. Rien à Girard de nos projets par conséquent, mais de la confiance avec Louise. C'est une petite commère fine et entendue, elle doit comprendre que la société humaine est une foule où l'on doit tâcher d'arriver au premier rang le plus vite possible, tant pis pour les maladroits qui s'attardent et qui tombent : ils méritent leur sort. Si tu sais lui plaire, elle souscrira facilement à toutes nos idées, car quelque intelligente que soit une femme, c'est toujours par le sentiment qu'on arrive à sa raison ; elle consentira donc à laisser vendre les Ormoyes pour avoir à la place de bons titres qui ne seront sujets ni à la grêle, ni à l'oïdium, ni aux fermiers, autant de misères que ne connaissent pas les heureux actionnaires de ces entreprises qui naissent chaque jour. Presse donc ton mariage, M. X*** m'a promis deux cents actions des nouveaux chemins étrangers, et j'ai calculé qu'avec les 130,000 francs que donneront à Louise les Ormoyes et le moulin de Sainte-Marthe, je pourrai faire face aux obligations que j'ai contractées pour ce semestre et vous donner, en nantissement, les actions promises. Tu sais que je travaille à ta fortune, et que pour un homme éloigné d'un grand centre comme je le suis, il y a des moments difficiles à passer ; ce semestre est une de ces époques là, mais ces 130,000 francs me permettront de réaliser un bénéfice dont je veux te faire la surprise. Adieu, cher Frédéric, je te le répète, presse-toi ; gagne Louise à nos projets et dis-lui que je l'aime comme je t'aime ».

Cette lettre rendit Frédéric tout songeur ; son père parlait bien à son aise de tout conclure au plus vite. Vendre les Ormoyes ! Mais il n'avait pas même parlé encore librement avec Louise. Le sentiment qu'il eut du peu d'habileté avec lequel

il s'était conduit depuis son arrivée à Léontaud, le dépita, et ne pouvant s'en prendre à personne, il déchira distraitement la lettre qu'il tenait dans ses mains, et l'envoya errer en papillons blancs au-dessus des herbes de la prairie.

— Est-ce que vous faisiez des vers, M. Frédéric, dit une voix railleuse qui fit tressaillir le jeune homme, enfoncé qu'il était dans ses réflexions.

— Des vers ! moi ! pourquoi ferais-je de la poésie, répondit-il en reconnaissant dans la personne qui venait ainsi le troubler, Mme Girard que Louise suivait de près.

— Je gage que vous veniez de faire un sonnet, reprit Olympe, puis, mécontent de votre inspiration, — ne vous fâchez pas, cela peut arriver aux plus grands poëtes, — vous avez détruit votre œuvre. Allez, il n'y a qu'un poète occupé à malmener sa Muse, qui puisse ne pas entendre venir deux femmes dont les robes de soie s'éraillent à tous les buissons. Vous me regardez ? Nous ne sommes pas des hirondelles, et nous n'avons pas glissé dans l'air, je vous assure, pour arriver jusqu'à vous. Voyons, récitez-moi votre sonnet, nous serons peut-être moins sévères que vous.

— Vous êtes indiscrète, Olympe, dit Louise ; Frédéric, ne répondez pas à cette curieuse.

— Mais, Louise, répliqua Mme Girard avec une intention malicieuse, il n'y a jamais d'indiscrétion à demander d'entendre des vers, et que veux-tu que lise ou écrive un jeune homme sentimentalement caché sous des arbres, si ce n'est de la poésie ?

— Il ne lisait pas, il déchirait. D'ailleurs que vous importe, Olympe. Ah ! quel excellent juge d'instruction vous feriez ! Voilà, sans preuves, Frédéric soupçonné et convaincu d'avoir commis un sonnet. Pauvre Frédéric !

— Vous trouvez que ceci ne me regarde pas, dit Olympe piquée, mais il est des personnes auxquelles il importe plus

qu'à moi de savoir tout ce qui intéresse M. Frédéric, et ces personnes-là font les discrètes par orgueil, comme je fais la curieuse par plaisanterie.

— En vérité, Louise, dit Frédéric, vous vous inquiétez de ce que je lisais là ?

— Moi ! pas du tout, répondit-elle gaîment.

— Alors cela vous est tout à fait indifférent, répliqua-t-il avec un singulier dépit.

— Donnez-moi le bras, Frédéric, et allons ouvrir le bal, dit Louise en riant tout-à-fait, car vous me faites des questions si singulières que je ne sais comment y répondre.

Puis elle ajouta en marchant vers les Ormoyes : Je viens vous chercher pour venir avec moi à l'orchestre ; je suis allée recruter Olympe afin que nous puissions danser à notre tour, elle s'est fait un peu prier, mais elle a fini par céder.

— M'en voulez-vous toujours ?

— De quoi, cette fois ?

— Olympe ne m'a-t-elle pas fait un crime de cette lettre de mon père déchirée ?

— Un crime, non elle n'en a fait qu'un sonnet. Vous déchirez donc les lettres de votre père ? c'est peu respectueux, Frédéric. Mais pour quelle maussade fille me prenez-vous que vous me supposiez toujours en colère? il est si triste d'avoir à blâmer celui.....

— Quoi, vous n'achevez pas, dit-il tendrement ?

— Si, Frédéric, celui qu'on aime, dit-elle toute rougissante et avec une charmante dignité dans son émotion même.

VI.

Revenus dans la salle de bal sans s'inquiéter d'Olympe, Frédéric et Louise s'installèrent au piano où ils jouèrent à quatre mains toute une série de quadrilles, de polkas, de ma-

zurkas et de valses sans lasser l'ardeur des danseurs. Au bout de deux heures environ, Louise s'informa de sa belle-sœur, mais personne ne l'avait vue, seul un vieillard assura avoir aperçu Mme Girard dans la petite prairie d'où elle avait gagné les Grandières par le bord de l'eau.

— Elle nous boude un peu, dit Louise tout bas à son cousin, elle nous punit des légères observations que je lui ai faites, en nous empêchant de danser. Sa petite malice tombe assez juste, cette fois, qu'en dites-vous ?

— Je dis que je la remercie au lieu de lui en vouloir, répondit Frédéric, car elle me permet de passer cette soirée seul avec vous. J'oublie tout ce monde qui danse là-bas, et il y a un instant, en jouant cette vieille et toujours belle *Rosita* je me sentais parfaitement heureux, presque aussi heureux qu'au jardin où je n'ai rien su vous dire, tandis que l'harmonie de cette valse me semblait répondre, avec ses notes émues et profondes, à la mélodie charmante que vous laissiez tomber de vos doigts.

— Vous ne m'écoutez pas, Frédéric, je dis que nous ne pouvons plus jouer tous les deux sous peine d'être fatigués dans une heure. Il faut donc que nous tenions le piano alternativement; sans cette précaution, nous serions las tous les deux au moment où le bal serait le plus animé.

— Vous voulez me quitter? vous avez donc un bien grand désir de danser ?

— Non, et la preuve c'est que je vais vous jouer un beau quadrille que vous danserez avec la mariée.

— Il est trop juste que je danse avec elle, mais ce sera plus tard, je reste au piano le premier.

Après une petite lutte amicale, Frédéric resta et Louise alla se mêler à la danse avec plus de plaisir peut-être, avec plus d'abandon à coup sûr qu'elle ne l'eût fait ailleurs. Tout dans notre siècle tend si bien à niveler les mœurs et les cou-

tumes, que la danse des villages est celle des salons et que la robe et les diamants font seuls la différence. Quelques personnes ajouteraient peut-être, et l'éducation; mais il est prouvé aux gens qui on vécu dans toutes les sphères sociales qu'il y a au village une politesse dont on s'écarte bien rarement, et dans la bonne compagnie, des convenances contre lesquelles on pèche trop souvent.

Quand Louise vint remplacer Frédéric, le jeune homme, après avoir fait danser la mariée, revint doucement à quelques pas du piano et se plut à admirer sa cousine. La physionomie de la jeune fille qui respirait d'habitude le calme recueilli d'une âme sérieuse, calme rendu piquant par le jet spirituel du regard, lui sembla changée. Etait-ce l'effet de cette douce soirée de septembre? Etait-ce l'impression produite sur elle par la valse qu'elle jouait, valse inconnue à Frédéric, valse rêveuse où chantaient les mystérieuses poésies de la jeunesse et de l'amour? La figure de Louise semblait nager dans une sorte de vapeur lumineuse tant ses traits étaient transfigurés par une émotion encore non éprouvée; son front que baignaient d'une blanche lueur les bougies du piano, avait perdu sa sérénité, on y voyait passer, comme ces nuages changeants qui obscurcissent un ciel d'été, des pensées indécises et troublées; ses yeux si vifs voilaient leur éclat d'une mélancolique langueur; sa bouche où riait souvent la facile gaité d'une âme maîtresse d'elle-même, frémissait à quelques accents profonds de la valse qui emportait au souffle de sa mélodie des couples moins enivrés que ne l'était Frédéric dans son absorbante contemplation. Louise semblait caresser une pensée d'amour dans cette mélodie enchanteresse et s'y oublier tout entière.

S. Blandy.

(*La suite au prochain n°*).

ESSAI BIOGRAPHIQUE

SUR JEHAN PERRÉAL

PEINTRE ET ARCHITECTE LYONNAIS

(suite)

IV.

L'Italie, loin d'être pacifiée, s'était révoltée de nouveau contre l'autorité de Charles VIII ; ce monarque fut encore forcé de traverser Lyon, le 1er août 1494, pour aller soumettre les Napolitains.

La nouvelle expédition fut aussi brillante que stérile. Ce prince traversa l'Italie au pas de course : il entra dans Naples, s'empara de Milan, de Rome, et se disposait à rentrer en France, se croyant maître des contrées qu'il avait parcourues, lorsqu'il apprit qu'une ligue formidable était conclue contre lui à Venise, entre le pape, l'empereur Maximilien, le roi d'Espagne, le duc de Milan et les Vénitiens. Il attaqua les confédérés à Fornoue, près de Plaisance, les tailla en pièces, délivra le duc d'Orléans assiégé dans Novarre, repassa les Alpes et revint à Lyon, après avoir couru des dangers sans nombre et subi des pertes irréparables dans son armée (1),

(1) Philippe de Commines nous apprend que le cheval sur lequel était monté le roi Charles VIII à la bataille de Fornoue, était de la Bresse ; c'était le plus beau cheval qu'il eût vu de son temps ; il était noir et s'appelait

Il fut pompeusement accueilli à Lyon, où il fut reçu le 7 novembre 1495.

Cette entrée a été racontée par André de la Vigne, secrétaire de la reine Anne de Bretagne, *dans son Vergier d'honneur*.

Elle ne différa des précédentes réceptions que par l'ornementation des écussons pendus en travers des rues, à la mode d'Italie, *et couronnés de gros chapelets de fleurs et aultres verdures joyeulses ;* « dedans lesquels escussons étoient les « armes mi-parties du roy. C'est à savoir, du hault costé, les « croix d'Hiérusalem d'or sur le champ d'argent, comme roi « de Hiérusalem, de Naples et de Sicile ; et d'aultre costé, « les trois fleurs de lys d'or sur champ d'azur, et par dessus « le dict escusson estoit la couronne du *tière* (tiare) impérial « magnifiquement faict. »

Le cortége se rendit jusqu'au *plain de Saint-Fons*, où sa majesté fut haranguée au nom de la ville, par maître François Buclet. Un magnifique *pallio* (dais) devait être porté au-dessus du roi par quatre échevins. Charles refusa cet honneur ; il voulut que ce pallio fut donné à Notre-Dame-des-Anges, au couvent de l'Observance.

Perréal, qui avait accompagné le roi en Italie, fut autorisé à y séjourner quelque temps. Il ne prit donc aucune part à cette réception.

François Rochefort, peintre lyonnais, reçut XI livres tournois pour les travaux qu'il fit comme *maistre des peinctres ès ystoires et joyeulsetés faictes pour ceste entrée.*

La dépense s'éleva à 20 livres 5 sols tournois.

Savoie ; il avait été donné au roi par le duc Charles de Savoie. Le roi de France en fit présent, dans la suite, au roi d'Angleterre, dans les écuries duquel il mourut à l'âge de plus de 30 ans.

Un poète savoisien, Bernard Caussel, l'a loué beaucoup dans son *Eucharisticon à Samuel Guichenon* (Pièces sur l'hist. de Bresse).

La présence en Italie de Jehan de Paris est d'ailleurs justifiée par une lettre de Charles VIII, adressée aux échevins de Lyon, datée de Verceil, du 22e jour de septembre 1495, deux mois avant sa rentrée en France,

C'est une demande d'exemption d'impôts en faveur de notre artiste.

« De par le roy de France, de Cecille et de Jérusa-
« lem : Très-chers et bien amés, nous avons jà pieça
« retenu en *nostre chirurgies* et varlet de chambre ordi-
« naire Jehan de Paris que bien cognoissez et pour ce qu'il
« est présentement en nostre continuel service, à l'entour de
« nostre personne, nous voulons que doresnavant ne l'impo-
« siez aux tailles et subsides mises et à mettre, etc. Advertissez-
« en nos esluz de Lyonnois.... car tel est nostre plaisir. »

CHARLES,

Et plus bas : BRIÇONNET (1).

Le terme employé par le roi dans cette lettre : *nostre chirurgies* a déjà été commenté. M. Péricaud aîné a rappelé, dans sa notice de 1858, une note de M. Marty-Laveaux, portant que ce mot *chirurgie* pourrait bien s'appliquer, non à l'exercice de la chirurgie, mais aux fonctions de peintre de figures anatomiques que Jehan de Paris paraît avoir exercées, d'après un passage de la *Chronique* de Jehan d'Auihon, historiographe du roi Louis XII.

M. Rolle, archiviste adjoint de la ville de Lyon (2), est d'avis que « les diverses classes de valets de chambre de la maison
« du roi ayant chacune un nombre déterminé, on peut expli-
« quer l'expression de *chirurgié*, en supposant que Charles VIII,

(1) Robert Briçonnet, archevêque de Rheims, était chambellan auprès de S. M. le roi de France.

(2) *Archives de l'Art français*, 1861.

« voulant, à un moment donné, faire jouir Perréal des privi-
« léges de ses valets de chambre, n'a trouvé le moyen de lui
« donner ce titre qu'en le nommant à la vaccance qui s'était
« faite dans la classe de ses chirurgiens. »

Ces deux opinions peuvent être combattues par celle-ci : Si Jehan Perréal, *varlet de chambre, qui étoit en continuel service à l'entour de la personne du roi*, a quelquefois rempli, à l'armée, l'office de barbier, qu'y aurait-il d'étonnant que Charles VIII eût employé, en ce sens, l'expression de chirurgie ? les barbiers n'ont-ils pas été appelés *chirurgiens* jusque dans le XVIIe siècle ? les chirurgiens de robe longue (vulnerum medicus) portaient *des boîtes* pour enseignes sur leurs demeures, et les barbiers-chirurgiens *des bassins*. Aujourd'hui même, dans la population de l'Algérie, ces derniers pratiquent encore les saignées et arrachent les dents.

On voit dans les archives du Consulat que cette lettre du roi fut présentée aux Conseillers par Jehan Girard et Jehan Archimbaud, tous deux parents et alliés de Jehan de Paris, habitants de Lyon.

La déliberation des Conseillers porte la date du 26 octobre 1495 :

« Ils ont ordonné que Jehan de Paris, *cirurgien du roi*,
« en faveur duquel ledict seigneur a escript, soit quicte des
« charges et affaires de la dicte ville, tant qu'il sera officier
« et serviteur ordinaire, *et sans fraude*. »

Cette exemption d'impôt s'appliquait à un droit de 5 sols tournois par immeuble, outre la taille, et comme Jehan de Paris en possédait plusieurs, sa décharge s'élevait à 4 livres 10 sols tournois pour l'année.

L'année suivante, Perréal fut encore obligé de réclamer la même faveur. Le dimanche 11e jour de septembre 1496 « les Conseillers advertis et bien informés que Jehan de « Paris, painctre et citoyen de Lyon, varlet de chambre

« et commensal du roy nostre sire, servant ordinaire-
« ment le dict sire, considérant aussi *qu'il est tousjours*
« *très-volontiers emploié à faire plaisir et service de la*
« *dicte ville, et qu'il peut plus servir que jamais;* à ceste
« cause obtempérant à sa requeste qu'il a faicte présentement,
« en tant qu'ils peuvent et doibvent, l'ont deschargé et
« exempté des charges et contributions de la ville, tant ainsi
« que aultres ses semblables sont et demeurent estre deschar-
« gés et exemptés (1). »

La persistance avec laquelle Perréal demandait l'exemption de l'impôt des contributions, a pu faire supposer que sa position de fortune était peu aisée, mais il paraît plus probable qu'il ne la réclamait que comme un droit inhérent à son office à la Cour, et qu'on accordait, alors, à tous ceux qui servaient la personne du roi de France.

Il possédait, dans la rue Confort, une partie du jardin provenant de celui de la famille Leviste; une maison avec jardin, dans la rue Neuve Thomassin, d'un revenu annuel de 40 livres tournois.

Il tenait aussi à loyer, dans la même année 1496, une maison située rue Buisson, appartenant à Pierre Bastyda, sacristain à Saint-Nizier (2).

Pendant son séjour à Lyon, Charles VIII se montra reconnaissant du bon accueil que la ville lui fit.

Il exempta « les manans et habitants, de tout ost (service
« d'armée, chevauchées, ban et arrière-ban), pour les fiefs
« et seigneuries dans le royaume. » c'est-à-dire que les habitants ne devaient plus être convoqués pour le compte du roi, ou celui des seigneurs, pour quelque cause que ce fût.

(1) Registres consulaires B. B. p. 573.

(2) Note de M. Rolle, (voir le dénombrement des maisons de la ville, du 26 juin 1493, depuis Notre-Dame de Confort, tirant vers l'hôpital du pont du Rhône).

Ce privilége était considérable. — Il fut le dernier acte de l'affranchissement définitif des serfs de la féodalité, et la conséquence naturelle des chartes organiques des communes, crées par Louis XI, en 1478. En outre il accorda la noblesse, aux Conseillers de la cité, pour eux et leur postérité. Enfin il approuva, par lettres-patentes du 21 décembre 1496, les statuts de la confrérie des artistes, statuts qui ont eu pour résultats importants, de former des maîtres capables, en obligeant les aspirants et les élèves à acquérir des connaissances sérieuses dans leur art, soumises, d'ailleurs, à un jury d'examen.

Disons un mot sur cette organisation :

La confrérie des *peinctres, tailleurs d'imaiges et verriers* était placée sous le patronage de saint Luc. A Lyon, sa chapelle était aux Cordeliers, église placée sous le vocable de saint Bonaventure, depuis le mois d'avril 1484.

Dans les trois sections de cette confrérie, nul ne pouvait être reçu *compaignon* ou *maistre*, sans avoir préalablement exécuté et soumis à l'examen de deux maîtres jurés nommés à cet effet par les prud'hommes, un travail d'épreuve qu'on nommait *chef-d'œuvre*.

L'aspirant à la maîtrise, s'il était peintre, devait exécuter, sur toile ou sur bois, un sujet sacré choisi par les maîtres jurés.

Si l'aspirant était *tailleur d'imaiges* (sculpteur), il devait sculpter, sur la pierre ou sur le marbre, une statuette de vierge ou de saint, également au choix des jurés.

Le verrier faisait *deux panneaux de voirre ;* il coloriait les dessins suivant le sujet donné ; il les faisait cuire et devait assembler ces panneaux avec du plomb. Il opérait, comme les aspirants des autres ordres, en présence de l'un des maîtres auquel il était rigoureusement interdit de faire aucune observation sur le travail, encore moins d'y aider en quoi que ce fût, sous peine de 100 sols d'amende à partager en-

22

tre la caisse des pauvres de Monseigneur le cardinal de Lyon et la confrérie de saint Luc.

Après l'examen des prud'hommes et le jugement rendu par eux, chaque nouveau maître admis était tenu de donner à dîner aux jurés, *bien et honnestement.*

Dès 1391, il existait à Paris une académie de saint Luc, avec des statuts et des règlements rigoureusement observés; elle avait ses jurés qui empêchaient de travailler, dans la ville, tous ceux qui n'appartenaient point à la confrérie (1).

Cette académie était une imitation d'une autre école existant déjà à Rome, dans le même but.

La confrérie des artistes de Lyon, copiée sur celles d'Italie et de Paris, a pu devoir son existence à l'initiative de Perréal; ou du moins, nous croyons qu'il contribua puissamment à son organisation.

Cette opinion est fondée sur la double position influente qu'il exerçait alors, celle de chef d'école artistique à Lyon et celle de valet de chambre du roi de France.

En consultant les ordonnances de création de cette corporation, on trouve le nom de Jehan de Paris à la tête de la section *des peinctres*, place qu'il a si dignement occupée pendant sa vie, et qui fut, de son vivant, un hommage rendu à son talent par ses concitoyens. — Les autres maîtres de Lyon, dans les différentes catégories, se nommaient : Jehan Prévost, Jehan Blic, Pierre de la Paix, Dominique du Jardin, Philippot Besson, Pierre Boute, François Rochefort, Jehan

(1) Trois siècles plus tard, en 1648, Louis XIV fondait l'Académie royale de peinture, gravure et de sculpture de Paris, chargée de l'enseignement public.

L'architecture eut aussi son académie, établie en 1671, par Colbert.

Ces diverses académies ont été remplacées, après la Révolution française de 1792, *par la quatrième classe de l'Institut*, aujourd'hui désignée sous le titre d'*Académie des beaux-arts*.

de Saint-Prietz, Nicolas Leclerc, Guillaume Bayotte, Claude Guynet, Jacques de la Forest, Gauthier et Gouvin Navarre.

Nous avons dit que Perréal obtint du roi l'autorisation de visiter l'Italie. Hors de la présence du souverain, ce ne pouvait être qu'avec la qualité d'artiste, et nous avons la certitude, quelque soit le silence des documents historiques à ce sujet, qu'il profita de sa liberté momentanée pour chercher les plus belles inspirations de son art (1).

Et pouvait-il en être autrement? un talent comme le sien devait-il rester stationnaire à une époque de transition, de révolution dans les arts? Il avait dû sentir le besoin d'approfondir les ressources de son génie ; ce n'est qu'en parcourant les villes d'Italie qu'il pouvait s'inspirer le mieux des œuvres de Titien, des Carraches, de Bramante, de Léonard de Vinci, œuvres admirables dont l'influence a régénéré l'art français, sous le double rapport de la grandeur et de la majesté dans l'imitation de la nature et dans la richesse du coloris.

Jehan de Paris, vivant à l'époque de la Renaissance, a-t-il pu en être spectateur indifférent? non sans doute. Il s'est fait acteur dévoué, et après avoir puisé, en France, ses premières inspirations aux mêmes sources que celles de Jehan Goujon et de Poussin, il eut l'avantage de voir l'Italie, de parcourir ce pays avec toute liberté, *en conquérant*, si l'on peut s'exprimer ainsi, afin d'y trouver l'occasion de comparer ses études avec celles des maîtres de Milan, de Naples, de Florence et de Rome, et de revenir ensuite dans son pays natal, pour faire une savante application de ses connaissances acquises.

Nous le verrons bientôt à l'œuvre.

(1) On peut lire, dans la préface de l'histoire des peintres, par M. Charles Blanc (école française), que *Jehan Perréal, dit de Paris, peintre d'histoire, peignit en Italie, les marches, les combats, les triomphes de l'armée française.*

V.

A peine de retour d'Italie, Perréal assista aux derniers moments de son roi. Charles VIII mourut le 27 avril 1498.

Louis XII le garda auprès de sa personne.

Le premier usage que fit le nouveau monarque de son autorité fut de revendiquer, comme on sait, ses droits sur le Milanais, en sa qualité d'héritier de la maison Visconti, par Valentine, son aïeule ; il se ligua avec les Vénitiens, fit passer son armée en Italie, et s'empara du duché de Milan en vingt jours. Louis XII fit sa première entrée solennelle à Lyon, le 10 juillet 1499. La reine, qui était enceinte, ne vint le rejoindre que le 10 mars de l'année suivante.

Anne de Bretagne, devenue, pour la seconde fois, reine de France, était fort aimée des Lyonnais ; elle fut accueillie au milieu de l'enthousiasme général. Le prince avait diminué les impôts et revenait victorieux d'Italie.

Dès le milieu du mois de juin, Jehan de Paris prévint officieusement le Consulat de ce voyage ; il arriva même assez tôt pour procéder aux préparatifs qui lui avaient été confiés pour cette grande occasion.

Une délibération du 23 juin porte que M. le *grenetier* Jehan de Paris, Pierre Gayon et Jehan de Troyes devront faire confectionner « 400 targuettes (écus), aux armes de « France, des deux costés ; sur l'ung des dicts champs des 100, « aura une lettre L couronnée, et sur ung aultre 100 une « lettre A grecque, de couleur jaune ; et de l'aultre costé, « sur tous les 200, aura ung porc espic pour *lequel le dict* « *grenetier leur fera les patrons.* »

Et attendu l'insuffisance des fonds dans la caisse de la ville, on se borna, pour le cadeau du roi, à faire confectionner en or, *un porc épic couronné*, c'est-à-dire qu'on devait placer

sur la couronne une petite coupe, *en façon de salière*, pour recevoir un rondeau. On supprima la coupe et le rondeau.

Les Conseillers et les notables, au nombre de dix-sept personnes, avancèrent les fonds : chaque Conseiller prêta 100 écus d'or.

Jehan de Paris donna le dessin et le patron du porc-épic qui fut exécuté par les orfèvres Lepère et Nicolas. Ce porc-épic, en or massif, était assis *sur une terrasse ;* son poids était de 13 marcs 5 onces ; il coûta 1,000 écus et fut présenté au roi qui logeait à l'archevêché.

Le même jour, 12 juillet, Louis XII confirma les privilèges de la ville...

Dans cette manifestation populaire, il faut encore applaudir l'artiste qui sut contribuer puissamment à captiver les bonnes grâces du roi, en lui rappelant l'emblème d'un ordre de chevalerie créé en 1394, par son ancêtre Louis, duc d'Orléans, fils de Charles V, à l'occasion de la naissance du père de Louis XII.

Effectivement, nous lisons, dans les chroniques du temps, que cet ordre du *porc-épic*, ou *du camail*, était composé de vingt-cinq chevaliers revêtus d'un manteau en velours violet, du chaperon et d'un mantelet d'hermine, avec une chaîne d'or pour collier, à laquelle était suspendu un porc-épic, avec cette devise de la maison d'Orléans : *Cominus et eminus* (de près et de loin) (1). Le nom de l'ordre *du camail* lui venait d'une bague d'or garnie d'un camaïeu, ou pierre d'agathe, sur laquelle était gravée la figure d'un porc-épic, bague que le fondateur remettait aux chevaliers avec le collier.

DUFAY.

(1) On croyait alors que le porc-épic pouvait se défendre *de près*, à l'aide de ses épines, et les lancer *de loin* contre ceux qui l'offensaient.

La suite au prochain numéro.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

Séance du 9 juin 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

M. Louis Dupasquier dépose sur le bureau une brochure ayant pour titre : *Quelques opinions de M. Antonin Monmartin sur l'Ecole La Martinière, réfutées par M. Louis Dupasquier, créateur du cours de dessin, professé par lui à la même Ecole, de 1835 à 1854.*

En offrant cette publication, M. Dupasquier exprime son regret de n'avoir pu, depuis sa retraite de l'Ecole La Martinière, entretenir l'Académie des créations faites par lui dans cet établissement; mais il a toujours été retenu par la nécessité d'occuper plusieurs séances pour cette exposition.

Aujourd'hui une nouvelle brochure, publiée par M. Monmartin, tendant à établir que le cours de dessin était le résultat de ses propres vues, et non la création de M. Dupasquier, l'honorable membre a cru devoir réfuter cette prétention par l'exposé des faits et revendiquer, pour son frère Alphonse Dupasquier et pour lui, la part qu'ils ont eue, l'un et l'autre, à l'organisation de l'enseignement spécial à La Martinière. Tel est le but de l'écrit dont M. Dupasquier fait hommage à l'Académie.

M. Hénon, après quelques considérations sur le genre Narcisse, raconte une excursion qu'il a faite au mois d'avril dernier, à la recherche du *Narcissus reflexus,* et qui a eu pour résultat d'établir: 1° que ce végétal est bien véritablement spontané dans les îles Glénans; 2° que les variations multiflores ou à segments étroits appartiennent à la même espèce.

M. Hénon fait passer ensuite sous les yeux de la Compagnie les

échantillons de diverses plantes qu'il a recueillies dans cette excursion.

Sur la demande de M. Fournet, M. Hénon donne quelques explications à propos de certaines algues dont les spores renferment des spirilles analogues aux animalcules et paraissent douées dans leur jeune âge de la vie animale, puis passer à la vie végétale lorsqu'elles sont fixées sur les rochers, et enfin, par suite des incrustations calcaires, appartenir en quelque sorte au règne minéral. Il cite les travaux de M. Seringe sur les spirilles.

M. Fournet rapporte plusieurs faits relatifs à la fossilisation ou à la pétrification de certaines algues marines, notamment de celles qui, dans les environs de la Calle (Algérie), constituent des bas-fonds ou des voûtes sus-marines, avec des ouvertures de distance en distance. Il cite plusieurs accidents auxquels ont donné lieu ces ouvertures, semblables à de vraies baignoires, et dans lesquelles ont péri plusieurs de nos soldats. Il ajoute que les algues d'eau douce, dans les environs de Lyon, s'incrustent aussi de calcaire en vieillissant et finissent par former des espèces de tufs. Il indique certaines localités, telles que les terres du Mont-d'Or lyonnais, dans lesquelles il n'est pas rare de trouver des racines de plantes ligneuses qui passent à l'état fossile, pendant que la végétation continue encore dans le même arbre.

C. F.

Séance du 16 *juin* 1863.

Présidence de M. Paul Sauzet.

M. le président entretient la Compagnie d'une question dont le bureau a été saisi relativement aux droits attachés au titre de membre émérite.

L'examen de cette question est renvoyé à une Commission nommée par M. le président.

M. Morin-Pons communique un travail sur des monnaies faisant partie d'une collection qu'il possède, travail destiné à la Revue numismatique et qui a pour titre : *Notice sur des monnaies*

inédites de Charles VIII et de François Ier, qui portent les armes de Savoie sous l'écusson fleurdelisé.

La parole est donnée à M. Hénon.

M. Hénon rappelle l'origine fabuleuse et l'étymologie du Narcisse des poëtes; puis il passe à l'examen des variétés connues de cette plante. Il insiste plus spécialement sur trois d'entre elles, l'une, le *Narcissus albus*, de William Herbert, qu'il croit retrouver dans un Narcisse découvert il y a une vingtaine d'années aux environs de Grasse par M. Duval-Jouve, et caractérisée principalement par l'absence presque complète de la couleur pourpre sur les bords de la coupe ou couronne,

La seconde variété, très-commune dans les pâturages élevés du département de l'Ain est considérée par plusieurs auteurs comme une espèce distincte : c'est le *Narcissus stellaris* de Harworth (*N. radiatus*, Salisb. — *N. radiiflorus*, Reich. fl. germ. pl. 364). Les segments du limbe sont ovales allongés, étroits, et ne se recouvrant pas à la base, terminés en pointe.

Enfin la troisième variété, qui est complètement inédite, semble un intermédiaire entre le *Narcissus poeticus* et le *Narcissus biflorus*, car elle présente, comme dans la première espèce, le *Circulus purpureus* de Bauhin, et cependant la hampe est constamment biflore, comme dans la seconde espèce. Il n'est pas possible de confondre cette plante soit avec la variation du Narcisse des poëtes à tige biflore qu'on rencontre accidentellement et qui ne persiste pas, soit avec le Narcisse biflore dont les segments de la corolle, larges et imbriqués, sont très-différents. Le port de la plante et la forme des segments de la fleur donnent lieu de croire que ce n'est qu'une variété, ou modification constante de la variété précédente, avec laquelle on la trouve dans les pâturages du département de l'Ain.

M. Bernard, de Nantua, avait signalé l'existence du *Narcissus biflorus* Curt. dans les prairies de Belley. M. Hénon, qui ne l'y a jamais rencontré, se demande si ce savant botaniste n'aurait pas été induit en erreur par la dernière variété.

C. F.

Séance du 23 *juin* 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

M. le président complimente M. Lecoq qui vient d'être nommé inspecteur général des écoles vétérinaires. Il était juste, dit M. le président, que la ville où l'art vétérinaire a en quelque sorte pris naissance ne déchût pas de cette hérédité scientifique, et il était naturel qu'elle conservât le bénéfice de cette hérédité. M. le président mêlerait des regrets à ses félicitations, si le règlement, prévoyant ces séparations, n'eût voulu que les membres titulaires qui s'éloignent restassent attachés à l'Académie par un nouveau titre.

M. Fournet entretient la Compagnie des observations qu'il a faites pendant l'orage qui a eu lieu à Lyon le 17 juin. La foudre est tombée sur trois points très-rapprochés du domicile du professeur, une fois sous la forme d'une boule qui, entrée dans un tuyau de descente longeant la maison nº 6 de la place des Carmélites, est parvenue par cette voie dans la cour et, arrivée sur la place, a franchi un ruisseau en éclatant, sans laisser aucune trace. C. F.

Séance du 30 *juin* 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

M. de Soultrait fait hommage d'une notice qu'il vient de publier sur quelques jetons du Forez.

M. E. Fayard, vice-président du tribunal civil, adresse un exemplaire de ses *Etudes sur les anciennes juridictions lyonnaises*.

M. Fleury Durieu est invité à rendre compte de cette publication.

M. Gilardin, au nom de la Commission chargée d'étudier la question relative à la situation des émérites, déclare que l'art. 24 du règlement a paru à la Commission de la netteté la plus déci-

sive, et qu'elle propose, en conséquence, de replacer les émérites sur la même ligne que les titulaires, en ce qui concerne le droit aux jetons.

Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M Tabareau communique un travail sur l'enseignement mathématique créé par lui à l'Ecole La Martinière.

En faisant connaître les ingénieux procédés de sa méthode, qui a reçu le nom de *méthode Tabareau*, l'honorable émérite jette un coup-d'œil sur l'enseignement général de cette Ecole-modèle, rappelle la part que l'Académie a eue à sa fondation et signale à la reconnaissance publique les noms des hommes qui lui ont consacré leur temps et leurs lumières.

M. Louis Dupasquier obtient la parole.

L'honorable membre déclare qu'il est heureux de saisir cette occasion pour dire à M. Tabareau combien, alors qu'il professait lui-même à La Martinière, il s'était habitué à le respecter comme professeur et à l'aimer comme collègue. Mais, tout en reconnaissant que la pensée de faire manipuler les élèves dans l'enseignement de la chimie appartient exclusivement à M. Tabareau, il croit devoir revendiquer pour son frère le développement donné à cette idée et à cet enseignement par ses publications spéciales au cours de chimie de La Martinière. Il n'a pas réclamé autre chose pour le docteur Alphonse Dupasquier dans sa réfutation du dernier écrit de M. Antonin Monmartin.

C. F.

Séance du 7 juillet 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

M. le docteur Pétrequin communique le premier chapitre d'un travail qu'il intitule : *De l'intervention de la physiologie dans l'interprétation fort controversée d'un passage des Eglogues de Virgile.*

M. Hénon, après avoir donné la définition de la greffe, qu'il considère, en résumé, comme une opération à l'aide de laquelle

on transplante en quelque sorte un végétal sur un autre, dit que la découverte en remonte à la plus haute antiquité, que la greffe était déjà connue des Phéniciens, qui la transmirent aux Carthaginois et aux Grecs. De ces peuples elle parvint aux Romains pour arriver jusqu'à nous.

La greffe, qui est un moyen de perpétuer les variétés qui ne se propagent pas de semis, les accidents de végétation ou les monstruosités, ne peut s'effectuer qu'entre des plantes qui présentent certaines affinités, entre les espèces et les variétés d'un même genre ou d'une même famille; mais elle ne peut réussir entre des plantes éloignées les unes des autres, ainsi que plusieurs anciens le supposaient. M. Hénon cite, parmi les anciens, Columelle qui pensait que les greffes peuvent être placées indistinctement sur tous les végétaux et montrait un olivier greffé sur figuier. M. Hénon explique l'opération d'après les écrits de Columelle et montre que la prétendue greffe n'était autre qu'une marcotte enracinée. Il cite, parmi les écrits des temps modernes, l'ouvrage de M. de Caylus sur les rapprochements et les faits sans aucune preuve avancés par cet auteur.

M. Hénon passe en revue les différentes greffes modernes qui ont présenté quelques singularités, telles que celles du cactus sur opuntia, du lilas sur le frêne, du *bignonia radicans*, sur le catalpa, du châtaignier sur le chêne, du melon sur le concombre, de la tomate sur la pomme de terre, du seigle sur le froment, etc.

Toutes ces greffes, quelque étonnantes qu'elles aient pu paraître, ne présentent aucun fait anormal; elles se font entre espèces des mêmes familles naturelles. Elles sont plus faciles à expliquer que des phénomènes, bien connus cependant, tels que la reproduction naturelle sans greffe du *Cytisus laburnum* et du *C. purpureus* sur divers rameaux du C. *Adami*, qui est probablement une hybride de ces deux plantes. Il cite aussi l'oranger bizarre qui donne en même temps des oranges et des citrons.

A côté de ces choses naturelles, le public, partisan du merveilleux, croit encore parfois à des faits prodigieux dont quelques-uns ne reposent que sur une erreur traditionnelle; telles sont

les greffes de rosiers sur le houx et sur le cassis, pour avoir la rose verte et la rose noire.

D'autres sont l'œuvre du charlatanisme et trompent l'œil de l'observateur qui ne peut se douter, quand on lui présente un jasmin végétant sur un oranger, par exemple, que le tronc de l'oranger, perforé dans toute sa longueur, livre passage à une tige de jasmin ayant ses racines en terre. M. Hénon révèle les diverses manières dont on produit ces prétendues greffes hétérogènes qui laissent croire à l'union d'espèces, de familles dissemblables entre elles, depuis les semis faits dans les cavités de vieux arbres jusqu'au passage sous-cortial d'une tige voisine plantée à peu de distance du prétendu sujet.

Après avoir brièvement résumé tous ces faits, M. Hénon appelle l'attention de l'Académie sur les essais d'un jardinier lyonnais. Ce jardinier, aussi persévérant, aussi entêté que certains alchimistes qui cherchaient la pierre philosophale, fait de constantes expériences pour parvenir à unir par la greffe des espèces éloignées, et il prétend être arrivé à ce résultat. Ainsi, M. Hénon a vu chez lui le rosier Bengale greffé sur la vigne, la vigne greffée sur le poirier et sur l'hybiscus de Syrie.

La fortune est loin de sourire à l'inventeur, et la misère qui le talonne ne peut le décider à divulguer son secret. Il voudrait cependant en tirer parti et montrer ses greffes en échange d'une minime rémunération, mais il ne veut pas les dépouiller complètement des bandelettes et de la paille qui les entourent. Cependant l'on peut voir le bourrelet produit par l'union du sujet avec le greffe, et aucune des supercheries énumérées par M. Hénon ne peut avoir été pratiquée.

Par quel procédé cet homme est-il arrivé à ce résultat? C'est ce que M. Hénon ne peut expliquer. Il constate le fait, tout en réservant sa croyance, et en refusant d'admettre l'union possible par la greffe de plantes qui appartiennent à des familles différentes. C. F.

Séance du 14 juillet 1863,

Présidence de M. Paul SAUZET.

M. le président entretient la Compagnie de la perte que, depuis sa dernière séance, elle a faite dans la personne d'un de ses membres titulaires, M. le docteur Francisque Devay.

Nos regrets, dit M. le président, ont accompagné M. Devay à sa dernière demeure. Il ne nous appartenait que depuis peu d'années, mais, s'il n'a fait que passer parmi nous, il n'en laissera pas moins des traces durables dans notre souvenir. Il avait, dès longtemps, pris place dans cette pléïade de médecins qui cultivent d'une ardeur égale la philosophie et la science de guérir. La médecine spiritualiste n'eut pas de défenseur plus dévoué, et l'Académie se rappelle la part qu'il prit dans la discussion sur l'animisme. Son *Hygiène des familles* et son *Traité des mariages consanguins* lui assignent un rang honorable parmi les médecins lyonnais qui se sont fait un nom par leurs écrits.

En terminant, M. le président invite M. le docteur Perrin à donner lecture du discours qu'il a prononcé, au nom de l'Académie, sur la tombe du regrettable docteur Devay.

Le discours de M. Perrin sera annexé au procès-verbal et inséré dans les Mémoires.

M. Pétrequin lit la suite de son travail ayant pour titre : *De l'intervention de la physiologie dans l'interprétation fort controversée d'un passage des églogues de Virgile.*

M. Aristide Dumont, membre correspondant, communique des considérations sur le *Percement du Mont-Cenis.*

M. Fournet dépose une note sur le *Traitement des résidus, minerais de plomb complexes, pour l'extraction du plomb, du cuivre, de l'argent, de l'or et du soufre qui y sont contenus.* Cette note est ainsi conçue :

Les minerais de plomb sont fort complexes ; aux combinaisons plombeuses des filons s'ajoutent des matières ferrifères, cuprifè-

res, zincifères, aurifères et argentifères, généralement à l'état de sulfures.

Pour débarrasser ces minerais de leurs accessoires, il faut les soumettre aux opérations du lavage. Celles-ci sont trop complexes pour être détaillées ici. Il suffit de savoir que le lavage fait partir des quantités considérables de matières étrangères et que le plomb demeure acquis et plus ou moins concentré, tandis que le fer, le zinc, le cuivre, accompagnés de quantités variables d'or et d'argent, sont balayés sous le nom de résidus des lavages.

Jusqu'à ces derniers temps, ces résidus ont été abandonnés et même livrés à la rivière de façon à être entraînés et perdus sans retour. Cette disparition n'a peut-être pas peu contribué à l'inattention dont ces matières ont été l'objet. Pourquoi, en effet, s'occuper d'une chose dont on ne voit plus de vestiges qui invitent à s'occuper d'elle?

A Ounc Theboul, les circonstances sont différentes. Là existe une laverie construite avec toute la perfection des établissements allemands les plus récents et les plus célèbres par les soins apportés au lavage. En outre, les résidus ne s'en vont pas, emportés par un cours d'eau; mais l'on s'en débarrasse à l'aide de vagons qui les étalent sur la plaine.

Cette sorte de remblai croissant, pour ainsi dire, à vue d'œil, on ne le voit pas sans regret s'étendre continuellement et avec lui s'amonceler certains métaux dont l'importance sera facilement comprise, quand on saura qu'ils consistent principalement en plomb, cuivre, or et argent.

Il s'agissait donc d'arriver à tirer un parti quelconque de ces résidus, aussi bien que de ceux qui peuvent provenir des mines offrant une constitution minéralogique analogue. Dans le but de résoudre ce problème, M. Fournet visita quelques mines où s'effectuent des traitements de nature à être appliqués à ces minerais; mais, comme nulle part il n'y a identité suffisante entre les masses, il a fallu étudier la question, et c'est ce qu'il a fait avec son collègue, M. Loir, professeur de chimie à la Faculté des sciences.

Il est inutile de rappeler ici des expériences purement accessoires qui n'ont abouti qu'à des résultats négatifs; mais voici la série

des opérations dont la filiation a paru aux expérimentateurs la plus rationnelle, les résidus étant supposés en fragments pulvérulents ou amenés à cet état par un broyage convenable.

1° A moins qu'ils ne soient déjà oxidés, les résidus devront être soumis au grillage, seuls ou avec du sel de cuisine, et, dans ce but, on pourra se servir indifféremment des reverbères ordinaires, des reverbères à moufle, des fourneaux à casiers où les matières pulvérulentes sont échauffées sur des soles. On pourra les griller en tas ou bien dans des fours à descente continue, et alors on travaillera après ou sans agglomération préalable. Cette agglomération sera d'ailleurs effectuée soit avec des argiles pures, soit avec des argiles mêlées de chaux, et l'humectation de ces ciments sera faite avec de l'eau, des sels ou des acides, suivant les facilités locales. L'acide sulfureux, dégagé par le grillage, pourra, au besoin, être converti en acide sulfurique, de manière à servir pour ledit traitement.

2° Le grillage étant effectué, il s'agit de procéder à la lixiviation pour enlever les oxydes, les chlorures et les sulfates solubles formés. Cette lixiviation est faisable jusqu'à un certain point, à l'aide de l'eau salée. Elle est plus énergique quand on a recours à l'acide muriatique, et davantage encore si l'on opère avec l'acide sulfurique aidé ou non des sels acides obtenus dans la suite des opérations. Ces agents dissolvent principalement du fer, du zinc, du cuivre et, suivant les cas, des traces d'argent avec du plomb. L'argent dissous sera précipité et obtenu par le cuivre, et le cuivre par le fer, suivant les méthodes ordinaires de cémentation adoptées dans les mines. On se procurera ainsi deux des métaux essentiels contenus dans les résidus grillés, et les eaux serviront à obtenir les sels de zinc ou de fer, si l'on désire en tirer parti; ceux de fer seront surtout mis en réserve pour servir d'agents lixiviateurs.

3° Les résidus lixiviés retiennent surtout du plomb, de l'argent. Ils seront passés à la fonte au plomb, suivant l'ordinaire, ou bien ils pourront être travaillés par l'amalgation. Dans ce dernier cas, leur viscosité sera détruite, au préalable, par une légère calcination. Les expériences ont prouvé que le plomb n'est pas aussi nui-

sible qu'on est souvent porté à le croire. Elles prouvent également que l'argent s'amalgame très-bien avec l'or, et, d'ailleurs, rien n'est plus facile que d'obtenir les métaux de ces amalgames.

C. F.

Séance du 21 *juillet* 1863.

Présidence de M. de MONTHEROT, président d'âge.

M. le docteur Teissier, professeur à l'Ecole de médecine de Lyon, écrit qu'il se met sur les rangs pour la place de titulaire vacante dans la section des sciences médicales, par suite du décès du docteur Devay.

Cette demande, avec les nombreuses publications qui l'accompagnent, est renvoyée à l'examen de la Commission de présentation.

M. Léopold de Gaillard propose pour le titre de membre correspondant de la classe des lettres, M. le vicomte de Meaux, de Montbrison, auteur d'une Histoire du Forez et d'un grand nombre de travaux estimés.

Renvoi à la Commission de présentation.

M. Péricaud communique une notice sur Hugues de Roman, archevêque de Lyon, de 1083 à 1106. C. F.

Séance du 28 *juillet* 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

M. Noguez, membre correspondant de la classe des sciences, professeur à l'Ecole St-Thomas-d'Aquin, à Oullins, écrit pour annoncer qu'il se met sur les rangs pour une place de titulaire dans la section des sciences naturelles.

M. Jules Ward, compositeur de musique, à Lyon, demande à être inscrit comme candidat à un siége de titulaire dans la section des Beaux-Arts.

Renvoi de ces deux demandes à la Commission de présentation.

M. Péricaud communique une notice sur Josceran, archevêque de Lyon de 1106 à 1117. C. F.

Séance du 4 août 1863.

Présidence de M. Paul SAUZET.

M. Chauveau, professeur de l'Ecole impériale vétérinaire de Lyon, écrit qu'il se met sur les rangs pour une place de titulaire dans la section des sciences naturelles.

Cette demande, qu'accompagnent les travaux imprimés du professeur, est renvoyée à l'examen de la Commission de présentation.

M. George Hainl, membre titulaire de la section des Beaux-Arts, nommé chef d'orchestre du théâtre impérial de l'Opéra de Paris, est, à la forme du règlement, porté sur la liste des membres correspondants de la classe des belles-lettres et arts.

L'ordre du jour appelle la présentation des rapports sur les candidatures.

A la suite d'un rapport de M. Gilardin, parlant au nom de la Commission de présentation, M. Jules Ward, compositeur et professeur de musique à Lyon, est inscrit sur la liste des candidats à une place de titulaire dans la section des Beaux-Arts.

Au nom de la même Commission, M. Desjardins conclut à l'inscription du nom de M. Guichard, professeur à l'École des Beaux-Arts, au même titre, dans la même section.

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

Après avoir entendu M. Sauzet, rapporteur de la même Commission, l'Académie décide que M. le vicomte de Meaux sera inscrit sur le tableau des candidats à la correspondance de la classe des lettres.

M. Fournet, au nom de la Commission des prix, communique la nouvelle rédaction du programme du prix des sciences à décerner en 1864. Ce programme est ainsi formulé :

« Eloge d'Ampère. Analyse de ses découvertes sur l'électro-
« magnétisme. Indication des conséquences de ces découvertes
« et, en particulier, étude théorique et pratique de la télégraphie
« sous-marine. Histoire de l'installation des principales lignes
« maritimes. Causes de l'insuccès de quelques-unes de ces entre-
« prises. Indiquer les meilleures voies à suivre pour établir les
« communications entre l'ancien et le nouveau continent. »

L'Académie adopte cette rédaction. Elle décide que le prix sera une médaille d'or de la valeur de mille francs, et que les mémoires devront lui être adressés avant le 1er novembre 1864.

M. Dareste fait un rapport oral sur l'*Histoire de la Papauté au XVe siècle*, par M. l'abbé Christophe, membre correspondant.

C. F.

NÉCROLOGIE.

M. le baron Hubert de St-Didier vient de mourir à Neuville-sur-Ain, à l'âge de 84 ans.

M. de St-Didier descendait d'une famille des Dombes, qui possédait la seigneurie de Saint-Didier de Formans et la baronnie de Riottier, ainsi que d'autres fiefs dans les châtellenies de Trévoux et de Villeneuve.

Élevé à Lyon, il avait le goût des arts et surtout celui du dessin. La peinture et la gravure auraient eu en lui un artiste distingué, si la fortune n'en avait fait un amateur laborieux et fécond. — Il visita plusieurs fois l'Italie, et on lui doit un album des Vues pittoresques du Bugey, publié il y a vingt-cinq ans environ, dont les planches lithographiées, notamment celles qui représentent les bords du Rhône à Vertrieu, les cascades de Glandieu et de Cerveyrieu, les ruines du temple d'Izernore, et des sites aux environs de Saint-Rambert, ont été justement appréciés. — L'église de Brou, si remarquablement rendue par M. Dupasquier, a eu aussi dans M. de St-Didier un admirateur qui en a dessiné plusieurs parties avant que la photographie en eût popularisé les reproductions. Un *Itinéraire du Bugey*, en un volume, suivi d'une flore de ce pays, fut le complément des *Vues pittoresques* dont M. de Saint-Didier a fait hommage à la contrée qu'il aimait. Même après l'ouvrage plus riche et plus étendu de M. de Quinsonnas, on parcourt ce volume avec intérêt.

Aimer son pays, cultiver les arts laborieusement jusque dans un âge avancé, c'est déjà un titre au souvenir public, et nous serions heureux de voir le musée Lorin, enrichi par de généreux donateurs, se compléter par quelques-unes des œuvres d'art de M. de St-Didier.

Mais ce ne fut pas le seul mérite qu'on ait à rappeler ici. Vivant à la campagne, où la richesse et l'activité trouvent tant d'occasions d'être utiles, il a dans les fonctions de maire de Priay, rendu des services importants, contribué à des améliorations précieuses, donné souvent cours à cette bienfaisance discrète qui est sur la terre une des missions des grandes fortunes. — M. H. de Saint-Didier a été inhumé à Priay, et l'affluence des populations à ses obsèques a été un hommage spontané rendu par leur reconnaissance à sa mémoire.

F. Dufour.

Courrier de l'Ain du 24 septembre 1863.

M. de Saint-Didier appartenait à notre ville par ses relations de fortune et d'affection. Nous avons l'espoir que ses portefeuilles, enrichis et pleins des vues les plus curieuses de Lyon, du Lyonnais et des provinces voisines, ne seront pas perdus pour les arts, et que les archéologues pourront retrouver dans cette précieuse collection nombre de monuments qui n'existent plus aujourd'hui.

A. V.

ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

CONCOURS.

L'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon met au concours les sujets suivants :

I.

Eloge d'Ampère ; analyse de ses découvertes sur l'électro-magnétisme ; indication des conséquences de ces découvertes, et, en particulier, étude théorique et pratique de la télégraphie sous-marine. Histoire de l'installation des principales lignes maritimes. Causes de l'insuccès de quelques-unes de ces entreprises. Indiquer les meilleures voies à suivre pour établir les communications entre l'ancien et le nouveau continent.

Les Mémoires devront être envoyées à l'Académie, avant le 1er novembre 1864.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 1000 fr.

II.

Histoire de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure à Lyon, depuis la renaissance des arts jusqu'à nos jours.

Rappeler le nom des artistes célèbres dont Lyon a été le berceau ou qui, par leur séjour dans cette ville et les œuvres qu'ils y ont laissées, y ont pris droit de cité. Donner un précis de la vie de ces artistes, énumérer et décrire sommairement leurs œuvres à Lyon.

Indiquer à grands traits les principaux caractères qui ont distingué, à Lyon, la peinture, la sculpture et l'architecture, sous Henri II, sous Louis XIV, sous Louis XV et sous le premier empire. Quel en est le caractère à l'époque actuelle ; à quelle cause on peu l'attribuer?

Les Mémoires devront être envoyés à l'Académie, le 1er novembre 1864.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 1500 fr.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les concurrents ne peuvent se faire connaître ni directement ni indirectement avant le jugement de l'Académie, à peine d'exclusion; leurs Mémoires doivent être envoyés *franco* à M. le docteur Fraisse, secrétaire général de la classe des lettres, au Palais des Arts. Chaque ouvrage doit porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté, contenant le nom de l'auteur, sa demeure et sa qualité.

A moins d'un consentement formel de sa part, ce billet ne peut être ouvert que lorsque l'auteur a obtenu le prix du Concours (Art. 73 du Règlement de l'Académie). Dans tous les cas, le Mémoire ne peut être retiré sous aucun prétexte par l'auteur, qui reste libre d'en faire prendre copie.

Chacun des prix proposés sera décerné dans la séance publique de l'Académie qui suivra l'époque de la clôture du Concours.

Lyon, le 4 août 1863.

Le Président,
Paul SAUZET.

Les Secrétaires généraux,
E. FAIVRE et Ch. FRAISSE.



LETTRE SUR LE PASSAGE DE SAINT PAUL A LYON (1).

Monsieur le directeur,

Je ne qualifierai pas la lettre que le paléographe vous a écrite et qui figure dans le dernier numéro de la *Revue du Lyonnais*. Décidément mon adversaire joue de plus en plus de malheur, et je comprends qu'il renonce à la lutte.

Il saura cependant que je n'ai pas un mot à retirer de mes réponses et que je considère l'arbitrage invoqué par lui comme un échappatoire fort maladroit,

(1) Nous pensions que la question du passage de saint Paul à Lyon était suffisamment élucidée et nous avions négligé d'insérer la présente lettre dans notre dernière livraison, mais on insiste pour que nous revenions sur cette grave affaire, et on nous menace de l'huissier si nous ne nous rendons pas à l'invitation verbale qui nous est faite. Plein de respect pour la loi et connaissant la haute valeur du papier timbré, nous nous hâtons de publier ce document qui, pensons-nous, sera le dernier. A. V.



Un arbitrage sur une question d'histoire ecclésiastique à quelqu'un qui foule aux pieds les témoignages des Pères et des Papes! Pourquoi prend-il le public et moi-même

Il a l'arbitrage de la vérité, je veux dire de l'histoire qui l'a cloué au pilori de la vanité et de la sottise.

Ce pilori, c'est sa place.

Qu'il y reste. Agréez, etc. Adrien PELADAN.

Le paléographe prétend dans sa lettre que *tous les éléments du débat ont été pleinement exposés*. C'est une erreur, car j'ai encore les mains pleines de titres contre lui. Qu'il en juge par le texte suivant de saint Irénée plaçant l'origine de l'épiscopat lyonnais au temps des Apôtres eux-mêmes, et qu'il ose soutenir ensuite ses folles opinions.

L'an 195, les évêques de la Gaule, par la plume même de saint Irénée, écrivent au pape saint Victor une *lettre synodique* sur l'excommunication des Asiatiques pour le différent de la Pâque. Cette lettre contient ceci :

« La manière de jeûner et de faire le carême n'est pas uniforme dans *nos Eglises :* les uns jeûnent plus de temps, et les autres moins, et cette diversité n'a pas été introduite chez nous de notre temps ni de notre siècle, *non nostra ætate*, mais elle a commencé longtemps auparavant chez nos ancêtres, *sed longè anteà apud majores nostros cœpit*, et selon toutes les apparences, ç'a été la négligence et la faute de ceux qui étaient évêques, pour lors, qui avaient laissé introduire et fait passer à la postérité, *ad posteros*, cette diversité bizarre (1). » — Pauvre paléographe.

CHRONIQUE LOCALE.

Il n'est si humble chroniqueur, même dans les plus modestes feuilles, qui ne se croie obligé d'entretenir le monde entier de ses faits et gestes, de ses courses et de ses voyages, des gais dîners, des joyeux propos, des aventures dont il a été le héros et l'on apprend avec un bonheur profond que M. X. a passé deux jours au fond de la Bretagne, ou que M. B. a gagné dix louis à la roulette, à Bade ou à Hombourg. Faisons de même et consignons dans ces immortelles colonnes que nous aussi nous avons voyagé.

Qui connait Lyon? quelques Lyonnais, peut-être ; nous les pourrions nommer, et la liste ne remplirait pas une de nos pages. Qui connait les montagnes du Lyonnais, cette chaîne bleue qu'on aperçoit au couchant, lorsque par hasard on gravit le clocher de Fourvières, ou qu'on se hasarde dans les parages mélancoliques de Champvert et du Point-du-Jour? Déclarons-le : Personne. Les naturels du pays sont rarement écrivains, archéologues, touristes, et certes, ce n'est pourtant pas l'esprit, et le bon esprit gaulois surtout, qui leur manque, mais quand ils viennent en ville, ce n'est pas des richesses historiques de leurs villages ou des beautés pittoresques de leurs vallées qu'ils nous entretiennent. Quant aux érudits lyonnais, où sont les hardis piétons qui oseraient franchir les limites du pont d'Alaï? Depuis l'invention des chemins de fer on ne marche plus. Il est prouvé que depuis vingt ans pas un de nos compatriotes n'est allé plus loin que Brignais, der-

(1) Voir des *fragments* de cette *lettre* dans les *Œuvres* de St-Irénée, *Patrol. grecq.*, tome, VII, p. 1220; d'après Eusèbe, liv. V, c 24, et Nicéphore Calliste, *Hist. ecclés.*, liv. IV, c. 39.

nière station de l'omnibus. C'est cette frontière extrême du couchant que nous avons franchie l'autre jour; c'est un bien autre et plus lointain voyage que nous avons entrepris hier au levant; duquel parler ?

L'autre jour!... l'espace va nous manquer pour décrire hier et l'autre jour! l'embarras est grand; lequel conter, lequel omettre? Mornant que nous avons découvert seul? ou le Plantay que nous avons trouvé de moitié avec une immense population? Mornant et les vertes montagnes qui le séparent du Forez? Le Plantay, et la triste plaine de la Dombes? Mornant et ses gaies maisons sur la colline, son élégante église, œuvre de M. Bossan, son antique et gigantesque clocher, vieux débris d'un autre âge, ses vitraux de Maréchal, de Metz, ses boiseries de M. Bernard, de Lyon, sa Fanfare, son admirable chœur de jeunes filles à qui nous n'avons rien à comparer dans notre grande cité? Le Plantay avec ses mornes brouillards qui portent la fièvre et la mort, ses vastes étangs qui ressemblent à des lacs, ses forêts profondes de bouleaux, ses troupeaux de blanches oies errant sans gardiens dans les marécages, ses grosses fermes isolées, son maigre et petit bétail, ses routes qui suivent la berge des étangs? Mornant, ses vastes horizons, ses beaux points de vue, et sa vieille tour féodale qui domine le bourg, sombre prison aux murs épais, où gémit encore de loin en loin quelque ivrogne à moitié mort ou quelque vagabond éperdu, convaincu de mendicité et qu'on détient avec une inflexible rigueur jusqu'au lendemain? Mornant et ses vieux aqueducs romains, ses sarrasinières, vastes souterrains que les plus hardis n'osent explorer? Le Plantay avec son nouveau couvent de Trappistes, inauguré dimanche dernier, ses cloîtres inachevés, sa belle église à peine finie et, voyez le hasard, ici encore dans cette construction moitié byzantine, moitié arabe, nous rencontrons la main de M. Bosson. Un animal célèbre mourut de faim entre deux boisseaux d'avoine; entre deux voyages que nous aurions du charme à décrire, il va nous être impossible de faire une chronique locale un peu intéressante. Le blanc de nos pages s'enfuit et nous n'avons rien dit. Un espoir nous décide; le vénérable pasteur de Mornant nous a promis une histoire de ce bourg qui nous arrivera prochainement. La description de cette belle contrée, de ces pittoresques montagnes accompagnera son récit. Hâtons-nous donc de consigner dans les lignes qui nous restent cette solennelle et touchante cérémonie qui avait soulevé toute la Dombes et dont nous venons d'être témoin. Le Plantay l'emporte; nous sacrifions le beau à l'émouvant; à l'archéologue, au peintre, nous dirons : Faites ce que nous avons fait; allez visiter l'antique petite ville qu'un duc d'Autriche détruisit en l'an mille, alors que l'Europe entière se croyait au moment de périr; au philosophe, à l'homme religieux, nous dirons : Faites le pèlerinage de Notre-Dame des Dombes. Voilà ce que nous y avons vu hier :

Le 3 octobre, par un des plus beaux jours que l'automme pût donner, soixante religieux trappistes, sous la conduite de leur prieur M. le marquis de la Douze, aujourd'hui simple cistercien, du père abbé et des prieurs de Notre-Dame des Neiges et de Staouéli, venaient d'Aiguebelles, prendre possession du couvent que des mains généreuses leur ont donné dans la partie la plus meurtrière de la Dombes. Partis d'Ars dès le matin les religieux, salués par l'enthousiasme des contrées qu'ils traversaient, vinrent jusqu'au village du Plantay, d'où, formés en procession, ils se dirigèrent vers l'asile qui leur était offert. Là, reçus par Mgr de Langalerie, évêque de Belley, et par une partie des bienfaiteurs du couvent, ils s'installèrent avec joie dans ces murs humides, dans ces pièces sans plancher, dans ces cloîtres non couverts qu'ils doivent achever, et dont la dangereuse influence doit s'ajouter aux miasmes de la contrée. En arrivant sur ces domaines que leurs sueurs vont assainir et féconder, ils pouvaient dire

comme les lutteurs antiques : *Ave, ager, morituri te salutant*. On se souvient qu'à Staoueli, quarante des leurs succombèrent la première année. Qu'importe? aujourd'hui la plage africaine est saine et la fièvre y a été vaincue sans retour.

La bénédiction des cloches par le père abbé d'Aiguebelles fut suivie d'un sermon profondément senti du père Marie-Bernard, ce Carme, jadis Israélite, qu'une conviction puissante a fait catholique et religieux. A peine sa voix finissait de se faire entendre que Mgr Lyonnet, évêque de Valence, retenu par les funérailles de l'archevêque d'Avignon, arrivait au Plantay. La venue du prélat fut une joie et la bénédiction solennelle fut remise à sa piété.

Le lendemain, dimanche, trois cents voitures, venues par toutes les routes et tous les chemins, versaient autour du couvent une population avide de prendre part aux cérémonies. Mgr de Belley devait faire une ordination; aussi la foule se pressait-elle avec une ardeur qui allait jusqu'à l'indiscrétion pour voir et pour entendre. Mgr de Valence assistait Mgr de Belley; le chœur contenait à peine les invités, opulents et généreux bienfaiteurs de la maison ; les religieux se préparaient dans le recueillement, à la noble et dangereuse mission de moralisation et d'assainissement à laquelle ils sont conviés ; la population remplissait la nef, contemplant la cérémonie ou écoutant la parole émue de Monseigneur.

Si les hommes de foi avaient été saisis au spectacle que l'église offrait à leurs yeux, les artistes auraient été frappés de l'aspect que présentait la plaine avec ces chevaux dételés, ces équipages servant de cuisine et de salle à manger, ces groupes dînant sur l'herbe, ces feux autour desquels des marchands offraient des marrons et du café ; on aurait dit une tribu campant dans le désert, une Smala moins les sentinelles et les guerriers.

Au dîner, offert par le couvent aux notables de la réunion, M. Valentin-Smith, président de la Commission à qui cette œuvre est due, a dit en quelques mots ce que la pauvre population des Dombes attendait des religieux dévoués qui venaient lui servir de modèle et de secours. A l'office du soir, Mgr de Langalerie, l'organisateur zélé de la Commission et pensée première de la régénération des Dombes par les Cisterciens, a remercié Dieu d'avoir mené à bonne fin cette entreprise, et sa parole émue trahissait toutes les agitations de son cœur.

Aujourd'hui la solitude a repris possession de la contrée, les religieux se sont mis à l'œuvre et nous pourrons suivre le combat qui va se livrer entre l'abnégation, la fièvre et un sol ingrat.

— Le 26 septembre, l'épiscopat français a perdu Mgr Debelay, archevêque d'Avignon, comte romain, né à Viriat, près Bourg, d'une famille de cultivateurs, décédé après une longue maladie, à Avignon, à l'âge de 62 ans. Son cœur n'avait jamais oublié la Bresse, sa patrie, et il avait choisi parmi ses compatriotes ses principaux et plus zélés collaborateurs.

— Une autre perte sensible aux arts et à l'archéologie a frappé encore le clergé de nos pays. M. Greppo, ancien vicaire général de Belley, d'une famille lyonnaise, écrivain de mérite, archéologue estimé, est décédé le 22 septembre, à Belley. Suivant ses vœux, il a été inhumé à Lyon. Il avait une riche bibliothèque, un médailler précieux. Les opuscules qu'il a publiés ne sont qu'une faible partie de ses travaux. Il laisse de nombreux manuscrits dont les hommes qui aiment leur pays provoqueront sans doute l'impression.

— Aujourd'hui, rien de Lyon. La ville est à la campagne, les citadins font concurrence aux grives ; on dit même que quelques-uns chassent, mais le gibier ne s'en aperçoit pas. A. V.

Le Directeur-Gérant, Aimé Vingtrinier.

POÉSIE.

L'ORAGE

IMITÉ DE GUSTAVE SCHWAB, POÈTE ALLEMAND.

La bisaïeule au corps dolent
Repose sur un coussin blanc.
L'aïeule, dans la chambre basse,
File au rouet; la mère coud,
Pendant que la fille, avec grâce,
Badine, heureuse, à ses genoux....
— Comme il est lourd le vent qui passe! —

II.

L'enfant dit: « C'est fête demain,
« Dans les prés, le long du chemin,
« Oh! qu'il fera bon d'être au monde
« Pour cueillir, entre leurs sillons,
« De belles fleurs tout à la ronde,
« Pour y chasser aux papillons! »
— Entendez-vous? l'orage gronde. —

III.

La mère dit, sans croire au mal:
« Demain, c'est fête. Pour le bal
« J'apprête ma robe de soie;
« Peut-être y danserai-je encor;
« Après le chagrin vient la joie,
« Après la nuit, le soleil d'or... »
— Voyez l'éclair comme il flamboie! —

IV.

L'aïeule dit : « Je n'irai pas
« Demain à la fête où mes pas,
« Déjà chancelants, n'ont que faire.
« C'est moi qui soigne le dîner,
« Moi, travailleuse mercenaire,
« Qui file sans me promener. »
— Écoutez l'éclat du tonnerre ! —

V.

La bisaïeule dit enfin :
« La vie a dépassé ma faim.
« Au poids des ans mon cœur succombe
« Sans que rien puisse l'affoler.
« C'est, au lieu de fête, à la tombe
« Que demain je voudrais aller. »
— Oh ! ciel ! la foudre brille et tombe !... —

VI.

Elles n'entendent plus ; leurs voix,
Leurs yeux s'éteignent à la fois.
Le tonnerre a frappé leur tête
D'un même coup, en étouffant,
Sous les éclats de la tempête,
La mère, l'aïeule et l'enfant !...
— Et demain ce sera la fête ! — (1)

Sylvain Blot.

(1) Cette pièce est extraite d'un livre de chants populaires étrangers imités lyriquement par l'auteur.,

HISTOIRE

DU

BEAUJOLAIS AU XIIe SIÈCLE

CHARTES BEAUJOLAISES.

(FIN) (1).

Dispositions de procédure.

« Les bourgeois de Villefranche ne peuvent s'assigner que devant le tribunal du sire de Beaujeu (2). »

Voilà le principe ; mais l'article ajoute : pourvu que le défendeur (*dum tamen Burgensis contra quem agitur*), soit prêt à ester en droit (*stare juri*), dans la cour même.

L'exception tue la règle. Si l'on prend les mots à la lettre, il dépendra toujours du défendeur d'échapper à la juridiction.

Autre exception incompréhensible : « *nisi in causâ matrimoniali et super usurarum pravitate* : Si ce n'est pour mariage ou usure. » Où donc les causes de mariage et d'usure devaient-elles être portées?

Ces restrictions obscures auraient besoin de commentaires explicatifs ; elles nécessiteraient un examen des coutumes voisines et des prescriptions du droit écrit qui nous entraînerait au-delà des limites de ce travail.

« Si un bourgeois a causé quelque dommage à quelqu'un

(1) Voir le dernier numéro de la *Revue du Lyonnais*.

(2) Ch. de 1331, art. 11. Beaujeu, 77,

en dehors de la ville, et que plainte en ait été faite à Villefranche, l'instance doit y être portée (1).

« Si plainte a été portée au prévôt, l'affaire doit être débattue devant lui (2). »

Ces deux stipulations, plus intelligibles, laissent cependant beaucoup à désirer. Les attributions, les fonctions, les limites des diverses juridictions ne sont nullement définies.

« Dans toute instance, le condamné (*convictus de injuria*), paie les frais (3). » C'est le droit commun.

Appel. Un bourgeois peut appeler de tout jugement interlocutoire ou définitif, rendu contre lui, au tribunal du sire de Beaujeu, mais seulement dans les délais légaux (4).

Quels sont les délais légaux ? On ne le dit pas. Il faut, pour cela, comme pour toutes les lacunes de nos chartes, se reporter au droit écrit.

Saisie. Il n'est permis de saisir pour dettes, ni les vêtements du débiteur, ni la porte de sa maison. On ne peut pas même fermer la porte de sa maison, s'il y a mobilier suffisant pour garantir la créance (*unde satisfaciat creditori*). Faute de mobilier, le créancier peut saisir tous les immeubles, les vendre et en retenir le prix jusqu'à concurrence de sa créance (5).

On ne peut saisir l'étoffe portée chez un tailleur pour en faire un habit, à moins que la saisie ne soit faite au nom du vendeur non payé de l'étoffe (6).

On ne peut saisir le cheval ou le mulet (*runcinus*) d'un chevalier ; mais on peut saisir toute autre chose (7). Ainsi le

(1) Ch. de 1260, art. 16. » 20.
(2) Ch. de 1260, art. 15. » 19.
(3) Ch. de 1260, art. 30. » 36.
(4) Ch. de 1331, art. 12. Beaujeu, 77.
(5) Ch. de 1260, art. 29. » 35.
(6) Ch. de 1260, art. 26. » 32.
(7) Ch. de 1260, art. 39. » 44

chevalier se trouvait moins favorablement traité que le simple bourgeois.

Dans le cas de saisie, le prévôt, le chacipol ou tout autre officier doivent, sans rétribution, à la requête du saisissant, faire lever la saisie si la matière prête à conciliation (1).

Si un meuble ou un immeuble a été saisi, le premier saisissant devra d'abord être payé de l'intégralité de sa créance et le surplus appartiendra aux autres créanciers saisissants (2).

Gage. Nous avons plusieurs fois prononcé le mot de gage. Le gage remis par le débiteur à son créancier pour sûreté du paiement de la dette était tantôt volontaire, tantôt forcé. Quand il était forcé, le prévôt devait accompagner le bourgeois pour s'en saisir; il devait le lui faire rendre dans le cas où le débiteur s'en serait remis en possession (3). Tout naturellement le gage était vendu si la dette n'était pas acquittée. Or, si le gage, caution, hypothèque, meuble ou immeuble, avait ainsi été vendu au marché de Villefranche, il était interdit de pouvoir rappeler de cette vente après l'an et jour. La prescription était acquise, à moins que l'intéressé ne fût absent de la province pendant l'accomplissement des formalités faites à son préjudice (4).

Dispositions pénales.

Les pénalités infligées par nos chartes ont en grande partie passé sous nos yeux dans notre énumération des amendes dues au seigneur pour contraventions ou délits. Nous allons entrer dans quelques détails de plus.

(1) Ch. de 1331, art. 4.
(2) Ch. de 1260, art. 69. Beaujeu, 74.
(3) Ch. de 1260, art. 34. » 40.
(4) Ch. de 1331, art. 7. » 75.

Querelles, *rixes*, *coups*. Si, à la suite d'une rixe, il y a eu du sang versé, et que plainte ait été portée, il sera dû au seigneur *soixante sols*, s'il est légitimement prouvé par témoins que l'accusé a fait du sang au plaignant, *à moins que le sang ne vienne du nez ou d'une égratignure* (1). On a voulu dire, d'un fait étranger à la rixe ; car le sang du nez ou d'une égratignure peut parfaitement être la suite des coups donnés.

S'il y a eu rixe, mais ni sang versé, ni coup donné, le seigneur aura *trois sols*, et le bourgeois sera indemnisé suivant la nature de la rixe, d'après l'appréciation et par les mains des bourgeois (2). Il est dû *trois sols* au seigneur pour un coup de poing et *sept* pour un soufflet. La peine est la même quand bien même la querelle aurait eu lieu un jour de foire (3). Généralement la peine était plus sévère ces jours là. Le commerce aime le calme et vit de paix. Les transactions sont difficiles au milieu des orages. Pour attirer les affaires il faut éloigner les querelles, ceci était compris à Villefranche comme ailleurs, mais probablement jugea-t-on que la pénalité était assez grave, même pour ces jours exceptionnels.

Si un chevalier frappe un bourgeois, le seigneur aura *soixante sols*, et au bourgeois le soin de *venger* son injure (4) (*et burgensis per se suam capiat ultionem*). Etrange oubli ou mépris des devoirs de l'autorité publique. L'autorisation légale de la vengeance, c'est l'organisation de la guerre civile. Il est douteux qu'ils aient pesé les conséquences de leur maxime. Peut-être, et c'est là la seule excuse, peut-être ont-ils pensé que la vengeance du bourgeois contre un chevalier était chose improbable et alors peu menaçante pour l'ordre social.

(1) Ch. de 1260, art. 22. Beaujeu, 27.
(2) Ch. de 1260, art. 22. » 28 et 29.
(3) Ch. de 1331, art. 6. 70
(4) Ch. de 1260, art. 17. » 21.

Quiconque aura tiré l'épée ou le glaive pour frapper et cependant n'aura pas frappé devra payer *soixante sols* ou avoir *le poing coupé* (1). Le poing coupé, pénalité barbare, fut supprimé en 1331.

Le bourgeois qui aura lancé une pierre à quelqu'un ou levé un bâton sur lui sans cependant avoir frappé, devra, si plainte est portée, amende de *sept sols*, il ne devra rien, s'il n'y a pas plainte (2).

Nous avons déjà vu que les querelles de ménage ne donnent pas lieu à amende. Nous en avons établi la raison. L'article ajoute : à moins que mort ne s'en suive. Dans ce cas de mort quelle sera la pénalité? l'amende ou la peine infligée à l'homicide?

Homicide, *vol*. Les meurtriers et les voleurs sont à la disposition du seigneur et ne peuvent rester dans la ville que du consentement des bourgeois (3). *A la disposition du seigneur*, sont des expressions très-élastiques. Le seigneur peut à son gré laisser le crime impuni ou le frapper de tel châtiment qu'il jugera convenable.

Si un voleur pris dans la terre du seigneur de Beaujeu avoue avoir dérobé des objets à un bourgeois de Villefranche, ces objets, s'ils existent, doivent être rendus au bourgeois, et s'ils n'existent pas, la valeur en doit être restituée au bourgeois sur les biens du voleur, s'il en a (4).

Adultère. La pénalité la plus comique, si elle n'était obscène, est la pénalité infligée à l'adultère.

Si un homme et une femme accusés d'adultère, ont été raisonnablement convaincus du crime ; si, par exemple, il est établi par témoins qu'on les a trouvés les hauts de chausses

(1) Ch. de 1260, art. 44. Beaujeu, 48.
(2) Ch. de 1260, art. 64. » 69.
(3) Ch. de 1260, art. 36.
( ) Ch. de 1331, art. 5. » 64.

tiré (*bracis tractis, braies tirées*), ou s'ils ont été trouvés nus (*nudus cum nuda*), ou bien si, couchés tous les deux dans le même lit, une partie de leurs vêtements a été enlevée, qu'ils soient considérés comme coupables, et comme tels, tenus à leur choix ou de *courir nus par la ville*, ou de racheter cette course à la volonté du sire de Beaujeu (1).

Le châtiment n'est pas moins immoral que le délit. Courir nus par la ville, voilà qui était fort édifiant pour le public, les enfants et les femmes surtout. S'il restait aux coupables un peu de pudeur, ils achevaient de la perdre. La mesure de leur déshonneur comblée leur fermait à jamais le chemin du repentir. Mais on en venait rarement à cet exercice peu voilé. Les coupables rachetaient toujours cette avilissante exhibition, et cela faisait l'affaire du sire.

Viol. La peine du viol n'est pas moins affligeante pour le moraliste.

Si quelqu'un a violé une jeune fille, il doit l'épouser, *si elle est de même condition* (*si sit par ei*), ou la doter suivant l'avis des bourgeois (2).

Qu'entendait-on par être de même condition ? Le fils d'un marchand de drap ne pouvait-il pas épouser la fille d'un boucher et vice versa ? La fille d'un artisan est-elle l'égale du fils d'un corroyeur ? On voit que la vanité des classifications sociales n'était pas le privilége exclusif de la noblesse et du clergé. Au sein de cette bourgeoisie, qui n'était qu'une en face de l'ennemi commun, régnaient de profondes divisions, dont notre article est la preuve. La nature humaine est essentiellement aristocratique. Le peuple, à cet égard, partage les préjugés des classes réputées supérieures, et tous ces bourgeois de Villefranche que l'intérêt réunissait sous la

(1) Ch. de 1260, art. 35. Beaujeu, 41.
(2) Ch. de 1260, art. 37. » 42.

même bannière étaient loin de se considérer comme égaux.

S'ils ne sont pas de même condition, il doit la doter suivant l'avis des bourgeois, et s'il ne peut épouser et qu'il ne veuille doter, il sera condamné à l'amende. Quelle amende? il n'est pas dit.

Quand y aura-t-il viol?

« La fille ou la femme qui prétend avoir été victime d'une violence de la part d'un individu dans un lieu où elle a pu crier et être entendue, ne sera pas crue si elle n'a pas crié; si c'est dans un lieu où elle n'a pu être entendue, on ne devra néanmoins la croire que sur preuves (1). »

Article où l'odieux le dispute à l'absurde.

Dans le lieu où en criant elle aurait pu être entendue, ne peut-il pas se faire qu'elle n'ait eu ni la présence d'esprit, ni la force, ni le courage? Ne peut-il pas se faire qu'elle ait été bâillonnée? ne peut-il pas se faire que sa voix ait été étouffée par d'autres bruits? Ne peut-il pas se faire enfin qu'elle ait crié, mais que sa voix affaiblie n'ait pu parvenir à l'oreille des voisins? N'importe, elle ne sera pas crue. Mais si elle apporte des preuves? On ne les admettra pas, car la preuve n'est admise que dans le cas où elle se serait trouvée hors de la portée de la voix.

C'est faire trop bon marché de la pudeur féminine. Nos aïeux n'attachaient pas, il paraît, grande importance à ce crime. Ils pensaient probablement qu'on ne se laisse violer qu'autant qu'on le veut bien. Grave injure pour le sexe auquel appartiennent nos mères. Une législation qui traite avec tant de légèreté un délit de cette nature, témoigne d'une infirmité morale qu'on ne saurait trop déplorer. Cette législation aboutit à ceci : Un viol a eu lieu, la preuve en est faite, le déshonneur bien et dûment constaté; le coupable en est quitte

(1) Ch. de 1260, art 38. Beaujeu, 43.

pour l'amende s'il n'est pas de même condition. L'adultère aussi se résoud en amende. De la sorte, deux des plus graves délits de l'humanité ne sont guère plus punis qu'un coup de poing, un soufflet ou une querelle.

Fausse mesure. Tout individu convaincu d'avoir une mesure ou une aune fausse est condamné à l'amende de *sept sols* (1).

Pour la preuve de ce délit, les meilleurs bourgeois sont convoqués, et là, en présence de l'accusé on échantillonne la mesure ou l'aune.

Dispositions spéciales.

Priviléges des foires. Une ville industrielle et commerçante doit tenir avant tout à la liberté de ses foires et marchés. Ces jours là elle s'approvisionne des denrées et matières premières et elle écoule ses produits fabriqués. Il est donc de toute nécessité que le forain et l'étranger puissent venir, circuler, vendre, acheter, se retirer avec toute latitude.

Cette nécessité a engendré les mesures suivantes :

« Celui qui vient à la foire de Villefranche, fût-il débiteur d'un bourgeois, ne doit être inquiété, soit en allant soit en revenant, dans sa personne ni dans ses biens (2). »

A cette règle une exception assez douce.

Le débiteur d'un bourgeois de Villefranche vient à la foire. Sommé de payer il refuse. Le bourgeois porte plainte au prévôt ou au chacipol. Ceux-ci préviennent *gratuitement* le débiteur de ne plus revenir à la foire. On n'est pas plus tolérant. Si le débiteur n'est pas sensible à cet avertissement, qu'il

(1) Ch. de 1260, art. 24. Beaujeu, 31.
(2) Ch. de 1260, art. 27. » 33.

viole la défense et revienne, le créancier peut alors, sans l'autorisation du seigneur, faire saisir personne et biens (1).

Tout étranger venu à la foire de Villefranche et ayant acquitté les leydes est exempt de péage ; mais il le doit pour les marchandises non vendues qu'il transporte ailleurs (2). Parce qu'alors les marchandises ne profitent pas aux habitants de la ville. L'intérêt du marchand étranger est donc doublement de tout vendre, en premier lieu, pour l'écoulement de sa valise ; en second lieu, pour ne pas être assujetti au péage en quittant Villefranche. Ces considérations peuvent l'induire à baisser quelque peu les prix, ce qui n'était point indifférent aux bourgeois.

Exception pour les Juifs. La tolérance intéressée accordée les jours de foires et marchés, la protection assurée, autant que faire se pouvait, au commerce et à l'industrie ne s'étendaient pas aux grands négociants de l'époque, aux Juifs. Objet d'une universelle antipathie, ces malheureux vivaient en parias. Rançonnés, pillés, volés, massacrés, ils subissaient le châtiment immérité du crime paternel. Tel sire, (Edouard I[er]) ordonnait par testament qu'ils fussent sans exception et sans pitié tous chassés de ses Etats. Ils ne pouvaient ni habiter, ni séjourner à Villefranche, et pour comble d'injustice, on ne devait leur accorder aucune confiance lorsqu'ils prétendaient être créanciers d'un bourgeois, à moins qu'ils ne le prouvassent comme chrétiens et par des chrétiens (3).

Par des chrétiens, se conçoit ; *comme chrétiens*, n'est pas très-clair. Serait-ce en abjurant ?

Mesures de police. Certaines dispositions de simple police sont entremêlées çà et là à travers les textes tels que :

(1) Ch. de 1260, art. 28. Beaujeu, 34.
(2) Ch. de 1260, art. 40. » 45.
(3) Ch. de 1260, art. 46. » 50.

La prohibition de vendre de la viande de taureau depuis Pâques jusqu'à la saint Michel, de vendre de la viande grenée, de vendre de la truie pour du porc, la défense aux bouchers de mettre tremper dans l'eau la viande de chèvres et d'autres animaux (1), l'ordre de couvrir en tuiles dans l'espace de deux ans toute maison couverte en paille, sous peine de démolition (2), etc. etc.

J'ai parcouru rapidement le cercle restreint des chartes beaujolaises. Il resterait beaucoup à dire si, voulant faire une étude spéciale, on les comparait soit avec les chartes des provinces voisines, soit avec les diverses coutumes. On pourrait compléter la législation beaujolaise par la reproduction des lois et usages des pays de droit écrit. Ce travail, non sans utilité, sortirait du plan que je me suis tracé. J'ai voulu faire connaître ce qui est spécial au Beaujolais. J'ai tâché de coordonner des dispositions entassées pêle mêle suivant le caprice et l'inspiration du moment. Là où régnait la confusion, j'ai tâché d'introduire la clarté et l'harmonie.

Les chartes que nous venons d'esquisser avaient leur application au-delà des murs de la ville « Nous approuvons et confirmons également les coutumes que l'on observe hors la ville (3). » Ces mots *hors la ville* ne doivent pas s'entendre des campagnes environnantes, mais seulement des maisons les plus voisines des murs, faisant en quelque sorte partie de l'agglomération, ce que nous désignons sous le nom de banlieue.

Quel fut le sort de ces chartes, de ces communes, de ces municipalités, de ces bourgeoisies ?

« L'échevinage subsista jusqu'à une époque récente,

(1) Ch. de 1260, art. 58. Beaujeu, 61.
(2) Ch. de 1331, art. 19. » 84.
(3) Ch. de 1260, art. 70. » 88.

comme un simulacre de l'ancienne existence républicaine et le signe d'une liberté qui n'était plus. Durant les siècles de subordination paisible qui succédèrent aux tumultes du moyen âge, l'oubli éleva comme une sorte de barrière entre la bourgeoisie des temps modernes et l'ancienne bourgeoisie si fière et si indépendante.

« Toutes les villes de France sont tombées depuis quatre siècles dans la même nullité politique, mais on se figure trop aisément qu'il en a toujours été ainsi (1). »

La commune de Villefranche partagea la destinée générale. Son indépendance alla s'affaiblissant graduellement jusqu'au jour où ce ne fut plus qu'un nom. Il n'y eut pas de suppression violente, pas de résistance, pas de lutte, pas de coup d'Etat. La royauté s'infiltra lentement, ordonnance par ordonnance, règlement par règlement, dans les institutions; petit à petit, elle accapara tous les pouvoirs, elle substitua ses officiers aux officiers municipaux et seigneuriaux ; et il arriva un moment où tout se trouva concentré entre ses mains. Alors la liberté fut garrottée, la royauté absolue fondée, la centralisation complète.

On dédaigna d'abolir un municipalité inoffensive; bien mieux, on l'utilisa dans le système nouveau. Les échevins furent des commis royaux à qui l'on confia la répartition des tailles. On attacha à leur titre quelques droits honorifiques dont leur vanité fut satisfaite. On eut ainsi, à peu de frais, au sein de chaque commune, une légion de serviteurs dévoués.

La transformation était complète au temps de Louis XIV. On ne peut s'empêcher de sourire en lisant dans le manuscrit de Louvet et dans les mémoires de Villefranche, livres écrits en 1670, l'énumération des prérogatives des échevins,

(1) Augustin THIERRY, Lettres sur l'histoire de France, p. 309.

prérogatives développées avec complaisance et d'un ton d'une importance comique. Les pères, au moyen âge, en auraient levé les épaules. Je reviendrai là-dessus au 17me siècle.

Un problème des plus graves se rattache à la chute des franchises communales. Cette étude serait incomplète si l'on n'en disait un mot.

« Fut-ce un très-grand malheur que la perte des anciennes libertés communales? Je le crois; je crois que si elles avaient pu subsister et s'adapter au cours des choses, les institutions, l'esprit politique de la France y auraient gagné..... mais... il est très-vrai que la plupart des villes se trouvaient inféodées à une petite oligarchie qui les retenait sous un joug tyrannique, et y comprimait le véritable, le grand développement, le développement général de la pensée et de l'activité humaine, ce développement libre, varié, indéfini, auquel nous devons la civilisation moderne.

« Aussi suis-je convaincu qu'à tout prendre la centralisation qui caractérise notre histoire a valu à notre France beaucoup plus de prospérité et de grandeur, des destinées plus heureuses et plus glorieuses qu'elle n'en eût obtenu si les institutions locales, les indépendances locales, les idées locales y fussent demeurées souveraines ou seulement prépondérantes. Sans doute nous avons perdu quelque chose à la chute des communes du moyen âge, mais pas autant, à mon avis, qu'on voudrait nous le persuader (1). »

La doctrine contenue dans ces lignes aboutit à l'absolution ou mieux à la glorification des faits accomplis. Elle ne peut pas, elle ne doit pas être acceptée de la génération nouvelle. Il n'est pas vrai de dire que tout ait été pour le mieux. Si, au lieu de trois ou quatre siècles de monarchie absolue la France eût eu trois ou quatre siècles d'institutions libres, se

(1) Guizot. Hist de la civilisation en France, p. 285-287.

développant, s'élargissant, se complétant, se réformant, suivant les inspirations de l'étude et de l'expérience, l'éducation politique de notre pays eût été faite. . . . .
. . . .

Quoi qu'il en soit, et, malgré la déviation qu'il a subie, le mouvement communal du moyen âge n'a pas été stérile. Une société nouvelle en est sortie. . . . .
. . . . Un peuple laborieux et patient s'est formé sous l'égide des droits arrachés aux seigneurs ; ce peuple a grandi par l'économie et le travail, vertus sévères du foyer domestique, et quand l'heure suprême de la monarchie a sonné, il s'est trouvé à la hauteur de sa mission, prêt à reprendre, d'une main virile, l'œuvre civilisatrice des aïeux, interrompue depuis quatre siècles.

Ph. Michaud.

ALEXIA

ET

LES AULERCI-BRANNOVICES

AU TRIBUNAL DE VINGT SIÈCLES ET DE J. CÉSAR.

Fin (1).

III

Mais on veut placer l'un ou l'autre de ces deux peuples au nord d'Autun et le substituer aux *Mandubii*; chose impossible, fussent-ils deux peuples différents, comme on nous l'affirme :

1° Parce que personne n'y a jamais songé, n'en a jamais parlé. Ceux des temps passés qui ont vu là deux peuples divers, ont cru moins absurde d'aller placer l'un ou l'autre à Briançon et jusqu'en Morienne. Noël, dans son Dictionnaire classique latin, place les *Aulerci–Brannovices* dans la Gaule narbonnaise. C'est absurde ; ils n'y ont pas songé (2) !... Mais

(1) Voir la dernière livraison de la *Revue du Lyonnais*.

(2) Voici, en effet, le texte de César, au livre VIIe, ch. 75 : « Imperant « Æduis atque eorum clientibus, Segusianis, Ambariis, Aulercis-Branno- « vicibus, Brannoviis, millia quina et tricena. » Nous avons ici sous le nom de clients des Eduens, l'énumération des pays formant la Confédération éduenne, à l'exception des seuls Mandubiens. Il ne faut donc pas chercher ces pays ailleurs que chez les Eduens.

F. Hotman ajoute ce commentaire : *Vicinis ac finitimis. Nam alios multo plures in Æduorum fide et clientela fuisse, alibi demonstratum est. Itaque*

ils ont moins songé encore à les placer en Auxois. C'est donc une nouveauté sans racines dans le passé.

2° Le pays que vous voulez doter du nom des *Brannoves* ou des *Brannovices*, à son choix, vous remercie de votre générosité et de votre tardif *parrainage*. Il a son nom dont il est fier. C'est l'Auxois ! « Ce nom, il le tire de la ville « d'Alesia (1), dont les restes s'appellent aujourd'hui Alise-« Sainte-Reine. — Jules César la prit malgré une armée « formidable de Gaulois; il dit dans ses Commentaires « qu'elle était la capitale des peuples appelés Mandubiens. »

Ne voyez-vous pas qu'après la grande immolation d'Alesia, son nom, consacré par le sang de nos pères, s'est imposé au patriotisme de tous à la place du vieux nom des *Mandubii*?

Il est des noms exceptionnels qui se présentent à la postérité, qui se dressent, si j'ose ainsi dire, comme les plus majestueux et les plus irréfragables monuments de l'histoire.

Le nom d'*Alesia*, passé à l'Auxois, est destiné à honorer, à travers les âges, le suprême et malheureux effort de nos pères contre l'invasion étrangère, tout comme le nom glorieux de la France, rappellera toujours la vieille Gaule arrachée aux Romains.

quatuor istos populos, pro una regione posuit; et quoniam tenues erant, quasi pro una tantum Æduorum civitate.» Hotman ne veut donc voir, et avec raison, dans ces quatre *pagi*, que de petits cantons groupés étroitement autour du territoire éduen, proprement dit, comme ne faisant qu'un avec l'Etat éduen : *quasi pro una tantum Æduorum civitate.* Plutôt que d'aller chercher au loin, mieux vaut l'aveu honorable d'Abraham Ortelius : *Brannovices ignorantur*. Nul n'est obligé de tout savoir. Et cette ignorance d'un savant relativement aux *Brannovices*, aussi bien que la controverse de quelques autres, confirme l'idée d'Hotman sur l'exiguité du pays qu'il ne faut pas aller chercher trop loin.

(1) Alesia Mandubiorum. Ce passage est tiré de Garrean. *Descript. du Gouv. de Bourgogne*, p. 236.

Il n'y a donc point de place là haut pour les *Brannovii*, pas plus que pour les *Aulerci-Brannovices*; et la difficulté de ces deux dénominations reste entière.

3° Peut-être, me dira-t-on : — « Comment se fait-il que « vos *Mandubii* ne se trouvent pas énumérés parmi les peu- « ples de la Confédération Eduenne? N'est-ce point la preuve « qu'ils n'en faisaient point partie? »

Nous répondrons d'abord : Les Mandubiens ne se trouvent pas nommés dans le long tableau que César nous a conservé des contingents de toute la Gaule. Faut-il en conclure contre César qu'ils ne se trouvaient nulle part? La Séquanie figure dans ce tableau, sans les Mandubiens ; donc les *Mandubii* n'étaient point en Séquanie.

Moi je dirai ensuite, à mon tour : Vous voulez savoir comment il se fait que dans la nomenclature si longue et si détaillée des nations Gauloises, là où figurent de si petits pays que ceux des Ambarres et des Brannoves, il ne soit pas fait appel aux Mandubiens, qu'ils ne soient pas même nommés! Quoi! malgré leur alliance avec l'ennemi, on veut bien traiter encore les Séquanes comme des frères, on leur demande un faible contingent de 12,000 hommes, tandis que les Eduens s'imposent pour 35,000; et pas un mot des *Mandubii!* — Ah! c'est qu'il est inutile de faire appel à une population dont le territoire est envahi par l'ennemi, et se trouve le théâtre de rudes combats. Là, tout homme de cœur est soldat. On ne nomme pas les *Mandubii* dans l'énumération des peuples de la Confédération Eduenne, parce qu'il serait absurde de les convoquer au même titre, au même plan que les autres. C'est chez eux que tous doivent accourir, même ceux des Séquanes chez lesquels se réveillerait l'esprit gaulois, l'amour de la commune patrie.

C'est à cause de leur proximité et de leur dévouement que les Eduens sont appelés en si grand nombre : 35,000 hom-

mes. C'est à cause de leur éloignement et de leur alliance avec les envahisseurs, qu'on n'en demande aux Séquanes que 12,000.

Il n'est donc pas plus possible de déloger les Mandubiens de l'Auxois, que d'y établir ou les Brannovices, ou les Brannoves; et dès lors, voilà vos géographes dans le même embarras qu'auparavant : « Quelques géographes ont, dans « leur embarras, fait semblant de ne voir là qu'un seul et « même peuple sous deux noms différents; mais le texte « de César est formel : il y a deux peuples, les *Brannovii* « et les *Aulerci-Brannovices.* »

C'est cette grave question que nous allons aborder.

IV

Le texte de César est formel, nous dit-on. Mais la question est de savoir si le texte attribué à César est bien purement celui de César. Malheureusement Loriti (H. Glareanus) un des hommes qui ont le plus contribué à fixer la vraie version de César, affirme que ce passage est peut-être celui de tous les *Commentaires* qui a été le plus maltraité par les copistes, avant la découverte de l'imprimerie; et il nous assure qu'il n'a négligé aucun soin, qu'il n'a reculé devant aucun labeur pour reconnaître et restituer le texte primitif par la comparaison des manuscrits (1). Et malgré cela ce savant ajoute : *Quamquam in populorum nominibus aliquot*

(1) « *Imperant Heduis atque eorum clientibus*, etc. Vix est alius totis « hisce Commentariis locus, æque hoc depravatus.... Itaque et anxia cura « et sumna adhibità diligentià, inspectis exemplaribus, eum magna ex « parte restituisse confidimus. » (*In C. Julii Cæsaris, clarissimi Rom. imperatoris Commentariis de Bello Gallico ac civili Henrici Glareani, poetæ Laurenti, Annotationes. Francofurti*, 1616, p. 121.)

hæremus, nec absque causa judicium nostrum lectori committimus. Sur quelques noms de peuples, il hésite; il soumet son jugement au lecteur. Il y avait de quoi hésiter, en effet, quand pour un seul nom, il trouve quatre variantes : Ambivaretis, Ambruaretis, Ambulartis , Ambarris. Ce dernier avait ses préférences : *Vide num legendum sit Ambarri*; et sa pensée a prévalu.

Aulerci l'embarrasse davantage : *Aulerci autem ibidem vocabulum mihi prorsus suspectum.* C'est qu'avec Paul Manuce et F. Ursinus, il le séparait de *Brannovices*, et d'un seul peuple en faisait deux. La faute était aux anciens copistes.

J. Glandorpius soupçonne ici l'omission d'un mot : « Si « l'auteur, dit-il, ajoutait un surnom aux Aulercs, on saurait « desquels il veut parler. Car il y a trois pays de ce nom (1). »

Hotman lui donne satisfaction. — C'est peut-être le premier savant qui ait reconnu et proclamé que *Brannovicibus* est là pour déterminer *Aulercis*, et que ces deux mots ne doivent pas être séparés : « *Aulercis-Brannovicibus;* — Ego « non duos facio populos, sed unicum dumtaxat, ut alibi, « Aulerci-Eburones , Aulerci-Cénomani, Aulerci-Diablin- « tres (2). »

Cette opinion si rationnelle a prévalu; et la question est si bien vidée, ici, comme pour *Ambarri*, que la controverse même est communément ignorée aujourd'hui.

Quel mal y aurait-il donc à faire un pas en avant, à établir qu'il y a encore une surabondance de mots, et qu'*Aulerci-Brannovices* et *Brannovii* expriment un seul et même peuple?

(1) « Aulercos quos dicat, incertum, quum cognomentum non adjiciat « et triplices fuisse constet. » (Joan. Glandosp. Annotationes... p. 149.)

(2) *Francisci Hotmani in Julii Cæsaris commentarios. Notæ renov.* p. 339.

L'idée n'est pas nouvelle. Nous lisons dans les annotations de Marlianus : « *Brannovices, iidem forte qui et Brannovii* (1). »

Pierre Ciacconius croit, à son tour, qu'un de ces deux mots est la répétition de l'autre : « Alterum ex his abun- « dare credo (2). »

Godefroid Jungermann, dans sa belle et savante édition de César (3), écrit ce passage : « Imperant Æduis atque eorum « clientibus, Segusianis, Ambivaretis, Aulercis-Brannovici- « bus (Brannoviis), millia xxxv. » *Brannoviis*, entre parenthèse, n'apparaît là que comme commentaire, ou synonyme explicatif de *Aulercis-Brannovicibus*, dont il n'est que la leçon abrégée et usuelle. Mis en marge à ce titre, dans le principe, par la main de quelque copiste, il a été par un autre moins savant, introduit mal à propos dans le texte.

Dom Chaudon, dans son *Dictionnaire-Manuel-Interprète des noms latins*, p. 90, comprend aussi le même peuple de la Confédération éduenne, sous ces noms divers : *Aulerci-Brannovices*, *Brannovices*, *Brannovii ;* et il le place dans le diocèse d'Autun et dans celui de Mâcon. Notre Brionnais, jusqu'à la Révolution était effectivement partagé entre ces deux diocèses. L'archiprêtré de Charlieu appartenant à celui de Mâcon, s'étendait jusqu'à vingt minutes de Semur, qui fut toujours du diocèse d'Autun.

Nos éditions classiques de César, au lieu de reproduire ce double emploi du même nom, comme s'il s'agissait de deux peuples divers, sauf à mettre en note, comme ils le font, au mot *Brannoviis : quorum regio ignoratur*, devraient donc

(1) *Veterum Galliæ locorum. Descript.*, p. 557.

(2) *Petri Ciacconei Toletani... Notæ*, p. 290.

(3) *Francofurti*, 1606, in-4°. C'est lui qui a réuni en un volume à la suite de son César, tous les Commentateurs que nous citons.

tout bonnement supprimer ce mot, et expliquer dans une note le motif de cette suppression, assez bien autorisée, comme on vient de le voir.

V

Nous avons dit plus haut notre pensée sur les déductions étymologiques. Il est certain que réduites à elles-mêmes et privées de l'appui d'un fait certain ou d'une tradition sérieuse, les étymologies disent tout ce qu'on veut leur faire dire; et, par conséquent, ne disent rien. Mais dans des conditions différentes, elles ne doivent pas être dédaignées. Les mots ont leur filiation aussi bien que les êtres. C'est pourquoi nous voulons aborder, en finissant, la formation du nom de Brionnais.

Au premier aspect, il y a loin de ce mot à *Brannovices*, *Brannovii*. Mais la distance est moins grande que le vulgaire pourrait le croire. Il a suffi, pour y arriver, du laps du temps qui change tout, de l'influence de nos climats sur la langue des Romains et de notre mobilité naturelle. Et cette transformation est assez logique et régulière.

Dans *Brannovices*, *Brannovii*, personne ne méconnait le radical celtique *Brenn*, chef, le *Dux* des Latins. En revêtant les formes romaines, ce radical dépose sa rudesse, et, affectant une voyelle plus harmonieuse, nous donne *Brann*, que nous rencontrons dès l'origine : *Brannovices*.

Plus tard, par euphonie, ou par altération, on introduit la lettre *i* : *Briannovices*.

Il ne reste plus qu'à opérer la transposition, si commune dans la formation des mots, de l'*a* et de l'*o*; et nous trouvons *Brionnavices*, *Brionnavii; Brionnaves*, *Brionnais*.

Chose remarquable : tandis que les auteurs d'origine ro-

maine écrivent *Brannovices*; les écrivains indigènes, dans leurs chartes, affectent toujours quelque chose de la dureté radicale, et écrivent comme ils prononçaient *Briennensis Pagus*, le *Briennois*. Néanmoins, il y a eu des exceptions; et, dans un fragment de l'an 892, cité par Severt, p. 190, nous lisons : *in pago Brionensi.*

Il n'y a réellement rien de forcé dans ces révolutions pacifiques des noms et des lettres, pour ceux qui ont l'habitude de les observer. Il nous serait aisé de multiplier les exemples de transpositions analogues. Ainsi, la Brenne, petit pays de la Tourraine, sur les confins du Berry, se dit en latin *Briona*, *Saltus-Brionnæ* (1). Et, sans sortir de chez nous, Briann, *Brianum*, est appelé *Brionna*, dans un pouillé du diocèse d'Autun du XIe siècle (2), publié par M. A. Bernard.

Nos traditions locales justifieraient, au besoin, l'origine celtique des *Brannovices*. La commune de Brian, le *Brianum* des vieilles chartes, n'est qu'à une lieue de Semur-en-Brionnais, et tout à fait au centre du pays. C'est bien l'endroit le plus pittoresque et le plus accidenté du Brionnais.

« Brian, dit Courtépée (3), paraît avoir été le berceau « des *Brannovii*, premiers habitants du pays, dont parle « César. On a trouvé aux environs plusieurs médailles et « des tombeaux antiques. »

Des souvenirs druidiques se rattachent à son territoire, près duquel se trouvaient les forêts rocailleuses de Montmegin. Là d'immenses amas de pierres énormes, qui ont visiblement été remuées par la main des hommes, apparaissent comme les restes d'une enceinte sacrée.

Quand, jeune latiniste, nous dirigions nos promenades

(1) Dom Chaudon, *Dictionn.-Manuel-Interpr.*, p. 94.

(2) Cartulaire de Savigny, etc., t. 2, p. 1053.

(3) Descript. hist., 1779, t. 4, p. 207.

vers ces solitudes profondes, notre imagination était vivement impressionnée par ce que nous entendions dire, que *César était passé par là.*

Non loin de là passait la *voie ferrée* de nos vieux manuscrits (1). Elle allait rejoindre la *voie romaine* dont Courtépée avait reconnu les vestiges au siècle dernier (2), à Avrilly.

Tout annonce donc que ces lieux n'ont pas manqué d'une certaine importance aux jours anciens.

VI

Une trouvaille faite en janvier dernier, au cœur du pays des Brannoves, est venue bien à propos confirmer cette affirmation.

Qu'on nous permette de reproduire, en finissant, l'article publié à ce sujet dans le *Moniteur* et dans la plupart des grands journaux de Paris :

« Une bien rare découverte vient d'avoir lieu à deux kilomètres de Paray-le-Monial, dans un champ qui avait fait partie jusqu'à l'an dernier de la forêt voisine. La bêche qui le fendait pour la première fois a rencontré, à trente centimètres environ, un large fragment de tuile romaine, et sous cette tuile romaine la main de l'ouvrier a recueilli des coins métalliques ayant servi à fabriquer de la monnaie romaine.

« La matière est un alliage de divers métaux dont le produit est excessivement dur et cassant. L'un de ces coins est brisé en plusieurs morceaux et se prête ainsi à l'observation. Je n'ai point les données suffisantes pour déterminer les

(1) Voir entre autres une description du fief du Lac-les-Anzy, en la possession de M. Louis Goin. — Courtépée, *Descript.*, t. 4, p. 199.

(2) Descript., t. 4, p. 174.

éléments de cette composition, où je crois pourtant reconnaître du cuivre et de l'acier fondu.

« La forme de ces coins n'est pas absolument la même. Les uns ressemblent à des cônes tronqués, ayant 45 millimètres de hauteur, 35 millimètres de diamètre à la base, et 20 millimètres au sommet où le coin est gravé. Les autres coins, plus petits, sont renflés vers le milieu, ce qui leur donne la forme de petits tonneaux.

« Les sujets gravés sur ces coins sont les empereurs Tibère, Caligula et Claude. Les légendes en font foi aussi bien que la ressemblance de l'image.

« On lit autour de Tibère :

TI CÆSAR DIV. AVG. F. AVGVSTVS.

« *Tiberius Cæsar divi Augusti filius, Augustus.*

« Autour de Caligula :

C. CÆSAR AVG. G. FRA...

« *Caius Cæsar Augustus, Germanicus fra...*

« Enfin, autour de Claude :

T. C. CÆSAR AVG. ROMÆ TR. POT. III. COS. III.

« *Tiberius Claudius Cæsar Augustus, Romæ tribunitia potestate functus tertio, consul tertio.*

« Le troisième tribunat, comme le troisième consulat de l'empereur Claude, se rencontraient la même année, qui était la 796ᵉ de Rome.

« Le coin de Tibère est à double, mais l'un est aussi gâté que l'autre est beau.

« Ces trois Augustes sont couronnés de lauriers sur le diadème dont les extrémités pendent derrière la tête.

« Mon cinquième coin représente une déesse assise, avec cette légende verticalement gravée à droite :

JVNO.J...

« Il y avait là sept coins en tout, deux sont aux mains d'un amateur qui m'a devancé ; je n'en ai que les empreintes. Ils ne paraissent pas avoir eu jamais d'inscription. Mais au type encore plus qu'à la présence de ses trois successeurs, je n'ai pu me défendre de reconnaître là l'empereur Auguste. Ce coin représente une grande et belle figure, non plus avec la couronne de laurier, mais avec la couronne radiée à cinq pointes, réservée aux empereurs divinisés. Deux étoiles formées de six rayons s'étalent à la naissance du cou, l'une en avant, l'autre en arrière.

« Le septième coin était le revers de celui-ci. Il porte un bélier informe, emblème des sacrifices offerts à la divinité d'Auguste.

« Mais ces coins sont-ils authentiques ? et alors, comment se sont-ils trouvés là ? La fidèle reproduction des types si connus et la présence d'une tuile romaine, épaisse et à rebord, ne permettent guère de mettre en doute l'authenticité de ces coins.

« Quant au reste, chacun sait que les Romains battaient monnaie jusque dans leurs expéditions militaires. Rien n'empêche de supposer au centre des *Aulerci Brannovices* de César le passage de leurs armées qui ont tant sillonné notre Gaule avant Constantin. Ainsi remontons-nous tout naturellement à l'origine du trésor que nous signalons. »

VII

Ici finit la double tâche que nous nous étions proposée, relativement au Brionnais et à Alise-Sainte-Reine.

Ce qui regarde le Brionnais n'est qu'accessoire et d'un intérêt secondaire pour les savants.

Mais un descendant des Aulercs-Brannovices ne pouvait traiter la question principale, sans aborder l'autre.

Dans la partie intermédiaire, la vérité apparaît peut-être trop nue. Elle est vive, elle s'indigne ; mais elle ne veut pas blesser.

Nos contradicteurs voudront donc bien faire la part du caractère et du sang. La civilisation chrétienne ne nous refait pas entièrement. Il est dans les choses inévitables, et par conséquent pardonnables qu'un Aulerc-Brannovice se sente encore de son origine.

Paray-le-Monial, février 1863.

L'abbé Cucherat.

ESSAI BIOGRAPHIQUE

SUR JEHAN PERRÉAL

PEINTRE ET ARCHITECTE LYONNAIS

(suite)

On prétend que le duc d'Orléans voulait indiquer, par cet emblème, *qu'il ne manquait pas d'armes pour se défendre contre le duc Jehan de Bourgogne, et qu'il savait atteindre ses ennemis de loin comme de près* (1).

Jehan de Paris reçut, à cette occasion, la prime de LXX livres tournois, pour *avoir devisé les mistères et faict tous les patrons* (voir les pièces justificatives de la comptabilité de Jacques de Baileux — 1499 à 1500 — Archives de Lyon).

Cette entrée, comme celle de Charles VIII en 1490, ne se trouve pas relatée dans le recueil des entrées des rois de France, imprimé à Lyon en 1752. Nous ne la rapportons pas, parce qu'elle diffère peu de celle que nous avons déjà décrite.

Il suffit d'indiquer ici que le mystère inventé par Jehan de Paris fut joué sur la place Confort. Il y employa *de belles jeunes filles*, habillées de riches étoffes de soie de différentes couleurs, représentant les personnages suivants : *France*, *Amour souverain*, *Force*, *Prudence*, *Justice*, etc. Elles réci-

(1) *Dictionnaire de Trévoux.*

tèrent des vers composés par Jehan de Paris, à la louange du vainqueur de l'Italie.

Les quatre éléments soumis par la puissance de la France étaient une allégorie en l'honneur de l'armée.

Neptune fut traîné sur un char par des *siraines* précédées de *tritons embouchant la trompette*.

Le cortége suivit le même ordre que celui des entrées précédentes, et l'on conduisit le roi, sous un *paillo neuf* recouvert de velours bleu doublé de satin jaune, depuis le pont du Rhône jusqu'à l'archevêché. Les rues, depuis Bourgneuf jusqu'à Porte-Froc, furent tendues de tapisseries et couvertes de toile, partie bleue à fleurs de lis, et partie rouge et jaune, *livrée de la maison du roi*.

Pour la première fois, le registre des délibérations du Consulat désigne Jehan de Paris avec la qualité *de grenetier*. Il n'a pas été possible d'expliquer ce fait par des preuves extraites des actes officiels. Cette désignation pourrait bien ne pas lui être applicable.

Nous pensons qu'un secrétaire du Consulat, peu exercé, a commis une erreur dans la qualification *de grenetier* donnée à notre artiste, ou bien encore qu'elle appartient à un homonyme

En effet, nous pouvons indiquer d'autres citoyens de Lyon portant le même surnom de *Jehan de Paris*. Étaient-ils parents du peintre ? cela est possible. Mais, enfin, il en existait un de la profession de *chaucetier* (bonnetier); un autre qui était *drapier* ou *tondeur de draps ;* un troisième figurait dans les comptes de la ville, pour l'entrée de Louis XII, comme ayant fait le personnage de *Bon Temps*, dans le mystère joué à cette occasion. Ce dernier avait reçu 4 livres tournois et 4 *aulnes de drap turquin* (bleu foncé), pour une robe. Ne peut-on pas en conclure aussi que le *grenetier* pouvait être un frère ou allié du peintre ?

Cette conjecture nous paraît très plausible par la lecture complète du texte de la délibération que voici :

« Depuis, (le 23 juin) a été advisé par et entre mes dicts « seigneurs les Conseillers et monsieur le *grenetier* Jehan de « Paris, avec Pierre Gayon et Jehan de Troys, *cartiers* « (faiseurs de cartes), qu'ils feront 400 *targuètes* aux armes « de France, etc. ; sur tous les deux cents aura ung porc-« épic pour lequel faire le dict *grenetier fera des patrons.* « Et s'il y faut besoigner au *pinceau par paintres*, et *que* « *les dicts cartiers ne le saichent faire*, *la dicte ville paiera* « *les dicts paintres.* »

On avait donc prévu que les *trois maistres de mestier ci-dessus nommés*, pouvaient ne pas savoir manier le pinceau? donc on n'a pas voulu parler du peintre.

Quant à l'objection que *le grenetier* était invité seul à faire des patrons pour les autres délégués, on peut répondre que *Jehan de Paris*, *grenetier*, savait peut-être dessiner sans savoir colorier ; ou bien que, frère du peintre, il était plus à même de fournir les patrons préparés de la main de notre artiste, auquel il pouvait les demander. Mais si Perréal eut été personnellement désigné, on n'aurait pas certainement prévu le besoin d'autres peintres...

A l'appui de notre observation concernant les frères ou les homonymes de Jehan de Paris, tous citoyens de Lyon et commerçants, nous rappellerons que, d'après les registres consulaires que nous avons consultés, nous avons trouvé, sous la date du 3 avril 1508, que Jehan de Paris, *drapier*, a vendu *un poinson de vin blanc*, *tenant trois années*, *au prix de* 55 *sols l'année*, *pour le repas de MM. les chancelier et trésoriers généraux de France*, *étant à Lyon*.

Et à la date du 3 mai 1509, que le même drapier vendit un autre *poinson de vin blanc au trésorier de la ville pour le repas de MM. les Conseillers*.

Ce Jehan de Paris, drapier, figure, sur la liste *des maistres de mestiers* de Lyon, comme tondeur de draps, en septembre 1510 et années suivantes.

Donc il existait d'autres Jehan de Paris à Lyon.

Cette parenté, cette similitude de surnom expliquent encore, selon nous, une autre qualité de *dixenier*, donnée, dit-on, à Perréal, par un rôle *de garde et de guet*, pour les hommes logeant depuis la rue de la Gerbe, *tirant par derrenier Saint-Nizier*.

On a pensé que Jehan de Paris était classé dans la réserve, pour la défense de la ville ; qu'il ne devait prendre les armes, avec sa troupe, que dans le cas de pressant danger, sous le pennon de Claude de Varey, qui, depuis 1498, commandait, à Lyon, 100 hommes d'armes, *du côté et à la part de l'Empire* (1). Nous croyons cette opinion peu vraisemblable, parce que la présence du valet de chambre du roi n'était qu'accidentelle à Lyon. Cet artiste auquel la ville avait accordé l'exemption de l'impôt avec d'autres priviléges, en sa qualité de *serviteur du roi*, ne pouvait être astreint au service de la garde.

Il s'agit encore ici, probablement, d'un autre Jehan de Paris.

Rappelons que dans sa réclamation du mois de mai 1495, à l'occasion du règlement de son indemnité pour la première entrée de Charles VIII, il dit lui-même qu'il n'oublie pas le *gratis qui lui a été fait*, touchant *le guet et la porte* (garde des portes de la ville).

Lyon fit frapper, en 1499, à l'hôtel de la Monnaie, une médaille en l'honneur de Louis XII et de la reine Anne. L'effigie est en buste. C'est la première du genre.

(1) On désignait ainsi *la rive gauche du Rhône*, en opposition au mot *royaume* donné à la rive droite.

Déjà quelques années avant, une autre médaille à l'effigie de Charles VIII, était sortie des mêmes ateliers, avec cette légende : *Lugduni respublica gaudete.* » Les figures avaient été gravées sur les dessins de Jehan de Paris.

VI.

En 1500, Louis XII fit un deuxième voyage en Italie; il partit pour la conquête de Naples avec son allié Ferdinand d'Espagne. A cette occasion, Anne de Bretagne fit une nouvelle entrée solennelle à Lyon, le 15 mars de cette année.

On se borna à l'exhibition des *mistères* et *ystoires* déjà connus; on ne fit aucun présent, vu la fâcheuse situation de la caisse municipale toujours vide.

Un document, inséré dans la *Revue du Lyonnais*, (1) fait connaître que Jehan, le peintre, et son varlet, reçurent à cette occasion 7 sols 5 deniers *pour avoir arrondiz de couleur les grosses lestres que Me Jehan Yvonnet avoit faictes.*

Ce *Jehan Yvonnet estoit un escripvain* qui dessinait des inscriptions pour les fêtes publiques. Ces inscriptions, faites en gros caractères, étaient repassées avec des couleurs pour les rendre plus lisibles et plus saillantes. Il faisait aussi des vers pour les fêtes publiques.

Cette fois encore, Jehan de Paris accompagnait le roi en Italie; il fut forcé d'abandonner, à Lyon, son programme aux soins de Jenin de Beaujeu qui reçut 30 sols tournois du Consulat, pour avoir fait la rhétorique et facture des mystères de la dite entrée de Louis XII.

Jehan d'Authon nous apprend, *dans ses chroniques* (2), que

(1) *Revue du Lyonnais*, nouvelle série, XIe, p. 121. Art. de M. G. de Soultrait.

(2) Tome 1, p. 526. Edition de M. P. Lacroix.

Jehan de Paris se trouvant à Milan, en 1501, fut témoin de la naissance d'un enfant monstrueux dont il montra la figure au roi Louis XII, à son retour à Lyon. Cette figure de monstre avait été *pourtraicte d'après le naturel.* Cette particularité constate doublement l'absence de Perréal qui était autorisé à parcourir l'Italie pour se perfectionner dans son art. Il avait alors 38 ans.

L'histoire a conservé le récit de la brillante réception faite à Lyon, au mois de mars de 1503, à l'archiduc d'Autriche, Philippe, fils de l'Empereur Maximilien et père de Charles-Quint.

Revenant de la cour de Ferdinand d'Aragon, son beau-père, auquel il était allé réclamer la couronne de Castille, échue, par la mort d'Isabelle, à Jeanne-la-Folle son épouse, ce prince s'arrêta à Lyon.

On lui rendit les honneurs dus à son rang; mais préalablement, on prit l'avis du Roi de France, et nous lisons dans une délibération de l'assemblée du Consulat, *que le mardi, 2e jour de janvier* 1503, *on décida qu'en raison de la prouchaine venue et entrée de Monseigneur l'Archiduc, comte de Flandres, on debvra actendre ce que le Roi en mandera, et on l'apprendra de Me Jehan de Paris, pour inventer les ystoires* (1).

Louis XII fit connaître qu'il viendrait lui-même à Lyon; il autorisa une splendide manifestation en l'honneur du puissant visiteur. L'entrée de l'archiduc précéda donc celle du roi de France. Philippe rencontra le cardinal d'Amboise auprès de la ville, et y fit son entrée, accompagné du duc de Calabre et d'un brillant cortège de seigneurs.

Une jeune fille bien *accoustrée*, dit la relation, l'attendait à la porte du Rhône; elle lui présenta les clefs de la ville, après

(1) Archives municipales de Lyon, registre consulaire BB.

l'avoir complimenté. Auprès d'elle se trouvaient deux personnages symboliques : l'un, *bien public*; et l'autre, *désir ardent de paix* ; ils récitèrent des vers de circonstance. Les rues furent tendues de riches tapisseries. Au pont de Saône, une autre jeune fille, représentant *La France*, fut placée entre *Peuple* et *Bon accord*.

Philippe fut accompagné jusqu'à l'abbaye d'Ainay, où quelques jours après, le roi et la reine de France vinrent le voir. La reine et Madame de Bourbon avaient précédé le roi depuis cinq jours. Louis XII n'arriva à Lyon que le 29 mars, entre cinq et six heures du soir.

Le registre consulaire porte : *à cause des assemblées tant est arrivé de gens que ce fust belle chose à veoir*. Lors de ce passage par Lyon, Philippe se rendit à Bourg pour visiter son beau-frère le duc de Savoie. Il y fit son entrée le 7 avril 1503; mais étant tombé malade, il revint à Lyon. Guichenon prétend qu'il retourna au château du Pont-d'Ain, après sa guérison, afin de faire ses adieux à sa sœur Marguerite, et que c'est là que Philibert-le-Beau lui montra la précieuse relique du Saint-Suaire (Hist. de Savoie, p. 611).

Louis XII, accompagné de sa femme, au retour de son heureuse expédition contre Gênes, fit une nouvelle entrée dans Lyon, le 17 juillet 1507, à huit heures du matin. On peut lire les détails de cette réception dans le Recueil des entrées solennelles des rois, princes, etc. (1752, à Lyon, chez Aimé de la Roche); mais on n'y trouve pas les vers ou rondeaux composés à cette occasion, et restés inédits jusqu'à ce jour. Nous les attribuons à Jehan de Paris, comme organisateur de la fête. (Voir la pièce à la suite de cette notice).

Certes, cette *poëtrie* peut être critiquée avec raison : elle se ressent, dans sa facture, de la manière ampoulée et prétentieuse du temps ; mais n'oublions pas que ces défauts étaient

autorisés par la mode ; le mauvais goût avait permis des licences trop nombreuses qu'il était donné à Clément Marot de faire disparaître de notre littérature. Si nous la rapportons ici, c'est qu'elle nous paraît intéressante comme un monument de l'époque, comme un acte particulier à Jehan de Paris, démontrant son érudition et sa verve.

Louis XII fut reçu à la porte du Rhône par les Conseillers, la Noblesse, les Officiers, les Marchands, les Confréries, le Clergé et les enfants de la ville. Il fut harangué par l'évêque suffragant de Lyon, par le lieutenant général du Bailli (messire Claude Lecharron), et par Pierre Chavet, docteur en droit.

Les rues furent tendues de tapisseries et de toiles, suivant l'usage. Le roi, conduit sous un dais recouvert de soie bleue semée de fleurs de lis d'or, jusqu'à la rue Porte-Froc où MM. de l'église St-Jean vinrent le recevoir, put jouir, sur son passage, du spectacle de plusieurs allégories. On avait placé un échafaud, ou théâtre, sur chacune des places de la Grenette, de l'Herberie, des Changes et au pont du Rhône. Les personnes qui montaient ces estrades récitèrent des strophes composées pour la bienvenue de Sa Majesté.

La même cérémonie avait eu lieu, le 7 août précédent, en l'honneur de Mgr l'archevêque François de Rohan, à sa première entrée à Lyon. Ce prélat venait prendre possession du siége archiépiscopal laissé vacant par la mort de son prédécesseur André d'Epinay.

Dès le 21 juillet 1506, on délibérait dans l'hôtel communal, sur les *ystoires* à composer. *Jehan de Paris fit rapport du get des quatre ystoires qu'il composa, l'une à la porte de Bourgneuf, l'aultre vers le Griffon, l'aultre ès-changes et l'aultre au Palais.*

Ces *ystoires* furent mêlées de couplets ou devises rimées, à la louange de Monseigneur. Elles furent représentées par des

jeunes filles habillées de taffetas de différentes couleurs, et tenant des écussons aux armes de Rohan.

Le dais était de damas blanc frangeté de soie.

Les Conseillers, revêtus de leurs robes de camelot tannoir, montés sur des chevaux et accompagnés des notables, vinrent saluer le nouvel archevêque qui fut harangué par Claude de Vandel, Conseiller en droit.

Son Eminence confirma les privilèges de la ville, pardevant le notaire royal Gravier.

Quelques jours après, le 26 août, il réunissait à souper tous les Conseillers, dans son hôtel de l'Archevêché.

« Durant le repas jouèrent *tappeurs* (ou *tapporins*) et aul-
« tres instruments à puissance, dit la délibération, et après
« furent jouées force farces et faict plusieurs aultres esbatte-
« mens. »

Jehan Achimbaud et Guillaume de la Balme, *mandeurs* (huissiers de la ville), *habillés de leurs robes de livrée, à manches argentées*, furent attablés auprès des Conseillers, *et s'est merveilleusement fait veoir le service du dict souper.*

La dépense de l'entrée de l'archevêque François de Rohan, s'éleva à 162 livres 5 sols tournois; chaque robe neuve de Conseiller fut payée 10 écus d'or, valant 17 livres 20 sous tournois l'une. (Actes consulaires, registre BB, p. 575.)

VII

Les Vénitiens s'étant soulevés contre l'autorité de Louis XII, ce prince traversa, encore une fois, Lyon où il laissa la reine, le 29 mars 1509.

Il repassa les monts; remporta, sur les révoltés, la célèbre victoire d'Agnadel.

Anne de Bretagne séjourna à Lyon pendant toute la durée de la campagne qui fut, du reste, aussi courte que glorieuse.

Cinq mois après, le 25 août, le roi rentrait couvert de lauriers.

On avait écrit au trésorier Grollier et à Jehan de Paris, à Milan, pour savoir les intentions du monarque concernant sa réception. Le Roi fit répondre qu'il défendait qu'on lui fît une cérémonie onéreuse pour la ville. Voici les expressions de cette réponse sur le registre municipal : « *Le lundi* 21 *juil-* « *let, nostre sire n'entend lui estre faicte aulcune entrée, et* « *plustôt le défend; s'est déclaré qu'il ne passeroit pas par* « *ceste ville s'il scavoit qu'on luy fist entrée.* »

La seule exhibition tolérée fut celle d'un *parron en pierre* (pilier ou colonne), *surmonté d'une pomme d'or*, figurant, sans doute, la boule du monde, et sur lequel on devait placer le buste du roi.

Ce buste, confié au ciseau du sculpteur St-Priestz, fut exécuté d'après *la pourtraicture du Roi, faicte de la main de Jehan de Paris.*

La colonne fut placée sur la 11me pile du pont du Rhône.

Quant à la reine, elle n'eut aussi qu'à se louer de l'accueil que lui fit la population lyonnaise. On en trouve la preuve dans une communication importante que cette princesse chargea Perréal de faire, en son nom, aux Conseillers de Lyon.

« Le samedi 28 août 1509, Jehan de Paris, varlet de « chambre du Roi, nostre Sire, a faict raport que la reine « qui partit de Lyon, yer matin, avant son partement luy « dict quelle estoit très contente de la dicte ville, et de ce « quelle y avoit demourée. Elle a trouvé la dicte ville et les « habitans en ycelle, si bons et de si bonne sorte quelle en « aura longtemps mémoire, et quand ceux du dict Lyon « vouldroient quelque chose devers le roi ou d'elle, elle sera « contente que l'on s'adressera à elle du vouloir quelle a à

« faire plaisir à la dicte ville, dont par mes dicts Seigneurs, « par la voix du dict Le Bourcier, ont remercié le dict de « Paris, et l'ont prié, quand il sera en cour, avoir tousjours « la dicte ville et affaires d'ycelle pour recommandées (Regis- « tres consulaires BB, p. 576). »

Anne de Bretagne mourut le 9 janvier 1514, à l'âge de 37 ans, sans avoir eu d'enfants de Louis XII. Ce prince la suivit, dans la tombe, une année après, le 1er janvier 1515.

La couronne de France passa à François Ier dont le premier soin fut de reprendre les projets de ses prédécesseurs sur l'Italie.

Le 15 juillet de la même année, il se disposait à se rendre dans le Milanais. Il désignait Lyon pour son quartier général, et entrait bientôt en Italie où il gagnait la célèbre bataille de Marignan, le 13 septembre suivant.

Jehan de Paris maintenu à la cour, dans sa double qualité de *peinctre* et de *varlet de chambre* du roi, fit partie de cette expédition glorieuse, à la suite de laquelle il se lia d'amitié avec Léonard de Vinci, amené à la cour de France par François Ier (1). Perréal ne paraît pas avoir assisté à l'entrée du prince à Lyon, partant pour la guerre. Les documents officiels font connaître que cette fête fut somptueuse : les Lyonnais accueillirent avec empressement la nouvelle reine Claude de France, accompagnée de la mère du Roi.

Parmi les *ystoires allégoriques* qui furent représentées en cette occasion, on a conservé le souvenir de la réunion de

(1) Cet illustre peintre et architecte possédait, à Amboise, le petit château de *Clous* (Clusum), qui subsiste encore. Il lui venait d'une libéralité du roi de France. On a cru longtemps que Léonard rendit le dernier soupir dans ce manoir; mais le fait est controuvé. Il y fit, cependant, son testament sous la date du 23 août 1518, en présence de Guillaume Boreau, notaire royal de la Cour et du bailliage d'Amboise (Blois et ses environs, par M. de la Saussaye, 1862).

huit jeunes filles qui figuraient autant de vertus que de lettres de l'alphabet pour composer le nom du Roi (*Françoys*).

La présence à Lyon de Jehan de Paris n'est constatée qu'au retour de l'armée.

Par une lettre parvenue au Consulat, le dimanche 10 février 1516, le secrétaire de la ville, alors en cour à Avignon, fit connaître : « que le Roi ne vouloit pas qu'on lui fist entrée « personnellement, mais *il veut et entend que l'on fasse en-* « *trée à la reine et qu'on la reçoive comme telle.* »

En conséquence on manda sur-le-champ, les notables et les *maistres de mestier* pour préparer la réception.

Jehan de Paris fut chargé, comme d'habitude, du soin de tout préparer, de tout surveiller, avec le concours de Jehan Richier et celui d'Yvonnet.

La reine Claude fit donc sa deuxième entrée à Lyon, le 2 mars 1516, revenant d'un voyage où elle avait suivi, en Provence, la duchesse d'Angoulème, mère du roi.

François Ier les rejoignit à Lyon.

Le cortége entra dans la ville par la porte du Rhône.

« Madame étoit habillée fort richement, d'une cocte de drap « d'or et robe d'argent; montée sur une haquenée grise pom- « melée couverte d'une housse de drap frisé et brodé. Et là « suivoient ma dicte dame la duchesse d'Angoumoys, et treize « princesses accoustrées de robes de velours tanney, doublées « de drap d'or, et deux charriots triomphans couverts de drap « d'or, lesquels tiroient quatre coursiers harnachés de drap « d'or, pleins iceulx charriots des aultres demoyselles de la « dicte dame. »

Nous ne suivrons plus les princes dans leurs visites si fréquentes à Lyon.

Les deux dernières entrées auxquelles Jehan de Paris paraît avoir prêté son concours sont : celle du connétable de Bourbon, le 30 juin 1515, et celle du duc d'Urbain, neveu du

pape, le 1er avril 1518. Ce duc, pressé de rejoindre le roi de France, pria même de suspendre toute manifestation à son égard; elle n'eut pas moins lieu.

On accorda à Me Jehan de Paris, *contreróleur*, pour sa peine, dans cette dernière réception, *ung poinson de vin clairet, acheté à Jacques Royer*.

Nous verrons à l'article suivant, ce que signifiait cette nouvelle qualification de *contreróleur* donnée à Jehan Perréal.

DUFAY.

La suite au prochain numéro.

UNE NOCE

DANS

UN VILLAGE DU MACONNAIS

(SUITE) (1).

Mais il est des regards qu'on ne voit pas et que l'on sent, et comme Frédéric, profondément ému, ne songeait plus ni à ses projets ambitieux, ni à ses désirs de fortune, ni à cette noce villageoise, ni enfin à tout ce qui était étranger à son amour, comme toutes ses facultés aimantes, doublées par l'admiration se concentraient magnétiquement dans son regard, Louise tourna la tête de son côté quoique aucun bruit ne l'avertît de sa présence; elle pâlit, et ses mains tremblantes firent raisonner sourdement le clavier qui jeta une plainte vague et prolongée.

— Oh ! que cette valse était jolie, Mlle Louise, vint dire Marguerite, la brune Mâconnaise de l'église. Mais comme elle a fini brusquement ; elle m'a laissée au milieu de mon pas. C'est que vous êtes fatiguée et nous sommes bien égoïstes d'abuser ainsi de votre bonté.

— Non, je ne suis pas fatiguée, dit Louise qui cherchait à se remettre de son trouble.

— Alors, jouez-moi donc pour moi toute seule ce passage qui fait si bien tourner quoiqu'il ait l'air un peu triste.

— Lequel ? je ne m'en souviens plus.

(1) Voir les dernières livraisons de la *Revue du Lyonnais*.

— Tout au milieu, vous savez bien ce que je veux vous dire?

— De qui est donc cette charmante valse? demanda Frédéric qui s'était rapproché.

— Voyons, ne me persécutez pas tous les deux, dit Louise; elle est de je ne sais qui; cette valse je vous l'assure, je l'ai tout à fait oubliée et n'en saurais plus trouver la première note.

Le reste de la soirée se passa agréablement. Afin de permettre aux *musiciens* de se reposer, on essaya de danser aux chansons, mais les danseuses-chanteuses furent bientôt obligées de s'arrêter, faute de *souffle*, comme dit la mère Clairay, qui prétendit avoir pu, pendant son jeune temps, chanter, tout en dansant le *branle* et le *rigodon*, pendant des heures entières. Les jeunes filles se récrièrent, les jeunes gens rirent beaucoup, mais des vieillards, dont la tête chenue tremblait un peu, assurèrent que la mère Clairay avait été la plus pimpante danseuse de Léontaud.

— Autrefois, il y a longtemps, longtemps de cela, hasarda une voix flûtée dans le groupe des jeunes filles.

— Ah! si ce n'était pas mon bâton, dit la mère, et si je n'avais pas autant de voix qu'une cigale enrhumée, je vous montrerais bien que les vieux valent encore quelque chose.

— Ah! dansez, dansez donc, la mère.

— La vieille sourit d'un franc sourire où revint avec un peu de malice quelque jeune souvenir, et elle parcourut de ses yeux noirs le cercle qui l'entourait, puis elle dit : Fontaine, mon compère, vous souvenez-vous de cette belle Saint-Denis où nous dansâmes toute la nuit, avec votre femme, et moi avec mon pauvre Clairay, il y a bien trente-cinq ans, n'est-ce pas?

Trente-six, Benette, puisque c'était l'année de votre mariage. Nos jambes d'alors sont bien rouillées.

— Mon compère, le bonheur de tous ces enfants me redonne mes vingt ans, je crois. Danseriez-vous bien un branle pour les faire rire?

— Un branle! un branle à huit, crièrent tous les jeunes gens curieux de voir les vieilles danses.

Ce branle lent, solennel fut dansé par huit couples de vieillards dont les voix un peu chevrotantes furent animées par les chants des jeunes spectateurs; la mère Clairay le conduisit avec une grâce sénile empreinte de l'austère simplicité des anciens temps; elle fit merveille et reçut des félicitations de toute la partie juvénile de la noce qu'enchanta cette participation à ses plaisirs. La jeunesse sait bon gré aux vieillards de déposer parfois le maintien sévère que leur âge leur impose, et leur est reconnaissante de descendre jusqu'à ses jeux pour les sanctifier par une aimable condescendance.

Vers onze heures, les rangs des danseurs s'éclaircissaient, car par une rare discrétion, ceux-là même qui se fussent montrés les plus ardents à abuser des talents et de la patience des musiciens du village, se retirèrent les premiers; bientôt il ne resta plus que la famille des deux jeunes mariés, ceux-ci vinrent prendre congé de Frédéric et de Louise par quelques paroles discrètes et profondément attendries; s'ils remerciaient le jeune homme d'avoir contribué aux plaisirs de la soirée, on sentait à l'émotion qui accompagnait leurs adieux, qu'ils reconnaissaient devoir à Louise leur bonheur tout entier.

— Bonsoir, Mademoiselle, dit enfin le marié, en prenant le bras de sa femme qui parlait encore à Louise, nous ne voulons pas vous retenir plus longtemps; Dieu vous rende le bonheur que nous tenons de vous.

— Et nous vous en remercierons tout le temps de notre vie, Mademoiselle Louise, dit à son tour le père Fontaine.

Les gens de la noce étaient partis, on entendait encore

au loin leurs chants et leurs voix joyeuses ; Frédéric et Louise, Claude et Marie suivis de la mère Bellouart sortirent en même temps des Ormoyes ; Louise engageait son cousin à rentrer seul, et voulait, suivant son devoir de *fille d'honneur*, accompagner la mariée jusqu'au moulin de Sainte-Marthe. Elle rentrerait bien avec Batiste, assurait-elle, car Batiste était là qui était venu apporter à sa jeune maîtresse un manteau et un capuchon. Mais les mariés et la belle-mère se récrièrent, se confondirent en remerciements et voulurent bien au contraire conduire les jeunes gens jusqu'aux Grandières. A moitié chemin cependant, ils consentirent à se retirer, car ils avaient encore à marcher vingt minutes, pour arriver au moulin. Alors Frédéric et Louise, suivis de Batiste, prirent par le chemin bas qui descend vers la Saône et la longe jusqu'aux prés des Grandières.

La rivière s'enveloppait de cette belle robe de gaze blanche dont la pare l'humidité des nuits de septembre. Cette légère vapeur suspendue aux saules du rivage semblait y trembler par moments sous les rayons de la lune qui se levait mélancolique sur les hauteurs de Burgy. Au sortir de cette salle de bal, chaude et animée, ce paysage borné par les brouillards, éclairé par une lueur pâle et douce avait quelque chose de calmant pour l'âme ; aussi lorsque Frédéric, enhardi par l'émotion qu'il avait éprouvée et par celle qu'il avait surprise chez Louise, lui parla avec entraînement de son amour, Louise eut-elle sur elle-même plus d'empire qu'elle n'osait l'espérer.

— Je vous aime, lui dit-elle, mais vous sentez bien que cela ne suffit pas pour l'union parfaite que je rêve dans le mariage, il faut nous connaître mieux que nous ne nous connaissons et.....

— Eh ! quoi, je vous aime et vous avouez que vous m'aimez ; n'est-ce donc pas assez ? Que voulez-vous davantage ?

Vous ne me connaissez pas! Vous avez donc oublié notre enfance? Est-ce à moi à vous rappeler le temps où vous ne me disiez pas ce *vous* que je force mes lèvres à prononcer, tandis qu'elles sont toujours prêtes à dire le *toi* des anciens jours? N'est-ce pas par ce sentier que nous allions dans la prairie? Ne te fâchais-tu pas, quand je donnais mes bouquets de violettes à tes petites amies? car mes fleurs t'appartenaient comme tes fleurs étaient miennes et nous en faisions une gerbe que nous apportions à nos mères ; mais alors tu m'appelais.....

— Oui, je me souviens, dit-elle en l'interrompant à son tour, mais depuis que nous nous sommes quittés, n'avons-nous pas changé tous les deux?

— Que tu es raisonnable, Louise!

— Vous trouvez? dit-elle en hochant la tête.

— Oui, trop raisonnable et pourtant peu conséquente avec toi-même, tu as fait ce mariage d'aujourd'hui et cependant ces deux mariés s'étaient quittés sept ans; tu as donc pour toi des craintes que tu n'as pas eu pour eux, tu as donc joué leur avenir plus aisément que tu ne veux jouer le tien? Ah! crois-moi, c'est le cœur qu'il faut écouter, et quand il parle, sa loi anéantit toutes les autres. Dis, le crois-tu?

— Oui, dit-elle avec effusion et entraînement.

— Vous êtes-vous bien amusés, mes enfants, ou plutôt êtes-vous contents d'avoir contribué au plaisir de tous ces braves gens? dit M. Girard qui venait à leur rencontre et qui les rejoignit en ce moment près du perron. Louise répondit à son père en lui faisant un court tableau des amusements de la soirée, mais Frédéric fut dépité d'avoir été interrompu précisément lorsque la conversation prenait un tour aussi intime et il garda le silence le plus maussade.

Le lendemain, Frédéric chercha vainement à parler à Louise, il devait partir à deux heures et aurait désiré em-

porter une assurance plus certaine de ses sentiments. Le *qui* de la veille ravissait l'amoureux, mais ne suffisait pas au futur mari. Enfin, dans cette conversation sous les saules, le jeune homme avait cédé aussi sans s'en rendre compte au charme du moment, et il s'était laissé aller à son émotion sans se souvenir des recommandations de son père, trop emporté qu'il était par le courant des sentiments délicats dans lequel Louise l'avait entraîné. Il songeait donc le lendemain à réparer cette faute, mais Mme Olympe Girard mit une sorte d'obstination à demeurer près de Louise, dont elle railla la mélancolie; M. Girard qui, lui aussi, était ce matin là d'humeur malicieuse s'amusa aux dépens des projets cynégétiques de son neveu qui avait amené ses deux chiens et porté son fusil sans même brûler une amorce. Mais comme il termina cette petite guerre en l'engageant à revenir la semaine suivante, Frédéric prit les malices de son oncle de bonne part et quitta les Grandières après avoir échangé avec Louise, un regard qui la fit rougir et qui fit sourire M. Girard. Quant à Olympe, il y eut de la froideur dans l'adieu qu'elle dit à Frédéric, mais celui-ci n'y ajouta par la moindre importance et se contenta de penser que le dévouement, dont Olympe entourait son beau-père et Louise, était chèrement payé par les ennuis que devait leur attirer son caractère facile à la raillerie, à l'indiscrétion et à la médisance.

Pendant que Frédéric se disait à lui-même du mal d'Olympe, celle-ci s'installait au salon près de Louise qui s'était mise à son métier de tapisserie et qui nuançait un lis du plus beau blanc, tandis que son cœur voyageait avec Frédéric.

— Le voilà parti, cet amoureux, dit Mme Girard. Puis au bout d'un moment : tu ne dis rien, Louise. Ah ! oui, je conçois, tu rêves à tout ce qu'il a dû te dire hier soir. Vous êtes sentimentalement revenus au clair de lune, et il t'a fait les clas-

siques serments de tous les prétendus. Il t'a juré qu'il t'aimait pour toi-même et non pour ta fortune.

— Chère Olympe, répondit Louise, je ne puis croire que vous parliez sérieusement. Mon oncle Husson a presque autant de fortune que notre père, et la belle position qu'a su conquérir en si peu de temps Frédéric, lui eût permis de choisir parmi des jeunes filles plus riches que moi. Vous en voulez donc bien à mon cousin ?

— La question n'est par là. Dis, mon enfant, tu ne t'es pas engagée avec lui, je l'espère ?

— Et pourquoi pas, dit Louise en souriant.

— Eh ! quoi, tu consens à vendre les Ormoyes et Sainte-Marthe ?

— J'allais vous répondre sérieusement après vous avoir fait un peu désirer mes confidences, mais je vois que vous plaisantez, ma chère Olympe.

— Je ne suis, hélas ! que trop grave, et ceci n'a rien de plaisant. Je dis que Frédéric compte sur la dot pour se livrer avec son père à des spéculations de Bourse.

— Oh ! la bonne rêverie, s'écria Louise en riant. Vous avez la rancune féroce, ce matin.

— Tu ne rirais pas aussi bien si tu avais vu comme moi la preuve de ce que j'avance

— La preuve ! ceci devient sérieux, répondit la jeune fille en affectant un ton lugubre que démentait l'expression de sa physionomie ; je suis curieuse de voir cette preuve-là. Que vous m'amusez, chère Olympe !

— Je ne puis te donner cette preuve que le vent aura sans doute emportée.....

— Qu'elle est légère dans ce cas, fit remarquer Louise.

— Mais, poursuivit Olympe, sans tenir compte de cette interruption, le hasard et une folle idée malicieuse m'ont réellement fait découvrir le projet dont je te parle. Tu te souviens

comment j'ai taquiné hier Frédéric au sujet de ce prétendu sonnet. Piquée de la façon maussade dont il entendait mes plaisanteries et croyant réellement à ce que je disais, j'ai voulu lui faire pièce et j'ai ramassé les trois ou quatre morceaux de papier qu'il jetait dans la prairie lorsque nous nous sommes approchées de lui. Je me proposais d'apprendre ses vers et de les lui réciter, car je te le répète, j'avais la sotte idée qu'ils t'étaient adressés. Quelles ont été, mon enfant, ma surprise et mon indignation, lorsqu'au lieu de rimes, j'ai trouvé des chiffres, au lieu d'une pièce de poésie, des calculs! et comme j'ai souffert, ayant cru faire une malice d'avoir commis une indiscrétion. Mais ton bonheur m'est plus cher que ce secret surpris malgré moi, et j'ai cru devoir passer sur la petite honte que j'éprouve d'avoir agi un peu légèrement; je viens donc te mettre en garde contre un complot qui m'a indignée. Je te fais de la peine sans doute, continua Olympe en regardant sa belle-sœur pâlie par une émotion douloureuse, pardonne-moi donc. Réponds, Louise, m'en veux-tu?

— Non, dit la jeune fille d'une voix altérée, mais j'étouffe. Et elle se sentit suffoquée par la surprise, le cœur serré, la vue troublée, les lèvres tremblantes.

— Eh bien! ma fille, lui dit M. Girard qui la rencontra sous le vestibule et qui l'emmena au jardin, tu as été, comme moi, enchantée de Frédéric. J'attendais le moment où tu quitterais Olympe pour te demander si tu me juges digne de tes confidences. Es-tu décidée, cette fois, car tu as été bien rigoureuse de te donner quatre mois de réflexions et d'éprouver ton cœur par l'absence.

— Cher père, dit Louise encore toute émue, il paraît que ce temps-là ne suffisait pas, car je ne vois pas encore très-clair, ni dans mon âme, ni dans mon avenir.

— Alors j'ai eu tort d'engager Frédéric à revenir si tôt.

— Non, au contraire, j'ai besoin de le voir.

— C'est bon, répondit M. Girard, si tu désires le revoir au moment même où il vient de te quitter, ton incertitude me semble assez fixée; ne te vantè donc plus de la confiance absolue que tu as dans ton vieux père.

Et il quitta sa fille en souriant.

VII.

Quand, huit jours après, Frédéric arriva aux Grandières, il n'y trouva que M. Girard qui était occupé des derniers soins d'une abondante vendange. Après avoir laissé souffrir quelque temps son neveu d'une impatience que la politesse seule lui faisait dissimuler, M. Girard lui dit :

— Tu t'ennuies ici. Un villageois qui pense à sa cuvée n'a pas le temps d'être aimable ; rends-moi donc un service : Louise doit être aux Ormoyes ou au moulin, va la trouver et prie-la de m'envoyer Bellouart et Claude, si elle n'a pas besoin d'eux, car je manque de bras ici.

— Je cours faire votre commission, cher oncle, répondit Frédéric enchanté.

Guidé par les indications de la fermière, Frédéric descendit jusqu'aux ormes du verger sous le feuillage desquels se cachait un pavillon rustique bien connu de lui, car c'était de ce pavillon que sa mère et celle de Louise surveillaient les jeux de leurs enfants tout en échangeant des confidences et en jouissant de la fraîcheur du paysage. Il entra dans ce petit réduit par la porte entr'ouverte et il le trouva avec étonnement tel qu'il était resté dans ses souvenirs.

— Ah ! vous voilà, dit Louise, d'un son de voix profond et le visage animé par une émotion soudaine, puis elle montra du doigt à Frédéric un fauteuil en face du sien. Involontairement Frédéric regarda ce siége recouvert d'une ancienne

perse à bouquets dont il avait autrefois compté bien souvent les roses et les tulipes gracieusement jetées sur un fonds gris de lin ; puis ses regards errèrent sur les murs tendus de coutil en forme de tente, sur la natte de paille qui couvrait le sol, sur les étagères chargées de mille objets bien connus de lui et de livres à reliures passées et fanées par les mains enfantines qui les avaient tant de fois maniées ; puis, encadrés dans un filet de bois de citronnier, deux dessins au crayon, faits par Mme Girard, l'un rendant à merveille la tête blonde de Louise enfant, avec ses boucles en désordre , ses yeux candidement ouverts, sa bouche fermée par une adorable petite moue pleine de sensibilité; l'autre, exprimant en traits plus réguliers, moins livrés au doux caprice du sentiment, la gravité que les huit ans du petit Frédéric s'était donnée pour être grand comme un *homme* dans son portrait. Le jeune avocat envoya un doux sourire à la foule de ses souvenirs qui bruissaient dans son cœur, et il retrouva ce sourire sur les lèvres de sa cousine lorsqu'il la regarda après avoir parcouru tout le pavillon par une muette inspection.

— Vous reconnaissez tout, lui dit-elle, et *leur* table à ouvrage et ce canapé sur lequel nous venions nous jeter tout en nage après nos courses dans la prairie.

— Et ces raquettes accrochées au mur ? Et ces livres sur ce rayon ?

— Vous y trouveriez encore Robinson Crusoë illustré de dessins qui témoignent de votre imagination plus que de votre science de la perspective; vous y avez peint des paysages fantastiques où les herbes des prairies escaladent les arbres.

— N'y a-t-il rien de vous ?

— Si vraiment, même dans Robinson. Mais j'ai surtout dessiné des fleurs et des oiseaux, tandis que votre triomphe, à vous, se trouve dans ce gros volume in-octavo, les contes de Mme d'Aulnoy. C'était votre livre de prédilection parce qu'il y

avait beaucoup de rois et de princesses ; aussi avez-vous prodigué à la galerie de leurs portraits l'ocre jaune qui figurait l'or de leurs couronnes et avec lequel je nuançais mes giroflées ; vous avez abusé, pour leurs manteaux de pourpre, du carmin que je réservais à mes roses, à mes dalhias ou à la robe chatoyante des perroquets que je perchais sur quelque cocotier dans l'île de Robinson. Vous voyez que j'ai tout conservé précieusement.

— Oui, bien précieusement et j'aime à retrouver tout le passé vivant, non seulement ici, mais dans votre souvenir. Rien n'a changé dans ce pavillon. En y entrant, il m'a semblé rajeunir de quinze ans, tant j'y ai vite reconnu tous ces objets amis.

— Il n'y manque *qu'elles*, Frédéric, dit Louise d'une voix altérée, mais bientôt dominant son émotion elle reprit : J'ai éprouvé il y a huit jours une bien douce joie en vous entendant me rappeler votre enfance: je craignais vivement de voir ce temps effacé de votre mémoire.

— Ce qui me rend heureux surtout, chère Louise, dit Frédéric, c'est de songer que ce riant passé aura un bel avenir et que nos cœurs longtemps habitués à s'aimer n'auront pas besoin d'apprendre à se connaître, comme tu me le disais méchamment l'autre soir.

— Peut-être avais-je raison cependant, dit tristement Louise dont les traits s'assombrirent.

— Ne le répète pas, répondit-il ; si tu peux douter de moi, il est impossible que tu doutes de toi-même ; il suffit de te voir pour comprendre toute l'élévation de ton âme, toute la supériorité de ton esprit.

— Ah ! Frédéric ! qu'elle exagération et quels grands mots pour arriver à vanter une villageoise.

— Une villageoise, ma Louise ! c'est de ta part une charmante prétention, la seule que ta grâce te laisse. Tu es villageoise au même titre, toutes proportions gardées, que Marie-

Antoinette l'était à Trianon ; mais tu n'es pas destinée à passer ta vie aux champs; c'est dans les salons que t'attendent de véritables triomphes et des admirateurs dignes de toi.

— Et si je trouvais par hasard ces triomphes misérables et ces admirateurs ennuyeux ?

— C'est une petite guerre que tu me fais là, mais je ne suis pas dupe de tes railleries. Je comprenais bien ton silence et ton attitude sérieuse dans nos soirées lyonnaises. Je sentais que parmi toutes ces jeunes filles à l'esprit émoussé par la timidité et peut-être aussi par leur ignorance de la vie réelle, tu étais, comme moi, impatiente de la médiocrité, attirée vers le beau, ambitieuse des jouissances qui font la vie large et grande, et avec toutes ces qualités, assez forte dans ta bonté pour ne jamais t'abandonner au dédain si faible aux gens vraiment supérieurs.

— De qui faites-vous le portrait, Frédéric ? Je n'y vois pas ma ressemblance. Au lieu de m'embellir, suivant l'usage des peintres, vous m'enlaidissez à plaisir. Oh ! comme vous m'avez mal jugée !

— Laisse donc la modestie à qui n'a pas d'autre mérite ; en te disant que j'ai deviné chez toi des aspirations en harmonie avec les miennes, je veux seulement te faire entendre que notre union sera plus intime que toutes les autres unions, car j'aurai le rare bonheur de trouver en toi, non seulement la femme de mon choix, la joie de ma maison, mais encore la confidente de mes espérances et l'intelligence d'élite dont j'ai besoin pour dominer la vie. A nous deux, nous vaincrons le sort, enfin, nous arriverons.

— A quoi, Frédéric ?

— Mais au but où doit tendre tout homme : à la fortune, c'est-à-dire au bonheur.

— Au bonheur ! vous avez raison, tous les hommes y tendent, et chacun d'eux par des moyens différents. Dites-

moi sérieusement, pensez-vous que beaucoup y atteignent?

— Peu, sans doute. Les uns se donnent un but plus élevé que ne le comportent leurs efforts; d'autres s'abaissent et portent la peine de leur avilissement; enfin beaucoup passent leur vie sans exercer leur volonté, et, jouets des circonstances, se laissent aller à chaque courant qui les entraîne. Mais il doit réussir, celui dont une femme comme toi charme les travaux, surtout lorsque la position qu'il envie lui est rendue accessible par ses talents et sa persévérance laborieuse.

— Dans votre série de ceux qui ne trouvent pas le bonheur, vous avez oublié, Frédéric, ceux qui l'ont auprès d'eux et qui le méconnaissent pour aller le chercher où il n'est pas. Mais, je crois qu'ils se trompent tous et vous avec eux. Le bonheur n'est jamais hors de nous.

— C'est là une pensée digne de La Bruyère, mais c'est peut-être aussi un paradoxe. Le bonheur, c'est pour moi, en ce moment, te voir, t'admirer, t'aimer; non, je ne puis convenir que le bonheur soit en moi-même.

— Ah! je vais vous prouver que si: Votre admiration et même, je le crains, votre amour, s'adressent beaucoup moins à la femme qui est en moi, qu'à celle que vous croyez y voir. Ecoutez, l'heure est grave et solennelle pour nous.

Louise mit son front dans sa main avant de parler et chercha à concentrer ses paroles.

En ce moment, de l'autre côté de la Saône, dont les deux rives s'encadraient dans la fenêtre du pavillon, apparut un nombreux troupeau de bœufs conduit par deux petits bergers. L'un des pâtres excitant de la voix et du geste un robuste taureau noir, au grand étonnement de Frédéric dont le regard s'était porté involontairement vers la rivière, le taureau mit ses jambes dans l'eau, marcha dans son lit d'un pas mesuré jusqu'à ce qu'il eût perdu pied et se mit à nager; à son exemple, les autres bœufs plongèrent gravement, chacun à son

tour et nagèrent à sa suite. Bientôt le jeune homme vit des mufles blanchâtres se succéder sur la surface de l'eau, tandis que de larges cercles paisibles, où miroitaient en se brisant les rayons du soleil, y décrivaient leurs courbes affaiblies avec une gracieuse lenteur. Sur la rive, un jeune veau encore inexpérimenté résistait au berger qui le tirait vers la rivière en lui criant : « *à l'iau, donc, à l'iau, à l'iau !* » Alors, une vache tachetée, déjà plongée dans les délices d'un bain tiède, après une journée de soleil, fit entendre, en retournant sa tête, un léger mugissement d'appel, et le veau folâtre, qui bondissait un instant avant sous la main du berger, et se cabrait en le menaçant de ses cornes naissantes, s'élança dans la rivière en faisant clapoter, sous ses pieds encore inhabiles à la nage, de petits flots inoffensifs, tandis que devant lui et derrière lui, des vaches solennelles d'allure modéraient son impatience et le surveillaient maternellement. Après avoir décrit dans la traversée une ligne oblique afin de ne pas trop se fatiguer en résistant au courant, le taureau noir prit terre à quelques mètres du pavillon sur une petite plage sablonneuse, à droite de la prairie ; alors, et comme la dernière vache entrait dans l'eau sur l'autre rive, l'aîné des petits bergers lui saisit la queue et se mit à nager derrière elle, soutenu par la puissante bête, tandis que son compagnon, moins hardi, détachait un petit batelet.

Louise cependant avait relevé la tête, et voyant Frédéric occupé à regarder cette scène champêtre, elle le laissa s'absorber dans son étonnement ; puis lorsqu'il se tourna vers elle, il la trouva souriante ; c'est qu'un instant auparavant, elle ne savait comment dire à son cousin les pensées qui agitaient son âme, et que ce léger incident lui fournissait un moyen de se faire entendre.

— Vous regardez là, lui dit-elle, un spectacle qui me

frappe chaque fois que je le vois, car il me semble renfermer une belle leçon morale.

— Le passage de ces bœufs?

— Justement. La Fontaine n'a pas prétendu n'avoir jamais d'imitateurs, et si nous n'étions pas aveugles et sourds, nous profiterions mieux des sages instructions que nous donne la nature.

— Ceci m'annonce un apologue, dit Frédéric en prenant la main de Louise. Contez-le moi, de grâce, vous qui contez si bien.

— Voyez comme je suis capricieuse, je veux que vous fassiez cette fable vous-même. Répondez-moi: Que font ces bœufs?

— C'est fort simple; ils traversent la rivière pour retourner dans leurs étables.

— Mais avez-vous remarqué de quelle manière ils sont entrés dans l'eau?

— Sur l'injonction du berger.

— En voyez-vous un seul resté sur l'autre rive?

— Pas un seul, ils ont obéi avec autant de docilité que de stupidité.

— Pourquoi de la stupidité? conduits par un maître intelligent, guidés par le souvenir, ils ont suivi paisiblement la ligne que leur a tracé le plus fort d'entre eux; et ce qui aurait pu vous frapper, mon cousin, c'est qu'aucun d'eux n'a cherché à dépasser les autres pour toucher au bord le premier. A quoi bon une lutte pour un si court passage? L'eau était-elle moins limpide et moins hospitalière pour le dernier que pour celui qui le précédait? Et une fois de ce côté, de quelle importance eût été la place occupée pendant les quelques minutes de la traversée? Ces animaux, que vous trouvez stupides, me paraissent fort sages, et j'admire la grave simplicité qui les a empêchés de se heurter, de se pousser, de se

presser. Croyez-moi, les bêtes sont parfois plus sages que nous.

— Et ceci veut dire? demanda Frédéric qui baisa la main de Louise.

— Vous ne voulez décidément pas me comprendre, dit-elle en retirant sa main, laissons donc le domaine de l'apologue et rentrons dans l'histoire. Mais voilà Batiste qui me cherche. Que voulez-vous, Batiste?

— Mademoiselle, Monsieur m'envoie vous prier de vouloir bien lui envoyer Richay puisque vous avez besoin de Claude Fontaine et de Bellouart.

— Je vais envoyer Richay à mon père, mais je n'ai employé personne pour moi, comme vous semblez le dire, Batiste.

— Pardonnez-moi, Louise, dit Frédéric, mon oncle m'avait en effet donné une commission pour vous et je l'ai oubliée.

— Eh bien! Batiste, dit Louise, cherchez Bellouart que j'ai vu il y a une heure dans le champ de la Maranche; je vais de mon côté au moulin prévenir Claude. Venez-vous avec moi, mon cousin?

S. Blandy.

(La fin au prochain numéro).

ESSAIS BIOGRAPHIQUES

FERDINAND DE LA MONCE

Ferdinand de la Monce naquit à Munich, le 23 juin 1678; son père, Paul de la Monce, était Français; il descendait d'une famille de Bourgogne occupant des places honorables dans la Chambre des comptes de Dijon, ville illustrée par la culture des beaux-arts et la noblesse de sa magistrature. Artiste distingué, Paul voulut être et fut le premier professeur de son fils; heureux d'avoir joui de ses premiers succès, il mourut en 1708, et conserva jusqu'à la fin de sa vie le titre de premier peintre et premier architecte de l'Electeur de Bavière, Ferdinand-Marie. Les dispositions naturelles dont Ferdinand avait hérité de son père, et les sages conseils reçus de lui pendant son enfance développèrent rapidement, dans cette jeune et riche nature, ces rares talents qui, après l'avoir placé, pendant sa carrière, au rang des grands artistes ses contemporains, lui donnent aujourd'hui des droits incontestables à cette belle renommée justement acquise par quelques architectes du siècle dernier.

Parti jeune de Munich, dont il s'éloignait à la fin du dix-septième siècle avec son frère, après avoir été comblé de présents par l'Electeur, qui avait voulu être son parrain, Ferdinand de la Monce emportait avec lui le pieux désir d'utiliser les leçons qui lui avaient été données. Il vint se fixer à Paris, et y suivit, pendant quelques années, le cours des études sérieuses auxquelles il se livrait, s'étant résolûment lancé dans une carrière qu'il aimait, dont les voies lui étaient largement ouvertes, et qu'il regardait, à juste titre, comme un noble héritage lui venant de son père.

Ayant ensuite parcouru toute l'Allemagne et visité l'Italie, il fit à Rome un long séjour, et, rentrant en France par Marseille où il s'arrêta, ainsi qu'à Aix et à Avignon, il vint se fixer à Lyon en 1731, après avoir fait quelques travaux dans la ville de Grenoble où il s'était marié.

De la Monce, revenant en France, se présentait avec des titres suffisants pour être mis, de prime abord, au nombre des artistes de mérite. A Rome, il s'était placé au rang des artistes distingués, dans un concours ouvert alors, et dans lequel il voulut essayer ses forces.

On cherchait à cette époque le moyen d'adoucir et de rendre commode le chemin conduisant de la place d'Espagne au Mont-Pincius et à l'église de la Trinité; vingt-huit concurrents se présentèrent; le jury se composait de vingt-deux architectes; tous, d'un commun accord, jugèrent que les projets de Ferdinand de la Monce (il en avait présenté deux) étaient les meilleurs et les plus ingénieux. Et, si ces projets ne furent pas exécutés, c'est que cet artiste se vit vaincu par la force seule d'une

odieuse cabale, organisée en faveur d'un adversaire trop faible pour l'emporter sur lui par son mérite. Mais les mauvais résultats que donnèrent les travaux faits, justifièrent la sagesse du jugement rendu par le jury, et de plus, firent brillamment ressortir l'excellence des projets injustement mis de côté.

Passionné pour l'architecture, Ferdinand n'avait cependant négligé ni les autres arts, ni les belles-lettres; il aimait aussi la gravure, et s'adonna particulièrement à ce genre dans lequel il obtint des succès incontestés.

Les nombreux ouvrages qu'il écrivit, pendant et après ses longs voyages, sur l'utilité des arts libéraux et sur l'estime singulière qu'ils méritent; les descriptions données par lui de plusieurs édifices publics anciens et particulièrement des temples antiques qu'il a comparés avec nos églises modernes, ses savantes dissertations sur l'essence et l'esprit de la peinture, et sur l'expression et le *clair-obscur* dans cet art, ses mémoires sur la gravure qu'il place au quatrième rang, c'est-à-dire après la peinture, l'architecture et la sculpture; ses observations critiques, et ses nombreux rapports sur divers monuments de son siècle, attestent que Ferdinand, architecte distingué et graveur remarquable, était de plus un savant écrivain.

En effet, plein d'une juste admiration pour les œuvres d'art antique, il traduisait les auteurs afin de pouvoir mieux, en méditant sur le texte même, reconstruire par la pensée et décrire exactement les palais et les édifices des anciens.

Arrivé, par ses fortes études, à posséder, d'une manière parfaite, la connaissance des mœurs et des cou-

tumes romaines, il nous fait participer, par la clarté et la précision avec laquelle il sait rendre sa pensée, aux vives émotions qu'il éprouve lui-même.

La description nous place au milieu de ces vastes édifices qu'il rêvait dans toute sa splendeur, et qu'il nous montre, pleins de cette animation produite par une foule immense, assistant aux cérémonies publiques, ou, pressée dans les cirques et les amphithéâtres, pour s'enivrer du sang que répandent tour à tour, soit les combattants saluant César et venant ensuite mourir gracieusement sous ses yeux, soit les bêtes féroces se déchirant entre elles, ou dévorant d'infâmes condamnés, souvent de courageux martyrs.

Mais les beaux-arts donnent rarement les richesses. L'homme qui veut les cultiver doit se résoudre par avance, s'il n'a déjà une aisance assurée, sinon à vivre dans des privations journalières, tout au moins à rester dans cette médiocrité respectable après laquelle soupire l'honnête indigent, et que quelques sots enrichis honorent de leurs dédains.

De la Monce ne fut pas toujours heureux, et le passage suivant, écrit par un homme de lettres, son contemporain, nous autorise à penser qu'il mourut dans un état voisin de la pauvreté.

« Son désintéressement, dit l'abbé Pernetti, et la « maxime qu'il avait de préférer aux richesses la gloire « de sa profession ne lui auraient pas nui s'il avait tou- « jours joui d'une bonne santé; mais ses maux augmen- « tèrent à un tel point qu'il fallut faire céder l'exercice « de ses talents à celui de ses vertus! Son courage, sa « modération et sa patience, furent mis à de rudes

« épreuves, et lui ont donné une fin aussi glorieuse, aux « yeux de la religion, que sa vie l'avait été aux yeux « des hommes. »

En 1736, de la Monce vit s'ouvrir pour lui les rangs des membres de l'Académie royale de Lyon, parmi lesquels sa place était depuis longtemps marquée. De petite taille, il avait beaucoup de physionomie; ses yeux vifs annonçaient l'homme de génie, et dans ses traits on retrouvait l'expression de cette gaîté charmante et de cette bienveillante douceur qui le firent aimer de tous ceux dont il fut connu; son esprit était orné, son jugement droit et sain, ses observations étaient justes et d'une grande portée.

Une de ses plus douces consolations, au milieu des maux qu'il endurait avec tant de courage, furent les témoignages fréquents de haute estime et de vif intérêt dont l'Académie lui adressa l'expression jusqu'à son dernier moment.

Il mourut d'hydropisie, le 30 septembre 1753, à l'âge de 75 ans.

Les travaux qu'il a laissés dans notre ville sont :

L'entrée de l'Hôtel-Dieu sur la place de l'Hôpital, avec son vestibule octogone, et la façade de ce vestibule du côté de la cour.

La maison Tolozan, située sur la place qui porte le même nom.

La façade de l'église Saint-Just.

Le port de l'Hôpital, sur le quai du Rhône, connu sous le nom de Port-du-Tibre, et détruit il y a deux ans à peine.

Enfin la maison située entre la rue Longue et l'an-

cienne place du Plâtre, maison qui garde encore aujourd'hui le nom de passage Tolozan (1). Appelé, comme architecte, par les recteurs de l'Hôpital, à l'époque où l'on s'occupait de la reconstruction des bâtiments placés sur le quai du Rhône, il a donné des dessins pour ces projets exécutés ensuite par Soufflot; et, attaché aux travaux de l'église des Chartreux, il les suivit pendant quelque temps; mais, contrarié dans sa volonté pour certaines modifications qu'il désirait apporter aux points d'appui du dôme, il se retira bientôt, sacrifiant sans peine ses intérêts à sa conviction, et aux devoirs qu'il devait remplir.

De la Monce avait aussi dressé des plans pour la reconstruction du pont de la Guillotière. Aujourd'hui ces travaux sont faits par les ingénieurs des ponts-et-chaussées; mais dans les siècles passés, il n'en était point ainsi, et nous pouvons citer les noms de plusieurs architectes célèbres, sous les ordres desquels de pareils monuments furent construits, ou qui rédigèrent des projets pour leur exécution.

Tout le monde sait, en effet, que Palladio composa le dessin d'un nouveau pont, destiné à remplacer le pont de Bassanas, renversé par la Brenta débordée, que Michel-Ange avait présenté des plans pour la construction d'un pont, celui de Rialta, à Venise, sur le grand canal, que Sansovino, Scamozzi, Vignole et Antoine del Ponte avaient eux-mêmes pris une large part à ce concours; que l'illustre Fra-Giocondo, qu'on appelait à Paris père

(1) Ce bâtiment est aujourd'hui en partie démoli, du côté de la grande rue Longue, pour l'élargissement de cette voie publique.

Jean-Joyeux, s'était mis sur les rangs pour ce même travail, et construisit le pont de Notre-Dame, à Paris, commencé sous sa direction en 1499; que Louis de Foix, dans le XVIe siècle, construisit non-seulement le palais de l'Escurial, pour Philippe II, roi d'Espagne, mais encore, qu'il fit, en 1579, le canal de l'Adour au pont de Bayonne, et édifia le fanal appelé la Tour de Cordouan, à l'embouchure de la Garonne; enfin qu'Androuet du Cerceau, né dans le XVIe siècle, commença le Pont-Neuf à Paris, le 30 mai 1578, d'après les ordres du roi Henri III.

Ferdinand de la Monce, en s'occupant de la reconstruction du pont de la Guillotière, suivait donc simplement l'exemple des maîtres que nous venons de citer; il n'entreprenait point une tâche au-dessus de ses forces, et tout nous autorise à penser que si ce projet de reconstruction n'avait point été abandonné alors, comme il le sera encore, nous l'espérons, cet artiste aurait donné à la ville, un monument digne d'elle. Nous allons examiner ceux de nos édifices publics ou privés dans lesquels Ferdinand a montré tout son savoir.

ENTRÉE DE L'HÔTEL-DIEU.

Depuis l'introduction de la fabrique de soie dans notre ville, la population avait pris une grande importance, par le nombre des ouvriers étrangers accourus pour se livrer à cette nouvelle industrie. Mais si la ville devenait ainsi plus populeuse, la quantité des malades devenait aussi plus grande, et l'Hôtel-Dieu se trouvant insuffisant, l'on songea alors à son agrandissement.

La reconstruction de ce bâtiment fut, pour satisfaire à ce besoin, commencée en 1623, suivant un premier prix-fait passé avec un maçon (1); mais seulement pour les ouvrages de grosse maçonnerie, qu'il s'était engagé à exécuter, en se conformant aux plans qui lui seraient remis (2).

Dans l'année 1620, MM. les recteurs, en attendant que les dons de la charité permissent la réalisation de cette entreprise, avaient invité M. Laure (3), bourgeois de Lyon, à leur communiquer les plans dressés par lui, désirant savoir si un agrandissement provisoire ne deviendrait pas, par la suite, un obstacle sérieux au tracé définitif de ses projets.

L'acte qui nous a conservé les nom, prénoms et titres

(1) Ce maçon se nommait Jacques Blanc. (Voyez aux archives de l'Hôtel-Dieu, actes notariés, folio 216, délibération du 16 mars 1622).

(2) Ce siècle, dans lequel l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Lyon doit trouver une si brillante page, vit s'élever à Paris :

L'hôpital Saint-Louis, bâti en 1607, par Claude Châtillon ;

Le portail de l'église Saint-Gervais, construit en 1618, par l'architecte Debrosse ;

Le palais de la Sorbonne, commencé en 1635, et fini en 1653, par Lemercier ;

Le Val-de-Grâce, commencé en 1645, par François Mansard ;

Le palais des Quatre-Nations, aujourd'hui l'Institut, commencé en 1660, par Levau, et fini en 1663, par Dorbay ;

Enfin, l'Hôtel-des-Invalides, commencé en 1670, par Libéral Bruant.

(3) Ce nom est très-connu à Lyon. César Laure fut recteur de la Charité en 1608 et de l'Hôpital en 1616 ; Claude Laure fut recteur de la Charité en 1624 et de l'Hôpital en 1632; César Laure fut échevin en 1649 et 1650. Ses armes étaient d'argent au laurier de sinople.

Voyez *Origines des Familles consulaires*, par M. Vital de Valous. On y trouve Pierre de Laure, cordonnier, syndic en 1515, et Louis de Laure, mercier, syndic en 1528.

des grands personnages, appelés par leur haute position dans la ville à donner leur avis sur les dessins présentés, et dans lequel on a omis celui de ce bourgeois de Lyon, dont le talent allait enrichir la ville d'un édifice hors ligne et très-remarquable sous tous les rapports, se termine ainsi :

« Finalement auroient tous unanimement été d'avis « d'entreprendre lesdits bâtiments suivant *le plan et « dessin fait en croisade*, comme le plus propre, commode « et spacieux pour loger le plus grand nombre de pau- « vres que nul de tous les autres dessins présentés. »

Nous avons tous admiré, et tous les étrangers qui visitent notre ville admirent l'effet monumental et grandiose produit par le jeu des ombres portées, et aussi par l'heureuse combinaison des lignes et des masses de ce *plan en croisade propre et commode*, et, si nous aimons à retrouver, au nombre des personnes participant à cette entreprise de charité, l'archevêque de Lyon, Denis Simon de Marquemont, le lieutenant-général d'Arlincourt, gouverneur, le conseiller du roi, Ollier, surintendant de la justice et police de Lyon, et divers autres notables habitants de cette ville, nous serions heureux aussi de retrouver aujourd'hui dans cette liste le nom de l'homme de génie qui nous a donné une des plus belles et des plus importantes parties de ce vaste édifice, l'une des gloires de la cité (1); mais le nom de Laure n'a été inscrit dans aucune des délibérations prises pour cet objet, soit par le consulat, soit par les recteurs de l'Hôpital ; et cepen-

(1) Voyez J, B. Monfalcon, *Histoire de la ville de Lyon*, t II, p. 794, où le nom de Laure est donné comme étant celui de l'auteur de ces projets.

dant, cette œuvre est celle d'un grand génie ; on y trouve des proportions si heureuses, des formes si justement choisies, une variété dans les masses si pittoresquement distribuée, que l'on reste ébloui par le riche aspect de cet édifice, cependant si simple de détail; enfin, les dispositions générales adoptées sont si largement comprises qu'après deux siècles et plus, et malgré ce besoin de bien-être que toutes les classes de la société éprouvent aujourd'hui, les malades trouvent encore, dans ce vieux monument, par un service commodément disposé, des secours d'autant plus nombreux et plus rapides qu'ils sont plus facilement distribués. La grandeur des bâtiments et le luxe de propreté des vastes infirmeries apportent aux malheureux l'oubli momentané de la misère.

Mais l'entrée de cet hôpital, établi dans un quartier aussi malsain que malpropre, car avant ces constructions très-importantes, les rues étaient sales et puantes comme l'étaient à cette époque toutes les parties de la ville occupées par les classes les plus pauvres de la population lyonnaise, se trouvait, dans son ancien état, peu digne du nouveau monument auquel elle conduisait.

La rectification de cette portion de la ville, commencée par l'établissement d'une boucherie publique, élevée par les soins et avec les deniers des plus nobles citoyens de Lyon, et que Claude de Rubys dit être « *une des plus* « *belles boucheries qui se voye en aucune bonne ville de* « *France*, » se continuait, après l'achèvement de l'Hôpital, par la réédification de son église terminée en 1650, et dont le cardinal Alphonse de Richelieu, en 1637, posa et bénit la pierre angulaire. En outre, la construction

d'un grand nombre de maisons particulières bâties avec luxe, et dont le caractère architectural, bien accusé, indique clairement l'époque à laquelle elles appartiennent, rajeunissait ce quartier. Enfin, en 1656, la suppression des charniers infects destinés à la sépulture des pauvres, charniers qui, pendant de trop longues années, restèrent établis aux abords de cet hôpital, et même au milieu de ses cours, dans ses galeries et sous son église, assainissait l'atmosphère (1).

MM. les recteurs de ces établissements qui surent, dans toutes les circonstances, exécuter largement les travaux pouvant convenir, non-seulement à l'accroissement du revenu des hospices, mais aussi à l'embellissement de la cité, quand les édifices hospitaliers durent y contribuer, comprirent naturellement que tout se modifiant autour de l'Hôtel-Dieu, l'entrée de cet hôpital, devenue peu digne des constructions nouvelles, devait être entièrement refaite.

Emile Perrt.

(1) Voyez *Considération sur la salubrité de l'Hôtel-Dieu*, par le baron de Polinière, page 69, année 1850.

(*La suite au prochain n°*).



LETTRE AU SUJET DE M. LE BARON DE SAINT-DIDIER.

Mon cher Directeur,

M. de Saint-Didier, dont votre collaborateur fait à si juste titre l'éloge dans le dernier numéro de la *Revue*, n'était point d'une famille de Dombes, mais d'une famille Lyonnaise. Il descendait de Jean Hubert, échevin en 1705, lequel, selon des notes qui m'ont été transmises par M. de Saint-Didier, tirait son origine d'une famille bourgeoise de Paris.

Jean Hubert mourut en 1737, à 91 ans, des suites d'une chute. Le père Colonia le place avec éloges au nombre des auteurs Lyonnais. Il avait publié en effet une *Histoire du Franc-Lyonnais*, dont il avait été syndic général.

Son nom de Saint-Didier lui vint de la terre de St-Didier-de-Cornas, acquise au commencement du siècle dernier de M. Barraillon. Son fils et son petit-fils furent trésoriers de France au Bureau des finances de Lyon. J'ignore d'où vient le titre de baron que lui donne M. Dufour. La terre de Saint-Didier, qui était anciennement une baronie, aura peut-être été érigée sous ce titre en faveur de la famille Hubert. Cette famille est alliée à un grand nombre de familles consulaires de Lyon et de familles de trésoriers de France : aux Duport, aux Anisson, aux Michon, aux Servant de Poleymieux, aux Agniel de Chênelette, etc.

M. de Saint-Didier était un travailleur infatigable ; jusqu'à ses derniers jours, il ne cessa d'étudier et de produire.

Comme tous les gens d'un goût sûr et d'une science vraie, il ne croyait jamais avoir tout acquis, et pour se perfectionner dans son art chéri du dessin et du lavis, il suivait, il y a peu d'années encore, les leçons d'Hubert et de Girard. Il excellait

surtout à dessiner les monuments et les fragments d'architecture. Ses portefeuilles précieux sauveront de l'oubli un grand nombre de ces charmants détails de nos maisons lyonnaises, si différentes des maisons de pacotille que l'on bâtit aujourd'hui à la manière parisienne et que bien certainement aucun artiste ne se donnera la peine de conserver dans son album.

Aux œuvres citées par votre collaborateur, je peux ajouter quelques pièces que je possède et auxquelles j'attache un grand prix, moins à cause de leur rareté qu'à cause de leur origine et des sites qu'elles représentent. En voici la liste :

Façade de l'église d'Ainay en 1818. Lithographie.

Ponts de Serin et d'Ainay, 1818. Eaux fortes.

Aqueducs de St-Irénée, 1820. Lithographie.

Façade et intérieur du chœur de l'église de Brou, deux lithographies remarquables, et la façade au trait seulement et de moindres dimensions.

Chapelle da St-Roch, près Ville, en Lyonnais. Lithographie.

Mors antique trouvé à Verna, en Dauphiné, 1818. Lithographie.

Niche de la Renaissance au château de la Chassagne. Lithographie.

Entrée du désert de la Grande-Chartreuse, 1816. Eau forte.

Si je me permets cette addition à l'article de M. Dufour, c'est qu'une longue et vieille amitié unissait M. de Saint-Didier à ma famille. Il faisait partie d'un cercle d'intimes qui se réunissaient chez mon père, il y a longtemps de cela, et consacraient deux heures de chaque soirée à d'aimables et instructives causeries, causeries sans façon que le luxe et la mise en scène du monde d'aujourd'hui ont bannies en quelque sorte de nos demeures. Là se retrouvaient M. l'abbé Bonnevie, causeur intarissable, qui avait beaucoup vu et qui représentait si dignement l'ancien clergé, sachant unir la dignité du maintien à l'instruction et à la piété ; M. de Nolhac, d'une si profonde érudition, d'une dévotion si austère, si tempérée néanmoins par l'affabilité du caractère et

les grâces du langage ; son frère, nature d'élite, âme poétique et artiste ; l'helléniste M. Faivre et l'agronome M. Greppo, aux boutades originales et piquantes ; M. de Montherot, dont la verve badine et caustique sait à elle seule animer un cercle et égayer une académie, et quelques autres que je dois omettre à regret, parce que je ne dois pas confisquer de précieuses pages de la *Revue* au profit de souvenirs personnels qui n'intéressent que médiocrement la génération actuelle. J'ai voulu seulement rendre un hommage, bien insuffisant mais sincère, à M. de Saint-Didier et à ses amis, débris d'une époque bien différente de la nôtre et qui nous apparaît maintenant comme un monde antédiluvien.

Agréez l'assurance de mon profond attachement.

F. Morel de Voleine.

Cogny, le 12 octobre.

NOTE SUR ANTOINE FAVRE ET SA FAMILLE.

On se rappelle un document précieux donné sur Vaugelas par M. l'abbé Martin et inséré dans la *Revue* d'octobre 1861. M. Martin prouvait que Vaugelas était né à Meximieux et non à Chambéry. Notre savant et aimé collaborateur donne, à la *Revue Savoisienne* du 15 octobre, une note sur le président Favre, père de Vaugelas, note que nous nous empressons de reproduire en regrettant de ne pas en avoir eu la primeur.

A. V.

Monsieur le Directeur,

En lisant les ouvrages du président Favre, j'avais remarqué que dans plusieurs passages il aimait à se nommer Sébusien, Sebusianus. Bien d'autres après lui se sont donnés cette satisfaction, et ce n'est pas vous qui leur en ferez un reproche! Mais quelle ville de la Sébusie l'avait vu naître. Mes recherches viennent de me confirmer que c'est Bourg. Il y est né le 4 novembre 1557. Son père s'appelait Philibert Favre, et sa mère, Bonne de Châtillon.

Il s'est marié en premières noces à Benoite Favre (dame de Vaugelas), fille de Claude Favre, bourgeois de Meximieux, et de Jacqueline Guinet, et en secondes noces à Philiberte de la Perouse.

Sa résidence habituelle était à Meximieux, dans une maison qu'il avait fait construire en 1581. La preuve c'est que plusieurs de ses enfants y sont nés, et ont été baptisés dans l'église du lieu.

De ces mariages sont issus:

Claude Favre de Vaugelas, dont j'ai donné l'extrait de baptême, en date du 6 janvier 1585;

Anthoine, né et baptisé au même lieu en avril 1588, et inhumé dans l'église de Saint-Apolinaire;

Jacqueline Favre, l'une des fondataice de la Visitation;

René Favre, qui fut président du Genevois, en 1611;

Lucrèce Favre:

Anthoine Favre, doyen de la Sainte-Chapelle à Chambéry;

Et Jean-Claude Favre de Charmettes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'abbé MARTIN.

L'impôt du sang des sires de Beaujeu.

Une publication trop sérieuse pour être populaire, mais qui s'est donnée pour tâche de conserver ou de faire connaître l'existence de documents précieux, *le Cabinet hist rique*, dirigé par M. Louis Pâris, contient, depuis plusieurs mois, un travail intitulé : *L'Impôt du sa g, ou la noblesse française sur les champs de bataille. Etat des officiers de tout grade tués ou blessés, depuis les croisades jusques et y compris le règne de Louis XVI, dressé d'après les documents les plus authentiques.* En parcourant ce vaste nécrologe, on voit souvent passer des noms qui appartiennent à nos pays. Au moment où nous terminons l'histoire si curieuse du *Beaujolais au XIIe siècle*, nous avons pensé qu'il serait bien d'extraire du recueil de M. Louis Pâris une page concernant la maison de Beaujeu ; quoique cette liste soit certainement incomplète et qu'un plus grand nombre d'hommes de cette race vaillante ait versé son sang dans les batailles, nous la publions comme ayant un intérêt pour notre province ; ce sera un hommage rendu à une famille célèbre et comme un complément au savant travail de M Michaud. A.V.

—— Beaujeu (Erric de), seigneur d'Hermane, mort au siége de Tunis en 1270. (Edit. de Morery de 1759, *article* de cette maison).

—— Beaujeu et de Dombes (Edouard, *sire* de), maréchal de France, fut tué au combat d'Ardres en 1351.

—— Beaujeu (Guichard de), chevalier, seigneur de Perreux et de Semur, en Briennois, tué à la bataille de Poitiers en 1356.

—— Beaujeu (le seigneur de), tué au siége de Monbart, qu'il assiégeait en 1590. « C'étoit, dit M. de Thou, un viel officier qui depuis longtemps s'étoit distingué par son expérience et son habileté dans la guerre. »

—— Beaujeu (le sieur de), lieutenant de la compagnie des Chevaux-légers du duc d'Enghien, fut tué en 1638 au siége de Fontarabie. (*Mercure* de 1638).

—— Beaujeu (Eugène de), commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal de camp et gouverneur des Invalides, eut le talon emporté d'un coup de canon au siége de Fribourg ; il fut encore blessé en deux autres occasions et mourut en 1730.

Louis Paris

Cabinet historique, 5e livraison, 1863.

LYON RESTAURÉ ET LYON RESTAURANT

On a ri des Lyonnais et des Marseillais qui ne voyaient dans Paris qu'une imitation de leurs cités. Ils ne sont pas les seuls atteints de cette faiblesse : une petite fille dijonnaise me disait un jour: « Monsieur, s'il y avait des boulevards à Dijon, Dijon serait aussi beau que Paris. » Le Marseillais, lui, d'un tempérament plus enthousiaste, d'un langage plus hyperbolique, dit : « Si Paris avait une Canebière... » On connait le reste.

Je sais aussi tel petit village du Comtat ou de la Provence qui s'imagine que l'équilibre européen serait rompu s'il venait à être détaché de la France, et que l'empire français serait bien fondé à demander aux grandes puissances ses limites du Rhin en dédommagement de la perte de Valréas, de Nyons, de Bédarrides ou de St-Chamas. Quoi qu'il en soit de ces petites vanités territoriales, je reviens à mon Lyon, et je dis que si cette cité continue à marcher dans la voie d'amélioration qu'elle poursuit aujourd'hui, elle sera bientôt une belle et très-belle ville (1). Le percement de la rue Impériale seul a donné à des quartiers, jadis inconnus et plongés dans l'obscurité la plus profonde, une animation et une aération qui, sans être comparables au brouhaha et à l'étendue de la rue de Rivoli, n'en font pas moins du quartier compris entre la place de l'Opéra et la place Bellecour une immense et magnifique artère offrant au commerce de luxe un emplacement exceptionnel. Tout à côté, la rue de l'Impératrice déploie sa richesse architecturale, et la place de la Préfecture elle-même présente au voyageur les maisons les plus monumentales et les plus coquettes.

Quant aux Brotteaux, Versailles de Lyon, ses rues immenses, droites comme les rues de Turin, font de ce quartier un séjour délicieux pour le négociant qui, après un long et fructueux travail,

(1) Lyon compte bien être dès à présent une très-belle ville.

(Note de la Direction.)

veut oublier le tumulte des affaires. Tout près de là, le parc de la Tête-d'Or, avec ses pelouses immenses, ses bassins, ses futaies et ses rivières, offre un joli échantillon du bois de Boulogne parisien.

Je ne suis pas Lyonnais et, cas plus grave, je suis admirateur enthousiaste des splendeurs parisiennes, mais j'ai souvent stationné à Lyon, et dans les courses nombreuses que j'y ai faites, j'ai contracté souvent un vigoureux appétit; or, je dois le dire, Lyon offre aux personnes adonnées au culte du dieu qu'adorait Brillat-Savarin une foule de temples gastronomiques où, pour un prix modéré, les plus gourmets peuvent donner satisfaction à leur petit péché mignon.

Et d'abord, *à Jove principium*, quelle table plus luxueusement servie que la table d'hôte de l'hôtel de Lyon? Tout y est exquis, et le service à la *russe* en est d'une correction parfaite.

Aux deux hôtels de l'Europe et de Provence, le service et la cuisine, quoique moins modernisés qu'à l'hôtel de Lyon, n'en est pas moins confortable (1).

Si vous êtes seul, si vous voulez dîner sans vous astreindre aux petites tyrannies de la table d'hôte, allez donc à l'hôtel Bauquis, et vous y dînerez délicieusement. Pour les dîneurs isolés, Lyon possède aussi une foule de restaurants et de cafés-restaurants, en tête desquels se distinguent le restaurant Antoine, rue de l'Impératrice, le restaurant Victor, place de la Préfecture (2), le café de l'Opéra, le café des Deux-Mondes, le café Casati, les cafés du Rhône et de la Perle, pour les déjeûners surtout. Lyon se trouve placé dans un centre œnologique privilégié. Les vignobles du Beaujolais et du Mâconnais fournissent à l'approvisionnement le plus abondant des tables lyonnaises. Les grands vins de la Côte du Rhône, tels que la Côte-Rôtie, l'Ermitage, Cornas, St-Peray,

(1) Notre ingrat touriste oublie l'hôtel Collet, le plus fréquenté des hôtels de notre ville.

(2) Eh! quoi, pas un mot du restaurant Gay, à Fourvières, et de Caillot, dont les fourneaux sont perchés au-dessus de la tête de l'Homme-de-la-Roche? Qu'on y aille au moins pour la vue.

sont de premier choix dans les restaurants lyonnais. Mon palais de gourmet a surtout gardé souvenance de certaines bouteilles Ermitage Champêtre-de-Loche qu'il a dégustées au café Casati. Nul vin n'est aussi moelleux, aussi fondu. C'est un vrai vin de rois.

Avec ces renseignements rapides, chers lecteurs, vous pouvez hardiment flâner à travers la capitale du Lyonnais, voir Bellecour, les quais, les nouvelles rues, l'amphithéâtre de la Saône, la place des Terreaux, à laquelle il ne manque plus qu'une façade pour être une place de palais, l'hôtel-de-ville, deux ou trois églises, les magasins immenses de la Ville de Lyon, le palais de la Bourse, monument élégant qui laisse bien loin derrière lui le gâteau de Savoie élevé au dieu Plutus, à Paris, et la Bourse de Marseille aux formes massives; enfin quelques objets qui, pour n'être pas beaux, n'en sont pas moins curieux, et en première ligne le chemin de fer de la Croix-Rousse qui rappelle à s'y méprendre ces Montagnes Russes, enivrement de notre enfance, avec la différence qu'on n'a pas la chance de s'y rompre le cou.

Je le répète, je ne suis pas Lyonnais, mais j'aime à rendre à César ce qui est à César; or, les écrivains qui ont voulu donner un aperçu de ce qu'est aujourd'hui l'antique cité de Plancus transformée, me paraissent ne l'avoir vue qu'à travers leurs souvenirs; il me semble qu'ils ne lui ont pas rendu justice et n'ont pas assez compris que, malgré les beaux quartiers de Marseille, le commerce prodigieux de ce port de mer et son beau climat, Lyon a des avantages qui lui assurent d'être pour longtemps encore, après Paris, la plus importante ville de la France.

UN TOURISTE.

CHRONIQUE LOCALE.

Qui donc a dit que le peuple lyonnais était grave, sérieux, austère? qui donc a proclamé la rigidité de ses mœurs? n'est-ce pas M. Félix Mornant qui, dans l'*Illustration*, en fait une sorte de Hollandais primitif et peu civilisé, se levant tôt pour être plus vite à ses affaires, et à son commerce qu'il surveille avec économie et probité, et se couchant de bonne heure, insoucieux de tout plaisir qui l'éloignerait de sa famille ou de son foyer? Nous avons changé cela, paraît-il, mis le cœur à droite et pris une humeur folichonne et drolatique à rendre jaloux l'Arlequin de Venise. Le Lyonnais a jeté son bonnet par-dessus les moulins; il court, les cheveux aux vents, riant sur le trottoir, faisant la pirouette avec grâce et tapant joyeusement sur le ventre de ses amis.

A la Bourse, il ne fait pas seulement des affaires, il fait aussi de l'esprit. Après avoir acheté du Brest et vendu des Autrichiens, un gros négociant raconte qu'à Fourvières on voit les ânes en bas de soi; et son interlocuteur lui répond que la tailleuse de sa femme a mal auné.

Aujourd'hui le Lyonnais n'aime que les journaux qui le font rire. Une feuille ne l'intéresse qu'autant qu'elle a les allures du *Charivari*. Le *Figaro* est un peu sérieux, mais le *Journal amusant* a bien du charme et M. Pierre Véron est un bien grand écrivain.

Autrefois on eut suivi avec inquiétude la marche politique de la France. Aurons-nous la guerre, et avec qui? que deviennent, à l'extérieur, l'Italie, la Pologne, la Russie, l'Amérique, le Japon et la Chine? où en est Suez? à l'intérieur, nous avons l'ouverture de la Chambre avec toutes les questions qui se rattachent au commerce, à la presse, aux études; autrefois on aurait attendu avec angoisses le Discours de l'Empereur. Que dit le Souverain? que pensent les journaux? où allons-nous? faut-il espérer ou craindre? mais les feuilles de Paris connaissent bien les préoccupations des Lyonnais et la Correspondance parisienne nous sert un plat digne de nous :

« On s'est précipité sur le discours de l'Empereur, dit-elle, mais les affiches étaient posées trop bas; on les lisait entre les jambes les uns des autres et les chevaliers du pot de colle ont occasionné, ce jour-là, une quantité innombrable de torticolis et de tours de reins. » Voilà! le reste importait peu.

Autrefois, pour attirer les Lyonnais à une fête on n'avait qu'à en signaler l'heure et le jour. « Le 19 janvier courant, M. Pilastre du Rosier partira des Brotteaux avec son ballon. » C'était simple et on y allait. Aujourd'hui, pour avoir la foule, il faut plus d'éloquence. Voulez-vous annoncer la pré-

sence de quelques muciciens de passage dans un café concert, voilà comment on s'y prend :

« **Folies lyonnaises.** — Dans l'intérêt du Public. — Si un de vos amis vous rencontrait et vous tenait ce langage : — Tiens ! bonjour, Ernest, comment vas-tu ? — Très-bien, mon ami, merci. — Qu'est-ce qu'on fait à la Bourse aujourd'hui ? — 55 de hausse.... A propos, tu n'es pas là sans avoir vu les **Cinq EXCENTROPHONES bretons, dans leur costume national,** Orchestre sans instrument, avec le seul secours de la voix, ceux qui étaient au *Théâtre du Palais-Royal*, à Paris ? — Quelle figure feriez-vous si vous ne les aviez pas entendus ? Je vous vois, honteux, penaud, le chapeau sur les yeux, allant au courant de la Mort-qui-Trompe vous y précipiter la tête la première (à tout prix je veux éviter ce malheur). C'est pour cela, chers compatriotes, que j'ai voulu vous prévenir que **Ces Messieurs** n'avaient plus que huit représentations à donner. **HATEZ-VOUS DONC!...** »

Voulez-vous prévenir le public que trois ou quatre lutteurs provençaux doivent donner une représentation à l'Alcazar et faire assaut de force et de souplesse avec nos Hercules lyonnais ? Voici la manière de l'annoncer :

« **Palais de l'Alcazar.** — 5e *lutte donnée par les premiers lutteurs du monde avec le concours de lutteurs nouveaux*, sous la direction de M. Rossignol Rollin, seul Directeur, depuis onze années, des luttes de l'Hippodrôme de Marseille, des Cirques de Nantes, Bordeaux, Toulouse, Rouen, le Hâvre, des Arènes de Nimes, de la Salle Montesquieu, etc.

Tant mieux !.. Tant mieux !. s'ils sont forts !. tant mieux !. s'ils sont courageux, impétueux et persistants les adversaires des premiers Lutteurs; la victoire plus disputée n'en a que plus de mérite, et le succès du vainqueur n'en sera que plus légitime. Aussi, qu'ils viennent tous, ces célèbres et vaillants adversaires ! qu'ils viennent de tous les coins de la France, et les premiers Lutteurs du monde, les enfants du Rhône les attendent !

Par extraordinaire et pour cette fois seulement, **M. BONNET-LE-BŒUF,** dit le colosse des Alpes, luttera à outrance contre le célèbre **PATRE ETIENNE ;** 300 francs seront remis à M. Bonnet-le-Bœuf s'il est vainqueur de son vigoureux adversaire (Tout le monde se rappelle les puissantes émotions occasionnées par les luttes de ces deux admirables champions)...... »

Mais où l'esprit moderne se fait voir, où le génie de la réclame se développe dans toute son *immensité* c'est dans les affiches commerciales, les annonces, les prospectus apprenant à la ville que la fameuse maison de *** est en liquidation ou en faillite.

Faillite, liquidation, saisie, suspension de payements ne sont plus un objet de honte ; c'est un jouet, c'est un leurre pour attirer les passants, et nous avons vu, il y a peu de temps, un magasin de nouveautés avec l'infâme enseigne :

A la réunion des faillites !

Heureusement que ce scandale n'a pas duré longtemps et que, la répulsion

publique en ayant fait justice, l'enseigne a disparu, puis, bientôt après, le Magasin.

Mais le moyen d'*allumer* le chalant n'en est pas moins regardé comme très-bon et nous voyons partout :

« **HISTOIRE D'UNE LIQUIDATION DE FAILLITE.** — Aux Magasins de Jean-Bart, *rue Impériale*, 49, *Lyon*. — Maison d'Habillements confectionnés, Faillite déclarée au tribunal de commerce, le 17 décembre 1862.

ELLE EXPIRE !... La date fixée pour terminer les opérations de la faillite, est le 31 décembre prochain ; tout doit être liquidé. C'est regrettable, la maison fait des affaires, vend du beau, bon, bien fait, à des prix de bon marché unique dans Lyon. — SON AGONIE !... Elle n'a plus que la saison d'hiver à vivre, et elle est condamnée à livrer ses plus beaux vêtements aux prix d'estimation des experts de la faillite. Acheteurs qui avez besoin, avant d'aller ailleurs, visitez cette maison. — SA MORT !... Est le jour d'ouverture de la grande vente au détail. C'est le dimanche 11 octobre prochain que les portes ouvriront. Il y a des habillements pour tout le monde, Hommes, Jeunes gens, Ouvriers, Dandys, Rentiers, Milords. Vente aux prix qu'offriront les acheteurs.

LE TEMPS nous est trop compté pour vendre dans les conditions de bénéfice de toutes les autres Maisons : **Abandon de tout bénéfice. — Ouverture de la vente au détail le *DIMANCHE* 11 *OCTOBRE*, jusqu'à l'expiration des délais.** »

Toute la ville a parlé de la *faillite de Jean-Bart* comme s'il n'y avait pas quelque chose de révoltant à voir accolés ensemble un mot si honteux et une gloire si grande. Les affiches et les prospectus ont été prodigués et la foule joyeuse et riante se pressait pour lire des annonces ainsi conçues :

Avec permission de MM. les liquidateurs de la faillite **A JEAN-BART. Grande Vogue,** la dernière de l'année, vu la saison avancée. — **Programme de la fête,** vendredi 30 octobre : PROMENADE dans les galeries où le public sera admis jusqu'à dix heures et demie du soir. Chaque visiteur aura droit gratis à un prospectus donnant **l'ordre et la marche de la vente.** — A deux heures, Coup d'œil féerique des Cascades préparées par l'artiste Dupiton. Extase obligée du public. — A la nuit, illumination splendide et à giorno. — A 11 heures (toujours du soir), Course aux volets par le nègre Scipion.

Samedi, 31 octobre, Grande ouverture exécutée par les meilleurs artistes vendeurs. — Grand assaut de bon marché livré par la Maison Jean-Bart qui délivrera **un prix** à la maison qui pourra vendre aux mêmes prix qu'elle. — Feu d'artifice splendide tiré en l'honneur de la maison qui rivalisera avec la Maison Jean-Bart. — A dix heures, Appel à la Caisse de tous les employés pour la vérification des écriteaux vendus.

Le 31 décembre clôture de la Faillite!

Au premier janvier, Apothéose et Déménagement de la maison **Jean-Bart.** »

Sans exploiter le mot de **Faillite!** si cher aujourd'hui à nos habiles marchands, quelques maisons voulant flatter notre goût pour le facétieux ont lancé des prospectus et fait des affiches aussi intéressants qu'un roman

d'Anne Radcliffe. Dernièrement les passants charmés dévoraient cette annonce qu'il serait fâcheux de ne pas conserver à nos neveux.

« **UN MYSTÈRE DÉVOILÉ** :—Hier soir, vers dix heures, j'entrais dans ma chambre, une bougie allumée à la main; je me renfermais à double et à triple tour. Je mis le feu à ma lampe (une bien magnifique *Carcel*, ma foi), j'allai voir à pas de loup si personne du dehors ne cherchait à pénétrer du regard dans mon intérieur; après quoi, je mis ma lampe et ma bougie (deux flammes flamboyantes) sur une petite table à jeu placée entre mes croisées, puis ! ! j'ouvris le porte-monnaie (un superbe porte-monnaie or et nacre, on eût dit une mignardise de chez Tahan, un vrai joyau). L'adorable bibelot une fois ouvert, je distinguai, dans ses entrailles, au moins quarante pièces d'or magnifiquement neuves. Dans un compartiment voisin on remarquait un feuille ou deux de papier jaune, quelque chose comme de bons billets de banque de mille francs. Il faut vous dire que j'avais trouvé ce lourd porte-monnaie au sortir du théâtre des Célestins; je l'avais soigneusement ramassé et mis dans ma poche, et, dame ! du théâtre chez moi, je ne fis qu'un pas, qu'un saut ; — quelle émotion, quelle angoisse ! Après un verre d'eau sucrée, la ceinture de mon pantalon desserrée, je me mis en devoir d'examiner à quelle nation pouvait appartenir mon trésor.

Sur l'une des pièces d'or en question je lus : **Souvenir de 1862, LIEN DES NATIONS, vêtements d'hommes,** *rue Impériale*, 66, *Lyon*. — Quelle mystification ! J'espérai tout aussitôt me reporter sur le chiffon de papier jaunâtre ; voici ce qu'il contenait, car ce n'était pas autre chose qu'un prospectus.

ECOUTEZ TOUS ! Il demeure acquis qu'entre toutes, la maison en cause ici, est la seule qui puisse offrir les avantages si précieux du bon marché par excellence.— Il ne faut pas l'oublier ; elle est, à Lyon, l'interprète des manufactures les plus riches et les plus importantes de Paris ; aussi, ne réunit-elle, dans ses rayons, que des assortiments ignorés de tout autre débit. — Le *LIEN DES NATIONS* défie toute concurrence d'offrir des Vêtements dont il s'agit, aux prix extraordinaires de modicité où ils sont cotés. »

Bérenger, de son côté, fait des vers ; *le Prince-Eugène* lance son boniment et la *Maison des Deux-Pierrots*, un joli nom pour inspirer la confiance, affiche :

« **ASCENSION D'UN HOMME**, sans Ballon, sans Hélice, sans Parachute et même sans Bretelles, mais au seul examen des prix de la *MAISON DES DEUX PIERROTS* ! ! —Qui ne sauterait en l'air en voyant un Pardessus magnifique affiché 19 fr. Entre nous, c'est au moins aussi phénoménal que le **BALLON NADAR.**

Que faire quand on est forcé de vider un local en quelques jours? Sacrifier les Marchandises, et c'est ce que fait la **Maison des deux Pierrots.** »

Il faut être de son époque, nous le savons ; nous ne voulons pas qu'on rétablisse les *Mystères* du moyen âge au coin de nos rues ; mais si nous avions à choisir, nous aimerions mieux le commerce comme on le faisait à l'époque où nous avions pour devise : *Virtute duce*, que celui qu'on fait de nos jours. Voici une circulaire imprimée, envoyée, il y a un siècle, à un négociant de notre ville. Nous avons fait du chemin depuis qu'une courageuse veuve recommandait l'avenir de son fils à nos pères :

A M. V., négociant pelletier, à Lyon.

Francfort, ce 23 May 1767.

Messieurs,

Il a plû au Toutpuissant Dépositaire de nos jours, selon sa volonté impénétrable, de retirer de ce monde, et de recevoir dans sa bienheureuse éternité (Dimanche 17 de ce mois, à 7 heures du soir) après une longue maladie, mon bien aimé et digne Epoux, à la quarantième année de son âge. Son décès qui prive sa veuve du mari qu'elle a chéri pendant onze ans, et son fils unique du Père, que sa tendre jeunesse ne lui a qu'à peine laissé connaître, me met dans un état d'affliction dont Vous sentirez la grandeur mieux que je ne puis l'exprimer.

J'ose me promettre que Vous prennez une part sincère à ma juste douleur, et dans cette persuasion, je ne puis manquer à vous notifier ce triste évènement, Vous remerciant en même temps de l'amitié dont Vous avez honoré le défunt, et comme suivant sa dernière volonté je suis intentionnée de continuer avec l'assistance divine, en faveur de mon fils unique, âgé de 7 ans, le commerce sous son ancienne signature, je ne doute pas, que pour me soulager en quelque sorte de la perte sensible que je viens de faire dans la personne de feu mon mari, Vous ne soyez disposé à me continuer l'honneur de Vôtre amitié et celui de Vos commandemens, tant en commissions de lettres de change, que préférablement dans l'expédition des marchandises que Vous faites passer par cette place. Il Vous plaira, à cet effet, faire note de ma signature ci bas, sous laquelle seule le commerce sera continué et n'ajouter foi à aucune autre. Je prie Dieu qu'il Vous conserve avec Votre chère Famille jusqu'à l'âge le plus avancé, dans toutes les prosperités désirables, et qu'il en éloigne toutes sortes de tristes événements, vous recommandant à sa divine protection, et Vous saluant de bon cœur, j'ai l'honneur d'étre avec la plus parfaite éstime

Messieurs,
Vôtre très-humble et très-obéissante Servante.
Marie Catherine Willemer

Signera :
Vôtre très-humble et très-obéissant Serviteur,
Jean Louis Willemer.

Autrefois on prenait pour enseigne : A la *Confiance*, à la *Probité*, aujourd'hui ce serait bien rococo et cependant ne seriez-vous pas plus disposé à porter votre bourse au comptoir de Mme Catherine Willemer qu'à celui des *Deux Pierrots* ou qu'à la faillite du grotesque *Jean-Bart ?*

— Il est trop tard pour parler à présent de la fête splendide donnée, il y a un mois, par l'armée de Lyon, au bénéfice des Petites filles des soldats. Les grands journaux ont dit la foule qui couvrait le Grand-Camp, la diversité et l'intérêt des jeux, l'adresse des cavaliers, l'ordre qu'avaient su apporter les organisateurs de la fête et enfin le bénéfice que les pauvres orphelines avaient trouvé dans la charité lyonnaise, le mot *charité* pris dans sa belle acception de tendresse et de dévouement venus du cœur. Nous ferons seulement des vœux pour que cette fête se renouvelle. A. V.

Aimé Vingtrinier, directeur-gérant.

POÉSIE.

L'ENFANT AVEUGLE.

Aux bords d'un ruisseau solitaire,
Et dans le silence des bois,
Un jeune enfant, assis par terre,
Roulait des cailloux dans ses doigts.

Son front décelait la pensée
Qui l'agitait bien tristement;
Car sa tête était balancée
Et comme folle, par moment.

Il semblait regarder et rire
Tout à l'entour, d'un air distrait;
Puis parler bas, comme pour dire
A quelque fleur, quelque secret.

Je regardais et n'osais faire
Un pas de plus dans le chemin;
Car c'était une grave affaire
Que ces cailloux dans cette main.

Et je disais, songeant aux choses
Qui m'attristent à chaque pas,
Mystères de Dieu dont les causes
Ne s'expliquent point ici-bas :

« O pauvre et douce créature
Qui dans l'infini vas rêvant,
Tu ne vois rien dans la nature;
Tu n'entends pas le bruit du vent.

« Jamais la branche constellée
Des fines perles du matin,
Non plus que la voûte étoilée,
N'ont charmé ton regard éteint.

« Tu ne sais pas combien de choses
Ton pied écrase étourdiment,
Qu'il est des nids, qu'il est des roses,
Et qu'en cela tout est charmant.

« Et si des voix intérieures
A ton âme parlent tout bas,
Ce n'est que pour compter les heures
Qui te séparent du trépas. »

Et, pris d'une tristesse étrange
Pour le pauvre être abandonné,
Je demandais pourquoi cet ange
Seul et misérable était né.

Lorsque, d'une voix ingénue,
L'enfant s'écria : « La voilà !
« Elle m'annonce sa venue;
« Oui, c'est ma mère, elle est bien là !

« Elle sourit, puis elle pleure;
« Ses bras s'entr'ouvrent... Je l'entends...
« Elle me dit: Encore une heure!
« Oh! je n'attendrai pas longtemps! »

Lors je compris qu'il est dans l'âme
Un œil secret, profond et beau.....
L'aveugle voyait une flamme
Jusques dans la nuit du tombeau!

Léon Gontier

ESSAI BIOGRAPHIQUE

SUR JEHAN PERRÉAL

PEINTRE ET ARCHITECTE LYONNAIS

(Fin).

I

Nous avons représenté Perréal incessamment occupé aux décorations de la ville, comme peintre, d'après les ordres des magistrats de Lyon, à l'occasion des entrées de nos rois, depuis 1483 jusqu'en 1518 ; nous allons faire connaître, maintenant, ses nouveaux titres à la faveur de ses concitoyens, comme architecte et ingénieur.

Aucune des questions d'utilité et d'embellissement de la Cité ne lui est restée étrangère, à une époque où la grande voirie était loin d'être régulièrement administrée. Son opinion, respectée de tous, prévalut constamment dans le conseil de la Commune où il était appelé à donner son avis. L'exécution a justifié ses sages prévisions pour préparer, dans l'avenir, le redressement et l'assainissement des rues de Lyon, qui n'étaient alors rien moins que spacieuses et aérées.

Son expérience de constructeur lui fera surmonter les difficultés dans les travaux de réparations du pont du Rhône

(pont de la Guillotière), si souvent compromis par la rapidité des courants.

Nous le verrons, ingénieur habile, tracer les fortifications de la montagne Saint-Sébastien, destinées à garantir Lyon de tout investissement de l'ennemi, de ce côté.

Enfin, il livrera à Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert-le-Beau, duc de Savoie, les plans du couvent de Brou, ceux de l'église et des tombeaux que cette église renferme, monuments qui font encore, aujourd'hui, l'orgueil de la Bresse.

Et comme si ce n'était pas assez de consacrer sa vie à tant de belles œuvres, il se montrera diplomate habile, auprès du roi Louis XII, pour empêcher la démolition du bourg Saint-Vincent que ce prince avait prescrit d'abattre, malgré les représentations des magistrats de Lyon, dans le but de fortifier cette ville contre l'étranger.

Continuons l'ordre chronologique des faits.

Le 19 juin 1493, il fut appelé à donner son avis, conjointement avec Clément Trye, pour l'établissement d'un nouvel hôpital aux *Deux-Amants*, à Vaise. La délibération municipale porte ce qui suit :

« Jehan de Paris, peintre, et Clément Trye sont mandés
« eulx trouver, deux heures après-midi, vers les Deux-
« Amans, avec Monseigneur le lieutenant du Roy, et aultres
« officiers qu'il vouldra fere mander, pour aller deviser
« l'édifice et construction de l'ospital que messieurs les cha-
« marier et Chapitre Saint-Pol dudict Lyon sont tenus et
« doibvent fere au lieu de celui qu'ils ont baillé au roy pour
« fere un covent des religieux de l'Observance. »

Le plan proposé par notre architecte fut adopté.

Dans le même temps, il prit part aux travaux de construction de l'église Saint-Nizier, à ceux de l'Aumônerie Générale et de l'Eglise des Cordeliers de l'Observance, con-

nue sous le nom de Notre-Dame-des-Anges et bâtie sur l'emplacement de l'ancien hôpital des Deux-Amants qui appartenait au Chapitre de Saint-Jean. La pose de la première pierre de cette église fondée par Charles VIII et par Anne de Bretagne, son épouse, avait eu lieu le 25 mars 1493.

Chargé, par les Conseillers, d'inspecter d'importants travaux de grande voirie, exécutés sous la direction de Denis Richeran chatelain de Saint-Symphorien-le-Château, commissaire spécial à Lyon, Perréal visita les terrains à bâtir et fit prévaloir ses rapports. Nommé expert, il traça les alignements pour protéger la navigation de la Saône. Ses collègues étaient Claude Thomassin, Jehan Coyaud, *à la part du Rhône*; Guillaume Guerrier, Jehan Salla et Amé Bulliod, *à la part devers le royaume.*

Il a conservé ses fonctions d'architecte-voyer et de *contrerolleur* des bâtiments jusqu'à la fin de sa vie. Il se montra toujours aussi favorable que possible envers ses concitoyens, lorsque leurs demandes pouvaient s'allier avec le strict exercice de son emploi. Les registres consulaires témoignent d'une foule de propositions qu'il fit au nom des habitants de Lyon pour l'amélioration de leurs immeubles et qui reçurent la sanction légale de l'autorité administrative.

En 1508, deux arches du pont du Rhône, du côté du Dauphiné, furent enlevées par une crue des eaux du fleuve. On fit venir des ouvriers expérimentés pour le réparer, et parmi eux Claude Cléret, habitant de Salins. Jehan de Paris fut prié par le Consulat *d'aller voir* et *visiter l'euvre du pont du Rosne, afin de compasser les scindres* (cintres) *posés au premier arc.*

Il s'y rendit avec les entrepreneurs, vérifia les plans et le tracé sur le pavé de l'église des Cordeliers, et proposa une rectification importante qui fut adoptée. On lit dans le registre consulaire qui rapporte cette circonstance, que :

« Le lendemain, 16 janvier, le trésorier Baileux fut auto-
« risé à lui compter 11 livres 2 sols tournois, pour 6 escus
« soleil, baillés par la ville, pour gratifier Jehan de Paris de
« ses peines, et mesmement mesurer et compasser *en l'art de*
« *jométrie* et *au petit pié*, tant la massonnerie jà commencée
« que les premiers scindres mis et posés au premier des dicts
« deux arches, pour trouver la faulte qui y estoit faite par les
« massons et charpentiers qui ont les prix-faits des dicts ou-
« vraiges, dont, pour remédier ès dictes faultes, le dict de Pa-
« ris en a faict et baillé son advis et raport par escript, aussy
« certain patron en papier. »

II.

L'année 1504 avait été fatale à une grande princesse, à Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien Ier, empereur d'Allemagne. Elle vit expirer son époux, Philibert-le-Beau duc de Savoie, à son château de Pont-d'Ain, près Bourg, le 10 septembre, à neuf heures du matin, dans la chambre même où il était né (1). Ce prince, atteint d'une pleurésie, résultat d'une imprudence, mourait à l'âge de 24 ans, laissant, après lui, une affliction sincère dans tout son duché et

(1) C'est à tort que Cussinet, auteur d'un essai historique sur Marguerite d'Autriche, en 1748 (réimprimé à Lyon, en 1837, chez Barret), a écrit que ce prince était décédé *le 7 novembre* 1488. Il n'a pas été plus véridique que Guichenon, en assignant la date du 2 janvier 1492 aux fondations de l'église de Brou.

Enfin, une foule de noms manque d'exactitude dans cette brochure.

Cussinet paraît avoir puisé ses renseignements à la même source que celle de l'historien Rousselet, c'est-à-dire dans les archive du couvent de Brou, et il admet aussi la version qui attribue à André Colomban, architecte de Dijon, le mérite des dessins et de la construction de l'église de Brou. Nous dirons plus loin ce que nous pensons de cette opinion.

une profonde douleur dans le cœur de la duchesse.

La jeune veuve résolut d'exécuter le vœu formé par Marguerite de Bourbon, sa belle-mère, vœu resté jusque-là sans effet. Il remontait à l'année 1480. Voici en quelle circonstance :

Le père de Philibert-le-Beau, Philippe II, chassant auprès de Saint-Vulbas-en-Bugey, était tombé de cheval. Il s'était cassé le bras. Marguerite de Bourbon, sa femme, fit le vœu de fonder à Brou un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, si elle obtenait du Ciel la guérison de son époux. Le duc recouvra la santé, mais la duchesse mourut en 1483, recommandant à son fils l'accomplissement de son vœu. Ce fut donc un devoir dont sa belle-fille hérita.

A dater du décès de son mari, Marguerite d'Autriche n'eut qu'une seule pensée, celle de faire construire le couvent de Brou et un tombeau monumental, un sanctuaire où seraient déposés les restes de ses plus chères affections jusqu'au moment où elle prendrait elle-même sa place, après sa mort, à côté de son époux.

Ce but a été atteint ; mais le monastère a été consacré aux Augustins, sous le patronage de saint Nicolas-de-Tolentin, au lieu de celui de saint Benoît.

Le tombeau de Philibert-le-Beau se trouve placé entre celui de sa femme et celui de sa mère, dans le chœur de l'église de Brou.

Chargée du gouvernement des Etats de Flandres, pendant la minorité de son neveu Charles-Quint, la veuve de Philibert-le-Beau dut s'éloigner de la Bresse ; ce ne fut pas sans avoir sollicité et obtenu de la Cour de Rome l'autorisation nécessaire pour établir cette fondation. Le pape Jules II l'accorda. La bulle est datée de Rome, du 17 des Kalendes d'août 1506, et le 27 du même mois, la prise de possession du couvent, par les Augustins, eut lieu régulièrement.

L'année précédente, sur les instances de Jean de Loriol, évêque de Nice, le pape avait autorisé la réunion du prieuré de Brou et la translation de son titre de paroisse à l'église de Notre-Dame de Bourg, église plus commode et plus centrale, pour les habitants, que la chapelle de Brou, éloignée de la ville.

Cette princesse acheta les terres et bâtiments de l'ancien prieuré ; elle ordonna la construction immédiate du nouveau monastère qui devait loger douze religieux Augustins de la congrégation de Lombardie.

On avait cherché des artistes et des ouvriers habiles ; on avait fait appel aux architectes, aux constructeurs de la Bresse et à ceux des villes voisines. Les plans furent établis ; les travaux de maçonnerie donnés à la tâche aux ouvriers du pays et l'on commença l'œuvre monumentale par les bâtiments du couvent. Mais les archives de Brou sont restées muettes sur les noms des auteurs de ces plans..... A qui la fondatrice confia-t-elle leur exécution ? Qui les a tracés ? Rien ne l'indique d'une manière précise. Le Père Rousselet, l'historien de Brou, ne le dit pas, bien qu'il ait cité Van-Boghem comme le principal constructeur (1). Guichenon, dans son Histoire de Bresse, s'abstient également.

(1) Le Père Rousselet a écrit : « Les fondations de l'Eglise n'ont été « jetées par Marguerite qu'au mois d'avril 1511. Loys Van-Boghem, Alle- « mand de naissance, fut le principal architecte de l'édifice, du moins, nos « manuscrits les plus anciens le nomment ainsi ; cependant, s'il faut en « croire une tradition appuyée sur quelques mémoires qui m'ont parus « assez exacts, c'est *André Colomban*, né à Dijon, *et non pas Loys Van- « Boghem, que l'on doit reconnaître pour le premier architecte*. Ce qu'il y a « de certain, c'est qu'il fut, au moins, *le chef des ouvriers*, *puisqu'on le « trouve à leur tête dans tous les originaux qui les concernent.* »

Quelque peu concluant que soit ce texte, il est évident qu'il y a erreur dans la date de la fondation de l'église et sur le nom du premier architecte.

Si Colomban a existé, il n'a été employé qu'en sous ordre.

M. Amanton, littérateur du département de la Côte-d'Or, a publié,

Cependant, le temps n'a pas permis que ces noms fussent éternellement ensevelis dans l'oubli ; ils ont été proclamés, en 1838, d'une manière fortuite, à la suite d'une découverte faite par M. Le Glay, archiviste du département du Nord, qui les publia dans ses *Analectes historiques*. Ils furent cités dans plusieurs documents extraits des anciennes archives de Flandres, pendant le gouvernement de Margue-

en 1840, une notice intéressante sur André Colomban, comme principal architecte de Brou. L'auteur a voulu sans doute faire hériter la ville de Dijon du plus beau fleuron de la couronne d'un artiste habile ; mais les renseignements donnés par M. Amanton, sur son architecte et sur Brou, sont aussi invraisemblables l'un que l'autre.

D'après lui, l'*ouverture des fondations fut commencée en* 1506 *et terminée à la fin de cette année. La pose de la première pierre aurait eu lieu le* 2 *janvier* 1507. *Dix-sept mois après, en mai* 1508, *les fondations de l'église étaient à fleur de terre*, etc., etc. Ces renseignements sont inexacts.

Quant à la participation de Me Colomban aux travaux, nous avouons notre incrédulité : d'abord, à l'endroit de sa disparition subite de l'atelier, dans le temps où il y était le plus nécessaire. Son remplacement par Philippe de Chartres, en 1518, lorsqu'on sait que Van-Boghem n'a pas quitté l'œuvre depuis 1513 ; le retour insolite de Colomban au milieu des ouvriers en 1519, alors que le même Van-Boghem a conduit les travaux jusqu'à leur achèvement, en 1532 ou 1536.

Enfin, tout, jusqu'à sa coopération à la coupe et à la pose des pierres, *quoiqu'il fût devenu complètement aveugle*, et sa mort au milieu des religieux dont il aurait pris la robe, tous ces faits sont très-contestables, et semblent en faire un personnage imaginaire. S'il a existé, et qu'il fût moine, on pourrait conclure que l'architecte Colomban a consulté *les plans* qu'il avait réussi à se procurer *après le départ de Perréal*, et qu'il les a fait passer comme *siens*. Après sa mort, sa confrérie lui aurait attribué, par ses écrits infidèles, une gloire usurpée dont l'éclat devait rejaillir sur elle, en donnant au moine Colomban des talents et un caractère merveilleux tenant de la protection du ciel.

L'histoire doit faire justice d'une fable qui ne peut plus captiver l'attention.

rite. Ces pièces ont nommé, pour la première fois, *Jehan Perréal* dit *Jehan de Paris*, peintre et valet de chambre du roi de France, et *Michel Colombe*, *tailleur d'ymaiges*, habitant de Tours, comme ayant été chargés de l'exécution des travaux de Brou.

A partir de ce moment, de nouvelles recherches se sont succédées avec persévérance. On a fouillé, avec ardeur, les archives de Bourg, celles de Lille, de Dijon et dernièrement celles de Lyon.

On a trouvé de nouveaux renseignements sur ces illustres artistes, et la qualité de *premier architecte de Brou*, comme *auteur des plans mis à exécution*, paraît définitivement acquise à Perréal, le peintre, l'architecte lyonnais presque inconnu jusqu'ici.

La participation de cet éminent architecte dans l'œuvre monumentale de Brou, était demeurée, d'abord, douteuse pour quelques archéologues; niée même, en 1844, par l'auteur des Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou (1).

Sur la foi du savant Du Saix, commandeur de l'ordre de Saint-Antoine, auteur du poème intitulé : *Le Blason de Brou*, écrit à la louange de Marguerite et à celle du constructeur *Van-Boghem*, on avait voulu attribuer, exclusivement, à ce *maistre masson* flamand, l'honneur d'avoir conçu les plans des monuments dont il s'agit. Cette prétention a été combattue par de nombreux documents historiques qui lui ont été opposés.

Cependant, depuis 1854, on admettait que Jehan de Paris *pouvait* être l'auteur des plans du couvent de

(1) M. Baux, archiviste du département de l'Ain. 1 volume in-8°, 1844. Réimprimé en 1854, à Lyon, chez M. Vingtrinier.

Brou, de 1505 à 1510, à l'exclusion de ceux de l'église. Ce premier pas était d'un bon augure pour l'avenir. La raison et la logique des faits finiront, espérons-le du moins, par persuader les plus incrédules.

En effet, il eût été difficile de ne pas se rendre à l'évidence concernant *les bâtiments claustraux* bâtis antérieurement à l'église. Nous avions publié, en 1847, une notice (1) dans laquelle nous mettions au jour une lettre du secrétaire Barangier, annonçant à Madame, l'arrivée à Brou du *maistre masson* Van-Boghem, *en novembre* 1512, pour reconnaître la PLACE DE L'ÉGLISE. Or, les cloîtres étant déjà construits à cette même date, sans la participation du constructeur flamand, il a donc fallu reconnaître qu'il existait des plans qu'on avait suivis, et qu'ils devaient avoir été tracés par le peintre Jehan de Paris, travaillant pour Madame, depuis 1505.

Voyons, aujourd'hui, s'il existe une cause qui puisse s'opposer à la création des plans du même architecte, pour l'église et les tombeaux. Il n'en existe aucune.

D'abord, en 1505, la princesse, qui avait connu Perréal à la cour de France, n'ignorait ni sa science, ni la réputation dont il jouissait à Lyon. Comment aurait-elle confié à un autre artiste ses projets et ses espérances qui préoccupaient sa pensée toute entière ?

Pouvait-elle placer ses intérêts en de meilleures mains ? Qui admettra que, trouvant, à la porte de la Bresse, un ancien serviteur dévoué, capable de diriger la construction monumentale qu'elle méditait, Marguerite ne l'ait pas chargé du soin de remplir ses intentions, soit en lui faisant part de

(1) Dissertation sur de nouveaux documents trouvés dans les archives du Nord, concernant l'église de Brou. — Dufay, 1 broch. in-8. Bourg, 1847.

ses propres idées, soit en laissant Jehan de Paris libre de ses inspirations ?

Le doute fût-il possible, il tomberait devant le témoignage de Perréal, lui-même, sous la date du 15 novembre (1509?) exposant à Madame, ce qui suit :

« Depuys le temps que de vous je reçue une lestre con-
« tenant en somme que veulliez que je feusse payé d'une
« pension que, de piéça, vous pleu me donner et de bon
« cœur octroier, de laquelle ay joy *deux ans*, et jà sont
« passés *troys* que je n'en ay rien reçu, j'ai esté en cour tou-
« jours, et en ceste dernière guerre contre les Vénitiens,
« où ai eu plus de dangier que de mal, etc. (1). »

Donc Jehan de Paris recevait, depuis 1505, de Marguerite d'Autriche, une rémunération de ses travaux *comme architecte;* sans cela, pourquoi cette pension? Elle était octroyée depuis cinq ans, précisément depuis le commencement des travaux du couvent de Brou, en 1505, et, comme preuves, rappelons les passages suivants extraits *du prix fait de l'Eglise et des travaux du couvent, marché daté de la même année.*

« S'ensuyt l'ordonnance de la tasche de Brou, TOUCHANT
« L'ESGLIESE, mise en ordre, etc.— Seront tenuz les massons
« fere la toyse du mur de 6 piés en carreur, toysant le vide
« comme le plein, jouxte le contenu *du pourtraict*, pour le prix
« d'une chascune toyse, IIII liv. XV s.—Item, seront tenuz
« les massons fere le portal devant, beau et honeste, jouxte
« le contenu *du pourtraict*, avec son ostiaire et le pignon
« dessubs, comptés pour le prix, c'est assavoir IIII c. liv.
« — Item, plus seront tenuz fere *deux sépultures*, *belles*

(1) Cette lettre a été publiée dans le *Journal d'agriculture, sciences et arts du département de l'Ain*, 1848 (nos 11 et 12).

« *et honestes*, selon l'ordonnance *du pourtraict*, pour le « prix, d'une chascune sépulture, CL liv.

« — Seront tenuz les massons fere les grans et basses « voltes, les pilliers, les murs. — Les planes de pierre de « roche pour paver. — Ung charnier, etc., etc.

« S'ENSUYT LE MONASTÈRE... *le bastiment de Madame...* « et le tout fere *selon le pourtraict dont ils en auront le* « *double* (1). »

Le mot *pourtraict* n'a évidemment ici que la seule signification naturelle de *plan*.

Or, si l'on admet que les plans des bâtiments claustraux ont pu être faits par Jehan de Paris, il faut admettre qu'il a fait aussi ceux de l'église, parce que le texte qui vient d'être rappelé constate *le pourtraict* du couvent et *celui* de l'église. Cette preuve se trouve encore corroborée par la déclaration formelle de la princesse, dans son testament du 20 février 1508 (2), déclaration ainsi conçue :

« Nous élisons la sépulture de nostre corps en *l'esgliese* du « covent de St.-Nycolas de Tolentin-lez-Bourg en Bresse, « lequel avons fondé et *faysons présentement édifier et cons-* « *truyre*.— Item, en cas que au jour et à heure de nostre « dict trespas, le dict *covent*, *esgliese* et fundacion que avons « conclud et deslibéré fere, *avec aussy les sépultures*, *selon* « *les patrons que en avons faict prendre*, ne fussent faictes « et parachevées, voulons et ordonnons iceulx *covent*, *es-* « *gliese et sépultures*, *estre parfaictes selon les dicts pa-* « *trons*, etc., etc. »

Il est vrai qu'il manque, dans ce texte, le nom de l'ar-

(1) *Recherches hist. et archéolog. sur l'église de Brou* par M. Baux, Preuves, p. 1, 2[e] partie, Bourg 1844, in-8.

(2) Ibidem, p. 32.

tiste qui a exécuté tous ces *patrons*, *pourtraicts ou plans ;* mais il est connu : c'est Perréal, puisque Van-Boghem, le constructeur qu'on lui oppose, n'a visité les travaux de Brou, *pour la première fois*, *qu'en novembre* 1512, et que l'architecte Perréal n'avait pas de concurrents connus de 1505 à 1511 inclusivement.

A son retour de l'armée d'Italie, en 1509, Jehan de Paris s'était empressé de reprendre sa correspondance avec Madame. Il lui écrivait :

« Et quand j'ai esté arrivé à Lyon, j'ai trouvé Jehan « Lemaire, qui avoit fait ung volume que je crois avez à « présent, et d'aultres euvres, lequel me dit vostre instruc-« tion touchant trois sépultures que voulez fere en l'es-« glise que faites faire près de Bourg, que l'on dict estre « fort belle. Sy me dict qu'on vous en faict quelques patrons ; « mais il me dict que s'il estoit possible d'en faire ung de « *quelque mode digne de mémoire*, que vous l'arez agréa-« ble. Sy me suis mis après, tant pour mon debvoir envers « vostre majesté que pour l'amour que je vous dois, *et ay re-« viré mes pourtraictures au moins des chouses antiques « que j'ay eu ès parties d'Italie, pour fayre de toutes belles « fleurs ung trossé bouquet dont j'ay montré le jet audict « Lemaire, et maintenant fais les patrons que j'espère arez en « bref*, etc. — j'ay treuvé albastre la plus blanche du monde « et à bon conte, grandes piesses et à grant quantité. Oultre, « j'ay treuvé ung bon ouvrier et excellent disciple du Me Michel « Coulomb, homme de bon esprit et qui besoigne après le « vif, lequel est contant de besoigner à Lion, ou à Bourg, « combien *que je serai voulontiers près de luy, car vous « entendez assez que rien n'en empireroit* et mesmement « pour le visaige de feu Monseigneur et aultres choses... etc. »

Or, nous avons vu, par le testament de Madame, qu'il existait déjà des plans ou patrons pour les *deux mausolées*

de Marguerite de Bourbon et de Philibert-le-Beau. On lui confia le *troisième*. — Il en fit le plan et les dessins *d'ung mode digne de mémoire ;* et, en effet, le tombeau de Marguerite d'Autriche est plus somptueux et plus riche de détails d'ornementation que les autres.

Cette révision des plans des tombeaux qui entraînait celle des plans de l'église, par Jehan de Paris, reçut sa récompense.

Madame fit compter à l'architecte une *première somme de* 9 *escus d'or au soleil*, et, dans la même année 1509, *une seconde somme de* 60 *escus d'or*, portée sur les comptes du trésorier Vionet, en 1510 (1).

Enfin, une récompense plus précieuse encore lui était réservée : son fils fut inscrit au rôle des bénéfices du comté de Bourgogne, et Marguerite conféra au père, le *titre de contreroleur de l'édifice de Brou*. (Lettre de Madame à Jehan de Paris, febvrier 1511).

La générosité de cette princesse se fût-elle montrée si empressée, si elle n'avait pas agréé les plans de son peintre (2)? l'aurait-elle institué *contreroleur de l'édifice*, si elle n'avait résolu de suivre ses plans ?

Cette lettre de l'architecte Perréal ne mentionne que les

(1) Compte des *denyers paiés par lestres de Madame, par doys et aultrement*, 1509, pièce III, extrait des archives de Lille. — Voir aussi le compte de 1510, pièce IV. Documents déposés aux archives de la Société d'émulation de l'Ain, par M. Dufay, en 1844.

(2) Dans sa IIe course archéologique (3e partie, page 8). M. Sirand a écrit ce qui suit :

« Peut-on induire de ce que Perréal était pensionné par la princesse,
« depuis 1506, qu'il a dû faire les plans de l'église ?

« Je ne saurais l'admettre. *Un peintre du roi n'est pas un architecte, ce sont deux choses bien distinctes*, etc. »

Nous ferons remarquer à M. Sirand, que Perréal, le peintre du roi, était du nombre de ces artistes d'élite pour lesquels, dans les XIVe, XVe et

mausolées; mais peut-on admettre qu'ayant à placer trois tombeaux considérables dans une église dont ils sont les ornements principaux, au chœur même du monument, l'artiste n'ait pas eu besoin de modifier son plan général ou d'en créer un nouveau ?

Nous croyons qu'il ne pouvait édifier l'église et les tombeaux séparément, sans nuire à l'effet d'ensemble et à la perspective, même aux proportions de l'édifice ; qu'ainsi il a dû tout mesurer, tout accorder, sanctuaire et tombeaux, pour les rendre dignes l'un de l'autre.

Enfin, ce fait n'est plus douteux après la lecture de la lettre suivante de Jèhan de Paris, écrite de Blois, le 30 mars 1511, au secrétaire Barangier (1) :

XVIe siècles, la peinture et l'architecture se confondaient dans une même science. M. Sirand peut-il douter des deux qualités de Michel-Ange *comme peintre et comme architecte ?*

D'ailleurs, Jehan de Paris était *architecte* à Lyon.

Une objection, selon nous, plus sérieuse, a été faite par M. Sirand, à l'occasion de la lettre de Perréal, que nous venons de citer et qui appartient à cet archéologue. « *S'il avait tracé les plans de l'édifice, il ne* « *s'exprimerait pas, en parlant à Marguerite, comme il le fait* : *Vostre* « *esglise qu'on dict estre fort belle.* Il saurait comment elle est. »

Nous répondons : Jehan de Paris, dit-il, arrivant d'Italie, ignorait ce qui s'était passé en son absence à Brou ; il a pu croire qu'une autre main avait retouché les plans anciens ; mais informé bientôt qu'il aurait à produire les dessins du troisième tombeau (celui de Marguerite), on ne peut lui prêter d'autre pensée que celle-ci :

» L'église que vous désirez faire construire près de Bourg, et qui doit « être fort belle, etc. »

Si l'église eût été en voie d'exécution, cette explication serait inadmissible ; mais elle ne se rapporte qu'au projet d'exécution seulement, et Perréal a modifié le plan de l'église, en même temps qu'il a donné le plan du troisième mausolée, en 1511, c'est-à-dire avant la venue de Van-Boghem en Bresse, en novembre 1512.

(1) Voir les *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et arts*

« Pour ce que tousjours vous ay treuvé entier, et je l'ay
« bien aperçeu à Bourg, et m'en suis bien cogneu, *quand*
« *dernièrement je y fus pour prendre la mesure de l'église*,
« car j'eus plus de peine à assembler *ces longues robes* (les
« conseillers municipaux), de quoy n'avoye que fayre mon
« art... etc.

« *Tous les patrons sont faicts et bien enquessez*, je le de-
« mande à Madame, s'il lui plest de les envoyer quérir... etc.

« Vous voyez la paine que je prends et de bon cœur, *tant*
« *en invencions que patrons ;* et sur ma foy, *les derniers*
« *pourtraicts ou patrons que j'ay faicts*, TANT CELUY DE
« L'ÉGLISE QUE DES TROIS AULTRES, *m'ont donné beaucoup*
« *de paine*... etc.

« *Ce m'est ung grand rumpement de teste, tant pour in-*
« *venter que pour fere au gré de Madame, qui est le tout.* »

Devant une déclaration aussi nette, aussi formelle, aussi précise, qui niera désormais que Jehan de Paris soit le créateur des plans *de l'église et des mausolées de Brou*, de même qu'il a conçu *ceux du couvent*, dont il a surveillé lui-même l'exécution ?

Il reste à examiner si tous ces patrons, plans et dessins ont été exécutés tels que Jehan de Paris les a tracés ?

Les bâtiments claustraux sont hors de discussion. Il s'agit seulement des plans, de 1509 à 1511, *pour l'église et les tombeaux*.

Nous reconnaissons que les statues qui décorent les mausolées ont reçu une modification dans la pose des personnages. Ainsi, d'après l'architecte Perréal et le sculpteur

de Lille. 1850, p. 330, — et la brochure intitulée : *Observations sur la correspondance de Jehan Perréal, dit de Paris, avec Marguerite d'Autriche, concernant l'église de Brou*, par Dufay. Bourg. — 1853, p. 3.

30

Michel Colombe, elles devaient être représentées *en plate-forme pour le gisant*, c'est-à-dire *les personnages couchés;* et en élévation *pour le vif*, c'est-à-dire à *genoux*.

Van-Boghem et le sculpteur Conrard Meyt paraissent avoir adopté, sans doute sur l'avis de la princesse, *la plate-forme* pour les deux représentations, puisque ces statues, sur chaque tombeau, sont couchées *pour le vif et le gisant.*

Cette modification suffit-elle pour faire perdre à l'auteur le mérite de ses dessins? Nous ne le pensons pas, parce que le principal intérêt de ces statues gît dans la ressemblance des personnages qu'elles représentent; or, les artistes qui ont succédé à Jehan de Paris et à Michel Colombe ne pouvaient la donner par eux-mêmes, puisque le prince Philibert-le-Beau était mort depuis 1504, et sa mère avant lui; ils ont donc copié les *pourtraictures faites de la main de Jehan de Paris, peintre de Madame.*

On n'a rien changé aux *vertus* (génies), ni aux *aultres ymaiges à la correspondance*, c'est-à-dire aux attributs et ornements indiqués dans le traité conclu, le 3 décembre 1511, avec Michel Colombe.

Cependant l'auteur des Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou, n'a pas hésité à écrire que Van-Boghem s'était empressé *de substituer ses inspirations, ses plans, ses modèles à ceux de Perréal.* Examinons cette assertion qui ne nous paraît pas fondée.

Pour les statues des tombeaux, Van-Boghem n'était ni peintre, ni statuaire; il n'a pas dû les modifier de son autorité privée; seul, Conrard Meyt *l'ymaigier*, succédant au sculpteur Michel Colombe, décédé depuis les patrons qu'il avait faits, a pu décider la princesse à modifier la pose des personnages représentés vivants, au moment de leur confection, en suite de son marché du 24 avril 1526. On n'a jamais songé à faire de Conrard Meyt, l'auteur des dessins

des statues. Il les a sculptés d'après les patrons existants.

Le plan général de l'église a-t-il été modifié ? La réponse à cette question se trouve mentionnée dans la lettre du secrétaire Barangier à Madame, sous la date du mois de novembre 1512 (1).

« Madame, dit-il, suivant qu'il vous a pleu m'escripre, ay « faict toute adresse à *maistre Loys* (Van-Boghem), *maistre* « *masson*; lequel a bien et au long veu vostre édiffice de « Brouz, et la treuvé très-beau et bien ordonné, et y ont « honneur les massons, comme il m'a dit. *Il a aussi veu* « *la place pour faire l'esgliese*, et treuve qu'il n'est besoing « de pillots, qu'est grand adventaige.

« *Il la reculera bien de quinze à 20 piés loin du dict édif-* « *fice, afin de n'empêcher point la vehue du doretoire ; aussy* « *pour les chappelles et sacristie tant plus belles et grandes*, « *et avec ce, en sera la dicte esgliese plus magnifique....* Et « quant à vos chappelles, à la vérité, Madame, *selon que* « *vous dis à mon partement, il les fera à l'opposite du* » *dict édiffice*, et entend d'en fayre une qui sera un chief- » d'euvre, et pourrez descendre par dessubz le *jubilé* (jubé), « *comme je dysais*, en vostre chappelle, de laquelle pourrez « voir par dessubz vostre sépulture au grant hauste (au- « tel), ainsy que le tout à plain le dict Me Loys déclai- « rera... (2). »

Eh bien ! *le changement d'alignement et la construction projetée de l'oratoire sur la sacristie n'ont pas eu lieu*. La construction d'une chapelle *à l'opposite de l'édifice*, due à

(1) Documents sur Brou et sur la Bresse, recueillis dans les archives de Lille, par Dufay. 1847, p. 5, pièce VIII.

Voir cette lettre à la suite de cette biographie.

(2) Il est impossible de nier l'existence de plans déjà tracés sur le papier et consultés sur le terrain par le nouvel architecte venant pour la première fois à Brou en 1512. Qui aurait fait ces plans, si ce n'est Jean de Paris ?

l'initiative de la princesse elle-même, ou à celle de son secrétaire, est la seule modification apportée au plan; mais les expressions de la lettre qui vient d'être citée, *selon que je vous dis à mon partement*, et plus loin, *comme je dysois*, indiquent une résolution concertée, à l'avance, entre Madame et son secrétaire Barangier, au moment où celui-ci allait se rendre de Flandres à Brou, résolution qui ne devait être peut-être définitive qu'après l'*avis de Van-Boghem consulté sur le terrain*.

Admettant même que ces changements de détails eussent été exécutés par le nouvel architecte, ils ne seraient pas, selon nous, de nature à altérer l'idée première des plans généraux créés par Jehan de Paris.

Antoine Dusaix, qui a chanté en vers toutes les merveilles de l'église de Brou, dans *Le Blason de Brou*, imprimé en 1533, c'est-à-dire vingt ans après les fondations de cette église, est la seule autorité sur laquelle on s'étaie pour repousser ces observations; mais le poète bressan pourrait n'avoir pas connu les plans primitifs de Jehan de Paris. Il a été de bonne foi lorsqu'il qualifiait *Van-Boghem de mathématicien*, *d'architecte incomparable*, *ayant fait la huitième merveille du monde*. Du Saix a jugé sur l'apparence, comme témoin oculaire, sans autre examen; Van-Boghem s'est laissé faire dans l'intérêt de sa renommée..... *Ingenium atque manus*.....

Nous le répétons, Du Saix n'a pas connu les premiers plans de Jehan de Paris, établis de 1505 à 1509, plans remis par la princesse à Van-Boghem, lorsqu'elle chargea *maistre Loys, maistre masson, de la taille des pierres et de la conduicte des ouvriers*.

Cette qualité de *maistre masson* équivaut-elle à celle *d'architecte*? Non, sans doute (1). Nous admettons que Van-

(1) On lit dans les Recherches historiques et archéologiques de l'église de

Boghem se soit montré aussi habile constructeur que l'auteur des plans lui-même ; mais, enfin, il faut reconnaître qu'il n'a été désigné, dans tous les actes officiels de l'époque, extraits des archives de Flandres, qu'avec la qualité de *maistre masson*. Or, contrairement à l'opinion de quelques archéologues qui ont cru voir, dans ces deux désignations, une seule et même qualification, celle d'architecte, nous croyons qu'il existait déjà, dans le XVI[e] siècle, une différence notable qu'il importe de signaler ici. L'architecte possédait déjà, comme de nos jours, des connaissances positives non exigées du *maistre masson*. La géométrie, la statique, la perspective, le dessin étaient indispensables à l'architecte, non obligatoires pour le *maistre masson*, qui était tenu de connaître seulement la coupe des pierres, la qualité et l'emploi des matériaux, le rapport des mesures en grand, d'après les plans réduits des architectes ; c'est ce qu'on peut voir dans cette phrase du traité de Michel Colombe, pour Brou, en parlant de son neveu : « Et le dict Bastyen Françoys, « *maistre masson de l'esgliese de Saint-Martin-de-Tours*, fera « de pierres de taille, toute la massonnerie servant à la dicte « sépulture, en petit volume, *par vrais traicts et mesures*, « tellement que, en réduisant *le petit pié au grand*, Madame « pourra voir toute la sépulture de mon dict feu seigneur de « Savoye. »

Et plus loin, en citant le plan de l'église, il ajoute : « Et « le dict Bastyen Françoys *portera la montée de l'élévation*

Brou, édition 1844, p. 273, que lorsqu'on répara le clocher de Brou, en 1613, on fit venir maître Oddot-Mayre, qualifié dans l'acte de *maistre masson et architecte*, habitant de la ville de Dôle, au comté de Bourgogne. Donc, dans le XVII[e] siècle, on ne pouvait pas encore désigner un maître maçon par la qualité d'architecte seulement ; il fallait la réunion des deux qualités pour exprimer un *constructeur* pouvant faire *les plans* et *la maçonnerie*.

« *du portal et des arcs boutans par dehors*, pour lesquelles « choses estre faictes par le dict Bastyen, j'ay retenu le « *double de la plate forme de la dicte esglise* du cuvent de « Saint-Nicolas-de-Tolentin lès-Bourg-en-Bresse, *icelle plate-* « *forme faicte et très-bien ordonnée* sur le lieu, *mesurée de la* « *main de Mᵉ Jehan de Paris*, avec l'advis, et en présence « des maistres Henriet et Jehan-de-Lorraine, tous deux « *très-grans ouvriers en l'art de massonnerie.* »

Ce que Michel Colombe n'a pu faire exécuter par son neveu, le *maistre masson Françoys Bastyen*, à cause de son décès, l'a été par Van-Boghem, le *maistre masson flamand*. Celui-ci a construit l'église de Brou avec le plan de Jehan de Paris à la main ; il a conduit les ouvriers, comme le ferait un entrepreneur de nos jours, dans une gestion de clerc-à-maître, en se plaçant en tête de ses ouvriers, comme l'a indiqué le Père Rousselet (1), mais avec toute l'autorité du talent

(1) On lit dans les Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou (p. 219 de la première édition), *que le Père Rousselet a avancé indûment que Van-Boghem fut payé comme ouvrier*. L'auteur cite pour preuve un document extrait des archives des Augustins de Brou, d'après lequel ce *maistre* reconnait avoir reçu 1,037 florins, à compte des honoraires qui lui revenaient pour l'année 1531.

Or, cette somme représenterait aujourd'hui, ajoute l'auteur, 10,370 *fr. de notre monnaie*, et il en conclut que l'architecte était largement rétribué comme tel.

Le texte de la quittance dont il s'agit commence par ces mots : « *Pro* « *se et suis*, confitetur habuisse, » et plus loin : « *In deductionem sti-* « *pendiorum dicti magistri Ludovici præsentis anni* 1531. »

Cette somme représente-t-elle seulement les émoluments de l'architecte (*pro se*) ? ne comporterait-elle pas plutôt une part des dépenses afférentes aux ouvriers qu'il dirigeait (*suis*) ? C'est notre avis, parce que le maître maçon ne pouvait faire que cette dépense dans l'œuvre, attendu que tous les matériaux étaient soldés par le contrôleur de l'édifice, désigné spécialement par la princesse.

En sorte que cette quittance confirmerait la citation faite par le Père

véritable qu'il a déployé dans la construction de ce monument.

Cette distinction entre l'*architecte* et le *maistre masson* est telle que les grands artistes qui ont illustré les siècles passés : Jean Joconde, Léonard de Vinci, San Gallo, Bramante, Raphaël Sanzio, Jean Juste de Tours, Jean Bullant, Pierre Lescot, Philibert Delorme, Vassari, étaient tous *peintres* et *architectes*. Personne ne s'est avisé de les qualifier de *maistres massons*.

En résumé, il est certain : 1° que le choix d'un *maistre masson*, quel que fût son mérite, répondait à l'idée arrêtée par la fondatrice, qu'on suivît les plans existants ; 2° que ces plans n'ont pas été conçus par Van-Boghem qui les a exécutés ; 3° enfin, que Van-Boghem n'a été que le second architecte de l'église de Brou.

En conséquence, nous proclamerons de nouveau que : « Pour être juste, il faut maintenir à Jehan Perréal, dit « Jehan de Paris, peintre et architecte lyonnais, l'honneur « de ses sublimes compositions dans l'œuvre monumentale « de Brou ; il fut l'ingénieux écho de la pensée de Margue- « rite d'Autriche. »

Van-Boghem a été l'heureux interprète de cette même pensée par une sage et savante exécution.

Nous venons de faire connaître comment les plans de Jehan de Paris ne furent pas exécutés par les artistes de l'école de Tours ; il nous reste à dire pourquoi cet architecte cessa d'être employé, par la princesse, comme contrôleur dans la surveillance des travaux de l'église, à partir de l'année

Rousselet qui affirme que le nom de Van-Boghem figurait sur les états de dépenses des ouvriers, comme chef des ouvriers lui-même.

Cependant, il faut reconnaître que les expressions : *pro se et suis*, représentaient, à l'époque, une formule assez souvent employée dans la rédaction des actes publics.

1512, ainsi qu'il l'avait été, en 1505, pour la construction du couvent de Brou. Hâtons-nous de le dire pour ne pas laisser planer, plus longtemps, sur sa mémoire, un soupçon injurieux et immérité.

Le premier devoir de l'historien est d'être vrai et sincère dans ses appréciations.

On lit à la page 188 de la 2e édition des *Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou*, le passage suivant qui donne lieu à une fâcheuse équivoque. L'auteur s'exprime ainsi :

« Il (Jehan de Paris) nous apprend lui-même qu'après en « avoir fait l'envoi à Marguerite, en 1511 (il s'agit des plans « de l'église de Brou et des modèles des statues pour les « mausolées), il perdit complètement la *confiance* et la fa- « veur de cette princesse, qui *poussa la rigueur, à son* « *endroit, jusques à laisser ses lettres et ses suppliques sans* « *réponses.* »

Il semble résulter de cette déclaration que l'artiste perdit tout à coup la confiance de Madame, *au point de vue de l'art*, puisque, quelques lignes plus bas, on lit : « *Il fut remplacé par un architecte flamand dont le pre-* « *mier soin, en arrivant sur les lieux, fut de changer* « *toutes les dispositions arrêtées jusqu'alors.* »

Nous avons déjà vu à quoi se réduisent les inspirations si vantées de Van-Boghem.....

Quant à la défaveur de Perréal, elle provient uniquement d'une cabale de cour, de propos, de médisances, d'intrigues de palais, dont le bruit autour de Marguerite, devait suffire pour exciter son mécontentement. Ils motivèrent seuls l'éloignement du peintre dont la présence, il faut aussi le dire avec regret, n'était plus indispensable à l'exécution des plans qu'il avait livrés à cette princesse.

Pour juger Jehan de Paris, écoutons-le dans sa défense (1) :

« Madame, je ne puys tenir de vous escripre ; car « amour ancien me contrainct, et ce sçavez ; mais à présent « je cognoy que vous quérez me rebuter ; ce que de vostre « part se faict, et de mon costé ne se fera, combien que « maulgré Dieu ne seray, en Paradis, bien cognoys que de » vous..... mais comme j'ai piessa mandé à M° Loys Barangier, *il ne me chault des parleurs et inventeurs de menteries*, tant pour Jehan Lemaire dont vous pensez par raport « que soie cause.....

« *Je croy que vous n'avez plus en moi nul vouloir, à « l'occasion d'aulcuns raporteurs, comme l'on m'a dit » d'ung quidam qui vous a raporté tant et tant de menteries que tout ne vault rien.* Mais un bien me reconforte que telle et bonne princesse ne ajoustera foy aux « menteurs, cognoissant que de ma vie je ne fis, ne vouldrois fère que ce que vous avez veu, non pour les biens, « mais par amour et honneur que je vous doy. Et se « d'avanture cette maudite guerre est cause de retarder « tant de bien, mauldit soit qui en est cause. A moy n'en est « à cognoistre. Mais tant vous dis que vouldroys estre « VIII jours avec vous, à vostre plaisir, et je vous dirois » que valent les grans et les petits.

« *Madame, si tant il vous plaisoit me donner ceste « joie que de me mander que je me déporte de plus vous « escripre, et que ainsi vous plaise, je prendroie passience et maulgré moy ; et me fera mal à jamais « d'avoir perdu l'amour de telle dame que toute ma vye*

(1) Lettre de Jehan de Paris, publiée dans les Mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille. 1850. P. 341.

« *j'ay aymée et que j'aymeray, combien que peu vous en* « *proufite*.

« Or, Madame, je vous suplie, en l'honneur de Dieu, « qu'il vous plaise me mander *que je me taise, ou que* « *je suis vostre serviteur, car des biens de ce monde ne* « *me chault*..... » etc., etc..... (Lettre du 17 octobre 1512).

Ce langage serait inexplicable de la part d'un sujet, d'un serviteur tel que Jehan de Paris, si l'on ne voyait percer, à chaque phrase, une grande indignation, une profonde douleur résultant d'une injustice dont il paraît avoir souffert et qui lui donnait le droit de se plaindre.

Peut-être eût-il fait plus sagement de ne pas exhaler sa plainte en termes si amers, d'une façon aussi violente que peu respectueuse ; mais l'artiste éminent, dont nous connaissons la fibre irascible, croyait sans doute qu'il pourrait se justifier, qu'il serait admis à fournir ses preuves, à donner ses explications contre ses ennemis. La princesse préféra l'éloigner.....

Quoi qu'il en soit, tout en blâmant la forme de cette lettre, reconnaissons qu'il y a loin de ce caractère fier et altier qui élève le talent d'un artiste à l'égal de la grandeur souveraine, avec le ton d'humilité vile qu'on lui prête. Il n'adressa aucune *supplique* ; ce qui aurait impliqué, de sa part, un manque de dignité dont il était incapable.

Il accepta la disgrâce dont il fut la victime, dût sa gloire lui être contestée dans l'avenir, à l'occasion de l'œuvre immortelle de Brou dont il a, cependant, fourni les premiers dessins ou patrons !

Encore un mot sur l'église de Brou, au point de vue artistique. On a écrit que l'idéal du style gothique avait été réalisé à Brou comme en Belgique ; qu'aucun autre

monument n'avait touché la perfection mieux que lui (1).

Mais cette église présente différentes parties architecturales dans le goût de la Renaissance. C'est le cachet particulier du mérite de Jehan de Paris, dans ses plans de 1509, à son retour d'Italie.

En effet, à ceux qui pensent que la perfection du genre gothique est un fait significatif et commun aux provinces de la Belgique et des Flandres au XV[e] siècle, il faut rappeler que ces provinces, comme celles de la Lorraine et de l'Alsace, restèrent longtemps fidèles à l'architecture ogivale pendant le XVI[e] siècle, tandis qu'en France, on revenait volontiers au genre classique (2). Donc, si l'architecte flamand Van-Boghem, qui devait être peu favorable aux formes antiques du plein cintre, s'est décidé à adopter ces nouvelles formes à Brou, si peu prisées dans son pays, il faut qu'il ait suivi un plan qui n'était pas le sien. Le style de la Renaissance, empruntée à l'Italie, a été apporté à Brou par Jehan de Paris qui en a fait l'application dans quelques parties de ses plans, ainsi qu'on peut en juger en visitant l'église.

III

Depuis l'invention de l'artillerie sous Louis XI, la guerre était devenue une science. Elle disposait de puissants moyens d'attaque contre les tours et les murailles féodales qui ne présentaient plus que de faibles obstacles. Il fallait améliorer le système de défense des frontières. Lyon n'était pas à l'abri des insultes de l'étranger; il n'existait pas de fortifications

(1) M. Didron, auteur d'une excellente monographie sur l'église de Brou, 1846.

(2) M. de Caumont, Rudiment archéologique. 1861. P. 473.

suffisantes du côté de la Savoie et de la Suisse pour protéger cette ville, de la Saône au Rhône et de la porte de Vaise à celle de Saint-Clair. Louis XII donna l'ordre d'abattre le bourg Saint-Vincent, dans le but de construire, sur son emplacement, de fortes murailles susceptibles de soutenir un long siége. Les magistrats de Lyon tenaient plus au bourg Saint-Vincent très-populeux, qu'aux nouveaux remparts dont on s'était passé jusqu'alors. Ils prévoyaient de nouveaux impôts à supporter pour les frais d'établissement, pour ceux d'entretien et de garde. Ils adressèrent leurs *remontrances* au roi, sur le dommage qu'ils allaient éprouver par la suppression d'une aussi grande étendue de terrain. Louis XII ne les accueillit pas. L'inquiétude était grande lorsque Jehan de Paris, alors en Cour, obtint du monarque, à force d'observations fondées sur l'art, que le faubourg Saint-Vincent serait épargné.

D'après lui, les fortifications projetées, au lieu d'être construites à la porte et le long des fossés de la Lanterne, seraient plus avantageusement établies au nord de la ville, en couronnant la montagne Saint-Sébastien.

Cet avis était effectivement plus conforme aux règles de l'art militaire ; la situation de cette défense sur un point culminant, d'un accès facile, dénotait l'habileté de notre artiste comme ingénieur.

Louis XII, dont l'esprit se trouvait favorablement préparé par les efforts de son peintre, finit par se rendre aux raisons données par l'administration Consulaire de Lyon. Ce prince envoya des lettres patentes qui nommaient Perréal surveillant des nouvelles fortifications, sous les ordres du Gouverneur Jacques de Trivulce. Perréal traça les plans, depuis la rive gauche de la rivière de Saône, montant le plateau de la Croix-Rousse, enfermant toute la colline Saint-Sébastien, et venant finir sur la rive droite du Rhône, tels qu'ils ont été exécutés dans la suite.

En considération de cet important service, les Conseillers décidèrent, le 30 septembre 1512, que « *Jehan de Paris se-* « *roit exempté de l'impôt de quatre deniers derrenièrement* « *mis pour la closture de la dicte ville.* »

IV.

Jehan de Paris quitta Lyon pour accompagner, une troisième fois, le roi Louis XII en Italie.

Les archives communales sont muettes sur ce nouveau voyage du roi. Ce prince avait, sans doute, défendu toute manifestation dans cette occasion; l'entrée à Lyon paraît avoir eu lieu sans aucun éclat.

Quelques jours après le départ du roi, on apprenait, par une communication faite aux magistrats de la ville, sous la date du 17 avril 1512, par l'archevêque François de Rohan, en ce moment à Milan, que l'armée française venait de gagner la bataille de Ravenne contre les Espagnols, le jour de Pâques (11 avril).

Le roi avait perdu son neveu Gaston de Foix, duc de Nemours, tué dans l'action. Le maréchal de Lautrec était *navré* de dix-huit blessures mortelles. D'Allègre et son fils avaient été tués et enterrés à Ferrare. Enfin, Messires de la Crotte (1),

(1) D'après Brantôme, le capitaine *de la Crotte*, autrement nommé *François Daillon*, frère de *du Lude* (*Jacques d'Aillon*), *sénéchal d'Anjou*, était lieutenant de la Compagnie des cent hommes d'armes du marquis de Montferrat. Louis XII l'avait fait gouverneur de Lignago, en Vénitie.

Quoique blessé à la première charge qu'il fit à la bataille de Ravenne, il y combattit avec une bravoure sans égale.

Comme on l'invitait à se retirer du lieu du combat. « Rien, rien! ré-« pondit-il, je veulx faire icy mon cimetière, et mon cheval me servira de « tombe; il faut que luy et moy mourions ensemble. »

« Parquoy le maistre et le cheval, en combattant jusqu'à la dernière goutte de sang, tombèrent *en* terre *et luy dessoubs*. »

On appelait communément Bayard, de la Crotte, et de Fonterrailles (Fontrailles), chevaliers *sans peur et sans reproches*.

Jacob Molard, Maugiron et Philippe, principaux capitaines de l'armée, avaient été également *occis* en combattant.

Pendant les dix années qui ont suivi ce grand évènement politique, on cherche en vain le nom de Jehan Perréal dans les registres Consulaires, sans doute parce que l'artiste étant parvenu au déclin de sa vie, le reste de sa carrière s'est écoulé paisiblement à Lyon, entre la satisfaction du devoir accompli et une réputation de mérite bien justifiée.

Cependant il a dû assister au décès de la reine Anne de Bretagne, survenu le 9 janvier 1514. Il a pu voir le mariage de la jeune reine Marie, fille du roi d'Angleterre, avec le vieux roi Louis XII (1); enfin être témoin oculaire de la mort de ce roi, le 1er janvier 1515, puisque ses services à la Cour, comme peintre et valet de chambre, furent agréés par François Ier, dans le même temps.

On ne le retrouve qu'en 1523, muni de lettres patentes dans lesquelles il est désigné, une seconde fois, pour diriger les travaux des fortifications de Lyon. Il s'agissait, pour lui, de conclure des marchés, de donner les prix-faits aux ouvriers. Il refusa cette mission. Il s'abstint *en faveur de la ville*, dit la déclaration de la Commune, rappelée par M. Bréghot du Lut, dans ses *Mélanges*, page 335.

Il est à supposer que la ville de Lyon, voyant avec peine son budget supporter chaque jour de nouvelles charges, no—

(1) M. Léon de la Borde, dans son appendice à la renaissance des arts à la Cour de France (*Histoire des Peintres*, par C. Blanc), cite un fait qui justifie la présence de Jehan de Paris à la Cour de France.

Lorsque Louis XII fut sur le point d'épouser Marie d'Angleterre, il envoya à sa fiancée Jehan de Paris et le sieur de Marigny, avec mission de diriger le goût *des couturiers* qui devaient *accoustrer la princesse anglaise*, à la mode de France.

On prétend même que Perréal fut envoyé à la Cour d'Angleterre, par François Ier, pour faire le portrait de son allié Henri VIII.

tamment celle relative à la construction des remparts qui lui étaient imposés, Perréal préféra prendre parti pour elle, plutôt que d'accepter l'emploi que la Cour lui conférait.

Il avait bien pu proposer des plans autres que ceux du gouvernement, lorsqu'il importait de sauver le bourg Saint-Vincent d'une prochaine destruction; mais lorsqu'on le chargea de leur exécution sur la montagne Saint-Sébastien, il aima mieux renoncer aux avantages de sa nouvelle position, comme constructeur des nouvelles forlications, que de s'aliéner les magistrats de son pays qui s'opposaient, le plus possible, à cette mesure.

Ce nouvel acte de désintéressement devait terminer dignement une si noble carrière.

Nous nous arrêtons ici avec le dernier acte authentique qui se rattache à la carrière publique de Jehan de Paris; peut-être pourrons-nous revenir, un jour, sur son histoire, pour compléter ce qui peut manquer à sa gloire comme artiste; mais, dès aujourd'hui, nous croyons avoir démontré qu'il fut un homme éminent, un bon citoyen, un peintre habile, un architecte savant; enfin, que l'un des plus dignes enfants de Lyon, il a mérité, par ses talents, son noble caractère et sa haute influence sociale, d'être tiré de l'injuste oubli où il est demeuré enseveli depuis plus de trois siècles.

DUFAY.

VOYAGE EN CHEMIN DE FER

DE

LYON A LA CROIX-ROUSSE

De omni re et quibusdam aliis.

La Croix-Rousse, avant 1830, n'avait pas une grande notoriété ; mais depuis elle a fait quelque tapage dans le monde par ses émeutes, ses insurrections, et surtout par ses *Voraces* de **1848**. Cette appellation réaliste, jusque là inconnue, frappait les imaginations, et elle fit naturellement fortune. Me trouvant à Rome, en 1850, près de la porte Saint-Pancrace, contre laquelle s'étaient réunis tous les efforts du siége de l'année précédente, j'entendais la conversation de deux soldats français, stationnant au-dessous de la maison dite de Garibaldi, parce qu'elle avait servi de quartier général au célèbre condottiere. L'un des deux interlocuteurs, décrivant les lieux et la scène à son camarade, lui dit sérieusement : « voilà une maison qui était pleine de Voraces ! » Ces quelques mots faisaient l'histoire de la révolution romaine, et répondaient à l'idée que l'on avait des héros de la Croix-Rousse : têtes exaltées, disposées à l'attaque et à la défense. La maison en question s'était distinguée effectivement par sa résistance, lors de l'assaut donné aux remparts de Rome.

La justice me fait un devoir de dire que l'on dut aux

Voraces, dans les premiers moments de 48, le simulacre d'ordre qui régna dans Lyon. Ils étaient les maîtres, et tout pouvoir a besoin de plus ou moins d'ordre pour sa conservation; mais en même temps il ne peut se passer d'intelligence. L'esprit est toujours destiné, dans les desseins providentiels, à dominer la passion ignorante, et comme l'intelligence ne se développe que par l'instruction, il résulte que le dogme démocratique d'une égalité absolue conduit au fond de l'impasse de l'aveuglement et de l'impossibilité. Il faut bien se persuader que la fonction n'est pas un droit, mais qu'elle ne doit être remplie que par la capacité. Lorsque, sans faire appel au moindre indice de discernement, la fonction est mise entre les mains de la multitude, elle devient alors un danger pour l'État, et les hommes prévoyants agiront sagement en attendant sans impatience *le couronnement de l'édifice par la liberté;* car celle-ci, sous la direction de l'ignorance, aboutirait infailliblement à la licence, c'est-à-dire à la plus affreuse des tyrannies. Avant d'ouvrir la digue, il faut tâcher de diminuer la masse d'eau destinée à s'écouler; sinon le torrent risque de tout emporter sur son passage.

Les Voraces n'eurent qu'un règne éphémère, et ils furent dissous, le 21 mai 1848, par arrêté du citoyen Martin-Bernard, commissaire de la république dans le département du Rhône.

Les luxueuses étoffes qui sortent des ateliers de la Croix-Rousse, n'eussent pas seules suffi à établir sa renommée, et il a fallu que les troubles civils vinssent lui donner une triste célébrité. Les étrangers qui visitent Lyon voudront connaître notre mont Aventin, et le chemin

31

de fer leur offrira maintenant un moyen de facile locomotion. Les indigènes eux-mêmes, rebutés par la peine de l'ascension, gravissaient rarement les diverses côtes qui servent d'aboutissants, lorsqu'ils n'y étaient pas appelés par leurs affaires, et nous les verrons probablement aujourd'hui visiter plus souvent notre 4me arrondissement. Je vais donc tâcher de rassembler tout ce qui peut intéresser dans cette rapide excursion, et je prends mon voyageur à l'entrée de la rue *Terme*, laquelle sert d'avenue au rail-way de la Croix-Rousse.

I.

PETITE RUE SAINTE-CATHERINE

Avant de porter le nom de Terme, la rue actuelle se divisait en deux parties : la petite rue Sainte-Catherine très-étroite et la place Neuve-des-Carmes, différenciées encore maintenant par des alignements distincts. La première tirait son nom d'un hospice, dont l'église était sous le vocable de sainte Catherine. On y avait institué l'œuvre des jeunes orphelines, tandis que les orphelins trouvaient un refuge dans le prieuré de Saint-Martin de la Chana. Deux des hommes qui contribuèrent le plus au perfectionnement de notre fabrique, dans le XVIe siècle, Étienne Turquet et Barthélemy Naris, de Quiers en Piémont, établis à Lyon en 1536, employèrent au dévidage ou au moulinage de la soie les filles de Sainte-Catherine. Cependant avant l'arrivée des susdits, l'industrie de la soie avait déjà tenté de se vulgariser à Lyon, et ce fait résulte de lettres patentes de Louis XI,

du 24 novembre 1466. Dans cette pièce, il est accordé des priviléges aux ouvriers *en ouvraige de drap d'or et de soie* qui viendront s'établir en *notre ville de Lyon, en laquelle, comme l'on dit, en y a ja aucun commencement.*

Une chose qui pourra paraître étonnante, c'est que les échevins n'accueillirent pas de prime-abord le bénéfice de ces lettres patentes : en effet, ils avaient peur d'imposer à la ville des dépenses, nécessitées par l'obligation de l'achat de métiers et de payement à faire à des ouvriers étrangers. Il faut avouer que nous avons fait de grands progrès, et que nos aïeux, avec leurs consciences timorées, doivent nous paraître bien ridicules. Les questions d'argent aujourd'hui ne sont plus un obstacle, et nous marchons en avant, sans retourner la tête du côté de la caisse municipale, qui est le contraire du tonneau des Danaïdes ; car plus nous puisons dedans et plus elle semble se remplir.

Louis XI avait aussi établi, en 1470, des manufactures de draps de soie à Tours, et Guillaume Briçonnet en fut nommé le directeur. C'est le même qui se rendit ensuite célèbre par ses intrigues et sa vénalité, qui poussa Charles VIII à faire l'expédition de Naples, et qui, nommé cardinal par le pape Alexandre VI, fut connu sous le nom de cardinal de Saint-Malo. Cette date de 1470 donne à Lyon la priorité sur la ville de Tours, dans la fabrication des étoffes ; il paraît cependant que l'industrie de la soie n'avait pas fait de grand progrès, lorsque Turquet et Naris s'établirent dans le quartier Saint-Georges. En effet, un acte consulaire, du 17 mai 1536, qualifie Étienne Turquet de *premier inventeur et auteur des métiers de draps de soie.*

Ce fait démontre que la fabrication des étoffes était bien peu avancée dans la première moitié du XVIe siècle, et c'est à cause de cela que beaucoup de gens ne la font pas remonter au-delà de cette époque. Un *Précis historique sur la manufacture d'étoffes de soie de la ville de Lyon*, lu à la séance du 18 juillet 1806, de la Société des Amis du Commerce et des Arts (1), par M. Terret, fournit les détails suivants : « Sous François Ier et sous « sa haute protection, quelques manufacturiers de « Lucques, attirés par l'espérance d'utiliser leur indus- « trie d'une manière avantageuse à leur tranquillité « compromise par les dissensions auxquelles l'Italie « était alors en proie, vinrent se fixer à Lyon. Ils y « formèrent un établissement de fabrication dans le « quartier de Bourgneuf, et l'on voyait encore, il y a « dix ans, la maison qu'ils avaient occupées. Ils y fa- « briquèrent quelques brocards d'or sans goût et sans « économie, mais qui furent recherchés et leur procu- « rèrent des bénéfices considérables (2). »

Lorsque l'hospice de la Charité, au commencement du XVIIe siècle, eut été construit dans le quartier de Bellecour, les filles de Sainte-Catherine émigrèrent dans le nouveau local, et le bâtiment délaissé fut mis en location.

(1) Cette société d'encouragement pour l'industrie nationale se constitua le 12 germinal an XIII (2 avril 1805); ses membres payaient une rétribution de trente-six francs par an, et son administration était confiée à un conseil, composé de vingt-trois membres, dont faisait partie l'auteur du mémoire en question. En 1806, elle comptait plus de deux cents souscripteurs et quelques associés honoraires. (ALM. DE LYON. 1806).

(2) L'auteur aurait dû être plus explicite et indiquer la source d'où provient ce document dont il ne m'a pas été possible de contrôler la véracité.

La chapelle dont on voyait des traces, avant les derniers changements opérés dans ce quartier, était située à l'angle des grande et petite rues Sainte-Catherine, et, dans le local occupé naguère par l'*Hôtel du Parc*, un des bureaux de l'Aumône générale avait été installé. L'immense bâtiment, qui a remplacé les anciennes constructions, est toujours connu sous le nom de maison *du Parc*. Son remarquable intérieur de cour a été déplorablement défiguré par l'administration du Cercle du commerce, locataire de tout le premier étage, sur les quatre façades. L'aristocratie d'argent de notre époque, infatuée des niaiseries du confortable américain, a le plus souverain mépris pour tout ce qui touche aux beaux-arts. M. P. Martin, dans ses *Recherches sur l'architecture des maisons de Lyon*, nous a conservé un dessin de l'entrée du bureau de l'Aumône générale, et il l'a accompagné d'une courte notice. L'Almanach de Lyon de 1755, à l'article de la chapelle de Sainte-Catherine, formule un détail, qui doit se rapporter à l'existence de ce bureau: « Cette chapelle dépend de la maison de la Charité. On « y fait, le dimanche, une partie de la distribution des « 14,500 pains de l'Aumône générale. (1) »

(1) Cochard. Descrip. de Lyon. — Lyonn. dignes de mém. — Dr Potton. La Charité, Lyon anc. et mod. — Arch. hist. 10, p. 7. — Hist. de France. Velly. — Biog. univ. — Notes et docum. Péricaud aîné. Annuaire dép. 1839-40-45. — E. Fayard, Juridictions lyonn.

II.

PLACE NEUVE DES CARMES.

Cette place s'appelait autrefois Place du *Fil*, parce qu'on y avait établi le marché du fil. Dans le plan de Séraucourt, 1740, elle est nommée place Sainte-Catherine, et la rue actuelle des Bouchers était alors la rue *Neuve des Carmes*. En dernier lieu nous avons eu la place *Neuve des Carmes* qui prit probablement ce titre de neuve par suite de la construction de plusieurs maisons, à la fin du siècle dernier, et la dénomination *des Carmes*, en raison de sa juxta-position au vaste ténement occupé par ces religieux. Avant de parler de leur établissement à Lyon, je ferai succinctement l'histoire de l'Ordre, et je commencerai en exposant ses prétentions à une illustre descendance.

Les Carmes font remonter leur origine à une haute antiquité, en reconnaissant pour fondateur le prophète Élie. Cette assertion qui, au premier abord, paraît singulière, a excité de grands débats entre les Carmes et les Bollandistes. Ce dernier nom est celui des Jésuites d'Anvers, qui ont travaillé à la collection des actes de la vie des saints. Il leur vient du père Bolland, ou Bollandus, qui commença l'ouvrage en 1630. Il s'associa le père Godefroy Henschenius, en 1635, et après avoir travaillé huit ans ensemble, ils donnèrent, en 1643, deux volumes in-folio, contenant les vies des Saints du mois de janvier. Cet ouvrage eut un immense succès et, en 1658, parurent trois volumes du même format, pour

les saints de février. À la mort de Bollandus, en 1665, l'ouvrage fut continué par un grand nombre de religieux du même ordre, sous la direction du père Papebrœck ou Papebrochius, associé déjà par le susdit défunt à la vaste entreprise des *Acta sanctorum*, et qui, après le décès d'Henschenius, resta seul chargé de la direction. Les auteurs, dans leurs notes et dissertations, avaient inséré une vie du bienheureux Berthold, regardé par eux comme le premier général de l'ordre des Carmes, dans le XIIe siècle, et en cela ils suivaient l'opinion de Baronius et de Bellarmin. Ne voulant pas blesser les susdits religieux dans leurs prétentions, ils n'attaquèrent que très-légèrement l'antiquité de l'origine dont ils étaient si fiers.

Ce ménagement n'eut aucun succès: les Carmes déclarèrent la guerre aux Bollandistes, dirigés par le père Papebrœck, et les Flandres virent éclore, avec une multitudo de réponses plus ou moins vives, une certaine quantité d'ouvrages, remplis d'érudition, dans le but de prouver la succession légitime d'Élie jusqu'aux Carmes du XVIIe siècle. Le père Papebrœck était le point de mire des combattants, et ses soldats, les Jésuites, ne recevaient les coups qu'en seconde ligne. On vit successivement paraître: *Le Jésuite Papebrœck, historien conjectural et bombardant; Le nouvel Ismaël; Le Jésuite réduit en poudre, etc.* Le père Grégoire de Saint-Martin publia une *Apologie pour l'antiquité des religieux Carmes, tenant légitimement leur origine des saints prophètes Élie et Élisée, laquelle doit servir de préface au livre qui portera pour titre: Le Carmel saint.* — Douay, 1685, petit in-12 de 403 pages. — Le volume commence

par une dédicace légèrement ironique: « A la très-« sainte et très-illustre académie de la très-célèbre Com-« pagnie de Jésus....... Mes révérends pères, c'est avec « regret et par contrainte que j'entreprends cette apolo-« gie, principalement contre l'un de vos compagnons, « qui ayant vomi tout ce qu'on peut de bile contre un « ordre innocent, me provoque à défendre ses inté-« rêts.... » Le reste de cette adresse est sur le même ton, et le corps de l'ouvrage se ressent de cette animosité. Le père Papebrœck, s'appuyant sur le cardinal Baronius, est comparé à un *nain*, *élevé sur les épaules d'un géant*, *qui voit plus loin que ce géant* — p. 57. — L'auteur excuse ainsi sa fougue peu charitable : « Si j'ai « parlé jusqu'à présent contre nos adversaires, avec une « grande force, ça n'a pas été par trop de chaleur, « puisque j ai composé la présente apologie, pendant « les excessives froidures du grand hiver de l'an 1683 ; « les expressions un peu fortes, dont je me sers, ne « doivent point paraître étranges à celui qui réfléchira « aux satires, aux railleries sanglantes, faites à un « ordre entier. » — P. 81. — Le volume est terminé par un quatrain, qui prouve que l'emportement a parfois la naïveté pour compagne :

Tant que l'astre du jour luira
Et que la mer aura de l'onde,
Autant le Carmel florira,
Béni dans l'un et l'autre monde.

Les Carmes ont fait un grand nombre de publications, en faveur de l'établissement de leur ordre par le prophète Élie, et plusieurs de ces ouvrages sont remplis d'une grande science. Si le lecteur n'est pas entièrement

convaincu, il reste en admiration devant cette immense érudition, et le temps employé à cette étude n'est pas perdu. Dans le catalogue de la Bibliothèque de notre ville, les œuvres des Carmes sur cette question sont en nombre considérable, et après le livre précité du père Grégoire de Saint-Martin, je donnerai seulement un aperçu de *La succession du saint prophète Elie en l'ordre des Carmes, et en la réforme de sainte Thérèse, selon l'ordre chronologique, par le R. P. Louis de Sainte-Thérèse.* Paris, 1662. Ce volume in-f° de 671 pages est réellement remarquable par ses prodigieuses recherches. L'auteur s'attache à démontrer que, depuis Élie, une suite d'hommes voués aux pratiques religieuses vivaient dans les alentours du mont Carmel, et que les Carmes ne sont que leurs successeurs.

« Pythagore fut poussé de naviguer vers Sidon, tant « pour reconnaître son pays natal que pour passer plus « aisément en Égypte. En chemin faisant, il côtoya la « Phénicie, mit pied à terre ès ville de Byblos et de Tyr, « et s'associa avec les sacrificateurs du pays, et avec « les prophètes qui suivoient Mochus, ou (comme tourne « une autre version) Moïse (1), et fit profession de leur « religion. Il fut ensuite au mont Carmel, où il trouva « un *temple*, dans lequel il prioit souvent tout seul, et « des hommes qui le reçurent avec grande bénignité « et courtoisie. »

Pythagore entreprit ce voyage, âgé d'environ 34 ans, et quand il eut parcouru l'Égypte, « il revint à Samos, « où étant il érigea une école, dans laquelle il établit la

(1) Cette interprétation me semble un peu libre.

« manière de vivre, de laquelle il avoit fait profession « en Syrie et sur le mont Carmel. » (Chap. V, l. 41).

Saint Jean-Baptiste était aussi un disciple d'Elie, et il imitait sa vie ascétique. Saint Jérôme reconnaît pour chefs Elie et Elisée, et il caractérise en ces termes sa croyance en cette succession : *Noster princeps Elias, noster Eliseus, nostri duces filii prophetarum, qui habitabant in agris et solitudinibus, et faciebant sibi tabernacula prope fluenta Jordanis :* « Nous reconnaissons pour « chefs Elie et Elisée, et les fils des prophètes, qui vi- « vaient dans la solitude et dressaient leurs tentes sur « les bords du Jourdain. » (Epist. 14, ad Paulinum, de Inst. monachi).

Cette citation prouverait que tous les ordres religieux, ainsi que les anachorètes, à l'exemple de saint Jérôme, pourraient regarder Elie comme leur fondateur, mais non pas comme celui des Carmes en particulier ; aussi l'on objectait à ces derniers que leur nom ne figurait pas dans l'antiquité. Le père Louis de Sainte-Thérèse répond qu'il faut moins se tenir au nom qu'à l'essence de l'institut d'Elie, pratiqué de siècle en siècle et qui a eu des noms différents. Déjà, au concile de Constantinople, tenu en 448 contre l'hérésie d'Eutychès, Eusèbe signe en se donnant les qualités suivantes : *presbiter et archimandrita monasterii Eliæ*. Ce monastère d'Elie ne peut être qu'un couvent de Carmes. Le cardinal Baronius, dont l'opinion fait autorité, prétend que l'ordre des Carmes prit seulement naissance au XIIe siècle, sous le pontificat d'Alexandre III : Aimeric, patriarche d'Antioche et légat du Saint-Siége, voyant plusieurs personnes venues d'Occident avec les croisades, embrasser la vie érémitique en

terre sainte, il les rassembla et les mena sur le mont Carmel. L'auteur de la *succession du saint prophète Elie* produit nécessairement des objections contre l'opinion du cardinal; mais sa controverse embarrassée n'est pas faite pour convaincre les hommes qui recherchent simplement la vérité historique.

Le défenseur des Carmes ne recule devant aucune sorte de preuves : il appelle à son secours les faits surnaturels, et il nous apprend que le prophète Daniel, sous le costume de Carme, apparut en songe à Jean Dubois, prêtre et sacristain de l'église de Saint-Michel de Bordeaux, en avril 1478. Saint Pierre-Thomas, au XIVe siècle, eut une vision de la Vierge, qui lui apprit que le prophète Elie, instituteur des Carmes, avait obtenu de Dieu que son ordre subsistât jusqu'à la fin du monde : c'était pendant la transfiguration qu'Elie avait demandé et obtenu cette grâce.

Une fois lancé sur la route du surnaturel, on ne s'arrête plus et l'on trouve des raisons en faveur des choses les plus embarrassantes. Ainsi Enoch et Elie habitent le paradis terrestre qui existe toujours; mais ici l'auteur se demande comment le premier séjour d'Adam n'a pas disparu sous l'action du déluge? Il trouve de suite une réponse à son service : un miracle a converti le paradis terrestre en île flottante, qui s'est soutenue au-dessus des eaux; ou bien encore : le déluge n'a rien détruit, rien dérangé, puisque la colombe, au bout de quarante jours, rapporta un rameau d'olivier, avec ses feuilles. Ainsi, non seulement le déluge n'avait pas déraciné et ébranché les arbres, mais il avait même respecté leurs feuilles (1).

(1) Ce fait, rapporté par la Genèse, doit clore toute discussion au sujet

Les deux religieux, dont je viens d'analyser les œuvres, font encore l'histoire de la secte des Esséniens, qu'ils prétendent avoir été institués par Elie, et les Carmes seraient leurs successeurs. Le père Grégoire de Saint-Martin cite Jamblique, et dit que Pythagore, vivant 500 ans avant Jésus-Christ, aborda au mont Carmel et y trouva un temple, ce qui prouverait que les Esséniens s'y assemblaient. Josèphe et Philon nous ont laissé l'histoire des Esséniens : c'est le nom que saint Jérôme, Baronius et Bellarmin ont donné aux Carmes qui florissaient déjà du temps des deux auteurs précités. En effet, les Esséniens vivaient en commun et fort détachés des plaisirs des sens. Enfin le père Louis de Sainte-Thérèse prétend qu'un jugement de Sixte IV déclare les Carmes successeurs du prophète Elie (1).

Avant d'examiner la théorie soutenue par ces religieux, sur l'antiquité de leur origine, je vais continuer l'histoire de la guerre entreprise contre les Bollandistes. Ce n'était pas assez de combattre leurs adversaires sur une simple question historique, ils entreprirent encore de les convaincre d'hérésie, et en l'an 1690, après avoir dénoncé le père Papebrœck au pape Innocent II, ils l'accusèrent d'avoir rempli d'erreurs grossières les *Acta*

du déluge de Moïse, que beaucoup de gens, plus zélés qu'éclairés, veulent absolument faire intervenir dans l'histoire de la géologie. Le déluge, qui n'a aucun rapport avec les *diluvia* des géologues, a été un miracle, et par conséquent étant du domaine de la foi, il échappe à l'examen. Si au lieu d'admettre le miracle, on fait appel aux lois ordinaires de la nature, on ouvre la porte à toute espèce de controverse, sur l'impossibilité physique du déluge, tel qu'il est raconté par Moïse. L'admission du surnaturel met un terme à la discussion.

(1) Sixte IV a régné de 1471 à 1484.

sanctorum, à la tête desquels on lisait son nom. Le pape renvoya l'affaire à la congrégation de l'index ; mais les Carmes, qui avaient hâte d'accabler leurs ennemis, se défiant des lenteurs de la cour de Rome, et peut-être aussi de leur crédit, s'adressèrent à l'inquisition de Madrid. Sur ces entrefaites, le père Sébastien de Saint-Paul fit paraître un énorme in-folio, qu'il donnait comme l'abrégé des erreurs contenues dans les volumes des Actes des Saints. Pour donner un exemple de l'énormité de ces erreurs, voici quelques-unes des propositions dénoncées : Il n'est pas bien certain que la face de Jésus-Christ ait été imprimée sur le mouchoir de sainte Véronique, ni même qu'il y ait jamais existé une sainte de ce nom ; l'église d'Anvers est en possession de montrer une célèbre relique (1), mais cependant il serait bien difficile de soutenir son authenticité, *etc.* Naturellement une des plus monstrueuses hérésies, reprochées aux Bollandistes, était la non reconnaissance d'Elie comme fondateur des Carmes. Enfin l'infatigable accusateur dénonçait le nombre énorme de deux mille erreurs.

L'inquisition de Madrid prononça, le 14 novembre 1695, la condamnation des quatorze volumes des Actes des Saints, comme contenant des propositions erronées et hérétiques. Le triomphe des successeurs d'Elie était complet, lorsqu'un religieux de Saint-Jean-de-Dieu, le frère Paul de Saint-Sébastien les humilia, en entreprenant de soutenir que son ordre avait neuf cents ans de primauté sur celui des Carmes. En effet, le premier général des frères de la Charité avait été Abraham qui,

(1) *Præputium Christi circumcisi.*

dans la vallée de Membré, fit de sa maison un hôpital, et même après sa mort, en fonda un second dans les limbes, pour y recevoir les enfants morts sans baptême.

Les Bollandistes ne se tinrent pas pour vaincus, et par un décret du 3 août 1696, ils furent admis à plaider leur cause devant l'inquisition, qui les avait condamnés sans les entendre. Les Carmes continuèrent la lutte, avec une nouvelle vivacité, et ils dénoncèrent l'empereur Léopold lui-même, protecteur de leurs adversaires. Bref, l'inquisition excédée de tous ces débats, ne décida rien et, pour y mettre fin, elle défendit les écrits pour et contre la quéstion en litige. La cour de Rome enfin se réveilla, et la congrégation du concile (1) donna un décret, le 8 mars 1698, qui portait défense de traiter de la succession de l'ordre des Carmes par les prophètes Elie et Elisée. Le pape Innocent XII approuva ce décret par un bref *en conformité*.

Paul Saint-Olive.

(1) Cette congrégation date de l'époque du concile de Trente, et fut instituée par Pie IV. Sixte V en fixa les attributions, et lui donna l'autorité d'interpréter les points de discipline et non ceux de la foi. — F. Descine. Rome moderne, t. v. p. 135. Leide 1713.

(*A continuer*).

FERDINAND DE LA MONCE

(SUITE) (1).

En 1708, Ferdinand de la Monce fut chargé de cette reconstruction importante, et, si les projets exécutés ne le furent point sur d'aussi vastes proportions que l'aurait voulu ce grand maître, désireux d'atteindre à la perfection (2), ils n'en restent pas moins, tels que nous les voyons, une conception très-remarquable, réunissant le charme d'une composition pleine de grâce, à la science précise de toutes les ressources que présente un plan sagement conçu et largement tracé.

De la Monce nous a montré, dans cette œuvre, qu'il était non-seulement architecte consommé, mais encore savant profond et artiste éclairé, réunissant l'intelligence de toutes les combinaisons de son art à la connaissance entière du vrai pittoresque. Et, cet amour du pittoresque, toujours recherché par lui dans la composition des

(1) Voir le dernier numéro de la *Revue du Lyonnais*.— Erratum de cette livraison : page 418 l. 2, au lieu de FRÈRE lisez : père. — P. 419, l. 13, MÉRITENT ; LES DESCRIPTIONS lisez : méritent, descriptions. — P. 420, l. 4, LA DESCRIPTION lisez : Sa description.— Id. l. 5, TOUTE SA lisez : toute leur — P. 421, l. 27, DE L'ÉGLISE SAINT-JUST, lisez : de l'église de St.-Just. — P. 422 l. 23, DE BASSANAS, lisez : de Bassano.— Id. l. 25, DE RIALTA, lisez : du Rialto. — Id. l. 28, PÈRE JEAN, lisez : Frère Jean. — P. 425, l. 19, D'ARLINCOURT, lisez : d'Alincourt.

(2) Voyez *Description de la ville de Lyon*, par Rivière de Brinais, p. 49-51.

édifices dont l'importance monumentale pouvait laisser un libre cours à l'imagination, il a su nous le montrer et nous le faire comprendre en construisant l'entrée de l'hôpital comme il le voyait, et aussi comme il le comprenait lui-même. Suivons la pensée qui a guidé l'artiste dans ce travail.

Les plus grandes et les plus belles lignes dont se com posent les bâtiments du petit dôme, les effets les plus mouvementés que produisent les divers corps de ces bâtiments, se présentent, en entrant dans cet édifice, par son axe partant du milieu de la place de l'hôpital. C'est le résultat du plan adopté pour cette reconstruction. Montrer un monument public par sa diagonale et donner accès dans l'intérieur de ce monument par l'angle de l'une de ses cours, eut été, pour un homme ordinaire, une pensée déplorable, une faute contraire à toutes les règles de l'art et du bon goût, mais, pour de la Monce qui, au premier coup d'œil, a compris qu'en plaçant ainsi la porte de l'Hôtel-Dieu il allait obtenir une perspective admirable et présenter tout l'ensemble du bâtiment sous son aspect le plus riche, ce parti est le seul qu'il doit prendre, et il n'en cherche point d'autre.

L'entrée de l'hôpital sera établie sur la petite place portant le même nom, elle se trouvera près de l'église, et offrira ainsi toutes les commodités désirables pour les cérémonies religieuses ou funèbres; elle conduira par un vestibule octogone dans la première cour, et encore, par deux arcades parfaitement semblables, à deux galeries couvertes d'une très-grande utilité pour la circulation et pour le service qui pourra ainsi être fait à couvert dans toute la maison.

Par la position choisie, cette entrée permettra d'embrasser d'un même coup d'œil le dôme, partie centrale dominant tous les bâtiments qui l'entourent, trois des quatre pavillons carrés soutenant ses angles et dont les toitures aiguës se découpent sur le fond bleu du ciel, deux des quatre grandes infirmeries aboutissant à ce dôme, et, sous ces infirmeries, autour de la cour ornée de jardins, une longue rangée d'arcades, formant un cloître dont les proportions larges et robustes inspirent le respect.

L'impression que l'on éprouve en entrant dans cette première cour est telle que tout naturellement on s'arrête sous la coupole de ce vestibule, captivé par le charme de cette architecture si heureusement présentée. Ce vestibule, ainsi placé, nous montre le monument dans lequel nous allons entrer, sous un point de vue si savamment déterminé; enfin la circulation à couvert, dans tout l'intérieur de l'hôpital, devient si commode, qu'il semble, au premier aspect, que l'on ne pouvait faire que ce qui a été fait, et qu'il ne vient point à l'esprit qu'un autre artiste eût cherché, peut-être, à faire autrement.

Tel est le résultat auquel on arrive, dans la pratique de l'art architectural, quand on sait obéir aux règles de la convenance, et ce résultat est tout simplement plein de couleurs et de poésie, c'est de l'art vrai.

Aujourd'hui cette entrée n'a plus les heureuses proportions qui lui furent données. La révolution de 1793 lui a été très-nuisible, et les remblais exécutés dans l'intérieur de la ville, pendant les années qui viennent de s'écouler, ont fait disparaître une base largement

tracée sur laquelle elle était solidement assise. Aussi ne voit-on plus, dans sa forme, cette grande harmonie qui forçait à admirer l'ensemble avant de descendre dans les détails.

Le grand attique placé au-dessus de l'arc était jadis orné d'un bas-relief exécuté par le sculpteur Simon, avec le soin et le fini remarquable que cet artiste mettait dans toutes ses œuvres : Il représentait Jésus-Christ guérissant les malades. En avant de ce bas-relief et sur la corniche de l'ordre inférieur, de la Monce avait placé une table à panneau renfoncé, au-dessus de laquelle était une têto d'ange aux ailes déployées et soutenant des guirlandes de fleurs. Sur ce panneau on lisait le nom de l'hôpital en lettres gravées et dorées.

Bas-reliefs pieux, figure d'ange, inscription consacrant la pensée charitable et religieuse qui avait inspiré la fondation de l'hôpital, rien de tout cela ne pouvait convenir aux disciples de Marat, de Chalier et de Robespierre ; ce précieux édifice fut donc mutilé comme tant d'autres, et ses ornements cassés, effacés et détruits.

Mais, malgré ces mutilations regrettables, l'artiste éclairé trouvera sans peine, dans la pureté des profils, dans la proportion des ordres d'architecture et dans la juste harmonie des détails que ces ordres comportent, le cachet d'un grand maître, comme il pourra découvrir aussi, dans l'unité des formes, et dans l'exécution de certaines pensées, tout le savoir d'un habile constructeur, profondément versé dans la science du trait, et jouant volontiers avec les difficultés que présente souvent l'étude de la coupe des pierres.

MAISON TOLOZAN.

Arrivé par son intelligence et par un travail soutenu au premier rang des architectes de notre ville, de la Monce méritait d'être distingué par un homme qui, né pauvre et dépourvu de toute relation sociale, était parvenu aux honneurs et aux postes les plus brillants par ses rares capacités et ses rudes labeurs.

Antoine Tolozan, sorti d'un village perdu dans les montagnes près de Briançon (haut Dauphiné), entrait, dit-on, à Lyon, en sabots et sans argent; d'une aptitude rare aux affaires, il avait fait en peu de temps une immense fortune.

Banquier et négociant des plus distingués, M. Tolozan était devenu conseiller secrétaire du roi en la chancellerie, près la Cour des monnaies. En 1736 il avait reçu le titre d'écuyer, et possédait le noble fief de Montfort (1).

Dans l'année 1740, ayant formé le dessein de construire une maison dans laquelle il désirait établir son domicile, il voulut que cette maison, répondant par sa tournure à la richesse du maître, tînt la première place parmi les habitations particulières, et que, par ses vastes proportions et le luxe qu'il y déploierait, elle devînt l'un des ornements de la ville dans laquelle il avait trouvé la richesse et les honneurs.

La réalisation de ce grand et beau projet fut confiée à Ferdinand de la Monce, et nous admirons encore aujourd'hui l'édifice vaste, noble et majestueusement sim-

(1) Voyez *Revue du Lyonnais*. Le fief de Montfort relevait de la baronnie de Chasselay. En 1737 ce fief était devenu une auberge.

ple, qu'il fit exécuter, suivant ses plans ; répondant ainsi très-dignement à la confiance qui lui était accordée, et qu'il devait non seulement à son expérience, mais aussi à sa haute réputation d'artiste.

A l'époque où cette construction fut commencée, la partie de la ville, située entre la rue Puits-Gaillot et la place Saint-Clair, n'était pas, comme aujourd'hui, sillonnée de rues fort belles, ombragée par des plantations, et les rives du Rhône n'étaient point bordées par cette longue file de maisons dont quelques-unes affectent une grande tournure architecturale. Le pont Morand n'existait pas encore, et, en 1743, on se servait pour traverser le fleuve d'un bac placé à l'endroit même où ce pont a été ensuite construit (1).

Sur les bords du Rhône, du côté de la ville, s'étendait un quai très-étroit, mal tracé et limité par les fortifications établies entre les deux fleuves, passant sur le coteau de la Croix-Rousse et fermant la ville de ce côté.

L'emplacement désigné par M. Tolozan pour asseoir ses constructions était très-bien choisi ; à proximité de la place des Terreaux, devenue le centre du quartier le plus riche de la ville, il permettait, par sa forme, de tourner la façade principale du côté du levant.

Cette façade, entièrement découverte du côté du Rhône, pouvait être vue de loin, et par le développement dont elle était susceptible, laissait un libre cours à l'imagination de l'artiste, et lui permettait d'employer sans danger ces grandes proportions que l'on aime à retrouver

(1) *Notice sur le territoire de la Tête-d'Or*, pa M. Paul Saint-Olive.

particulièrement dans les palais, et qui en général caractérisent les monuments du XVIII[e] siècle.

Tout devait être grand dans ces constructions placées sur le bord d'un grand fleuve, et en face d'un vaste horizon. Ferdinand de la Monce l'avait très-bien compris.

Un bâtiment orné de détails robustes s'élève sur un soubassement sévère, heureusement trouvé pour utiliser l'irrégularité des pentes du terrain. La face principale de ce bâtiment présente une longue rangée d'ouvertures, dont l'uniformité donne aux appartements de tous les étages un air de grandeur qui laisse supposer que dans chacun de ces étages se trouve un somptueux logement. De larges balcons, de hauts pilastres, un puissant fronton, coupant, à la hauteur de la toiture, une longue corniche, dont la ligne continue serait disgracieuse, un vaste portail central (1), voilà pour l'ensemble. Et cet ensemble est justement ce qu'il devait être, car il reste grand, malgré toutes les grandes parties qui l'environnent, soit horizon, soit fleuve, soit montagnes.

Pour ne pas être trop long, nous ne donnerons point ici la description détaillée des motifs décoratifs qui ornent cette maison; elle reste aujourd'hui et restera dans l'avenir comme une preuve du talent d'un grand artiste, et donnera une idée exacte de l'ampleur avec laquelle les hommes du siècle passé comprenaient les dispositions convenables à certaines habitations particulières; c'est une page magistrale dans laquelle les vrais amateurs de notre art trouveront facilement de grandes

(1) M. P. Martin, architecte, a donné une charmante photographie de ce portail, dans son ouvrage : *Recherches sur l'architecture*, 1863.

et belles pensées ; et, pour terminer, nous ferons observer que, si Ferdinand de la Monce s'est quelquefois laissé aller à l'emploi des lignes torturées dont l'école à laquelle il a appartenu se trouvait alors infectée, il ne s'est jamais laissé vaincre par cette erreur, et qu'elle ne se montre dans ses œuvres que pour prouver, pour ainsi dire, quelle était alors sa force et toute la persistance que dut apporter cet artiste dans les efforts faits par lui pour s'en affranchir.

ÉGLISE DE SAINT JUST.

Nous connaissons tous l'origine de cette église. En l'an 215 de notre ère, une crypte souterraine avait été fondée dans le lieu et sur l'emplacement même où les Romains adoraient leurs faux dieux. Sur cette crypte s'élevait un petit oratoire, construit sous les auspices du premier empereur chrétien, Constantin-le-Grand (1).

Dédié dès son origine à saint Éléazar et aux sept Macchabées, morts sous Antiochus, ainsi que leur mère, il était choisi par les habitants de Lyon, pour y déposer le corps de saint Just (2), treizième archevêque de la ville, mort solitaire en Égypte, et rapporté par les Lyonnais mêmes, vers l'an 384.

Passant dès lors sous le vocable du saint archevêque, ce pieux monument fut détruit à l'époque de l'irruption des peuples du Nord dans cette partie de la Gaule. Saint Patient, vingt-troisième archevêque de Lyon, le

(1) *Atlas historique du département du Rhône*. G. Debombourg.

(2) Saint Just, Justus. La fête de sa translation a lieu le 2 septembre, celle de sa mort le 14 octobre.

faisait reconstruire, vers l'an 475, lui donnant les proportions d'une grande église (1) et employant pour réaliser ce projet, son immense fortune et celle de sa famille.

Cette église tombait en ruine sous Innocent IV, et ce pape voulut non seulement qu'on y fit toutes les réparations nécessaires, mais aussi qu'on lui donnât des dimensions plus vastes ; elle ne fut terminée qu'après sa mort.

La description que M. N. F. Cochard fait de cette édifice, dans sa Notice historique sur le bourg de saint Just-lès-Lyon, peut nous donner une idée de sa magnificence. Nous copions :

« Elle était bâtie à trois nefs sur vingt-trois toises « de longueur; la façade surmontée de deux tours était « percée de cinq portails, celui du milieu, soutenu par « six colonnes de marbre, était encore orné de quatre « statues également de marbre. On comptait dans ce « monument sacré vingt-quatre chapelles, la plupart « enrichies d'objets précieux. Le chœur était entouré « de quatre-vingt-dix stalles et d'une boiserie remar- « quable par la perfection des sculptures. Les deux clo- « chers, garnis de quatre grosses cloches, et son trésor, « riche d'une infinité de reliques et d'ornements d'un « grand prix, permettaient de célébrer les saints offices « avec pompe et splendeur. »

(1) Cette basilique était peu éloignée d'une des portes de la ville, près de là se trouvaient des tombeaux que les anciens plaçaient sur les bords des grands chemins. Elevée sur une colline, cette église se voyait de très-loin, et les mariniers qui naviguaient sur la Saône la saluaient à leur départ et à leur arrivée par des cris de joie.

Ce monument subsistait encore en 1562 ; mais à cette époque si triste pour la France, désolée alors par les guerres de religion, les protestants, sous la conduite du farouche baron des Adrets, s'étant emparés de la ville, le démolirent après l'avoir pillé (1).

La nouvelle église, qui n'a aucun rapport avec l'ancienne, a été construite sur les fondements d'un logis connu sous le nom de Saint-Antoine. D'abord très-petite, elle fut agrandie en 1661 et les travaux suspendus ne reprirent leur cours qu'en 1702. Les chanoines en confièrent alors l'exécution à un entrepreneur ignorant, dont la désastreuse ineptie fut malheureusement appréciée trop tard. Pour corriger le mal fait, on eut recours au talent de Ferdinand de la Monce ; mais il n'était plus temps, car la grande nef était déjà construite, et cet artiste n'arriva que pour donner les dessins du jubé, aujourd'hui démoli, et de la façade qu'il fit exécuter comme nous la voyons.

A cette époque, le caractère des monuments publics et celui des églises empruntaient leur grandeur au souvenir de l'école du célèbre Palladio. Les églises surtout rappelaient par leur galbe les productions de ce grand maître, auquel Venise doit l'église du Rédempteur, monument voté en actions de grâces, pour la cessation de l'horrible peste qui, en 1576, avait fait les plus grands ravages dans les états vénitiens ; l'église de Saint-Georges-Majeur, dans laquelle il avait reproduit, pour l'ordonnance du chœur, les dispositions des niches du temple de Diane, à Nîmes ; le portail de l'église de Saint-François

(1) L'église Saint-Irénée fut profanée et pillée à la même époque.

de la Vigne, ouvrage de Sansovino, qui lui avait destiné une autre façade, mais dont le projet fut moins goûté que celui de Palladio, et tant d'autres monuments religieux dont nous ne parlerons pas.

Dominé par ce principe que le grandiose résidait surtout dans les grands ordres d'architecture placés sur de hauts soubassements, principe admis en 1667, par Perrault, dans l'édification de la colonnade du Louvre, et par Le Vau dans la continuation du palais des Tuileries, sous Louis XIV, de la Monce est tombé un peu trop peut-être dans l'exagération des masses, en adoptant comme parti dominant un ordre énorme à pilastres surmontés d'un entablement complet et d'un fronton, ordre constituant à lui seul toute la façade de l'église; mais il s'est montré bien supérieur à son époque, en restant élégant et simple, alors que l'on cherchait le type du beau dans les formes lourdes et prétentieuses.

Et si, ce qui est indiscutable, nous pouvons reprocher au caractère architectural de ce monument, de ne satisfaire ni l'esprit ni le cœur, nous devons avouer que, principe à part, cette œuvre présente des proportions heureuses, des lignes fermes sans être sèches, dont la couleur, il est vrai, peut convenir à tout autre édifice, mais qui ne manquent malgré cela ni de noblesse ni de grandeur.

On voit, par ce que nous avons dit, de quelle importance sont les travaux faits dans notre ville par Ferdinand de la Monce; nous allons essayer de donner une analyse de ses nombreux écrits. Cette analyse sera nécessairement un peu longue, les matériaux étant nombreux; mais nous espérons qu'elle présentera quelque

intérêt au point de vue de la science, car nous y résumerons les observations critiques, les hautes pensées et les utiles leçons d'un savant.

Dans un discours sous forme de lettres adressées de Rome à la Société royale de Lyon, le 14 mars 1742, de la Monce décrit la place Saint-Pierre, sa colonnade, son obélisque, les deux fontaines et la façade de l'église.

Avant d'entrer en matière, l'auteur explique qu'il trouvera souvent dans cet édifice des sujets de critique ; « mais, dit-il, cette critique sera toujours fondée sur la « même vérité qui exigera de moi les éloges que mérite« ront ses perfections, puisqu'en effet elle renferme une « multitude d'objets si surprenants, que je sais d'a« vance toute la peine que j'aurai pour en exprimer « toutes les beautés. »

Emile PERRET DE LA MENUE.

(*La suite au prochain n°*).

NOTE

SUR

LES CHATELARDS DU LYONNAIS

ET LE TUMULUS DE MACHEZAL (LOIRE).

L'année dernière, M. Alphonse Coste publiait dans cette *Revue* une étude pleine d'intérêt sur plusieurs emplacements d'anciens camps situés près des bords de la Loire, auxquels on a donné vulgairement le nom de Chatelards (1). La situation topographique des diverses hauteurs qui portent cette dénomination, les vestiges de fossés qui subsistent à Crémeaux et à Dancé, les découvertes faites à Saint-Marcel-de-Félines, tout fait croire au savant archéologue que les Chatelards sont d'anciens camps gallo-romains et que tous ensemble formaient un vaste système de postes militaires destinés à la défense du territoire.

Les observations pleines de justesse de l'auteur, ses aperçus ingénieux sur un sujet inexploré jusqu'à ce jour méritent une sérieuse attention. Il est fort possible que l'établissement de ces camps fortifiés se rattache à quelque événement important de notre histoire locale. Une appellation semblable indique évidemment des postes ayant le même but et une destination spéciale. Autrement, pourquoi telle ou telle montagne plus élevée ou plus inaccessible n'a-t-elle pas reçu le même nom ?

En attendant que M. Coste vienne nous faire part de ses recherches historiques sur ce sujet, qu'on nous permette d'indiquer sommairement ici le résultat de nos propres observations.

(1) Voir la *Revue du Lyonnais*, avril 1862.

Que *Chatelard* soit dérivé de *castellum*, diminutif de *castrum*, camp, ceci ne saurait être douteux pour personne. Mais cette étymologie nous semble incomplète. *Castellum* a dû se traduire seulement par *chatel.* Quant au mot *Chatelard*, c'est évidemment un composé des deux mots latins : *castellum*, *arduum*, camp élevé, ce que confirme bien la position *ardue*, escarpée des divers Chatelards. Sinon, comment expliquer la désinence de cette dénomination que nous trouvons souvent à peu de distance d'une hauteur portant simplement le nom de Chatel (1)?

Les hauteurs appelées Chatelards sont communes dans nos provinces. Nous en trouvons dans le Beaujolais, la Dombes et la Savoie. M. Alphonse Coste nous a donné, dans le travail que nous avons rappelé, l'énumération et même parfois la description de ceux du Forez. Nous nous bornerons, quant à nous, à parler ici des Chatelards qui se trouvaient compris dans les limites de l'ancien Lyonnais.

Le premier, situé sur le territoire de la commune d'Aveyse, domine le petit séminaire de l'Argentière. Cette montagne qui commande la vallée de la Brevenne et dont la hauteur est de 746 mètres au-dessus du niveau de la mer, présente, surtout au nord, un accès si difficile qu'elle a pu aisément être choisie pour y établir un poste fortifié.

Un autre Chatelard cité par M. Coste sur la foi de l'Almanach de Lyon de 1759, a été plus spécialement l'objet de notre attention. Nous voulons parler du Chatelard qui existe sur le territoire de la commune de Sainte-Catherine-sur-Riverie (Rhône). Mais nous avons besoin de compléter, à cet égard, l'indication fournie par l'Almanach de 1759. Il ne s'agit pas là, en effet, d'une hauteur isolée. Comme à Crémeaux, nous trouvons à Sainte-Catherine, deux montagnes situées à 500 mètres l'une de l'autre, et portant les noms de grand et de petit Chatelards.

(1) Notamment à Saint-André la Côte, où un hauteur que couronnait au 13e siècle, un château féodal (*castrum*), porte encore aujourd'hui seulement la dénomination de Châtel. Or Saint-André est une commune limitrophe de Sainte-Catherine sur Riverie, qui possède deux Chatelards. comme nous le verrons plus loin.

Si, comme le pense M. Alphonse Coste, les Chatelards furent des lieux de campement ou des postes d'observation, il faut reconnaître que ces deux élévations répondent parfaitement à cette vue ingénieuse du savant archéologue. Nous trouvons là, en effet, toutes les conditions topographiques qu'il a observées près des bords de la Loire.

Le grand Chatelard, dont le point culminant s'élève à 804 mètres au-dessus du niveau de la mer, nous offre un plateau, soutenu, au nord et à l'est, par une ceinture d'énormes rochers et présentant la forme d'un carré long, dont le moindre côté a bien près de 100 mètres de longueur. De cette cime assez spacieuse pour y établir un camp, la vue s'étend à la fois sur la vallée profonde du Gier et la plaine du Lyonnais, et n'est limitée que par la chaîne des Alpes. A l'est, le versant se trouve presque à pic. Les pentes, couvertes de bois taillis, du nord et de l'ouest, ne sont guère moins accessibles. Si une surprise pouvait être redoutée, ce n'était que du côté du sud-ouest. Mais c'est précisément dans cette direction que se trouve située la montagne moins élevée du petit Chatelard. Et c'est là, sans doute, la raison qui avait fait choisir cette position beaucoup moins forte que celle du grand Chatelard, pour en faire un poste d'observation qui permettait aussi de surveiller la partie supérieure de la vallée du Gier. De là le nom qu'elle porte aujourd'hui.

En visitant récemment ces lieux, nous n'avons pu nous assurer de l'existence d'anciens retranchements faits de mains d'hommes. Si des fossés ont existé du côté du midi, ils sont entièrement comblés aujourd'hui et des fouilles eussent été nécessaires pour être complètement éclairé sur ces deux points. Ce que nous avons pu constater toutefois, c'est que la parcelle de terre labourable qui forme le plateau du grand Chatelard est entourée presque de tous les côtés de monceaux de cailloux roulés ou de fragments de murs en grosses pierres sèches, ce qui peut paraître assez peu ordinaire, au premier abord, à raison de l'éloignement de la voie publique et de la clôture presque naturelle de ce champ. Aussi, quand on contemple cette enceinte informe, l'imagination a-t-elle peu de peine à reconnaître là la forme d'un ancien camp

et à relever ses retranchements détruits. Mais l'archéologue ne peut être satisfait par des données aussi légères, et, nous le répétons, des fouilles seules peuvent nous fournir à cet égard des preuves convaincantes.

Que ces deux hauteurs aient été occupées par les Romains, cela est fort possible. Il est certain que les Romains ont stationné dans cette localité ; en effet, à quelques centaines de mètres du grand Chatelard, au lieu du *Plat du Bessy*, des travaux exécutés dans un champ mirent au jour, il y a peu d'années, des restes de constructions et divers débris d'objets en verre et en terre cuite qui, selon toute vraisemblance, remontaient à l'époque gallo-romaine.

En résumé, les Chatelards d'Aveyse et de Sainte-Catherine se trouvent dans des conditions à peu près identiques. Dans les deux localités nous voyons ce nom s'appliquer à des montagnes escarpées, et dominant au loin les vallées étendues qui s'étendent à leur pied. Si nous ajoutons qu'elles sont situées aux deux extrémités opposées du plateau montagneux et que dans l'intervalle de près de vingt kilomètres qui les sépare, on ne rencontre aucune hauteur de ce nom, nous trouverons peut-être dans toutes ces circonstances réunies des données suffisantes pour expliquer d'une manière vraisemblable la véritable destination de ces trois Chatelards. Si un corps d'armée eût voulu, des rives du Rhône ou de la Saône, pénétrer dans le bassin de la Loire, c'eût été évidemment par les vallées du Gier ou de la Brevenne. Et c'est bien là, en effet, qu'ont été établies, à une époque déjà reculée, les routes de Saint-Etienne et de Feurs. Dès lors le camp d'une armée d'observation trouvait naturellement sa place sur les hauteurs qui commandent ces deux passages. De là on pouvait toujours surveiller les mouvements de l'ennemi et même, au besoin, l'arrêter dans sa marche par une attaque imprévue. Jusqu'à ce que de meilleurs documents soient produits sur ce sujet, nous ne voyons pas, quant à nous, la possibilité d'expliquer autrement l'existence de ces deux Chatelards placés exactement dans la même position, sur le bord des seules voies de communication qui pouvaient relier la vallée du Rhône à celle de la Loire, à une épo-

que où les montagnes du Lyonnais étaient couvertes d'impénétrables forêts.

Mais à quels événements militaires se rattacherait l'occupation de ces divers postes de défense? Sont-ce les soldats de César ou ceux de Vercingétorix qui ont campé sur ces hauteurs? Est-ce de là que les légions surveillaient les Gaulois vaincus, mais encore mal soumis? Ici nous nous arrêtons ; il ne nous appartient pas d'essayer de résoudre ce problème historique, en présence de la promesse de M. Alphonse Coste qui, nous l'espérons bien, ne tardera pas à nous donner le résultat de ses recherches sur ce sujet.

— Nous saisissons seulement cette occasion pour signaler à l'attention des archéologues l'existence d'un tumulus au sommet de la montagne de Tarare et sur le territoire de la commune de Machezal (Loire). Ce monticule formé d'un amas de terre et de pierres roulées est situé à peu de distance des limites des départements du Rhône et de la Loire, entre les hameaux de la Chapelle (1) et de Pin-Bouchain et à 500 mètres environ de la route impériale de Lyon à Paris par le Bourbonnais.

La forme parfaitement conique de cette éminence, l'absence de rochers dans les éléments qui la composent, sa situation sur le penchant d'une colline et non loin d'un ruisseau, tout porte à croire qu'elle est bien l'œuvre des hommes. Et cette opinion acquiert encore un degré de certitude de plus en présence d'une dépression assez peu naturelle du terrain, que l'on remarque

(1) La Chapelle de Sienne. Ce hameau, compris autrefois dans les limites du Beaujolais, dépend aujourd'hui de trois communes (Joux, les Sauvages et Machezal). C'est là qu'à son retour d'Italie en 1536, François 1er rencontra Jacques V roi d'Ecosse qui venait lui demander la main de Madeleine de France, sa fille aînée. Ce mariage fut célébré le 1er janvier de l'année suivante (1537). (Martin du Bellay, *Mémoires*, p. 431.—De Serres, *Invent. de France*, III. p. 996.) — L'entrevue des deux monarques eut lieu, sans doute, dans une ancienne maison forte, aujourd'hui simple ferme, à laquelle on arrive par une avenue de grands arbres qui lui donnent encore de loin un aspect seigneurial.

tout près de là et qui semble indiquer l'endroit précis où furent empruntés les matériaux de ce grossier monument.

A sa base, ce monticule mesure une circonférence de cent mètres environ. Sa hauteur est de près de dix mètres. Quant à la longueur de ses versants elle varie de quatorze à dix-huit mètres. Une ceinture de grosses roches du côté de la vallée, ainsi que l'existence d'un bois taillis sur tout son pourtour ont prévenu les éboulements et nous expliquent comment ce cône factice a si bien conservé sa forme primitive.

La situation de cette éminence et ses diverses conditions topographiques ne nous permettent pas d'hésiter longtemps non plus sur sa destination : Ce n'est pas là une de ces bornes que l'on a vu élever quelquefois sur la frontière de deux provinces ; le ruisseau qui coule à quelques pas était une limite bien plus naturelle. Son exiguïté et sa position au-dessous des hauteurs voisines qui la commandent permettent encore moins d'y voir un ancien poste militaire. On ne saurait davantage prétendre que c'est là une butte élevée, aux temps modernes, pour supporter un moulin à vent. Outre que le moulin à vent est complètement inconnu dans les montagnes, il faudrait reconnaître que le fond d'un vallon abrité eût été une position fort mal choisie pour une semblable destination.

Une seule hypothèse subsiste donc avec toutes les vraisemblances désirables : C'est là évidemment un de ces tumulus qu'élevaient les peuples celtiques pour perpétuer le souvenir d'un événement remarquable ou pour honorer la sépulture d'un chef national. Qui sait ? Peut-être cette tombe gauloise renferme-t-elle quelque monument précieux pour l'histoire du pays des Ségusiaves. Espérons qu'un jour des fouilles exécutées avec soin viendront, en nous révélant la véritable destination de ce monticule, mettre au jour ces trésors inconnus. Si ce double vœu se réalisait, nous serions heureux, quant à nous, d'avoir appelé l'attention des archéologues sur un monument fort rare dans nos montagnes.

A. Vachez.

UNE NOCE

DANS

UN VILLAGE DU MACONNAIS

(FIN) (1).

VIII.

Ils marchèrent tous deux silencieusement dans le sentier qui conduit à Sainte-Marthe; Louise avait mis sur sa tête un chapeau de paille qui projetait son ombre sur le haut de sa figure, tandis que les derniers rayons du soleil égayaient de leurs clairs sillons zébrés par le feuillage des acacias, sa bouche pâlie par une émotion intérieure, et son menton au contour ferme, dans lequel se revêtait en lignes solides et gracieuses une volonté ignorante de toute irrésolution. Frédéric, tout en marchant, la regardait à la dérobée et n'osait interrompre un silence, plein, des deux côtés, des réflexions les plus sérieuses; le jeune homme, en effet, n'avait que trop compris le petit apologue auquel sa cousine l'avait fait collaborer; enfin ne pouvant supporter plus longtemps son incertitude et ne voulant pas davantage paraître avoir fait son profit de la moralité si nettement formalisée par Louise, il lui dit:

— Batiste est venu mal à propos nous interrompre, et je porte maintenant la peine de ma distraction, puisque vous ne pensez plus à m'expliquer la petite fable de tout à l'heure.

— Non, dit-elle, vous savez que j'ai renoncé à vous la

(1) Voir les dernières livraisons de la *Revue du Lyonnais*.

faire entendre, j'allais répondre seulement à tout ce que vous m'aviez dit et revenir, comme vous y reveniez de votre côté, sur les souvenirs de cet hiver. Il faut parler clairement, n'est-ce pas? Eh! bien, cher Frédéric, mon silence n'avait pas la signification que vous lui aviez donnée; non, je ne me posais pas dans une supériorité imaginaire, non, je n'aspirais pas à une position élevée. Car, y a-t-il jamais une position élevée qui ne soit inférieure à une autre, et alors que signifie un degré de plus ou de moins? — Je ne suis donc pas la femme de la lutte contre les autres. Je suis tout au plus une femme qui comprend la lutte contre elle-même, sans se flatter de pouvoir toujours combattre avec fruit.

— Vous parlez comme un vieux philosophe ou comme une religieuse.

— Non, Frédéric; mais comme une jeune fille élevée à l'école de la raison. Vous ne connaissez pas mon père; vous ne savez pas tout ce qui se cache de sagesse dans cette âme simple qui dédaigne de briller. J'ai appris de lui que le seul vrai bien de la vie consiste à se connaître, à s'améliorer et, si l'on peut, à améliorer les autres; aussi n'ai-je jamais compté sur ce qu'on nomme le bonheur comme sur une chose due. Voyez comme le rêve que nous nous faisons de la vie est différent. Ah, Dieu! ne vous semble-t-il pas effrayant que nos deux âmes, si rapprochées encore tout à l'heure, soient si éloignées, maintenant qu'elles se sont expliquées l'une à l'autre, quelle distance il peut y avoir même entre deux cœurs qui croient s'aimer, voilà ce qu'il est difficile de pressentir.

Frédéric se taisait: Non, dit-il enfin avec force, ce que je sens plus profondément encore que cette dissidence d'opinions, c'est mon amour. Si vous m'aimez, Louise, vous comprendrez qu'un homme jeune ne saurait vivre sans ambition. Quoi! vous blâmez chez moi justement ce qui me fait donner des éloges par tous les gens sérieux? Vous blâmez ma

persévérance au travail, vous qui me félicitiez de mes premiers succès ?

— Vous vous trompez, dit-elle, ce sont eux qui m'ont fait vous aimer. J'étais heureuse de vous voir reconquérir à votre client sa réputation souillée par d'odieuses calomnies, c'est mon admiration pour ce beau rôle de l'homme qui fait entendre sa voix en faveur de l'innocence, qui vous a donné mes meilleures pensées. Je vous ai jugé supérieur à moi de toute la grandeur de votre mission, et de ce jour, Frédéric, je vous ai vu tel que j'aimais à vous voir.

— Louise, chère tête exaltée, ma belle sainte, tu as raison, je ne te connaissais pas. Quoi ! c'est ma cousine, ma spirituelle et sérieuse cousine qui me parle avec cette naïveté? Eh ! sans doute, j'étais heureux de gagner une cause aussi juste ; et puis enfin, à quoi bon le cacher ? J'étais content pour mon avenir du retentissement de cette affaire.

— Ainsi, vous avez pensé à vous-même à propos de ce procès ? Ah ! Frédéric, pourquoi l'avouez-vous ?

— Parce que je n'y vois rien que de fort naturel ; on mêle toujours un peu de soi-même à tout ce que l'on fait, et vous-même, en conservant tout ce que contient le pavillon des Ormoyes, vous songiez autant à vous qu'à nos mères.

— Vous avez peut-être raison, dit-elle d'un son de voix profond ; je songeais aussi à l'avenir et aux jours tristes ou joyeux, je ne sais lesquels, que je passerai aux Ormoyes.

— Vous aimez beaucoup les Ormoyes ? dit-il en s'arrêtant.

— Beaucoup, Frédéric, répondit-elle avec un regard qui confirma cette assertion et qui fut le signal d'un entretien plus sérieux encore.

— Louise, dit Frédéric, il m'est pénible de penser que notre amour peut souffrir de cette cruelle dissonnance que nous venons de découvrir si douloureusement entre nos opinions, mais quelque éloignées qu'elles soient les unes des autres, ne

vous semble-t-il pas que nous nous entendrons toujours dans la sphère des sentiments?

— Nous voilà bien loin de vos rêves d'intimité!..... dit Louise avec mélancolie.

— Cherchons donc à nous bien comprendre. Ecoutez-moi, Louise, dit-il en s'arrêtant de nouveau, car on entendait le bruit de l'écluse et il tenait à s'expliquer nettement cette fois, vous savez que je vous aime. Oh! bien profondément et de toute mon âme; mais j'ai de mes devoirs une toute autre idée que celle que vous vous faites. Je tiens aussi à combler les désirs de mon père qui travaille à ma fortune et qui veut me voir riche, heureux, considéré. Je veux que vous soyez la femme la plus fêtée, la plus élégante, comme vous serez la plus belle et la plus spirituelle; je veux que tous deux, nous soyons enviés, recherchés. Voilà mon rêve, voilà ce que je souhaite, et quelle femme ne verrait dans ce que je dis la réalisation de ses ambitions les plus secrètes? Que me sacrifierez-vous? pas même des opinions, mais quelques préjugés respectables cependant, puisqu'ils sont inspirés par la bonté la plus chrétienne, celle qui s'inquiète des autres avant de songer à elle-même.

— Ce sont là les seuls sacrifices que vous me demandez, Frédéric?

— Peut-être aussi, poursuivit-il avec moins d'assurance, serez-vous forcée de renoncer à quelques unes de vos habitudes. Si vous épousez mes idées, mes projets, il ne vous sera pas possible de venir souvent à la campagne et la gestion de vos biens vous sera d'un grand embarras. Dès lors, à quoi bon les garder, quand vos capitaux, plus avantageusement placés, vous rapporteraient le double de ce qu'ils vous rendent?

— Ah! s'écria Louise, voilà ce que je craignais d'entendre. Pourrais-je vendre cette maison que m'a léguée

ma mère ! Livrerais-je à un étranger, qui les profanerait, les émotions que je retrouve à chaque détour du sentier, à chaque rosier greffé par mon père, à chaque pierre de cette vieille demeure ! Non ; mon cœur tout entier est dans ce coin de terre, et je le garderai pieusement. Je ne saurais me résigner à porter en diamants à mes oreilles toutes les gouttes d'eau qui enrichissent le moulin de Sainte-Marthe, ni dépenser en plumes et en rubans la nuée de blanches ailes qui tombent du pigeonnier à mon premier appel. Je n'aime ni le luxe, ni les fêtes ; mais, attachée à mes foyers, je ne saurais les quitter. Il n'y a pour moi de vraies jouissances qu'ici, dans ce petit royaume où je vis avec le souvenir de mes chères mortes, avec la pensée de les imiter en faisant un peu de bien. Mais venez, Frédéric, et ne restez pas tout pâle à me regarder. Venez, on nous voit du moulin.

La nouvelle meunière, en effet, venait de se placer sur le pas de sa porte avec son ouvrage. Claude était assis sur un banc à côté d'elle, un peu las du travail de sa journée et heureux de causer quelques minutes avec sa chère Marie. Ils se levèrent en apercevant Frédéric et Louise ; mais les voyant émus, par une délicatesse charmante, ils ne les importunèrent pas de démonstrations exagérées. Claude se prépara à partir dès que Louise lui eût fait part de la demande de M. Girard, et il dit en riant qu'il était flatté de la confiance que voulaient bien avoir Louise et son père dans ses talents de vigneron, talents qu'il avait cependant eu le temps de perdre dans l'exercice de ses fonctions de maréchal-des-logis.

— Vous étiez maréchal-des-logis ? dit Frédéric.

— Oui, monsieur, et porté pour être officier, car je travaillais ma théorie.

— Et vous êtes meunier, maintenant ?

— Oui, et parfaitement heureux. Qui sait, monsieur,

ajouta-t-il en riant, j'aurais pu devenir maréchal de France comme un autre ; car les balles ne m'ont jamais fait peur, et je me suis battu, à Magenta, avec un bon coup de baïonnette autrichienne dans le bras gauche, mais le bonheur vaut mieux que les honneurs.

Le brave garçon partit. Louise, à qui Marie voulut montrer sa nouvelle installation, parcourut avec Frédéric toutes les pièces du moulin, où tout respirait l'ordre et la gaîté. Enfin, attristés tous les deux par la joie des deux jeunes mariés, ils reprirent le chemin des Grandières.

— Ils sont heureux, dit Frédéric, au moment où ils arrivaient et où Louise, brisée de fatigue morale, se laissait aller sur un fauteuil du salon.

— Heureux ! qui ? dit-elle.

— Claude et Marie.

— Ah ! c'est fort simple : ils s'aiment.

— Ne nous aimons-nous pas ? dit-il avec un accent de reproche. Il y a peut-être dans tout ceci un malentendu. Je tiens pour ma part à tout ce que je vous ai dit et que je crois être fort raisonnable. Cependant, faites-moi quelques objections, dites-moi ce qui vous déplaît le plus, dites aussi que votre résolution n'est pas inébranlable, car nous ne pouvons nous séparer ainsi.

— Vous sentez donc que c'est sérieux, puisque vous parlez le premier de séparation. Descendez dans votre cœur, Frédéric, et vous y verrez que vous ne m'aimez pas.

— Vous vous trompez ; je vous aime !

— Vous vous trompez vous-même ; je vous plais seulement : ce qui est bien différent.

— Et vous, Louise ?

— Moi, dit-elle tandis que son front se revêtait d'un nuage pourpré qui fit place bientôt à une pâleur matte et calme, la pâleur des résolutions amères, j'ai pour vous une

affection profondément sentie ; mais je ne puis cependant lui sacrifier les habitudes de mon père que je ne veux pas quitter, le souvenir de ma mère, que je veux cultiver avec amour, et enfin, mon goût pour la simplicité.

— Ainsi, c'est un adieu que nous nous disons, sans y être poussés par d'autres que par nous-mêmes ?

— Hélas ! dit-elle, mon amour de la médiocrité s'effraie du rôle brillant que vous voudriez lui faire jouer, et vos tendances ambitieuses ne souffrent pas mon humilité et mes aspirations champêtres.

— Vous raisonnez tout, Louise, lui dit-il en lui prenant la main ; mais si nous ne pouvons être qu'amis, laissez-moi vous dire que j'aurai toujours la plus grande estime pour un caractère aussi solide que le vôtre.

Et Frédéric, mécontent de Louise, plus mécontent de lui-même, souffrant dans sa vanité et dans ses intérêts, s'éloigna pour aller faire ses adieux à M. Girard, sans même voir au bord des paupières de Louise les larmes qu'elle avait peine à retenir.

Quand M. Girard vint retrouver sa fille, après le départ de Frédéric, il la trouva accablée par cette prostration morale et physique qui suit les grandes émotions. Elle lui raconta en quelques mots comment la route bruyante où Frédéric avait voulu la conduire l'avait effrayée, et son père, qui comprit les sentiments religieux de sa fille pour sa mère et pour lui, et qui sentit, par sa douleur noble et résignée, toute l'étendue de son sacrifice, resta silencieux et profondément remué par l'attitude courageuse de Louise ; car si ses forces étaient abattues par l'effort qu'elle avait fait pour ne pas laisser percer toute sa souffrance, son âme sereine se reflétait dans un de ces divins sourires où s'épanouissent les joies douloureuses d'un triomphe chèrement acheté.

— Mon enfant, lui dit-il enfin avec la plus délicate ten-

dresse, es-tu sûre de n'avoir pas compromis ton bonheur?

— Vous oubliez donc vos leçons, mon cher père, dit-elle doucement ; ne m'avez-vous pas dit cent fois que le bonheur consiste à se vaincre et à ne rien faire qui soit contraire aux sentiments dont on s'est fait une religion dès l'enfance ?

— Mais tu souffres !

— Oui, je ne puis vous le cacher, je souffre ; mais la vie n'est-elle pas toute dans ces deux mots : combattre et souffrir ?

— Dis-tu cela sans amertume ?

— Sans la moindre, bon père, et c'est surtout aux heures difficiles que l'on sent grandir son âme et son cœur. Vous me le disiez, je le sais maintenant, et grâce à vous, je n'accuse de ma première douleur ni Dieu, ni les hommes ; je l'accueille en amie et je lui laisse prendre de mon cœur tout ce qu'elle en réclame. Mais elle ne l'a pas tout, et la part qui vous est réservée rayonne plus que jamais de tendresse et d'amour.

— J'ai presque un remords, mon enfant. Ai-je eu tort de te rendre aussi sérieuse ? T'ai-je enlevé par mes conseils cette ignorance pleine d'illusions qui rend les premières passions pleines d'un charme sans mélange ? En un mot, ai-je, sans le vouloir, défleuri ta jeunesse?

— Je vous bénirai, cher père, tous les jours de ma vie. L'ignorance est sans défense aucune contre les maux inévitables ; vos sages instructions m'ont armée de bonne heure contre moi-même et contre tous les revers. Vous me restez, d'ailleurs: pourrais-je donc me plaindre?

— Chère enfant, dit M. Girard, attendri, en posant sa main sur le front de sa fille, je ne serai pas toujours là.

— Ah! s'écria-t-elle, ne prévoyons pas de si loin. Voilà le

seul malheur irréparable ; mais Dieu me l'épargnera, je l'espère.

— Tout peut donc encore se réparer ? demanda M. Girard. Que s'est-il donc passé ? N'est-ce pas là une brouille d'amoureux ?

— Non, cher père ; il faut à Frédéric une femme tout autre que je ne le suis, et notre séparation lui coûtera, je le crois, une blessure d'amour-propre impossible à guérir. Quant à moi, je préfère, quels que soient les sentiments de mon cœur, passer auprès de vous une vie solitaire que de sacrifier vos habitudes et renoncer à être pour quelque chose dans votre bonheur. Vous vous êtes voué avec abnégation à votre fille, au lieu de vous remarier autrefois, comme vous l'auriez pu et comme on vous pressait de le faire, souffrez que je me donne à vous.

— Ma fille ! quelle triste existence tu te prépares ! Non, je ne puis accepter ce sacrifice ; il me faudrait trop d'égoïsme, et je garde un espoir.

— Lequel ? dit-elle faiblement.

— Le seul qui ne trompe pas : l'espoir en Dieu. Dieu sait, quand il lui plaît, nous faire trouver une source de joie là où nous avions cru trouver le malheur.

S. Blandy.

DEUX IMPRESSIONS LYONNAISES

DU XVIe SIÈCLE.

Le hasard, que Lemontey qualifiait d'associé toujours désavoué et toujours puissant dans les affaires humaines, le hasard, disons-nous, nous a fait découvrir sous la couverture en parchemin d'un livre de compte manuscrit du XVIe siècle, et servant à donner du corps à cette couverture, un almanach imprimé en placard à Lyon, pour l'année 1593. Combien peu survivent de ces feuilles volantes, dont le rôle utilitaire dure un an, et qui meurent pour n'être plus recueillies, à longue distance, par les collectionneurs, qu'à cause de leur extrême rareté !

C'est le cas du nôtre ou à peu près.

Il a pour titre imprimé en rubrique et en noir : *Almanach povr l'an M.DXCIII, diligemment composé par le seigneur Federic, comte d'OEtigen, disciple du seigneur de Cormopède*, et il est sorti des presses lyonnaises de Jean Pillehotte. Ayant la forme en placard, ainsi que nous l'avons dit, il mesure 44 centimètres de hauteur sur 31 de largeur ; son papier de chiffe est sans marque. Cinq colonnes le divisent : les quatre premières sont consacrées aux mois, se suivant par trois ; elles offrent, en tête, dans une division spéciale, les indications ordinaires : l'âge du monde, les lettre, épacte et nombre, plus les fêtes mobiles, les lunes, etc. On rappelle sous ce titre : *Temps des nopces*, que « il « est arresté et ordonné par le dernier concile de Trente faire « nopces ou se marier légitimement tout au long de l'année, « excepté depuis le premier dimanche de l'Avent iusques au « iour des Roys et depuis le iour des cendres iusques au dimanche « de Quasimodo inclusivement. » Dans la cinquième colonne

est annoncée une éclipse de soleil pour le 30 mai, à une heure et demie, *au signe des Gémeaux où est la teste du dragon*; vient ensuite la liste des foires principales de la France et de l'étranger.

En 1593, il y avait juste onze années qu'une bulle du pape Grégoire XIII (4 octobre 1582) avait, pour réformer l'erreur de dix jours, amenée par l'emploi du calendrier Julien, ordonné que le 5 octobre serait compté pour le 15, de manière à faire concorder les mois et les saisons avec les révolutions planétaires. Notre almanach est, bien entendu, établi suivant ce mode encore nouveau. Pour chaque jour, il se borne à prédire le temps, « pluyes et humidités, neiges et grandes obscurités, » comme devait le faire plus tard, avec une autorité si peu réfléchie, le trop célèbre Matthieu Laensberg, dont le plus ancien almanach connu date de 1636.

Seulement, le rédacteur de celui qui nous occupe n'a pas osé suivre l'exemple donné par ses prédécesseurs des premiers temps de l'imprimerie, qui ajoutaient aux indications sur les changements de température, et à des conseils sur les jours convenables pour se faire la barbe, des prédictions sur les événements politiques. C'est qu'à l'heure où *le seigneur comte d'OEtigen* préparait sa publication, les temps étaient bien orageux et menaçaient de l'être davantage en 1593. La réserve de l'almanach devait être, à Lyon, sa première condition de succès d'argent, à défaut d'autre, et, en se rangeant dans le parti des *politiques*, son auteur faisait acte de prudence.

Après tout, aurait-il pu prédire les intrigues de Mayenne et de l'Espagne auprès des états-généraux de la Ligue, qui allaient se réunir « dans la grande salle haute du Louvre ; » encore moins aurait-il osé annoncer l'abjuration d'Henri IV, que le soleil du 25 juillet devait illuminer dans la vieille basilique de Saint-Denis. Qui lui aurait dit que cet insensé de Pierre Barre, parti de Lyon pour assassiner le roi, serait rompu vif à Melun, avant tout commencement d'exécution? Et la *Satyre ménippée*, ce pamphlet des pamphlets, et l'attitude de Lyon, si soucieux de ses intérêts commerciaux, traitant avec tout le monde : Montmorency, le duc de Savoie, Philippe II, et enfin avec le nouveau

converti, qui avait pensé que Paris valait bien une messe, etc., etc. Que de choses pendant cette année 1593 !

Nous l'avons dit, notre almanach est des plus mdestes, et, n'était son âge, nous n'aurions pas été sollicité de parler de lui, car il ne nous rappelle qu'incomplètement l'antique *Calendrier des bergers*, depuis longtemps en usage, lorsque l'imprimerie permit de le faire pénétrer davantage dans les masses, avec sa prétention marquée d'y répandre la connaissance des « plus haultes sciences. »

Nous aimerions maintenant, malgré le faible intérêt de l'œuvre, à dire quelques mots de son auteur, mais nous déclarons net n'avoir rien trouvé, ni dans les biographes, ni dans les bibliographes, qui pût nous éclairer sur la valeur scientifique des *seigneurs d'Œtigen et de Cormopède*. Ce sont là, à n'en pas douter, suivant les habitudes du temps, des pseudonymes ou des anagrammes qui cachent des noms propres destinés à rester dans l'oubli. Les exemples en sont nombreux parmi les rédacteurs anciens d'almanach ; ainsi, nous pouvons citer Morgar, Florest, Crock, Billy, Matthieu Laensberg, dont Barbier ne s'est pas occupé dans son curieux Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes. Nous ferons comme lui.

Signalons, pour terminer, un autre produit de la typographie lyonnaise du XVI[e] siècle, non décrit par Brunet. C'est un petit in-8 de 90 pages non numérotées, intitulé : *Povrtraits divers, à Lion par Jan de Tovrnes*. MDLVII. Dans ce petit volume que nous croyons des plus rares, le célèbre élève de Sébastien Gryphe a réuni sans texte, sur fort papier de chiffe, quarante-quatre vignettes, culs-de-lampes, etc., employés déjà dans ses éditions d'Ovide, de Vitruve, de Clément Marot, etc. Ces *illustrations*, comme nous dirions aujourd'hui, d'un dessin et d'un goût assez purs, ont été gravées sur bois avec une grande délicatesse de burin : elles déposent du soin apporté par Jean de Tournes dans ses publications. Placées en haut et sur le recto des pages, elles ne portent aucun nom, aucune désignation. Autour du titre que nous avons donné, court une vignette représentant des êtres fantastiques à têtes d'hommes et de bêtes, des personnages

curieusement accoutrés, portés par des éléphants ou conduisant des autruches. Rien de plus drôlatique que cette première page, sur laquelle manque toutefois la marque habituelle de Tournes, des vipères se déchirant, avec la devise évangélique : *Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris.*

Qu'est-ce là, sinon un de ces nombreux livres d'images que l'imprimerie a de tout temps fourni pour « l'esbattement des grands et des petits, » à l'aide des bois gravés spécialement pour des éditions de luxe ? Nous l'avons extrait, il y a peu de jours d'une boîte *à cinq sous*, pour lui donner une place plus honorable et bien méritée.

A. Foustier.



LETTRE D'UN MEMBRE DE L'INSTITUT

Au Directeur de la REVUE DU LYONNAIS

Au sujet de la Liturgie lyonnaise.

Cette lettre étant toute confidentielle, on ne peut ni la reproduire dans son entier, ni donner le nom de son auteur qui est un des plus érudits et des plus graves membres de l'Institut. Cet extrait ne peut être donné qu'à titre de document sur la question qui trouble en ce moment le diocèse de Lyon.

Paris, 4 décembre 1863.

MONSIEUR,

Je viens vous offrir mes meilleurs remercîments pour l'intéressante brochure que vous avez bien voulu m'envoyer (1) et pour votre excellente lettre. Si je ne craignais la plume accérée du *Monde* j'écrirais certainement un article sur la question liturgique lyonnaise; mais d'ailleurs où l'insérer ? Je ne pourrais en

(1) Quelques mots à propos d'un pamphlet contre MM. les Curés de Lyon. 1863, in-8.



faire dire quelques mots que dans l'*Observateur catholique*, et probablement aussi dans un journal étranger.

Le fougueux abbé de S... serait-il le fils d'un marquis de S... que j'ai connu à Paris il y quelques années?

Il me semble que les curés de Lyon se sont placés sur un mauvais terrain en accordant au Pape ce qu'on appelle le droit liturgique. Ils ont oublié que les libertés gallicanes sont une protestation contre ce prétendu droit et que le concile de Trente n'est pas admis (complètement) en France. Il y a une quinzaine d'années que le Pape lui-même ne croyait pas à ce droit, car quand, à la suite des attaques calomnieuses de dom Gueranger contre les liturgies gallicanes, quelques évêques consultèrent Pie IX, il se borna à répondre que l'unité était désirable, mais qu'il était loin de l'exiger. Il est vrai que, plus tard, quand M. Gros, évêque de Versailles, alla à Rome, la première parole que lui dit le Pape fut celle-ci: « Quand adoptez-vous le rit romain? » Le pauvre évêque interloqué répondit: « La chose est délicate, elle ne pourrait pas avoir lieu avant six ans. » — « Vous voulez dire six mois, sans doute, répliqua Sa Sainteté. » Plus tard encore le Pape a fini par demander le changement; mais pourquoi? Parce qu'aucun évêque n'a eu la fermeté nécessaire pour résister. Qu'arriverait-il en effet, si un évêque refusait? le Pape l'excomunierait-il? Non sans doute.

Mais il est triste d'avouer que les évêques se laissent mener par le journal « *le Monde* » et par quelques jeunes prêtres fanatiques.....

Une chose bien certaine et qu'avouent les ultramontains eux-mêmes, c'est que partout où la liturgie romaine a été introduite personne ne suit plus les offices de l'église, tant ils sont tristes

et monotones. On se borne à entendre une messe basse selon le vœu de l'abbé de S..., c'est déplorable !

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

***

Membre de l'Institut.

L'auteur de cette lettre semble ignorer qu'on a trouvé un moyen d'attirer la foule en se passant de la beauté des offices, c'est d'introduire dans le lieu saint des décorations, des chanteurs et de la musique de théâtre, ce qui est tout à fait dans les habitudes romaines ; des fleurs de papier, des instruments de concert, de délicieux soprani, du papier doré, du gaz et de la verroterie, ce qui est tout à fait dans le goût du jour.

A. Vingtrinier.

CHRONIQUE LOCALE.

Le 17 novembre a eu lieu, dans la salle du Lycée, en présence d'un concours extrêmement nombreux d'auditeurs, parmi lesquels figuraient les principales autorités du département, la réouverture solennelle des cours pour les Facultés de théologie, des sciences et des lettres et de l'Ecole de médecine de Lyon.

Un intérêt particulier avait contribué à augmenter l'affluence. On savait que M. le docteur Pétrequin, choisi par M. le Recteur pour prononcer le discours d'ouverture, avait pris pour sujet *l'Enseignement médical à Lyon depuis la restauration des lettres par Charlemagne*, thème capable de faire juger si cet enseignement n'est pas digne d'occuper, dans notre ville, le rang auquel y ont été appelés, sous le titre de *Facultés*, les trois autres branches entre lesquelles l'Université partage l'ensemble des notions qui constituent son domaine. (*Gazette médicale de Lyon.*)

— Dans la séance de la Société impériale d'agriculture, d'histoire et arts utiles de Lyon, du 20 novembre, M. Noguez a lu une note sur la mâchoire d'un poisson fossile trouvée dans un calcaire aux environs de Seyssel, et qui lui a été remise par M. Gobin. Comme ce débris constitue une espèce nouvelle, M. Noguez la dédie à M. Gobin en la nommant *Gyrodus Gobini*.

— Par suite des élections faites dans la séance du 1er décembre, le bureau de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon se trouve ainsi composé : Président de la classe des sciences, M. Eugène Tisserant ; Président de la classe des belles-lettres et arts, M. Dareste de la Chavanne ; Secrétaire général de la classe des sciences, M. Ernest Faivre ; Secrétaire général de la classe des belles-lettres et arts, M. Ch. Fraisse ; Trésorier, M. Perroud ; Archiviste, M. Mulsant.

Dans la même séance ont été nommés : M. Eugène Dumortier, membre titulaire de la classe des sciences (section des sciences naturelles) ; M. le docteur Teissier, membre titulaire de la classe des sciences (section de médecine et de chirurgie) ; M. Jules Ward, compositeur et professeur de musique, membre titulaire de la classe des belles-lettres et arts (section des beaux-arts) ; M. le vicomte de Meaux et M. de Flaux, membres correspondants de la classe des belles-lettres et arts.

— La Société des Amis-des-Arts de Lyon annonce que son Exposition s'ouvrira le 9 janvier prochain. Les ouvrages destinés à y figurer seront reçus du 1er au 10 décembre. Les envois pour les concours de fleurs, d'ornement et de lithographie seront reçus du 1er au 31 janvier.

— Le *Progrès* a été suspendu pour deux mois, à partir du 1er décembre ; par contre, mais non pour le remplacer, on annonce deux nouvelles feuilles : *l'Echo de Fourvières*, hebdomadaire, et le *Journal de Médecine de Lyon*, mensuel.

— Notre ville se prépare pour la fête du 8 décembre, cette fête éminemment lyonnaise, que le temps consacre et adapte à nos mœurs, bien loin d'en affaiblir l'empressement et l'éclat.

— La célèbre chapelle de la Sainte-Vierge, à Ainay, vient de subir une importante restauration, sous la direction d'artistes habiles et l'inspection savante de son vénérable pasteur.

— Notre édilité, dit le *Moniteur judiciaire*, paraît s'occuper sérieusement de baptiser et de débaptiser nos rues. Hier c'étaient la continuation de la nouvelle rue Centrale qui prenait le nom de rue Gasparin, nom d'un ancien préfet du Rhône, et le prolongement de la rue d'Amboise, celui de rue Simon-Maupin (Simon Maupin a été l'un des architectes qui ont dirigé les travaux de notre Hôtel-de-Ville) ; aujourd'hui c'est la rue Raisin régénérée qui prend le nom de rue Jean-de-Tournes, du célèbre imprimeur qui habita jadis cette rue. Si c'est la destruction de l'immense grappe de raisin qui ornait la façade d'une des anciennes maisons de cette rue qui lui fait perdre son nom, pourquoi la rue de la Préfecture, qui n'aboutit pas du tout à la préfecture, conserve-t-elle encore le sien ?

— L'Académie de Lyon vient de perdre dans M. Vivien, inspecteur d'académie, l'un de ses fonctionnaires les plus distingués. Né en 1802, à Angoulême, il avait fait des études très-complètes, et avait même suivi les cours des universités de Heidelberg et de Berlin. En 1835, on lui confia la direction de l'Ecole normale primaire de Strasbourg, qu'il occupa pendant quinze ans avec une habileté et un dévouement au-dessus de tout éloge. Il fut, en 1850, nommé recteur de l'académie du Haut-Rhin; puis, en 1854, à la nouvelle organisation des académies, il fut appelé en qualité d'inspecteur d'académie (1re classe) à Lyon.

Homme juste, obligeant, de manières affables, esprit très-élevé, administrateur prudent et consciencieux au plus haut degré, sincèrement chrétien, dévoué à l'université, M. Vivien a poussé le zèle et la conscience dans l'accomplissement de ses devoirs jusqu'au sacrifice de sa vie. Il ne s'est arrêté que quand ses forces ont trahi son courage et il a pris trop tard le repos qui lui était indispensable. Presque jusqu'au dernier moment, possédant encore son esprit lucide et son cœur aimant, il traçait d'une main défaillante quelques lignes de dernier adieu à ses meilleurs amis. — Il s'est éteint le 20 novembre à l'âge de 61 ans, laissant à tous ceux qui l'ont connu un pieux souvenir.

— Nous sommes charmés d'être les premiers à signaler la création, à Lyon, rue Constantine, 6, d'une Société qui est appelée à rendre de véritables services. *La Société de lecture* a pour but la formation d'une Bibliothèque dont tous les ouvrages, constamment à la disposition des sociétaires, puissent être lus par eux à domicile.

La modicité de la cotisation annuelle aussi bien qu'une intelligente direction qui, sans le secours d'aucune publicité, a déjà su, en quelques mois, rallier à l'idée nouvelle soixante adhérents assure l'avenir de cette fondation au succès de laquelle voudront coopérer tous ceux qui s'occupent de littérature. Nous espérons que la pensée que patronnent MM. F. Fontannes et L. Delamollière sera féconde.

— Les concerts ont commencé. M. Pontet a rouvert la salle du Cercle musical et le public lui revient plus empressé que jamais. M. Lapret a donné son concert à l'hôtel de Provence. M. Pénavaire va donner le sien dans les salons Neyret, l'Union Musicale au Cercle musical, et M. Aimé Gros, le 12, au Grand-Théâtre.

— Plus heureuse que Lyon, Neuville a une salle de concert due à la munificence de l'un de nos concitoyens, propriétaire dans cette localité, M. E. Guimet, qui est en même temps un amateur distingué de musique. Cette salle, située sur l'esplanade complantée d'arbres qui s'étend entre la route de Trévoux et la Saône, n'est pas dépourvue d'élégance, et l'intérieur est très-convenablement disposé pour sa destination. C'est le coup d'essai d'un jeune architecte, notre compatriote, M. Franchet.

Ce joli petit édifice a été inauguré samedi 28 novembre par un concert donné par l'Orphéon de Neuville, avec le concours de la Fanfare de Fleurieux. Le même concert a été renouvelé le lendemain dimanche devant un public nombreux et charmé.

— Les journaux de la Haute-Savoie font un grand et sérieux éloge de l'hôtel de la Préfecture que vient de terminer, à Annecy, un architecte de notre ville, M. Charvet, qui s'était révélé par sa collaboration au chef-d'œuvre de M. Dardel et par la création de l'hôtel de la Caisse d'épargne de Lyon.

— M. Delestang ayant renoncé à la rude tâche de diriger nos théâtres, M. Raphaël-Félix, sans se laisser épouvanter par les difficultés que va créer la nouvelle loi, s'est présenté pour lui succéder. Le nouveau directeur entrera en fonctions à partir du 31 mai. Nous croyons savoir qu'il nous conserve les artistes les plus aimés de notre public. A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XXVII[e] VOLUME.

Histoire de Lyon. — Archéologie.

Histoire.

Littérature.

Biographie lyonnaise.

Bibliographie.

Beaux-Arts.

Poésie.

Planches de la Revue.

FIN DE LA TABLE.

